



DOCUMENT DE RÉFÉRENCE
ET RAPPORT FINANCIER ANNUEL
2010



BNP PARIBAS | La banque d'un monde qui change

1**PRÉSENTATION
DU GROUPE BNP PARIBAS****3**

1.1	Présentation du Groupe	4
1.2	Chiffres clés	4
1.3	Historique	5
1.4	Présentation des pôles et des métiers	6
1.5	BNP Paribas et ses actionnaires	16

2**GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE****29**

2.1	Le Conseil d'administration	30
2.2	Rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que sur les procédures de contrôle interne mises en place par la société	42
2.3	Rapport des Commissaires aux comptes, établi en application de l'article L225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'administration	68
2.4	Le Comité Exécutif	70

3**ACTIVITÉ ET ÉLÉMENTS COMPTABLES
EN 2010****71**

3.1	Résultats consolidés de BNP Paribas	72
3.2	Résultats par pôle/métier	73
3.3	Expositions sensibles selon les recommandations du Conseil de stabilité financière	82
3.4	Bilan	90
3.5	Compte de résultat	93
3.6	Événements récents	98
3.7	Perspectives	99

4**ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
AU 31 DÉCEMBRE 2010 ÉTABLIS SELON
LES NORMES COMPTABLES IFRS
ADOPTÉES PAR L'UNION EUROPÉENNE****101**

4.1	Compte de résultat de l'exercice 2010	104
4.2	État du résultat net et des variations d'actifs et de passifs comptabilisés directement en capitaux propres	105
4.3	Bilan au 31 décembre 2010	106
4.4	Tableau des flux de trésorerie relatifs à l'exercice 2010	107
4.5	Tableau de passage des capitaux propres du 1 ^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2010	108
4.6	Notes annexes aux États financiers établis selon les normes comptables IFRS adoptées par l'Union européenne	110
4.7	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	254

5**PILIER 3****257**

5.1	Champ d'application	258
5.2	Gestion des risques	262
5.3	Gestion du capital et adéquation des fonds propres	263
5.4	Risque de crédit et de contrepartie	269
5.5	Risque de marché	286
5.6	Risque opérationnel	289
5.7	Annexe : informations relatives aux exigences en fonds propres pour les filiales « significatives »	291

6**INFORMATIONS SUR LES COMPTES SOCIAUX****297**

6.1	États financiers de BNP Paribas SA	298
	Notes annexes aux États financiers des comptes sociaux	300
6.2	L'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2010 et la mise en distribution de dividende	329
6.3	Tableau des 5 derniers exercices de BNP Paribas SA	330
6.4	Principales filiales et participations de BNP Paribas SA	331
6.5	Informations relatives aux prises de participations de BNP Paribas SA en 2010 portant sur au moins 5 % du capital de sociétés françaises	334
6.6	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	335

7**INFORMATIONS SOCIALES
ET ENVIRONNEMENTALES****337**

7.1	Le développement des ressources humaines	338
7.2	Annexes NRE – Social	357
7.3	Annexes NRE – Environnemental	366

8**INFORMATIONS GÉNÉRALES****371**

8.1	Documents accessibles au public	372
8.2	Contrats importants	372
8.3	Situation de dépendance	372
8.4	Changement significatif	373
8.5	Investissements	373
8.6	Actes constitutifs et statuts	374
8.7	Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés	379

9**RESPONSABLES DU CONTRÔLE
DES COMPTES****381**

9.1	Commissaires aux comptes	382
-----	--------------------------	-----

10**RESPONSABLE DU DOCUMENT
DE RÉFÉRENCE****383**

10.1	Personne responsable du Document de référence et du rapport financier annuel	384
10.2	Attestation du responsable	384

11**TABLE DE CONCORDANCE****385**



BNP PARIBAS

Document de référence et rapport financier annuel **2010**



Le présent Document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 11 mars 2011 conformément à l'article 212-13 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété d'une note d'opération visée par l'AMF.

Le présent Document de référence intègre tous les éléments du Rapport Financier Annuel mentionné au I de l'article L451-1-2 du Code monétaire et financier ainsi qu'à l'article 222-3 du Règlement Général de l'AMF. Une table de concordance entre les documents mentionnés à l'article 222-3 du Règlement Général de l'AMF et les rubriques correspondantes du présent Document de référence figure en page 385.

1 PRÉSENTATION DU GROUPE BNP PARIBAS

1.1	Présentation du Groupe	4
1.2	Chiffres clés	4
	Résultats	4
	Capitalisation boursière	4
	Notations long terme	5
1.3	Historique	5
1.4	Présentation des pôles et des métiers	6
	Retail banking	6
	Investment Solutions	9
	Corporate and Investment Banking	12
	BNP Paribas « Principal Investments »	15
	Klépierre	15
1.5	BNP Paribas et ses actionnaires	16
	Le capital social	16
	Évolution de l'actionnariat	17
	Le marché de l'action	18
	Le tableau de bord de l'actionnaire	21
	La création de valeur boursière	21
	Communication avec les actionnaires	23
	Le Comité de Liaison des Actionnaires	24
	Le dividende	25
	Évolution du dividende (en euros par action)	25
	Le nominatif chez BNP Paribas	26
	L'Assemblée Générale des actionnaires	26
	Déclarations des franchissements de seuil statutaire	28

1.1 Présentation du Groupe

BNP Paribas, leader européen des services bancaires et financiers, possède quatre marchés domestiques en banque de détail en Europe : la Belgique, la France, l'Italie et le Luxembourg.

Il est présent dans plus de 80 pays et compte plus de 200 000 collaborateurs, dont plus de 160 000 en Europe ; BNP Paribas détient des positions clés dans ses trois domaines d'activité :

- la banque de détail, regroupant les ensembles opérationnels suivants :
 - Banque De Détail en France (BDDF),
 - BNL banca commerciale (BNL bc), banque de détail en Italie,

- BeLux Retail Banking,
- Europe Méditerranée,
- BancWest,
- Personal Finance,
- Equipment Solutions ;
- le pôle Investment Solutions ;
- le pôle Corporate and Investment Banking (CIB) ;

BNP Paribas SA est la maison mère du groupe BNP Paribas.

1.2 Chiffres clés

RÉSULTATS

	2006	2007	2008	2009	2010
Produit net bancaire (M€)	27 943	31 037	27 376	40 191	43 880
Résultat brut d'exploitation (M€)	10 878	12 273	8 976	16 851	17 363
Résultat net, part du Groupe (M€)	7 308	7 822	3 021	5 832	7 843
Bénéfice net par action (€) (*)	7,81	8,25	2,99	5,20	6,33
Rentabilité des capitaux propres (**)	21,2 %	19,6 %	6,6 %	10,8 %	12,3 %

(*) Retraité des effets des augmentations de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription de 2006 et 2009.

(**) La rentabilité des capitaux propres est calculée en rapportant le résultat net part du Groupe (ajusté de la rémunération des titres super-subordonnés à durée indéterminée assimilés à des actions de préférence émis par BNP Paribas SA, traitée comptablement comme un dividende) à la moyenne des capitaux propres part du Groupe au début et à la fin de la période considérée (après distribution et hors titres super-subordonnés à durée indéterminée assimilés à des actions de préférence émis par BNP Paribas SA).

CAPITALISATION BOURSIÈRE

	31/12/2005	31/12/2006	31/12/2007	31/12/2008	31/12/2009	31/12/2010
Capitalisation boursière (Md€)	57,3	76,9	67,2	27,6	66,2	57,1

Source : Bloomberg.

NOTATIONS LONG TERME

Standard & Poors : AA, perspective négative – notation confirmée le 9 février 2011

Moody's : Aa2, perspective stable – notation révisée le 21 janvier 2010

Fitch : AA, perspective stable – notation révisée le 21 juin 2010

1.3 Historique

1966 : Création de la BNP

La fusion de la BNCF et du CNEP est la plus grande opération de restructuration bancaire en France depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale.

1968 : Création de la Compagnie Financière de Paris et des Pays-Bas

1982 : Nationalisation de la BNP et de la Compagnie Financière de Paris et des Pays-Bas à l'occasion de la nationalisation de l'ensemble des banques françaises

Le « big-bang » financier, la déréglementation du secteur bancaire et la désintermédiation du crédit modifient tout au long des années 1980 le métier de la banque et ses conditions d'activité, en France et dans le monde.

1987 : Privatisation de la Compagnie Financière de Paribas

Avec 3,8 millions d'actionnaires individuels, la Compagnie Financière de Paribas est alors la société comptant le plus d'actionnaires au monde. La Compagnie Financière de Paribas est actionnaire à 48 % de la Compagnie Bancaire.

1993 : Privatisation de la BNP

La BNP, privatisée, prend un nouveau départ. Les années 1990 sont marquées par un changement du niveau de la rentabilité de la banque, qui dégage le retour sur fonds propres le plus élevé des grands établissements français en 1998. Cette période est marquée par le lancement de nouveaux produits et services bancaires, le développement des activités sur les marchés financiers, l'expansion en France et au niveau international et la préparation de l'avènement de l'euro.

1998 : Création de Paribas

Le 12 mai est ratifiée la fusion de la Compagnie Financière de Paribas, de la Banque Paribas et de la Compagnie Bancaire.

1999 : Année historique pour le Groupe

À l'issue d'une double offre publique d'échange sans précédent et d'une bataille boursière de six mois, la BNP et Paribas réalisent un rapprochement d'égaux. Pour chacun des deux groupes, cet événement est le plus important depuis leur privatisation. Il crée un nouveau Groupe bénéficiant de larges perspectives. À l'ère de la globalisation de l'économie, il permet la constitution d'un leader européen de l'industrie bancaire.

2000 : Création de BNP Paribas

La fusion de la BNP et de Paribas est réalisée le 23 mai 2000.

Le nouveau Groupe tire sa force des deux grandes lignées bancaires et financières dont il procède. Il se fixe une double ambition : se développer au service de ses actionnaires, de ses clients et de ses salariés et construire la banque de demain en devenant un acteur de référence à l'échelle mondiale.

2006 : Acquisition de BNL en Italie

BNP Paribas acquiert BNL, la 6^e banque italienne. Cette acquisition transforme BNP Paribas en lui donnant un deuxième marché domestique en Europe : en Italie comme en France, l'ensemble des métiers du Groupe peut s'appuyer sur un réseau bancaire national pour déployer ses activités.

2009 : Rapprochement avec le groupe Fortis

BNP Paribas prend le contrôle de Fortis Banque et de BGL (Banque Générale du Luxembourg), pour créer un groupe européen leader dans la banque de détail, avec quatre marchés domestiques.

1.4 Présentation des pôles et des métiers

RETAIL BANKING

BNP Paribas a réalisé en 2010 plus de la moitié de ses revenus (54 %) dans les activités de banque de détail et de services financiers spécialisés. 22 millions de particuliers, professionnels et entrepreneurs ainsi que 200 000 entreprises constituent la clientèle des réseaux bancaires tandis que les activités spécialisées de crédit comptent 13 millions de clients actifs. Au total, Retail Banking emploie plus de 148 000 personnes dans 52 pays, soit 72 % des effectifs du Groupe.

Retail Banking regroupe à la fois des réseaux d'agences (7 300 au total dont 6 500 en Europe et autour du Bassin méditerranéen) et des services financiers spécialisés. Il s'articule autour de 7 Entités opérationnelles autonomes :

- Banque De Détail en France ;
- BNL bc, la banque de détail en Italie ;
- BeLux Retail Banking, la banque de détail en Belgique et au Luxembourg constituée à la suite de l'intégration de Fortis ;
- Europe Méditerranée, la banque de détail en Europe centrale et orientale, dans le bassin méditerranéen et l'Afrique de l'Ouest ;
- BancWest, la banque de détail aux États-Unis ;
- Personal Finance, les activités spécialisées de financement des particuliers, crédit à la consommation et crédit immobilier ;
- Equipment Solutions, le financement d'équipements pour les entreprises.

L'organisation originale de Retail Banking vise à favoriser la transversalité entre les entités opérationnelles : 8 missions transversales - Distribution, Marchés et Solutions (DMS), IT Transverse, Pilotage US, Développement, Wealth Management, Plateformes, Opérations et Processus (POP), RH, Marque et Communication- apportent leur expertise aux métiers et développent des projets communs.

2010 a démontré l'efficacité de cette organisation ainsi que la performance du modèle industriel de distribution et de production intégré. Avec Retail Banking, BNP Paribas est leader de la banque privée⁽¹⁾ dans la zone euro, leader en Europe du crédit à la consommation⁽²⁾, du cash management⁽³⁾ et du financement d'équipement aux entreprises⁽⁴⁾. L'intégration des réseaux Retail Banking et CIB permet également à BNP Paribas d'être l'une des banques leaders au service des entreprises qui souhaitent se développer en Europe.

BANQUE DE DÉTAIL EN FRANCE

La Banque De Détail en France (BDDF) accompagne tous les clients dans leurs projets. Elle offre aux 6,7 millions de clients particuliers et banque privée, aux 600 000 clients professionnels et entrepreneurs et aux 22 000 clients entreprises et institutions une large gamme de produits et services, de la tenue du compte courant jusqu'aux montages les plus complexes en matière de financement des entreprises ou de gestion patrimoniale.

Pour améliorer sa proximité avec ses clients, le réseau de Banque De Détail en France renforce chaque année son maillage. Fin 2010, il comprend 2 255 agences dont plus de 1 460 équipées du concept « Accueil & Services » et 5 620 automates bancaires. Ce dispositif s'intègre désormais plus largement dans une organisation multicanal. Le réseau de BDDF est concentré sur des régions disposant d'un fort potentiel économique avec notamment un taux de pénétration de 18 %⁽⁵⁾ en Île-de-France. BDDF se caractérise par une présence forte sur les segments « upper affluent » parmi la clientèle de particuliers et par une position de premier plan sur le marché des entreprises avec un taux de pénétration de 38 %⁽⁶⁾ sur les entreprises de plus de 50 salariés.

Ses 32 000 collaborateurs sont répartis principalement dans le réseau d'agences sous l'enseigne BNP Paribas, mais aussi la Banque de Bretagne, la société d'affacturage BNP Paribas Factor, une société d'accompagnement en capital, BNP Paribas Développement et une société de télésurveillance, Protection 24.

Le rôle des conseillers, présents dans les agences, est renforcé afin de mieux répondre à l'attente des clients.

Le réseau est organisé par type de clientèle avec :

- des agences dédiées aux particuliers, aux professionnels et entrepreneurs ;
- 221 centres de banque privée, constituant le maillage le plus dense de banque privée en France⁽⁷⁾ ;
- un dispositif unique de 28 Centres d'Affaires dédiés à la clientèle des entreprises, répartis sur tout le territoire, ainsi qu'un Service d'Assistance Entreprise (SAE) et d'un Cash Customer Services (CCS) ;
- 32 Maisons des Entrepreneurs qui accompagnent les entrepreneurs et les PME dans la gestion de leurs projets patrimoniaux ou liés au cycle de vie de leur entreprise.

(1) Source : étude interne fondée sur les informations publiées par les concurrents au 30 septembre 2010.

(2) Source : rapports annuels des acteurs du crédit aux particuliers.

(3) Source : TMI, 2010.

(4) Source : classement Leaseurope 2009 publié en septembre 2010.

(5) Études marketing 2010 BNP Paribas BDDF, pourcentage de Franciliens majeurs clients de BNP Paribas.

(6) Études marketing 2010 BNP Paribas BDDF.

(7) Source interne.

Ce dispositif est complété par un Centre de Relations Clients (CRC) et des back-offices en charge du traitement des opérations. À partir de trois plates-formes situées à Paris, Orléans et Lille, le Centre de Relations Clients centralise les appels à destination des agences et assure le traitement des courriels envoyés par les clients. En ce qui concerne les back-offices, le processus d'intégration de l'ensemble des systèmes d'information s'accompagne d'un dispositif, sur tout le territoire, d'agences de production et d'appui commercial, spécialisées par filière de clientèle. Fin 2010, 61 agences de production sont en charge du traitement des opérations.

En complément d'un espace dédié à l'épargne sur bnpparibas.net (NetÉpargne), permettant de s'informer et de souscrire à des produits d'épargne de bilan et d'assurance-vie, un centre de contact « Net Crédit Immo » prend en charge en moins de 48 heures les demandes de crédit immobilier.

BDDF poursuit également son développement dans le domaine de la banque des particuliers grâce au dispositif multicanal avec des automates en agence, une consultation et une gestion des comptes sur Internet mobile et des alertes SMS, des nouveaux services et prêts en ligne ainsi qu'une banque en ligne : la NET Agence.

BNL BANCA COMMERCIALE

BNL banca commerciale (BNL bc), 6^e banque italienne par son total de bilan⁽¹⁾ et ses prêts à la clientèle⁽²⁾, est l'un des principaux acteurs du système bancaire et financier italien.

BNL bc propose une gamme complète de produits et services bancaires, financiers et d'assurance afin de répondre aux besoins de sa base de clientèle large et diversifiée comprenant :

- environ 2,5 millions de clients particuliers et plus de 16 000 clients banque privée (par le nombre de foyers) ;
- plus de 157 000 petites entreprises (dont le chiffre d'affaires est inférieur à 5 millions d'euros) ;
- 27 000 entreprises de taille moyenne et grande, la priorité étant donnée aux Grandes Relations, sous-segment constitué d'environ 450 groupes et de 1 500 sociétés d'exploitation ;
- 16 000 collectivités locales et organisations à but non lucratif.

Dans la banque de détail et la banque privée, BNL bc est très bien positionnée sur les prêts à la clientèle (notamment les prêts à l'immobilier résidentiel, avec une part de marché de près de 7 %⁽²⁾) et possède une bonne base de dépôts (part de marché d'environ 3,5 %⁽²⁾) largement supérieure à son taux de pénétration du marché par le nombre d'agences (2,6 %⁽²⁾).

BNL bc est aussi, depuis longtemps, bien implantée dans les segments des grandes entreprises et des collectivités locales, où elle revendique des parts de marché d'environ 5 % et 6 % respectivement⁽²⁾, avec un savoir-faire reconnu dans les paiements transfrontaliers, le financement de projets, les financements structurés et l'affacturage (la filiale spécialisée Ifitalia occupe le troisième rang en Italie en termes d'encours de crédit⁽³⁾ et le 2^e par son chiffre d'affaires⁽³⁾).

BNL bc s'est dotée d'un dispositif de distribution multicanal, organisé en cinq régions (« *direzioni territoriali* ») avec une structure distincte pour la banque de détail et la banque privée « Retail & Private Banking » d'une part, et la banque des entreprises « Corporate Banking » d'autre part :

- 104 groupes de banque de détail (« *distretti* ») avec plus de 860 agences ;
- 29 centres de banque privée ;
- 20 centres d'affaires avec 52 agences gérant les portefeuilles de PME, grandes entreprises, collectivités locales et secteur public.

De plus, l'Italie compte 5 Trade Centers qui offrent aux entreprises une plate-forme de produits, de services et de solutions pour leurs activités transfrontalières, en complément du réseau international de BNP Paribas. Quant au réseau d'« Italian desks », qui permet d'accompagner les entreprises italiennes dans leurs opérations à l'étranger et les groupes multinationaux dans leurs investissements directs en Italie, il assure à présent la couverture de 10 pays, principalement autour du bassin méditerranéen.

L'offre multicanal est complétée par plus de 1 900 guichets automatiques et de 25 000 terminaux points de vente, ainsi que par des services bancaires par téléphone et Internet pour les particuliers comme pour les entreprises.

La banque s'appuie par ailleurs sur des services administratifs spécialisés au niveau régional, qui travaillent en étroite collaboration avec le réseau de distribution en vue d'améliorer la satisfaction des clients internes et externes en fournissant des services efficaces et de qualité et en assurant une meilleure gestion des risques opérationnels.

BELUX RETAIL BANKING

Dans le cadre du plan d'intégration, les activités de BNP Paribas Fortis et BGL BNP Paribas ont été ventilées dans les métiers et pôles du groupe BNP Paribas et une nouvelle entité opérationnelle de banque de détail des particuliers et des entreprises en Belgique et au Luxembourg, nouveaux marchés domestiques du Groupe, a été créée : BeLux Retail Banking.

Retail & Private Banking (RPB)

BNP Paribas Fortis est le n° 1 du segment de la clientèle des particuliers en Belgique⁽⁴⁾, avec 3,7 millions de clients et des positions de premier plan dans tous les produits bancaires. Les clients retail sont démarchés et servis par une stratégie de distribution multicanal. Le réseau commercial est constitué de 1 014 agences, complétées par 650 points de vente lié au partenariat avec la Banque de la Poste et 311 franchises de l'enseigne Fintro⁽⁵⁾.

La plate-forme Client Relationship Management (CRM) de RPB gère un réseau de 2 300 distributeurs automatiques ainsi que les services de banque via Internet (1,3 million d'utilisateurs), mobile banking et phone banking.

Avec 36 centres Private Banking, BNP Paribas Fortis est un acteur important sur le marché belge de la banque privée. Ses services sont proposés aux particuliers dont les actifs sont supérieurs à 250 000 euros. La gestion de fortune sert environ 1 500 clients dont les actifs sont supérieurs à 4 millions d'euros.

(1) Source : Estimations internes fondées sur les informations financières publiées au 30 septembre 2010.

(2) Source : Données internes et statistiques de la Banque d'Italie au 30 septembre 2010.

(3) Source : Données internes et Assifact au 31 décembre 2010.

(4) Source : Etude BNP Paribas Fortis.

(5) Au mois de décembre 2010, Fintro comptait 1 060 collaborateurs, plus de 336 257 clients et plus de 10,9 milliards d'euros de dépôts.

Corporate & Public Bank, Belgium (CPBB)

CPBB offre une gamme complète de services financiers locaux et internationaux à des entreprises belges, des sociétés du secteur public et des collectivités territoriales. Avec une clientèle de plus de 450 grandes entreprises et de 34 100 midcaps, CPBB est le leader⁽¹⁾ du marché dans ces deux segments et un acteur de premier plan sur le marché du Public Banking (1 300 clients). Grâce à une équipe composée de plus de 60 corporate bankers et 200 relationship managers opérant dans 22 Business Centres et de spécialistes dotés de compétences spécifiques, CPBB assure une offre de proximité à sa clientèle.

Banque de Détail et des Entreprises à Luxembourg (BDEL)

BDEL propose une large gamme de produits et services financiers à ses clients particuliers, professionnels et entreprises à travers son réseau de 37 agences.

BGL BNP Paribas est la deuxième banque du Grand-Duché de Luxembourg pour les particuliers résidents avec 223 000 clients (soit une part de marché de 16 %⁽²⁾). Elle est la première banque auprès des entreprises avec 36 000 clients (soit une part de marché de 38 %⁽³⁾).

Wealth Management Luxembourg

Réunies sous l'enseigne Wealth Management, les équipes commerciales proposent aux clients de la Banque Privée des solutions intégrées et sur mesure de gestion financière et patrimoniale haut de gamme. Ces clients à potentiel élevé bénéficient d'une offre multilingue comprenant une large palette internationale de produits et de solutions patrimoniales adaptées, incluant notamment la gestion discrétionnaire et l'assurance. Le métier Wealth Management de BGL BNP Paribas occupe le rang de 1^{er} banque privée au Luxembourg⁽⁴⁾.

EUROPE MÉDITERRANÉE

Europe Méditerranée (EM) opère sur une dizaine de territoires au travers d'un réseau de 2 220 agences. Ainsi le métier est présent en Turquie, en Europe Centrale et de l'Est (Pologne, Ukraine), dans le sud du Bassin méditerranéen (Maroc, Algérie, Tunisie, Égypte) de même qu'en Afrique subsaharienne. EM y déploie progressivement le modèle intégré de Retail Banking du Groupe BNP Paribas qui a fait le succès des banques de détail de ses marchés domestiques en faisant bénéficier les clientèles locales des expertises qui font la force du Groupe (segmentation dynamique de la clientèle, cash management, trade finance, distribution multicanal, financements spécialisés, banque privée, ...).

En juin 2010, un protocole d'accord prévoyant la fusion de TEB (Türk Ekonomi Bankası A.Ş.) et de Fortis Bank Turquie a été conclu entre BNP Paribas, le groupe Colakoglu (co-actionnaire de TEB depuis 2005) et BNP Paribas Fortis. La fusion des deux entités a été votée par les Assemblées Générales des deux banques le 25 janvier 2011. La fusion juridique a été réalisée le 14 février 2011.

(1) Source : sondage réalisé par TNS.

(2) Source : étude ILRES réalisée en octobre 2010.

(3) Source : étude ILRES réalisée en novembre 2010.

(4) Classement Euromoney 2010.

(5) Source : SNL Financial, 30 juin 2010.

(6) Source : rapports annuels des acteurs du crédit aux particuliers.

BANCWEST

L'activité de banque de détail aux États-Unis s'exerce au travers de BancWest Corporation, société issue du rapprochement de Bank of the West et First Hawaiian Bank en 1998 et dont BNP Paribas détient la totalité du capital depuis fin 2001. Jusqu'en 2006, BancWest a poursuivi une politique d'acquisitions qui lui a permis de développer sa franchise dans l'Ouest américain.

Bank of the West propose une très large gamme de produits et services de banque de détail à une clientèle de particuliers, de professionnels et d'entreprises dans 19 États de l'Ouest et du Midwest américains. Elle détient également des positions fortes dans certaines activités de financements spécialisés (financements de bateaux, de véhicules de loisirs, des communautés religieuses, financements bonifiés aux PME, prêts à l'agriculture), qu'elle exerce sur l'ensemble du territoire des États-Unis.

Avec une part de marché de plus de 40 % en termes de dépôts⁽⁵⁾, First Hawaiian Bank est la plus importante banque de l'État d'Hawaii où elle exerce son activité de banque de proximité auprès d'une clientèle de particuliers et d'entreprises.

Au total, avec 11 300 collaborateurs, forte d'un réseau de 769 agences et d'un total de bilan de plus de 73 milliards de dollars au 31 décembre 2010, BancWest dispose aujourd'hui de quelque 5 millions de comptes clients. Elle se place par les dépôts au 7^e rang⁽⁵⁾ des banques commerciales de l'ouest des États-Unis.

PERSONAL FINANCE

BNP Paribas Personal Finance, n° 1 européen du crédit aux particuliers⁽⁶⁾

Au sein du groupe BNP Paribas, BNP Paribas Personal Finance est le spécialiste des financements aux particuliers à travers ses activités de crédit à la consommation et de crédit immobilier. Avec près de 29 000 collaborateurs dans plus de 30 pays et sur 4 continents, BNP Paribas Personal Finance est n° 1 en France et en Europe⁽⁶⁾.

BNP Paribas Personal Finance offre une gamme complète de crédits aux particuliers accessibles soit sur le lieu de vente (magasins, concessions automobiles), soit par ses apporteurs d'affaires référencés (courtiers, agents immobiliers, promoteurs), soit directement via ses centres de relation client et Internet.

En outre, BNP Paribas Personal Finance a fait du partenariat un métier à part entière fondé sur son savoir-faire pour proposer tout type d'offres de crédits et de services intégrées et adaptées à l'activité et la stratégie commerciale de ses partenaires. Ainsi BNP Paribas Personal Finance est un partenaire de référence des enseignes du monde du commerce, des services, ainsi que des banques et des sociétés d'assurances.

Le crédit responsable® au cœur de la stratégie de l'entreprise

BNP Paribas Personal Finance, à travers ses marques commerciales, notamment Cetelem et Findomestic, s'engage pour le développement d'un crédit responsable®, tant dans la pratique que dans la communication. Sa vision du crédit aux particuliers consiste à contribuer durablement à l'amélioration de la qualité de vie personnelle et sociale des consommateurs, autour de quatre orientations majeures :

- développer une offre de produits et services adaptée aux attentes des clients ;
- favoriser l'accès au crédit au plus grand nombre ;
- accompagner chaque client en fonction de sa situation ;
- lutter contre le surendettement.

En France, BNP Paribas Personal Finance met à la disposition du public un service d'informations sur le crédit aux particuliers avec son site non commercial : www.moncreditresponsable.com.

Depuis 2007, BNP Paribas Personal Finance soutient le développement du microcrédit personnel garanti par le Fonds de Cohésion sociale. Fin 2010, l'entreprise a financé plus de 200 microcrédits à hauteur de 428 111 euros.

EQUIPMENT SOLUTIONS

Equipment Solutions propose aux entreprises et aux professionnels, au moyen de plusieurs canaux – ventes directes, prescription ou partenariats – une gamme de solutions locatives allant du financement d'équipements à l'externalisation de parc.

Equipment Solutions est composé de cinq lignes de métier internationales développant des solutions locatives spécifiquement adaptées selon les actifs :

- Arval pour les véhicules particuliers et les véhicules utilitaires légers ;

- « Equipment & Logistics Solutions » rassemblant les solutions locatives pour les matériels de la construction, de l'agriculture et du transport ;
- « Technology Solutions » pour les actifs technologiques, matériel bureautique, informatique (hardware, software), télécoms, médical, équipement du commerce de détail ;
- « Specialised Assets Solutions » intervient via ses centres de compétences sur des marchés spécialisés d'actifs de grande valeur unitaire (immobilier pour investisseurs, simulateurs de vol, business jets, infrastructures portuaires...) ;
- Bank Leasing Services pour le leasing aux clients de la banque BNP Paribas.

En dépit d'une reprise fragile de l'économie, le métier Equipment Solutions a continué à déployer une bonne dynamique commerciale et devient le leader européen du financement des biens d'équipement tant en encours qu'en nouvelle production⁽¹⁾.

Fin 2010, Arval affiche une importante progression de sa flotte louée (+ 10 %/2009), accompagnée d'une très forte hausse du nombre de véhicules mis à la route (180 557 véhicules, soit + 27 %/2009). Fin 2010, Arval détenait un parc total loué de 667 458 véhicules. Acteur majeur en Europe du secteur de la location longue durée, Arval est numéro 1 en France⁽²⁾ et en Italie⁽³⁾ en termes de parc loué.

Afin de mieux refléter l'évolution de son offre vers plus de services et de solutions créatrices de valeur pour ses clients et partenaires, BNP Paribas Lease Group change le nom de sa marque et devient BNP Paribas Leasing Solutions.

BNP Paribas Leasing Solutions a mis en place plus de 267 000 opérations en 2010, portant le montant total de ses encours à 25,6 milliards d'euros⁽⁴⁾.

INVESTMENT SOLUTIONS

BNP Paribas Investment Solutions regroupe une gamme unique de solutions répondant à l'ensemble des besoins présents et futurs des investisseurs institutionnels, entreprises ou particuliers :

- la Gestion d'actifs (BNP Paribas Investment Partners) ;
- l'assurance (BNP Paribas Assurance) ;
- la banque privée (BNP Paribas Wealth Management) ;
- l'épargne et le courtage en ligne (BNP Paribas Personal Investors) ;
- le métier titres (BNP Paribas Securities Services) ;
- les services immobiliers (BNP Paribas Real Estate).

En 2010, les métiers d'Investment Solutions occupent tous des positions de leader sur leur marché.

Les métiers sont présents dans 68 pays et emploient au total près de 30 000 collaborateurs représentant plus de 70 nationalités différentes. Le développement international des métiers d'Investment Solutions se poursuit – principalement en Europe, en Asie, en Amérique latine et au Moyen-Orient – sous la forme notamment de nouvelles implantations, d'acquisitions, de co-entreprises ou d'accords de partenariat.

Les experts d'Investment Solutions s'attachent à proposer en permanence à leurs clients les produits et services les mieux adaptés à leurs attentes de transparence, de performance et de sécurité, tout en s'inscrivant au plus haut niveau en matière de développement durable.

(1) Source : classement Leaseurope 2009 publié en septembre 2010.

(2) Syndicat National des Loueurs Véhicules Longue Durée (SNLVL), France, 3^e trimestre 2010.

(3) FISE ANIASA (Federazione Imprese di Servizi - Associazione Nazionale Industria dell'Autonoleggio e Servizi Automobilistici), Italie, 3^e trimestre 2010.

(4) Montants après transfert servicing.

BNP PARIBAS INVESTMENT PARTNERS

BNP Paribas Investment Partners (BNPP IP) est la branche Gestion d'actifs du groupe BNP Paribas, plate-forme mondiale unique composée de 26 partenaires spécialisés.

Fournisseur de solutions d'investissement complètes, BNPP IP possède trois domaines de compétence distincts :

Investissements multi-expertises : BNP Paribas Asset Management, le partenaire le plus important, gère les principales classes d'actifs au sein d'équipes d'investissement actives sur tous les principaux marchés.

Investissements spécialisés : experts dans une classe d'actifs ou un domaine spécifique (principalement la gestion alternative et la multigestion), au sein de structures spécialisées comparables à des boutiques.

Fournisseurs de solutions à l'échelle locale ou régionale : gestionnaires d'actifs locaux chargés d'une clientèle et/ou d'une zone géographique spécifique, principalement dans les marchés émergents.

Avec plus de 546 milliards d'euros⁽¹⁾ d'actifs gérés (730 milliards de dollars) et 4 000 professionnels opérant dans 45 pays, BNPP IP offre une gamme complète de services de gestion d'actifs à destination de clients institutionnels et de distributeurs partout dans le monde.

BNPP IP est présent dans les principaux pôles financiers, dont Hong Kong, Londres, New York, Paris et Tokyo. La société est également très bien implantée dans un grand nombre de marchés émergents avec des équipes présentes sur place (Chine, Russie, Brésil, Indonésie, Inde et Turquie) lui permettant d'adapter son offre aux besoins de chaque marché. BNPP IP est ainsi à la fois un investisseur mondial et un partenaire local.

La fusion en 2010 avec Fortis Investment a également eu un effet positif sur la position de BNPP IP dans les classements internationaux. Sur la base des actifs sous gestion au 31 décembre 2010, BNPP IP est classé n° 5 en Europe⁽²⁾.

BNP Paribas Investment Partners allie la solidité financière, le réseau de distribution et la gestion rigoureuse de BNP Paribas à la réactivité, la spécialisation et l'esprit d'entreprise des petites sociétés de gestion.

ASSURANCE

BNP Paribas Assurance assure les personnes, leurs familles et leurs biens. Il conçoit et commercialise ses produits et services dans les domaines de l'épargne et de la protection sous les marques BNP Paribas et Cardif.

BNP Paribas Assurance compte parmi ses partenaires 35 banques faisant partie des 100 premières mondiales, des sociétés de grande distribution et de nombreuses institutions financières.

Description des produits :

- en épargne, BNP Paribas Assurance commercialise des contrats d'épargne et de retraite individuelle et collective ;
- en protection, il propose une large gamme de produits : assurance des emprunteurs, extension de garantie, protection des moyens de paiement, assurance des factures, gap⁽³⁾, prévoyance individuelle et collective, assurance dommages et assurance santé.

(1) Actifs conseillés inclus.

(2) Source interne.

(3) Assurance automobile complémentaire vol et dommages.

(4) Source : étude interne fondée sur les informations publiées par les concurrents.

BNP Paribas Assurance dispose de trois grands canaux de distribution :

- la banque de détail de BNP Paribas (en France, en Italie, en Belgique, au Luxembourg, en Turquie, en Ukraine, etc.) ;
- les banques, institutions financières et sociétés de distribution ;
- le canal « digital & brokers » : réseaux de conseillers en gestion de patrimoine indépendants et réseaux « technologiques » comme le télémarketing ou encore Internet.

BNP Paribas Assurance occupe des positions fortes sur trois continents : Europe, Asie, Amérique latine. Il est leader mondial en assurance des emprunteurs⁽⁴⁾ et se positionne parmi les 15 premiers assureurs européens⁽⁴⁾.

Une forte culture de partenariat

La force et la spécificité de BNP Paribas Assurance reposent avant tout sur sa capacité à :

- proposer des produits sur mesure pour répondre aux besoins des différents partenaires ;
- constituer un centre de profit important pour ses partenaires ;
- satisfaire les demandes des clients en matière de qualité de service et de transparence à travers son Customer Centric Program.

WEALTH MANAGEMENT

BNP Paribas Wealth Management regroupe les activités de banque privée au sein de BNP Paribas. Visant une approche globale de la relation avec les clients, l'activité combine pour eux sécurité et capacité d'innovation et de sophistication en matière de produits et de services.

BNP Paribas Wealth Management propose des produits et services à forte valeur ajoutée, conçus pour répondre aux attentes d'une clientèle exigeante. L'offre comprend :

- des services d'ingénierie patrimoniale : organisation du patrimoine, conseil sur le mode de détention des actifs notamment ;
- des services financiers : conseils en allocation d'actifs, en produits d'investissement, en titres, gestion sous mandat notamment ;
- des conseils d'experts dans des domaines spécifiques tels que l'art, l'immobilier ou la philanthropie.

Dans un contexte fortement affecté par les nouvelles réglementations, l'activité s'organise aujourd'hui autour de 4 zones géographiques : Marchés Domestiques (hors Luxembourg), Luxembourg, Europe Internationale (incluant Moyen-Orient et Amérique latine), et Asie-Pacifique.

La nouvelle organisation répond aux objectifs suivants :

- accompagner le développement de l'activité de banque privée dans les pays où le Groupe dispose de clientèles en banque de détail ;
- prendre ou renforcer les positions via une coopération étroite avec Corporate & Investment Banking et au travers de partenariats ou d'acquisitions ;
- accroître la transversalité entre les zones et les fonctions supports.

Ces quatre zones s'appuient sur l'expertise des équipes transversales du métier, tant pour l'offre financière et patrimoniale qu'en matière de

diversification. Pour offrir ces services, elle a recours aux autres métiers du Groupe (Investment Partners, Securities Services, Assurance, Corporate Finance, Fixed Income, Equity Derivatives) ainsi qu'à des fournisseurs de produits et services externes sélectionnés. En outre, afin de renforcer sa capacité à conquérir et conseiller les plus grandes fortunes mondiales, BNP Paribas Wealth Management s'appuie sur une équipe UHNWI (Ultra High Net Worth Individuals) en charge de la couverture mondiale de ce segment.

Avec près de 254 milliards d'euros d'actifs gérés en 2010 et plus de 6 100 professionnels implantés dans près de 30 pays, BNP Paribas Wealth Management est classé n° 6 mondial et n° 4 en Europe de l'Ouest parmi les banques privées⁽¹⁾. En France, elle est leader⁽²⁾ avec 69 milliards d'euros d'actifs gérés.

PERSONAL INVESTORS

BNP Paribas Personal Investors propose à des particuliers un conseil financier indépendant et un large éventail de services d'investissement. Il conjugue les forces de trois acteurs :

- Cortal Consors, n° 1 de l'épargne et du courtage en ligne pour les particuliers en Europe⁽²⁾, offre à plus d'un million de clients des conseils personnalisés en investissement et des services de trading en ligne, en Allemagne, en France et en Espagne. Cortal Consors apporte à ses clients son expérience du conseil financier à travers différents canaux (Internet, téléphone et face-à-face). Sa large gamme de produits et services indépendants comprend des solutions de placement à court terme, des OPCVM et des produits d'assurance-vie ;
- B*capital, entreprise d'investissement, est spécialisée dans le conseil personnalisé sur les titres cotés et les dérivés, la gestion conseillée et la gestion sous mandat pour une clientèle aisée. Elle offre à ses clients un accès direct à l'ensemble des marchés, des analyses financières et des services de conseil et de gestion de portefeuille dans le cadre d'un accompagnement privilégié. B*capital est l'actionnaire majoritaire de l'entreprise d'investissement Portzamparc, spécialisée dans les petites et moyennes capitalisations ;
- Geojit BNP Paribas est l'un des principaux courtiers pour les particuliers en Inde. Il propose des services de courtage sur actions, dérivés et des produits d'épargne financière (fonds et assurance-vie) par téléphone, par Internet et via un réseau de plus de 500 agences. Geojit BNP Paribas est également présent aux Émirats arabes unis, en Arabie Saoudite, à Oman, à Bahreïn et au Koweït où il cible principalement la clientèle indienne non résidente.

Au **Luxembourg** et à **Singapour**, BNP Paribas Personal Investors offre des services et des placements à une clientèle internationale et d'expatriés.

Au 31 décembre 2010, BNP Paribas Personal Investors⁽³⁾ comptait 1,3 million de clients pour un encours géré de 33 milliards d'euros, réparti entre 39 % d'actifs boursiers, 38 % de produits d'épargne ou d'OPCVM et 23 % de liquidités. BNP Paribas Personal Investors emploie 4 100 personnes.

L'ambition de BNP Paribas Personal Investors est de renforcer sa position de leader en Europe et dans les marchés émergents qui présentent une forte capacité d'épargne.

BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES

BNP Paribas Securities Services est l'un des cinq premiers fournisseurs de services titres au niveau mondial⁽⁴⁾. En 2010, les actifs en conservation ont progressé de + 12,9 % par rapport à 2009, à 4 641 milliards d'euros et les actifs sous administration de + 5,8 % à 771 milliards d'euros. Le nombre de fonds a également augmenté de + 0,7 % à 6 329. Le nombre de transactions traitées a diminué de - 5,1 % à 47 millions, dans un contexte de forte baisse de l'activité sur les marchés financiers.

BNP Paribas Securities Services propose des solutions intégrées à tous les acteurs du cycle d'investissement, *sell-side*, *buy-side* et émetteurs.

- les banques d'investissement, *broker-dealers*, banques et infrastructures de marché bénéficient de solutions sur mesure en matière d'exécution, de compensation d'instruments dérivés, de compensation locale et globale, de règlement-livraison et de conservation pour toutes les classes d'actifs onshore et offshore partout dans le monde. Des solutions de sous-traitance pour les activités de middle et back-office sont également proposées ;
- les investisseurs institutionnels (gestionnaires d'actifs, de fonds alternatifs, de fonds souverains, compagnies d'assurance, fonds de pension, distributeurs et promoteurs de fonds) disposent d'une gamme étendue de services : conservation globale, banque dépositaire et *trustee*, agent de transfert et support à la distribution de fonds, administration de fonds et sous-traitance de middle-office, reporting d'investissement, mesure du risque et de la performance ;
- les émetteurs (originateurs, arrangeurs et entreprises) ont accès à une offre étendue de services fiduciaires : titrisation et services de financement structuré, services d'agent de la dette, conseil aux émetteurs, gestion de plans de stock-options et d'actionnariat salarié, services aux actionnaires et gestion des Assemblées Générales ;
- des services de marché et de financement sont proposés à tous les types de clients : prêt et emprunt de titres, gestion de change, gestion du crédit et du collatéral, et financements.

(1) Source : étude interne fondée sur les informations publiées par les concurrents au 30 septembre 2010.

(2) Source : étude interne fondée sur les informations publiées par les concurrents.

(3) Avec Geojit à 34,33 %.

(4) Source : chiffres de BNP Paribas Securities Services au 31 décembre 2010 pour les actifs en conservation ; tableaux de *globalcustody.net* relatifs aux actifs à conservation des groupes concurrents, au 2 février 2011.

PRÉSENTATION DU GROUPE BNP PARIBAS

Présentation des pôles et des métiers

BNP PARIBAS REAL ESTATE

Fort de 3 300 collaborateurs, BNP Paribas Real Estate est n° 2 des services immobiliers aux entreprises⁽¹⁾ en Europe continentale et l'un des acteurs majeurs de l'immobilier résidentiel en France⁽²⁾.

L'offre proposée est unique, par l'étendue de sa couverture géographique et par la diversité de ses métiers. Les clients sont des entreprises, des investisseurs, des collectivités locales, des promoteurs et des particuliers.

Réseau international

- en immobilier d'entreprise, BNP Paribas Real Estate peut accompagner ses clients dans 30 pays :
 - dont 15 grâce à ses implantations directes :
 - en Europe : Allemagne, Belgique, Espagne, France, Hongrie, Irlande, Italie, Jersey, Luxembourg, Pologne, République tchèque, Royaume-Uni, Roumanie,
 - en Inde et dans le Golfe ;
 - et 15 autres pays avec ses alliances avec des partenaires locaux.
- en habitat, BNP Paribas Real Estate est essentiellement présent en France.

6 métiers immobiliers complémentaires

Promotion Immobilière

- 50 000 m² d'immobilier d'entreprise et 3 200 logements mis en chantier en 2010 ;

- classement parmi les 1^{ers} promoteurs français⁽²⁾.

Transactions

- immobilier d'entreprise : 7,7 millions de m² d'immobilier d'entreprise placés en 2010 (bureaux, locaux d'activités, commerces...). N° 1 en France, Allemagne et Luxembourg⁽³⁾ ;
- habitat : plus de 3 950 logements neufs commercialisés en 2010.

Conseil

- conseils aux clients pour élaborer leurs projets immobiliers et optimiser leur patrimoine.

Expertise

- 84 000 expertises réalisées en 2010 sur tous les types de biens immobiliers (bureaux, commerces, hôtels, entrepôts, terrains...) ;
- n° 1 en France⁽³⁾.

Property Management

- immobilier d'entreprise : 30 millions de m² gérés. N° 1 en France, Belgique et Luxembourg⁽³⁾ ;
- habitat : plus de 6 000 lots gérés en résidences étudiantes et résidences de tourisme d'affaires.

Investment Management

- près de 11 milliards d'euros d'actifs immobiliers gérés en France, Italie, Luxembourg, Royaume-Uni et Belgique. L'un des premiers gestionnaires de SCPI en France⁽³⁾.

CORPORATE AND INVESTMENT BANKING

BNP Paribas Corporate & Investment Banking (CIB) compte 19 800 personnes, déployées dans plus de 50 pays dans le monde. CIB opère dans les métiers de financement ainsi que dans le conseil et les métiers de marchés de capitaux. En 2010, CIB a apporté une contribution significative au groupe BNP Paribas, tant en termes d'activité (27 % du produit net bancaire) que de résultat (41 % du résultat net avant impôt).

Les 14 000 clients de BNP Paribas CIB, composés d'entreprises, d'institutions financières, et de fonds d'investissements, sont au cœur de la stratégie et du « business model » de BNP Paribas CIB. Les équipes ont pour principal objectif de développer et maintenir des relations de long terme avec leurs clients, de les accompagner dans leur stratégie de développement ou d'investissement et de répondre avec des solutions globales à leurs besoins de financement, de conseil financier et de gestion de leurs risques.

Intégré dans un groupe solide et reconnu et s'appuyant sur l'équilibre de son « business model » centré sur ses clients, BNP Paribas CIB a continué à démontrer sa capacité d'adaptation aux nouveaux enjeux de l'environnement économique et financier auxquels l'industrie bancaire et ses clients font face. En 2010, BNP Paribas CIB a renforcé son leadership européen et développé ses activités sur le plan international, affirmant son rôle de partenaire européen de référence auprès de nombreuses entreprises et institutions financières à travers le monde.

STRUCTURED FINANCE (SF)

Au confluent des activités de crédit et de marchés de capitaux, Structured Finance (SF) conçoit des solutions de financement personnalisées pour une clientèle mondiale. Présent dans près de 40 pays, avec plus de 2 000 experts, SF couvre toute la gamme du financement, de l'origine

(1) Source : Property Week, juin 2010.

(2) Source : classement des promoteurs par Innovapresse, septembre 2010.

(3) Source interne.

à la structuration et à l'exécution de la dette structurée, jusqu'à la syndication, et gère également les activités de produits de flux de CIB.

En 2010, dans un marché encore difficile, SF a conclu de très nombreuses opérations qui ont contribué au financement de l'économie. Le métier a financé les projets d'investissement et de développement de ses clients en leur fournissant des solutions optimales et intégrées adaptées à leurs besoins. Ils bénéficient ainsi d'une offre globale associant une expertise produit et des équipes commerciales dédiées.

SF donne à BNP Paribas un rôle de premier plan dans les activités de financement d'énergie et de matières premières, de financement d'actifs (aéronautique, maritime, immobilier), de financement export, de financement par effet de levier, de financement de projets, de financement d'acquisitions corporate, de trade finance, de cash management et enfin de syndication de prêts.

SF a reçu, cette année encore, de multiples distinctions qui sont autant d'éléments de reconnaissance de l'excellence de ses équipes et de la qualité de ses réalisations :

- Aircraft Finance Innovator of the Year (*Jane's Transport Finance* 2011) ;
- EMEA (Europe, Middle East and Africa) & Latin American Loan House (*IFR* 2010) ;
- Best Commodity Finance Bank (*GTR* 2010) ;
- Excellence in Energy Markets (*Commodities Now/Energy Business* 2010) ;
- Excellence in Corporate Social Responsibility (*Commodities Now/Energy Business* 2010) ;
- Best Global Infrastructure & Project Finance House (*Euromoney* 2010) ;
- N° 1 MLA (Mandated Lead Arranger) for all ECA Backed Loans (*Dealogic* 2010) ;
- N° 1 Bookrunner and MLA for Syndicated Loans in EMEA by Volume and Number of Deals (*Thomson Reuters* 2010) ;
- N° 1 Bookrunner and MLA in EMEA in Acquisition/Demerger Finance by Volume and Number of Deals (*Dealogic* 2010) ;
- N° 1 Bookrunner and MLA for Media & Telecom in EMEA by Volume and Number of Deals (*Dealogic* 2010).

CORPORATE AND TRANSACTION BANKING EUROPE

Le métier Corporate and Transaction Banking Europe (CTBE), créé en février 2010, est au cœur de l'ambition de BNP Paribas de devenir « LA banque des entreprises en Europe ». CTBE offre à ses clients entreprises tous les services quotidiens en matière de « corporate banking », en coordination avec les centres de compétence « Global Cash Management », « Global Trade Solutions » et « Global Factoring » et, aux côtés des autres lignes de métier de CIB, tous les services de banque d'investissement.

CTBE se concentre sur une clientèle locale de grandes et moyennes entreprises et sur les filiales locales des clients de BNP Paribas issus de toutes les régions, qu'elles soient sous la tutelle de CIB, des marchés domestiques ou des autres entités de la banque de détail.

En mettant l'accent sur l'offre de banque commerciale pour tous ses clients, CTBE propose des solutions de financement, de cash management et de négoce. CTBE travaille en coordination avec BNP Paribas Factor et Arval pour distribuer une gamme de solutions locatives et d'affacturage. Enfin, CTBE coopère avec les différents métiers de CIB pour proposer à ses clients leurs produits et services, notamment avec le métier Fixed

Income en matière de solutions simples de couverture des risques de taux et de change.

CTBE est présent dans 18 pays (Allemagne, Autriche, Bulgarie, Danemark, Espagne, Grèce, Hongrie, Irlande, Israël, Norvège, Pays-Bas, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume Uni, Russie, Suède, Suisse) avec 32 centres d'affaires. 8 000 clients sont servis par 200 chargés de clientèle, 40 chargés d'affaires Cash Management et 25 chargés d'affaires Trade Solutions. Les services en matière de « corporate banking » offerts par CTBE dans les quatre marchés domestiques du Groupe sont assurés, bien sûr, en coopération avec les réseaux couvrant ces marchés.

CORPORATE FINANCE

Le métier Corporate Finance est en charge des opérations de conseil en fusions et acquisitions (mandats de conseil à l'achat ou à la vente, conseil financier stratégique, conseil en privatisation, etc.), des opérations de conseil en restructuration et des activités de marché primaire actions (introduction en Bourse, augmentation de capital, placement secondaire, émission d'obligations convertibles, échangeables). Il est fort de 400 professionnels répartis à travers un réseau mondial organisé autour de deux plates-formes principales, en Europe et en Asie, et d'une présence grandissante au Moyen-Orient, en Afrique et sur le continent américain.

En fusions-acquisitions, BNP Paribas confirme son développement en Europe en étant n° 1 en France (*sources : Thomson Reuters et Dealogic, opérations annoncées et réalisées*) et n° 6 au Royaume-Uni (*source : Bloomberg, opérations annoncées*) en 2010. En Asie (hors Japon), la banque se classe au 5^e rang (*source : Thomson Reuters, opérations réalisées*) et a obtenu la distinction « Best Domestic M&A/Best Privatization : Guangzhou Automotive Group USD 3,2 billion Privatization of Denway Motors and H-Share IPO », décernée par *The Asset*. La banque enregistre en outre une très belle percée dans la région Afrique, Moyen-Orient en figurant au 2^e rang (*source : Bloomberg, opérations annoncées*), tendance confirmée par les distinctions suivantes :

- « Cross Border Deal of the Year - Zain-Bharti Airtel » décernée par *Acquisitions Monthly* ;
- « MENA Advisor of the Year » décernée par *Acquisitions Monthly* ;
- « Best M&A House in Kuwait » décernée par *emeafinance*.

Sur le marché primaire actions, BNP Paribas a affirmé son leadership en Europe en se classant n° 1 en tant que bookrunner d'opérations « equity-linked » selon *Dealogic* en 2010, et en se voyant décerner la distinction « EMEA Structured Equity House » par *IFR*. BNP Paribas figure en outre au 10^e rang en EMEA en tant que bookrunner « All Equity Capital Markets » (*Dealogic*) et a obtenu les distinctions suivantes :

- « Europe Equity Deal of the Year 2010 » décernée par *The Banker* pour l'opération « Cable & Wireless – GBP 230 million Convertible Bond », BNP Paribas ayant agi en tant que bookrunner ;
- « Best Equity House in France » par *Euromoney*.

En Asie, BNP Paribas a obtenu les distinctions suivantes :

- « Best Small-Cap Equity : Huiyin Household Appliances USD 69.3 million IPO » BNP Paribas Global Coordinator, décernée par *The Asset* dans le cadre des « Triple A Regional Awards 2010 » ;
- « Asia Pacific Financial Institutions Group Capital Raising Deal of the Year 2010 » décernée par *The Banker* pour l'opération « Shinhan Financial Group – USD 1 billion Rights Issue », BNP Paribas ayant agi en tant que joint lead manager et underwriter.

GLOBAL EQUITIES & COMMODITY DERIVATIVES

La division Global Equities & Commodity Derivatives (GECD) de BNP Paribas CIB offre des produits dérivés sur actions et matières premières, indices et fonds ainsi que des services de recherche et d'exécution sur actions asiatiques. Elle s'appuie pour cela sur 1 400 professionnels du front office présents dans 3 grandes régions (Europe, Amérique, Asie-Pacifique).

GECD s'organise autour de 3 métiers :

Le métier Structured Equity offre des solutions structurées à une large palette de clients qu'ils soient particuliers, entreprises, réseaux bancaires, assurances ou caisses de retraite. Les équipes de Structured Equity mettent à disposition de ces clients des produits structurés sur mesure, ou listés en Bourse pour répondre à leurs besoins en termes de protection de capital, de rendement et de diversification.

Le métier Flow and Financing rassemble les produits et services dont les investisseurs institutionnels ont besoin pour mettre en place leurs stratégies d'investissement, de couverture et d'optimisation de portefeuille sur une multitude de marchés et de sous-jacents. Ces produits et services couvrent les dérivés de flux, le prêt-emprunt de titres, le Prime Brokerage et l'exécution, ainsi que la recherche et le courtage sur actions asiatiques.

Le métier Commodity Derivatives propose aux entreprises dont l'activité est fortement liée au cours des matières premières (producteurs, raffineries, compagnies de transport) une gamme de solutions de couverture du risque sur ces produits. Il offre également aux investisseurs un accès aux matières premières au travers de stratégies d'investissement variées et des solutions structurées.

Une entité dédiée aux Marchés Émergents complète cette organisation pour répondre aux besoins croissants et spécifiques des clients de ces régions.

Prix 2010

Les distinctions décernées pour son activité en 2010 démontrent le savoir-faire et l'expertise de GECD :

- Best Global Equity Derivatives House (*Euromoney* 2010) ;
- Best Equity Structured Products for *Super Sprinter* (*Finance Asia* 2010) ;
- Structured Products House of the Year (*Risk Magazine* 2011) ;
- Derivatives House of the Year (*The Asset Triple A Investment Awards* 2010) ;
- Emissions Europe-House of the Year (*Energy Risk* 2010) ;
- Excellence in Corporate and Social Responsibility (*Commodity Business Awards* 2010).

FIXED INCOME

Fixed Income, le métier opérant sur les produits de taux, change et crédit de BNP Paribas CIB, est un acteur clé en matière de solutions globales de crédit, de change et de taux d'intérêt. Avec son siège à Londres, six autres bureaux principaux à Paris, New York, São Paulo, Hong Kong, Singapour et Tokyo, ainsi que des bureaux régionaux à travers l'Europe, les Amériques, le Moyen-Orient et la région Asie-Pacifique, le métier compte 2 000 personnes à travers le monde.

Le métier couvre une large gamme de produits et de services allant de l'origination à la syndication, au trading, aux plateformes électroniques et à la vente en passant par la structuration et la recherche. Un réseau global d'experts a permis au métier de se forger une clientèle large et diversifiée auprès des fonds d'investissement, des sociétés d'assurance, des banques, des entreprises non financières, des gouvernements et des organismes supranationaux.

Des équipes d'experts dédiées dans chaque région contribuent au financement de l'économie en répondant aux besoins de leurs clients grâce à des solutions de financement telles que des émissions obligataires. Fixed Income offre aussi à sa clientèle institutionnelle de nouvelles opportunités d'investissement, de sources de liquidité et de solutions pour la gestion du risque dans les domaines des taux, de l'inflation, du change et du crédit. En 2010, le métier a apporté une réelle valeur ajoutée à sa clientèle, comme en témoignent les classements officiels et les prix :

Classements 2010

- n° 1 teneur de livre pour les émissions obligataires en euro, parmi les 10 meilleurs teneurs de livre d'émissions obligataires globales en toutes devises (*Thomson Reuters Bookrunner Rankings* 2010) ;
- n° 5 en produits de taux en toutes devises et n° 3 en produits d'inflation en euro (*Total Derivatives/Euromoney Interest Rate Derivatives Survey* 2010) ;
- n° 3 en dérivés de crédit globaux (*Risk Institutional Investor Survey* 2010) ;
- n° 2 en services de change aux institutions financières (*Asiamoney FX Poll* 2010) ;
- n° 2 en recherche de crédit sur les secteurs « banques », « institutions financières non bancaires » et « produits de consommation », et n° 5 en stratégie de crédit et en idées de trading (*Euromoney Fixed Income Research Poll* 2010) ;
- no.1 derivatives dealer in Asia, no.1 currency derivatives in Asia, no.2 credit derivatives in Asia, no.2 interest rate derivatives in Asia (*AsiaRisk Interdealer Rankings*, 2010).

Prix 2010

- Structured Products House of the Year (*Risk Magazine* 2010) ;
- Euro Bond House of the Year (*IFR* 2010) ;
- EMEA Investment-Grade Corporate Bond House of the Year (*IFR* 2010) ;
- Covered Bond House of the Year (*IFR* 2010) ;
- FX House & Interest Rates House (*Structured Products Europe Awards* 2010) ;
- Most Innovative in FX (*The Banker* 2010) ;
- Derivatives House of the Year in Asia-Pacific, Best Derivatives House-Institutional & Best Credit Derivatives House (*The Asset Triple A Investment Awards* 2010).

BNP PARIBAS « PRINCIPAL INVESTMENTS »

BNP Paribas « Principal Investments » est en charge de la gestion du portefeuille de participations cotées, non cotées et de créances souveraines des pays émergents du groupe BNP Paribas.

ACTIVITÉ PARTICIPATIONS COTÉES

L'équipe Gestion des Participations Cotées a pour mission la prise de participations minoritaires dans des sociétés cotées, et la gestion de celles-ci, pour le compte du Groupe. Les investissements sont généralement réalisés dans de grandes sociétés à large capitalisation et le portefeuille est composé en majorité de sociétés françaises. L'objectif est de valoriser les actifs dans une optique de moyen terme.

ACTIVITÉ PARTICIPATIONS NON COTÉES

L'équipe Gestion des Participations Non Cotées a pour responsabilité la gestion du portefeuille de participations non cotées du Groupe

(investissements directs et indirects à travers des fonds). À ce titre, le métier identifie et analyse des opportunités d'investissements, structure des opérations, assure la gestion des participations dans une perspective de valorisation à moyen terme et organise les cessions des lignes historiques.

CRÉANCES SOUVERAINES SUR PAYS ÉMERGENTS

L'équipe a pour mission :

- le suivi, pour le compte du Groupe, des restructurations des créances souveraines sur les pays émergents impayées ou en difficulté et la participation aux Comités de créanciers (Club de Londres), voire leur présidence, lorsque de tels Comités sont créés ;
- la gestion du portefeuille de créances souveraines sur les pays émergents logé chez Principal Investments, dans une optique de valorisation à moyen terme.

KLÉPIERRE

À la fois propriétaire, gestionnaire et développeur de centres commerciaux, Klépierre offre aux grandes enseignes internationales une plate-forme unique pour leur développement en Europe continentale, avec 356 centres sous gestion, dont 273 appartenant à Klépierre. Le Groupe est ainsi présent dans 13 pays européens, parmi lesquels la France, la Belgique, la Norvège, la Suède, le Danemark, l'Italie et l'Espagne. Ségécé et Steen & Strøm, filiales de Klépierre, sont respectivement 1^{ers} gestionnaires de centres commerciaux en Europe continentale et en Scandinavie⁽¹⁾.

Klöpierre offre également des solutions d'externalisation immobilière (sale and lease back) dans le commerce de périphérie et de centre-ville en France, grâce à sa filiale Klémurs.

Klöpierre détient et gère par ailleurs un portefeuille d'immeubles de bureaux concentré sur les principaux quartiers d'affaires de Paris et sa première couronne (3,6 % du patrimoine au 31 décembre 2010).

Au 31 décembre 2010, le patrimoine de Klépierre est valorisé à 15 114 millions d'euros (hors droits) et son effectif s'élève à 1 500 salariés.

Klöpierre et Klémurs, qui bénéficient du statut fiscal de Sociétés d'investissements immobiliers cotées (SIIC), sont présentes respectivement sur le compartiment A et le compartiment C d'Euronext ParisTM.

Le groupe Klöpierre en Europe⁽²⁾ :

- 13 pays d'implantation ;
- 1 500 collaborateurs ;
- 15,1 milliards d'euros de patrimoine (hors droits) ;
- 273 centres commerciaux détenus ;
- 356 centres commerciaux gérés.

(1) Source interne.

(2) Données au 31 décembre 2010.

1.5 BNP Paribas et ses actionnaires

LE CAPITAL SOCIAL

Le capital de BNP Paribas SA s'élevait au 31 décembre 2009 à 2 368 310 748 euros composé de 1 184 155 374 actions (les changements intervenus au cours des exercices antérieurs sont rappelés dans la partie « Évolution du capital et résultat par action »).

En 2010, le nombre d'actions ordinaires composant le capital social a été affecté par les cinq séries d'opérations suivantes :

- création de 1 737 512 actions à la suite de souscriptions dans le cadre des plans d'options ;
- création de 354 titres dans le cadre de la fusion entre Fortis Banque France et BNP Paribas ;
- création de 9 160 218 titres suite à l'option offerte aux actionnaires de payer en actions BNP Paribas le dividende de l'exercice 2009 ;
- réduction de capital par annulation de 600 000 actions ;
- souscription de 3 700 076 titres dans le cadre de l'augmentation de capital réservée aux salariés.

Ainsi, au 31 décembre 2010, le capital de BNP Paribas s'élevait à 2 396 307 068 euros composé de 1 198 153 534 actions d'un nominal de deux euros chacune⁽¹⁾

Ces actions, entièrement libérées, sont de forme nominative ou au porteur, au choix du titulaire, sous réserve des dispositions légales en vigueur. **Il n'existe aucun droit de vote double ni aucune limitation à l'exercice des droits de vote, ni aucun droit à dividende majoré, attaché à ces valeurs mobilières.**

(1) Depuis la fin de l'exercice social, a été enregistrée la création de 506 622 actions à la suite de souscriptions dans le cadre des plans d'options. Ainsi, au 17 janvier 2011, le capital de BNP Paribas s'élevait à 2 397 320 312 euros composé de 1 198 660 156 actions d'un nominal de deux euros chacune.

ÉVOLUTION DE L'ACTIONNARIAT

Au cours des 3 dernières années, la détention du capital de la Banque a évolué comme ci-dessous :

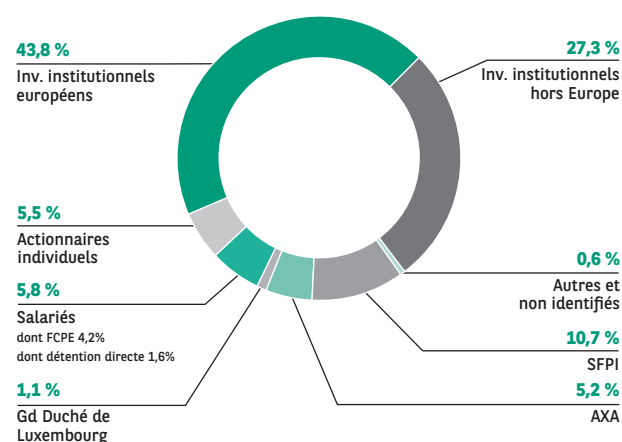
Dates	31/12/2008			31/12/2009			31/12/2010		
	Nombre d'actions (en millions)	% du capital	% des DDV(*)	Nombre d'actions (en millions)	% du capital	% des DDV(*)	Nombre d'actions (en millions)	% du capital	% des DDV(*)
SFPI(**)	-	-	-	127,75	10,8 %	10,8 %	127,75	10,7 %	10,7 %
AXA	53,08	5,8 %	5,9 %	61,63	5,2 %	5,2 %	61,65	5,1 %	5,2 %
Gd Duché de Luxembourg	-	-	-	12,87	1,1 %	1,1 %	12,87	1,1 %	1,1 %
Salariés	57,69	6,3 %	6,4 %	67,69	5,7 %	5,8 %	69,63	5,8 %	5,8 %
- dont FCPE Groupe	42,75	4,7 %	4,7 %	49,43	4,2 %	4,2 %	50,84	4,2 %	4,2 %
- dont détention directe	14,94	1,6 %	1,7 %	18,26	1,5 %	1,6 %	18,79	1,6 %	1,6 %
Mandataires sociaux	0,43	NS	NS	0,48	NS	NS	0,47	NS	NS
Titres détenus par le Groupe(***)	5,46	0,6 %	-	3,66	0,3 %	-	2,99	0,3 %	-
Actionnaires Individuels	64,36	7,1 %	7,1 %	63,63	5,4 %	5,4 %	66,00	5,5 %	5,5 %
Inv. Institutionnels	717,75	78,8 %	79,2 %	780,17	65,9 %	66,1 %	849,37	70,9 %	71,1 %
(dont « Investisseurs Socialement Responsables »)	(3,92)	(0,4 %)	(0,4 %)	(6,00)	(0,5 %)	(0,5 %)	(4,36)	(0,4 %)	(0,4 %)
- Européens	484,10	53,1 %	53,4 %	486,61	41,1 %	41,2 %	523,08	43,7 %	43,8 %
- Non Europ.	233,65	25,7 %	25,8 %	293,56	24,8 %	24,9 %	326,29	27,2 %	27,3 %
Autres et non identifiés	13,00	1,4 %	1,4 %	66,27	5,6 %	5,6 %	7,42	0,6 %	0,6 %
TOTAL	911,77	100 %	100 %	1 184,15	100 %	100 %	1 198,15	100 %	100 %

(*) En droits de vote (DDV).

(**) Société Fédérale de Participations et d'Investissement : société anonyme d'intérêt public agissant pour le compte de l'État belge.

(***) Hors positions de travail des tables de trading.

COMPOSITION DE L'ACTIONNARIAT DE BNP PARIBAS AU 31 DÉCEMBRE 2010 (EN DROITS DE VOTE)



À la connaissance de l'entreprise, il n'existe aucun actionnaire, autre que la SFPI et AXA, qui détienne plus de 5 % du capital ou des droits de vote.

La Société Fédérale de Participations et d'Investissement (SFPI) est devenue actionnaire de BNP Paribas à l'occasion du rapprochement, concrétisé courant 2009, avec le groupe Fortis ; elle a procédé au cours de cet exercice, à deux déclarations de franchissement de seuil auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) :

■ le 19 mai 2009 (Information AMF n° 209C0702), la SFPI déclarait avoir franchi à la hausse les seuils légaux de 5 % et 10 % du capital ou des droits de vote de BNP Paribas, à la suite de l'apport de 74,94 % de Fortis Banque SA/NV, rémunéré par l'émission de 121 218 054 actions BNP Paribas représentant alors 9,83 % du capital et 11,59 % des droits de vote. Il était notamment précisé que ni l'État belge ni la SFPI n'envisageaient d'acquiescer le contrôle de la Banque.

BNP Paribas a concomitamment informé l'AMF ce même 19 mai (Information AMF n° 209C0724), de la conclusion d'un contrat d'option entre l'État belge, la SFPI et Fortis SA/NV (devenue Ageas SA/NV le 29 avril 2010), aux termes duquel Fortis SA/NV bénéficie d'une option d'achat portant sur les 121 218 054 actions BNP Paribas émises en rémunération des apports effectués par la SFPI, de participations détenues dans Fortis Banque avec faculté pour BNP Paribas de mettre en œuvre un droit de substitution sur les actions concernées ;

■ Le 4 décembre 2009 (Information AMF n° 209C1459), la SFPI déclarait détenir 10,8 % du capital et des droits de vote de BNP Paribas ; cette évolution est consécutive, pour l'essentiel :

- à l'augmentation de capital réalisée en actions ordinaires par BNP Paribas du 30 septembre au 13 octobre 2009,
- à la réduction de capital opérée par la Banque à la suite de l'annulation, le 26 novembre, des actions de préférence émises le 31 mars 2009 au profit de la Société de Prise de Participation de l'État.

Aucune déclaration de franchissement de seuil n'a été reçue par BNP Paribas en 2010 de la SFPI.

Il est également précisé que le groupe AXA et le groupe BNP Paribas avaient informé l'AMF le 16 décembre 2005 (Information AMF n° 205C2221) de la conclusion d'une convention prévoyant le maintien de participations réciproques stables entre les deux groupes et des options d'achat réciproques en cas de changement de contrôle du capital de l'un d'eux. Les deux sociétés ont ensuite informé l'AMF le 5 août 2010 (Information AMF n° 210C0773) avoir conclu un protocole d'accord destiné à remplacer la convention établie en décembre 2005 ; prenant en compte les nouvelles règles édictées par les régulateurs à destination des institutions financières, les clauses de ce nouveau protocole ne font plus mention du maintien de participations réciproques stables.

LE MARCHÉ DE L'ACTION

Depuis l'Assemblée Générale Mixte du 23 mai 2000 au cours de laquelle les actionnaires ont décidé la fusion entre la BNP et Paribas, le titre BNP est devenu BNP Paribas ; le code Euroclear-France est resté inchangé (13110). Depuis le 30 juin 2003, l'action BNP Paribas est désignée par son code ISIN (FR0000131104).

Les actions BNP ont été admises à la cote officielle de la Bourse de Paris sur le Règlement Immédiat, le 18 octobre 1993, première date de cotation après la privatisation, puis le 25 octobre sur le Règlement Mensuel. Depuis la généralisation du comptant le 25 septembre 2000, l'action BNP Paribas est éligible au SRD (Service de Règlement Différé). Le titre est négocié à Londres sur le SEAQ International, à la Bourse de Francfort, ainsi qu'à Milan sur le MTA International depuis le 24 juillet 2006. De plus, un programme ADR (American Depositary Receipt) 144A « Level 1 » est actif aux États-Unis depuis la privatisation, JP Morgan Chase agissant en tant que banque dépositaire (1 action BNP Paribas est représentée par 2 ADR). Afin d'augmenter sa liquidité et de le rendre plus

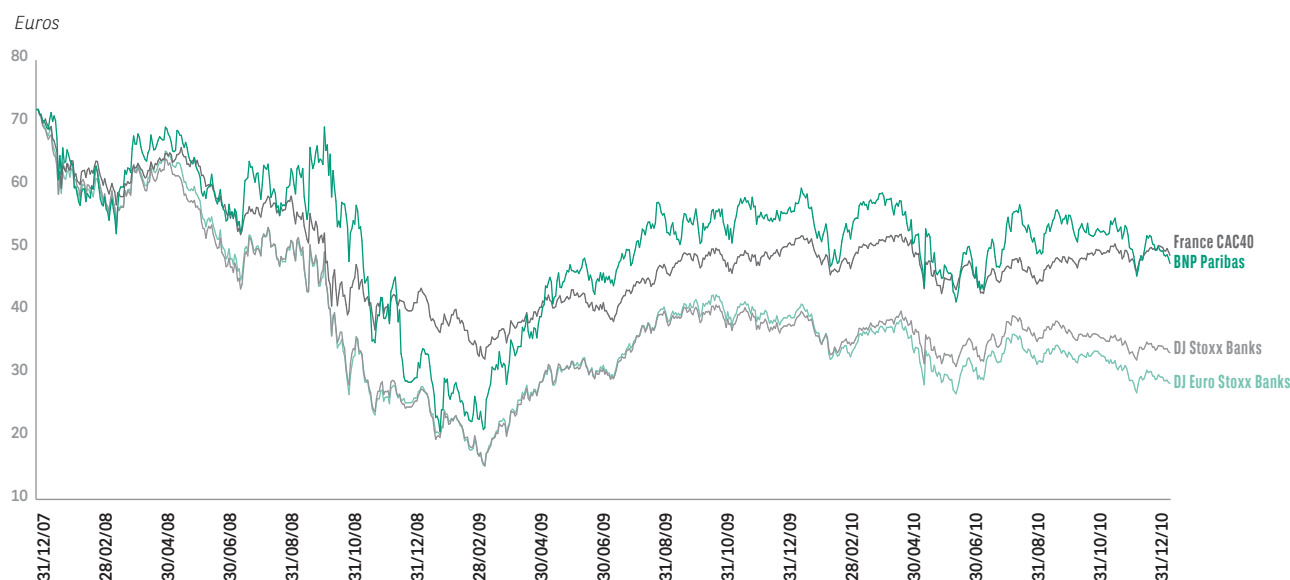
visible pour les investisseurs américains, l'ADR est négocié sur l'OTCQX International Premier depuis le 14 juillet 2010.

Pour maintenir une grande accessibilité aux actionnaires individuels, le nominal de l'action de la Banque a été divisé par deux le 20 février 2002, et fixé à deux euros.

La BNP a fait partie des sociétés constituant l'indice CAC 40 depuis le 17 novembre 1993 ; elle a par ailleurs intégré l'Euro Stoxx 50 le 1^{er} novembre 1999, et le titre de la Banque entre dans la composition du Dow Jones Stoxx 50 depuis le 18 septembre 2000 ; en 2007, BNP Paribas a intégré l'indice « Global Titans 50 », qui regroupe les 50 plus grandes entreprises mondiales. Enfin, l'action BNP Paribas figure dans les principaux indices de référence du Développement Durable : Aspi Eurozone, FTSE4Good (Global et Europe 50), DJSI World, Ethibel. Ces différents facteurs sont favorables à la liquidité et à l'appréciation du titre puisque celui-ci est alors une des nécessaires composantes de tous les portefeuilles et fonds indexés sur ces indices.

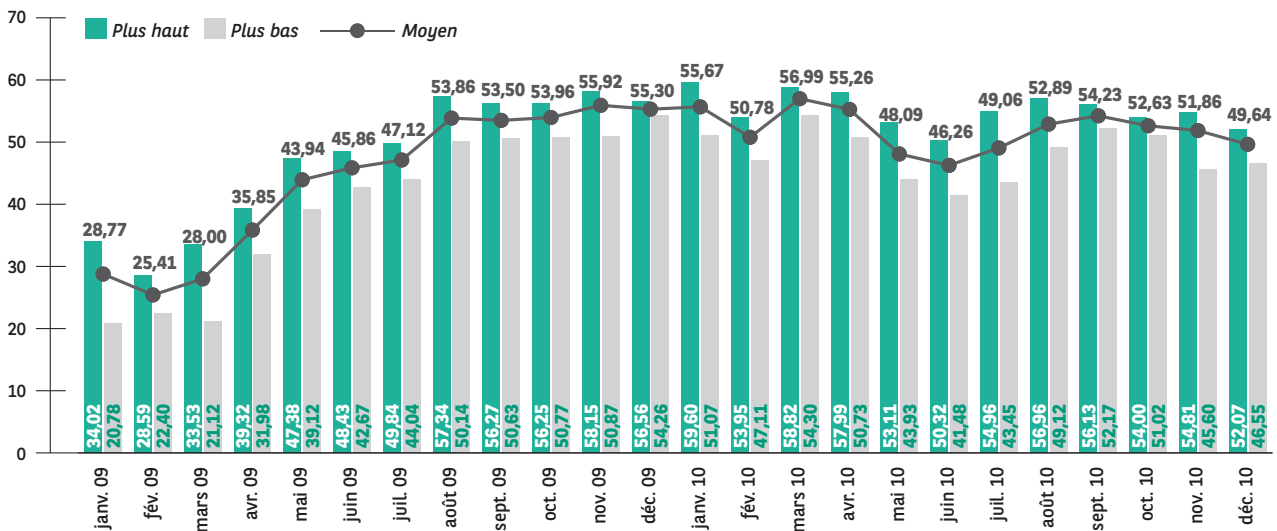
► COURS DE L'ACTION BNP PARIBAS DU 31 DÉCEMBRE 2007 AU 31 DÉCEMBRE 2010

Comparaison avec les indices DJ EURO STOXX Banks, DJ STOXX Banks et CAC 40 (indices rebasés sur le cours de l'action)



Source : Datastream.

MOYENNES MENSUELLES ET COURS DE CLÔTURE MENSUELS EXTRÊMES DE L'ACTION BNP PARIBAS DEPUIS JANVIER 2009(*)



(*) Les cours ont été ajustés pour tenir compte de l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription, réalisée du 30 septembre au 13 octobre 2009.

■ Du 31 décembre 2007 au 31 décembre 2010, le cours de l'action a diminué de 33,99 %, à comparer à une baisse de 32,23 % pour le CAC 40, mais de 60,50 % pour le DJ Euro Stoxx Banks (indice des valeurs bancaires de la zone euro) et de 53,73 % pour le DJ Stoxx Banks (valeurs bancaires européennes). L'action BNP Paribas a pâti de la défiance généralisée envers les établissements financiers provoquée par la crise des crédits « subprime » aux États-Unis. Cependant, du fait d'une exposition de BNP Paribas à la crise financière bien moindre que celle de beaucoup de ses concurrents, la performance de l'action s'est comparée très favorablement à celle des indices bancaires jusqu'en octobre 2008. La dislocation des marchés consécutive à la faillite de Lehman Brothers mi-septembre 2008 ayant ensuite pesé sur les activités du Groupe et par conséquent sur son cours de Bourse, la surperformance du titre par rapport aux indices bancaires observée jusque-là s'est pour une large part résorbée en fin d'année 2008.

Depuis le début de l'année 2009, la tendance s'est toutefois inversée, le titre BNP Paribas (47,61 euros au 31 décembre 2010) s'étant apprécié de 61,94 % par rapport au 31 décembre 2008 (29,40 euros), soit une évolution très largement supérieure à celle du CAC 40 (+ 18,24 %), comme à celles du DJ Euro Stoxx Banks (+ 8,93 %) et du DJ Stoxx Banks (+ 29,91 %).

Au cours de l'année 2010, le titre BNP Paribas s'est replié de 14,83 %, soit une évolution moins favorable que celle du CAC 40 (- 3,34 %) et voisine de celle du DJ Stoxx Banks (- 11,57 %), mais significativement meilleure que celle du DJ Euro Stoxx Banks (- 26,86 %). Les banques composant ce dernier indice ont en effet été affectées par les craintes des investisseurs liées aux dettes de certains États de la zone euro, et leurs cours de Bourse ont ainsi fortement régressé au printemps,

atteignant leurs plus bas de l'année au mois de juin. La remontée des cours à partir de septembre 2010 n'a que partiellement compensé la chute du premier semestre. En outre, la publication par le Comité de Bâle de propositions visant à renforcer considérablement les exigences en termes de solvabilité et de liquidité pour les établissements bancaires, a pesé de manière significative sur la perception des banques par les investisseurs et par conséquent sur leurs cours de Bourse.

■ La capitalisation boursière de BNP Paribas s'élevait à 57 milliards d'euros au 31 décembre 2010, plaçant l'entreprise au 5^e rang de l'indice CAC 40 (comme fin 2009) ; en termes de flottant, BNP Paribas est la 3^e valeur de marché de l'indice parisien (comme fin 2009). À la même période, BNP Paribas occupait la 8^e place du DJ Euro Stoxx 50 en termes de flottant (6^e un an auparavant).

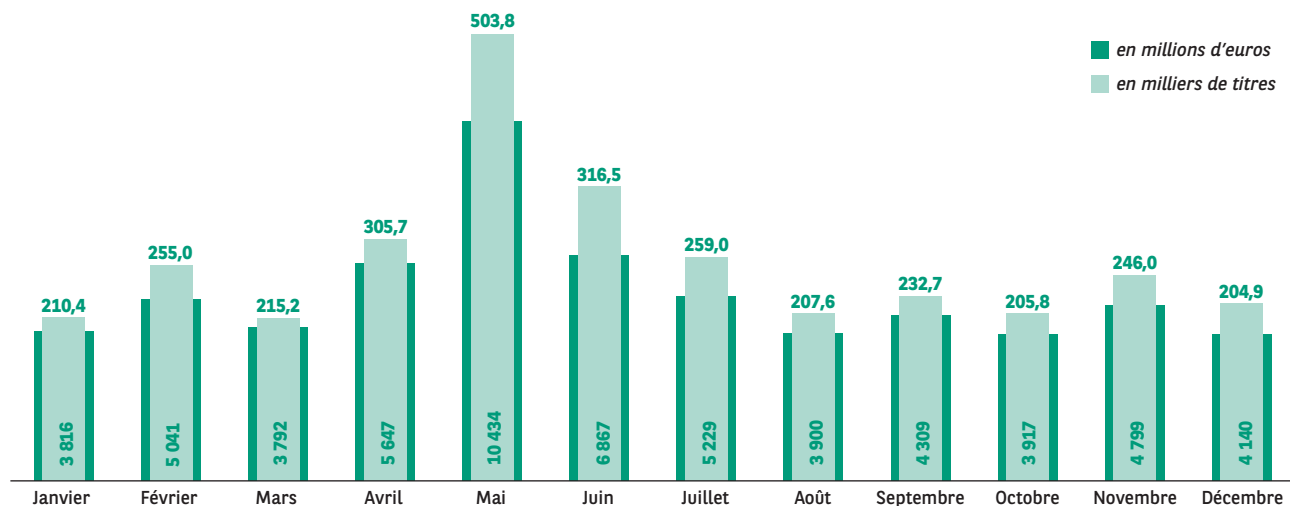
■ Les volumes de transactions quotidiens en 2010 se sont établis à une moyenne de 5 140 273 titres échangés sur Euronext Paris, en baisse de 4,36 % par rapport à l'année précédente (5 374 599 titres par séance en 2009). Plus que par une diminution de la liquidité, cette évolution s'explique par la mise en application de la Directive MIF (Marchés d'Instruments Financiers), qui a supprimé à compter du 1^{er} novembre 2007 la règle de concentration des ordres sur un marché réglementé ; il s'en est suivi une libéralisation des lieux de négociation et la montée en puissance de modes alternatifs de négociation des titres : les systèmes multilatéraux de négociation (Multilateral Trading Facilities ou MTF) et les internalisateurs systématiques.

La moyenne journalière 2010 s'établit ainsi à 7 258 788 titres négociés (source : TAG Audit) en réintégrant les volumes traités par les MTF.

PRÉSENTATION DU GROUPE BNP PARIBAS

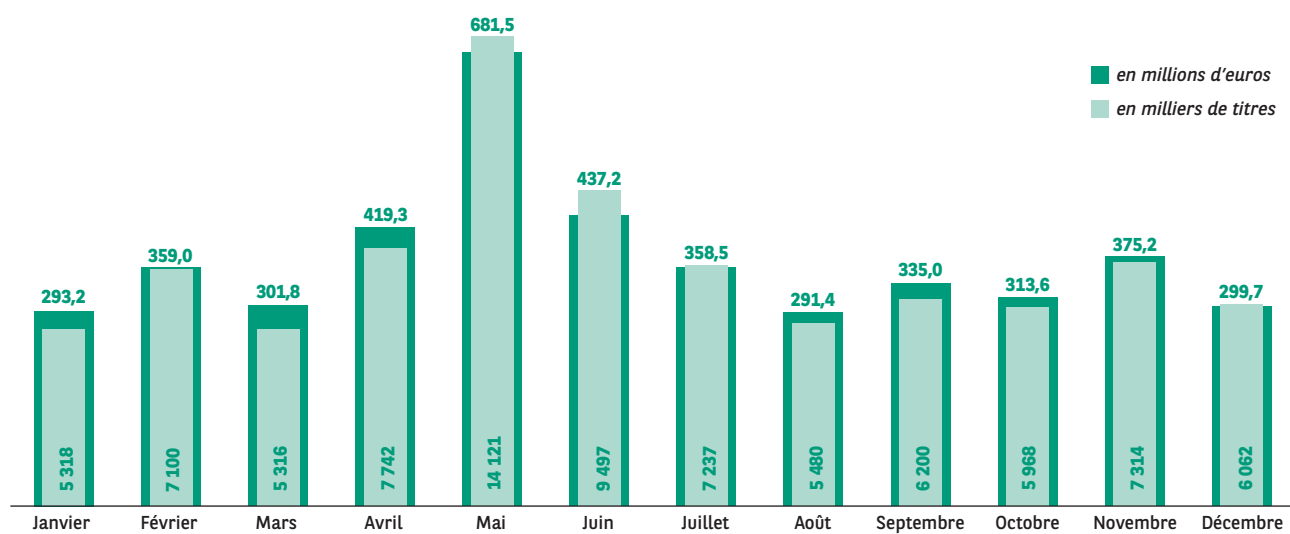
BNP Paribas et ses actionnaires

► VOLUMES ÉCHANGÉS EN 2010 SUR EURONEXT PARIS (MOYENNE QUOTIDIENNE)



Source : Euronext Paris

► VOLUMES ÉCHANGÉS EN 2010 (MOYENNE QUOTIDIENNE)



Source : TAG Audit

LE TABLEAU DE BORD DE L'ACTIONNAIRE

En euros	2006	2007	2008	2009	2010
Résultat net part du Groupe par action ^{(1) (*)}	7,81	8,25	2,99	5,20	6,33
Actif net par action ^{(2) (*)}	48,40	50,93	45,68	51,93	55,62
Dividende net par action ^(*)	3,01	3,26	0,97	1,50	2,10 ⁽³⁾
Taux de distribution (en%) ⁽⁴⁾	40,3	39,8	33,0	32,3	33,4 ⁽³⁾
Cours					
plus haut ^{(5) (*)}	86,01	92,40	73,29	58,58	60,38
plus bas ^{(5) (*)}	64,78	65,64	27,70	20,08	40,81
fin de période ^(*)	80,33	72,13	29,40	55,90	47,61
Indice CAC 40 au 31 décembre	5 541,76	5 614,08	3 217,97	3 936,33	3 804,78

(1) Sur la base du nombre moyen d'actions en circulation de l'exercice.

(2) Avant distribution. Actif net comptable réévalué sur nombre d'actions en circulation en fin de période.

(3) Sous réserve d'approbation par l'Assemblée Générale du 11 mai 2011.

(4) Distribution proposée à l'Assemblée Générale rapportée au résultat net part du Groupe.

(5) Enregistrés en séance.

(*) Les éléments du tableau ci-dessus ont été ajustés pour tenir compte des augmentations de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription, réalisées :

- en mars 2006 (coefficient d'ajustement = 0,992235740050131) ;

- du 30 septembre au 13 octobre 2009 (coefficient d'ajustement = 0,971895).

LA CRÉATION DE VALEUR BOURSIÈRE

RENTABILITÉ TOTALE POUR L'ACTIONNAIRE (TOTAL SHAREHOLDER RETURN - TSR -) :

Conventions de calcul

- le dividende est réinvesti en actions BNP puis BNP Paribas ; l'avoir fiscal au taux de 50 % est compris, jusqu'à la suppression de ce dispositif au début de l'exercice 2005 ;

- exercice des droits préférentiels de souscription lors des augmentations de capital de mars 2006 et octobre 2009 ;
- les rendements sont bruts, avant toute imposition et commission de courtage.

Résultats du calcul

Le tableau ci-dessous indique, pour les différentes durées mentionnées se terminant au 31 décembre 2010, la rentabilité totale de la détention d'une action BNP, puis BNP Paribas, ainsi que le taux de rendement actuariel annuel.

Durée de détention	Date investissement	Cours historique d'ouverture à la date d'investissement (euros)	Nb d'actions à fin de période de calcul (31/12/2010)	Investissement initial multiplié par	Taux de rendement annuel actuariel
Depuis la privatisation	18/10/1993	36,59	3,86	x 5,03	+ 9,84 %
17 ans	03/01/1994	43,31	3,52	x 3,87	+ 8,28 %
16 ans	03/01/1995	37,20	3,46	x 4,42	+ 9,74 %
15 ans	02/01/1996	33,57	3,38	x 4,80	+ 11,02 %
14 ans	02/01/1997	30,40	3,28	x 5,14	+ 12,41 %
13 ans	02/01/1998	48,86	3,18	x 3,10	+ 9,09 %
12 ans	04/01/1999	73,05	3,12	x 2,03	+ 6,09 %
Depuis la création de BNP Paribas	01/09/1999	72,70	3,03	x 1,99	+ 6,24 %
11 ans	03/01/2000	92,00	3,03	x 1,57	+ 4,18 %
10 ans	02/01/2001	94,50	2,95	x 1,49	+ 4,04 %
9 ans	02/01/2002	100,40	2,85	x 1,35	+ 3,42 %
8 ans	02/01/2003	39,41	1,38	x 1,67	+ 6,61 %
7 ans	02/01/2004	49,70	1,33	x 1,27	+ 3,50 %
6 ans	03/01/2005	53,40	1,27	x 1,14	+ 2,14 %
5 ans	02/01/2006	68,45	1,23	x 0,85	- 3,10 %
4 ans	02/01/2007	83,50	1,18	x 0,67	- 9,50 %
3 ans	02/01/2008	74,06	1,14	x 0,73	- 9,92 %
2 ans	02/01/2009	30,50	1,08	x 1,69	+ 30,07 %
1 an	02/01/2010	56,11	1,03	x 0,87	- 12,66 %

BNP Paribas propose ci-après deux mesures comparatives de la création de valeur actionnariale, sur une durée correspondant à un horizon de placement à long/moyen terme qui est celui de la plus grande partie de ses actionnaires individuels.

RENTABILITÉ COMPARATIVE SUR 5 ANS D'UN INVESTISSEMENT EN ACTIONS BNP PARIBAS AU COURS D'OUVERTURE DU 02/01/2006 SOIT 68,45 EUROS, AVEC LE LIVRET A DE LA CAISSE D'ÉPARGNE ET LES OBLIGATIONS À MOYEN TERME DU TRÉSOR.

La création de valeur pour l'actionnaire est ici appréciée en comparant l'investissement en actions BNP Paribas sur la période, à deux placements « sans risque », le livret A de la Caisse d'Épargne et les obligations à moyen terme du Trésor (OAT).

Rentabilité totale pour l'actionnaire d'un placement en actions BNP Paribas

Investissement initial = 1 action au cours d'ouverture du 02 janvier 2006, soit 68,45 euros.

Réinvestissement des dividendes.

Exercice des droits préférentiels de souscription lors des augmentations de capital de mars 2006 et octobre 2009.

Valorisation au 31 décembre 2010 : 1,2284 action à 47,61 euros, soit 58,48 euros.

Taux de rendement actuariel : - 3,10 % par an.

Placement le 1^{er} janvier 2006 d'une somme de 68,45 euros sur un livret A de la Caisse d'Épargne :

Le taux servi à la date du placement est de 2 %, porté à 2,25 % le 1^{er} février et à 2,75 % le 1^{er} août 2006. À compter du 1^{er} août 2007, il est fixé à 3 %. L'exercice 2008 a connu deux modifications du taux du livret A, le 1^{er} février (3,50 %) et le 1^{er} août (4 %), alors que trois changements sont intervenus en 2009, le taux du livret A étant progressivement ramené à 2,50 % le 1^{er} février, à 1,75 % le 1^{er} mai et enfin à 1,25 % le 1^{er} août. Il est porté à 1,75 % le 1^{er} août 2010. Au 31/12/2010, cette somme représente 77,31 euros, soit une progression de 8,86 euros (+ 12,9 %).

Placement de 68,45 euros le 1^{er} janvier 2006 en emprunt d'État à 5 ans :

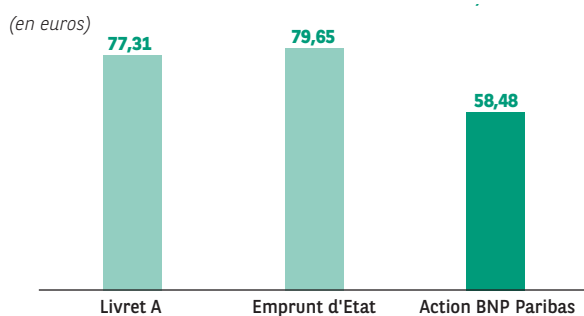
Le taux obtenu est alors de 3,06117 % pour 5 ans (BTAN - Bon du Trésor à intérêt ANnuel -) ; chaque fin d'année, les intérêts perçus sont réinvestis dans un autre emprunt de même nature et ce aux conditions suivantes :

- 3,90021 % (BTAN) en janvier 2007 pour 4 ans ;

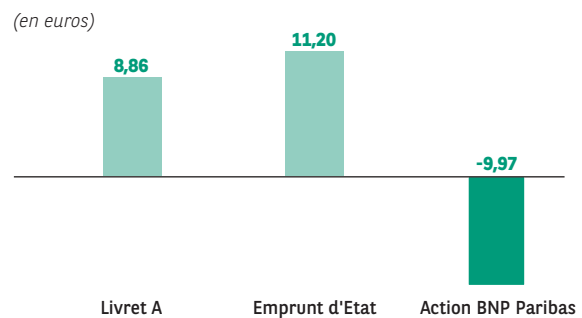
- 4,13131 % (BTAN) en janvier 2008 pour 3 ans ;
- 2,069 % (BTAN) en janvier 2009 pour 2 ans ;
- 1,248 % en janvier 2010 pour 1 an (Euribor).

Au bout de 5 ans, cet investissement est valorisé **79,65 euros**, et a donc enregistré une progression de 11,20 euros (+ 16,4 %).

► VALEUR AU 31/12/2010 D'UN INVESTISSEMENT AU 01/01/2006 DE 68,45 EUROS



► VARIATION COMPARÉE SUR 5 ANS D'UN INVESTISSEMENT DE 68,45 EUROS



COMMUNICATION AVEC LES ACTIONNAIRES

BNP Paribas a le souci d'apporter à tous ses actionnaires une information rigoureuse, régulière, homogène et de qualité, en conformité avec les meilleures pratiques des marchés et les recommandations des autorités boursières.

Une équipe « Relations Investisseurs » informe les investisseurs institutionnels et les analystes financiers, français et étrangers, sur la stratégie du Groupe, les développements significatifs et bien sûr les résultats, publiés trimestriellement. En 2011, le calendrier s'établit comme suit⁽¹⁾ :

- 17 février 2011 : publication des résultats annuels 2010 ;
- 4 mai 2011 : publication du 1^{er} trimestre 2011 ;
- 2 août 2011 : publication des résultats du 1^{er} semestre 2011 ;
- 9 novembre 2011 : publication des résultats du 3^e trimestre et des 9 premiers mois de 2011.

Des réunions d'information à l'adresse de l'ensemble des acteurs du marché sont organisées plusieurs fois par an, plus particulièrement au moment de l'annonce des résultats annuels et semestriels, mais aussi à l'occasion de réunions thématiques au cours desquelles la Direction Générale présente le groupe BNP Paribas et sa stratégie. Un collaborateur est dédié aux relations avec les gestionnaires de fonds éthiques et socialement responsables.

Une équipe « Relations Actionnaires » est à la disposition et à l'écoute des quelque 585 000 actionnaires individuels de la Banque (source : étude TPI au 31 décembre 2010). Les actionnaires, comme les membres

du « **Cercle BNP Paribas** », reçoivent chaque semestre une lettre d'information financière reprenant les principaux développements relatifs au Groupe, et un compte rendu de l'Assemblée Générale est distribué tout début juillet. En cours d'année, les actionnaires sont invités dans différentes villes de France, à des rencontres au cours desquelles la stratégie de l'entreprise est exposée par la Direction Générale (par exemple en 2010, à Rouen le 27 mai, Massy le 22 juin, Orléans le 29 juin et à Pau le 28 septembre). Enfin, les représentants de BNP Paribas ont pu dialoguer directement avec plus de 1 000 personnes lors du Salon ACTIONARIA qui s'est tenu à Paris les 19 et 20 novembre 2010.

Le Guide de l'actionnaire BNP Paribas

Destiné à parfaire l'information des investisseurs individuels sur les réalisations de la Banque et l'évolution du cours de l'action, il a été confectionné avec l'objectif principal de contribuer à ce que les actionnaires particuliers du Groupe aient une meilleure connaissance et une compréhension plus approfondie de l'environnement économique et des marchés dans lesquels opère BNP Paribas. Ce Guide est disponible sur simple demande auprès de l'équipe « Relations Actionnaires », et est également consultable et téléchargeable sur le site Internet (cf. : infra).

(1) Sous réserve de modification ultérieure.

Les membres du « Cercle BNP Paribas », créé en 1995, sont les 63 200 actionnaires individuels possédant au moins 200 titres de l'entreprise. Ils sont destinataires trois fois par an, en alternance avec les lettres d'information financière (trois également), d'une autre correspondance « La Vie du Cercle » les conviant à des manifestations de nature artistique ou culturelle auxquelles la Banque s'est associée, de même qu'à des séances de formation : celles-ci concernent les opérations en Bourse (analyses technique et financière, la passation d'ordres...), la gestion patrimoniale, les *warrants* mais aussi l'actualité économique, en partenariat avec les équipes de l'entreprise. Des conférences scientifiques ou des visites de sites industriels sont fréquemment organisées. Ces sessions se tiennent tant en province qu'en région parisienne, aussi bien en semaine qu'au cours de week-ends, dans le but d'en permettre la fréquentation par tous les publics. Au total, 286 propositions ont été faites en 2010 à l'intention de plus de 13 000 participants, illustrant la variété de l'offre. Pour faciliter l'accès à ces services, un Numéro Vert (appel gratuit) a été mis en place, le 0800 666 777, qui comprend également un journal téléphonique, « BNP Paribas en actions », riche de nombreuses fonctionnalités (cours de Bourse, carnet de l'actionnaire, actualités et interviews...). Enfin, le site Internet spécifique au Cercle des actionnaires et à ses offres (cercle-actionnaires.bnpparibas.com) reprend l'ensemble des prestations accessibles, entre autres grâce à la « Carte de membre du Cercle ».

Le site Internet BNP Paribas (<http://invest.bnpparibas.com>), en français, en anglais et désormais aussi largement en italien et bientôt en néerlandais, permet d'obtenir des informations sur le groupe BNP Paribas telles que les communiqués de presse, les chiffres clés, la présentation des principaux événements, etc. ; il est aussi possible de consulter et de télécharger tous les documents financiers, comme les rapports annuels

et les documents de référence. L'agenda financier permet de retrouver les prochaines dates importantes (Assemblée Générale, communication des résultats, rencontres actionnaires...). Toutes les publications du Département des « Études Économiques » de BNP Paribas sont aussi consultables sur le site. Le cours de l'action et la comparaison de son évolution avec celles de quelques grands indices y sont naturellement en permanence disponibles ; un logiciel de calcul de rendement a été ajouté à tous les outils déjà mis à la disposition des internautes.

Sous une même rubrique « Actionnaires & Investisseurs » sont aussi disponibles toutes les études et présentations concernant l'activité et la stratégie de BNP Paribas, établies à l'intention de l'ensemble des intervenants de marché, qu'ils soient actionnaires individuels, investisseurs institutionnels, gérants d'actifs ou analystes financiers. Bien sûr, un espace « Être actionnaire » y a été spécialement aménagé pour présenter les développements plus spécifiquement conçus à l'intention des investisseurs individuels, en particulier en matière d'accessibilité de l'information comme de propositions de manifestations. Enfin, une rubrique spécifique est dévolue à l'Assemblée Générale de la Banque (conditions d'accès, modalités d'exercice du droit de vote, aspects pratiques mais aussi présentation des résolutions et reprise des interventions des mandataires sociaux) : une retransmission vidéo de cette manifestation est accessible depuis le site d'information financière de la Banque. En réponse aux attentes des actionnaires individuels et des investisseurs, et pour satisfaire aux exigences croissantes de transparence et d'information réglementée, BNP Paribas met régulièrement en ligne de nouvelles rubriques ou des améliorations de celles existantes, au contenu enrichi (notamment au niveau du lexique) et présentant de nouvelles fonctionnalités.

LE COMITÉ DE LIAISON DES ACTIONNAIRES

BNP Paribas a souhaité, dès sa création en l'an 2000, se doter d'un Comité de Liaison des Actionnaires, dont la mission est d'accompagner la Banque dans sa communication à destination de l'actionnariat individuel ; c'est du reste à l'occasion de l'Assemblée Générale de fusion que le Président de BNP Paribas avait initié le processus d'appel à candidatures qui a abouti à la constitution de cette instance à la fin de l'année 2000.

Présidé par Michel Pébereau, il comprend 10 actionnaires choisis pour leur représentativité tant géographique que socio-professionnelle, ainsi que deux salariés ou anciens salariés ; chaque membre est nommé pour 3 ans. À l'occasion des périodes de renouvellement qui sont signalées par voie de presse et/ou dans les documents financiers publiés par la banque, tout actionnaire peut faire acte de candidature.

Au 1^{er} janvier 2011, le Comité de Liaison était composé de :

- M. Michel Pébereau, Président ;
- M. Franck Deleau, demeurant dans le Lot ;
- M. Nicolas Derely, résidant dans la région parisienne ;
- M. Jean-Louis Dervin, demeurant à Caen ;
- M. Jacques de Juvigny, résidant en Alsace ;
- M. André Laplanche, demeurant à Cavaillon ;
- M. Jean-Marie Laurent, résidant dans l'Oise ;

- Mme Dyna Peter-Ott, résidant à Strasbourg ;
- M. Jean-Luc Robaux, demeurant à Nancy ;
- Melle Chantal Thiebaut, résidant en Meurthe-et-Moselle ;
- M. Thierry de Vignet, résidant en Dordogne ;
- Mme Odile Uzan-Fernandes, membre du personnel de BNP Paribas ;
- M. Bernard Coupeuz, Président d'honneur de l'Association des actionnaires salariés, retraités, anciens salariés du groupe BNP Paribas.

Conformément aux dispositions de la Charte, à laquelle ont adhéré tous les participants et qui tient lieu de règlement intérieur, les membres du Comité se sont réunis deux fois en 2010, les 19 mars et 24 septembre, en plus de leur participation à l'Assemblée Générale et de leur présence au salon ACTIONARIA. Les principaux thèmes abordés ont, entre autres, concerné :

- la structure du capital de BNP Paribas et son évolution, plus spécifiquement dans sa composante « investisseurs particuliers » ;
- les supports périodiques d'information sur les réalisations et la stratégie de l'Entreprise ;
- le rapprochement avec le groupe Fortis ;
- les projets de Document de référence et de Rapport Annuel 2009 ;

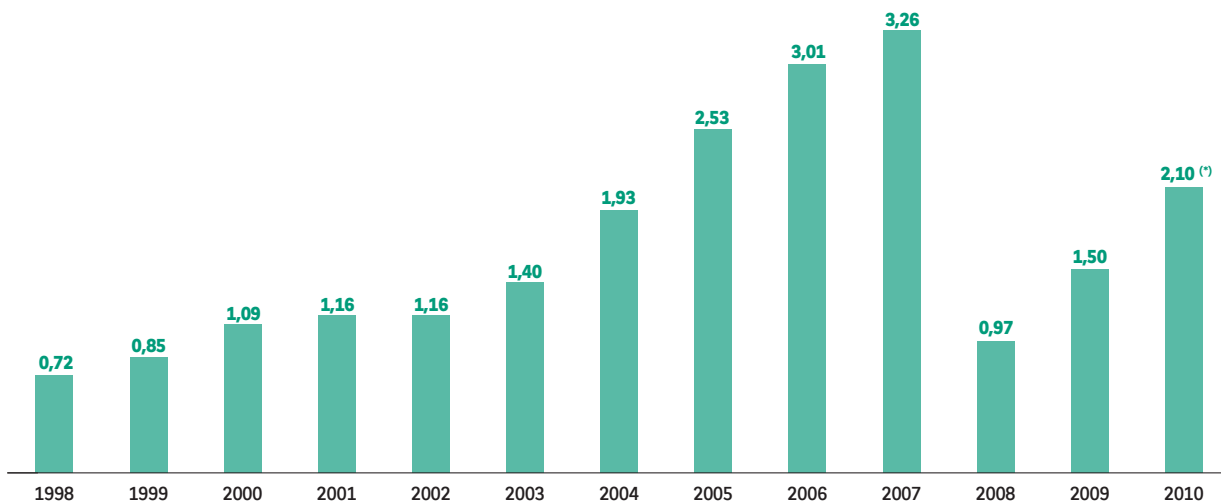
- les présentations des résultats trimestriels ;
- les initiatives prises dans le cadre de la préparation de l'Assemblée Générale ;
- la réfection du Guide de l'actionnaire et la manière optimale d'en assurer une mise à jour « au fil de l'eau » ;
- la participation de la Banque au Salon ACTIONARIA, manifestation à l'occasion de laquelle certains des membres, par leur présence sur le stand du Groupe, ont tenu à mieux faire connaître aux visiteurs le rôle du Comité.

LE DIVIDENDE

Le Conseil d'administration proposera à l'Assemblée Générale du 11 mai 2011 un dividende de 2,10 euros par action (en croissance de 40 % par rapport à 2010). Le détachement et la mise en paiement du coupon auraient alors lieu respectivement le 20 mai et le 25 mai 2011 en cas de vote positif de l'Assemblée.

Le montant total de la distribution proposée s'élève à 2 517 millions d'euros, contre 1 778 millions d'euros en 2010 (soit une hausse de 41,6 %). Le taux de distribution est de 33,4 %⁽¹⁾.

ÉVOLUTION DU DIVIDENDE (EN EUROS PAR ACTION)



(*) Sous réserve de l'approbation de l'Assemblée Générale du 11 mai 2011.

Les dividendes des exercices 1998 à 2008 ont été ajustés pour tenir compte :

- de la division par 2 du nominal de l'action intervenu le 20 février 2002 ;
- des augmentations de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription, réalisées en mars 2006 et du 30 septembre au 13 octobre 2009.

L'objectif du Groupe est de faire évoluer le dividende en fonction de la variation des résultats et de l'optimisation de la gestion du capital disponible.

Délai de prescription des dividendes : tout dividende non réclamé dans les cinq ans suivant son exigibilité est prescrit dans les conditions prévues par la loi. Les dividendes dont le paiement n'a pas été demandé sont versés au Trésor Public.

(1) Distribution proposée à l'Assemblée Générale du 11 mai 2011 rapportée au résultat net part du Groupe.

LE NOMINATIF CHEZ BNP PARIBAS

Les actionnaires de BNP Paribas inscrits sous la forme nominative au 31 décembre 2010 sont au nombre de 37 287.

LE NOMINATIF PUR

Les actionnaires inscrits sous la forme nominative pure bénéficient :

- de l'envoi systématique de tous les documents d'information de l'entreprise à destination de ses actionnaires ;
- d'un **Numéro Vert (appel gratuit) : 0800 600 700** pour les prises d'ordres⁽¹⁾ et pour tout renseignement ;
- de tarifs de courtage préférentiels ;
- d'un serveur Internet spécifique « PlanetShares » (<https://planetshares.bnpparibas.com>), entièrement sécurisé, pour consulter leurs avoirs en actions BNP Paribas au nominatif pur et l'historique des mouvements de leur compte, ainsi que pour transmettre et suivre leurs ordres de Bourse⁽²⁾ ;
- de l'invitation automatique aux Assemblées Générales, sans nécessité d'établissement d'une attestation de participation ;
- de la possibilité d'être convoqué par Internet aux Assemblée Générales ;

- et toujours bien sûr de la gratuité des droits de garde.

La détention d'actions au nominatif pur est peu compatible avec leur logement dans un PEA (Plan d'Épargne en Actions), compte tenu de la réglementation et des procédures applicables à ce véhicule.

LE NOMINATIF ADMINISTRÉ

BNP Paribas développe également son offre de détention des actions au nominatif administré à l'intention de ses actionnaires institutionnels. Pour cette catégorie d'investisseurs en effet, le nominatif administré cumule les principaux avantages du porteur et du nominatif pur :

- maintien d'une totale liberté des transactions et conservation des courtiers habituels ;
- possibilité de détenir un compte-titres unique, couplé avec le compte-espèces ;
- invitation directe systématique à exercer le droit de vote et à participer aux Assemblées, sans interposition d'intermédiaires ;
- possibilité d'être convoqué et de transmettre les votes aux Assemblée Générales, par Internet.

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES

La dernière Assemblée Générale s'est tenue le 12 mai 2010 sur première convocation. Le texte des résolutions et la vidéo de la manifestation sont disponibles sur le site Internet de BNP Paribas, sur lequel cette réunion a été intégralement retransmise en direct. La composition du quorum et le

résultat du vote des résolutions ont été mis en ligne dès le lendemain de la manifestation. Cette réunion a en outre fait l'objet de publications dans la presse spécialisée ainsi que d'une lettre spécifique, qui en présentaient le compte rendu aux actionnaires.

Le quorum était constitué comme ci-dessous :

► CONSTITUTION DU QUORUM

	Nombre d'actionnaires	(%)	Nombre d'actions	(%)
Présents	1 885	14,44 %	238 765 588	32,68 %
Représentés	72	0,55 %	71 449	0,01 %
Pouvoirs au Président	7 044	53,95 %	35 313 727	4,83 %
Votes par correspondance	4 056	31,06 %	456 462 231	62,48 %
TOTAL	13 057	100 %	730 612 995	100 %
<i>dont par Internet</i>	636	4,87 %	911 472	0,12 %
			Quorum	
Capital hors autocontrôle			1 183 694 315	61,72 %

(1) Sous réserve d'avoir préalablement souscrit (gratuitement) un « contrat de prestations boursières ».

Toutes les résolutions proposées aux actionnaires ont été adoptées.

Résultats	Taux d'approbation (%)
ASSEMBLÉE ORDINAIRE	
Résolution 1 : Approbation du bilan et du compte de résultats consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2009	99,82 %
Résolution 2 : Approbation du bilan et du compte de résultats sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2009	99,82 %
Résolution 3 : Affectation du résultat et mise en distribution du dividende	99,59 %
Résolution 4 : Conventions et engagements visés aux articles L225-38 et suivants du Code du commerce	95,21 %
Résolution 5 : Achat d'actions de la société	99,63 %
Résolution 6 : Renouvellement du mandat de Monsieur Louis Schweitzer en qualité d'administrateur	77,03 %
Résolution 7 : Nomination de Monsieur Michel Tilmant en qualité d'administrateur	98,23 %
Résolution 8 : Nomination de Monsieur Emiel Van Broekhoven en qualité d'administrateur	98,11 %
Résolution 9 : Nomination de Madame Meglena Kuneva en qualité d'administrateur	98,76 %
Résolution 10 : Nomination de Monsieur Jean-Laurent Bonnafé en qualité d'administrateur	99,19 %
Résolution 11 : Fixation du montant des jetons de présence	97,79 %
ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE	
Résolution 12 : Émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions ordinaires et de valeurs mobilières donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance	93,12 %
Résolution 13 : Émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions ordinaires et de valeurs mobilières donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance	85,98 %
Résolution 14 : Émission de valeurs mobilières destinées à rémunérer les titres apportés dans le cadre d'offres publiques d'échange	87,34 %
Résolution 15 : Émission de valeurs mobilières destinées à rémunérer des apports de titres non cotés dans la limite de 10 % du capital	92,83 %
Résolution 16 : Limitation globale des autorisations d'émission avec suppression du droit préférentiel de souscription	88,25 %
Résolution 17 : Augmentation de capital par incorporation de réserves ou de bénéfices, de primes d'émission ou d'apport	98,81 %
Résolution 18 : Limitation globale des autorisations d'émission avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription	91,35 %
Résolution 19 : Opérations réservées aux adhérents du Plan d'épargne d'entreprise	97,10 %
Résolution 20 : Réduction de capital par annulation d'actions	99,80 %
Résolution 21 : Fusion-absorption de Fortis Banque France par BNP Paribas	99,70 %
Résolution 22 : Modifications statutaires corrélatives au rachat des actions de préférence	99,27 %
Résolution 23 : Pouvoirs pour formalités	99,90 %

L'Assemblée Générale 2010 a été pour BNP Paribas une occasion supplémentaire de réaffirmer son implication dans le processus du Développement Durable, et son souhait d'assumer pleinement sa Responsabilité Sociale et Environnementale ; la Banque est en effet désireuse d'assurer une création de valeur qui soit solide et récurrente, c'est-à-dire empreinte de qualité et respectueuse non seulement de ses partenaires « traditionnels » comme ses actionnaires, ses clients et ses salariés, mais qui prenne aussi en compte l'environnement et la société civile dans son ensemble. Il a donc semblé pertinent que la tenue des Assemblées Générales du Groupe, aussi, soit représentative de ces principes et valeurs. C'est pourquoi il a été décidé, en concertation avec le Comité de Liaison des Actionnaires, qu'une somme de 10 euros serait affectée, pour tout investisseur présent ou qui aura transmis ses instructions par Internet, au programme « Coups de pouce aux projets du personnel », spécifiquement développé par la Fondation BNP Paribas pour encourager les initiatives de solidarité d'intérêt général, dans lesquelles des collaborateurs de la Banque sont impliqués bénévolement à titre

personnel. Les sommes ainsi recueillies en 2010, soit 25 210 euros (dont 6 360 au titre des votes par Internet), constituent un complément à la dotation déjà affectée à ce programme par l'Entreprise via la Fondation BNP Paribas, elle-même placée sous l'égide de la Fondation de France. Le total de ces contributions 2010 a finalement été réparti sur 70 projets (62 en 2009), tous initiés par des membres du personnel de la Banque, alors que 88 dossiers avaient été examinés sur un ensemble de 98 présentés. Les sommes allouées (de 1 000 à 4 000 euros par dossier retenu) varient selon l'importance et la qualité des dossiers, et bien sûr le degré d'engagement des collaborateurs ; ces subventions vont ainsi permettre à des projets liés essentiellement à l'éducation, la coopération internationale, la santé et le handicap ou encore la lutte contre la précarité et l'exclusion de voir le jour.

L'utilisation des fonds fait en outre systématiquement l'objet d'un compte-rendu dans l'avis de convocation à l'Assemblée Générale suivante.

Les modalités de tenue de l'Assemblée Générale de BNP Paribas sont définies à l'article 18 des statuts de la société.

L'Assemblée Générale Ordinaire (AGO) réunit tous les actionnaires au moins une fois par an à la demande du Conseil d'administration pour voter sur un ordre du jour fixé par celui-ci.

L'Assemblée Générale Extraordinaire (AGE) est convoquée chaque fois que des décisions ayant pour objet une modification des statuts et notamment une augmentation de capital, doivent être prises. Les décisions doivent être approuvées à la majorité des deux tiers des actionnaires présents ou représentés.

L'Assemblée Générale Mixte (AGM) regroupe les deux précédentes (AGO et AGE) à une même date, sur une même convocation. BNP Paribas tiendra sa prochaine AGM le 11 mai 2011 ⁽¹⁾.

COMMENT LES ACTIONNAIRES SONT-ILS AVISÉS ?

Pour les Assemblées Générales Mixtes de la Banque :

- les actionnaires ayant leurs titres sous la forme nominative reçoivent automatiquement, quel que soit leur nombre d'actions, un dossier d'invitation complet (comprenant notamment l'ordre du jour et les projets de résolutions) et un formulaire de vote ; l'envoi par Internet d'avis de convocation a pu intervenir pour la première fois en 2010, après que, conformément à la loi, le Groupe a recueilli l'accord de certains de ces actionnaires : 7 % d'entre eux ont donc bénéficié de cette nouvelle possibilité ;
- les actionnaires ayant leurs titres sous la forme « au porteur » sont avisés par des insertions dans la presse, notamment la presse patrimoniale et financière ; en outre, bien au-delà des dispositions légales et dans le but de favoriser une large participation, BNP Paribas adresse :
 - des avis de convocation et le formulaire de vote à partir de la détention d'un certain nombre d'actions (fixé à 250 titres en 2010) ; ces mêmes documents sont bien entendu aussi accessibles à tous sur le site Internet,
 - des lettres d'information sur la tenue de l'Assemblée Générale et les modalités de participation.

Au total, ce sont donc près de 115 000 actionnaires de la Banque (soit environ 20 % d'un total de 590 000 à l'époque de l'AG) qui ont ainsi personnellement reçu cette année l'information nécessaire à leur participation effective.

Dans tous les points de vente du réseau BNP Paribas, les collaborateurs sont spécifiquement formés sur la conduite à tenir et les formalités à accomplir.

COMMENT PEUVENT-ILS ASSISTER AUX ASSEMBLÉES GÉNÉRALES ?

Tout actionnaire ayant ses titres inscrits en compte 3 jours de Bourse avant l'Assemblée peut assister à celle-ci à la condition expresse, pour les actionnaires ayant leurs titres « au porteur », de présenter une carte d'admission ou une attestation de participation.

COMMENT PEUVENT-ILS VOTER ?

S'ils n'assistent pas à l'Assemblée, les actionnaires retournent à BNP Paribas le formulaire joint à la convocation. Ce document leur permet :

- soit de voter par correspondance ;
- soit de se faire représenter par leur conjoint ou toute autre personne physique ou morale ;
- soit de donner pouvoir au Président de séance ou de n'indiquer aucun nom de mandataire.

S'ils assistent à l'Assemblée, les actionnaires ou leurs représentants sont dotés du matériel de vote nécessaire. BNP Paribas a en effet recours au vote électronique depuis l'Assemblée Générale du 13 mai 1998.

Depuis la réunion du 28 mai 2004, il est également offert la possibilité aux actionnaires de transmettre, préalablement à la tenue de l'Assemblée Générale, tous les documents nécessaires à leur participation grâce à un serveur Internet spécifique et sécurisé « <https://gisproxy.bnpparibas.com/bnpparibas.pg> ».

DÉCLARATIONS DES FRANCHISSEMENTS DE SEUIL STATUTAIRE

En complément des seuils prévus par la loi, et en vertu de l'article 5 des statuts, tout actionnaire agissant seul ou de concert, venant à détenir directement ou indirectement 0,5 % au moins du capital ou des droits de vote de la société ou un multiple de ce pourcentage inférieur à 5 %, est tenu d'informer la société, par lettre recommandée avec accusé de réception.

Au-delà de 5 %, l'obligation de déclaration prévue à l'alinéa précédent porte sur des fractions de 1 % du capital ou des droits de vote.

Les déclarations mentionnées aux deux alinéas précédents sont également faites lorsque la participation au capital devient inférieure aux seuils ci-dessus mentionnés.

Le non-respect de déclaration de franchissement des seuils, tant légaux que statutaires, donne lieu à privation des droits de vote sur demande d'un ou plusieurs actionnaires détenant ensemble au moins 2 % du capital ou des droits de vote de la société.

(1) Sous réserve de modification ultérieure.

2

GOVERNEMENT D'ENTREPRISE

2.1	Le Conseil d'administration	30
	Composition du Conseil d'administration	30
	Autre mandataire social	40
	Rémunérations	40
	État récapitulatif des opérations déclarées sur le titre BNP Paribas	41
2.2	Rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que sur les procédures de contrôle interne mises en place par la société	42
	Le gouvernement d'entreprise de BNP Paribas	42
	Contrôle interne	59
	Procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière	64
2.3	Rapport des Commissaires aux comptes, établi en application de l'article L225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'administration	68
2.4	Le Comité Exécutif	70

2.1 Le Conseil d'administration

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Michel PÉBEREAU

Fonction principale⁽¹⁾ : Président du Conseil d'administration de BNP Paribas

Né le 23 janvier 1942

Dates de début et de fin de mandat :

13 mai 2009 – AG 2012

Date du 1^{er} mandat : 14 mai 1993

Nombre d'actions BNP Paribas détenues⁽²⁾ : 214 260

Adresse professionnelle : 3, rue d'Antin
75002 PARIS,
FRANCE

Mandats au 31 décembre 2010⁽¹⁾

Administrateur : AXA, Compagnie de Saint-Gobain, Lafarge, Total, BNP Paribas (Suisse) SA, Eads N.V. (Pays-Bas), Pargesa Holding SA (Suisse)

Membre du Conseil de surveillance : Banque Marocaine pour le Commerce et l'Industrie (Maroc)

Censeur : Société Anonyme des Galeries Lafayette

Président : European Financial Round Table, Commission Banque d'Investissement et de Marchés de la Fédération Bancaire Française, Conseil de direction de l'Institut d'Études Politiques de Paris, Institut de l'entreprise

Membre : Académie des Sciences morales et politiques, Conseil Exécutif du Mouvement des Entreprises de France, Haut Conseil de l'Éducation, Institut International d'Études Bancaires, International Advisory Panel de Monetary Authority of Singapore, International Capital Markets Advisory Committee of the Federal Reserve Bank of New York, International Business Leaders' Advisory Council for the Mayor of Shanghai (IBLAC)

Mandats exercés au 31 décembre des exercices précédents

(Les sociétés mentionnées sont les têtes des groupes dans lesquels les fonctions sont exercées)

2009 :

Président du Conseil d'administration de BNP Paribas

Administrateur : Lafarge, Compagnie de Saint-Gobain, Total, BNP Paribas (Suisse) SA, Eads N.V. (Pays-Bas), Pargesa Holding SA (Suisse)

Membre du Conseil de surveillance : AXA, Banque Marocaine pour le Commerce et l'Industrie (Maroc)

Censeur : Société Anonyme des Galeries Lafayette

Président : Commission Banque d'Investissement et de Marchés de la Fédération Bancaire Française, Conseil de direction de l'Institut d'Études Politiques de Paris, Conseil de surveillance de l'Institut Aspen France, European Financial Round Table, Institut de l'entreprise

Membre : Académie des Sciences morales et politiques, Conseil Exécutif du Mouvement des Entreprises de France, Haut Conseil de l'Éducation, Institut International d'Études Bancaires, International Advisory Panel de Monetary Authority of Singapore, International Capital Markets Advisory Committee de Federal Reserve Bank of New York, International Business Leaders' Advisory Council for the Mayor of Shanghai (IBLAC)

2008 :

Président du Conseil d'administration de BNP Paribas

Administrateur : Lafarge, Compagnie de Saint-Gobain, Total, BNP Paribas (Suisse) SA, Eads N.V. (Pays-Bas), Pargesa Holding SA (Suisse)

Membre du Conseil de surveillance : AXA, Banque Marocaine pour le Commerce et l'Industrie (Maroc)

Censeur : Société Anonyme des Galeries Lafayette

Président : Commission Banque d'Investissement et de Marchés de la Fédération Bancaire Française, Conseil de direction de l'Institut d'Études Politiques de Paris, Conseil de surveillance de l'Institut Aspen France, Institut de l'entreprise

Membre : Académie des Sciences morales et politiques, Conseil Exécutif du Mouvement des Entreprises de France, Haut Conseil de l'Éducation, European Financial Round Table, Institut International d'Études Bancaires, International Advisory Panel de Monetary Authority of Singapore, International Capital Markets Advisory Committee de Federal Reserve Bank of New York, International Business Leaders' Advisory Council for the Mayor of Shanghai (IBLAC)

2007 :

Président du Conseil d'administration de BNP Paribas

Administrateur : Lafarge, Compagnie de Saint-Gobain, Total, Eads N.V. (Pays-Bas), Pargesa Holding SA (Suisse)

Membre du Conseil de surveillance : AXA, Banque Marocaine pour le Commerce et l'Industrie (Maroc)

Censeur : Société Anonyme des Galeries Lafayette

Président : Fédération Bancaire Européenne, Commission Banque d'Investissement et de Marchés de la Fédération Bancaire Française, Conseil de direction de l'Institut d'Études Politiques de Paris, Conseil de surveillance de l'Institut Aspen France, Institut de l'entreprise

Membre : Académie des Sciences morales et politiques, Conseil Exécutif du Mouvement des Entreprises de France, Haut Conseil de l'Éducation, European Financial Round Table, Institut International d'Études Bancaires, International Advisory Panel de Monetary Authority of Singapore, International Capital Markets Advisory Committee de Federal Reserve Bank of New York, International Business Leaders' Advisory Council for the Mayor of Shanghai (IBLAC)

2006 :

Président du Conseil d'administration de BNP Paribas

Administrateur : Lafarge, Compagnie de Saint-Gobain, Total, Pargesa Holding SA (Suisse)

Membre du Conseil de surveillance : AXA, Banque Marocaine pour le Commerce et l'Industrie (Maroc)

Censeur : Société Anonyme des Galeries Lafayette

Président : Fédération Bancaire Européenne, Commission Banque d'Investissement et de Marchés de la Fédération Bancaire Française, Conseil de direction de l'Institut d'Études Politiques de Paris, Conseil de surveillance de l'Institut Aspen France, Institut de l'entreprise

Membre : Conseil Exécutif du Mouvement des Entreprises de France, Haut Conseil de l'Éducation, European Institut International d'Études Bancaires, International Advisory Panel de Monetary Authority of Singapore, International Capital Markets Advisory Committee de Federal Reserve Bank of New York, International Monetary Conference, International Business Leaders' Advisory Council for the Mayor of Shanghai (IBLAC)

(1) Les mandats en italique n'entrent pas dans les dispositions de la loi n° 2001-401 du 15 mai 2001 relatives au cumul des mandats.

(2) Au 31 décembre 2010.

Patrick AUGUSTE
Fonction principale⁽¹⁾ : Responsable Service Technique

Né le 18 juin 1951
Dates de début et de fin de mandat : élu par les salariés cadres de BNP Paribas pour 3 ans le 22 janvier 2009
Date du 1^{er} mandat : 14 décembre 1993

Nombre d'actions BNP Paribas détenues⁽²⁾ : 36
Adresse professionnelle : 20, avenue Georges-Pompidou
92300 LEVALLOIS-PERRET, FRANCE

Mandats au 31 décembre 2010⁽¹⁾
Néant

Mandats exercés au 31 décembre des exercices précédents

(Les sociétés mentionnées sont les têtes des groupes dans lesquels les fonctions sont exercées)

2009 : Néant	2008 : Néant	2007 : Néant	2006 : Néant
------------------------	------------------------	------------------------	------------------------

Claude BÉBÉAR
Fonction principale⁽¹⁾ : Président d'Honneur d'AXA

Né le 29 juillet 1935
Dates de début et de fin de mandat :
13 mai 2009 – AG 2012
Date du 1^{er} mandat : 23 mai 2000

Nombre d'actions BNP Paribas détenues⁽²⁾ : 3 074
Adresse professionnelle : 25, avenue Matignon,
75008 PARIS, FRANCE

Mandats au 31 décembre 2010⁽¹⁾
Administrateur : AXA Assurances Iard Mutuelle, AXA Assurances Vie Mutuelle
Membre du Conseil de surveillance : Vivendi
Censeur : Schneider Electric
Président : IMS-Entreprendre pour la Cité, Institut Montaigne
Membre : International Advisory Panel de Monetary Authority of Singapore

Mandats exercés au 31 décembre des exercices précédents

(Les sociétés mentionnées sont les têtes des groupes dans lesquels les fonctions sont exercées)

2009 : Président d'Honneur d'AXA Administrateur : AXA Assurances Iard Mutuelle, AXA Assurances Vie Mutuelle Membre du Conseil de surveillance : Vivendi Censeur : Schneider Electric Président : IMS-Entreprendre pour la Cité, Institut Montaigne Membre : International Advisory Panel de Monetary Authority of Singapore	2008 : Président d'Honneur d'AXA Administrateur : AXA Assurances Iard Mutuelle, AXA Assurances Vie Mutuelle Membre du Conseil de surveillance : Vivendi Censeur : Schneider Electric Président : IMS-Entreprendre pour la Cité, Institut Montaigne Membre : International Advisory Panel de Monetary Authority of Singapore	2007 : Président du Conseil de surveillance d'AXA Administrateur : AXA Assurances Iard Mutuelle, AXA Assurances Vie Mutuelle Membre du Conseil de surveillance : Vivendi Censeur : Schneider Electric Président : IMS-Entreprendre pour la Cité, Institut Montaigne Membre : International Advisory Panel de Monetary Authority of Singapore, International Advisory Board de Tsinghua's School of Economics and Management (Pékin)	2006 : Président du Conseil de surveillance d'AXA Président-Directeur Général de Finaxa (fusion-absorption de Finaxa par AXA le 16/12/2005) Administrateur : AXA Assurances Iard Mutuelle, AXA Assurances Vie Mutuelle Membre du Conseil de surveillance : Vivendi Censeur : Schneider Electric Président : Institut du Mécénat de Solidarité, Institut Montaigne Membre : International Advisory Panel de Monetary Authority of Singapore, International Advisory Board de Tsinghua's School of Economics and Management, Pékin
--	--	--	---

(1) Les mandats en italique n'entrent pas dans les dispositions de la loi n° 2001-401 du 15 mai 2001 relatives au cumul des mandats.

(2) Au 31 décembre 2010.

Jean Louis BEFFAFonction principale⁽¹⁾ : *Président d'Honneur de Saint-Gobain*

Né le 11 août 1941

Dates de début et de fin de mandat :

13 mai 2009 – 19 juillet 2010

Date du 1^{er} mandat : 22 octobre 1986Nombre d'actions BNP Paribas détenues⁽²⁾ : 15 757

Adresse professionnelle : « Les Miroirs »

18, avenue d'Alsace

92096 LA DÉFENSE CEDEX,

FRANCE

Mandats au 31 décembre 2010⁽¹⁾**Président** : Claude Bernard Participations (SAS), JL2B Conseil (SAS)**Vice-Président du Conseil de surveillance** du Fonds de réserve pour les retraites – FRR**Membre du Conseil d'administration** : Compagnie de Saint-Gobain (SA), GDF SUEZ (SA)

France, Groupe Bruxelles Lambert – GBL (Belgique), Saint-Gobain Corporation (États-Unis)

Membre du Conseil de surveillance : Siemens AG (Allemagne), Le Monde (SA),

Le Monde & Partenaires Associés (SAS), Société Éditrice du Monde (SA)

Mandats exercés au 31 décembre des exercices précédents

(les sociétés mentionnées sont les têtes des groupes dans lesquels les fonctions sont exercées)

2009 :**Président du Conseil d'administration** de la Compagnie de Saint-Gobain**Vice-Président du Conseil d'administration** de BNP Paribas**Président** de Claude Bernard Participations**Administrateur** : GDF SUEZ,

Groupe Bruxelles Lambert

(Belgique), Saint-Gobain

Corporation (États-Unis)

Membre du Conseil de**surveillance** : Siemens AG

(Allemagne), Le Monde SA, Le

Monde & Partenaires Associés

(SAS), Société Éditrice du Monde

2008 :**Président du Conseil****d'administration** de la

Compagnie de Saint-Gobain

Vice-Président du Conseil**d'administration** de BNP Paribas**Président** de Claude Bernard

Participations

Administrateur : GDF SUEZ,

Groupe Bruxelles Lambert

(Belgique), Saint-Gobain

Corporation (États-Unis)

Membre du Conseil de**surveillance** : Siemens AG

(Allemagne), Le Monde SA, Le

Monde & Partenaires Associés

(SAS), Société Éditrice du Monde

2007 :**Président du Conseil****d'administration** de la

Compagnie de Saint-Gobain

Vice-Président du Conseil**d'administration** de BNP Paribas**Président** de Claude Bernard

Participations

Administrateur : Gaz de France,

Groupe Bruxelles Lambert

(Belgique), Saint-Gobain

Cristaleria SA (Espagne), Saint-

Gobain Corporation (États-Unis)

Membre du Conseil de**surveillance** : Le Monde SA, Le

Monde & Partenaires Associés

(SAS), Société Éditrice du Monde

2006 :**Vice-Président du Conseil****d'administration** de BNP Paribas**Président-Directeur Général** de

la Compagnie de Saint-Gobain

Président de Claude Bernard

Participations

Administrateur : Gaz de France,

Groupe Bruxelles Lambert

(Belgique), Saint-Gobain

Cristaleria SA (Espagne),

Saint-Gobain Corporation (USA)

Représentant permanent : Saint-

Gobain PAM

Président du Conseil de**surveillance** de A.I.I. (Agence

de l'Innovation Industrielle)

Membre du Conseil de**surveillance** : Le Monde SA,

Le Monde Partenaires AS (SAS),

Société Éditrice du Monde (SAS)

Suzanne BERGERFonction principale⁽¹⁾ : *Professeur de sciences politiques au Massachusetts Institute of Technology, Cambridge, Massachusetts (USA) – Directrice du MIT International Science and Technology Initiative (MISTI)*

Née le 11 mars 1939

Dates de début et de fin de mandat :

21 mai 2008 – AG 2011

Date du 1^{er} mandat : 8 mars 2007Nombre d'actions BNP Paribas détenues⁽²⁾ : 850

Adresse professionnelle : 30, Wadsworth Street,

E53-451, CAMBRIDGE,

MA 02139-4307

ÉTATS-UNIS

Mandats au 31 décembre 2010⁽¹⁾**Membre** de l'Académie américaine des arts et des sciences**Chercheur associé et membre** du Comité Exécutif du Center for European Studies à

l'Université de Harvard

Mandats exercés au 31 décembre des exercices précédents

(les sociétés mentionnées sont les têtes des groupes dans lesquels les fonctions sont exercées)

2009 :**Membre** de l'Académie américaine

des arts et des sciences

Chercheur associé et membre

du Comité Exécutif du Center for

European Studies à l'Université

de Harvard

2008 :**Membre** de l'Académie

américaine des arts et des

sciences

Chercheur associé et membre

du Comité Exécutif du Center for

European Studies à l'Université

de Harvard

2007 :**Membre** de l'Académie

américaine des arts et des

sciences

Chercheur associé et membre

du Comité Exécutif du Center for

European Studies à l'Université

de Harvard

(1) Les mandats en italique n'entrent pas dans les dispositions de la loi n° 2001-401 du 15 mai 2001 relatives au cumul des mandats.

(2) Au 31 décembre 2010.

Jean-Laurent BONNAFÉ

Fonction principale⁽¹⁾ : *Directeur Général délégué de BNP Paribas*

Né le 14 juillet 1961

Dates de début et de fin de mandat :

12 mai 2010 – AG 2013

Date du 1^{er} mandat : 12 mai 2010

Nombre d'actions BNP Paribas détenues⁽²⁾ : 14 675^(*)

Adresse professionnelle : 3, rue d'Antin

75002 PARIS, FRANCE

Mandats au 31 décembre 2010⁽¹⁾

Administrateur : Carrefour, BNP Paribas Personal Finance, Banca Nazionale del Lavoro (Italie)

Président : Comité de direction et Comité Exécutif de BNP Paribas Fortis (Belgique)

Chief Executive Officer : BNP Paribas Fortis (Belgique)

Mandats exercés au 31 décembre des exercices précédents

(Les sociétés mentionnées sont les têtes des groupes dans lesquels les fonctions sont exercées)

2009 :

Administrateur : Carrefour, BNP Paribas Personal Finance, Banca Nazionale del Lavoro (Italie), BancWest Corporation, Bank of the West

2008 :

Administrateur : Carrefour, BNP Paribas Personal Finance, Banca Nazionale del Lavoro (Italie)

Jean-Marie GIANNO

Fonction principale⁽¹⁾ : *Assistant commercial*

Né le 7 septembre 1952

Dates de début et de fin de mandat : élu par les salariés de BNP Paribas pour 3 ans le 5 février 2009

Date du 1^{er} mandat : 15 mars 2004

(M. Jean-Marie Gianni a exercé un mandat d'administrateur salarié à la Banque Nationale de Paris, de 1993 à 1999)

Nombre d'actions BNP Paribas détenues⁽²⁾ : 10

Adresse professionnelle : 21, avenue Jean Médecin

06000 NICE, FRANCE

Mandats au 31 décembre 2010⁽¹⁾

Membre : Comité des établissements de crédit et des entreprises d'investissements (CECEI), « Think tank » européen « Confrontations »

Mandats exercés au 31 décembre des exercices précédents

(Les sociétés mentionnées sont les têtes des groupes dans lesquels les fonctions sont exercées)

2009 :

Membre : Comité des établissements de crédit et des entreprises d'investissements (CECEI), « Think tank » européen « Confrontations »

2008 :

Membre : Comité des établissements de crédit et des entreprises d'investissements (CECEI), « Think tank » européen « Confrontations »

2007 :

Membre : Comité des établissements de crédit et des entreprises d'investissements (CECEI), « Think tank » européen « Confrontations »

2006 :

Membre : Comité des établissements de crédit et des entreprises d'investissement (CECEI), « Think tank » européen « Confrontations »

(1) Les mandats en italique n'entrent pas dans les dispositions de la loi n° 2001-401 du 15 mai 2001 relatives au cumul des mandats.

(2) Au 31 décembre 2010.

(*) Au titre du Plan d'Épargne Entreprise, Monsieur Jean-Laurent Bonnafé détient l'équivalent de 14 618 actions BNP Paribas.

François GRAPPOTTEFonction principale⁽¹⁾ : *Président d'Honneur de Legrand, Administrateur de sociétés*

Né le 21 avril 1936

Dates de début et de fin de mandat :

21 mai 2008 – AG 2011

Date du 1^{er} mandat : 4 mai 1999*Nombre d'actions BNP Paribas détenues* ⁽²⁾ : 2 963*Adresse professionnelle :* 128, avenue de-Lattre-de-Tassigny
87045 LIMOGES,
FRANCE**Mandats au 31 décembre 2010** ⁽⁴⁾**Administrateur :** Legrand, Legrand France**Membre du Conseil de surveillance :** Michelin**Mandats exercés au 31 décembre des exercices précédents***(les sociétés mentionnées sont les têtes des groupes dans lesquels les fonctions sont exercées)***2009 :****Président d'Honneur**
de Legrand**Administrateur :** Legrand, Legrand
France**Membre du Conseil de
surveillance :** Michelin**2008 :****Président d'Honneur**
de Legrand**Administrateur :** Legrand,
Legrand France**Membre du Conseil de
surveillance :** Michelin**2007 :****Président d'Honneur**
de Legrand**Administrateur :** Legrand,
Legrand France**Membre du Conseil de
surveillance :** Michelin**Membre :** Conseil consultatif de
la Banque de France**2006 :****Président d'Honneur** de Legrand**Administrateur :** Legrand,
Legrand France, Valeo**Membre du Conseil de
surveillance :** Michelin**Membre :** Conseil consultatif
de la Banque de France

(1) Les mandats en italique n'entrent pas dans les dispositions de la loi n° 2001-401 du 15 mai 2001 relatives au cumul des mandats.

(2) Au 31 décembre 2010.

Denis KESSLER

Fonction principale⁽¹⁾ : **Président-Directeur Général de SCOR SE**

Né le 25 mars 1952

Dates de début et de fin de mandat :

13 mai 2009 – AG 2012

Date du 1^{er} mandat : 23 mai 2000

Nombre d'actions BNP Paribas détenues⁽²⁾ : 2 344

Adresse professionnelle : 1, avenue du Général-de-Gaulle
92074 PARIS LA DÉFENSE CEDEX,
FRANCE

Mandats au 31 décembre 2010⁽¹⁾

Administrateur : Bolloré, Dassault Aviation, Fonds Stratégique d'Investissement, *Invesco Ltd (États-Unis)*

Membre du Conseil de surveillance : *Yam Invest N.V. (Pays-Bas)*

Membre : *Commission Économique de la Nation, Conseil d'administration du Siècle, Conseil d'administration de l'Association de Genève, Conseil de la Fondation pour la Recherche Médicale, Conseil Stratégique du Comité Européen des Assurances*

Président : *Reinsurance Advisory Board, Global Reinsurance Forum*

Mandats exercés au 31 décembre des exercices précédents

(les sociétés mentionnées sont les têtes des groupes dans lesquels les fonctions sont exercées)

<p>2009 : Président-Directeur Général de SCOR SE Administrateur : Bolloré, Dassault Aviation, Fonds Stratégique d'Investissement, Invesco Ltd (États-Unis) Membre du Conseil de surveillance : Yam Invest N.V. (Pays-Bas) Censeur : Financière Acofi SA, Gimar Finance & Cie SCA Membre : Commission Économique de la Nation, Conseil économique, social et environnemental, Conseil d'administration de l'Association de Genève, Conseil de la Fondation pour la Recherche Médicale, Comité des entreprises d'assurance, Conseil Stratégique du Comité Européen des Assurances Président : Reinsurance Advisory Board, Global Reinsurance Forum, Conseil d'administration du Siècle</p>	<p>2008 : Président-Directeur Général de SCOR SE Président : SCOR Global P&C SE, SCOR Global Life U.S. Re Insurance Company (États-Unis), SCOR Global Life Re Insurance Company of Texas (États-Unis), SCOR Reinsurance Company (États-Unis), SCOR U.S. Corporation (États-Unis), SCOR Holding (Switzerland) AG (Suisse) Président du Conseil de surveillance : SCOR Global Investments SE Administrateur : SCOR Global Life SE, SCOR Canada Reinsurance Company (Canada), Bolloré, Dassault Aviation, Dexia SA (Belgique), Fonds Stratégique d'Investissement, Invesco Ltd (États-Unis) Membre du Conseil de surveillance : Yam Invest N.V. (Pays-Bas) Censeur : Financière Acofi SA, Gimar Finance & Cie SCA Membre : Commission Économique de la Nation, Conseil économique, social et environnemental, Conseil d'administration de l'Association de Genève, Conseil de la Fondation pour la Recherche Médicale, Comité des entreprises d'assurance Président : Conseil d'administration du Siècle, Cercle de l'Orchestre de Paris Vice-Président : Reinsurance Advisory Board Conseiller général du Conference Board</p>	<p>2007 : Président-Directeur Général de SCOR Président : SCOR Global Life SE, SCOR Global P&C SE, SCOR GlobalLife US Re Insurance Company (États-Unis), SCOR Holding (Switzerland) AG. (Suisse), Scor Reinsurance Company (États-Unis), SCOR US Corporation (États-Unis) Administrateur : Bolloré, Cogedim SAS, Dassault Aviation, Dexia SA (Belgique), Invesco Plc (Grande-Bretagne), SCOR Canada Reinsurance Company (Canada) Membre du Conseil de surveillance : Fondation du Risque Responsable permanent de Fergascor dans SA Communication & Participation Censeur : Financière Acofi (ex FDC SA), Gimar Finance & Cie SCA Membre : Commission Économique de la Nation, Conseil économique, social et environnemental, Conseil d'administration du Siècle, Association de Genève, Comité des entreprises d'assurance, Conseil de la Fondation pour la Recherche Médicale Conseiller général du Conference Board</p>	<p>2006 : Président-Directeur Général de SCOR Président : SCOR Global Life, SCOR Italia Riassicurazioni S.p.a (Italie), SCOR Life US Re Insurance (États-Unis), SCOR Reinsurance Company (États-Unis), SCOR US Corporation (États-Unis) Administrateur : Bolloré Investissement SA, Dassault Aviation, Amvescap Plc (Grande-Bretagne), Cogedim SAS, Dexia SA (Belgique), SCOR Canada Reinsurance Company (États-Unis) Membre du Conseil de surveillance : SCOR Deutschland (Allemagne) Représentant permanent de Fergascor dans SA Communication & Participation Censeur : FDC SA, Gimar Finance & Cie SCA Membre : Commission Économique de la Nation, Conseil économique, social et environnemental, Conseil d'administration du Siècle, Association de Genève, Comité des entreprises d'assurance, Conseiller général du Conference Board</p>
---	---	---	---

(1) Les mandats en italique n'entrent pas dans les dispositions de la loi n° 2001-401 du 15 mai 2001 relatives au cumul des mandats.

(2) Au 31 décembre 2010.

Meglana KUNEVAFonction principale⁽¹⁾ : **Présidente du Conseil d'European Policy Centre (Bruxelles)**

Née le 22 juin 1957

Dates de début et de fin de mandat :

12 mai 2010 – AG 2013

Date du 1^{er} mandat : 12 mai 2010Nombre d'actions BNP Paribas détenues ⁽²⁾ : 10

Adresse professionnelle : UL « Plachkovicova » - 1

Vhod A

SOFIA 1164

BULGARIE

Mandats au 31 décembre 2010 ⁽¹⁾**Membre** : Conseil de l'American University (Bulgarie)**Jean-François LEPETIT**Fonction principale⁽¹⁾ : **Administrateur de sociétés**

Né le 21 juin 1942

Dates de début et de fin de mandat :

21 mai 2008 – AG 2011

Date du 1^{er} mandat : 5 mai 2004Nombre d'actions BNP Paribas détenues ⁽²⁾ : 8 739

Adresse professionnelle : 30, boulevard Diderot

75572 PARIS CEDEX 12,

FRANCE

Mandats au 31 décembre 2010 ⁽¹⁾**Administrateur** : Smart Trade Technologies SA, Shan SA**Membre** : Board de la QFCRA – Qatar Financial Center Regulatory Authority – (Doha)**Mandats exercés au 31 décembre des exercices précédents***(Les sociétés mentionnées sont les têtes des groupes dans lesquels les fonctions sont exercées)***2009 :****Administrateur** : Smart Trade Technologies SA, Shan SA**Membre** : Board de la QFCRA – Qatar Financial Center Regulatory Authority – (Doha), Collège de l'Autorité des Marchés Financiers, Conseil de normalisation des comptes publics**2008 :****Administrateur** : Smart Trade Technologies SA, Shan SA**Membre** : Board de la QFCRA – Qatar Financial Center Regulatory Authority – (Doha), Collège de l'Autorité des Marchés Financiers**2007 :****Administrateur** : Smart Trade Technologies SA, Shan SA**Membre** : Board de la QFCRA – Qatar Financial Center Regulatory Authority – (Doha), Collège de l'Autorité des Marchés Financiers**2006 :****Administrateur** : Smart Trade Technologies SA, Shan SA**Président** de l'Advisory Board de l'EDHEC Desk and Asset Management Research Center
Professeur associé à l'EDHEC
Membre du Board de la QFCRA – Qatar Financial Center Regulatory Authority – (Doha)**Laurence PARISOT**Fonction principale⁽¹⁾ : **Vice-Présidente du Directoire de IFOPSA**

Née le 31 août 1959

Dates de début et de fin de mandat :

13 mai 2009 – AG 2012

Date du 1^{er} mandat : 23 mai 2006Nombre d'actions BNP Paribas détenues ⁽²⁾ : 360

Adresse professionnelle : 6/8 rue Eugène-Oudiné

75013 PARIS, FRANCE

Mandats au 31 décembre 2010 ⁽¹⁾**Présidente** : Mouvement des Entreprises de France (MEDEF)**Administrateur** : Coface SA**Membre du Conseil de surveillance** : Michelin**Mandats exercés au 31 décembre des exercices précédents***(Les sociétés mentionnées sont les têtes des groupes dans lesquels les fonctions sont exercées)***2009 :****Vice-Présidente du Directoire** de IFOP SA**Présidente** : Mouvement des Entreprises de France (MEDEF)**Administrateur** : Coface SA**Membre du Conseil de surveillance** : Michelin**2008 :****Vice-Présidente du Conseil d'administration** de IFOP SA**Présidente** : Mouvement des Entreprises de France (MEDEF)**Administrateur** : Coface SA**Membre du Conseil de surveillance** : Michelin**2007 :****Présidente du Conseil d'administration** de IFOP SA**Présidente** : Mouvement des Entreprises de France (MEDEF)**Administrateur** : Coface SA**Membre du Conseil de surveillance** : Michelin**2006 :****Présidente** : Mouvement des Entreprises de France (MEDEF)**Présidente du Conseil d'administration** : IFOP SA**Membre du Conseil de surveillance** : Michelin

(1) Les mandats en italique n'entrent pas dans les dispositions de la loi n° 2001-401 du 15 mai 2001 relatives au cumul des mandats.

(2) Au 31 décembre 2010.

Hélène PLOIX

Fonction principale⁽¹⁾ : **Présidente de Pechel Industries(SAS), de Pechel Industries Partenaires(SAS) et de FSH (SAS)**

Née le 25 septembre 1944

Dates de début et de fin de mandat :

21 mai 2008 – AG 2011

Date du 1^{er} mandat : 21 mars 2003

Nombre d'actions BNP Paribas détenues⁽²⁾ : 1 609

Adresse professionnelle : 162, rue du Faubourg Saint Honoré
75008 PARIS, FRANCE

Mandats au 31 décembre 2010⁽¹⁾

Administrateur : Lafarge, Ferring SA (Suisse), Completel NV (Pays-Bas), Institut Français des Administrateurs

Représentant permanent : Pechel Industries Partenaires (SAS) dans Ypso Holding (Luxembourg)

Membre du Conseil de surveillance : Publicis Groupe

Gérante : Hélène Ploix SARL, Hélène Marie Joseph SARL, Sorepe Société Civile

Membre : Comité d'investissement du Fonds de Pension des personnels des Nations Unies, Independent Expert Oversight Advisory Committee (IEOAC) de L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS)

Mandats exercés au 31 décembre des exercices précédents

(Les sociétés mentionnées sont les têtes des groupes dans lesquels les fonctions sont exercées)

2009 :

Présidente de Pechel Industries SAS et de Pechel Industries Partenaires SAS
Administrateur : Lafarge, Ferring SA (Suisse), Completel NV (Pays-Bas), Institut Français des Administrateurs

Représentant permanent : Pechel Industries Partenaires dans Ypso Holding (Luxembourg)

Membre du Conseil de surveillance : Publicis Groupe
Gérante : Hélène Ploix SARL, Hélène Marie Joseph SARL, Sorepe Société Civile

Membre du Comité d'investissement du Fonds de Pension des personnels des Nations Unies

2008 :

Présidente de Pechel Industries SAS et de Pechel Industries Partenaires SAS
Administrateur : Lafarge, Ferring SA (Suisse), Completel NV (Pays-Bas)

Représentant permanent : Pechel Industries Partenaires dans Ypso Holding (Luxembourg)

Membre du Conseil de surveillance : Publicis Groupe
Gérante : Hélène Ploix SARL, Hélène Marie Joseph SARL, Sorepe Société Civile

Membre du Comité d'investissement du Fonds de Pension des personnels des Nations Unies

2007 :

Présidente de Pechel Industries SAS, de Pechel Industries Partenaires SAS et de Pechel
Administrateur : Lafarge, Ferring SA (Suisse), Completel NV (Pays-Bas)

Membre du Conseil de surveillance : Publicis

Gérante : Hélène Ploix SARL, Hélène Marie Joseph SARL, Sorepe Société Civile

Membre du Comité d'investissement du Fonds de Pension des personnels des Nations Unies

2006 :

Présidente de Pechel Industries SAS et de Pechel Industries Partenaires SAS
Administrateur : Lafarge, Boots Group plc (Grande Bretagne), Ferring SA (Suisse)

Membre du Conseil de surveillance : Publicis

Représentante de Pechel Industries et de Pechel Industries Partenaires SAS dans diverses sociétés

Gérante : Hélène Ploix SARL, Hélène Marie Joseph SARL, Sorepe Société Civile

Membre du Comité d'investissement du Fonds de Pension des personnels des Nations Unies

Baudouin PROT

Fonction principale⁽¹⁾ : **Administrateur Directeur Général de BNP Paribas**

Né le 24 mai 1951

Dates de début et de fin de mandat :

21 mai 2008 – AG 2011

Date du 1^{er} mandat : 7 mars 2000

Nombre d'actions BNP Paribas détenues⁽²⁾ : 137 211

Adresse professionnelle : 3, rue d'Antin
75002 PARIS, FRANCE

Mandats au 31 décembre 2010⁽¹⁾

Administrateur : Pinault-Printemps-Redoute, Veolia Environnement, Erbé SA (Belgique), Pargesa Holding SA (Suisse)

Membre : Comité Exécutif de la Fédération Bancaire Française

Mandats exercés au 31 décembre des exercices précédents

(Les sociétés mentionnées sont les têtes des groupes dans lesquels les fonctions sont exercées)

2009 :

Administrateur Directeur Général de BNP Paribas
Administrateur : Accor, Pinault-Printemps-Redoute, Veolia Environnement, Erbé SA (Belgique), Pargesa Holding SA (Suisse)

Président : Fédération Bancaire Française de septembre 2009 à août 2010

Membre : Comité Exécutif de la Fédération Bancaire Française

2008 :

Administrateur Directeur Général de BNP Paribas
Administrateur : Accor, Pinault-Printemps-Redoute, Veolia Environnement, Erbé SA (Belgique), Pargesa Holding SA (Suisse)

Membre : Comité Exécutif de la Fédération Bancaire Française

2007 :

Administrateur Directeur Général de BNP Paribas
Administrateur : Accor, Pinault-Printemps-Redoute, Veolia Environnement, Banca Nazionale del Lavoro (Italie), Erbé SA (Belgique), Pargesa Holding SA (Suisse)

Membre : Comité Exécutif de la Fédération Bancaire Française

2006 :

Administrateur Directeur Général de BNP Paribas
Administrateur : Accor, Pinault-Printemps-Redoute, Veolia Environnement, Banca Nazionale del Lavoro (Italie), Erbé SA (Belgique), Pargesa Holding SA (Suisse)

Président : Association Française des Banques

(1) Les mandats en italique n'entrent pas dans les dispositions de la loi n° 2001-401 du 15 mai 2001 relatives au cumul des mandats.

(2) Au 31 décembre 2010.

Louis SCHWEITZERFonction principale⁽¹⁾ : **Président d'Honneur de Renault**

Né le 8 juillet 1942

Dates de début et de fin de mandat :

12 mai 2010 – AG 2013

Date du 1^{er} mandat : 14 décembre 1993Nombre d'actions BNP Paribas détenues ⁽²⁾ : 14 501Adresse professionnelle : 8-10, avenue Émile-Zola
92109 BOULOGNE-BILLANCOURT
CEDEX,
FRANCE**Mandats au 31 décembre 2010** ⁽¹⁾**Président du Conseil d'administration** : AstraZeneca Plc (Grande-Bretagne), AB Volvo (Suède)**Administrateur** : L'Oréal, Veolia Environnement,**Membre du Conseil Consultatif** : Banque de France, Allianz (Allemagne)**Membre du Conseil** : Fondation Nationale des Sciences Politiques, Institut Français des Relations Internationales, Musée du quai Branly**Mandats exercés au 31 décembre des exercices précédents**

(les sociétés mentionnées sont les têtes des groupes dans lesquels les fonctions sont exercées)

2009 :**Président du Conseil d'administration** de Renault**Président du Conseil d'administration** : AstraZeneca Plc (Grande-Bretagne)**Président du Conseil de surveillance** : Le

Monde & Partenaires Associés (SAS), Le Monde SA, Société Éditrice du Monde

Administrateur : L'Oréal, Veolia Environnement, AB Volvo (Suède)**Président** : Haute Autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité (HALDE)**Membre du Conseil Consultatif** : Banque de France, Allianz (Allemagne)**Membre du Conseil** : Fondation Nationale des Sciences Politiques, Institut Français des Relations Internationales, Musée du quai Branly**2008 :****Président du Conseil d'administration** de Renault**Président du Conseil d'administration** : AstraZeneca Plc (Grande-Bretagne)**Président du Conseil de surveillance** :

Le Monde & Partenaires Associés (SAS), Le Monde SA, Société Éditrice du Monde

Administrateur : L'Oréal, Veolia Environnement, AB Volvo (Suède)**Président** : Haute Autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité (HALDE)**Membre du Conseil Consultatif** : Banque de France, Allianz (Allemagne)**Membre du Conseil** : Fondation Nationale des Sciences Politiques, Institut Français des Relations Internationales, Musée du Louvre, Musée du quai Branly**2007 :****Président du Conseil d'administration** de Renault**Président du Conseil d'administration** : AstraZeneca Plc (Grande-Bretagne)**Vice-Président du Conseil de surveillance** : Philips (Pays-Bas)**Administrateur** : Électricité de France, L'Oréal, Veolia Environnement, AB Volvo (Suède)**Président** : Haute Autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité (HALDE)**Membre du Conseil Consultatif** : Banque de France, Allianz (Allemagne)**Membre du Conseil** : Fondation Nationale des Sciences Politiques, Institut Français des Relations Internationales, Musée du Louvre, Musée du quai Branly**2006 :****Président du Conseil d'administration** de Renault**Président du Conseil d'administration** : AstraZeneca Plc (Grande-Bretagne)**Vice-Président du Conseil de surveillance** : Philips (Pays-Bas)**Administrateur** : Électricité de France, L'Oréal, Veolia Environnement, AB Volvo (Suède)**Président** : Haute Autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité (HALDE)**Membre du Conseil Consultatif** : Banque de France, Allianz (Allemagne)**Membre du Conseil** : Fondation Nationale des Sciences Politiques, Institut Français des Relations Internationales, Musée du Louvre, Musée du quai Branly**Michel TILMANT**Fonction principale⁽¹⁾ : **Gérant de Strafin sprl (Belgique)**

Né le 21 juillet 1952

Dates de début et de fin de mandat :

12 mai 2010 – AG 2013

Date du 1^{er} mandat : 12 mai 2010

(M. Michel Tilmant a exercé les fonctions de censeur de BNP Paribas du 4 novembre 2009 au 11 mai 2010)

Nombre d'actions BNP Paribas détenues ⁽²⁾ : 500Adresse professionnelle : Rue du Moulin 10
B – 1310 La Hulpe
BELGIQUE**Mandats au 31 décembre 2010** ⁽¹⁾**Senior Advisor** : Cinven Ltd (U.K.)**Administrateur** : Sofina SA (Belgique), Groupe Lhoist SA (Belgique), Foyer Assurances SA (Luxembourg), CapitalatWork Foyer Group SA (Luxembourg), Université Catholique de Louvain (Belgique), Royal Automobile Club of Belgium (Belgique)

(1) Les mandats en italique n'entrent pas dans les dispositions de la loi n° 2001-401 du 15 mai 2001 relatives au cumul des mandats.

(2) Au 31 décembre 2010.

Emiel VAN BROEKHOVEN

Fonction principale⁽¹⁾ : *Économiste, Professeur Honoraire de l'Université d'Anvers (Belgique)*

Né le 30 avril 1941
Dates de début et de fin de mandat :
12 mai 2010 – AG 2013
Date du 1^{er} mandat : 12 mai 2010
(M. Emiel Van Broekhoven a exercé les fonctions de censeur de BNP Paribas du 4 novembre 2009 au 11 mai 2010)

Nombre d'actions BNP Paribas détenues⁽²⁾ : 150
Adresse professionnelle : Zand 7 – 9
B – 2000 Antwerp
BELGIQUE

Mandats au 31 décembre 2010⁽¹⁾
Néant

Daniela WEBER-REY

Fonction principale⁽¹⁾ : *Associée chez Clifford Chance, Francfort*

Née le 18 novembre 1957
Dates de début et de fin de mandat :
21 mai 2008 – AG 2011
Date du 1^{er} mandat : 21 mai 2008

Nombre d'actions BNP Paribas détenues⁽²⁾ : 1 136
Adresse professionnelle : Mainzer Landstrasse 46
D 60325 – FRANKFURT AM MAIN
ALLEMAGNE

Mandats au 31 décembre 2010⁽¹⁾

Membre : *Groupe d'experts « Ad Hoc Group of Corporate Governance Experts for the Financial Services Area » de la Commission européenne, Commission gouvernementale du Code allemand de gouvernement d'entreprise*

Mandats exercés au 31 décembre des exercices précédents

(Les sociétés mentionnées sont les têtes des groupes dans lesquels les fonctions sont exercées)

2009 :

Membre : Groupe consultatif sur le gouvernement d'entreprise et le droit des sociétés de la Commission européenne, Groupe d'experts « Removing obstacles to cross-border investments » de la Commission européenne, Groupe d'experts « Ad Hoc Group of Corporate Governance Experts for the Financial Services Area » de la Commission Européenne, Commission gouvernementale du Code allemand de gouvernement d'entreprise

2008 :

Membre : Groupe consultatif sur le gouvernement d'entreprise et le droit des sociétés de la Commission européenne, Groupe d'experts « Removing obstacles to cross-border investments » de la Commission européenne, Commission gouvernementale du Code allemand de gouvernement d'entreprise

(1) Les mandats en italique n'entrent pas dans les dispositions de la loi n° 2001-401 du 15 mai 2001 relatives au cumul des mandats.

(2) Au 31 décembre 2010.

AUTRE MANDATAIRE SOCIAL

Georges CHODRON DE COURCEL

Fonction principale⁽¹⁾ : Directeur Général délégué de BNP Paribas

Né le 20 mai 1950

Nombre d'actions BNP Paribas détenues⁽²⁾ : 69 384Adresse professionnelle : 3, rue d'Antin
75002 PARIS, FRANCEMandats au 31 décembre 2010⁽¹⁾**Président** : Compagnie d'Investissement de Paris SAS, Financière BNP Paribas SAS, BNP Paribas (Suisse) SA**Vice-Président** : Fortis Bank SA/NV (Belgique)**Administrateur** : Alstom, Bouygues, Société Foncière, Financière et de Participations SA, Nexans, Erbé SA (Belgique), Groupe Bruxelles Lambert – GBL (Belgique), SCOR Holding (Switzerland) AG (Suisse), SCOR Global Life Rückversicherung Schweiz AG (Suisse), SCOR Switzerland AG (Suisse), Verner Investissements SAS**Membre du Conseil de surveillance** : Lagardère SCA**Censeur** : Exane, Safran, SCOR SE

Mandats exercés au 31 décembre des exercices précédents

(les sociétés mentionnées sont les têtes des groupes dans lesquels les fonctions sont exercées)

2009 :

Directeur Général délégué
de BNP Paribas**Président** : Compagnie
d'Investissement de Paris SAS,
Financière BNP Paribas SAS,
BNP Paribas (Suisse) SA**Vice-Président** : Fortis Bank SA/
NV (Belgique)**Administrateur** : Alstom,
Bouygues, Société Foncière,
Financière et de Participations
SA, Nexans, Erbé SA (Belgique),
Groupe Bruxelles Lambert –
GBL (Belgique), SCOR Holding
(Switzerland) AG (Suisse), SCOR
Global Life Rückversicherung
Schweiz AG (Suisse), SCOR
Switzerland AG (Suisse), Verner
Investissements SAS**Membre du Conseil de
surveillance** : Lagardère SCA**Censeur** : Exane, Safran, SCOR SA

2008 :

Directeur Général délégué
de BNP Paribas**Président** : Compagnie
d'Investissement de Paris SAS,
Financière BNP Paribas SAS,
BNP Paribas (Suisse) SA**Administrateur** : Alstom,
Bouygues, SociétéFoncière, Financière et de
Participations SA, Nexans,
BNP Paribas ZAO (Russie),
Erbé SA (Belgique), SCOR Holding
(Switzerland) AG (Suisse),
Verner Investissements SAS**Membre du Conseil de
surveillance** : Lagardère SCA**Censeur** : Exane, Safran, SCOR SA

2007 :

Directeur Général délégué
de BNP Paribas**Président** : Compagnie
d'Investissement de Paris SAS,
Financière BNP Paribas SAS,
BNP Paribas (Suisse) SA**Administrateur** : Alstom,
Bouygues, SociétéFoncière, Financière et de
Participations SA, Nexans, Banca
Nazionale del Lavoro (Italie),
BNP Paribas ZAO (Russie),
Erbé SA (Belgique), SCOR Holding
(Switzerland) AG (Suisse),
Verner Investissements SAS**Membre du Conseil de
surveillance** : Lagardère SCA**Censeur** : Exane, Safran, SCOR SA

2006 :

Directeur Général délégué
de BNP Paribas**Président** : BNP Paribas
Énergis SAS, Compagnie
d'Investissement de Paris SAS,
Financière BNP Paribas SAS,
BNP Paribas (Suisse) SA,
BNP Paribas UK Holdings
Limited (Royaume-Uni)**Administrateur** : Alstom, Banca
Nazionale del Lavoro (Italie),
BNP Paribas ZAO (Russie), Verner
Investissement SAS, Bouygues,
Société Foncière, Financière et
de Participations SA, Nexans,
Erbé SA (Belgique)**Membre du Conseil de
surveillance** : Lagardère SCA**Censeur** : Exane, Safran, SCOR SA

RÉMUNÉRATIONS

RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES SOCIAUX
VERSÉS AUX MANDATAIRES SOCIAUX
DURANT L'EXERCICE 2010

Voir partie 4.6 États financiers consolidés – note 8.e – Rémunérations et avantages sociaux bénéficiant aux mandataires sociaux.

LES JETONS DE PRÉSENCE

Voir rapport du Président.

(1) Les mandats en italique n'entrent pas dans les dispositions de la loi n° 2001-401 du 15 mai 2001 relatives au cumul des mandats.

(2) Au 31 décembre 2010.

INFORMATIONS SUR LES OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS

Options de souscription d'actions consenties aux salariés non mandataires sociaux bénéficiant du nombre d'options le plus élevé/Options levées par les salariés non mandataires sociaux ayant procédé aux levées les plus importantes :

	Nombre d'options attribuées/d'actions souscrites ou achetées	Prix moyen pondéré (en euros)	Dates d'attribution	
Options consenties en 2010 (Somme des 10 plus importantes attributions)	230 800	51,20	05/03/2010	
Options levées en 2010 (10 salariés)	195 370	43,94	15/05/2001 21/03/2003 25/03/2005	131 885 60 381 3 104

ÉTAT RÉCAPITULATIF DES OPÉRATIONS DÉCLARÉES SUR LE TITRE BNP PARIBAS

Opérations des dirigeants et des personnes mentionnées à l'article L621-8-2 du Code monétaire et financier sur les titres de la société, visées aux articles 223-22 à 223-26 du Règlement général de l'AMF, réalisées

au cours de l'exercice 2010 et déclarables au sens de la réglementation de l'AMF.

Nom et Prénom Qualité	Opérations réalisées	Description de l'instrument financier	Nature de l'opération	Nombre d'opérations	Montant des opérations (en euros)
BONNAFÉ Jean-Laurent Directeur Général délégué de BNP Paribas	À titre personnel	Actions BNP Paribas	Acquisition de 12 947 actions	3	569 386,06
KESSLER Denis Administrateur de BNP Paribas	À titre personnel	Actions BNP Paribas	Acquisition de 72 actions	1	3 440,25
KUNEVA Meglena Administrateur de BNP Paribas	À titre personnel	Actions BNP Paribas	Acquisition de 10 actions	1	551,40
LEPETIT Jean-François Administrateur de BNP Paribas	À titre personnel	Actions BNP Paribas	Acquisition de 278 actions	1	12 751,86
PÉBEREAU Michel (*) Président du Conseil d'administration de BNP Paribas	À titre personnel	Actions BNP Paribas	Cession de 80 000 actions	2	4 519 280,00
PLOIX Hélène Administrateur de BNP Paribas	À titre personnel	Actions BNP Paribas	Acquisition de 183 actions	3	9 569,45
			Cession de 131 actions	1	7 123,61
PROT Baudouin (*) Administrateur Directeur Général de BNP Paribas	À titre personnel	Actions BNP Paribas	Cession de 50 000 actions	1	2 368 500,00
			Par une personne liée	Cession de 2 000 actions	1
SCHWEITZER Louis Administrateur de BNP Paribas	À titre personnel	Actions BNP Paribas	Acquisition de 7 676 actions	3	400 805,52
TILMANT Michel Administrateur de BNP Paribas	À titre personnel	Actions BNP Paribas	Acquisition de 500 actions	1	27 250,00
WEBER-REY Daniela Administrateur de BNP Paribas	À titre personnel	Actions BNP Paribas	Acquisition de 36 actions	1	1 651,32

(*) Hors exercices de stock-options, détaillés dans l'annexe 8.e. des États financiers.

2.2 Rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que sur les procédures de contrôle interne mises en place par la société

Le présent rapport est établi en application de l'article L225-37 du Code de commerce.

Les informations qu'il comporte prennent notamment en considération l'annexe I du Règlement européen (CE) n° 809/2004 du 29 avril 2004, les recommandations du rapport 2010 de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sur le gouvernement d'entreprise et la rémunération des dirigeants ainsi que le guide d'élaboration des documents de référence de l'AMF, mis à jour le 20 décembre 2010.

Conformément aux dispositions de l'article L225-37 du Code de commerce, il est précisé que le Code de gouvernement d'entreprise auquel BNP Paribas se réfère volontairement est le Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées publié en décembre 2008 par l'Association Française des Entreprises Privées (AFEP) et le Mouvement des Entreprises de France (MEDEF) et complété en avril 2010. BNP Paribas applique, dans leur intégralité, les recommandations de ce code.

LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE DE BNP PARIBAS

1. PRINCIPES DE GOUVERNANCE

Le présent rapport reproduit, par citations ou sous forme d'extraits spécifiques, l'ensemble des dispositions du règlement intérieur consacrées à la composition et au fonctionnement du Conseil, à la répartition des responsabilités entre la Direction Générale et l'organe social délibérant, aux missions et au fonctionnement des Comités spécialisés, ainsi qu'au comportement de l'administrateur et du censeur ⁽¹⁾.

1.a Les missions du Conseil d'administration

- Le règlement intérieur adopté en 1997 par le Conseil d'administration définit les missions du Conseil et de ses Comités spécialisés ; il est périodiquement mis à jour afin d'être en conformité avec les lois, règlements et recommandations de place en vigueur, et d'être adapté en considération des meilleures pratiques de gouvernement d'entreprise. Il comporte une Charte de déontologie de l'administrateur.
- Les Comités spécialisés du Conseil d'administration sont le Comité des comptes, le Comité de contrôle interne, des risques et de la conformité, le Comité de gouvernement d'entreprise et des nominations et le Comité des rémunérations.

En créant un Comité de contrôle interne et des risques distinct du Comité des comptes, le Conseil d'administration a décidé, dès 1994, de découpler les attributions habituellement dévolues au Comité d'audit. En 2007, le Conseil a élargi la mission du Comité de contrôle interne et des risques à toute question relative à la politique de conformité relevant, notamment des risques de réputation ou de l'éthique professionnelle. Le Comité de contrôle interne, des risques et de la conformité remplit ses missions de manière indépendante et complémentaire du Comité des comptes qui assure le suivi des

questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières. En 2009, le Conseil a décidé que ces deux Comités se réuniraient deux fois l'an pour traiter des sujets communs relevant de la politique des risques et de provisionnement de BNP Paribas, prendre connaissance du plan de missions de l'Inspection Générale et du plan d'audit des Commissaires aux comptes, et préparer les travaux du Conseil sur l'évaluation des politiques et des dispositifs de gestion des risques. Les deux Comités délibèrent sur la base d'une documentation élaborée conjointement par le responsable financier et le responsable des risques du Groupe. Ces deux responsables assistent aux réunions.

La composition de ces deux Comités et les travaux qu'ils réalisent dans leurs domaines respectifs visent à répondre aux exigences des disciplines bancaires et prudentielles, que celles-ci procèdent de la loi, des dispositions définies par le régulateur ou de règles que s'impose BNP Paribas pour la qualité de son contrôle interne et sa politique de risque.

- L'extrait du règlement intérieur relatif aux missions du Conseil d'administration et des Comités figure en annexe du présent rapport.

1.b La dissociation des fonctions de Président et de Directeur Général

La séparation des fonctions de Président et de Directeur Général exprime la volonté de BNP Paribas de se conformer aux meilleures pratiques de gouvernance et d'assurer dans la transparence, la continuité de la Direction Générale. Son principe en avait été présenté par le Président, dès le 14 mai 2003, à l'Assemblée Générale des actionnaires.

(1) Sur proposition du Président, le Conseil d'administration peut, selon les statuts, désigner un ou deux censeurs. Les censeurs participent avec voix consultative aux réunions du Conseil d'administration.

Les missions du Président

Sur la proposition du Président et du Comité de gouvernement d'entreprise et des nominations, le Conseil d'administration a formulé de manière explicite les missions que le Président accomplit en vertu de certaines dispositions du règlement intérieur qui ne concernent pas exclusivement l'organisation et le fonctionnement du Conseil ou les responsabilités que le Président exerce en application des dispositions légales. Ces missions ne limitent en rien les pouvoirs du Directeur Général.

« Le Président veille au maintien de la qualité de relation avec les actionnaires en étroite coordination avec les actions menées dans ce domaine par la Direction Générale. » Il préside, à ce titre, le Comité de liaison des actionnaires dont la mission est d'accompagner la banque dans sa communication à destination de l'actionnariat individuel ; plusieurs fois par an, il invite les actionnaires à des rencontres au cours desquelles la stratégie de l'entreprise est exposée.

« Le Président apporte son aide et ses conseils au Directeur Général tout en respectant les responsabilités exécutives de celui-ci. » Le Président organise son activité pour garantir sa disponibilité et mettre son expérience au service du Groupe. À la demande du Directeur Général, il peut participer à toute réunion interne portant sur des sujets qui concernent la stratégie, l'organisation, les projets d'investissement ou de désinvestissement, les risques et l'information financière. Il exprime son avis sans préjudice des compétences du Conseil d'administration.

« En étroite coordination avec la Direction Générale, le Président peut représenter le Groupe dans ses relations de haut niveau, notamment les grands clients et les pouvoirs publics, aux plans national et international. » Le Président apporte son appui aux équipes responsables de la couverture des grandes entreprises et institutions financières internationales ; il contribue également au développement des activités de conseil de BNP Paribas, notamment en apportant son assistance à la réalisation d'opérations majeures de Corporate Finance. Il apporte son concours à la Direction Générale ou, à la demande de celle-ci, représente la banque dans ses relations avec les autorités financières et monétaires nationales et internationales. Il participe activement au débat sur l'évolution de la régulation et des politiques publiques qui concernent BNP Paribas et, plus généralement, le secteur bancaire.

Le Président contribue à la promotion des valeurs et de l'image de BNP Paribas tant au sein du Groupe qu'à l'extérieur de celui-ci. Il s'exprime sur les principes d'action de BNP Paribas, en particulier dans le domaine de l'éthique professionnelle. Il contribue à la réputation du Groupe au travers de responsabilités qu'il exerce à titre personnel au sein d'instances publiques nationales ou internationales.

Ces missions mobilisent le temps du Président au service du Groupe. Les initiatives qu'il prend et les actions qu'il réalise pour les mener à bien sont prises en compte par le Conseil d'administration pour procéder à son évaluation et déterminer sa rémunération.

L'extrait du règlement intérieur relatif aux missions du Président figure en annexe du présent rapport.

Les pouvoirs du Directeur Général

Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de BNP Paribas et pour représenter la banque dans ses rapports avec les tiers. Il a autorité sur l'ensemble

du Groupe. Il est responsable de l'organisation et des procédures de contrôle interne et de l'ensemble des informations requises à ce titre par la réglementation.

Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social, sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux Assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration.

À titre interne, le Règlement du Conseil d'administration dispose que le Directeur Général lui présente pour accord préalable toutes les décisions d'investissement ou de désinvestissement (hors opérations de portefeuille) d'un montant supérieur à 250 millions d'euros, ainsi que tout projet de prise ou de cession de participations (hors opérations de portefeuille) supérieures à ce seuil. Le Directeur Général doit présenter pour accord préalable au Comité des comptes du Conseil toute mission d'audit dont le montant d'honoraires (hors taxes) excède un million d'euros.

1.c La composition du Conseil – L'indépendance des administrateurs

La composition du Conseil

■ Sur la proposition du Conseil d'administration, l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 12 mai 2010 ⁽¹⁾ a renouvelé le mandat de Monsieur Louis Schweitzer et nommé administrateurs MM. Michel Tilmant et Emiel Van Broekhoven précédemment censeurs, ainsi que M. Jean-Laurent Bonnafé et Mme Meglena Kuneva. Dix-sept administrateurs étaient présents lors de cette Assemblée des actionnaires.

■ À l'issue de l'Assemblée Générale du 12 mai 2010, le Conseil d'administration était composé de dix-huit administrateurs dont seize nommés par les actionnaires. Le nombre de ces derniers a été ramené à quinze à la suite de la démission de M. Jean-Louis Beffa, celle-ci ayant pris effet le 19 juillet 2010. La représentation des femmes parmi les administrateurs nommés par les actionnaires était au 31 décembre 2010 de 33,3 % (5/15). Cinq nationalités sont représentées au sein du Conseil.

L'indépendance des administrateurs

■ Après examen de leur situation personnelle par le Comité de gouvernement d'entreprise et des nominations, le Conseil a considéré que répondent aux critères d'indépendance définis par le Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF : M. Claude Bébéar, Mme Suzanne Berger, MM. François Grappotte, Denis Kessler, Mme Meglena Kuneva, M. Jean-François Lepetit, Mmes Laurence Parisot et Hélène Ploix, MM. Michel Tilmant ⁽²⁾ et Emiel Van Broekhoven ⁽²⁾, Mme Daniela Weber-Rey. Après avoir procédé à l'évaluation de M. Louis Schweitzer avant de proposer le renouvellement de son mandat à l'Assemblée Générale des actionnaires du 12 mai 2010, le Conseil a considéré que le critère de perte d'indépendance liée à l'exercice d'un mandat d'administrateur depuis plus de douze ans ne s'appliquait pas à sa personne. Cette appréciation a été formulée conformément aux dispositions du Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF. Plus de la moitié des administrateurs de BNP Paribas sont indépendants conformément aux dispositions de ce code.

(1) Les statuts définissent les modalités de participation des actionnaires à l'Assemblée Générale. Un résumé de ces règles ainsi que le compte rendu de l'organisation et du déroulement de l'Assemblée Générale du 12 mai 2010 figure dans la partie « BNP Paribas et ses actionnaires » du Document de référence et rapport financier annuel.

(2) Conformément aux dispositions du Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF (point 8.5), le Conseil d'administration a considéré que la composition du capital de BNP Paribas et l'absence de conflit d'intérêts potentiel garantissaient l'indépendance de MM. Michel Tilmant et Emiel Van Broekhoven.

■ Les deux administrateurs élus par les salariés, MM. Patrick Auguste et Jean-Marie Gianni, ne sont pas reconnus comme indépendants selon les critères du Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF en dépit de leur statut et de leur mode d'élection qui constituent pourtant une garantie d'indépendance.

■ Trois administrateurs nommés par les actionnaires, MM. Michel Pébereau, Président du Conseil d'administration, Baudouin Prot, Administrateur Directeur Général et Jean-Laurent Bonnafé, Directeur Général délégué ne répondent pas aux critères du Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF définissant l'administrateur indépendant.

Le tableau ci-dessous présente la situation de chaque administrateur au regard des critères d'indépendance proposés par le Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF :

► SITUATION DES ADMINISTRATEURS AU REGARD DES CRITÈRES D'INDÉPENDANCE DU CODE AFEP-MEDEF

	Critère 1	Critère 2	Critère 3	Critère 4	Critère 5	Critère 6	Critère 7
M. PÉBEREAU	x	o	o	o	o	x	o
P. AUGUSTE	x	o	o	o	o	x	o
C. BÉBÉAR	o	o	o	o	o	o	o
S. BERGER	o	o	o	o	o	o	o
J.L. BONNAFÉ	x	o	o	o	o	o	o
J.M. GIANNO	x	o	o	o	o	o	o
F. GRAPPOTTE	o	o	o	o	o	o	o
D. KESSLER	o	o	o	o	o	o	o
M. KUNOVA	o	o	o	o	o	o	o
J.F. LEPETIT	o	o	o	o	o	o	o
L. PARISOT	o	o	o	o	o	o	o
H. PLOIX	o	o	o	o	o	o	o
B. PROT	x	o	o	o	o	o	o
L. SCHWEITZER	o	o	o	o	o	x (*)	o
M. TILMANT	o	o	o	o	o	o	o
E. VAN BROEKHOVEN	o	o	o	o	o	o	o
D. WEBER-REY	o	o	o	o	o	o	o

Légende :

« o » représente un critère respecté d'indépendance selon les critères AFEP-MEDEF.

« x » représente un critère non satisfait d'indépendance selon les critères AFEP-MEDEF.

Critère 1 : Statut de salarié ou de mandataire social au cours des cinq années précédentes.

Critère 2 : Existence ou non de mandats croisés.

Critère 3 : Existence ou non de relations d'affaires significatives.

Critère 4 : Existence de lien familial proche avec un mandataire social.

Critère 5 : Ne pas avoir été auditeur de l'entreprise au cours des cinq années précédentes.

Critère 6 : Ne pas être administrateur de l'entreprise depuis plus de douze ans.

Critère 7 : Statut de l'actionnaire important.

(*) Cf. commentaire ci-dessus paragraphe « L'indépendance des administrateurs ».

■ Sur la proposition du Comité de gouvernement d'entreprise et des nominations, le Conseil d'administration a considéré que les principales qualités personnelles propres à assurer, au-delà du respect des critères définis par le Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF, l'indépendance des administrateurs étaient les suivantes :

- la compétence, fondée sur l'expérience et la capacité de compréhension des enjeux et des risques,
- le courage, notamment celui d'exprimer sa pensée et de formuler son jugement,
- la disponibilité, qui permet d'avoir le recul nécessaire et favorise l'implication de l'administrateur dans l'exercice de son mandat,

■ l'affectio societatis, qui nourrit l'engagement de l'administrateur à l'égard de la société, au sein du Conseil qui en représente collectivement les actionnaires ; l'affectio societatis favorise notamment la bonne compréhension par l'administrateur de la culture de l'entreprise et de son éthique.

- La procédure de recrutement des membres du Conseil d'administration associe les informations et les appréciations des membres du Comité de gouvernement d'entreprise et des nominations et du Président du Conseil d'administration en vue de sélectionner, conformément aux critères définis par le Conseil, les candidatures susceptibles de réunir les qualités personnelles et professionnelles recherchées.

1.d La déontologie de l'administrateur

- BNP Paribas se conforme au Règlement européen n° 809/2004 du 29 avril 2004.

À la connaissance du Conseil, les administrateurs ne sont pas dans une situation de conflits d'intérêt. Le règlement intérieur du Conseil leur enjoint, en tout état de cause, de faire part de « toute situation de conflit d'intérêts, même potentiel » et de s'abstenir de « participer au vote de la délibération correspondante. » À la connaissance du Conseil il n'existe aucun lien familial entre les membres du Conseil.

À la connaissance du Conseil, aucun de ses membres n'a été condamné pour fraude « au cours des cinq dernières années au moins » ni n'a été associé en tant que membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou en tant que Directeur Général à toute faillite, mise sous séquestre ou liquidation « au cours des cinq dernières années au moins ».

À la connaissance du Conseil, aucune « incrimination et/ou sanction publique officielle » n'a été prononcée à l'encontre d'un membre du Conseil d'administration. Aucun administrateur n'a fait l'objet d'une interdiction d'exercer ses fonctions « au cours des cinq dernières années au moins ».

Indépendamment des conventions et engagements réglementés, il n'existe pas de disposition ou d'accord avec les principaux actionnaires, des clients, des fournisseurs ou autres, en vertu desquels un membre du Conseil d'administration a été sélectionné.

- Les administrateurs doivent exercer leur mandat de façon responsable, notamment en ce qui concerne la réglementation relative aux opérations d'initiés. Ils sont, particulièrement, tenus au respect des dispositions légales relatives aux informations privilégiées. Il leur est également demandé de s'abstenir d'effectuer sur le titre BNP Paribas des opérations qui pourraient être considérées comme spéculatives.
- Les administrateurs ont déclaré, au titre des diligences d'application des normes comptables, n'avoir bénéficié d'aucun concours financier de BNP Paribas ou d'une société du Groupe qui n'ait été consenti à des conditions du marché.
- L'extrait du règlement intérieur relatif au comportement de l'administrateur figure en annexe du présent rapport.

1.e La formation et l'information des administrateurs

- En application du règlement intérieur, chaque administrateur peut demander à se faire communiquer par le Président ou le Directeur Général tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission, afin de participer utilement aux réunions du Conseil d'administration et de prendre une décision

éclairée, dès lors qu'il s'agit de documents utiles à la prise de décision et reliés aux pouvoirs du Conseil.

- Les administrateurs ont librement accès aux comptes rendus des réunions des Comités du Conseil.
- Les séances des Comités sont mises à profit pour actualiser, sur des dossiers thématiques correspondant à l'ordre du jour, l'information des administrateurs. En outre, le Conseil est tenu informé de l'évolution des textes de référence en matière de gouvernance, notamment dans les activités bancaires. Au cours de sa dernière séance ordinaire de l'année, le Conseil d'administration a pris connaissance des recommandations contenues dans le guide relatif à la prévention des manquements d'initiés, publié par l'AMF le 3 novembre 2010. Les administrateurs ont été informés des périodes pendant lesquelles ils pourront, sauf circonstances particulières, effectuer d'éventuelles transactions sur le titre BNP Paribas en 2011.
- Lors de son entrée en fonction, le nouvel administrateur reçoit une documentation écrite sur le Groupe, ses caractéristiques, son organisation, ses États financiers récents et un ensemble de références sur les informations disponibles sur les sites Internet du Groupe. Le Secrétaire du Conseil lui communique les principales dispositions légales relatives à la définition, à la communication et à l'exploitation des informations privilégiées. Il lui remet le règlement intérieur du Conseil d'administration et organise à son intention un programme de rencontres de travail avec les responsables opérationnels et fonctionnels du Groupe, correspondant aux besoins de son mandat et à ses priorités personnelles.

2. LES RÉUNIONS DU CONSEIL ET DES COMITÉS EN 2010

- Le Conseil d'administration s'est réuni à neuf reprises en 2010 dont deux fois sur convocation exceptionnelle. La participation moyenne des administrateurs aux séances du Conseil a été de 94 %. Le Conseil s'est, en outre, réuni deux fois pour un séminaire stratégique.
- Le Comité des comptes s'est réuni à quatre reprises avec un taux d'assiduité de ses membres de 100 %.
- Le Comité de contrôle interne, des risques et de la conformité s'est réuni à quatre reprises avec une participation moyenne de 91 %.
- Le Comité des comptes et le Comité de contrôle interne, des risques et de la conformité se sont réunis deux fois avec une participation moyenne de 93 %. Ces deux Comités se sont ainsi réunis, ensemble ou séparément, dix fois au cours de l'année 2010.
- Le Comité de gouvernement d'entreprise et des nominations s'est réuni à trois reprises avec une participation moyenne de 89 %.
- Le Comité des rémunérations s'est réuni six fois avec un taux d'assiduité de 94 %.

► ASSIDUITÉ AUX SÉANCES DU CONSEIL ET DES COMITÉS EN 2010

	Séances du Conseil		Séances des Comités		Ensemble des séances		
	1	2	1	2	1	2	3
Administrateurs							
M. PÉBEREAU	9	9			9	9	100 %
P. AUGUSTE	9	9	6	6	15	15	100 %
C. BÉBÉAR	6	9	2	3	8	12	66 %
J.L. BEFFA (jusqu'au 19/07/2010)	5	5	3	4	8	9	89 %
S. BERGER	9	9			9	9	100 %
J.L. BONNAFÉ (à compter du 12/05/2010)	4	4					100 %
J.M. GIANNO	9	9	5	6	14	15	93 %
F. GRAPPOTTE	9	9	6	6	15	15	100 %
D. KESSLER	9	9	12	12	21	21	100 %
M. KUNOVA (à compter du 12/05/2010)	3	4			3	4	75 %
J.F. LEPETIT	8	9	6	6	14	15	93 %
L. PARISOT	7	9	3	3	10	12	83 %
H. PLOIX	9	9	6	6	15	15	100 %
B. PROT	9	9			9	9	100 %
L. SCHWEITZER	9	9	5	6	14	15	93 %
M. TILMANT	8	9			8	9	89 %
E. VAN BROEKHOVEN	9	9			9	9	100 %
D. WEBER-REY	9	9	3	3	12	12	100 %
Moyenne		94 %		93 %			

La colonne 1 recense les présences en séance.

La colonne 2 recense le nombre de séances.

La colonne 3 indique le taux d'assiduité individuel.

3. LES TRAVAUX DU CONSEIL EN 2010

3.a Stratégie

Le Conseil d'administration détermine la stratégie et les orientations de l'activité de BNP Paribas sur la proposition de la Direction Générale, qui en présente les éléments essentiels au terme d'un processus interne formalisé.

Il examine et décide des opérations d'importance stratégique conformément aux dispositions de son règlement intérieur. Il suit la mise en œuvre des objectifs qu'il a approuvés, notamment lors des délibérations sur les comptes et sur le budget.

Il est informé régulièrement de la situation de liquidité et des engagements du Groupe.

■ Le Conseil d'administration a délibéré à plusieurs reprises des conséquences des nouvelles règles de solvabilité et de liquidité pour BNP Paribas, pour l'industrie bancaire et pour le financement de l'économie. Il a régulièrement débattu des enjeux de la crise qui a affecté la monnaie et les dettes souveraines européennes.

■ Il a été informé de la réalisation des opérations effectuées dans le cadre des ajustements de périmètre prévus pour mener à bien l'intégration de BNP Paribas Fortis. Il a pris connaissance du montant des synergies libérées. Il a arrêté les modalités du projet de fusion-absorption de Fortis Banque France par BNP Paribas et le projet de résolution corrélatif présenté à l'Assemblée Générale pour mener à bien ce projet.

■ Le Conseil a examiné le projet de fusion de Türk Ekonomi Bankasi A.Ş. (TEB) et de Fortis Bank AS. Il a été ultérieurement informé des modalités de mise en œuvre du protocole d'accord relatif à ce rapprochement.

■ Le Conseil d'administration n'a été saisi d'aucun projet stratégique qui se serait situé hors des orientations définies et aurait dû de ce fait, faire l'objet d'une approbation préalable, conformément à son règlement intérieur. Il a fait le point des négociations des projets d'investissement qu'il avait précédemment évoqués.

■ Le Conseil d'administration s'est réuni à deux reprises pour un séminaire stratégique.

La première réunion a été essentiellement consacrée aux impacts de l'évolution réglementaire, aux ambitions géographiques, aux ressources humaines, aux risques et aux enjeux d'organisation et d'industrialisation liés à la nouvelle dimension du Groupe.

La seconde réunion a porté sur la stratégie du Groupe dans son nouvel environnement économique, concurrentiel et réglementaire ainsi que sur la situation et les ambitions des domaines d'activités et des principaux métiers.

- Le Conseil a évoqué les valeurs du Groupe et les principes de management sur lesquels se fondent à la fois les plans d'action opérationnels et les politiques de Ressources Humaines.

3.b Contrôle interne, risque et conformité

- Sur le rapport du Comité de contrôle interne, des risques et de la conformité œuvrant sur la base des informations délivrées par la Direction Générale, le Conseil d'administration a régulièrement débattu de l'environnement économique, financier et réglementaire, de l'évolution des risques, notamment des risques de marché et de crédit, ainsi que de la situation de liquidité du Groupe.
- Il a délibéré des principaux enjeux identifiés pour les différentes catégories de risque.
- Il a été informé de l'évolution de la Valeur en Risque (VaR) ainsi que des résultats des mesures de risque selon des méthodes de simulation de situations de crise.
- Il a délibéré des résultats de stress tests effectués à la demande du Comité européen des superviseurs bancaires (CEBS) sur les expositions du Groupe aux risques souverains. Il a également été informé des expositions sensibles présentées conformément aux recommandations du Conseil de Stabilité Financière.
- Le Conseil a adapté l'organisation de ses travaux aux nouvelles dispositions du Règlement CRBF 97-02, notamment en ce qui concerne l'évaluation des politiques et des dispositifs de gestion des risques. Il a pris connaissance des dispositions prises par la Direction Générale pour que l'organisation de la filière Risques de BNP Paribas soit conforme aux prescriptions réglementaires.
- Il a été informé des conclusions des travaux communs du Comité des comptes et du Comité de contrôle interne, des risques et de la conformité sur les indicateurs de risque et de rentabilité des activités de marché et sur le capital réglementaire affecté au risque opérationnel. Il a pris note des commentaires de la Direction Générale sur la méthodologie d'élaboration des plans de missions annuels destinée à assurer l'efficacité du contrôle périodique.
- Le Conseil a délibéré des enjeux de l'évolution de la réglementation portant sur la liquidité. Il a entendu le responsable d'Asset and Liabilities Management – ALM Trésorerie – sur les principes d'analyse des différentes catégories de risques ainsi que sur les dispositions mises en œuvre pour sécuriser les processus de décision.
- Il a été informé des conditions dans lesquelles le programme de financement à moyen et long termes prévu pour 2010 a été réalisé.
- Le Conseil a pris connaissance de l'activité du contrôle interne ainsi que des moyens qui lui sont affectés. Il a reçu communication des projets de rapport pour l'exercice de 2009 sur la mesure et la surveillance de risques ainsi que des projets de rapport sur la conformité, le contrôle permanent et le contrôle périodique.
- Il a été informé de l'état d'avancement des actions conduites par la Direction Générale pour assurer le contrôle et la sécurité des opérations de marché. Il a pris connaissance de l'évolution du montant des incidents de risque opérationnel.

- Il a entendu le Président du Comité de contrôle interne, des risques et de la conformité sur les résultats du contrôle périodique rapportés par l'Inspection Générale et sur les principales observations formulées par celle-ci.
- Le Conseil a entendu le compte rendu présenté par le Président du Comité de contrôle interne, des risques et de la conformité, des audits, hors la présence du Président et du Directeur Général, de l'Inspecteur Général, responsable du contrôle périodique, du responsable du contrôle permanent et de la conformité, du responsable d'ALM Trésorerie et du responsable de Group Risk Management dont la compétence couvre l'ensemble de la politique de risque du Groupe.
- Le Conseil a pris connaissance des échanges de correspondance avec l'Autorité de Contrôle Prudentiel et des commentaires du Comité de contrôle interne, des risques et de la conformité. Il a été informé des relations avec des régulateurs à l'étranger, telles qu'elles ont été rapportées par la Direction Générale.

3.c Budget, comptes et résultats, gestion et information financière

Budget

Conformément à sa pratique usuelle, le Conseil a examiné et approuvé lors de sa dernière séance de l'année, le budget 2011 présenté par la Direction Générale pour l'ensemble du Groupe, ses domaines d'activité et ses principaux métiers.

Comptes et résultats

- Le Conseil a examiné et approuvé les résultats du 4^e trimestre 2009 et de l'année 2009, des deux premiers trimestres et du premier semestre 2010, du troisième trimestre et des neuf premiers mois de 2010. Il a délibéré, chaque trimestre, de l'évolution des revenus des pôles opérationnels, du coefficient d'exploitation et du coût du risque par métier. Il a pris connaissance, pour les résultats de la période, des conclusions du Comité des comptes et du Collège des trois Commissaires aux comptes qui assistent de plein droit aux séances traitant des résultats et des comptes.
- Le Conseil a été informé de l'évolution du ratio de solvabilité. Il a pris connaissance de l'impact des nouvelles règles du Comité de Bâle sur les actifs moyens pondérés des activités de marché ainsi que de l'ordre de grandeur des nouvelles déductions de capital prudentiel qui devront être progressivement mises en œuvre. Il a examiné la rentabilité des fonds propres investis dans les activités du Groupe.
- Le Conseil d'administration a été informé des analyses effectuées par le Comité des comptes sur les ajustements du bilan d'ouverture de BNP Paribas Fortis et sur le bilan consolidé du Groupe au 31 décembre 2009 et au 30 juin 2010.
- Il a pris connaissance des choix significatifs liés à l'application des principes comptables qui ont été examinés par le Comité des comptes sur le rapport conjoint des Commissaires aux comptes et du responsable financier du Groupe.
- Le Conseil a été informé des conclusions des travaux réalisés par le Comité des comptes, en considération des informations fournies par la Direction Générale, sur l'efficacité du dispositif de surveillance du risque comptable. Il a également été informé par le Comité des résultats du contrôle interne comptable et de la synthèse des points de contrôle relevés par les entités du Groupe dans le cadre de la procédure de certification destinée à assurer la fiabilité des données de consolidation.

- Le Conseil a entendu le compte rendu, présenté par le Président du Comité des comptes, des auditions, hors la présence du Président et du Directeur Général, des Commissaires aux comptes et du responsable financier du Groupe. Il a évoqué, à cette occasion, les actions entreprises pour procéder à l'intégration comptable des activités de BNP Paribas Fortis dans les métiers et les pôles du Groupe.

Gestion Financière

- Le Conseil a reçu communication du rapport sur le financement à moyen et long termes en 2009 et au 1^{er} semestre 2010. Il a également été informé de la rentabilité de la production nouvelle des crédits pour les mêmes périodes.
- Il a arrêté les résolutions proposées à l'Assemblée Générale des actionnaires et constaté le prix d'émission des actions nouvelles remises en paiement du dividende, conformément aux dispositions légales.
- Le Conseil d'administration a été informé des rachats d'actions effectués dans le cadre des autorisations données par l'Assemblée Générale. Il a pris connaissance des résultats des offres publiques d'échange sur titres « hybrides » qui avaient été décidées à la fin de l'année 2009.

Information financière

- Le Conseil a examiné, lors de chaque séance consacrée aux résultats, les projets de communiqué. Il a approuvé le projet de rapport du Conseil d'administration pour l'année 2009 ainsi que le projet de rapport du Président sur les procédures de contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.
- Les notations long terme de l'entreprise figurent en introduction du Document de référence et rapport financier annuel.

3.d Gouvernement d'entreprise

Suite de l'évaluation du Conseil d'administration au titre de 2009

Le principal souhait d'amélioration formulé par le Conseil d'administration au titre de 2009 portait sur l'approfondissement des travaux du Conseil sur la stratégie du Groupe dans sa nouvelle dimension. Le Conseil avait également souhaité que sa réflexion sur les risques soit étendue plus systématiquement au risque de réputation.

Dès le 5 mars 2010, le Conseil s'est réuni en séminaire stratégique et a consacré une part importante de cette réunion à des échanges avec la Direction Générale sur les nouveaux enjeux de BNP Paribas (cf. ci-dessus paragraphe 3.a.).

Le risque de réputation a été spécifiquement évoqué par le responsable de la conformité et du contrôle permanent devant le Comité de contrôle interne, des risques et de la conformité. Le Comité a fait rapport au Conseil des informations qu'il a reçues sur les mesures prises par la Direction Générale, en raison de l'importance croissante du risque de réputation, pour veiller à l'intégrité des marchés et à l'intérêt des clients.

Évaluation du Conseil d'administration au titre de 2010

- L'organisation et le fonctionnement du Conseil d'administration et de ses Comités spécialisés ont fait l'objet d'une évaluation pour la neuvième année consécutive.
- Cette évaluation a été réalisée sur la base d'un questionnaire anonyme portant sur l'organisation du Conseil, ses conditions de fonctionnement et ses principaux domaines d'activités tels qu'ils figurent dans le présent rapport (stratégie, contrôle interne et risques,

gestion financière, rémunérations) ainsi que sur les compétences des membres des Comités et la qualité des comptes rendus de leurs travaux. Le support d'évaluation comportait trente-quatre questions assorties d'une échelle des notations, regroupées en dix thèmes. Les administrateurs ont été invités à formuler leurs propositions d'amélioration sur chacun de ces thèmes.

- Les administrateurs ont exprimé, par les notes qu'ils ont attribuées et les observations qu'ils ont formulées, une appréciation favorable sur le fonctionnement du Conseil. Ils ont particulièrement marqué leur satisfaction sur la clarté des présentations faites au Conseil et sur la pertinence des sujets traités. Ils ont également souligné la qualité de l'information reçue sur le dispositif d'identification et de contrôle des risques ainsi que l'implication du Conseil dans la définition des principes de rémunération des populations soumises à une réglementation spécifique.

Le principal souhait d'amélioration a porté sur l'approfondissement des travaux du Conseil concernant les différents aspects du risque opérationnel et l'analyse comparée des performances du Groupe et de ses métiers avec celles de concurrents représentatifs.

Évaluation des administrateurs – Évolution de la composition du Conseil d'administration et des Comités spécialisés

- Le Conseil a considéré que sa composition lui garantissait la capacité d'accomplir sa mission de manière satisfaisante. Sur la proposition du Comité de gouvernement d'entreprise et des nominations, il a précisé les qualités personnelles propres à assurer l'indépendance des administrateurs, au-delà du respect des critères définis par le Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF (cf. ci-dessus paragraphe 1.c.).

La référence à ces qualités a été intégrée dans les processus d'évaluation par le Conseil de son fonctionnement en 2010.

- Le Conseil d'administration a pris acte de la démission de M. Jean-Louis Beffa. Après avoir délibéré des compétences et de la contribution aux travaux comme aux débats du Conseil de M. Louis Schweitzer, le Conseil d'administration a proposé à l'Assemblée Générale d'adopter une résolution portant sur le renouvellement de son mandat pour une durée de trois ans (cf. ci-dessus paragraphe 1.c.) Le Conseil d'administration a également proposé à l'Assemblée Générale de nommer administrateurs Mme Meglena Kuneva et MM. Jean-Laurent Bonnafé, Michel Tilmant et Emiel Van Broekhoven. Sur la proposition du Comité de gouvernement d'entreprise et des nominations, le Conseil d'administration a nommé M. Michel Tilmant, membre du Comité de contrôle interne, des risques et de la conformité, M. Emiel Van Broekhoven, membre du Comité des comptes et M. Jean-François Lepetit, membre du Comité des rémunérations. Ainsi, chaque membre du Comité des rémunérations est également membre, soit du Comité des comptes (M. Denis Kessler), soit du Comité de contrôle interne, des risques et de la conformité (M. François Grappotte et M. Jean-François Lepetit). Cette composition du Comité des rémunérations est de nature à favoriser les travaux du Conseil d'administration sur l'adéquation des principes de rémunération et de la politique de risque de BNP Paribas.

Évaluation du management de BNP Paribas

Comme les années précédentes, le Conseil a consacré une partie d'une de ses séances à l'évaluation du management de l'entreprise. Il a entendu les commentaires du Président sur les actions conduites par le Directeur Général et les Directeurs Généraux délégués. Hors la présence de M. Michel Pébureau, le Conseil a procédé à l'évaluation du Président du Conseil d'administration.

Règlement intérieur

- Sur la proposition du Comité de gouvernement d'entreprise et des nominations, après examen par celui-ci des recommandations formulées par l'AMF dans son guide relatif à la prévention des manquements d'initiés, le Conseil a procédé à un aménagement de son règlement intérieur. Il a, à cette occasion, introduit plusieurs dispositions relatives, d'une part aux dispositions légales portant sur les informations privilégiées, d'autre part aux bonnes pratiques concernant les interventions sur le titre.
- Le Conseil a examiné les conditions dans lesquelles il serait mis fin au contrat de travail de M. Baudouin Prot avant l'expiration du mandat qui lui a été confié antérieurement à la date du 6 octobre 2008 (Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF – point 19).

Rapport du Président

- Le Conseil d'administration a approuvé le présent rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil, ainsi que sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par BNP Paribas.

3.e Rémunération

Rémunération des administrateurs

- Les administrateurs extérieurs au Groupe ⁽¹⁾ ne reçoivent de la part de BNP Paribas aucune autre rémunération que les jetons de présence.
- Après avoir pris connaissance d'une étude comparative sur les jetons de présence réalisée par un cabinet spécialisé, le Conseil a adopté, sur la proposition du Comité des rémunérations, les dispositions suivantes :
 - s'agissant des Conseils d'administration :
 - le montant individuel des jetons de présence calculé sur la base des séances programmées (7 séances par an) a été maintenu à 29 728 euros dont 14 864 euros (50 %) au titre de la part fixe et 2 123,43 euros par séance programmée (7 séances par an) au titre de la part variable liée à la présence effective aux réunions du Conseil. Pour tenir compte de leurs sujétions particulières, les membres du Conseil résidant à l'étranger bénéficient d'un demi-jeton supplémentaire sur la partie fixe. Le Président du Conseil d'administration ne reçoit pas, en cette qualité, de jeton supplémentaire,
 - en cas de séance exceptionnelle du Conseil d'administration, chaque administrateur présent recevrait un jeton supplémentaire majoré de 75 % ;
 - s'agissant des Comités spécialisés :
 - les parts fixes des jetons de présence attribués aux membres des Comités ont été maintenues, soit 15 000 euros pour les Présidents du Comité des comptes et du Comité de contrôle interne, des risques et de la conformité et 2 973 euros pour les autres Présidents et les membres des Comités,
 - les parts variables liées à la présence effective aux réunions des Comités ont été fixées à :
 - 80 % de la part variable par séance programmée du Conseil, soit 1 698,74 euros par séance pour les Présidents des Comités,
 - 50 % de la part variable par séance programmée du Conseil, soit 1 061,71 euros par séance pour les membres des Comités.

- En vertu des dispositions ci-dessus, le Conseil a décidé d'attribuer aux membres du Conseil d'administration une somme de 753 527 euros en 2010. Le montant versé au titre de 2009 s'élevait à 532 509 euros. Le nombre d'administrateurs a été plus élevé en 2010 qu'en 2009.
- Le tableau des jetons de présence versés aux membres du Conseil d'administration figure dans la note annexe 8.e aux États financiers, incluse dans le présent Document de référence et rapport financier annuel.

Rémunération des dirigeants mandataires sociaux

- Sur la proposition du Comité des rémunérations, le Conseil d'administration a déterminé les rémunérations variables des mandataires sociaux selon les modalités qu'il avait définies en 2009. Ces modalités avaient été décrites dans la note annexe 8.d aux États financiers incluse dans le Document de référence et rapport financier annuel. Le Conseil a constaté les résultats des calculs liés aux critères chiffrés portant sur la performance du Groupe. Il a également apprécié comment les objectifs personnels avaient été atteints en considération de son évaluation des performances individuelles des mandataires sociaux, notamment des capacités d'anticipation, de décision et d'animation mises en œuvre par chacun d'eux.
- Ni le Président, ni le Directeur Général n'ont participé à la préparation des décisions concernant leur rémunération et n'ont pris part aux délibérations correspondantes du Conseil.
- Le Conseil a décidé que les rémunérations variables allouées aux mandataires sociaux seraient différées en proportion de 50 % pour MM. Michel Pébereau, Baudouin Prot et Georges Chodron de Courcel et de 25 % pour M. Jean-Laurent Bonnafé ; les montants ainsi différés ont été reportés sur les années 2011, 2012 et 2013, indexés sur la valeur de l'action et soumis, pour chaque année considérée, à une condition de rentabilité des fonds propres.
- Le Conseil s'est également prononcé sur le principe du salaire fixe et de la rémunération variable que M. Jean-Laurent Bonnafé pourrait recevoir au titre de sa responsabilité de Chief Executive Officer de BNP Paribas Fortis.
- Les décisions du Conseil d'administration ont été immédiatement rendues publiques.
- Le Conseil d'administration a arrêté les principes de rémunération des mandataires sociaux pour 2010. Ces dispositions sont décrites dans la note annexe 8.e aux États financiers incluse dans le Document de référence et rapport financier annuel.

Une note annexe aux États financiers incluse dans le Document de référence et rapport financier annuel est spécifiquement consacrée aux rémunérations et avantages sociaux bénéficiant aux mandataires sociaux. Cette note comporte également des informations sur les régimes de retraite dont bénéficient les mandataires sociaux ainsi que les engagements provisionnés correspondants. Elle présente de manière standardisée l'ensemble des rémunérations et avantages attribués aux mandataires sociaux. Elle a été établie conformément aux dispositions du Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF et aux recommandations de l'AMF.

(1) Administrateurs membres du Groupe : MM. Patrick Auguste, Jean-Laurent Bonnafé, Jean-Marie Gianni, Michel Pébereau, Baudouin Prot.

Rémunération des catégories de salariés soumises à une réglementation spécifique

- Sur la proposition du Comité des rémunérations, le Conseil d'administration a arrêté les principes de rémunération des catégories de salariés concernés, conformément aux dispositions du règlement CRBF 97-02 et aux normes professionnelles qui déclinent les dispositions énoncées par le Conseil de Stabilité Financière. Il a procédé en cas de besoin, aux aménagements qui sont apparus nécessaires.
- Il a été régulièrement informé de l'évolution de la réglementation et des décisions prises par la Direction Générale pour assurer la prise en compte des risques dans la politique de rémunération, tout en préservant la compétitivité des rémunérations de BNP Paribas. Il a reçu communication du rapport présentant les informations relatives à la politique et aux pratiques de rémunération des professionnels de marché (rémunérations attribuées en 2010 au titre de 2009).

Plan Global d'Intéressement en Actions – Augmentation de capital

- Sur la proposition du Comité des rémunérations, le Conseil a adopté le programme 2010 du Plan Global d'Intéressement en Actions du Groupe.

Ce programme a porté sur 2 423 700 options de souscription d'actions et sur 998 015 actions soumises à des conditions de performance au bénéfice de 5 197 bénéficiaires dont le niveau de responsabilité, la contribution aux résultats ou le potentiel professionnel en font des éléments clés de la stratégie du Groupe, de son développement et de sa rentabilité. Le Conseil a approuvé les règlements et les caractéristiques de ce programme.

- Le Conseil d'administration a arrêté les termes et conditions d'une nouvelle augmentation de capital réservée aux salariés.

4. LES TRAVAUX DES COMITÉS EN 2010

4.a Comité des comptes

Le Comité des comptes est resté composé en 2010 de MM. Louis Schweitzer, Président, Patrick Auguste, Denis Kessler et de Mme Hélène Ploix. Il comprend une majorité de membres disposant d'une expérience et d'une compétence dans le domaine de la gestion financière d'entreprise, des disciplines comptables et de l'information financière.

La composition du Comité est conforme au Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF. Il ne comprend aucun membre de la Direction Générale. Ses missions et modes de travail sont fixés par le règlement intérieur du Conseil mis à jour en 2009 pour tenir compte des modifications du Règlement CRBF 97-02.

L'actualisation de l'information et des connaissances des membres du Comité est facilitée par la présentation, par le responsable financier du Groupe présent lors des réunions, des sujets d'importance significative qui sont commentés et discutés en présence des Commissaires aux comptes.

Le Comité des comptes s'est réuni à quatre reprises avec un taux d'assiduité de ses membres égal à 100 %. Il s'est, en outre, réuni deux fois avec le Comité de contrôle interne, des risques et de la conformité. Les documents relatifs à l'ordre du jour, notamment les dossiers concernant les résultats et comptes trimestriels, semestriels et annuels, sont établis selon des formats standardisés de présentation.

L'extrait du règlement intérieur relatif aux missions du Comité des comptes figure en annexe du présent rapport.

Examen des comptes et information financière

- Le Comité des comptes a procédé à l'examen des comptes sur la base des documents et informations communiqués par la Direction Générale et des diligences effectuées par les Commissaires aux comptes. Il s'est assuré de la pertinence et de la permanence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes sociaux et consolidés. Il a été informé, chaque trimestre, de l'effet des variations de change et de périmètre. Il a entendu les présentations conjointes de Finances-Développement Groupe et des Commissaires aux comptes sur les choix significatifs liés à l'application des principes comptables. Il a notamment pris connaissance à cette occasion des choix effectués pour compléter les critères de dépréciation des titres classés disponibles à la vente et des modalités retenues pour procéder à la compensation des instruments financiers.
- Le Comité des comptes a analysé l'évolution du bilan consolidé du Groupe entre le 31 décembre 2008 et le 31 décembre 2009 et procédé à l'examen du bilan au 30 juin 2010 sur la base d'un document établi à son intention par Finances-Développement Groupe.
- Il a été informé des principales actualisations des ajustements du bilan d'ouverture de BNP Paribas Fortis ainsi que de la répartition par pôle opérationnel des activités de BNP Paribas Fortis et de BGL BNP Paribas.
- Le Comité des comptes a régulièrement délibéré de l'évolution des ratios de solvabilité du Groupe. Il a été informé de l'impact des nouvelles règles du Comité de Bâle sur les actifs pondérés et sur le capital prudentiel. Le Comité des comptes a également analysé la rentabilité sur fonds propres normalisés et sur fonds propres investis par domaine d'activités.
- Il a examiné l'évolution des expositions sensibles présentées selon les recommandations du Conseil de Stabilité Financière et pris connaissance d'une comparaison établie avec les banques comparables.
- Lors de l'examen des résultats de chaque trimestre, le Comité des comptes a entendu le responsable financier du Groupe. Après avoir analysé les comptes de l'exercice 2009, il a procédé à l'audition de ce responsable, hors la présence du Président et du Directeur Général. Il a entendu les commentaires et les conclusions des Commissaires aux comptes sur les résultats de chaque trimestre. Hors la présence du Président, du Directeur Général et du responsable financier du Groupe, le Comité a procédé à l'audition des Commissaires aux comptes et leur a posé les questions qu'il a jugées utiles, notamment sur les opérations d'intégration comptable de Fortis et sur le traitement des évaluations et des réserves.

Contrôle interne comptable

- Le Comité des comptes a examiné chaque trimestre la synthèse des points de contrôle signalés par les entités du Groupe dans le cadre de la procédure de certification de leurs États financiers.
- Il a procédé à une analyse de la répartition et de l'évolution des niveaux de risque constaté sur chacun des trente contrôles comptables majeurs.
- Il a examiné les évolutions du dispositif de surveillance mis en place conformément au Règlement CRBF 97-02 et pris connaissance de l'évaluation de l'environnement de contrôle interne comptable réalisée sur la base des informations renseignées par les entités du Groupe.
- Le Comité des comptes a examiné la partie du projet de rapport 2010 du Président concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière et recommandé son approbation par le Conseil d'administration.

Réunions communes avec le Comité de contrôle interne, des risques et de la conformité

- Les Comités ont délibéré en considération des dispositions du Règlement CRBF 97-02 sur la base du rapport sur la mesure et la surveillance des risques et d'une note rédigée à son intention par le responsable de Group Risk Management sur l'évolution des dispositifs mis en place.
- Les Comités ont examiné les procédures de décision et de contrôle ainsi que le dispositif de pilotage du risque de liquidité. Ils ont pris connaissance des objectifs et de l'organisation de la gestion du risque de taux, du risque de change et du risque de liquidité.
- Ils ont examiné l'évolution du montant des pertes et gains liés aux incidents opérationnels et pris connaissance de la part de capital alloué aux risques opérationnels.
- Ils ont été informés du plan d'audit des Commissaires aux comptes ainsi que du plan de missions pour 2011 de l'Inspection Générale. Ils ont pris connaissance de la méthodologie mise en œuvre par celle-ci pour assurer l'efficacité du contrôle périodique.

Relations avec les Commissaires aux comptes

- Le Comité des comptes a reçu de chacun des Commissaires aux comptes l'attestation écrite de son indépendance dans l'accomplissement de sa mission.
- Il a pris connaissance, hors la présence des Commissaires aux comptes, du recensement des honoraires qui leur ont été versés ainsi qu'aux membres de leurs réseaux. Il a examiné le tableau de synthèse des missions non directement liées à l'audit et a été informé, le cas échéant, de la nature spécifique de certaines d'entre elles.

4.b Comité de contrôle interne, des risques et de la conformité

Le Comité de contrôle interne, des risques et de la conformité est resté composé en 2010 de MM. François Grappotte, Président, Jean-Marie Gianni et Jean-François Lepetit, soit une majorité des deux tiers d'administrateurs indépendants, selon les critères du Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF. Il est constitué d'une majorité de membres présentant des compétences particulières en matière financière et dans le domaine des risques en raison de leur formation ou de leur expérience. Le Comité ne comprend aucun membre de la Direction Générale.

Le Comité s'est réuni à quatre reprises en 2010 avec un taux d'assiduité de ses membres égal à 91 %. Il s'est en outre réuni deux fois avec le Comité des comptes ; tous ses membres ont participé à ces deux séances. La documentation relative à l'ordre du jour est préalablement adressée aux membres du Comité selon un format standardisé. Le dossier consacré aux risques de marché, de contrepartie et de crédit est systématiquement accompagné d'une note de synthèse.

L'extrait du règlement intérieur relatif aux missions du Comité de contrôle interne, des risques et de la conformité figure en annexe du présent rapport.

Risques de marché, risques de contrepartie, risques de crédit, liquidité

- Le Comité a passé en revue, lors de chacune de ses séances, l'évolution des risques de marché, des risques de contrepartie et des risques de crédit sur la base des informations présentées par Group Risk Management (GRM). Le responsable de GRM et ses adjoints spécialisés dans les différentes catégories de risques ont répondu en séance aux questions du Comité relevant de leur domaine de responsabilité. Le Comité a régulièrement examiné l'évolution du risque de crédit dans les activités de retail. Il a analysé la répartition géographique du portefeuille et pris connaissance des conclusions des Risk Policy Committees consacrés, notamment, aux principaux secteurs industriels et aux concentrations. Il a passé en revue les principales expositions corporate.
- Le Comité de contrôle interne, des risques et de la conformité a été informé, comme le Comité des comptes, des expositions sensibles selon les recommandations du Conseil de Stabilité Financière. Il a examiné les expositions combinées de BNP Paribas et de BNP Paribas Fortis aux risques souverains.
- Le Comité a régulièrement pris connaissance de l'évolution de la Valeur en Risque (VaR) ainsi que des résultats des stress tests réalisés pour les risques de marché.
- Lors de chacune de ses séances, le Comité a examiné la politique de liquidité de BNP Paribas. Il a délibéré de la situation du marché et des effets prévisibles de la nouvelle réglementation du Comité de Bâle portant sur les fonds propres et sur la liquidité. Il a été informé de la réalisation progressive du programme d'émissions à moyen et long termes et des conditions dans lesquelles ces émissions ont été réalisées.
- Le Comité a procédé, hors la présence du Président et du Directeur Général, à l'audition du responsable de Group Risk Management et à celle du responsable d'Asset and Liabilities Management.

Organisation de la filière Risques

- Le Comité a examiné les dispositions proposées par la Direction Générale pour mettre en œuvre les prescriptions de l'arrêté du 19 janvier 2010 complétant le dispositif réglementaire de contrôle des risques.
- Il a pris note des actions entreprises ou à mettre en œuvre pour adapter le dispositif de gestion des risques de BNP Paribas aux meilleures pratiques du marché.
- Il a été informé des objectifs du projet de *Risk Academy* destiné à promouvoir la culture du risque au sein du Groupe.

Contrôle interne, conformité, relations avec les régulateurs

- Le Comité a reçu communication des projets de rapport 2009 sur la Conformité, le contrôle opérationnel permanent et la continuité d'activité. Il a pris connaissance de la nouvelle organisation intégrant Fortis et analysé l'évolution des incidents de risque opérationnel. Il a été informé des principales fraudes commises à l'encontre de la banque et des enseignements tirés de l'analyse des anomalies relevées par les responsables du contrôle permanent. Il a également pris connaissance des dispositions adoptées par la Direction Générale pour renforcer le dispositif de conformité destiné à veiller à l'intérêt du client et à l'intégrité du marché. Il a procédé à l'audition du responsable de la conformité et du contrôle permanent, hors la présence du Président et du Directeur Général.

- Le Comité a reçu communication du projet de rapport 2009 sur le contrôle périodique. Il a pris connaissance des résultats du *Risk assessment* réalisé par l'Inspection Générale et des principales observations formulées par celle-ci à l'occasion de son point d'activité semestriel. Il a procédé à l'audition de l'Inspecteur Général, responsable du contrôle périodique, hors la présence du Président et du Directeur Général.
- Le Comité a examiné le projet de rapport annuel 2010 sur le contrôle interne et recommandé son approbation par le Conseil d'administration.
- Le Comité a examiné les échanges de correspondance entre l'Autorité de Contrôle Prudentiel et la Direction Générale ; il en a rendu compte au Conseil d'administration.

4.c Comité de gouvernement d'entreprise et des nominations

Le Comité de gouvernement d'entreprise et des nominations est composé de M. Claude Bébéar, Président, et de Mmes Laurence Parisot et Daniela Weber-Rey. Il est composé d'administrateurs indépendants qui possèdent une expérience des problématiques de gouvernement d'entreprise et de configuration des équipes dirigeantes dans les entreprises internationales.

Le Comité ne comprend aucun membre de la Direction Générale. Il associe le Président à ses travaux pour la sélection des nouveaux administrateurs ou censeurs et la succession des dirigeants mandataires sociaux.

Le Comité de gouvernement d'entreprise et des nominations s'est réuni à trois reprises en 2010 avec un taux de présence de ses membres de 89 %.

L'extrait du règlement intérieur relatif aux missions du Comité de gouvernement d'entreprise et des nominations figure en annexe du présent rapport.

- Le Comité a préparé l'évaluation par le Conseil d'administration de son fonctionnement et de celui de ses Comités spécialisés. Il a constaté la réalisation des améliorations souhaitées lors de l'évaluation précédente.
- Le Comité a procédé à une analyse de la composition du Conseil d'administration à la lumière de la diversité des expériences et des personnalités. Il a procédé à un examen des différentes hypothèses d'évolution en considération des mandats venant à échéance au cours des prochaines années.
- Le Comité a proposé au Conseil d'administration les définitions des qualités personnelles propres à assurer l'indépendance des administrateurs au-delà du respect des critères définis par le Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF. Il a passé en revue la situation de chaque administrateur au regard de ces définitions.
- Le Comité a examiné la candidature de Mme Meglena Kuneva et de MM. Jean-Laurent Bonnafé, Michel Tilmant et Emiel Van Broekhoven à la fonction d'administrateur de BNP Paribas. Il a recommandé au Conseil d'administration de soumettre leur nomination au vote de l'Assemblée Générale des actionnaires.
- Il a proposé au Conseil de nommer M. Jean-François Lepetit membre du Comité des rémunérations en remplacement de M. Jean-Louis Beffa, M. Michel Tilmant membre du Comité de contrôle interne, des risques et de la conformité et M. Emiel Van Broekhoven membre du Comité des comptes.
- Le Comité a délibéré de la nature des missions du Président qui ne concernent pas exclusivement l'organisation et le fonctionnement du Conseil. Il a soumis la formulation de ces missions à l'approbation du

Conseil d'administration (cf. ci-dessus paragraphe 1.b.). Il a examiné les conditions dans lesquelles il serait mis fin au contrat de travail de M. Baudouin Prot, avant l'expiration du mandat de celui-ci.

- Le Comité a procédé, hors sa présence, à l'évaluation du Président du Conseil d'administration. Il a procédé à l'évaluation du Directeur Général et des Directeurs Généraux délégués hors leur présence. Les évaluations des mandataires sociaux ont été réalisées en considération des capacités d'anticipation, de décision et d'animation mises en œuvre au service de la stratégie du Groupe et de la préparation de son avenir.
- Le Comité a proposé au Conseil d'administration d'approuver un aménagement de son règlement intérieur conforme aux recommandations publiées par l'Autorité des Marchés Financiers le 3 novembre 2010 sur la prévention des manquements d'initiés.
- Il a examiné la partie du projet de rapport du Président consacré au gouvernement d'entreprise et a recommandé son approbation par le Conseil d'administration.

4.d Comité des rémunérations

Le Comité des rémunérations a été composé de M. Denis Kessler, Président, et de MM. Jean-Louis Beffa (jusqu'au 19 juillet 2010) et François Grappotte. M. Jean-François Lepetit a été nommé membre du Comité à compter du 15 décembre 2010. Sa composition est conforme aux recommandations du Code de gouvernement AFEP-MEDEF ; ses membres disposent d'une expérience des systèmes de rémunération et des pratiques de marché dans ce domaine. Le Comité ne comprend pas de membre de la Direction Générale. Le Président n'en fait pas partie, mais est invité à participer aux délibérations, hors celles qui le concernent personnellement. Il entend le responsable de Ressources Humaines Groupe. Le Comité des rémunérations s'est réuni à six reprises en 2010 avec un taux d'assiduité de ses membres égal à 94 %.

L'extrait du règlement intérieur relatif aux missions du Comité des rémunérations figure en annexe du présent rapport.

- Le Comité des rémunérations a examiné l'ensemble des dispositions mises en œuvre par BNP Paribas conformément aux orientations définies par le G20 et à la réglementation relative à la rétribution des populations dont la part variable de la rémunération prend la forme d'un bonus déterminé selon des modalités spécifiques. Il a pris acte des modifications intervenues dans cette réglementation en application de la Directive européenne relative, notamment, à la surveillance prudentielle des politiques de rémunération. Il a été informé des résultats d'une analyse comparée des réglementations françaises et internationales et des pratiques de marché. Il a soumis au Conseil d'administration les considérations qui lui ont semblé appropriées, en particulier en ce qui concerne la cohérence de la politique de rémunération et de la politique de risque, ainsi que les modifications qu'il convenait d'apporter, en cas de besoin, aux principes de rémunération antérieurement arrêtés par le Conseil.
- Le Comité a pris connaissance de la liste nominative des rémunérations les plus élevées versées au titre de 2009, il a examiné le rapport 2009 relatif à la politique et aux pratiques de rémunération transmis à l'Autorité de Contrôle Prudentiel. Le Comité a examiné la synthèse du rapport de l'Inspection Générale sur les processus de rémunération et l'application de la politique de rémunération. Il a été informé des échanges de correspondances de la Direction Générale avec le Contrôleur des rémunérations et avec l'Autorité de Contrôle Prudentiel.

- Le Comité a délibéré sur la rémunération du Président, du Directeur Général et des deux Directeurs Généraux délégués. Il a déterminé et proposé au Conseil d'administration les rémunérations variables au titre de 2009. Il a également proposé au Conseil que M. Jean-Laurent Bonnafé puisse recevoir de BNP Paribas Fortis un salaire fixe et une rémunération variable en raison des responsabilités exécutives qu'il y exerce. Le Comité a rappelé au Conseil d'administration l'engagement des mandataires sociaux de ne recevoir ni stock-options ni actions de performance en 2010.
- Après avoir pris connaissance des résultats d'une enquête réalisée à sa demande par un cabinet spécialisé sur la compétitivité de la rémunération des mandataires sociaux, le Comité a proposé au Conseil les modalités de détermination des rémunérations variables pour 2010. Il a engagé, à la fin de l'année 2010 une première réflexion sur les principes de rémunération des mandataires sociaux au titre de 2011.
- Le Comité a examiné et proposé à l'approbation du Conseil d'administration les caractéristiques du programme 2010 d'intéressement en actions. Il a été informé des attributions envisagées par la Direction Générale pour les membres du Comité

Exécutif hors mandataires sociaux. Il a examiné le projet de rapport sur les attributions d'options de souscription d'actions et d'actions de performance au titre de 2009. Il a engagé un premier examen des orientations envisagées pour le programme 2011.

- Le Comité a été informé des rémunérations déterminées par la Direction Générale au titre de 2009 pour les membres du Comité Exécutif hors mandataires sociaux.
- Il a délibéré à plusieurs reprises sur la base d'une étude comparative sur les jetons de présence réalisée, à sa demande, par un cabinet indépendant. Compte tenu du décalage constaté avec la pratique du marché, il a proposé au Conseil d'administration de réviser le montant des jetons de présence alloués aux administrateurs en augmentant, dans un premier temps, la part variable attribuée au titre de la participation aux réunions du Conseil et de ses Comités spécialisés. Le Comité a proposé au Conseil d'administration d'approuver le tableau de répartition des jetons de présence établi pour l'année 2010 en tenant compte de ces aménagements, et le montant ainsi attribué à chaque administrateur.

ANNEXES

Rapport du Président – point 1.a

Missions du Conseil d'administration et des Comités spécialisés

Le Conseil d'administration

« Le Conseil d'administration est une instance collégiale qui représente collectivement l'ensemble des actionnaires et qui agit en toutes circonstances dans l'intérêt social de l'entreprise.

Il veille à l'équilibre de sa composition et à la pertinence de son fonctionnement pour agir au mieux de cet intérêt et exercer ses missions.

À ces fins :

il détermine, sur proposition du Directeur Général, la stratégie et les orientations de l'activité de BNP Paribas et veille à leur mise en œuvre ;

il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de l'entreprise et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent ;

il décide du cumul ou de la dissociation des fonctions de Président et de Directeur Général ;

il désigne les mandataires sociaux, pour des mandats d'une durée de trois ans ;

il fixe les éventuelles limitations aux pouvoirs du Directeur Général ;

il approuve le projet de rapport du Président joint au rapport de gestion ;

il procède, ou fait procéder par un ou plusieurs administrateurs, ou par un Comité spécialisé existant ou constitué ad hoc :

- aux évaluations et aux contrôles qu'il juge nécessaires en application de la réglementation en vigueur,
- au contrôle de la gestion de l'entreprise et de la sincérité de ses comptes,
- à l'examen et à l'arrêté des comptes,
- à la communication aux actionnaires et aux marchés d'une information financière de qualité.

Le Président, ou le Directeur Général en cas de dissociation des fonctions, lui soumet, au moins une fois par an, les projets de budget, de rapport de gestion, ainsi que les projets des divers rapports légaux et réglementaires.

Il lui présente pour accord préalable toutes les décisions d'investissement ou de désinvestissement (hors opérations de portefeuille) d'un montant supérieur à 250 millions d'euros, ainsi que tout projet de prise ou de cession de participation (hors opérations de portefeuille) supérieur à ce seuil. Il lui rend compte périodiquement des opérations significatives dont le montant est inférieur à cette limite.

Toute opération stratégique significative se situant hors des orientations approuvées fait l'objet d'une approbation préalable par le Conseil.

Dans la mesure où le Conseil d'administration lui a délégué les pouvoirs nécessaires pour procéder à l'émission d'obligations ainsi qu'à l'émission de titres donnant accès immédiatement ou à terme au capital de BNP Paribas, le Président, ou le Directeur Général en cas de dissociation des fonctions, rend compte, selon la même périodicité, de l'émission desdits emprunts ou titres ».

Rapport du Président – Point 1.a

Les Comités spécialisés du Conseil d'administration

« Pour faciliter l'exercice de leurs fonctions par les administrateurs, des Comités spécialisés sont constitués au sein du Conseil d'administration. Leurs attributions ne réduisent ni ne limitent les pouvoirs du Conseil.

Le Président du Conseil d'administration s'assure que le nombre, les missions, la composition, le fonctionnement des Comités soient en permanence adaptés aux besoins du Conseil et aux meilleures pratiques de gouvernement d'entreprise.

Lorsqu'il l'estime nécessaire, il participe aux séances des Comités, avec voix consultative.

Ces Comités se réunissent à leur convenance, avec ou sans la participation du management de la banque. Ils peuvent recourir à des experts extérieurs en tant que de besoin. Le Président de Comité peut demander l'audition de toute personne responsable, au sein du Groupe, de questions relevant de la compétence de ce Comité, telle que définie par le présent règlement.

Ils émettent des avis destinés au Conseil d'administration. Les Présidents des Comités, ou en cas d'empêchement un autre membre du même Comité, présentent oralement une synthèse de leurs travaux à la plus prochaine séance du Conseil.

Un compte rendu écrit des séances des Comités est établi et communiqué, après approbation, aux administrateurs qui le souhaitent ».

Rapport du Président – Point 1.b

Le Président du Conseil d'administration

« Dans les relations avec les autres organes de la société et vis-à-vis de l'extérieur, le Président est le seul à pouvoir agir au nom du Conseil et à s'exprimer en son nom, sauf circonstances exceptionnelles, et hormis mission particulière ou mandat spécifique confié à un autre administrateur.

En étroite coordination avec la Direction Générale, il peut représenter le Groupe dans ses relations de haut niveau, notamment les grands clients et les pouvoirs publics, aux plans national et international.

Il veille au maintien de la qualité des relations avec les actionnaires en étroite coordination avec les actions menées dans ce domaine par la Direction Générale.

Il veille à ce que soient établis et mis en œuvre, aux meilleurs niveaux, les principes du gouvernement d'entreprise.

Il veille au bon fonctionnement des organes de BNP Paribas.

Avec le concours du Comité de gouvernement d'entreprise et des nominations, et sous bénéfice de l'approbation du Conseil et de l'Assemblée Générale des actionnaires, il s'efforce de construire un Conseil efficace et équilibré, et de gérer les processus de remplacement et de succession concernant le Conseil et les nominations dont celui-ci a à connaître.

Il organise les travaux du Conseil d'administration. Il fixe le calendrier et l'ordre du jour des réunions du Conseil et le convoque.

Il veille à la bonne organisation des travaux du Conseil de manière à en promouvoir le caractère décisionnaire et constructif. Il anime les travaux du Conseil et coordonne ses travaux avec ceux des Comités spécialisés.

Il s'assure que le Conseil consacre le temps nécessaire aux questions intéressant l'avenir de la société et notamment sa stratégie.

Il s'assure que les administrateurs extérieurs à la société aient une bonne connaissance de l'équipe de direction.

Il veille à maintenir une relation étroite et confiante avec le Directeur Général. Il lui apporte son aide et ses conseils tout en respectant ses responsabilités exécutives.

Le Président dirige les travaux du Conseil afin de le mettre à même d'accomplir toutes les missions qui lui reviennent.

Il s'assure que les informations nécessaires à l'exercice de ses missions soient fournies au Conseil en temps voulu et sous une forme claire et appropriée.

Le Président est tenu régulièrement informé par le Directeur Général et les autres membres de la Direction Générale des événements et situations significatifs relatifs à la vie du Groupe, notamment : stratégie, organisation, projets d'investissement et de désinvestissement, opérations financières, risques, États financiers.

Il reçoit du Directeur Général l'ensemble des informations requises par la loi au titre du rapport sur le contrôle interne.

Il peut demander au Directeur Général toute information propre à éclairer le Conseil et ses Comités dans l'accomplissement de leur mission.

Il peut entendre les Commissaires aux comptes en vue de la préparation des travaux du Conseil et du Comité des comptes.

Il s'assure que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission et que, notamment, ils disposent de l'information requise pour leur participation aux travaux du Conseil, et qu'ils disposent de la collaboration adéquate des responsables de la société au fonctionnement des Comités spécialisés. Il s'assure en outre que les administrateurs participent effectivement aux travaux du Conseil, avec assiduité, compétence et loyauté.

Il rend compte dans un rapport joint au rapport de gestion des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil, des procédures de contrôle interne mises en place par la société et des éventuelles limitations que le Conseil apporte aux pouvoirs du Directeur Général ».

Rapport du Président – Point 1.d

Comportement de l'administrateur – Déontologie

« L'administrateur accepte les disciplines du travail en commun dans le respect mutuel des opinions et exprime librement ses positions, éventuellement minoritaires, sur les sujets débattus en séance.

Il exerce son sens des responsabilités à l'égard des actionnaires et des autres parties prenantes du Groupe.

Il a le souci de faire prévaloir le principe de l'intégrité personnelle dans l'exercice de son mandat et d'en respecter les règles.

Il s'engage à mettre son mandat à la disposition du Conseil d'administration en cas de changement significatif dans ses propres fonctions et mandats.

Respect des lois et règlements

L'administrateur respecte les obligations légales, les recommandations et les règlements de Place relatifs aux informations concernant personnellement les administrateurs.

Administrateur de nationalité américaine

L'administrateur de nationalité américaine doit, à son initiative, ne pas prendre part à certaines délibérations du Conseil compte tenu des obligations réglementaires qui lui sont imposées en raison de sa nationalité.

Éthique et Déontologie

L'administrateur est particulièrement concerné par la législation relative aux opérations d'initiés tant à titre personnel qu'au titre de fonctions exercées au sein de sociétés actionnaires de BNP Paribas. Il est en particulier tenu au respect des prescriptions légales relatives à la définition, à la communication et à l'exploitation des informations privilégiées, dont les principales dispositions lui sont communiquées lors de sa prise de fonction.

Il ne peut effectuer des opérations sur le titre BNP Paribas à titre personnel que dans les six semaines qui débutent le lendemain de la publication des comptes trimestriels et annuels, ou de la publication d'un communiqué sur la marche de l'entreprise, sauf s'il dispose pendant cette période d'informations le mettant en situation d'initié au regard de la réglementation boursière.

Il lui est recommandé de s'abstenir d'effectuer des opérations qui pourraient être considérées comme spéculatives, notamment des opérations d'achat ou de vente à découvert ou des allers retours sur de courtes durées.

Il lui est interdit de communiquer des informations qui ne seraient pas publiques à quiconque y compris aux gestionnaires des titres de son entreprise.

Pour toute question d'ordre déontologique, un administrateur peut consulter le responsable de la fonction Conformité Groupe et Contrôle Permanent Groupe.

Situation de conflit d'intérêts

L'administrateur fait part au Conseil d'administration de toute situation de conflit d'intérêts même potentiel et s'abstient de participer au vote de la délibération correspondante.

Un administrateur qui ne s'estimerait plus en mesure de remplir sa fonction au sein du Conseil, ou des Comités dont il est membre, doit démissionner.

Discrétion

Tout administrateur, de même que toute personne appelée à assister à tout ou partie des réunions du Conseil d'administration et de ses Comités spécialisés, est tenu à une obligation de discrétion sur le déroulement et le contenu des délibérations du Conseil.

Il doit en particulier conserver le secret à l'égard des informations répondant à la définition des informations financières et boursières privilégiées ou susceptibles d'intéresser concurrents ou tierce partie au titre de « l'intelligence économique » ou présentant un caractère confidentiel et données comme telles par le Président.

L'inobservation de cette obligation peut donner lieu à une action en dommages-intérêts contre le ou les administrateurs ayant violé cette règle.

Assiduité

Les administrateurs s'efforcent de participer activement et avec assiduité aux réunions du Conseil d'administration et des Comités, et d'assister aux Assemblées Générales d'actionnaires ».

Rapport du Président – Point 4.a

Le Comité des comptes

« Le Comité se réunit au moins quatre fois par an.

Composition

Le Comité des comptes comprend au moins les deux tiers de ses membres répondant à la qualification d'indépendance telle qu'elle est retenue par le Conseil au vu des recommandations de Place.

Il ne comprend aucun membre de la Direction Générale de la banque.

Missions

Le Comité a pour missions d'analyser les États financiers trimestriels, semestriels et annuels diffusés par la société à l'occasion de l'arrêté des comptes et d'en approfondir certains éléments avant leur présentation au Conseil d'administration.

Le Comité examine toutes questions relatives à ces comptes et documents financiers : choix des référentiels comptables, provisions, résultats analytiques, normes prudentielles, calcul de rentabilité et toute question comptable présentant un intérêt méthodologique ou susceptible de générer des risques potentiels.

Le Comité analyse au moins deux fois par an la synthèse de l'activité et les résultats du contrôle interne comptable et financier sur la base des informations qui lui sont transmises par la Direction Générale. Il prend connaissance des incidents révélés par le contrôle interne comptable et financier, déclarés en considération des seuils et critères définis par le Conseil d'administration et en rend compte au Conseil d'administration.

Il est informé par le Président du Conseil d'administration de l'absence éventuelle d'exécution de mesures correctrices décidées dans le cadre du dispositif de contrôle interne comptable et financier, qui aurait été portée directement à sa connaissance par le responsable du contrôle périodique et en rend compte au Conseil d'administration.

Relations avec les Commissaires aux comptes

Le Comité pilote la procédure de sélection des Commissaires aux comptes, formule un avis sur le montant des honoraires pour l'exécution des missions de contrôle légal et soumet au Conseil le résultat de cette sélection.

Il examine le programme d'intervention des Commissaires aux comptes, leurs recommandations et leur suivi.

Il se fait communiquer annuellement le montant et la répartition des honoraires versés par le groupe BNP Paribas aux Commissaires aux comptes et aux réseaux auxquels ils appartiennent, recensés selon un modèle approuvé par le Comité. Il s'assure que le montant ou la part que BNP Paribas représente dans le chiffre d'affaires du Commissaire aux comptes ou du réseau ne sont pas de nature à porter atteinte à l'indépendance des Commissaires aux comptes.

Il donne son accord préalable pour toute mission dont le montant d'honoraires (hors taxes) excède un million d'euros. Le Comité ratifie a posteriori les autres missions sur présentation de Finances-Développement Groupe. Le Comité approuve la procédure d'agrément

et de contrôle rapide de Finances-Développement Groupe sur toute mission « non-audit » dont le montant serait supérieur à 50 000 euros. Le Comité reçoit tous les ans un compte rendu de Finances-Développement Groupe sur l'ensemble des missions « non-audit » réalisées par les réseaux des Commissaires aux comptes du Groupe.

Chaque Commissaire aux comptes présente annuellement au Comité le fonctionnement de son dispositif de contrôle interne de garantie d'indépendance et atteste annuellement par écrit de son indépendance dans le déroulement de la mission d'audit.

Au moins deux fois par an, le Comité consacre une partie de la séance à une rencontre avec le collège des Commissaires aux comptes, hors la présence de la Direction Générale de la banque.

Le Comité se réunit en présence du collège des Commissaires aux comptes, pour l'examen des comptes trimestriels, semestriels et annuels.

Toutefois, les Commissaires aux comptes n'assistent pas à tout ou partie de séance traitant de leurs honoraires et du renouvellement de leur mandat.

Les Commissaires n'assistent pas à tout ou partie de séance lorsque le Comité traite de cas particuliers intéressant l'un des leurs.

Sauf circonstances exceptionnelles, les dossiers de résultats et comptes trimestriels, semestriels et annuels sont envoyés aux membres du Comité au plus tard le vendredi ou samedi matin précédant les séances du Comité programmées pour les lundi ou mardi suivants.

Sur les questions d'interprétation comptable appelant un choix à l'occasion des résultats trimestriels, semestriels et annuels, et ayant un impact significatif, les Commissaires aux comptes et Finances-Développement Groupe présentent trimestriellement au Comité une note analysant la nature et l'importance de la question, exposant les arguments plaidant en faveur ou en défaveur des différentes solutions envisageables et justifiant le choix retenu.

Le Comité examine le projet de rapport du Président sur les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Auditions

Sur tous les sujets de sa compétence, le Comité entend à sa diligence, et hors la présence des autres membres de la Direction Générale s'il l'estime opportun, les Responsables financier et comptable du Groupe, ainsi que le Responsable de la Gestion actif-passif.

Le Comité peut demander à entendre le responsable de Finances-Développement Groupe sur toute question de sa compétence susceptible d'engager sa responsabilité et celle du management de la banque ou de mettre en cause la qualité de l'information financière et comptable délivrée par la banque ».

Rapport du Président – Point 4.a

Dispositions communes au Comité des comptes et au Comité de contrôle interne, des risques et de la conformité

« Le Comité des comptes et le Comité de contrôle interne, des risques et de la conformité se réunissent deux fois l'an.

Ils prennent connaissance dans cette formation du plan de mission de l'Inspection Générale et du plan d'audit des Commissaires aux comptes et préparent les travaux du Conseil sur l'évaluation des politiques de risque et des dispositifs de gestion.

Ils traitent des sujets communs relevant de la politique des risques et de provisionnement de BNP Paribas. La présidence de cette séance est assurée par le Président du Comité des comptes ».

Rapport du Président – Point 4.b

Le Comité de contrôle interne, des risques et de la conformité

« Il se réunit au moins quatre fois par an.

Composition

Le Comité de contrôle interne, des risques et de la conformité comprend une majorité de membres répondant à la qualification d'indépendance telle qu'elle est retenue par le Conseil au vu des recommandations de Place.

Il ne comprend aucun membre de la Direction Générale de la banque.

Missions

Le Comité examine les grandes orientations de la politique de risques du Groupe en s'appuyant sur les mesures de risques et de rentabilité des opérations qui lui sont communiquées en application de la réglementation en vigueur, ainsi que d'éventuelles questions spécifiques liées à ces sujets et à ces méthodes.

Le Comité examine également toute question relative à la politique de conformité relevant, notamment, du risque de réputation ou de l'éthique professionnelle.

Le Comité analyse le rapport sur la mesure et la surveillance des risques. Il procède deux fois par an à l'examen de l'activité et des résultats du contrôle interne (hors contrôle interne comptable et financier, qui relève du Comité des comptes) sur la base des informations qui lui sont transmises par la Direction Générale et des

rapports qui lui sont présentés par les responsables du contrôle permanent, de la conformité et du contrôle périodique. Il analyse les correspondances avec le Secrétariat Général de l'Autorité de Contrôle Prudentiel.

Le Comité prend connaissance des incidents révélés par le contrôle interne déclarés en considération des seuils et critères définis par le Conseil d'administration et en rend compte au Conseil d'administration.

Il analyse l'état des préconisations de l'Inspection Générale non mises en œuvre. Il est informé par le Président du Conseil d'administration de l'absence éventuelle d'exécution des mesures de correction décidées dans le cadre du dispositif de contrôle interne, qui aurait été portée directement à sa connaissance par le responsable du contrôle périodique et en rend compte au Conseil d'administration.

Auditions

Il procède à l'audition, hors la présence d'autres membres de la Direction Générale du responsable de l'Inspection Générale et du contrôle périodique, du responsable de la fonction Conformité Groupe et contrôle permanent Groupe et du responsable de « Group Risk Management ».

Il présente au Conseil d'administration son appréciation sur les méthodes et procédures utilisées.

Il donne son avis sur l'organisation de ces Fonctions au sein du Groupe et il est tenu informé de leur programme de travail ».

Rapport du Président – Point 4.c

Le Comité de gouvernement d'entreprise et des nominations

« Le Comité se réunit autant de fois que nécessaire.

Composition

Le Comité comprend une majorité de membres répondant à la qualification d'indépendance telle qu'elle est retenue par le Conseil d'administration au vu des recommandations de Place.

Il ne comprend aucun membre de la Direction Générale de la banque.

Missions

Le Comité est chargé de suivre les questions relatives au gouvernement d'entreprise. Il a pour mission d'assister le Conseil d'administration dans l'adaptation du gouvernement d'entreprise de BNP Paribas et dans l'évaluation de son fonctionnement.

Il procède au suivi régulier de l'évolution des disciplines de gouvernance aux niveaux mondial et national. Il en présente une synthèse, au moins une fois l'an, au Conseil d'administration. Il sélectionne les mesures adaptées au Groupe et susceptibles d'aligner sur les meilleures pratiques les procédures, organisations et comportements de celui-ci.

Il procède régulièrement à l'évaluation du fonctionnement du Conseil, par lui-même ou par toute autre procédure, interne ou externe, appropriée.

Il examine le projet de rapport du Président sur le gouvernement d'entreprise et tout autre document requis par la loi et les règlements.

Il prépare, avec le Président, les délibérations relatives à la proposition de nomination d'administrateur par l'Assemblée Générale des actionnaires.

Il propose au Conseil d'administration la nomination de censeur.

Le Comité est chargé de proposer au Conseil d'administration le choix du Président. En concertation avec le Président, il est chargé de proposer au Conseil le choix du Directeur Général, et sur proposition du Directeur Général le choix des Directeurs Généraux délégués.

Le Comité procède, en l'absence de l'intéressé, à l'évaluation des performances du Président. Il procède, en l'absence des intéressés, à l'évaluation des performances du Directeur Général et des Directeurs Généraux délégués.

Il est en outre chargé d'étudier les dispositions permettant de préparer la relève des mandataires sociaux.

Il propose au Conseil d'administration la nomination des membres et des Présidents de Comité lors de leur renouvellement.

Il est chargé d'évaluer l'indépendance des administrateurs et en rend compte au Conseil d'administration. Le Comité examine, le cas échéant, les situations résultant d'absences répétées d'administrateur. »

Rapport du Président – Point 4.d

Le Comité des rémunérations

« Le Comité se réunit autant de fois que nécessaire.

Composition

Le Comité des rémunérations comprend une majorité de membres répondant à la qualification d'indépendance telle qu'elle est retenue par le Conseil d'administration au vu des recommandations de Place.

Il ne comprend aucun membre de la Direction Générale de la banque.

Missions

Le Comité prépare les travaux du Conseil sur les principes de la politique de rémunération, notamment en ce qui concerne

les professionnels des marchés financiers, conformément à la réglementation en vigueur.

Il est chargé d'étudier toutes questions relatives au statut personnel des mandataires sociaux, notamment les rémunérations, les retraites et les attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions de la société, ainsi que les dispositions de départ des membres des organes de direction ou de représentation de la société.

Il examine les conditions, le montant et la répartition des programmes d'options de souscription ou d'achat d'actions. De même, il examine les conditions d'attribution d'actions gratuites.

Il est également compétent, avec le Président, pour assister le Directeur Général pour tout sujet concernant les rémunérations de l'encadrement supérieur que celui-ci lui soumettrait. »

CONTRÔLE INTERNE

Les informations ci-après relatives au contrôle interne ont été fournies par la Direction Générale du Groupe. De fait, le Directeur Général est responsable de l'organisation et des procédures de contrôle interne et de l'ensemble des informations requises par la loi au titre du rapport sur le contrôle interne. Ce document repose sur les informations fournies par les fonctions Conformité, Risques, Finances et Développement, Affaires Juridiques et Inspection Générale. Il est validé par l'organe délibérant.

RÉFÉRENCES DU CONTRÔLE INTERNE DE BNP PARIBAS

Les principes et les modalités du contrôle interne des activités bancaires en France et à l'étranger se trouvent au cœur des réglementations bancaires et financières et sont l'objet de nombreuses dispositions législatives et réglementaires.

Le principal texte en la matière applicable à BNP Paribas est le règlement n° 97-02 ⁽¹⁾ modifié, du Comité Consultatif de la Législation et de la Réglementation Financières (CCLRF) qui définit les conditions de mise en œuvre et de suivi du contrôle interne dans les établissements de crédit et les entreprises d'investissement. Il précise notamment les principes relatifs aux systèmes de contrôle des opérations et des procédures internes, à l'organisation comptable et au traitement de l'information, aux systèmes de mesure des risques et des résultats, aux systèmes de surveillance et de maîtrise des risques, au système de documentation et d'information sur le contrôle interne. L'article 42 de ce règlement prévoit la rédaction à l'intention du Conseil d'administration d'un rapport réglementaire annuel sur les conditions dans lesquelles le contrôle interne est assuré.

Ce règlement relatif au contrôle interne des établissements de crédit et des entreprises d'investissement impose à BNP Paribas d'être doté d'un dispositif de contrôle interne (ci-après le contrôle interne) comprenant des organisations et des responsables spécifiques pour le contrôle permanent (dont la Conformité et les Risques) et le contrôle périodique. Ce dispositif doit aussi tenir compte, selon les cas, du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, des réglementations applicables aux succursales et filiales à l'étranger localement et aux activités spécialisées comme la gestion de portefeuille et l'assurance, des usages professionnels les plus reconnus en la matière et des recommandations d'organismes internationaux traitant des problèmes de régulation prudentielle des banques internationales, au premier rang desquels se trouvent le Comité de Bâle et le « Senior Supervisory Group ».

DÉFINITION, OBJECTIFS ET NORMES DU CONTRÔLE INTERNE

La Direction Générale du groupe BNP Paribas a mis en place un dispositif de contrôle interne dont l'enjeu principal est d'assurer la maîtrise globale des risques et de donner une assurance raisonnable que les objectifs que l'entreprise s'est fixés à ce titre soient bien atteints. La Charte de contrôle interne de BNP Paribas précise le cadre de ce dispositif et constitue le référentiel interne de base du contrôle interne de BNP Paribas. Largement diffusée au sein du Groupe et accessible à tous ses collaborateurs, cette

charte rappelle en premier lieu les objectifs du contrôle interne, qui vise à assurer :

- le développement d'une culture du risque de haut niveau des collaborateurs ;
- l'efficacité et la qualité du fonctionnement interne de l'entreprise ;
- la fiabilité de l'information interne et externe (notamment comptable et financière) ;
- la sécurité des opérations ;
- la conformité aux lois, aux règlements et aux politiques internes.

La charte fixe ensuite les règles en matière d'organisation, de responsabilité et de périmètre d'intervention des différents acteurs du contrôle interne et édicte le principe selon lequel les fonctions de Contrôle (Conformité, Inspection Générale et Risques) opèrent des contrôles de manière indépendante.

PÉRIMÈTRE DU CONTRÔLE INTERNE

L'un des principes fondamentaux du contrôle interne porte sur l'exhaustivité de son périmètre : il s'applique aux risques de toute nature et à toutes les entités du groupe BNP Paribas, qu'il s'agisse d'entités opérationnelles (pôles, domaines d'activités, fonctions et territoires) ou d'entités juridiques (succursales et filiales consolidables par intégration), sans exception et avec le même degré d'exigence. Il s'étend aux prestations de services ou tâches opérationnelles essentielles ou importantes qui ont été externalisées, dans les conditions prévues par la réglementation, ainsi qu'aux entreprises dont BNP Paribas assure la gestion opérationnelle même si celles-ci n'entrent pas dans le périmètre de consolidation comptable par intégration.

La mise en œuvre de ce principe nécessite une visibilité précise sur le périmètre de responsabilité et doit tenir compte de la croissance régulière des activités du Groupe.

PRINCIPES FONDAMENTAUX DU CONTRÔLE INTERNE

Le contrôle interne de BNP Paribas est fondé sur les règles suivantes :

- la **responsabilité des opérationnels** : le dispositif de contrôle permanent doit être intégré dans l'organisation opérationnelle des entités. En effet, chaque opérationnel a le devoir d'exercer un contrôle efficace sur les activités placées sous sa responsabilité mais également chaque collaborateur a un devoir d'alerte sur tout dysfonctionnement ou carence dont il a connaissance ;
- l'**exhaustivité** du contrôle interne (cf. ci-dessus son périmètre) ;
- la **séparation des tâches** : elle s'exerce particulièrement entre l'origination et l'exécution des opérations, leur comptabilisation, leur règlement et leur contrôle ; elle se traduit aussi par la mise en place de fonctions spécialisées opérant des contrôles indépendants ainsi que par une distinction nette entre le contrôle permanent et le contrôle périodique ;

(1) Ce texte est l'objet de modifications fréquentes afin, notamment, d'améliorer l'efficacité des dispositifs de contrôle interne.

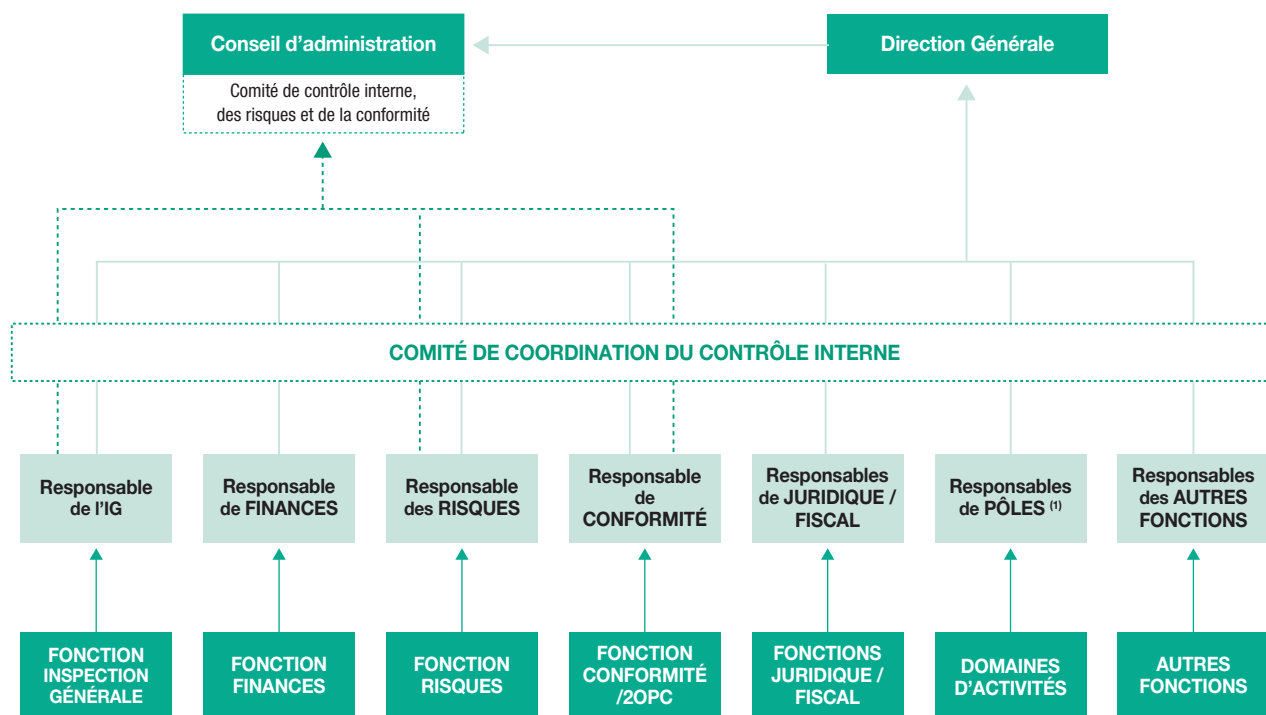
- la **proportionnalité aux risques** : l'ampleur et le nombre de contrôles doivent être proportionnels à l'intensité des risques à couvrir. Ces contrôles, le cas échéant, comprennent un ou plusieurs contrôles exercés par les opérationnels et si nécessaire, par une ou plusieurs fonctions de contrôle permanent ;
- une **gouvernance** appropriée, associant ses différents acteurs et couvrant ses différents aspects organisationnels et de contrôle ; les Comités de contrôle interne en sont un instrument privilégié ;
- la **traçabilité** du contrôle interne : il s'appuie sur des procédures écrites et sur des pistes d'audit. À ce titre, les contrôles, leurs résultats, leur exploitation et les remontées d'informations des entités vers les niveaux supérieurs de la gouvernance du Groupe sont traçables.

Le respect de ces principes est régulièrement vérifié, notamment au travers des investigations conduites par les équipes du contrôle périodique (Inspection Générale).

ORGANISATION DU CONTRÔLE INTERNE

Le contrôle interne de BNP Paribas est constitué du contrôle permanent et du contrôle périodique, distincts et indépendants l'un de l'autre, tout en étant complémentaires :

- le **contrôle permanent** est le dispositif d'ensemble qui met en œuvre de façon continue les actions de maîtrise des risques et de suivi de la réalisation des actions stratégiques. Il est assuré en premier lieu par les opérationnels, y compris la hiérarchie, et en second lieu par des fonctions indépendantes de contrôle permanent intégrées aux entités opérationnelles ou indépendantes de celles-ci ;
- le **contrôle périodique** est le dispositif d'ensemble par lequel est assurée la vérification « ex post » du bon fonctionnement de l'entreprise, au moyen d'enquêtes, conduites par l'Inspection Générale qui exerce ses fonctions de manière indépendante.



(1) Les ensembles « Retail » sont assimilés à des pôles.

PRINCIPAUX ACTEURS DU CONTRÔLE INTERNE

- La **Direction Générale**, sous la Direction du Conseil d'administration, est responsable du dispositif d'ensemble de contrôle interne du Groupe.
- Les **Opérationnels**, quelle que soit leur situation (front/middle/back-office, fonction support...), et en particulier ceux qui ont des responsabilités hiérarchiques, sont les premiers responsables de la maîtrise de leurs risques et les premiers acteurs du contrôle permanent. Ils exercent des contrôles dits de premier niveau : contrôles sur les opérations qu'ils traitent et dont ils sont responsables, contrôles sur des opérations ou transactions traitées par d'autres opérationnels ou encore les contrôles hiérarchiques.

- Les **fonctions indépendantes de contrôle permanent**. Ces fonctions exercent des contrôles dits de deuxième niveau :
 - la **Conformité** contribue au contrôle permanent du risque de non-conformité, c'est-à-dire au respect des dispositions législatives et réglementaires, des normes professionnelles et déontologiques, ainsi que des orientations du Conseil d'administration et des instructions de la Direction Générale. Intégrée dans les entités opérationnelles, elle dispose d'une indépendance d'action qui est assurée notamment par une tutelle partagée avec les responsables opérationnels sur les responsables des équipes en charge de la Conformité dans les pôles et les fonctions supports. Son responsable, membre du Comité Exécutif du Groupe, est rattaché au Directeur Général et représente la Banque auprès de l'Autorité de Contrôle Prudentiel au titre du contrôle permanent.

Elle assure aussi, dans le cadre d'équipes dédiées, la supervision des dispositifs, d'une part de contrôle permanent, d'autre part, par délégation du responsable de la fonction Risques, de mesure et de surveillance du risque opérationnel, des domaines d'activités (pôles d'activités et métiers) ainsi que des fonctions tant support que de contrôle.

Enfin, son responsable assure un rôle de coordination de l'ensemble du dispositif de contrôle interne du Groupe, en animant le Comité de coordination du contrôle interne et en coordonnant des grands chantiers transversaux, en particulier ceux destinés à renforcer le dispositif de contrôle interne ;

- la **fonction Risques** contribue, en particulier en portant un « deuxième regard » sur les transactions et activités nouvelles, à ce que les risques de crédit et de marché pris par BNP Paribas soient conformes et compatibles avec ses politiques, son niveau souhaité de notation sur le marché et ses objectifs de rentabilité. Les missions de la fonction dans sa dimension Group Risk Management sont exercées de manière indépendante des pôles et fonctions supports, ce qui contribue à l'objectivité de son contrôle permanent. Son responsable, membre du Comité Exécutif, est rattaché directement au Directeur Général ;
- la **fonction Finances et Développement** assure la production d'états comptables et de gestion de qualité, la maîtrise d'ouvrage des systèmes d'information comptable du Groupe et la conformité de la structure financière du Groupe. Son responsable, membre du Comité Exécutif, rapporte directement au Directeur Général ;
- d'**autres fonctions** sont des acteurs importants du contrôle permanent dans leurs domaines de responsabilités spécifiques : **Affaires Juridiques, Affaires Fiscales, Information Technologie et Processus, Ressources Humaines**.
- Le **contrôle périodique** (dit de 3^e niveau) est exercé de manière indépendante par l'Inspection Générale pour l'ensemble des entités du Groupe. Elle regroupe :
 - les inspecteurs basés au niveau central et qui ont vocation à intervenir sur l'ensemble du Groupe ;
 - les auditeurs répartis dans des plates-formes géographiques ou métiers (appelées Hubs).

L'Inspecteur Général, responsable du contrôle périodique, est hiérarchiquement rattaché au Directeur Général.

- Le **Conseil d'administration** exerce des missions en matière de contrôle interne. En particulier, a été constitué un Comité de contrôle interne, des risques et de la conformité (CCIRC) qui :
 - analyse les rapports sur le contrôle interne et sur la mesure et la surveillance des risques, les rapports d'activité de l'Inspection Générale, les correspondances avec les principaux régulateurs ;
 - examine les grandes orientations de la politique de risques.

Les responsables des fonctions Conformité, Risques et Inspection Générale rendent compte de l'exercice de leurs missions au Directeur Général et, lorsque celui-ci ou le Conseil d'administration l'estiment nécessaire, à ce dernier. Ils rendent également compte régulièrement au Comité compétent du Conseil d'administration (en règle générale le Comité de contrôle interne, des risques et de la conformité) et le cas échéant directement au Conseil d'administration. Ils peuvent être entendus par ceux-ci à leur demande.

COORDINATION DU CONTRÔLE INTERNE

Un Comité de coordination du contrôle interne (CCCI) réunit périodiquement les principaux acteurs du contrôle permanent (cf. ci-dessus), les responsables des pôles d'activités, ou leurs délégataires, et le responsable du contrôle périodique.

Ce Comité :

- est présidé par le responsable de la Conformité, membre du Comité Exécutif, qui pilote la coordination du contrôle interne du Groupe ;
- ne se substitue pas aux différents Comités de gestion du risque du Groupe, mais veille à leur bonne articulation avec l'ensemble du dispositif ;
- garantit la cohérence du dispositif de contrôle interne et sa conformité aux réglementations ;
- assure la promotion des outils du contrôle interne à usage commun ;
- contribue à la cohérence des rapports annuels sur le contrôle interne et sur le contrôle des services d'investissement, établis par les fonctions responsables du contrôle permanent et du contrôle périodique, aux termes de leurs « Chartes de responsabilités », et du rapport du Président du Conseil d'administration sur les procédures de contrôle interne.

Au cours de l'année 2010, le CCCI a notamment traité les sujets suivants :

- conditions d'application de la politique de prévention et de détection de la fraude ;
- politique de sanction ;
- contrôle des petites entités ;
- politique d'archivage des courriels ;
- actualisation de la Charte du contrôle interne.

PROCÉDURES

Les procédures sont un des éléments clés du dispositif de contrôle permanent à côté de l'identification et de l'évaluation des risques, des contrôles, du reporting et du pilotage du dispositif de contrôle.

Le référentiel d'instructions formalise et porte à la connaissance de l'ensemble du Groupe les organisations et les procédures à appliquer ainsi que les contrôles à exercer. Ces procédures constituent le référentiel interne de base du contrôle interne. La fonction Conformité, en central et dans le cadre de la supervision du dispositif de contrôle permanent, assure un suivi régulier de l'exhaustivité des référentiels de procédures. L'effort de rationalisation de l'architecture du dispositif des procédures se poursuit, notamment dans les domaines des standards applicables, de leur planification et de leur diffusion, de leur accessibilité et des outils de recherche et de stockage, tant au niveau des procédures transversales que des procédures des entités opérationnelles (procédures de niveau 3).

Le référentiel des procédures transversales du Groupe (niveaux 1 et 2) fait l'objet de mises à jour régulières auxquelles tous les pôles et fonctions contribuent activement. En terme d'organisation du contrôle, les enquêtes sur l'état du dispositif sont intégrées au rapport semestriel sur le contrôle permanent.

Parmi les procédures transversales du Groupe, applicables dans toutes les entités, revêtent une importance majeure en matière de maîtrise des risques :

- les procédures qui encadrent le processus de validation des transactions exceptionnelles, des produits nouveaux et des activités nouvelles ;
- la procédure d'approbation des opérations de crédit et de marché courantes.

Ces processus reposent essentiellement sur des Comités (Comités de transactions exceptionnelles, activités nouvelles et produits nouveaux, Comités de crédit, etc.) réunissant principalement, d'une part, les opérationnels et, d'autre part, les fonctions de contrôle permanent (Risques et Conformité, mais aussi Finances, Juridique et autres fonctions intéressées) qui exercent un « double regard » sur les opérations. En cas de différend, celui-ci est soumis à un niveau supérieur de l'organisation. Au sommet de ce processus se trouvent des Comités (Comités de crédit, de risques de marchés, de politiques de risques) auxquels participent les membres de la Direction Générale. De plus, depuis fin 2008, un Comité des risques mensuel, composé de tous les membres de la Direction Générale ainsi que notamment, des responsables des fonctions Risques (GRM) et Finances, a été créé afin d'assurer un suivi plus fréquent sur l'évolution des risques du Groupe.

FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2010

Conformité Groupe

Au cours de 2010, la Conformité a procédé à une refonte importante de son équipe centrale. Elle a rapproché les domaines d'expertise qui s'appuient conjointement sur une connaissance approfondie de la clientèle, à savoir la Sécurité financière (dédiée à la lutte contre le blanchiment, le financement du terrorisme et la corruption, et au respect des embargos financiers) et la protection des intérêts des clients. Elle a créé une Coordination des activités « Retail », désormais réparties dans l'organisation du Groupe en sept ensembles « Retail » (Banque de détail en France, BNP Paribas Fortis, BNL, Bank of the West/First Hawaiian Bank, Europe Méditerranée, Equipment Solutions et Personal Finance) dont l'équipe centrale de la Conformité assure directement la supervision dans son domaine de responsabilités. Elle a regroupé par ailleurs dans un ensemble « Services » l'ensemble de ses maîtrises d'ouvrage informatiques, ainsi que les autres fonctions support de la Conformité, évolution qui témoigne du rôle de premier plan que jouent désormais les outils informatiques dans la gestion des risques de non-conformité.

L'activité de la fonction Conformité en 2010 s'est traduite notamment par :

- la poursuite de la transposition de la 3^e Directive Européenne sur la lutte anti-blanchiment et la mise en place des nouvelles exigences en matière de certification professionnelle ;
- son implication dans les problématiques relatives aux rémunérations des personnels dont les activités sont susceptibles d'avoir une incidence sur l'exposition aux risques des établissements financiers, pour lesquelles la réglementation (arrêté du 13 décembre 2010) impose désormais non seulement la prise en compte des risques dans la politique de rémunération mais encore des règles contraignantes en termes de composition (rapport partie fixe - partie variable), de conditionnalité et de différé ;

- le développement du dispositif de prévention et de détection de la fraude par la mise en place dans le Groupe d'une organisation spécifique animée et supervisée par les responsables du contrôle permanent, par le développement d'un projet plus spécifiquement consacré aux petites entités. Une politique de sanction appropriée a également été définie ;
- la mise en place de la certification professionnelle réglementaire des collaborateurs.

L'intégration de Fortis s'est poursuivie, par un alignement progressif de ses dispositifs de contrôle permanent et de contrôle de la conformité, et des procédures correspondantes, sur les dispositifs et procédures du Groupe, elle a aussi été l'occasion de mettre en place un meilleur suivi permanent de l'organisation de la Conformité dans les différents pays où est implanté le Groupe.

Contrôle Opérationnel Permanent

Le dispositif de contrôle permanent et de gestion des risques opérationnels s'est encore approfondi au cours de l'année 2010, dans la ligne de la politique suivie depuis plusieurs années, avec l'objectif de renforcer la responsabilisation des opérationnels dans la gestion des risques et le rôle de second regard sur cette gestion par des fonctions indépendantes et ainsi de s'adapter au changement de taille du groupe BNP Paribas. Plusieurs actions significatives méritent d'être signalées :

- Les responsabilités des fonctions de contrôle indépendantes sur le contrôle permanent et le risque opérationnel, ont été redéfinies et élargies. Leur indépendance a été renforcée avec une autorité plus grande de la fonction Groupe sur les fonctions des métiers. De plus, une coordination globale du risque opérationnel au sein d'une filière Risques a été mise en place ;
- le dispositif de prévention et de protection contre la fraude a été redéfini. Au sein des entités exposées à un risque significatif, un responsable Prévention Protection en charge de la mise en œuvre opérationnelle est désigné. Sous l'égide de la fonction Groupe en charge du contrôle permanent et du risque opérationnel, un réseau d'experts indépendants a été mis en place dans les métiers, pour revoir les dispositifs mis en place et les adapter ou enrichir en tant que de besoin ;
- la politique générale de gestion du risque opérationnel a été entièrement revue, autour de quelques principes simples et mobilisateurs, couvrant le Groupe dans sa nouvelle dimension ;
- les normes et standards en termes de continuité d'activité ont été révisées pour tenir compte du retour d'expérience et des progrès réalisés au cours des ans sur ce sujet ;
- la démarche de mise en place de plans de contrôle standards par grands processus métier est largement déployée et a significativement gagné en profondeur, dans le domaine informatique en particulier ;
- une attention particulière a été portée à la mise en œuvre dans les délais des recommandations et actions visant à sécuriser le dispositif de contrôle et de gestion des risques ;
- la mise aux normes du Groupe des entités issues de Fortis en matière de contrôle permanent et de risque opérationnel est bien lancée et constitue un enjeu de premier plan, à la fois culturel et managérial. En terme de calcul de l'exigence en fonds propres, la convergence est visée pour 2012, sous réserve de l'obtention des accords réglementaires nécessaires.

L'année 2011 devrait être marquée par la montée en charge et l'approfondissement des différentes actions initiées en 2010 et la réalisation des premiers résultats attendus.

Contrôle périodique

En 2010, le dispositif de l'Inspection Générale s'est encore étoffé :

- le nombre de hubs de l'Inspection Générale a été porté à 25 après la création des Hub Bruxelles et Turquie dans le cadre de l'intégration de l'audit de Fortis Bank, qui est désormais achevée ;
- une antenne de l'équipe centrale d'inspecteurs itinérants a été ouverte à Bruxelles. Les inspecteurs de cette antenne contribueront à la réalisation du plan d'audit de l'Inspection centrale. Le lancement d'une deuxième antenne délocalisée en Asie est prévu pour 2011.

Les efforts centrés sur la convergence et l'amélioration continue des pratiques en matière d'audit se sont poursuivis sur l'exercice 2010. Ils reposent notamment sur :

- la révision et l'enrichissement des référentiels qui encadrent les activités de l'audit interne dans le Groupe. Les 4 référentiels relatifs à la conduite et à l'archivage des missions ont été mis à jour cette année et 5 nouveaux référentiels ont été élaborés et sont en cours de

revue avant leur diffusion prévue en 2011. Ces derniers formalisent les instructions relatives à l'élaboration du Risk Assessment et du plan d'audit, à la gouvernance de la fonction, à la gestion des ressources, au pilotage de l'activité et de sa performance ;

- le lancement fin 2010 d'une étude d'urbanisme du système d'information comprenant une revue des outils existants et qui a pour objectif de définir leurs orientations futures ;
- la conception et la mise à jour de guides méthodologiques, destinés à aider les auditeurs dans l'élaboration de leur programme de travail ;
- le programme Quality Assurance Review (QAR), qui a permis depuis son lancement en novembre 2006, de revoir les pratiques de 29 sites d'audit interne (dont 7 en 2010) vis-à-vis des normes professionnelles et du cadre de référence défini par la fonction.

L'effort de professionnalisation se poursuit aussi de façon significative. Ainsi, près de 70 000 heures de formation auront été réalisées à fin décembre 2010 pour l'ensemble de la fonction Inspection Générale.

Le nombre d'auditeurs et d'inspecteurs certifiés à l'audit (CIA, CISA...) est en forte augmentation (185 certifiés) en partie grâce à l'intégration des équipes Fortis mais aussi sur le périmètre historique BNP Paribas.

EFFECTIFS DU CONTRÔLE INTERNE

Fin 2010, les différentes fonctions du contrôle interne s'appuient sur les effectifs suivants (en ETP = Équivalents Temps Plein) :

	2006	2007	2008	2009 (hors Fortis)	2009 (avec Fortis)	2010
Conformité (hors contrôle permanent)	614	740	864	904	1 125	1 413
Supervision du contrôle permanent/risque opérationnel	70	439	562	637	760	315 (1)
Group Risk Management	869	881	954	950	2 940 (2)	1 801 (1)
Contrôle périodique	902	854	828	824	1 016	1 014
TOTAL	2 455	2 839	3 208	3 315	5 841	4 543

(1) Après reclassement - cf. infra.

(2) Avant reclassement - cf. infra.

Contrôle permanent de second niveau

- Avec 1 413 ETP estimés à la fin de l'exercice 2010, la croissance des effectifs de la Conformité se situe cette année encore à un niveau élevé de l'ordre de 26 %. Cette progression devrait se ralentir en 2011 pour se situer autour de 8 %. Le ratio effectif Conformité/effectif total BNP Paribas ressort à 0,69 % contre 0,56 % en 2009.
- Le repositionnement de la fonction de supervision du contrôle permanent et du risque opérationnel décidé en 2010 a conduit à réallouer aux entités opérationnelles une partie des effectifs (400 ETP) précédemment décomptés sous le terme de Contrôle Opérationnel Permanent. Ne sont repris à partir de 2010 que des effectifs qui peuvent clairement être affectés à des fonctions de contrôle de second niveau/seconde ligne de défense. Les données de 2010 et des années antérieures ne sont donc pas comparables.
- Fin 2010, l'effectif de GRM s'élève à 1 077 ETP. L'exercice a été marqué par le transfert vers GRM de l'informatique des risques de marché et de contrepartie et de « credit officers » de l'entité Europe Méditerranée. En outre, GRM a continué de se renforcer d'une cinquantaine de personnes essentiellement sur le périmètre des fonctions transversales, sur Risk IS (risques du pôle « Investment Solutions ») et sur Risk IRB (risques du métier Europe Méditerranée).

La fonction « Risques » de Fortis qui représentait environ 2 000 ETP fin 2009 a adopté le modèle de GRM, ce qui a eu pour conséquence de reclasser une grande partie de ses effectifs dans les métiers et opérations. Au terme de ce processus, la fonction Risques intégrée à GRM (hors BNL et PF) comporte fin 2010 1 470 ETP.

En intégrant les effectifs de Risk BNL et de Risk PF qui font l'objet d'un double rattachement au CRO de BNP Paribas et aux responsables respectifs de ces entités, les effectifs globaux de GRM fin 2010 s'élevaient à 1 801 ETP.

Contrôle périodique

L'effectif de l'Inspection Générale s'élève à 1 014 ETP au 31 décembre 2010, dont 957 ETP consacrés à la couverture de l'audit (hors équipes support de la fonction) contre 965 au 31 décembre 2009.

Le ratio global auditeurs/audités est de 0,53 %, calculé sur la base des effectifs consacrés à la couverture de l'audit.

PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE RELATIVES À L'ÉLABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE

RÔLES ET RESPONSABILITÉS DANS L'ÉLABORATION ET LE TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE

Sous l'autorité du Directeur Général, la responsabilité de l'élaboration et du traitement de l'information comptable et financière est assurée par la fonction Finances-Développement Groupe dont les missions sont définies par une charte spécifique. Elles consistent en particulier à :

- assurer la production et la diffusion d'états comptables de qualité ;
- assurer la production et la qualité des états de gestion et fournir les éléments prévisionnels chiffrés et les analyses nécessaires au pilotage du Groupe ;
- assurer la maîtrise d'ouvrage des systèmes d'information Finances du Groupe ;
- assurer le pilotage de l'optimisation financière du Groupe ;
- assurer la qualité de la perception financière du Groupe par le marché ;
- animer le développement stratégique du Groupe et piloter sa croissance externe ;
- jouer un rôle d'alerte vis-à-vis de la Direction Générale.

La responsabilité de la fonction Finances s'exerce aux différents niveaux du groupe BNP Paribas : au sein de chaque entité comptable ⁽¹⁾ par la fonction Finances locale, au niveau de chaque pôle/métier par la fonction Finances du pôle et à celui du Groupe par Finances-Développement Groupe.

La production des informations comptables et financières et les contrôles visant à en assurer la fiabilité sont assurés en premier lieu par la Direction financière de l'entité comptable qui transmet les informations ainsi produites au pôle puis au Groupe et atteste de leur fiabilité, selon la procédure de certification interne (décrite ci-après).

Les pôles/métiers/territoires exercent pour leur part un contrôle sur les données produites et contribuent à la qualité des comptes établis par les entités comptables en procédant notamment, à leur niveau, aux réconciliations adéquates entre les données comptables et les données de gestion.

La fonction Finances-Développement Groupe collecte l'ensemble des informations comptables et de gestion produites par les entités comptables au moyen des restitutions formalisées et validées par les pôles/métiers/territoires. Elle assure la consolidation de ces données pour permettre leur utilisation tant par la Direction Générale que dans le cadre de la communication à l'égard des tiers.

PRODUCTION DES DONNÉES COMPTABLES ET FINANCIÈRES

Dispositif normatif

Les comptes locaux de chaque entité sont produits selon les normes comptables qui prévalent dans le pays où l'entité exerce ses activités tandis que les comptes consolidés sont établis selon les normes comptables internationales (International Financial Reporting Standards - IFRS) telles qu'adoptées par l'Union européenne.

Le département central « Normes comptables » au sein de la Comptabilité générale du Groupe définit, selon ce référentiel IFRS, les standards comptables applicables à l'ensemble du Groupe. Il assure la veille réglementaire et édicte en conséquence les nouvelles normes avec le niveau d'interprétation nécessaire pour les adapter aux opérations réalisées par le Groupe. Un manuel des normes comptables IFRS a ainsi été élaboré et mis à disposition des pôles/métiers et entités comptables sur les outils internes de communication en réseau (« Intranet ») de BNP Paribas. Il est régulièrement mis à jour en fonction des évolutions normatives. En outre, ce département central répond aux demandes d'études comptables spécifiques exprimées par les entités comptables ou les métiers lors de la conception ou de l'enregistrement comptable d'un produit financier.

Enfin, le département central « Budget et contrôle de gestion stratégique - BCGS » établit les règles de contrôle de gestion applicables par l'ensemble des métiers du Groupe. Ces normes sont également accessibles sur les outils internes de communication.

Systèmes utilisés

Au sein de Finances-Développement Groupe, des équipes dédiées ont notamment pour rôle de définir l'architecture cible des systèmes d'information de la fonction Finances (systèmes comptables, systèmes de comptabilité analytique, systèmes de reporting consolidé comptables et réglementaires et systèmes de reporting de gestion consolidé). Elles favorisent le partage d'informations et facilitent la mise en œuvre de projets transversaux dans un contexte de convergence croissante des différentes plates-formes comptables existantes, tant au niveau du Groupe que des métiers.

Les informations servant à l'élaboration des comptes consolidés du groupe BNP Paribas sont issues des différents systèmes traitant les opérations de la banque, depuis leur initiation par le Front Office jusqu'à leur comptabilisation. Des équipes dédiées sont chargées de définir dans les systèmes de Back-Offices et comptables les schémas comptables permettant de transposer au niveau opérationnel les principes établis par les Normes Comptables. Des contrôles d'acheminement sont assurés à chaque niveau de la chaîne de transmission de l'information afin de s'assurer de l'alimentation adéquate de ces systèmes. En outre, le Groupe procède à une maintenance évolutive régulière de ses systèmes afin de les adapter au développement et à la complexité croissante de l'activité.

(1) L'« entité comptable » désigne la maison mère ainsi que chacune des filiales et succursales entrant dans le périmètre de consolidation.

Processus de collecte et dispositif d'élaboration des données comptables et financières consolidées

Le dispositif de collecte des informations comptables et financières est organisé en deux filières distinctes, l'une relative à la comptabilité, l'autre au contrôle de gestion qui utilisent le même progiciel de collecte et de consolidation dénommé MATISSE (« Management & Accounting Information System »), alimenté localement par les équipes Finances avec des données financières et comptables contrôlées selon les principes édictés par le Groupe.

Le recensement des informations financières est défini dans le cadre d'un processus couvrant à la fois la filière comptable et la filière de gestion :

- **filière comptable** : l'élaboration des États financiers du Groupe fait l'objet d'un processus documenté par des instructions diffusées à l'ensemble des pôles/métiers et des entités comptables consolidées, ce qui favorise l'homogénéisation des données comptables et financières et leur conformité aux standards comptables du Groupe. Chaque entité du Groupe effectue un arrêté comptable sur base mensuelle ou trimestrielle et produit une liasse de consolidation accompagnée d'une revue analytique dans les délais fixés par le Groupe. Les procédures de validation, qui s'appliquent à chaque étape du processus de collecte et de traitement des informations, ont pour objectif de vérifier notamment :
 - la bonne application des normes du Groupe ;
 - le correct ajustement et l'élimination des opérations réciproques.
 - les retraitements de consolidation.

La fonction Finances de chaque pôle contrôle les liasses de consolidation provenant des entités comptables relevant de son périmètre avant leur transmission au sein de Finances-Développement Groupe au département en charge de l'établissement des comptes consolidés.

- **filière de gestion** : La fonction Finances de chaque pôle recense et valide mensuellement les informations de gestion de chaque entité et de chaque métier, puis transmet les données de gestion consolidées à son niveau à Finances-Développement Groupe - BCGS.

Au sein de chaque entité et de chaque pôle/métier, les principaux agrégats du résultat de gestion sont réconciliés avec les soldes intermédiaires de gestion du résultat comptable avant la transmission au niveau supérieur. En outre, une réconciliation globale est effectuée au niveau de Finances-Développement Groupe afin d'assurer la cohérence du résultat comptable avec le résultat de gestion consolidé. Ces deux étapes de réconciliation contribuent à la fiabilisation tant des informations comptables que des informations de gestion.

DISPOSITIF DE CONTRÔLE DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE

Contrôle interne comptable au sein de Finances-Développement Groupe

Afin de lui permettre d'assurer le suivi de la maîtrise du risque comptable de manière centralisée, Finances-Développement Groupe dispose d'un département « Contrôle & Certification », composé notamment d'une équipe « Contrôle & Certification Groupe » qui assure les principales missions suivantes :

- définir la politique du Groupe en matière de dispositif de contrôle interne comptable. Ce dispositif prévoit la mise en œuvre par les

entités comptables d'un certain nombre de principes organisant l'environnement de contrôle interne comptable et de contrôles clés destinés à s'assurer de la fiabilité des informations figurant dans leur liasse de consolidation. À ce titre, le Groupe a émis des normes de contrôle interne comptable à l'usage des entités consolidées et a diffusé un plan de contrôles comptables standard recensant les contrôles majeurs obligatoires destinés à couvrir le risque comptable ;

- veiller au bon fonctionnement de l'environnement de contrôle interne comptable au sein du Groupe, notamment par la procédure de certification interne décrite ci-après ;
- rendre compte chaque trimestre à la Direction Générale et au Comité des comptes du Conseil d'administration de la qualité des états comptables du Groupe ;
- veiller à la mise en œuvre des recommandations des Commissaires aux comptes par les entités, avec l'appui des pôles/métiers. Ce suivi est facilité par l'utilisation d'un outil dédié FACT (« Finance Accounting Control Tool ») qui permet à chaque entité comptable de suivre les recommandations qui lui sont adressées et de préciser régulièrement l'état d'avancement des différents plans d'action. Le suivi centralisé de ces recommandations permet à Finances-Développement Groupe de connaître les points d'amélioration du dispositif de contrôle interne comptable au sein des entités consolidées et d'apporter, le cas échéant des solutions aux problématiques transversales qui pourraient ainsi être identifiées.

La déclinaison des principes de contrôle interne comptable du groupe définis par « Contrôle & Certification Groupe » conduit à la mise en place au sein des départements Finances des entités du Groupe d'équipes de contrôles comptables dédiées. En outre, la démarche de mutualisation des travaux de synthèse comptable au sein de plateformes régionales engagée au sein du Groupe permet d'assurer une meilleure harmonisation des processus de reporting et de contrôle et accroît leur efficacité sur le périmètre des entités concernées.

Dans ce cadre, l'équipe « Contrôle & Certification France », rattachée au département « Contrôle et Certification » de Finances-Développement Groupe est pour sa part chargée du contrôle de la qualité de l'information comptable issue du réseau de la Banque De Détail en France (BDDF), des métiers de la Banque de Financement et d'Investissement (CIB) rattachés à BNP Paribas SA (Métropole) et de certaines entités françaises dont la comptabilité est tenue par le département « Reporting France » de Finances-Développement Groupe. Ses principales missions sont les suivantes :

- assurer le lien entre les Back-Offices qui alimentent la comptabilité et la Direction de la Comptabilité, et prendre en charge la formation aux outils comptables mis à leur disposition ;
- animer le processus de la « certification élémentaire » (tel que décrit ci-après) dans lequel les différents départements d'une entité rendent compte de la réalisation de leurs contrôles ;
- mettre en œuvre les contrôles comptables de second niveau sur l'ensemble des entités relevant de son périmètre. Ces contrôles complètent ceux réalisés par les Back-Offices qui assurent les contrôles de premier niveau, et s'appuient notamment sur les outils de contrôle comptable qui permettent en particulier d'identifier pour chaque compte, le service responsable de sa justification et de son contrôle, de rapprocher les soldes enregistrés dans le système comptable avec les soldes figurant dans les systèmes opérations de chaque activité et d'identifier, de justifier et de suivre l'apurement des suspens dans les comptes de flux.

Procédure de Certification Interne

Au niveau du Groupe

Finances-Développement Groupe anime, au moyen d'un outil Intranet/Internet FACT (« Finance Accounting Control Tool ») un processus de certification interne des données produites trimestriellement par chaque entité comptable ainsi que des contrôles réalisés au sein des départements Finances des pôles/métiers et par le département Consolidation au sein de Finances-Développement Groupe.

Le responsable Finances de chaque entité concernée certifie à Finances-Développement Groupe :

- la fiabilité et la conformité avec les standards du Groupe des données comptables transmises à Finances-Développement Groupe ;
- le bon fonctionnement du système de contrôle interne comptable permettant de garantir la qualité des données comptables.

Le certificat principal renseigné par les entités consolidées par intégration globale ou proportionnelle reprend l'ensemble des contrôles majeurs définis dans le plan de contrôles comptables standard diffusé par Finances-Développement Groupe.

Ce processus de certification interne participe au dispositif de surveillance globale du contrôle interne comptable au sein du Groupe et permet à Finances-Développement Groupe, en tant que responsable de l'établissement et de la qualité des comptes consolidés du Groupe, d'avoir connaissance des incidences d'éventuels dysfonctionnements sur les comptes et de suivre la mise en œuvre, par les entités comptables, des mesures correctrices appropriées et le cas échéant, la constitution de provisions adéquates. Un bilan de cette procédure est présenté à la Direction Générale et au Comité des comptes du Conseil d'administration lors de chaque arrêté trimestriel des comptes consolidés du Groupe.

Au niveau des entités

La procédure de certification vis-à-vis du Groupe requiert la mise en place d'un système de contrôle interne comptable adapté à chaque entité comptable, conférant à la fonction Finances locale une visibilité sur le processus comptable dans son ensemble. La formalisation des travaux d'arrêté au moyen d'outils de cartographie des processus et des risques associés permet la documentation des contrôles et participe à cet objectif. En outre, « Contrôle & Certification Groupe » préconise la mise en place d'une procédure de « certification élémentaire » (ou « sous-certification ») des données comptables dès lors qu'une organisation décentralisée du traitement des opérations et d'élaboration des données comptables et financières la rend nécessaire.

Il s'agit d'un processus par lequel les fournisseurs d'information associés à l'exécution des contrôles comptables et à la confection des données comptables et financières (par exemple : Middle-Office, Back-Office, Ressources Humaines, Comptabilité Fournisseurs...) attestent formellement du bon fonctionnement des contrôles fondamentaux visant à assurer la fiabilité des données comptables et financières sous leur responsabilité. Les certificats élémentaires sont transmis au département Finances local qui les exploite, en établit une synthèse avec pour objectif de contribuer au certificat principal et assure un suivi en liaison avec les autres intervenants.

L'outil FACT (« Finance Accounting Control Tool ») permet également d'automatiser la sous-certification par la mise à disposition d'un environnement spécifique aux entités, leur permettant de gérer directement le processus mis en place à leur niveau.

Supervision du contrôle des valorisations des instruments financiers et de la détermination des résultats des activités de marché

Finances-Développement Groupe, responsable de la production et de la qualité des états comptables et de gestion du Groupe, délègue la production et le contrôle de la valeur de marché ou de modèle des instruments financiers aux différents acteurs de la chaîne qui contribuent à la valorisation des instruments financiers dans le cadre du suivi des risques de marché et du résultat de gestion.

La filière de contrôle de ces opérations, qui implique l'ensemble des acteurs, est placée sous la supervision de la fonction Finances.

Les objectifs de cette filière consistent à garantir :

- la fidèle représentation des opérations et des instruments financiers utilisés dans les comptes du Groupe, en conformité avec les principes comptables et de gestion du Groupe ;
- la qualité des évaluations des instruments financiers utilisées tant pour l'établissement des résultats comptables et de gestion, que pour la gestion et le contrôle des risques de marché et de liquidité ;
- la correcte détermination, compréhension et analyse des résultats des opérations de marché ;
- la maîtrise des risques opérationnels associés.

Ce dispositif de contrôle permanent s'appuie sur des contrôles de premier et de second niveaux conformément aux principes d'organisation définis dans la Charte de contrôle interne du Groupe et se décline à chaque niveau de l'organisation, c'est-à-dire au niveau du Groupe, au niveau du pôle CIB et des principaux territoires comptabilisant des opérations de marché.

La fonction Finances, grâce à des équipes dédiées (« CIB Financial Control »), dispose d'une vision de l'ensemble du dispositif sur lequel elle exerce un contrôle de second niveau. À cette fin, elle définit les reportings à produire par les différents acteurs qui comportent à la fois les éléments quantitatifs et qualitatifs permettant de rendre compte de l'évolution des activités ainsi que des résultats et de la qualité des contrôles réalisés en amont.

Des Comités mensuels réunissant l'ensemble des acteurs sont mis en place afin d'examiner l'ensemble des problématiques liées au processus de valorisation et de représentation des opérations. Enfin, dans le cadre des arrêtés des comptes trimestriels, CIB Finance rend compte à un Comité d'arbitrage et de décisions (« PFC – Product Financial Control committee ») présidé par le Directeur Financier du Groupe de l'action de CIB Financial Control sur l'efficacité des contrôles et de la fiabilité du processus de valorisation et de détermination des résultats. Ce Comité trimestriel réunit les Directeurs de FDG-Comptabilité, de CIB et de GRM.

CONTRÔLE PÉRIODIQUE – ÉQUIPE CENTRALE D'INSPECTION COMPTABLE (« ECIC »)

L'Inspection Générale dispose d'une équipe d'inspecteurs (Equipe Centrale d'Inspection Comptable – ECIC) spécialisés dans l'audit comptable et financier, répondant ainsi à la volonté de l'Inspection Générale de renforcer le dispositif d'audit en matière comptable, tant du point de vue de la technicité de ses interventions que du périmètre de couverture du risque comptable.

Son plan d'action est déterminé notamment grâce aux outils de contrôle comptable à distance dont dispose Finances-Développement Groupe ainsi qu'à l'observatoire des risques mis en place par l'Inspection Générale.

Les principaux objectifs poursuivis par cette équipe sont les suivants :

- constituer au sein de l'Inspection Générale un pôle d'expertise comptable et financière pour renforcer les compétences de l'Inspection Générale lors des missions réalisées sur ces thèmes ;
- diffuser au sein du Groupe les meilleures pratiques en matière d'audit interne comptable et harmoniser la qualité des travaux d'audit comptable dans le Groupe ;
- identifier et inspecter les zones de risque comptable à l'échelle du Groupe.

ÉVOLUTIONS DU DISPOSITIF DE CONTRÔLE INTERNE COMPTABLE

Le dispositif de contrôle interne comptable fait l'objet d'une adaptation permanente, les procédures décrites s'inscrivant dans un cadre évolutif visant à garantir un niveau de contrôle adéquat au sein du Groupe.

Ainsi les entités du sous-groupe Fortis acquises en 2009 par BNP Paribas déploient progressivement les principes de contrôle interne comptable du Groupe. Elles contribuent depuis septembre 2010 au processus de certification trimestrielle des données produites à destination du Groupe.

En outre, dans le cadre de la centralisation des travaux de consolidation des sous-groupes, des certificats dédiés à ces processus ont été mis en place afin de confirmer la réalisation des contrôles clés sur les données mises à la disposition de ces sous-groupes par le service de consolidation central.

RELATIONS AVEC LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Chaque année, dans le cadre de leur mission légale, les Commissaires aux comptes sont appelés à émettre un rapport dans lequel ils délivrent une opinion sur la régularité et la sincérité des comptes consolidés du groupe BNP Paribas et des comptes annuels des sociétés du Groupe.

En outre, les Commissaires aux comptes réalisent des travaux d'examen limité dans le cadre des clôtures trimestrielles. Ainsi, dans le cadre de leur mission légale :

- ils examinent toute évolution significative des normes comptables et présentent au Comité des comptes leurs avis sur les choix comptables significatifs ;
- ils présentent à la fonction Finances des entités/métiers/pôles et du Groupe leurs conclusions et notamment leurs observations et recommandations éventuelles visant à l'amélioration de certains aspects du dispositif de contrôle interne qui contribue à l'élaboration de l'information financière et comptable et qu'ils ont examiné dans le cadre de leur audit.

Les choix comptables significatifs font l'objet, comme précisé ci-dessus au chapitre 2.2. « Gouvernement d'entreprise », d'un exposé au Comité des comptes du Conseil d'administration.

COMMUNICATION FINANCIÈRE (COMMUNIQUÉS DE PRESSE, PRÉSENTATIONS THÉMATIQUES, ETC.)

Les supports de communication financière publiés sont réalisés et rédigés par le département « Relations Investisseurs et Information Financière » au sein de Finances Développement Groupe. Ils ont pour objectif de présenter aux actionnaires individuels, investisseurs institutionnels, analystes financiers et agences de notation les différentes activités du Groupe, d'expliquer ses résultats et de détailler sa stratégie de développement. Ces supports (notamment les communiqués de presse, les diapositives relatives aux résultats trimestriels et en particulier celles relatives aux résultats du 4^{ème} trimestre 2010 et de l'année 2010 publiées le 17 février 2011, les États financiers, le Document de référence et ses actualisations, les déclarations de droit de vote et de rachat d'actions et tout autre document relatif à des opérations ou présentations spécifiques) sont disponibles sur le site Internet BNP Paribas (<http://invest.bnpparibas.com>).

L'équipe propose et définit, sous le contrôle de la Direction Générale et du Directeur Financier, le format de communication des informations financières publiées par le groupe BNP Paribas. Avec l'appui des pôles et des fonctions, elle conçoit les présentations des résultats, des projets stratégiques et des présentations thématiques. Elle assure leur diffusion auprès de la communauté financière.

Les exigences croissantes des investisseurs et la volonté d'être au meilleur niveau européen ont conduit le Groupe à adopter un format de communication détaillé destiné à présenter aux places financières ses résultats sur un rythme trimestriel. Les Commissaires aux comptes sont associés à la phase de validation et de revue des communiqués relatifs aux arrêtés des comptes trimestriels, semestriels ou annuels, avant leur présentation au Comité des comptes et au Conseil d'administration.

2.3 Rapport des Commissaires aux comptes, établi en application de l'article L225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'administration

Deloitte & Associés

185, avenue Charles de Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

PricewaterhouseCoopers Audit

63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

Mazars

61, rue Henri Regnault
92400 Courbevoie

Aux Actionnaires

BNP Paribas

16, boulevard des Italiens
75009 Paris

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de BNP Paribas et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et ;
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Fait à Neuilly-sur-Seine et à Courbevoie, le 7 mars 2011

Les Commissaires aux comptes

Deloitte & Associés

Pascal Colin

PricewaterhouseCoopers Audit

Patrice Morot

Mazars

Guillaume Potel

2.4 Le Comité Exécutif

Le Comité Exécutif de BNP Paribas était composé au 31 décembre 2010 des membres suivants :

- **Baudouin Prot**, Administrateur Directeur Général ;
- **Georges Chodron de Courcel**, Directeur Général délégué ;
- **Jean-Laurent Bonnafé**, Directeur Général délégué ;
- **Philippe Bordenave**, Directeur Général adjoint, responsable de la fonction Finances-Développement Groupe ;
- **Jean Clamon**, Délégué général, responsable de la fonction Conformité et de la coordination du contrôle interne ;
- **Jacques d'Estais**, responsable du pôle Investment Solutions ;
- **Fabio Gallia**, responsable du pôle BNL bc ;
- **Maxime Jadot**, responsable de BNP Paribas Fortis^(*) ;
- **Michel Konczaty**, responsable de la fonction Group Risk Management ;
- **Frédéric Lavenir**, responsable de la fonction Ressources Humaines Groupe ;
- **Alain Papiasse**, responsable du pôle Corporate and Investment Banking ;
- **François Villeroy de Galhau**, responsable du pôle Banque De Détail en France.

Depuis novembre 2007, le Comité Exécutif de BNP Paribas s'est doté d'un Secrétariat permanent.

^(*) Maxime Jadot est membre du Comité Exécutif de BNPParibas depuis le 1^{er} mars 2011.

3

ACTIVITÉ ET ÉLÉMENTS COMPTABLES EN 2010

3.1	Résultats consolidés de BNP Paribas	72
	Un bénéfice net part du Groupe de 7,8 milliards d'euros, confirmant la solidité du modèle de BNP Paribas	72
3.2	Résultats par pôle/métier	73
	Retail Banking	73
	Investment Solutions	78
	Corporate and Investment Banking (CIB)	79
	Autres activités	81
3.3	Expositions sensibles selon les recommandations du Conseil de stabilité financière	82
	Exposition sur conduits et SIVs	82
	Conduits d'ABCP sponsorisés	83
	Financement par titrisation pour compte propre	84
	Portefeuille de crédits sensibles	85
	Expositions aux ABS et CDOs immobiliers	86
	Exposition aux assureurs monolines	87
	LBO	88
	Portefeuille « IN » BNP Paribas Fortis	89
3.4	Bilan	90
	Actif	90
	Passif (hors capitaux propres)	91
	Capitaux propres consolidés part du Groupe	92
	Engagements hors-bilan	93
3.5	Compte de résultat	93
	Produit net bancaire	93
	Charges générales d'exploitation et dotations aux amortissements et aux provisions	96
	Résultat brut d'exploitation	96
	Coût du risque	96
	Résultat net, part du Groupe	97
3.6	Événements récents	98
	Produits et services	98
	Croissance externe et partenariats	98
3.7	Perspectives	99
	Perspectives des pôles opérationnels	99
	Une solvabilité élevée, un accès large et diversifié à la liquidité	100

3.1 Résultats consolidés de BNP Paribas

En millions d'euros	2010	2009	2010/2009
Produit net bancaire	43 880	40 191	+ 9,2 %
Frais de gestion	(26 517)	(23 340)	+ 13,6 %
Résultat brut d'exploitation	17 363	16 851	+ 3,0 %
Coût du risque	(4 802)	(8 369)	- 42,6 %
Résultat d'exploitation	12 561	8 482	+ 48,1 %
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	268	178	+ 50,6 %
Autres éléments hors exploitation	191	340	- 43,8 %
Éléments hors exploitation	459	518	- 11,4 %
Résultat avant impôt	13 020	9 000	+ 44,7 %
Impôt sur les bénéfices	(3 856)	(2 526)	+ 52,7 %
Intérêts minoritaires	(1 321)	(642)	n.s.
Résultat net part du Groupe	7 843	5 832	+ 34,5 %
Coefficient d'exploitation	60,4 %	58,1 %	+ 2,3 pt

UN BÉNÉFICE NET PART DU GROUPE DE 7,8 MILLIARDS D'EUROS, CONFIRMANT LA SOLIDITÉ DU MODÈLE DE BNP PARIBAS

Grâce à son rôle actif dans le financement de l'économie et au succès de l'intégration de Fortis qui donne au Groupe une nouvelle dimension, BNP Paribas dégage en 2010 un bénéfice net (part du Groupe) de 7 843 millions d'euros, en progression de 34,5 % par rapport à 2009.

En 2010, première année complète dans son nouveau périmètre, le Groupe a réalisé un produit net bancaire de 43 880 millions d'euros, en hausse de + 9,2 % par rapport à 2009 (- 0,1 % à périmètre et change constants). Les frais de gestion s'établissent à 26 517 millions d'euros (+ 13,6 % ; + 3,3 % à périmètre et change constants). Le résultat brut d'exploitation est ainsi quasi stable à 17 363 millions d'euros (+ 3,0 % ; - 5,1 % à périmètre et change constants). Grâce à la forte baisse du coût du risque (- 42,6 % à 4 802 millions d'euros ; - 50,0 % à périmètre et change constants) du fait de l'amélioration de l'environnement économique, le résultat avant impôt atteint 13 020 millions d'euros, en progression de 44,7 % (+ 36,5 % à périmètre et change constants). Chacun des pôles opérationnels accroît son résultat avant impôt et le fort rebond de la banque de détail permet un rééquilibrage de leur contribution respective.

Le succès du rapprochement des entités de BNP Paribas Fortis et BGL BNP Paribas avec celles du Groupe grâce à la mobilisation des équipes dans l'ensemble des territoires et métiers conduit à relever les synergies estimées pour 2012 de 900 millions prévus initialement à 1 200 millions d'euros pour des coûts de restructuration portés de 1,3 milliard à 1,65 milliard d'euros.

La rentabilité des capitaux propres s'établit à 12,3 %, contre 10,8 % en 2009.

Le bénéfice net par action s'élève à 6,3 euros, en augmentation de 21,7 % par rapport à l'année 2009. L'actif net par action, à 55,5 euros est en hausse de 9,0 % par rapport à 2009. Il a progressé de 29,4 % depuis 2006, dernière année d'avant crise : le modèle de BNP Paribas assure une croissance robuste de la valeur de l'actif net par action à travers le cycle.

Le Conseil d'administration proposera à l'Assemblée Générale des actionnaires de verser un dividende en numéraire de 2,10 euros par action, soit un taux de distribution de 33,4 %. Cette répartition du résultat permet de réinvestir les deux tiers des bénéfices dans l'entreprise.

Allocation de capital

Les pôles bénéficient du revenu des capitaux qui leur sont alloués. L'allocation de capital répond en premier lieu aux exigences et méthodes de calcul du ratio européen de solvabilité selon la réglementation dite « Bâle 2 » et s'effectue sur la base de 7 % des actifs pondérés. Les actifs pondérés sont la somme :

- du montant des expositions pondérées au titre du risque de crédit et de contrepartie calculé en utilisant l'approche standard ou l'approche avancée de notations internes selon l'entité ou l'activité du Groupe concernée ;
- des exigences de fonds propres au titre de la surveillance prudentielle des risques de marché et du risque opérationnel, multipliées par un facteur de 12,5. L'exigence de fonds propres au titre du risque opérationnel est calculée conformément à l'approche de base, l'approche standard ou aux approches de mesure avancée (AMA), selon l'entité du Groupe concernée.

Il est par ailleurs alloué à chaque pôle la quote-part déduite prudemment des fonds propres de base, notamment 100 % de la valeur nette comptable des titres détenus dans des établissements financiers ou de crédit.

Enfin, le capital alloué au titre des filiales d'assurance est égal au besoin en marge de solvabilité calculé conformément à la réglementation des assurances.

3.2 Résultats par pôle/métier

RETAIL BANKING

En 2010, 56 % des revenus des pôles opérationnels ont été réalisés par les réseaux bancaires et les métiers de financements spécialisés de la banque de détail.

BANQUE DE DÉTAIL EN FRANCE (BDDF)

En millions d'euros	2010	2009	2010/2009
PNB	6 877	6 541	+ 5,1 %
<i>dont revenus d'intérêt</i>	4 004	3 816	+ 4,9 %
<i>dont commissions</i>	2 873	2 725	+ 5,4 %
Frais de gestion	(4 541)	(4 367)	+ 4,0 %
RBE	2 336	2 174	+ 7,5 %
Coût du risque	(484)	(518)	- 6,6 %
Résultat d'exploitation	1 852	1 656	+ 11,8 %
Éléments hors exploitation	1	1	+ 0,0 %
Résultat avant impôt	1 853	1 657	+ 11,8 %
Résultat attribuable à Investment Solutions	(118)	(102)	+ 15,7 %
Résultat avant impôt de BDDF	1 735	1 555	+ 11,6 %
Coefficient d'exploitation	66,0 %	66,8 %	- 0,8 pt
Fonds propres alloués (Md€)	5,8	5,6	+ 2,6 %

Incluant 100 % de la Banque Privée France pour les lignes PNB à Résultat avant impôt

Sur l'ensemble de l'année 2010, les collaborateurs de BDDF se sont mobilisés très fortement pour dynamiser l'offre et tirer parti des savoir-faire de l'ensemble des métiers du Groupe afin d'accompagner leurs clients, particuliers, entrepreneurs et entreprises, dans leurs projets. Cette mobilisation est illustrée par la croissance des encours de crédit (+ 3,6 % ^(*)/2009), tirée par la forte progression des crédits immobiliers (+ 8,1 % ^(*)) dans un environnement de taux d'intérêt très bas. Bien que la demande des entreprises reste faible dans l'ensemble (encours : - 1,5 % ^(*)/2009), le succès des initiatives déployées à destination des entrepreneurs, des TPE et des PME a permis une reprise de leur demande de crédits en fin d'année (+ 3,5%/31 décembre 2009).

Les dépôts progressent de 1,9 % ^(*) en moyenne par rapport à 2009 et bénéficient d'un effet de structure favorable avec une croissance forte des dépôts à vue (+ 9,5 % ^(*)). La fin d'année a été marquée par le début du mouvement de réintermédiation des OPCVM monétaires vers les comptes d'épargne et les dépôts à terme.

Les encours placés en assurance vie progressent encore de 8,5 % par rapport au 31 décembre 2009, malgré le niveau très bas des taux d'intérêt.

BNL BANCA COMMERCIALE (BNL BC)

En millions d'euros	2010	2009	2010/2009
PNB	3 060	3 003	+ 1,9 %
Frais de gestion	(1 798)	(1 801)	- 0,2 %
RBE	1 262	1 202	+ 5,0 %
Coût du risque	(817)	(671)	+ 21,8 %
Résultat d'exploitation	445	531	- 16,2 %
Éléments hors exploitation	(2)	0	n.s.
Résultat avant impôt	443	531	- 16,6 %
Résultat attribuable à Investment Solutions	(11)	(7)	+ 57,1 %
Résultat avant impôt de BNL bc	432	524	- 17,6 %
Coefficient d'exploitation	58,8 %	60,0 %	- 1,2 pt
Fonds propres alloués (Md€)	4,8	4,6	+ 4,2 %

Incluant 100 % de la Banque Privée en Italie pour les lignes PNB à Résultat avant impôt.

Sur l'ensemble de l'année 2010, dans le contexte d'une lente reprise de l'économie italienne, BNL bc a poursuivi la mise en œuvre de son plan d'action en améliorant l'offre et en développant les ventes croisées avec Investment Solutions (épargne financière) et CIB (cash management, financement du commerce international et financements structurés). La faible progression des crédits (+ 0,3 % ^(*)) est due à la hausse des crédits d'investissement aux entreprises (+ 1,0 % ^(*)) tandis que l'évolution des crédits aux particuliers (- 0,5 % ^(*)) a été affectée par la défense des marges face aux demandes de renégociation des crédits immobiliers. Les dépôts augmentent de 2,7 % ^(*). L'épargne financière continue de progresser grâce au renouvellement de l'offre, tant en assurance vie qu'en OPCVM.

Le produit net bancaire, à 3 060 millions d'euros, est en hausse de 1,9 % ⁽²⁾ par rapport à 2009 (+ 1,5 % à périmètre constant). Cette bonne résistance

Grâce à cette bonne dynamique commerciale, le produit net bancaire⁽¹⁾ atteint 6 877 millions d'euros. À périmètre constant, il progresse de 3,6 % : la croissance des revenus d'intérêt (+ 3,3 %) est tirée par la progression des volumes et l'évolution favorable de la structure des dépôts ; les commissions sont en hausse (+ 4,0 %) du fait de la conquête de clientèle de particuliers avec l'ouverture nette de 190 000 comptes à vue, et ce malgré la persistance de la réserve des ménages à l'égard des marchés financiers.

La hausse modérée des frais de gestion⁽¹⁾ (+ 2,2 % ^(*)), à 4 541 millions d'euros, permet au pôle de dégager un effet de ciseaux positif de 1,4 point^(*), au-delà de l'objectif fixé pour 2010. Le coefficient d'exploitation s'améliore encore de 0,9 pt ^(*) à 66,0 %. Cette bonne performance opérationnelle permet une progression du résultat brut d'exploitation⁽¹⁾ de 6,3 % ^(*) à 2 336 millions d'euros. Le coût du risque⁽¹⁾, à 35 pb des encours de crédit à la clientèle, a amorcé une baisse par rapport à 2009 (41 pb).

Après attribution au pôle Investment Solutions d'un tiers du résultat de la Banque Privée en France, le résultat avant impôt de BDDF, à 1 735 millions d'euros, est en hausse de 11,6 % par rapport à 2009.

est due à la forte croissance des commissions (+ 8,5 % ^(*)) grâce à la progression significative des ventes croisées tant en matière d'épargne financière que de produits de flux. En revanche les revenus d'intérêt baissent (- 2,0 % ^(*)) du fait de l'érosion des marges sur les crédits et de la hausse modérée des volumes.

Alors même que 54 nouvelles agences ont été ouvertes en 2010 et que le programme de rénovation et de restructuration du réseau a été presque achevé, les frais de gestion ⁽²⁾ sont en baisse de 0,7 % ^(*), grâce notamment aux effets des synergies liées à l'intégration de Banca UCB et de Fortis. Cette bonne performance opérationnelle se traduit par une nouvelle amélioration du coefficient d'exploitation de 1,3 pt ^(*), à 58,8 % et permet à BNL bc de dégager un effet de ciseaux positif de 2,2 pts ^(*). Le résultat brut d'exploitation ⁽²⁾, à 1 262 millions d'euros, est en hausse de 4,8 % ^(*) par rapport à 2009.

(*) À périmètre et change constants.

(1) Hors effets PEL/CEL, avec 100 % de la Banque Privée en France.

(2) Avec 100 % de la Banque Privée en Italie.

La conjoncture économique italienne pèse encore sur le coût du risque ⁽¹⁾ qui, à 817 millions d'euros, progresse de 21,1 % pour s'établir à 107 pb contre 91 pb en 2009. Il s'est néanmoins stabilisé aux environs de ce niveau sur l'ensemble de l'année 2010.

Aussi, le résultat avant impôt de BNL bc, après attribution d'un tiers du résultat de la Banque Privée en Italie au pôle Investment Solutions, s'établit à 432 millions d'euros, en baisse de 17,2 % ^(*) par rapport à 2009.

BELUX RETAIL BANKING (BELUX RB)

En millions d'euros	2010	2009 ⁽¹⁾	2010/2009 ⁽²⁾
PNB	3 377	3 174	+ 6,6 %
Frais de gestion	(2 409)	(2 352)	+ 2,5 %
RBE	968	822	+ 18,1 %
Coût du risque	(219)	(451)	- 51,4 %
Résultat d'exploitation	749	371	n.s.
Éléments hors exploitation	3	(3)	n.s.
Résultat avant impôt	752	368	n.s.
Résultat attribuable à Investment Solutions	(64)	(53)	+ 22,0 %
Résultat avant impôt de BeLux Retail Banking	688	315	n.s.
Coefficient d'exploitation	71,3 %	74,1 %	- 2,8 pt
Fonds propres alloués (Md€)	2,8	3,1	- 11,8 %

Incluant 100 % de la Banque Privée belge pour les lignes PNB à Résultat avant impôt.

(1) Pro forma.

(2) À périmètre constant.

Sur l'ensemble de l'année 2010, BeLux Retail Banking, nouvelle entité opérationnelle regroupant les activités de banque de détail en Belgique et au Luxembourg, poursuit sa bonne dynamique commerciale et a bénéficié de la restauration de sa franchise grâce aux efforts permanents d'optimisation de la satisfaction des clients et au développement des ventes croisées avec CIB auprès des entreprises et du secteur public, notamment en termes de crédits syndiqués, d'émissions obligataires et de financements d'acquisition.

Les encours de crédit progressent de 2,2 % ^(*) par rapport à 2009, tirés par la forte progression des crédits immobiliers en Belgique et au Luxembourg et par la reprise de la demande des entrepreneurs, tandis que la demande des entreprises, qui privilégie le refinancement sur les marchés de capitaux, demeure faible. Les encours de dépôt, à 97,8 milliards d'euros, se sont accrus fortement (+ 11,4 % ^(*)), avec une bonne collecte sur les dépôts à vue (+ 7,5 % ^(*)) et sur les comptes d'épargne au détriment des dépôts à terme. Les actifs sous gestion de la Banque Privée en Belgique sont en progression de 13,2 % par rapport à 2009.

Le produit net bancaire⁽²⁾, atteint 3 377 millions d'euros, en progression de 6,6 % ^(*) par rapport à 2009, sous l'effet de la croissance des volumes et de la bonne résistance des marges.

Grâce à l'optimisation de coûts liée à la mise en place du plan industriel, la progression des frais de gestion⁽²⁾ est limitée à 2,5 % ^(*) par rapport à 2009 et permet à BeLux Retail Banking de dégager un résultat brut d'exploitation⁽²⁾ de 968 millions d'euros, en hausse de 18,1 % ^(*) sur la période. L'effet de ciseaux positif de 4,1 pts est supérieur à l'objectif fixé pour 2010. Le coefficient d'exploitation, à 71,3 %, est en amélioration de 2,8 pts^(*) sur la période.

Le coût du risque⁽²⁾, à 219 millions d'euros, soit 27 pb des encours de crédit à la clientèle, est réduit de moitié^(*) par rapport à celui de 2009 pour s'établir à un niveau modéré.

Après attribution d'un tiers du résultat de la Banque Privée en Belgique au pôle Investment Solutions, le résultat avant impôt de BeLux Retail Banking s'établit à 688 millions d'euros. Il est plus de 2 fois^(*) supérieur à celui de 2009.

(*) À périmètre et change constants.

(1) Avec 100 % de la Banque Privée en Italie.

(2) Avec 100 % de la Banque Privée en Belgique.

EUROPE MÉDITERRANÉE

En millions d'euros	2010	2009	2010/2009
PNB	1 878	1 847	+ 1,7 %
Frais de gestion	(1 401)	(1 194)	+ 17,3 %
RBE	477	653	- 27,0 %
Coût du risque	(392)	(869)	- 54,9 %
Résultat d'exploitation	85	(216)	n.s.
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	20	12	+ 66,7 %
Autres éléments hors exploitation	(1)	0	n.s.
Résultat avant impôt	104	(204)	n.s.
Coefficient d'exploitation	74,6 %	64,6 %	+ 10,0 pt
Fonds propres alloués (Md€)	2,8	2,9	- 1,1 %

Sur l'ensemble de l'année 2010, cette entité opérationnelle a poursuivi le reprofilage commercial de l'activité en Ukraine et la conquête de nouveaux clients dans les autres pays (+ 600 000 au total). Les encours de crédits progressent en moyenne de + 2,6 % (*) hors Ukraine, par rapport à 2009. Les activités de financement du commerce international et de gestion de trésorerie d'entreprise se développent avec succès.

Le produit net bancaire s'établit à 1 878 millions d'euros. Sa légère baisse (- 2,9 % *) par rapport à 2009 est la combinaison d'une forte contraction en Ukraine (- 24,8 % *) et d'une progression de 1,8 % (*) hors Ukraine.

Les frais de gestion augmentent de 3,3 % (*) pour atteindre 1 401 millions d'euros.

Le coût du risque est en forte baisse, à 149 pb contre 355 pb en 2009, avec une amélioration dans tous les principaux pays, notamment l'Ukraine. Ainsi, conformément à l'objectif, Europe Méditerranée revient à l'équilibre : son résultat avant impôt s'établit à + 104 millions d'euros contre - 204 millions d'euros en 2009.

BANCWEST

En millions d'euros	2010	2009	2010/2009
PNB	2 284	2 162	+ 5,6 %
Frais de gestion	(1 250)	(1 167)	+ 7,1 %
RBE	1 034	995	+ 3,9 %
Coût du risque	(465)	(1 195)	- 61,1 %
Résultat d'exploitation	569	(200)	n.s.
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	0	0	n.s.
Autres éléments hors exploitation	4	3	+ 33,3 %
Résultat avant impôt	573	(197)	n.s.
Coefficient d'exploitation	54,7 %	54,0 %	+ 0,7 pt
Fonds propres alloués (Md€)	3,2	3,2	- 1,2 %

Sur l'ensemble de l'année 2010, BancWest est parvenu à accroître ses « core deposits » de façon forte et régulière, obtenant ainsi une hausse moyenne de 9,7 % par rapport à 2009. En ajoutant les certificats de dépôts de gros montant plus occasionnels et plus onéreux (« jumbo CD's »), l'ensemble des dépôts progresse de 2,9 % (*). Les crédits s'inscrivent en repli de 4,4 % (*) en moyenne par rapport à 2009, mais en fin d'année l'amélioration de la conjoncture économique et la relance des dépenses commerciales ont permis une reprise des crédits à la consommation et des crédits aux entreprises. La marge d'intérêt s'est élargie de 15 pb en moyenne.

Dans ce contexte, le produit net bancaire augmente de 5,6 % par rapport à 2009 et s'établit à 2 284 millions d'euros (+ 1,0 % à change constant, le dollar s'étant apprécié en moyenne de 5 % par rapport à l'euro).

Les frais de gestion sont en hausse de 7,1 % (+ 2,4 % à change constant). Le coefficient d'exploitation passe de 54 % à 54,7 % et reste très compétitif.

Le résultat brut d'exploitation s'établit ainsi à 1 034 millions d'euros (+ 3,9 % ; - 0,7 % à change constant).

Le coût du risque bénéficie de la conjoncture plus favorable et de l'amélioration de la qualité des portefeuilles. Il passe de 310 pb en 2009 à 119 pb en 2010. Le portefeuille d'« Asset Backed Securities » sur l'immobilier a été ramené à un montant très faible (78 millions d'euros au 31 décembre 2010 contre 759 millions d'euros au 31 décembre 2009). Le taux moyen de crédits douteux est à peu près stable depuis le quatrième trimestre 2009 (3,01 %) et amorce même une baisse au quatrième trimestre 2010 (2,96 %).

Ainsi, le résultat avant impôt de BancWest marque un net rebond à 573 millions d'euros contre une perte de 197 millions d'euros en 2009.

(*) À périmètre et change constants.

PERSONAL FINANCE

En millions d'euros	2010	2009	2010/2009
PNB	5 050	4 340	+ 16,4 %
Frais de gestion	(2 324)	(2 068)	+ 12,4 %
RBE	2 726	2 272	+ 20,0 %
Coût du risque	(1 921)	(1 938)	- 0,9 %
Résultat d'exploitation	805	334	n.s.
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	77	61	+ 26,2 %
Autres éléments hors exploitation	11	31	- 64,5 %
Résultat avant impôt	893	426	n.s.
Coefficient d'exploitation	46,0 %	47,6 %	- 1,6 pt
Fonds propres alloués (Md€)	3,9	3,5	+ 10,0 %

Sur l'ensemble de l'année 2010, dans un environnement commercial et réglementaire en mutation, Personal Finance a poursuivi l'adaptation de son *business model* initiée en 2009 ainsi que sa stratégie de croissance et d'industrialisation : création d'un partenariat avec Commerzbank permettant d'accéder à un réseau de 1 200 agences et 11 millions de clients en Allemagne ; conclusion en France d'un partenariat avec BPCE pour créer une plate-forme informatique commune de gestion de crédits à la consommation ; mise en œuvre du plan d'intégration de Findomestic en Italie.

Les revenus du métier, à 5 050 millions d'euros, sont en hausse de 16,4 % par rapport à 2009. À périmètre et change constants, ils progressent de 5,1 % du fait de l'augmentation des encours (+ 4,0 %^(*)) tirés par la croissance de la production, notamment en France, Italie, Allemagne, Brésil et Turquie, dans de bonnes conditions de risque et de rentabilité.

Les frais de gestion sont en hausse de 3,0 %^(*) et permettent de dégager une croissance du résultat brut d'exploitation de 7,1 %^(*), à 2 726 millions d'euros, ainsi qu'un effet de ciseaux positif de 2,1 pts^(*), en ligne avec l'objectif fixé pour 2010. Le coefficient d'exploitation, à 46,0 % est en nouvelle amélioration de 1 pt^(*).

Le coût du risque, à 1 921 millions d'euros (soit 232 pb des encours), amorce une décrue dans la plupart des pays et baisse de 11,3 %^(*) au total.

Le résultat avant impôt s'établit ainsi à 893 millions d'euros, niveau près de deux fois supérieur à celui de 2009.

EQUIPMENT SOLUTIONS

En millions d'euros	2010	2009	2010/2009
PNB	1 506	1 200	+ 25,5 %
Frais de gestion	(807)	(740)	+ 9,1 %
RBE	699	460	+ 52,0 %
Coût du risque	(283)	(307)	- 7,8 %
Résultat d'exploitation	416	153	n.s.
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	(10)	(3)	n.s.
Autres éléments hors exploitation	1	(2)	n.s.
Résultat avant impôt	407	148	n.s.
Coefficient d'exploitation	53,6 %	61,7 %	- 8,1 pt
Fonds propres alloués (Md€)	2,1	2,0	+ 4,0 %

Sur l'ensemble de l'année 2010, les revenus d'Equipment Solutions, à 1 506 millions d'euros, sont en forte hausse par rapport à 2009 (+ 25,5 %). À périmètre et change constants, ils progressent de 16,9 % grâce au rebond du prix des véhicules d'occasion, à la progression du parc automobile financé (+ 4,0 %) et à la résistance des activités de leasing. Cette bonne dynamique commerciale alliée à la maîtrise des

frais de gestion (+ 3,8 %^(*)) permet au métier de dégager un résultat brut d'exploitation en très forte hausse (+ 36,8 %^(*)). Cette performance opérationnelle combinée à la forte baisse du coût du risque (- 22,0 %^(*)) permet à Equipment Solutions de dégager un résultat avant impôt de 407 millions d'euros, plus de trois fois^(*) supérieur à celui de 2009.

(*) À périmètre et change constants.

INVESTMENT SOLUTIONS

En millions d'euros	2010	2009	2010/2009
PNB	6 163	5 363	+ 14,9 %
Frais de gestion	(4 365)	(3 835)	+ 13,8 %
RBE	1 798	1 528	+ 17,7 %
Coût du risque	16	(41)	n.s.
Résultat d'exploitation	1 814	1 487	+ 22,0 %
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	106	11	n.s.
Autres éléments hors exploitation	62	(35)	n.s.
Résultat avant impôt	1 982	1 463	+ 35,5 %
Coefficient d'exploitation	70,8 %	71,5 %	- 0,7 pt
Fonds propres alloués (Md€)	6,4	5,9	+ 8,9 %

Sur l'ensemble de l'année 2010, la collecte nette d'Investment Solutions est négative de 3,3 milliards d'euros : la bonne collecte de l'Assurance (+ 8,4 Mds euros), de la banque privée (+ 3,2 Mds euros malgré un contexte difficile) et Personal Investors (+ 1,4 Md euros) ne compense que partiellement la décollecte de 17,6 milliards d'euros dans la gestion d'actifs, essentiellement due aux fonds monétaires (- 12,7 Mds euros). Conjuguée aux effets de performance et de change positifs, cette collecte permet néanmoins aux encours gérés ⁽¹⁾ de progresser de 7,5 % par rapport au 31 décembre 2009 pour atteindre 901 milliards d'euros.

Le produit net bancaire, à 6 163 millions d'euros, est en hausse de 14,9 % par rapport à celui de 2009. À périmètre et change constants, il progresse de 6,8 %, tiré par la hausse des actifs sous gestion, la bonne résistance des métiers de banque privée et de gestion d'actifs au contexte d'aversion au risque des particuliers, la forte progression du chiffre d'affaires

de l'Assurance en France (+ 8,4 %) et hors de France (+ 13,5 %) et la dynamique favorable du métier Titres au second semestre, la croissance des encours conservés et administrés faisant plus que compenser la baisse des volumes de transactions.

Les frais de gestion, à 4 365 millions d'euros, sont en hausse de 3,7 % ^(*) du fait de la poursuite des investissements pour accompagner le développement de l'activité, notamment dans l'Assurance et le métier Titres.

Après prise en compte d'un tiers des résultats de la banque privée dans les marchés domestiques, le résultat avant impôt, à 1 982 millions d'euros, progresse ainsi de 28,5 % ^(*). La bonne performance opérationnelle de l'ensemble des métiers est complétée par la contribution élevée des sociétés mises en équivalence dans l'assurance et par la cession de certaines activités dans le cadre de la rationalisation des dispositifs.

GESTION INSTITUTIONNELLE ET PRIVÉE

En millions d'euros	2010	2009	2010/2009
PNB	3 384	2 935	+ 15,3 %
Frais de gestion	(2 477)	(2 155)	+ 14,9 %
RBE	907	780	+ 16,3 %
Coût du risque	19	(52)	n.s.
Résultat d'exploitation	926	728	+ 27,2 %
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	29	(4)	n.s.
Autres éléments hors exploitation	41	(10)	n.s.
Résultat avant impôt	996	714	+ 39,5 %
Coefficient d'exploitation	73,2 %	73,4 %	- 0,2 pt
Fonds propres alloués (Md€)	1,5	1,5	- 4,0 %

(*) À périmètre et change constants.

(1) Actifs gérés et conseillés pour les clients externes.

ASSURANCE

En millions d'euros	2010	2009	2010/2009
PNB	1 571	1 282	+ 22,5 %
Frais de gestion	(855)	(725)	+ 17,9 %
RBE	716	557	+ 28,5 %
Coût du risque	(3)	8	n.s.
Résultat d'exploitation	713	565	+ 26,2 %
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	80	13	n.s.
Autres éléments hors exploitation	21	(25)	n.s.
Résultat avant impôt	814	553	+ 47,2 %
Coefficient d'exploitation	54,4 %	56,6 %	- 2,2 pt
Fonds propres alloués (Md€)	4,6	4,0	+ 15,1 %

METIER TITRES

En millions d'euros	2010	2009	2010/2009
PNB	1 208	1 146	+ 5,4 %
Frais de gestion	(1 033)	(955)	+ 8,2 %
RBE	175	191	- 8,4 %
Coût du risque	0	3	n.s.
Résultat d'exploitation	175	194	- 9,8 %
Éléments hors exploitation	(3)	2	n.s.
Résultat avant impôt	172	196	- 12,2 %
Coefficient d'exploitation	85,5 %	83,3 %	+ 2,2 pt
Fonds propres alloués (Md€)	0,3	0,3	- 6,8 %

CORPORATE AND INVESTMENT BANKING (CIB)

En millions d'euros	2010	2009	2010/2009
PNB	11 998	13 497	- 11,1 %
Frais de gestion	(6 442)	(6 174)	+ 4,3 %
RBE	5 556	7 323	- 24,1 %
Coût du risque	(314)	(2 473)	- 87,3 %
Résultat d'exploitation	5 242	4 850	+ 8,1 %
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	44	21	n.s.
Autres éléments hors exploitation	19	(5)	n.s.
Résultat avant impôt	5 305	4 866	+ 9,0 %
Coefficient d'exploitation	53,7 %	45,7 %	+ 8,0 pt
Fonds propres alloués (Md€)	13,9	15,1	- 8,2 %

Sur l'ensemble de l'année 2010, les revenus de CIB s'élèvent à 11 998 millions d'euros, en baisse de 11,1 % par rapport à 2009. À périmètre et change constant, ils sont en repli de 18,8 % par rapport à une

base exceptionnellement élevée en 2009 et résultent d'une contribution rééquilibrée entre les différents métiers.

Les frais de gestion du pôle, à 6 442 millions d'euros, s'inscrivent en baisse de 4,5 % (*) par rapport à 2009 malgré le renforcement des dispositifs en Asie et aux États-Unis, en particulier pour le Fixed Income et les Financements Structurés.

Le coefficient d'exploitation s'établit ainsi à 53,7 %, toujours au meilleur niveau du secteur bancaire.

Le coût du risque du pôle, à 314 millions d'euros est en très forte baisse par rapport à 2009 (2 473 millions d'euros). La décre est particulièrement significative pour les métiers de financement, dont le coût du risque, à 98 pb en 2009, revient à zéro en 2010, les dotations nouvelles étant compensées par des reprises du fait de l'amélioration du contexte économique.

Le résultat avant impôt de CIB s'établit à 5 305 millions d'euros, en hausse de 2,5 % (*) malgré un contexte de marché moins favorable qu'en 2009.

Cette performance démontre cette année encore la qualité de la franchise de CIB, la robustesse d'un modèle tourné vers la clientèle et diversifié, ainsi que sa capacité de résistance par rapport à des chocs de marchés encore très significatifs avec la crise de la dette souveraine. Le niveau des risques de marchés reste faible relativement aux concurrents et l'efficacité opérationnelle est au meilleur niveau du secteur. La contribution au résultat avant impôt des métiers de financements revient à 50 %, niveau comparable à ceux d'avant crise.

Cette performance a été réalisée tout en réduisant les fonds propres alloués de 8,2 % par rapport à 2009, en particulier pour les activités de Marchés de Capitaux (réduction de 14,7 %).

CONSEIL ET MARCHÉS DE CAPITAUX

En millions d'euros	2010	2009	2010/2009
PNB	7 630	9 921	- 23,1 %
<i>dont Actions et Conseil</i>	2 222	1 920	+ 15,7 %
<i>dont Fixed Income</i>	5 408	8 001	- 32,4 %
Frais de gestion	(4 760)	(4 747)	+ 0,3 %
RBE	2 870	5 174	- 44,5 %
Coût du risque	(307)	(940)	- 67,3 %
Résultat d'exploitation	2 563	4 234	- 39,5 %
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	1	1	+ 0,0 %
Autres éléments hors exploitation	13	(3)	n.s.
Résultat avant impôt	2 577	4 232	- 39,1 %
Coefficient d'exploitation	62,4 %	47,8 %	+ 14,6 pt
Fonds propres alloués (Md€)	5,8	6,8	- 14,7 %

Les revenus des Marchés de Capitaux, à 7 630 millions d'euros, sont en baisse de 30,7 % (*) par rapport au niveau particulièrement élevé de 2009 dont le premier semestre avait été exceptionnel pour les activités de Fixed Income.

Les revenus de Fixed Income s'élèvent à 5 408 millions d'euros contre 8 001 millions en 2009. Malgré un contexte de marché difficile lié aux inquiétudes des investisseurs sur la dette souveraine de certains pays européens, ayant entraîné la contraction des marchés primaires à deux reprises, l'activité de clientèle a été très soutenue et le métier a renforcé ses positions dans tous les segments, notamment auprès de la clientèle institutionnelle. Il a ainsi consolidé sa position de n° 1 sur les émissions obligataires en euro, permettant aux clients de financer leurs projets en levant des fonds sur les marchés de capitaux. Les besoins élevés de

couverture des risques des entreprises dans un environnement de marché volatil ont également favorisé une activité soutenue sur les produits dérivés de taux et de change.

Les revenus du métier Actions et Conseil s'établissent à 2 222 millions d'euros, en hausse de 15,7 % par rapport à 2009, malgré le coût important des couvertures de positions liées à l'activité de clientèle au deuxième trimestre dans un contexte de forte fébrilité des marchés. L'activité a progressivement rebondi, grâce notamment à des solutions sur mesure pour de grands clients européens, au succès de produits structurés destinés à limiter les risques de volatilité pour une clientèle d'investisseurs institutionnels, et au lancement réussi de produits structurés à capital garanti indexés sur des indices propriétaires, commercialisés auprès des réseaux bancaires et d'assurance, internes ou externes au Groupe.

(*) À périmètre et change constants.

MÉTIERS DE FINANCEMENT

En millions d'euros	2010	2009	2010/2009
PNB	4 368	3 576	+ 22,1 %
Frais de gestion	(1 682)	(1 427)	+ 17,9 %
RBE	2 686	2 149	+ 25,0 %
Coût du risque	(7)	(1 533)	- 99,5 %
Résultat d'exploitation	2 679	616	n.s.
Éléments hors exploitation	49	18	n.s.
Résultat avant impôt	2 728	634	n.s.
Coefficient d'exploitation	38,5 %	39,9 %	- 1,4 pt
Fonds propres alloués (Md€)	8,1	8,3	- 2,9 %

Les revenus des Métiers de Financement, à 4 368 millions d'euros, sont en forte croissance par rapport à 2009 (+ 16,3 % (*)), portés par le dynamisme des financements structurés, notamment les financements d'énergie et

de matières premières. Ses positions de leader mondial dans certaines de ces activités permettent au Groupe de contribuer significativement au financement de l'économie sur tous les continents.

AUTRES ACTIVITÉS

En millions d'euros	2010	2009
PNB	2 116	629
Frais de gestion	(1 391)	(689)
dont coûts de restructuration	(780)	(173)
RBE	725	(60)
Coût du risque	78	(8)
Résultat d'exploitation	803	(68)
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	31	74
Autres éléments hors exploitation	92	353
Résultat avant impôt	926	359

Sur l'ensemble de l'année 2010, le produit net bancaire des « autres activités » s'établit à 2 116 millions d'euros contre 629 millions d'euros en 2009, année qui avait été marquée par des éléments exceptionnels négatifs pour un montant net de - 1 050 millions d'euros (dette propre, dépréciations de participation). En 2010, la dépréciation exceptionnelle de la participation dans AXA (- 534 millions d'euros) est plus que compensée par des amortissements exceptionnels d'ajustements de juste valeur (PPA) liés à l'acquisition de Fortis (+ 630 millions d'euros pour l'ensemble de l'année) tandis que la réévaluation de la dette propre a un effet net positif (+ 95 millions d'euros) dans le contexte de l'élargissement général des spreads.

Les frais de gestion s'élèvent à 611 millions d'euros hors frais de restructuration contre 516 millions d'euros en 2009. L'écart provient essentiellement des nouvelles contributions exceptionnelles aux fonds de garantie des dépôts imposées aux banques en France et en Belgique.

Les frais de restructuration progressent de 173 à 780 millions d'euros entre 2009 et 2010. Environ 600 millions d'euros sont attendus en 2011.

Le résultat avant impôt des « autres activités » s'établit à 926 millions d'euros contre 359 millions d'euros en 2009.

(*) À périmètre et change constants.

3.3 Expositions sensibles selon les recommandations du Conseil de stabilité financière

EXPOSITION SUR CONDUITS ET SIVs

Au 31 décembre 2010 <i>En milliards d'euros</i>	Entity data		BNP Paribas exposure				
	Assets funded	Securities issued	Liquidity lines		Credit enhancement ⁽¹⁾	ABCP held and others	Maximum commitment ⁽²⁾
			Line outstanding	o/w cash drawn			
BNP Paribas sponsored entities							
ABCP conduits	6,6	6,7	6,7	-	0,4	0,4	9,5
Structured Investment Vehicles	-	-	-	-	-	-	-
Third party sponsored entities (BNP Paribas share)							
ABCP conduits	0,5	0,5	0,5	-	-	-	0,5
Structured Investment Vehicles	-	-	-	-	-	-	-

(1) Provided by BNP Paribas. In addition, each programme benefits from other types of credit enhancement.

(2) Represent the cumulative exposure across all types of commitments in a worst case scenario.

Au 31 décembre 2010, les engagements, à 9,5 milliards d'euros, sont en baisse de 1,5 milliard d'euros par rapport au 31 décembre 2009 principalement du fait du remboursement de lignes.

Le Groupe n'a pas d'exposition aux SIVs.

CONDUITS D'ABCP SPONSORISÉS

► DÉTAIL PAR MATURITÉ ET ZONE GÉOGRAPHIQUE

Conduits d'ABCP sponsorisés au 31 décembre 2010 <i>En milliards d'euros</i>	Starbird United States	Matchpoint Europe	Eliopee Europe	Thesee Europe	J Bird 1&2 Japan	Total
Ratings	A1/P1	A1+/P1	P1	A1/P1/F1	A1/P1	
BNP Paribas commitments	4,3	3,8	0,9	0,4	0,2	9,5
Assets funded	2,2	3,2	0,7	0,3	0,2	6,6
Breakdown by maturity						
0 - 1 year	40 %	22 %	8 %	77 %	30 %	32 %
1 year - 3 years	40 %	45 %	67 %	-	46 %	43 %
3 years - 5 years	14 %	17 %	25 %	23 %	22 %	17 %
> 5 years	6 %	16 %	0 %	0 %	2 %	8 %
TOTAL	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Breakdown by geography (*)						
USA	91 %	2 %	-	-	-	31 %
France	-	20 %	93 %	100 %	-	25 %
Spain	-	10 %	-	-	-	5 %
Italy	-	7 %	-	-	-	4 %
UK	-	9 %	-	-	-	4 %
Asia	-	17 %	-	-	100 %	11 %
Diversified and Others	9 %	35 %	7 %	-	-	20 %
TOTAL	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

(*) Convention used is : when a pool contains more than 50 % country exposure, this country is considered to be the one of the entire pool. Any pool where one country does not reach this level is considered as diversified.

► DÉTAIL PAR CLASSE D'ACTIFS

Conduits d'ABCP sponsorisés au 31 décembre 2010	Starbird United States	Matchpoint Europe	Eliopee Europe	Thesee Europe	J Bird 1&2 Japan	Total	
						by asset type	o/w AA and above
Breakdown by asset type							
Auto Loans, Leases & Dealer Floorplans	37 %	21 %	-	-	-	25 %	
Trade Receivables	27 %	30 %	100 %	100 %	-	37 %	
Consumer Loans & Credit Cards	4 %	9 %	-	-	100 %	8 %	
Equipment Finance	8 %	-	-	-	-	4 %	
Student Loans							
RMBS	-	4 %	-	-	-	1 %	100 %
o/w US (0 % subprime)	-	1 %	-	-	-	0 %	100 %
o/w UK							
o/w Spain	-	2 %	-	-	-	1 %	100 %
CMBS	-	15 %	-	-	-	6 %	36 %
o/w US, UK, Spain							
CDOs of RMBS (non US)	-	7 %	-	-	-	3 %	-
CLOs	16 %	8 %	-	-	-	10 %	47 %
CDOs of corporate bonds							
Insurance							
Others	8 %	6 %	-	-	-	6 %	34 %
TOTAL	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	

FINANCEMENT PAR TITRISATION POUR COMPTE PROPRE

Titrisation au 31 décembre 2010 <i>En milliards d'euros</i>	Amount of securitised assets	Amount of notes	Securitised positions held	
			First losses	Others
Personal Finance	3,5	3,9	0,1	1,7
o/w Residential loans	3,0	3,4	0,1	1,6
o/w Consumer loans	0,1	0,0	0,0	-
o/w Lease receivables	0,4	0,4	0,0	0,1
BNL	3,2	3,1	0,1	0,2
o/w Residential loans	3,2	3,1	0,1	0,2
o/w Consumer loans	-	-	-	-
o/w Lease receivables	-	-	-	-
o/w Public sector	-	-	-	-
TOTAL	6,7	7,0	0,2	1,9

Au 31 décembre 2010, les encours de crédit refinancés par titrisation s'élevaient à 6,7 milliards d'euros contre 8,0 milliards d'euros au 31 décembre 2009.

Les positions titrisées « senior » détenues s'élevaient à 1,9 milliard d'euros, dont 0,4 milliard d'euros d'obligations « senior » de certains fonds UCI rachetées en 2010 (titrisation de prêts immobiliers).

Depuis le passage aux IFRS (2005), les SPVs sont consolidés dans le bilan de BNP Paribas dans la mesure où la Banque conserve la majorité des risques et des rendements.

PORTEFEUILLE DE CRÉDITS SENSIBLES

► CRÉDITS AUX PARTICULIERS

Crédits aux particuliers au 31 décembre 2010 <i>En milliards d'euros</i>	Gross outstanding					Allowances		Net exposure
	Consumer	First Mortgage		Home Equity Loans	Total	Portfolio	Specific	
		Full Doc	Alt A					
US	8,6	7,4	0,3	3,0	19,2	(0,3)	(0,1)	18,8
Super Prime <i>FICO^(*) > 730</i>	5,6	4,7	0,2	1,9	12,4			12,4
Prime <i>600 < FICO^(*) < 730</i>	2,4	2,2	0,1	0,9	5,7			5,7
Subprime <i>FICO^(*) < 600</i>	0,5	0,4	0,0	0,2	1,1			1,1
UK	0,6	0,4	-	-	1,0	(0,0)	(0,1)	0,9
Spain	3,8	6,0	-	-	9,9	(0,1)	(0,9)	8,8

(*) At origination.

Au 31 décembre 2010, le portefeuille de crédits aux particuliers, qualifiés de sensibles, est caractérisé par :

- la bonne qualité du portefeuille US, dont l'exposition brute, à 19,2 milliards d'euros, est en hausse de 0,8 milliard d'euros par rapport au 31 décembre 2009. La qualité du portefeuille de crédit à la consommation est en amélioration ;

- une exposition modérée au Royaume Uni (1 milliard d'euros) ;
- une exposition au risque espagnol bien sécurisée par des garanties hypothécaires sur le portefeuille immobilier ainsi qu'une part significative de crédits « auto » dans le portefeuille de crédits à la consommation.

► IMMOBILIER COMMERCIAL

Immobilier commercial au 31 décembre 2010 <i>En milliards d'euros</i>	Gross exposure					Allowances		Net exposure
	Home Builders	Non residential developers	Property companies	Others ⁽¹⁾	Total	Portfolio	Specific	
US	0,6	0,9	0,5	4,7	6,7	(0,1)	(0,1)	6,6
BancWest	0,6	0,8	-	4,7	6,1	(0,1)	(0,0)	6,0
CIB	0,0	0,1	0,5	-	0,6	(0,0)	(0,0)	0,6
UK	0,1	0,3	1,8	0,4	2,7	(0,0)	(0,1)	2,6
Spain	-	0,0	0,5	0,6	1,1	(0,0)	(0,0)	1,1

(1) Excluding owner-occupied and real estate backed loans to corporates.

Au 31 décembre 2010, le portefeuille de crédit immobilier commercial est caractérisé par :

- une exposition diversifiée et granulaire aux États-Unis, dont une exposition au secteur de la construction résidentielle en réduction significative (- 0,7 milliard d'euros par rapport au 31 décembre 2009) et une exposition de 4,7 milliards d'euros aux autres secteurs d'immobilier commercial (+ 0,7 milliard d'euros par rapport au 31 décembre 2009) correspondant à du financement sécurisé, très granulaire et bien diversifié, de petites foncières (principalement de bureaux, commerces et immeubles résidentiels) ;

- une exposition au Royaume Uni concentrée sur les grandes foncières et en baisse de 0,4 milliard d'euros par rapport au 31 décembre 2009 ;
- une exposition limitée au risque immobilier commercial espagnol correspondant notamment à un portefeuille de crédit immobilier commercial de bonne qualité.

EXPOSITIONS AUX ABS ET CDOs IMMOBILIERS

► PORTEFEUILLE BANCAIRE ET PORTEFEUILLE DE TRANSACTION

Exposition nette En milliards d'euros	31/12/2009	31/12/2010		
	Net exposure	Gross exposure ⁽¹⁾	Allowances	Net exposure
TOTAL RMBS	11,8	10,6	(0,1)	10,4
US	1,4	0,4	(0,1)	0,3
Subprime	0,1	0,1	(0,0)	0,1
Mid-prime	0,1	0,0	(0,0)	0,0
Alt-A	0,1	0,0	(0,0)	0,0
Prime ⁽²⁾	1,1	0,2	(0,0)	0,2
UK	1,0	0,9	(0,1)	0,8
Conforming	0,2	0,2	-	0,2
Non conforming	0,8	0,7	(0,1)	0,6
Spain	0,9	0,8	(0,0)	0,8
The Netherlands	8,2	8,2	(0,0)	8,2
Other countries	0,4	0,4	-	0,4
TOTAL CMBS	2,2	2,3	(0,0)	2,3
US	1,2	1,3	(0,0)	1,3
Non US	1,0	1,0	(0,0)	1,0
TOTAL CDOs (CASH AND SYNTHETIC)	0,7	0,8	(0,0)	0,8
RMBS	0,6	0,7	(0,0)	0,7
US	0,0	0,2	(0,0)	0,2
Non US	0,6	0,6	(0,0)	0,6
CMBS	0,0	0,0	(0,0)	0,0
CDO of TRUPs	0,1	0,1	-	0,1
TOTAL	14,8	13,7	(0,2)	13,5
o/w Trading Book	0,0	-	-	0,2
TOTAL SUBPRIME, ALT-A, US CMBS AND RELATED CDOS	1,5	1,6	(0,1)	1,5

(1) Entry price + accrued interests - amortisation.

(2) Excluding Government Sponsored Entity backed Securities.

Au 31 décembre 2010, l'exposition nette aux ABS et CDOs immobiliers du portefeuille bancaire est en baisse de 1,5 milliard d'euros du fait de ventes de RMBS US « Prime ». La qualité du portefeuille s'est maintenue à un niveau élevé, avec 74 % des actifs notés AAA.

Les actifs sont comptabilisés en intérêts courus, les provisions nécessaires étant effectuées en cas de dépréciation durable.

L'exposition du portefeuille de transaction aux ABS et CDOs immobiliers est négligeable.

EXPOSITION AUX ASSUREURS MONOLINES

En milliards d'euros	31/12/2009		31/12/2010	
	Notional	Gross counterparty exposure	Notional	Gross counterparty exposure
CDOs of US RMBS subprime	1,56	1,30	0,68	0,58
CDOs of european RMBS	0,27	0,14	0,26	0,04
CDOs of CMBS	1,04	0,24	1,12	0,26
CDOs of corporate bonds	7,32	0,21	7,81	0,18
CLOs	5,07	0,17	5,05	0,17
Non credit related	n.s	0,00	n.s	0,00
TOTAL GROSS COUNTERPARTY EXPOSURE	N.S	2,06	N.S	1,23

En milliards d'euros	31/12/2009	31/12/2010
TOTAL GROSS COUNTERPARTY EXPOSURE	2,06	1,23
Credit derivatives bought from banks or other collateralized third parties	(0,38)	(0,22)
TOTAL UNHEDGED GROSS COUNTERPARTY EXPOSURE	1,68	1,01
Credit adjustments and allowances ⁽¹⁾	(1,39)	(0,86)
NET COUNTERPARTY EXPOSURE	0,30	0,16

(1) Including specific allowances as at 31 December 2010 of €0,4bn related to monolines classified as doubtful.

Au 31 décembre 2010, l'exposition brute au risque de contrepartie s'élève à 1,23 milliard d'euros, en baisse de 0,83 milliard d'euros par rapport au 31 décembre 2009, du fait de commutations en 2010 sans impact significatif sur le compte de résultat.

LBO

Parts finales par zone géographique	
Asie	4 %
USA	13 %
Autre Europe	25 %
Grande Bretagne	5 %
Italie	8 %
France	45 %
TOTAL	100 %

Parts finales par secteur	
Services aux entreprises	21 %
Minerais et matériaux	10 %
Communication	8 %
Media	8 %
Distribution	6 %
Agro-alimentaire	6 %
Santé et pharmacie	6 %
Construction	5 %
Autres (< 5 %)	30 %
TOTAL	100 %

Au 31 décembre 2010, le portefeuille de parts finales de LBO s'élève à 9,4 milliards d'euros, en baisse de 1,3 milliard d'euros par rapport au 31 décembre 2009. Il est très diversifié (plus de 450 transactions) et constitué de dette senior à hauteur de 93 %. Il est comptabilisé dans

les prêts en intérêts courus. Il est provisionné à hauteur de 0,9 milliard d'euros.

Le portefeuille de transaction est négligeable.

PORTEFEUILLE « IN » BNP PARIBAS FORTIS⁽¹⁾

Exposition nette En milliards d'euros	31/12/2009	31/12/2010		
	Net exposure	Gross exposure ⁽¹⁾	Allowances	Net exposure
TOTAL RMBS	4,8	3,4	(0,1)	3,3
US	1,4	0,9	(0,1)	0,8
Subprime	0,0	0,0	-	0,0
Mid-prime	-	-	-	-
Alt-A	0,4	0,2	(0,0)	0,2
Prime ⁽²⁾	0,8	0,6	(0,1)	0,5
Agency	0,2	0,1	-	0,1
UK	1,1	1,0	-	1,0
Conforming	0,2	0,3	-	0,3
Non conforming	0,8	0,8	-	0,8
Spain	0,3	0,3	-	0,3
Netherlands	1,0	0,2	-	0,2
Other countries	1,1	0,9	(0,0)	0,9
CDO OF RMBS	-	-	-	-
TOTAL CMBS	0,8	0,8	(0,0)	0,8
US	0,0	0,1	(0,0)	0,0
Non US	0,8	0,8	(0,0)	0,8
TOTAL CONSUMER RELATED ABS	5,6	4,7	(0,0)	4,6
Auto Loans/Leases	1,3	0,4	(0,0)	0,4
US	0,2	-	-	-
Non US	1,1	0,4	(0,0)	0,4
Student Loans	3,0	3,0	(0,0)	3,0
Credit cards	0,9	0,9	-	0,9
Consumer Loans/Leases	0,1	0,1	-	0,1
Other ABS (equipment lease...)	0,3	0,3	-	0,3
CLOs AND CORPORATE CDOs	3,6	3,2	(0,0)	3,2
US	2,4	2,3	(0,0)	2,3
Non US	1,2	0,9	(0,0)	0,8
Sectorial Provision			(0,1)	
TOTAL	14,6	12,1	(0,3)	11,8

(1) Entry price + accrued interests - amortisation.

(2) Excluding Government Sponsored Entity backed Securities.

Le portefeuille « IN » a été intégré dans le bilan de BNP Paribas lors de la consolidation des actifs de Fortis le 12 mai 2009. Au 31 décembre 2010, l'exposition nette du portefeuille « IN » s'élève à 11,8 milliards d'euros, en baisse de 2,8 milliards d'euros par rapport au 31 décembre 2009, principalement du fait d'amortissements ou de cessions.

Ce portefeuille bénéficie d'une garantie de l'État belge de 1,5 milliard d'euros sur la tranche de deuxième perte. Les ABS de crédits auto sont en baisse de 0,9 milliard d'euros par rapport au 31 décembre 2009.

Le portefeuille de RMBS et de CMBS est de bonne qualité : 70 % sont notés AA⁽²⁾ ou plus.

Le portefeuille d'ABS de crédits à la consommation est constitué de prêts étudiants dont 96 % sont notés AAA⁽²⁾, de prêts auto dont 100 % ont une note supérieure ou égale à AA⁽²⁾ et d'encours de cartes de crédit dont 96 % sont notés AAA⁽²⁾.

Le portefeuille de CLOs et de CDOs d'entreprises est diversifié. Il est constitué d'obligations et de prêts aux entreprises. 81 % des actifs US ont une note supérieure ou égale à AA⁽²⁾. 42 % des actifs des autres pays sont notés AA⁽²⁾ ou plus.

(1) Y compris Scaldis, conduit de refinancement d'ABCP consolidé par BNP Paribas Fortis.

(2) Sur la base de la note la plus basse entre S&P, Moody's et Fitch.

3.4 Bilan

ACTIF

GÉNÉRAL

Au 31 décembre 2010, le total du bilan consolidé du groupe BNP Paribas s'élève à 1 998,2 milliards d'euros, en diminution de 3 % par rapport au 31 décembre 2009 (2 057,7 milliards d'euros). Les principaux éléments d'actif du Groupe regroupent les instruments financiers en valeur de marché par résultat, les prêts et créances sur la clientèle, les actifs financiers disponibles à la vente, les prêts et créances sur les établissements de crédit et les comptes de régularisation et actifs divers, qui, pris dans leur ensemble, représentent 94 % du total des actifs au 31 décembre 2010 (93 % au 31 décembre 2009). La diminution de 3 % de l'actif résulte de la baisse des prêts et créances sur les établissements de crédit de 29 % (- 26,2 milliards d'euros à 62,7 milliards d'euros au 31 décembre 2010), des comptes de régularisation et actifs divers de 20 % (- 20,2 milliards d'euros à 83,1 milliards d'euros au 31 décembre 2010) et des comptes de caisses de 40 % (- 22,5 milliards d'euros à 33,6 milliards d'euros au 31 décembre 2010) partiellement compensée par la hausse des autres éléments d'actifs du Groupe et en particulier celle des prêts et créances sur la clientèle (+ 1 %) et des instruments financiers en valeur de marché par résultat (+ 0,5 %).

ACTIFS FINANCIERS ENREGISTRÉS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RÉSULTAT

Les actifs financiers enregistrés en valeur de marché ou de modèle par résultat sont constitués des opérations négociées à des fins de transaction – y compris les instruments financiers dérivés – et de certains actifs que le Groupe a choisi de valoriser sur option en valeur de marché ou de modèle par résultat dès la date de leur acquisition. Les actifs financiers du portefeuille de transaction comportent notamment des titres, des pensions ainsi que les instruments financiers dérivés. Les actifs valorisés sur option en valeur de marché ou de modèle par résultat comprennent en particulier les actifs financiers représentatifs des contrats en unités de compte des activités d'assurance et, dans une moindre mesure, des actifs avec dérivés incorporés pour lesquels le principe d'extraction de ces dérivés n'a pas été retenu. Plus particulièrement, les actifs financiers enregistrés en valeur de marché sont répartis en : Titres de Créances Négociables, obligations, actions et autres titres à revenu variable, opérations de pension, prêts aux établissements de crédit, à la clientèle de particuliers et d'entreprises ainsi qu'en instruments financiers dérivés de transaction. Ces actifs sont évalués en juste valeur à chaque établissement d'un bilan.

Le total des instruments financiers en valeur de marché par résultat s'élève à 832,9 milliards d'euros au 31 décembre 2010, en hausse de 0,5 % par rapport au 31 décembre 2009 (828,8 milliards d'euros). Cette augmentation résulte de la hausse des obligations de 15 % (+ 14,4 milliards d'euros à 109,4 milliards d'euros au 31 décembre 2010) et des actions et autres titres à revenu variable de 14 % (+ 13,9 milliards d'euros à 111,2 milliards d'euros au 31 décembre 2010), partiellement compensées par la diminution des instruments financiers dérivés de transaction de 4 % (- 16 milliards d'euros à 347,8 milliards d'euros

au 31 décembre 2010) et des Titres de Créances Négociables de 13 % (- 7,9 milliards d'euros à 51,8 milliards d'euros au 31 décembre 2010).

La baisse des instruments financiers dérivés de transaction provient essentiellement de la diminution des instruments dérivés sur actions (39,4 milliards d'euros au 31 décembre 2010, en baisse de 44 %), des instruments dérivés de crédit (30,3 milliards d'euros au 31 décembre 2010, en baisse de 15 %) ; les instruments dérivés de taux d'intérêt (240 milliards d'euros au 31 décembre 2010) ont quant à eux enregistré une hausse de 10 %.

Les instruments financiers en valeur de marché par résultat représentent ainsi 42 % du total de l'actif de BNP Paribas au 31 décembre 2010 contre 40 % au 31 décembre 2009.

PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

Les prêts et créances sur les établissements de crédit sont répartis entre les comptes à vue, les prêts consentis aux établissements de crédit et les opérations de pension.

Les prêts et créances sur les établissements de crédit (nets de provisions) s'élèvent à 62,7 milliards d'euros au 31 décembre 2010, en diminution de 29 % par rapport au 31 décembre 2009 (88,9 milliards d'euros). Les opérations de pension justifient l'essentiel de cette baisse (- 75 % pour un total de 7 milliards d'euros au 31 décembre 2010 contre 28,5 milliards d'euros au 31 décembre 2009). Les comptes à vue sont également en baisse de 31 % et s'élèvent à 11,3 milliards d'euros au 31 décembre 2010 contre 16,4 milliards d'euros au 31 décembre 2009. Les provisions pour dépréciation sont en légère diminution (0,9 milliard d'euros au 31 décembre 2010 contre 1 milliard au 31 décembre 2009).

PRÊTS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE

Les prêts et créances sur la clientèle sont répartis entre les comptes ordinaires débiteurs, les prêts consentis à la clientèle, les opérations de pension et les opérations de location-financement.

Les prêts et créances sur la clientèle (nets de provisions) s'élèvent à 684,7 milliards d'euros au 31 décembre 2010 contre 678,8 milliards d'euros au 31 décembre 2009, en légère augmentation de 1 %. Cette évolution résulte de la hausse des prêts consentis à la clientèle (+ 3 % à 633,6 milliards d'euros au 31 décembre 2010 contre 616,9 au 31 décembre 2009) et de la baisse des opérations de pension (- 36 % à 16,5 milliards d'euros au 31 décembre 2010 contre 25,9 au 31 décembre 2009). Les comptes ordinaires débiteurs s'élèvent à 28,2 milliards d'euros au 31 décembre 2010, en hausse de 6 % et les opérations de location-financement s'élèvent à 33 milliards d'euros au 31 décembre 2010, en diminution de 5 % par rapport au 31 décembre 2009. Les provisions pour dépréciation ont augmenté de 5 % (26,7 milliards d'euros au 31 décembre 2010 contre 25,4 milliards d'euros au 31 décembre 2009).

ACTIFS DISPONIBLES À LA VENTE

Les actifs disponibles à la vente sont des actifs financiers à revenu fixe ou variable qui ne répondent pas au mode de gestion des instruments financiers comptabilisés en valeur de marché par résultat et ne sont pas destinés, lorsqu'ils sont à revenu fixe, à être détenus jusqu'à l'échéance. Ces actifs sont évalués en valeur de marché ou assimilée à chaque date d'établissement d'un bilan.

Les actifs disponibles à la vente (nets de provisions) s'élèvent à 219,9 milliards d'euros au 31 décembre 2010 contre 221,4 milliards d'euros au 31 décembre 2009, en légère diminution de 1 %. Cette évolution s'explique par la baisse des obligations (170,1 milliards d'euros au 31 décembre 2010 contre 173,4 au 31 décembre 2009, en baisse de 2 %) et des actions et autres titres à revenu variable (20,7 milliards d'euros au 31 décembre 2010 contre 22,5 au 31 décembre 2009, en baisse de 8 %), partiellement compensée par la hausse de 15 % des Titres de Créances Négociables (32,5 milliards d'euros au 31 décembre 2010 contre 28,3 au 31 décembre 2009).

Les provisions des actifs financiers disponibles à la vente sont en augmentation de 0,5 milliard d'euros (3,7 milliards d'euros au 31 décembre 2010 contre 3,2 milliards d'euros au 31 décembre 2009). Le Groupe détermine les provisions pour dépréciation des actifs disponibles à la vente à chaque date d'établissement d'un bilan. Les actifs financiers disponibles à la vente présentent une plus-value latente de 0,4 milliard d'euros au 31 décembre 2010, contre une plus-value latente de 4,4 milliards d'euros au 31 décembre 2009. Cette évolution de - 4 milliards d'euros s'explique par l'évolution des plus-values latentes sur les titres à revenu fixe de - 4,7 milliards d'euros et l'évolution sur les titres à revenu variable de + 0,7 milliard d'euros.

ACTIFS FINANCIERS DÉTENUS JUSQU'À L'ÉCHÉANCE

Les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance correspondent aux titres à revenu fixe ou déterminable et à échéance fixe, que le Groupe a l'intention et la capacité de détenir jusqu'à leur échéance. Ils sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Ils sont présentés en deux sous-catégories : Titres de Créances Négociables et obligations.

Les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance s'élèvent à 13,8 milliards d'euros au 31 décembre 2010 contre 14 milliards au 31 décembre 2009, en baisse de 2 %.

COMPTES DE RÉGULARISATION ET ACTIFS DIVERS

Les comptes de régularisation et actifs divers sont répartis entre : dépôts de garantie versés et cautionnements constitués, comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres, comptes d'encaissement, part des réassureurs dans les provisions techniques, produits à recevoir et charges comptabilisées d'avance, débiteurs et actifs divers.

Les comptes de régularisation et actifs divers s'élèvent à 83,1 milliards d'euros au 31 décembre 2010 contre 103,4 milliards d'euros au 31 décembre 2009, en diminution de 20 %. Cette évolution est essentiellement liée à la baisse des comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres (en diminution de 24,9 milliards d'euros soit - 53 %).

CAISSE, BANQUES CENTRALES, CCP

Les comptes de caisse, banques centrales et Comptes Chèques Postaux s'élèvent à 33,6 milliards d'euros au 31 décembre 2010 en diminution de 40 % par rapport au 31 décembre 2009 (56,1 milliards d'euros). Cette baisse s'explique par l'évolution des prêts aux banques centrales pour - 22,5 milliards d'euros.

PASSIF (HORS CAPITAUX PROPRES)

GÉNÉRAL

Le passif consolidé (hors capitaux propres) du groupe BNP Paribas s'élève à 1 912,5 milliards d'euros au 31 décembre 2010, en diminution de 3 % par rapport au 31 décembre 2009 (1 977,4 milliards d'euros). Les principaux éléments de passif du Groupe regroupent les instruments financiers en valeur de marché par résultat, les dettes envers les établissements de crédit, les dettes envers la clientèle, les dettes représentées par un titre, les comptes de régularisation et passifs divers et les provisions techniques des sociétés d'assurance, qui, pris dans leur ensemble, représentent 97,4 % du total du passif hors capitaux propres (97,1 % au 31 décembre 2009). La diminution de 3 % par rapport au 31 décembre 2009 résulte principalement de la baisse des dettes envers les établissements de crédit de 24 % (- 52,7 milliards d'euros à 168 milliards d'euros au 31 décembre 2010) et des dettes envers la clientèle de 4 % (- 23,9 milliards d'euros à 580,9 milliards d'euros au 31 décembre 2010) tandis que les instruments financiers en valeur de marché par résultat augmentent de 2 % (+ 15,8 milliards d'euros à 725,1 milliards d'euros au 31 décembre 2010).

INSTRUMENTS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RÉSULTAT

Le portefeuille de transaction se compose principalement d'emprunts de titres et d'opérations de ventes à découvert, d'opérations de pension et d'instruments financiers dérivés. Les passifs financiers valorisés sur option en valeur de marché ou de modèle par résultat enregistrent principalement des émissions structurées dont les risques et la couverture sont gérés dans un même ensemble. Ces émissions recèlent des dérivés incorporés significatifs dont les variations de valeur sont neutralisées par celles des instruments dérivés de couverture.

Le total des instruments financiers à la juste valeur par résultat augmente de 2 %, de 709,3 milliards d'euros au 31 décembre 2009 à 725,1 milliards d'euros au 31 décembre 2010. Cette évolution résulte de la hausse des emprunts de titres et ventes à découvert de 23 % (+ 18,8 milliards d'euros à 102 milliards d'euros au 31 décembre 2010), des opérations de pension de 7 % (+ 14 milliards d'euros à 223,4 milliards d'euros au 31 décembre 2010) et de la baisse des instruments financiers dérivés de transaction de 3 % (- 10,7 milliards d'euros à 345,5 milliards d'euros au 31 décembre 2010).

L'évolution constatée sur les instruments financiers dérivés de transaction est principalement due à la diminution conjuguée des instruments dérivés sur actions (40,9 milliards d'euros au 31 décembre 2010, en baisse de 40 %), des instruments dérivés de crédit (30,3 milliards d'euros au 31 décembre 2010, en baisse de 15 %) et des autres instruments dérivés (7,6 milliards d'euros au 31 décembre 2010, en baisse de 39 %) tandis que les instruments dérivés de taux d'intérêt augmentent de 12 % (236,4 milliards d'euros au 31 décembre 2010 contre 210,8 milliards au 31 décembre 2009).

DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

Les dettes envers les établissements de crédit correspondent principalement à des emprunts et dans une moindre mesure à des comptes à vue et des opérations de pension.

Les dettes envers les établissements de crédit ont baissé de 24 % par rapport au 31 décembre 2009 et s'élèvent à 168 milliards d'euros au 31 décembre 2010. Cette évolution provient de la baisse conjuguée des opérations de pension de 62 % (- 30,8 milliards à 18,5 milliards d'euros au 31 décembre 2010) et des emprunts de 17 % (- 27,0 milliards à 131,9 milliards d'euros au 31 décembre 2010).

DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE

Les dettes envers la clientèle correspondent principalement aux comptes ordinaires créditeurs, aux comptes à terme et aux comptes d'épargne à taux administré ainsi qu'à des opérations de pension.

Les dettes envers la clientèle s'élèvent à 580,9 milliards d'euros au 31 décembre 2010 (- 24 milliards d'euros par rapport au 31 décembre 2009 à 604,9 milliards d'euros). Cette évolution résulte de la baisse des opérations de pension de 56 % (- 35,6 milliards d'euros à 27,5 milliards d'euros au 31 décembre 2010) partiellement compensée par la hausse des comptes à terme et assimilés de 3 % (+ 6,9 milliards d'euros à 241,4 milliards d'euros au 31 décembre 2010).

DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE

Cette catégorie regroupe des Titres de Créances Négociables et des emprunts obligataires mais n'inclut pas les dettes représentées par un titre en valeur de marché par résultat (voir note 5.a des États financiers consolidés).

Les dettes représentées par un titre ont baissé de 1 %, passant de 211 milliards d'euros au 31 décembre 2009 à 208,7 milliards d'euros au 31 décembre 2010. Cette évolution nette résulte d'une baisse des Titres de Créances Négociables de 2 % à 186,7 milliards d'euros au 31 décembre 2010 et d'une hausse de 12 % des emprunts obligataires à 22 milliards d'euros au 31 décembre 2010.

DETTES SUBORDONNÉES

Les dettes subordonnées sont en diminution de 12 % à 24,7 milliards d'euros au 31 décembre 2010 contre 28,2 milliards d'euros au 31 décembre 2009.

PROVISIONS TECHNIQUES DES SOCIÉTÉS D'ASSURANCE

Les provisions techniques des sociétés d'assurance ont augmenté de 13 % par rapport au 31 décembre 2009, s'élevant à 114,9 milliards d'euros au 31 décembre 2010 contre 101,6 milliards d'euros au 31 décembre 2009. Cette augmentation s'explique principalement par la hausse des provisions techniques liées à l'activité d'assurance-vie.

COMPTES DE RÉGULARISATION ET PASSIFS DIVERS

Les comptes de régularisation et passifs divers recouvrent : les dépôts de garantie reçus, les comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres, les comptes d'encaissement, les charges à payer et produits constatés d'avance ainsi que les autres créditeurs et passifs divers.

Les comptes de régularisation et passifs divers ont diminué de 10 %, passant de 72,4 milliards d'euros au 31 décembre 2009 à 65,2 milliards d'euros au 31 décembre 2010. Cette évolution nette résulte de la baisse des comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres (- 34 % à 19,5 milliards d'euros au 31 décembre 2010) et de la hausse des dépôts de garanties reçus (+ 14 % à 25,8 milliards d'euros au 31 décembre 2010).

INTÉRÊTS MINORITAIRES

Les intérêts minoritaires sont en légère augmentation à 11 milliards d'euros au 31 décembre 2010 contre 10,8 milliards d'euros au 31 décembre 2009. Cette évolution s'explique principalement par les contributions au résultat (+ 1,3 milliard d'euros) diminuées des distributions de dividendes et acomptes sur dividendes (- 0,5 milliard d'euros) et du remboursement de preferred shares (- 0,4 milliard d'euros).

CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS PART DU GROUPE

Les capitaux propres consolidés part du Groupe de BNP Paribas (avant distribution du dividende) s'élèvent à 74,6 milliards d'euros au 31 décembre 2010 contre 69,5 milliards d'euros au 31 décembre 2009, soit en hausse de 5,2 milliards d'euros du fait du résultat net, part du Groupe de 7,8 milliards d'euros au titre de l'exercice 2010, d'augmentations de capital réalisées en cours d'année (0,6 milliard d'euros), déduction faite

du dividende versé au titre du résultat de l'exercice 2009 pour 1,8 milliard d'euros.

Les variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres enregistrent une variation de 1 milliard d'euros essentiellement en raison de la baisse des gains nets latents relatifs aux actifs disponibles à la vente.

ENGAGEMENTS HORS-BILAN

ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT

Les engagements de financement donnés à la clientèle recouvrent essentiellement les ouvertures de crédits documentaires et de crédits confirmés et les engagements relatifs aux opérations de pension. Ils ont augmenté de 13 % à 269,3 milliards d'euros au 31 décembre 2010.

Les engagements de financement donnés aux établissements de crédit ont augmenté de 30 % à 45,4 milliards d'euros au 31 décembre 2010.

Les engagements de financement reçus sont essentiellement constitués de lettres de crédit à première demande (dites « StandBy ») et des engagements relatifs aux opérations de pension. Les engagements de financement reçus augmentent de 50 % à 129,5 milliards d'euros au 31 décembre 2010 contre 86,1 milliards d'euros au 31 décembre 2009. Cette augmentation résulte de l'augmentation conjuguée des engagements reçus d'établissements de crédit (+ 32 % à 104,8 milliards d'euros au 31 décembre 2010) et de la clientèle (x 3,8 à 24,7 milliards d'euros au 31 décembre 2010).

ENGAGEMENTS DE GARANTIE

Les engagements donnés par signature ont diminué de 2 % (102,6 milliards d'euros au 31 décembre 2010 contre 104,7 milliards d'euros au 31 décembre 2009) ; cette baisse provient des engagements donnés à la clientèle (- 2 % à 92 milliards d'euros) partiellement compensée par la hausse des engagements donnés aux établissements de crédit (+ 2 %, à 10,6 milliards d'euros).

Pour plus d'informations sur les engagements de financement et de garantie, se reporter à la note 6 des États financiers consolidés.

3.5 Compte de résultat

PRODUIT NET BANCAIRE

En millions d'euros	2010	2009	Variation 2010/2009
Marge d'intérêts	24 060	21 021	+ 14%
Produits nets de commissions	8 486	7 467	+ 14 %
Gains nets sur instruments financiers évalués en valeur de marché par résultat	5 109	6 085	- 16 %
Gains nets sur actifs financiers disponibles à la vente et autres actifs financiers non évalués en valeur de marché	452	436	+ 4 %
Produits et charges des autres activités	5 773	5 182	+ 11 %
PRODUIT NET BANCAIRE	43 880	40 191	+ 9 %

GÉNÉRALITÉS

La hausse de 9 % du produit net bancaire du Groupe entre le 31 décembre 2010 et le 31 décembre 2009 résulte principalement d'une hausse de 14 % de la marge d'intérêts et des produits nets de commissions, ainsi que d'une hausse de 11 % des produits et charges des autres activités, ces hausses étant en partie compensées par la baisse de 16 % des gains nets sur instruments financiers évalués en valeur de marché par résultat.

MARGE D'INTÉRÊTS

Le poste « Marge d'intérêts » comprend les produits (charges) nets liés aux opérations avec la clientèle, aux opérations interbancaires, aux titres de créance émis par le Groupe, aux instruments de couverture de

résultats futurs, aux instruments de couverture des portefeuilles couverts en taux, au portefeuille de négociation (titres à revenu fixe, opérations de pension, opérations de prêts/emprunts et dettes représentées par un titre), aux actifs disponibles à la vente et aux actifs détenus jusqu'à l'échéance.

Plus précisément, selon les normes IFRS, le poste « Marge d'intérêts » comprend :

- les produits nets d'intérêt relatifs aux prêts et créances, comprenant les intérêts ainsi que les coûts de transaction et les frais et commissions inclus dans la valeur initiale du prêt : ils sont calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif et comptabilisés en compte de résultat sur la durée du prêt ;

- les produits nets d'intérêt relatifs aux titres à revenu fixe détenus dans les portefeuilles relevant de la catégorie « actifs financiers en valeur de marché par résultat » pour la part des intérêts contractuels courus et de la catégorie « actifs financiers disponibles à la vente » pour la part des intérêts déterminés selon la méthode du taux d'intérêt effectif ;
- les produits d'intérêt relatifs aux actifs détenus jusqu'à l'échéance, constitués des titres à revenu fixe ou déterminable et à échéance fixe, que le Groupe a l'intention et la capacité de détenir jusqu'à leur échéance ; et
- les produits nets d'intérêt relatifs aux instruments de couverture de résultats futurs, qui sont utilisés notamment pour couvrir le risque de taux d'intérêt des actifs et passifs à taux variable. Les variations de valeur des couvertures de résultats futurs sont enregistrées en capitaux propres. Les montants inscrits en capitaux propres pendant la durée de vie de la couverture sont transférés au compte de résultat sous la rubrique « Produits et charges d'intérêts et assimilés » au fur et à mesure de l'enregistrement au compte de résultat des produits et charges relatifs aux instruments couverts.

Les produits et charges d'intérêt relatifs aux dérivés de couverture de valeur de marché sont présentés avec les intérêts des éléments dont ils contribuent à la couverture des risques. De même, les produits et charges d'intérêt sur les dérivés de couverture économique des opérations désignées en valeur de marché par résultat sur option sont rattachés aux rubriques qui enregistrent les intérêts de ces opérations.

Au 31 décembre 2010, la marge d'intérêts a augmenté de 14 % par rapport au 31 décembre 2009 et s'élève à 24 060 millions d'euros. Cette augmentation résulte principalement d'une hausse de 6 % de la marge d'intérêts sur les opérations avec la clientèle, qui passe de 19 236 millions d'euros en 2009 à 20 418 millions d'euros en 2010, essentiellement liée à l'augmentation de 1 070 millions d'euros des produits nets relatifs aux comptes de prêts/emprunts, résultant elle-même de la hausse des taux d'intérêt et d'une augmentation de 1 % des encours des prêts à la clientèle (684,7 milliards d'euros au 31 décembre 2010).

Par ailleurs, les produits d'intérêts relatifs aux actifs financiers disponibles à la vente ont augmenté de 22 % pour atteindre 6 258 millions d'euros au 31 décembre 2010, principalement en raison de l'augmentation des taux d'intérêts, le volume de ces actifs étant resté quasiment stable sur la période (- 1 %). Les charges d'intérêt sur emprunts émis par le Groupe ont pour leur part baissé de 21 % à - 3 320 millions d'euros au 31 décembre 2010 contre - 4 215 millions d'euros au 31 décembre 2009.

Enfin, dans une moindre mesure, les charges nettes d'intérêts relatives aux opérations interbancaires ont baissé de 17 % et sont passées de - 774 millions d'euros au 31 décembre 2009 à - 644 millions d'euros au 31 décembre 2010, en raison notamment d'une diminution de 36 % des charges nettes d'intérêts relatives aux comptes de prêts/emprunts.

Ces éléments expliquant une hausse de la marge d'intérêts ont été partiellement compensés par une diminution de 849 millions d'euros du gain net sur le portefeuille de transactions, qui passe de 2 666 millions d'euros au 31 décembre 2009 à 1 817 millions d'euros au 31 décembre 2010. Ceci résulte principalement d'une baisse de 26 % des produits d'intérêts relatifs aux titres à revenu fixe, qui s'élèvent à 2 586 millions d'euros, et d'une baisse de 61 % des produits d'intérêts relatifs aux opérations de pension, qui s'élèvent à 1 081 millions d'euros ; ces diminutions n'étant que partiellement compensées par la baisse de 50 % des charges d'intérêts relatives aux opérations de pension, qui s'élèvent à - 1 210 millions d'euros.

Plus généralement, les principaux facteurs ayant un effet sur le niveau de la marge d'intérêts sont les volumes relatifs des actifs porteurs d'intérêts et de la dette ainsi que l'écart entre le taux d'emprunt et le taux de financement. La marge d'intérêts est également affectée par les opérations de couverture et, dans une moindre mesure, par les fluctuations des taux de change.

Les actifs porteurs d'intérêts comprennent principalement les encours des prêts et créances sur la clientèle, les encours des prêts et créances sur les établissements de crédit, ainsi que les titres à revenu fixe classés dans les catégories « actifs financiers à la valeur de marché par résultat » et « actifs financiers disponibles à la vente ». L'évolution de ces actifs entre le 31 décembre 2009 et le 31 décembre 2010 est résumée dans l'analyse de bilan ci-après :

Les volumes d'actifs porteurs d'intérêts et de dettes soumises à intérêts varient en fonction de plusieurs facteurs, en sus des conditions générales de marché et de la croissance interne ou externe des activités de crédit du Groupe. L'un de ces facteurs est la combinaison d'activités du Groupe et en particulier les proportions relatives de capital alloué aux activités génératrices d'intérêts par opposition aux activités génératrices de commissions. En outre, le ratio des actifs porteurs d'intérêts par rapport aux dettes soumises à intérêts est affecté par le financement de revenus autres que des intérêts par voie de prêts soumis à intérêts (par exemple, le coût de financement du portefeuille de négociation du Groupe), aboutissant à une augmentation des dettes soumises à intérêts sans augmentation corrélative des actifs portant intérêts.

L'autre facteur principal ayant un effet sur la marge d'intérêts est l'écart entre le taux d'emprunt et le taux de financement, qui est lui-même influencé par plusieurs facteurs. Ceux-ci comprennent les taux de financement des banques centrales (qui influencent aussi bien le rendement des actifs porteurs d'intérêts que les taux payés sur les sources de financement, mais pas nécessairement de manière linéaire et simultanée), la proportion des sources de financement que représentent les dépôts non rémunérés des clients, les décisions prises par le gouvernement d'augmenter ou de réduire les taux de rémunération des comptes d'épargne réglementés, l'environnement concurrentiel, les poids relatifs des différents produits porteurs d'intérêts du Groupe, dont les marges types diffèrent du fait de différences d'environnement concurrentiel, et la stratégie de couverture de la Banque ainsi que le traitement comptable des opérations de couverture.

PRODUITS NETS DE COMMISSIONS

Les produits nets de commissions recouvrent les commissions sur les opérations sur le marché interbancaire et le marché monétaire, les opérations avec la clientèle, les opérations sur titres, les opérations de change et d'arbitrage, les engagements sur titres, les instruments financiers à terme et les services financiers. Les produits nets de commissions ont augmenté de 14 %, passant de 7 467 millions d'euros au 31 décembre 2009 à 8 486 millions d'euros au 31 décembre 2010. Ceci résulte principalement d'une hausse de 236 millions d'euros des produits nets de commissions afférentes aux activités de fiducie et assimilées, qui sont passées de 2 215 millions d'euros au 31 décembre 2009 à 2 451 millions au 31 décembre 2010, ainsi que d'une augmentation de 233 millions d'euros des produits nets de commissions liés aux actifs et passifs financiers qui ne sont pas évalués à la valeur de marché par résultat, qui ont progressé de 2 650 millions d'euros au 31 décembre 2009 à 2 884 millions d'euros au 31 décembre 2010.

GAINS NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS ÉVALUÉS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RÉSULTAT

Ce poste regroupe tous les éléments de résultat (à l'exception des produits et charges d'intérêts, qui apparaissent dans la rubrique « Marge d'intérêts », ainsi qu'il est décrit ci-dessus) afférents aux instruments financiers gérés au sein du portefeuille de négociation et aux instruments financiers que le Groupe a désignés comme évaluable en valeur de marché par résultat conformément à l'option offerte par la norme IAS 39. Ceci recouvre les plus-values et moins-values de cessions, les plus-values et moins-values liées à l'évaluation à la valeur de marché, ainsi que les dividendes des titres à revenu variable.

Le poste comprend également les produits ou pertes résultant de l'inefficacité des couvertures de valeur, des couvertures de résultats futurs ou des couvertures des investissements nets en devises.

Les gains nets sur les instruments financiers évalués en valeur de marché par résultat ont diminué de 16 %, passant de 6 085 millions d'euros au 31 décembre 2009 à 5 109 millions d'euros au 31 décembre 2010. Les plus-values et moins-values résultant des flux d'achats et de ventes et des réévaluations d'instruments financiers, monétaires ou dérivés, doivent être évaluées dans leur ensemble afin de refléter correctement les plus-values et moins-values résultant des activités de marché. La diminution de ce poste est principalement due à la baisse des gains nets réalisés sur le portefeuille de transaction (- 52 % à 3 670 millions d'euros au 31 décembre 2010), et à celle de la réévaluation des positions de change (- 37 % à 888 millions d'euros au 31 décembre 2010), qui n'est que partiellement compensée par la hausse des gains nets sur les instruments évalués en valeur de marché sur option (qui passent d'une perte nette de 3 058 millions d'euros au 31 décembre 2009 à un gain net de 524 millions d'euros au 31 décembre 2010). La baisse du résultat sur le portefeuille de transaction est essentiellement liée à la baisse du résultat sur les instruments de dette (- 39 % à 1 657 millions d'euros au 31 décembre 2010) et sur les instruments de capital (- 71 % à 1 303 millions d'euros au 31 décembre 2010).

GAINS NETS SUR ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS NON ÉVALUÉS EN VALEUR DE MARCHÉ

Ce poste comprend les actifs classés dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente. Les variations de la valeur de marché (hors intérêts échus) de ces actifs sont comptabilisées initialement sous la rubrique « Variation d'actifs et de passifs comptabilisés directement en capitaux propres ». Lors de la cession de ces actifs ou de l'identification d'une perte de valeur, ces gains ou pertes latents sont constatés en

compte de résultat sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente et autres actifs financiers non évalués en valeur de marché ».

Ce poste regroupe également les résultats de cession des autres actifs financiers qui ne sont pas évalués en valeur de marché.

Les gains nets sur actifs financiers disponibles à la vente et autres actifs financiers non évalués en valeur de marché ont augmenté de 16 millions d'euros entre le 31 décembre 2009 et le 31 décembre 2010, soit + 4 %. Cette hausse résulte d'une augmentation de 106 millions d'euros des gains nets des actifs à revenu fixe partiellement compensée par une baisse de 90 millions d'euros des gains nets sur actifs financiers à revenu variable.

PRODUITS ET CHARGES DES AUTRES ACTIVITÉS

Ce poste comprend, entre autres, les produits nets de l'activité d'assurance, des immeubles de placement, des immobilisations en location simple, des activités de promotion immobilière et des autres produits. Les produits et charges des autres activités ont augmenté de 11 %, passant de 5 182 millions au 31 décembre 2009 à 5 773 millions d'euros au 31 décembre 2010. Cette variation résulte principalement d'une hausse de 412 millions d'euros de produits nets des immobilisations en location simple et de 328 millions d'euros de produits nets de l'activité d'assurance, compensée en partie par une baisse de 107 millions d'euros des autres produits.

En ce qui concerne l'activité d'assurance, les principales composantes des produits nets de l'activité d'assurance sont : les primes acquises brutes, les variations des provisions techniques, les charges des prestations des contrats et les variations de valeur des actifs supports de contrats en unités de compte. Les charges des prestations des contrats comprennent les charges liées aux rachats, échéances et sinistres sur les contrats d'assurance, et la variation de valeur des contrats financiers (notamment les contrats en unités de compte). Les intérêts versés sur ces contrats sont comptabilisés dans la rubrique « Intérêts et charges assimilées ».

La hausse des produits nets de l'activité d'assurance provient principalement d'une diminution de la charge liée aux provisions techniques qui ont fait l'objet d'une dotation nette de - 7 608 millions d'euros en 2010 contre - 10 075 millions d'euros en 2009. Cette évolution est principalement due à une baisse de la valeur des actifs supports de contrat en unités de compte, qui sont passés d'un gain net de 3 864 millions d'euros en 2009 à un gain net de 1 412 millions d'euros en 2010. Les primes acquises brutes ont augmenté, passant de 16 876 millions d'euros en 2009 à 18 691 millions d'euros en 2010. Quant aux charges des prestations des contrats, elles ont également augmenté, passant de - 7 516 millions d'euros en 2009 à - 8 996 millions d'euros en 2010.

CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION ET DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS

En millions d'euros	2010	2009	Variation 2010/2009
Charges générales d'exploitation	(24 924)	(21 958)	+ 14 %
Dotations aux amortissements et aux provisions pour dépréciations des immobilisations	(1 593)	(1 382)	+ 15 %
CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION ET DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS	(26 517)	(23 340)	+ 14 %

Les charges générales d'exploitation et les dotations aux amortissements et aux provisions ont connu une hausse de 14 %, passant de 23 340 millions d'euros en 2009 à 26 517 millions d'euros en 2010.

RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION

Le résultat brut d'exploitation du Groupe a augmenté de 3 %, passant de 16 851 millions d'euros au 31 décembre 2009 à 17 363 millions d'euros au 31 décembre 2010 en raison de la hausse des charges générales

d'exploitation (+ 14 %) et de la hausse comparativement moins élevée du produit net bancaire (+ 9 %).

COÛT DU RISQUE

En millions d'euros	2010	2009	Variation 2010/2009
Dotations nettes aux dépréciations	(4 594)	(8 161)	- 44 %
Récupérations sur créances amorties	393	420	- 6 %
Créances irrécouvrables non couvertes par des dépréciations	(601)	(628)	- 4 %
DOTATIONS NETTES TOTALES AUX PROVISIONS	(4 802)	(8 369)	- 43 %

Ce poste recouvre la charge des dépréciations constituées au titre du risque de crédit inhérent à l'activité d'intermédiation du Groupe ainsi que des dépréciations éventuellement constituées en cas de risque de défaillance avéré de contreparties d'instruments financiers dérivés négociés de gré à gré.

La diminution du coût du risque en 2010 par rapport à 2009 est due notamment à une baisse significative des dotations nettes aux provisions pour dépréciation du fait d'une diminution de 87 % des provisions des activités de Corporate and Investment Banking pour un montant de 314 millions d'euros en 2010 (contre 2 473 millions d'euros en 2009) dont une diminution de 99 % des dotations nettes aux provisions des métiers de financement (dotation de 7 millions d'euros en 2010 contre une dotation de 1 533 millions d'euros en 2009). Par ailleurs, les provisions des activités de banque de détail (Retail Banking) qui s'élèvent

à 4 582 millions d'euros en 2010 (contre 5 847 millions d'euros en 2009) baissent de 22 %, dont une diminution de 61 % des dotations nettes aux provisions de BancWest (dotation de 465 millions d'euros en 2010 contre une dotation de 1 195 millions d'euros en 2009).

Au 31 décembre 2010, le montant total des prêts et engagements douteux nets de garanties s'élève à 36 milliards d'euros (contre un montant de 31 milliards d'euros au 31 décembre 2009), et les provisions atteignent un total de 29 milliards d'euros (contre 28 milliards d'euros au 31 décembre 2009). Le ratio de couverture est de 81 % au 31 décembre 2010 contre 88 % au 31 décembre 2009 dans un environnement caractérisé par un niveau général de risque en amélioration.

Pour un exposé plus détaillé des dotations nettes aux provisions par division, se reporter à la section « Résultats par pôle/métier ».

RÉSULTAT NET, PART DU GROUPE

En millions d'euros	2010	2009	Variation 2010/2009
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	12 561	8 482	+ 48 %
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	268	178	+ 51 %
Gains nets sur autres actifs immobilisés	269	87	x 3,1
Variation de valeur des écarts d'acquisition	(78)	253	n.s.
Impôts sur les bénéfices	(3 856)	(2 526)	+ 53 %
Intérêts minoritaires	(1 321)	(642)	x 2,1
RÉSULTAT NET, PART DU GROUPE	7 843	5 832	+ 34 %

GÉNÉRALITÉS

Le résultat net, part du Groupe, en 2010 est en nette hausse par rapport à 2009 (+ 34 %).

QUOTE-PART DU RÉSULTAT NET DES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

La quote-part du résultat net des sociétés du Groupe mises en équivalence a augmenté, passant de 178 millions d'euros en 2009 à 268 millions d'euros en 2010, du fait du résultat net globalement plus élevé de ces sociétés.

GAINS NETS SUR AUTRES ACTIFS IMMOBILISÉS

Ce poste recouvre les résultats nets des cessions réalisées sur les immobilisations corporelles et incorporelles utilisées pour l'activité, et des cessions réalisées sur les titres consolidés encore inclus dans le périmètre de consolidation au moment de la cession. Les gains nets sur autres actifs immobilisés ont augmenté, passant de 87 millions d'euros en 2009 à 269 millions d'euros en 2010.

VARIATION DE VALEUR DES ÉCARTS D'ACQUISITION

Les variations de valeur des écarts d'acquisitions diminuent significativement, passant de 253 millions d'euros en 2009 à - 78 millions d'euros en 2010. Cette variation s'explique par un écart d'acquisition négatif de 835 millions d'euros enregistré sur l'acquisition de BNP Paribas Fortis, de BGL BNP Paribas et de leurs filiales en 2009 qui avait été compensé partiellement par une dépréciation de - 582 millions d'euros des écarts d'acquisition positifs de Personal Finance, Arval, UkrSibBank et Banque du Sahara.

IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Groupe a enregistré une dépense d'impôts sur les bénéfices en 2010 de 3 856 millions d'euros, en hausse par rapport au montant de 2 526 millions d'euros enregistré en 2009. Cette progression résulte de la hausse du résultat net avant impôt.

INTÉRÊTS MINORITAIRES

La quote-part des intérêts minoritaires dans le résultat net des sociétés consolidées du Groupe a augmenté à 1 321 millions d'euros en 2010 contre 642 millions d'euros en 2009, notamment du fait de l'intégration de BNP Paribas Fortis en année pleine (contre sept mois et demi en 2009) dans un contexte de redressement de la rentabilité de ce sous-groupe après mise en œuvre du plan d'intégration.

3.6 Événements récents

PRODUITS ET SERVICES

De nouveaux produits et services sont régulièrement proposés aux clients de BNP Paribas. Des informations sont disponibles sur les sites Internet du Groupe, notamment à travers des communiqués de presse accessibles via le site Internet www.invest.bnpparibas.com.

CROISSANCE EXTERNE ET PARTENARIATS

Il n'y a pas eu depuis le 8 novembre 2010, date de publication de la troisième actualisation du Document de référence 2009, d'événement significatif susceptible d'apparaître dans cette section.

3.7 Perspectives

PERSPECTIVES DES PÔLES OPÉRATIONNELS

RETAIL BANKING

Dans les quatre réseaux domestiques (France, Italie, Belgique et Luxembourg), le Groupe poursuivra sa mobilisation au service de l'économie pour accompagner les ménages et les entreprises dans leurs projets de financement.

Ainsi, pour les particuliers, les réseaux maintiendront la dynamique d'innovation technologique, poursuivront le déploiement du modèle de Banque Privée, particulièrement en Belgique, et développeront la distribution des produits d'assurance. En Italie, BNL bc complétera la rénovation de son réseau et relancera l'offre aux entrepreneurs.

Pour les entreprises et les entrepreneurs, les réseaux s'attacheront à élargir l'offre de produits et les ventes croisées avec Investment Solutions et CIB (Financements Structurés, taux et change), à poursuivre le développement des services de gestion de trésorerie, à ouvrir près de 30 nouvelles « Maison des entrepreneurs » en France et à renforcer les relations avec les entreprises moyennes en Italie.

Dans les autres réseaux de banque de détail, l'accent sera porté sur la mise en place de plans de développement ciblés visant à améliorer la rentabilité des franchises :

- BancWest, après une année marquée par le retour à la profitabilité, mettra en œuvre un plan de développement commercial, avec des investissements technologiques dans l'offre de produits et les canaux de distribution afin d'augmenter les ventes croisées et de renforcer l'acquisition de clientèle ;
- Europe Méditerranée, au-delà de la poursuite du déploiement du modèle intégré dans l'ensemble des réseaux, se consacrera à poursuivre le plan de développement en Pologne et à rendre plus flexible la base des coûts opérationnels en Ukraine après une année 2010 de restructuration commerciale ;
- En Turquie, la fusion juridique de TEB et de Fortis Bank Turquie a été réalisée le 14 février 2011, créant la 9^e banque du pays avec 600 agences, 5,6 milliards d'euros de dépôts et 7,4 milliards d'euros de crédits. BNP Paribas conserve le contrôle conjoint de l'entité fusionnée et l'impact sur la solvabilité du Groupe est quasi neutre. Du fait des participations directes du Groupe, la nouvelle entité « New TEB » sera consolidée par intégration proportionnelle à 67 %. Le plan industriel, fondé sur le déploiement du modèle intégré de BNP Paribas, prévoit la réalisation de 86 millions d'euros de synergies nettes d'ici 2013, principalement en banque de détail (75 %) et CIB (22 %). Les coûts de restructuration sont attendus à 123 millions d'euros sur 3 ans.

Enfin, Personal Finance tirera parti en 2011 de forts relais de croissance dans les pays développés et émergents.

En France, le lancement de Cetelem Banque permettra le développement d'une gamme de produits d'épargne commercialisée via un nouveau modèle multicanal de sollicitation de la clientèle. En Italie, le métier poursuivra la commercialisation de la « Carta Nova » de Findomestic (à option – débit différé ou crédit – au choix du client). En Belgique, il accélérera la distribution des produits d'AlphaCrédit par le réseau de

BNP Paribas Fortis. En Allemagne, Personal Finance bénéficiera à plein de la forte croissance des volumes dans le cadre du partenariat avec Commerzbank.

Au-delà des marchés d'Europe de l'Ouest, les relais de croissance reposent sur l'expansion de « PF Inside », modèle de déploiement du crédit à la consommation dans les réseaux du Groupe, notamment en Pologne, Ukraine, Maghreb et Chine. La prise de contrôle de TEB CTLM en Turquie dans le cadre des accords récents et les nouveaux partenariats dans l'automobile contribueront également à la croissance.

INVESTMENT SOLUTIONS

En 2011, le pôle s'attachera à tirer pleinement parti des coopérations avec la banque de détail à travers le déploiement du modèle de Banque privée en « Joint Venture » ainsi qu'avec CIB afin d'élargir l'offre de produits.

Le pôle poursuivra ses efforts en vue de conquérir de nouveaux clients, privés comme institutionnels.

Enfin, le pôle accélérera son développement en Asie-Pacifique : il capitalisera sur le dispositif existant en Gestion d'actifs, renforcera sa position parmi les cinq premières banques privées à partir de Hong-Kong et Singapour, maintiendra le dynamisme en Inde, au Japon, en Corée et à Taiwan dans l'Assurance et poursuivra le déploiement du dispositif du métier Titres dans la région.

CORPORATE AND INVESTMENT BANKING (CIB)

En Europe, CIB poursuivra sa mission d'accompagnement des grandes entreprises pour leur financement et la couverture de leurs risques de marché et mettra à leur disposition un dispositif renforcé en matière de conseil stratégique pour leurs opérations de fusions-acquisitions et leurs émissions d'actions. L'offre paneuropéenne de produits de flux (dispositif CTBE), sans équivalent en Europe, sera activement proposée aux entreprises.

Aux États-Unis, CIB renforcera son dispositif de façon ciblée et sélective, notamment sa plate-forme de dette pour servir les besoins des grandes entreprises émettrices et des institutions financières, et développera ses services de fusions-acquisitions en s'appuyant sur la franchise « Energy & Commodities ».

En Asie, CIB renforcera sa capacité à apporter des solutions à des clientèles diversifiées pour tirer parti de cette zone en forte croissance en s'appuyant sur les franchises de dimension mondiale du Groupe. CIB élargira sa base de clientèle et renforcera ses équipes en Chine, en Inde et en Corée.

UNE SOLVABILITÉ ÉLEVÉE, UN ACCÈS LARGE ET DIVERSIFIÉ À LA LIQUIDITÉ

BNP Paribas bénéficie d'un accès large et diversifié à la liquidité :

- sa base de dépôts large (553 milliards d'euros) et stable grâce à son positionnement de banque de détail au cœur de la zone euro, sa réserve d'actifs éligibles auprès des banques centrales (160 milliards d'euros disponibles), ainsi que la qualité du collatéral dont elle dispose pour lui permettre d'émettre des obligations sécurisées sont autant d'atouts structurels ;
- elle bénéficie en outre, par rapport à ses pairs, d'une capacité d'accéder à tous les grands marchés de dette à moyen et long terme (EUR, USD, AUD, JPY) à des conditions d'émission très favorables, tant en termes de spread que de maturité. Elle a ainsi pu lever 7 milliards d'euros en janvier 2011, avec un rallongement notable de la maturité moyenne portée à 8 ans, pour un programme total de 35 milliards prévu en 2011.

Le niveau élevé des résultats mis en réserve et la gestion optimisée des actifs pondérés qui, à 601 milliards d'euros, sont en baisse de 20 milliards

par rapport au 31 décembre 2009 malgré la hausse du dollar, ont permis au Groupe de renforcer à nouveau sa solvabilité de manière significative. Au 31 décembre 2010, le ratio common equity Tier 1 atteint 9,2 % contre 8,0 % au 31 décembre 2009 soit une progression de 120 pb en un an, due essentiellement à la génération organique de fonds propres (+ 80 pb) et à la baisse des actifs pondérés (+ 30 pb).

Le bilan du Groupe, à 1 998 milliards d'euros au 31 décembre 2010, est en légère baisse par rapport au 31 décembre 2009 (2 058 milliards d'euros), malgré la hausse du dollar par rapport à l'euro sur la période. Cette baisse est notamment due à la réduction des actifs de négoce et des repos (- 30 milliards d'euros) et des prêts aux banques centrales (- 22 milliards d'euros). Les actifs disponibles à la vente sont stables à 220 milliards d'euros. Leur valorisation au prix de marché a un impact quasiment neutre (- 0,014 milliard d'euros) sur les capitaux propres.

4

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2010 ÉTABLIS SELON LES NORMES COMPTABLES IFRS ADOPTÉES PAR L'UNION EUROPÉENNE

4.1	Compte de résultat de l'exercice 2010	104
4.2	État du résultat net et des variations d'actifs et de passifs comptabilisées directement en capitaux propres	105
4.3	Bilan au 31 décembre 2010	106
4.4	Tableau des flux de trésorerie relatifs à l'exercice 2010	107
4.5	Tableau de passage des capitaux propres du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2010	108
4.6	Notes annexes aux États financiers établis selon les normes comptables IFRS adoptées par l'Union européenne	110
	Note 1 Résumé des principes comptables appliqués par le Groupe	110
	1.a Normes comptables applicables	110
	1.b Principes de consolidation	110
	1.b.1 Périmètre de consolidation	110
	1.b.2 Méthodes de consolidation	110
	1.b.3 Règles de consolidation	111
	1.b.4 Regroupements d'entreprises et évaluation des écarts d'acquisition	111
	1.c Actifs et passifs financiers	112
	1.c.1 Crédits	112
	1.c.2 Contrats d'épargne et de prêt réglementés	113
	1.c.3 Titres	113
	1.c.4 Opérations en devises	114
	1.c.5 Dépréciation des actifs financiers	114
	1.c.6 Reclassements d'actifs financiers	115
	1.c.7 Dettes émises représentées par un titre	116
	1.c.8 Actions propres et dérivés sur actions propres	116
	1.c.9 Instruments dérivés et comptabilité de couverture	116
	1.c.10 Détermination de la valeur de marché	117
	1.c.11 Actifs et passifs financiers comptabilisés en valeur de marché par résultat sur option	118
	1.c.12 Revenus et charges relatifs aux actifs et passifs financiers	118
	1.c.13 Coût du risque	118
	1.c.14 Décomptabilisation d'actifs ou de passifs financiers	118
	1.c.15 Compensation des actifs et passifs financiers	119

1.d Normes comptables propres aux activités d'assurance	119
1.d.1 Actifs	119
1.d.2 Passifs	119
1.d.3 Compte de résultat	119
1.e Immobilisations	120
1.f Contrats de location	120
1.f.1 La société du Groupe est le bailleur du contrat de location	120
1.f.2 La société du Groupe est le preneur du contrat de location	121
1.g Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées	121
1.h Avantages bénéficiant au personnel	121
1.i Paiement à base d'actions	122
1.j Provisions de passif	123
1.k Impôt courant et différé	123
1.l Tableau des flux de trésorerie	123
1.m Utilisation d'estimations dans la préparation des États financiers	123
Note 2 Notes relatives au compte de résultat de l'exercice 2010	124
2.a Marge d'intérêts	124
2.b Commissions	125
2.c Gains nets sur instruments financiers évalués en valeur de marché par résultat	125
2.d Gains nets sur actifs financiers disponibles à la vente et autres actifs financiers non évalués en valeur de marché	125
2.e Produits et charges des autres activités	126
2.f Coût du risque	126
2.g Impôt sur les bénéfices	127
Note 3 Informations sectorielles	128
Note 4 Gestion des risques et adéquation des fonds propres	131
4.a Organisation de la gestion des risques	131
4.b Typologie des risques	131
4.c Gestion du capital et adéquation des fonds propres	139
4.d Risque de crédit et risque de contrepartie	141
4.e Risque de marché	155
4.f Risque opérationnel	164
4.g Risque de non-conformité et de réputation	168
4.h Risque de liquidité et de refinancement	168
4.i Risques d'assurance	170
Note 5 Notes relatives au bilan au 31 décembre 2010	172
5.a Actifs, passifs et instruments financiers dérivés en valeur de marché par résultat	172
5.b Instruments financiers dérivés à usage de couverture	174
5.c Actifs financiers disponibles à la vente	175
5.d Mesure de la valeur de marché des instruments financiers	175
5.e Reclassification d'instruments financiers initialement comptabilisés en valeur de marché par résultat à des fins de transaction ou en actifs disponibles à la vente	179
5.f Opérations interbancaires, créances et dettes sur établissements de crédit	180
5.g Prêts, créances et dettes sur la clientèle	181
5.h Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées	182
5.i Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	185

5.j	Impôts courants et différés	185
5.k	Comptes de régularisation, actifs et passifs divers	186
5.l	Participations dans les sociétés mises en équivalence	186
5.m	Immobilisations de placement et d'exploitation	187
5.n	Écarts d'acquisition	188
5.o	Provisions techniques des sociétés d'assurance	190
5.p	Provisions pour risques et charges	190
Note 6	Engagements de financement et de garantie	192
6.a	Engagements de financement donnés ou reçus	192
6.b	Engagements de garantie donnés par signature	192
6.c	Autres engagements de garantie	192
Note 7	Rémunération et avantages consentis au personnel	193
7.a	Frais de personnel	193
7.b	Avantages postérieurs à l'emploi	193
7.c	Autres avantages à long terme	198
7.d	Indemnités de fin de contrat de travail	198
7.e	Paiements à base d'actions	198
Note 8.	Informations complémentaires	203
8.a	Évolution du capital et résultat par action	203
8.b	Périmètre de consolidation	212
8.c	Variation de la part du Groupe et des actionnaires minoritaires dans les capitaux propres des filiales	234
8.d	Regroupement d'entreprises	236
8.e	Rémunérations et avantages sociaux bénéficiant aux mandataires sociaux	240
8.f	Relations avec les autres parties liées	248
8.g	Échéancier par maturité	250
8.h	Valeur de marché des instruments financiers comptabilisés au coût amorti	251
8.i	Passif éventuel : procédures judiciaires et d'arbitrage	252
8.j	Honoraires des Commissaires aux comptes	253
4.7	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	254

Les États financiers consolidés du groupe BNP Paribas sont présentés au titre des deux exercices 2010 et 2009. Conformément à l'article 20.1 de l'annexe I au règlement européen Prospectus (règlement EU 809/2004), il est précisé que l'exercice 2008 est consultable dans le Document de référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 11 mars 2009 sous le numéro D.09-0114.

4.1 Compte de résultat de l'exercice 2010

<i>En millions d'euros</i>	Notes	Exercice 2010	Exercice 2009
Intérêts et produits assimilés	2.a	47 388	46 460
Intérêts et charges assimilées	2.a	(23 328)	(25 439)
Commissions (produits)	2.b	13 857	12 276
Commissions (charges)	2.b	(5 371)	(4 809)
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat	2.c	5 109	6 085
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente et autres actifs financiers non évalués en valeur de marché	2.d	452	436
Produits des autres activités	2.e	30 385	28 781
Charges des autres activités	2.e	(24 612)	(23 599)
PRODUIT NET BANCAIRE		43 880	40 191
Charges générales d'exploitation		(24 924)	(21 958)
Dotations aux amortissements et aux provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles	5.m	(1 593)	(1 382)
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION		17 363	16 851
Coût du risque	2.f	(4 802)	(8 369)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		12 561	8 482
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence		268	178
Gains nets sur autres actifs immobilisés		269	87
Écarts d'acquisition	5.n	(78)	253
RÉSULTAT AVANT IMPÔT		13 020	9 000
Impôt sur les bénéfices	2.g	(3 856)	(2 526)
RÉSULTAT NET		9 164	6 474
dont intérêts minoritaires		1 321	642
RÉSULTAT NET, PART DU GROUPE		7 843	5 832
Résultat par action	8.a	6,33	5,20
Résultat dilué par action	8.a	6,32	5,20

4.2 État du résultat net et des variations d'actifs et de passifs comptabilisées directement en capitaux propres

<i>En millions d'euros</i>	Exercice 2010	Exercice 2009
Résultat net	9 164	6 474
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres	(1 085)	2 927
Éléments relatifs aux variations de parités monétaires	1 354	64
Variations de valeur des actifs financiers disponibles à la vente	(2 373)	2 834
Variations de valeur des actifs financiers disponibles à la vente, rapportées au résultat de la période	(69)	8
Variations de valeur différées des instruments dérivés de couverture	33	(137)
Variations de valeur des instruments dérivés de couverture, rapportées au résultat de la période	(28)	(37)
Éléments relatifs aux sociétés mises en équivalence	(2)	195
TOTAL CUMULÉ	8 079	9 401
Part du Groupe	6 837	8 537
Part des minoritaires	1 242	864

4.3 Bilan au 31 décembre 2010

<i>En millions d'euros, au</i>	Notes	31 décembre 2010	31 décembre 2009
ACTIF			
Caisse, banques centrales, CCP		33 568	56 076
Instruments financiers en valeur de marché par résultat	5.a	832 945	828 784
Instruments financiers dérivés de couverture	5.b	5 440	4 952
Actifs financiers disponibles à la vente	5.c	219 958	221 425
Prêts et créances sur les établissements de crédit	5.f	62 718	88 920
Prêts et créances sur la clientèle	5.g	684 686	678 766
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		2 317	2 407
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	5.i	13 773	14 023
Actifs d'impôts courants et différés	5.j	11 557	12 117
Comptes de régularisation et actifs divers	5.k	83 124	103 361
Participations dans les entreprises mises en équivalence	5.l	4 798	4 761
Immeubles de placement	5.m	12 327	11 872
Immobilisations corporelles	5.m	17 125	17 056
Immobilisations incorporelles	5.m	2 498	2 199
Écarts d'acquisition	5.n	11 324	10 979
TOTAL ACTIF		1 998 158	2 057 698
DETTES			
Banques centrales, CCP		2 123	5 510
Instruments financiers en valeur de marché par résultat	5.a	725 105	709 337
Instruments financiers dérivés de couverture	5.b	8 480	8 108
Dettes envers les établissements de crédit	5.f	167 985	220 696
Dettes envers la clientèle	5.g	580 913	604 903
Dettes représentées par un titre	5.h	208 669	211 029
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		301	356
Passifs d'impôts courants et différés	5.j	3 745	4 762
Comptes de régularisation et passifs divers	5.k	65 229	72 425
Provisions techniques des sociétés d'assurance	5.o	114 918	101 555
Provisions pour risques et charges	5.p	10 311	10 464
Dettes subordonnées	5.h	24 750	28 209
TOTAL DETTES		1 912 529	1 977 354
CAPITAUX PROPRES			
<i>Capital et réserves liées</i>		25 659	25 061
<i>Réserves consolidées</i>		40 961	37 433
<i>Résultat de l'exercice, part du Groupe</i>		7 843	5 832
Total capital, réserves consolidées et résultat de la période, part du Groupe		74 463	68 326
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres		169	1 175
Total part du Groupe		74 632	69 501
Réserves et résultat des minoritaires		11 293	11 060
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres		(296)	(217)
Total intérêts minoritaires		10 997	10 843
TOTAL CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS		85 629	80 344
TOTAL PASSIF		1 998 158	2 057 698

4.4 Tableau des flux de trésorerie relatifs à l'exercice 2010

En millions d'euros	Note	Exercice 2010	Exercice 2009
Résultat avant impôts		13 020	9 000
Éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et autres ajustements hors résultat		18 832	8 017
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles		3 739	3 534
Dotations nettes aux provisions des autres immobilisations et dépréciation (produit) des écarts d'acquisition		136	(95)
Dotations nettes aux provisions		10 877	15 794
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence		(269)	(178)
Produits nets des activités d'investissement		288	(39)
Produits nets des activités de financement		(2 303)	(1 200)
Autres mouvements		6 364	(9 799)
(Diminution) augmentation nette liée aux actifs et passifs provenant des activités opérationnelles		(34 550)	14 976
Diminution nette liée aux opérations avec les établissements de crédit		(31 425)	(51 299)
(Diminution) augmentation nette liée aux opérations avec la clientèle		(34 964)	48 115
Augmentation nette liée aux opérations affectant les autres actifs ou passifs financiers		37 530	22 583
Diminution nette liée aux opérations affectant les actifs ou passifs non financiers		(2 557)	(2 311)
Impôts versés		(3 134)	(2 112)
(DIMINUTION) AUGMENTATION NETTE DE LA TRÉSORERIE GÉNÉRÉE PAR L'ACTIVITÉ OPÉRATIONNELLE		(2 698)	31 993
(Diminution) augmentation nette liée aux actifs financiers et aux participations	8.d	(4 940)	1 763
Diminution nette liée aux immobilisations corporelles et incorporelles		(1 790)	(1 391)
(DIMINUTION) AUGMENTATION NETTE DE LA TRÉSORERIE LIÉE AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT		(6 730)	372
(Diminution) augmentation de trésorerie liée aux opérations réalisées avec les actionnaires		(759)	4 342
Diminution de trésorerie provenant des autres activités de financement		(22 054)	(24 580)
DIMINUTION NETTE DE LA TRÉSORERIE LIÉE AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT		(22 813)	(20 238)
EFFET DE LA VARIATION DES TAUX DE CHANGE SUR LA TRÉSORERIE ET ASSIMILÉE		3 053	(886)
(DIMINUTION) AUGMENTATION NETTE DE LA TRÉSORERIE		(29 188)	11 241
Solde des comptes de trésorerie et assimilée à l'ouverture de la période		54 202	42 961
Comptes actifs de caisse, banques centrales et CCP		56 076	39 219
Comptes passifs de banques centrales et CCP		(5 510)	(1 047)
Prêts à vue aux établissements de crédit	5.f	16 379	13 514
Emprunts à vue auprès des établissements de crédit	5.f	(12 380)	(8 673)
Déduction des créances et dettes rattachées sur les comptes de trésorerie et assimilée		(362)	(52)
Solde des comptes de trésorerie et assimilée à la clôture de la période		25 015	54 202
Comptes actifs de caisse, banques centrales et CCP		33 568	56 076
Comptes passifs de banques centrales et CCP		(2 123)	(5 510)
Prêts à vue aux établissements de crédit	5.f	11 273	16 379
Emprunts à vue auprès des établissements de crédit	5.f	(17 464)	(12 381)
Déduction des créances et dettes rattachées sur les comptes de trésorerie et assimilée		(239)	(362)
(DIMINUTION) AUGMENTATION DES SOLDES DES COMPTES DE TRÉSORERIE ET ASSIMILÉE		(29 188)	11 241

4.5 Tableau de passage des capitaux propres du

En millions d'euros	Capital et réserves			
	Part du Groupe			
	Actions ordinaires, actions de préférence et réserves liées	Titres Super-Subordonnés à Durée Indéterminée éligibles au Tier1	Réserves non distribuées	Total
Situation au 31 décembre 2008	13 527	10 521	30 710	54 758
Affectation du résultat de l'exercice 2008			(1 044)	(1 044)
Augmentations de capital liée à l'acquisition Fortis	6 197			6 197
Emission d'actions de préférence	5 097			5 097
Augmentation de capital en vue du rachat des actions de préférence	4 253			4 253
Remboursement des actions de préférence	(5 253)			(5 253)
Autres augmentations de capital	1 080	69		1 149
Remboursement de titres subordonnés à durée indéterminée		(2 550)		(2 550)
Mouvements sur titres propres	258	5	(72)	191
Opérations résultant de plans de paiement en actions	79		14	93
Rémunération des preferred shares et des Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée			(335)	(335)
Incidence de la prise de contrôle de Fortis				-
Opérations internes affectant les actionnaires minoritaires (note 8.c)			(17)	(17)
Changement de méthode de consolidation affectant les actionnaires minoritaires				-
Opérations d'acquisition de participations complémentaires ou de cession partielle (note 8.c)			(40)	(40)
Variation des engagements de rachat des participations aux actionnaires minoritaires			15	15
Autres variations	(50)		30	(20)
Variations d'actifs et passifs comptabilisés directement en capitaux propres				-
Résultat net au 31 décembre 2009			5 832	5 832
Acomptes distribués sur le résultat de l'exercice				-
Situation au 31 décembre 2009	25 188	8 045	35 093	68 326
Affectation du résultat de l'exercice 2009			(1 776)	(1 776)
Augmentations de capital et émissions	624			624
Réduction de capital	(40)			(40)
Incidence du remboursement des actions de préférence	(72)			(72)
Mouvements sur titres propres	9	(16)	5	(2)
Opérations résultant de plans de paiement en actions	7		(5)	2
Rémunération des preferred shares et des Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée			(310)	(310)
Opérations internes affectant les actionnaires minoritaires (note 8.c)			(23)	(23)
Changement de méthode de consolidation affectant les actionnaires minoritaires			-	-
Opérations d'acquisition de participations complémentaires ou de cession partielle (note 8.c)			(53)	(53)
Variation des engagements de rachat des participations aux actionnaires minoritaires			2	2
Autres variations	(5)		(53)	(58)
Variations d'actifs et passifs comptabilisés directement en capitaux propres				-
Résultat net au 31 décembre 2010			7 843	7 843
Acomptes distribués sur le résultat de l'exercice				-
Situation au 31 décembre 2010	25 711	8 029	40 723	74 463

1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2010

			Variations d'actifs et passifs comptabilisés directement en capitaux propres					Capitaux propres totaux
Intérêts minoritaires			Part du Groupe				Intérêts minoritaires	
Capital et réserves	Preferred shares éligibles au Tier1	Total	Parités monétaires	Actifs financiers disponibles à la vente	Instruments dérivés de couverture	Total		
3 849	2 330	6 179	(1 680)	(568)	718	(1 530)	(439)	58 968
(226)		(226)						(1 270)
		-						6 197
		-						5 097
		-						4 253
		-						(5 253)
		-						1 149
		-						(2 550)
		-						191
		-						93
(149)		(149)						(484)
4 087		4 087						4 087
17		17						-
(23)		(23)						(23)
506		506						466
(20)		(20)						(5)
91		91						71
		-	121	2 729	(145)	2 705	222	2 927
642		642						6 474
(44)		(44)						(44)
8 730	2 330	11 060	(1 559)	2 161	573	1 175	(217)	80 344
(359)		(359)						(2 135)
132		132						756
(130)	(440)	(570)						(610)
		-						(72)
	2	2						-
		-						2
(146)		(146)						(456)
23		23						-
(223)		(223)						(223)
(137)		(137)						(190)
145		145						147
90		90						32
		-	1 158	(2 175)	11	(1 006)	(79)	(1 085)
1 321		1 321						9 164
(45)		(45)						(45)
9 401	1 892	11 293	(401)	(14)	584	169	(296)	85 629

4.6 Notes annexes aux États financiers établis selon les normes comptables IFRS adoptées par l'Union européenne

Note 1 RÉSUMÉ DES PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUÉS PAR LE GROUPE

1.a NORMES COMPTABLES APPLICABLES

Les comptes consolidés du groupe BNP Paribas sont établis conformément aux normes comptables internationales (International Financial Reporting Standards – IFRS), telles qu'elles ont été adoptées au sein de l'Union européenne⁽¹⁾. À ce titre, certaines dispositions de la norme IAS 39 relative à la comptabilité de couverture ont été exclues, et certains textes récents n'ont pas encore fait l'objet d'une procédure d'adoption.

Dans les comptes consolidés présentés au 31 décembre 2010, le Groupe applique les dispositions d'IFRS 3 et IAS 27 révisées relatives respectivement aux regroupements d'entreprises et aux États financiers consolidés et individuels. L'application de ces normes révisées est prospective et n'a donc aucune incidence sur le traitement comptable des opérations antérieures au 1^{er} janvier 2010.

L'entrée en vigueur des autres normes d'application obligatoire à partir du 1^{er} janvier 2010 n'a pas eu d'effet sur les États financiers de l'exercice 2010.

Le Groupe n'a pas anticipé l'application des nouvelles normes, amendements et interprétations adoptés par l'Union européenne lorsque l'application en 2010 n'est l'objet que d'une option.

Enfin, le Groupe consolide les structures juridiques distinctes créées spécifiquement pour gérer une opération ou un groupe d'opérations similaires (entités « ad hoc »), et ce même en l'absence de lien en capital, dans la mesure où il en exerce en substance le contrôle, au regard des critères suivants :

- les activités de l'entité sont menées pour le compte exclusif du Groupe, de telle sorte que ce dernier en tire des avantages ;
- le Groupe dispose du pouvoir de décision et de gestion afin d'obtenir la majorité des avantages liés aux activités courantes de l'entité. Ce pouvoir se caractérise notamment par la capacité de dissoudre l'entité, d'en changer les statuts ou de s'opposer formellement à leur modification ;
- le Groupe a la capacité d'obtenir la majorité des avantages de l'entité et par conséquent peut être exposé aux risques liés à l'activité de la dite entité. Les avantages peuvent prendre la forme d'un droit à recevoir tout ou partie du résultat, évalué sur une base annuelle, une quote-part d'actif net, à disposer d'un ou plusieurs actifs ou à bénéficier de la majorité des actifs résiduels en cas de liquidation ;
- le Groupe conserve la majorité des risques pris par l'entité afin d'en retirer un avantage ; tel peut être le cas si le Groupe reste exposé aux premières pertes du portefeuille d'actifs logé dans l'entité.

1.b PRINCIPES DE CONSOLIDATION

1.b.1 Périmètre de consolidation

Les comptes consolidés de BNP Paribas regroupent l'ensemble des entreprises sous contrôle exclusif, contrôle conjoint ou sous influence notable hormis celles dont la consolidation présente un caractère négligeable pour l'établissement des comptes consolidés du Groupe. Une entreprise est présumée présenter un caractère négligeable pour l'établissement des comptes consolidés du Groupe dès lors que sa contribution dans les comptes consolidés reste en deçà des trois seuils suivants : 8 millions d'euros pour le produit net bancaire, 1 million d'euros pour le résultat brut d'exploitation ou le résultat net avant impôt, et 40 millions d'euros pour le total du bilan. Sont également consolidées les entités portant à leur actif des titres de participation de sociétés consolidées.

Une filiale est consolidée à partir de la date à laquelle le Groupe obtient effectivement son contrôle. Les entités temporairement contrôlées sont également intégrées dans les comptes consolidés jusqu'à la date de leur cession.

1.b.2 Méthodes de consolidation

Les entreprises sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale. Le Groupe possède le contrôle exclusif d'une filiale lorsqu'il est en mesure de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin de bénéficier de ses activités. Le contrôle exclusif est présumé exister lorsque le groupe BNP Paribas détient, directement ou indirectement, plus de la moitié des droits de vote de la filiale ; il est attesté lorsque le Groupe dispose du pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de l'entité en vertu d'un accord, ou de nommer, de révoquer ou de réunir la majorité des membres du Conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent.

La détermination du pourcentage de contrôle prend en compte les droits de vote potentiels qui donnent accès à des droits de vote complémentaires, dès lors qu'ils sont immédiatement exerçables ou convertibles.

Les entreprises sous contrôle conjoint sont consolidées par intégration proportionnelle. Le Groupe possède un contrôle conjoint lorsque, en vertu d'un accord contractuel, les décisions financières et opérationnelles stratégiques liées à l'activité nécessitent l'accord unanime des parties qui se partagent le contrôle.

(1) Le référentiel intégral des normes adoptées au sein de l'Union européenne peut être consulté sur le site internet de la Commission européenne à l'adresse suivante : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm#adopted-commission

Les entreprises sous influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle d'une entité, sans en détenir le contrôle. Elle est présumée si le Groupe détient, directement ou indirectement, 20 % ou plus des droits de vote dans une entité. Les participations inférieures à ce seuil sont exclues du périmètre de consolidation, sauf si elles représentent un investissement stratégique, et si le Groupe y exerce une influence notable effective. Tel est le cas des sociétés développées en partenariat avec d'autres groupes dans lesquelles le groupe BNP Paribas participe aux décisions stratégiques de l'entreprise associée en étant représenté dans les organes de direction, exerce une influence sur la gestion opérationnelle de l'entreprise associée par la mise à disposition de systèmes de gestion ou d'aide à la décision, et apporte sa collaboration technique au développement de cette entreprise.

Les variations de capitaux propres des sociétés mises en équivalence sont comptabilisées à l'actif du bilan sous la rubrique « Participations dans les sociétés mises en équivalence » et au passif du bilan sous la rubrique de capitaux propres appropriée. L'écart d'acquisition sur une société consolidée par mise en équivalence figure également sous la rubrique « Participations dans les sociétés mises en équivalence ».

Si la quote-part du Groupe dans les pertes d'une entreprise mise en équivalence est égale ou supérieure à ses intérêts dans cette entreprise, le Groupe cesse de prendre en compte sa quote-part dans les pertes à venir. La participation est alors présentée pour une valeur nulle. Les pertes supplémentaires de l'entreprise associée sont provisionnées uniquement lorsque le Groupe a une obligation légale ou implicite de le faire ou lorsqu'il a effectué des paiements pour le compte de l'entreprise.

Les intérêts minoritaires sont présentés séparément dans le résultat consolidé, ainsi que dans le bilan consolidé au sein des capitaux propres. La détermination des intérêts minoritaires tient compte de la cas échéant des actions préférentielles cumulatives en circulation émises par les filiales et classées comme des instruments de capitaux propres, dès lors qu'elles sont détenues par des entreprises hors du Groupe.

Les transactions aboutissant à une perte de contrôle intervenues antérieurement au 1^{er} janvier 2010 conduisent à la constatation d'un résultat de cession correspondant à la différence entre le prix de cession et la quote-part de capitaux propres cédée. L'application de la norme IAS 27 révisée modifie le traitement des pertes de contrôle intervenant postérieurement au 1^{er} janvier 2010 et conduit à réévaluer la quote-part résiduelle éventuellement conservée à sa valeur de marché par la contrepartie du résultat.

Les résultats de cession réalisés sur les titres consolidés sont enregistrés au compte de résultat sous la rubrique « Gains nets sur autres actifs immobilisés ».

1.b.3 Règles de consolidation

Les États financiers consolidés sont établis en utilisant des méthodes comptables uniformes pour des transactions et autres événements semblables dans des circonstances similaires.

Élimination des opérations réciproques

Les soldes réciproques résultant d'opérations réalisées entre sociétés consolidées du Groupe ainsi que les opérations elles-mêmes, y compris les produits, les charges et les dividendes, sont éliminés. Les profits et les pertes réalisés du fait de cessions d'actifs à l'intérieur du Groupe sont éliminés, sauf dans l'hypothèse où l'actif cédé est considéré comme durablement déprécié. Les profits et pertes latents compris dans la valeur des actifs disponibles à la vente sont conservés au niveau du Groupe.

Conversion des comptes en devises étrangères

Les comptes consolidés de BNP Paribas sont établis en euros.

La conversion des comptes des entités dont la monnaie fonctionnelle est différente de l'euro est effectuée par application de la méthode du cours de clôture. Selon cette méthode, tous les éléments d'actif et de passif, monétaires ou non monétaires, sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice. Les produits et les charges sont convertis au cours moyen de la période.

La même méthode s'applique aux comptes des filiales du Groupe situées dans des pays dotés d'une économie à caractère hyper-inflationniste, préalablement corrigés des effets de l'inflation au moyen d'indices reflétant les variations générales des prix.

Les écarts de conversion constatés, tant sur les éléments du bilan que du résultat, sont portés, pour la part revenant au Groupe dans ses capitaux propres sous la rubrique « Écarts de conversion » et pour la part des tiers sous la rubrique « Intérêts minoritaires ». Par application de l'option offerte par la norme IFRS 1, le Groupe a procédé, par transfert aux réserves consolidées, à la mise à zéro de l'ensemble des écarts de conversion en part du Groupe et en Intérêts minoritaires dans le bilan d'ouverture du 1^{er} janvier 2004.

En cas de liquidation ou de cession de tout ou partie d'une participation détenue dans une entreprise située hors de la zone euro conduisant à changer la nature de l'investissement (perte de contrôle, d'influence notable ou de contrôle conjoint), l'écart de conversion cumulé existant au sein des capitaux propres à la date de liquidation ou de cession est enregistré en résultat.

En cas de variation de pourcentage d'intérêts ne conduisant pas à changer la nature de l'investissement, l'écart de conversion est réalloué entre la part du Groupe et les intérêts minoritaires si l'entité est intégrée globalement ; dans le cas d'une entreprise associée ou d'une coentreprise, il est enregistré en résultat pour la fraction afférente à la participation cédée.

1.b.4 Regroupements d'entreprises et évaluation des écarts d'acquisition

Regroupements d'entreprises réalisés avant le 1^{er} janvier 2010

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Selon cette méthode, les actifs, passifs, et passifs éventuels identifiables de l'entité acquise qui satisfont aux critères de comptabilisation dans les normes IFRS, sont comptabilisés à la valeur de marché ou son équivalent, déterminés à la date d'acquisition, à l'exception des actifs non courants classés comme actifs détenus en vue de la vente, qui sont comptabilisés à la valeur de marché nette des coûts de sortie. Le Groupe dispose d'un délai de douze mois à la date d'acquisition pour finaliser la comptabilisation du regroupement d'entreprises considéré.

Le coût d'acquisition est égal à la valeur de marché ou son équivalent, à la date d'échange des actifs remis, des passifs encourus ou assumés ou des instruments de capitaux propres émis pour obtenir le contrôle de la société acquise. Les coûts directement afférents à l'opération de regroupement sont inclus dans le coût d'acquisition.

L'écart d'acquisition, ou survaleur, correspond à la différence entre le coût d'acquisition et la quote-part d'intérêt de l'acquéreur dans la valeur de marché ou son équivalent des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables à la date d'acquisition. À cette date, cet écart est inscrit à l'actif de l'acquéreur s'il est positif, et est comptabilisé immédiatement en résultat s'il est négatif.

Les écarts d'acquisition sont enregistrés dans la monnaie fonctionnelle de la société acquise et sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture.

Lorsqu'un regroupement d'entreprise a été réalisé au moyen de plusieurs transactions d'échange (acquisition par étapes), chaque transaction d'échange est traitée séparément en utilisant le coût de la transaction et les informations sur la valeur de marché des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables à chaque transaction pour déterminer le montant de l'écart d'acquisition associé à chaque étape. La variation de valeur de marché des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables correspondant à la quote-part déjà détenue est enregistrée en contrepartie des réserves.

En application de l'exception offerte par la norme IFRS 1, les regroupements d'entreprises intervenus avant le 1^{er} janvier 2004 et comptabilisés selon les règles comptables françaises prévalant à l'époque, n'ont pas été retraités selon les principes exposés ci-dessus.

Regroupements d'entreprises réalisés à compter du 1^{er} janvier 2010

Les règles décrites ci-dessus ont été modifiées par l'adoption de la norme IFRS 3 révisée. Les principales modifications sont les suivantes :

- les passifs éventuels de l'entité acquise ne sont comptabilisés au bilan consolidé que dans la mesure où ils sont représentatifs d'une obligation actuelle (et non plus actuelle ou potentielle comme antérieurement) à la date de prise de contrôle et que leur valeur de marché peut être estimée de façon fiable ;
- les coûts directement afférents à l'opération de regroupement constituent une transaction séparée du regroupement et sont enregistrés en résultat ;
- les compléments de prix éventuels sont intégrés dans le coût d'acquisition pour leur valeur de marché à la date d'acquisition (et non plus lorsqu'ils sont probables et évaluables de façon fiable comme antérieurement). Postérieurement à la période d'évaluation de 12 mois suivant le regroupement, les variations de valeur des compléments de prix éventuels qualifiés de passifs financiers, sont enregistrées en résultat ;
- à la date de prise de contrôle d'une entité, l'éventuelle quote-part antérieurement détenue dans cette dernière est réévaluée à sa valeur de marché en contrepartie du compte de résultat. Dans le cas d'une acquisition par étapes, l'écart d'acquisition est donc déterminé par référence à la valeur de marché en date de prise de contrôle et non plus par référence à celle des actifs et passifs acquis à chaque transaction d'échange.

Évaluation des écarts d'acquisition

Le groupe BNP Paribas procède régulièrement à des tests de dépréciation des écarts d'acquisition.

Ensemble homogène de métiers

Le Groupe a réparti l'ensemble de ses activités en « ensembles homogènes de métiers »⁽¹⁾. Cette répartition, opérée de manière cohérente avec le mode d'organisation et de gestion des métiers du Groupe, tient compte à la fois du caractère indépendant des résultats générés et du mode de gestion et de direction de ces ensembles. Cette répartition est régulièrement revue afin de tenir compte des événements susceptibles d'avoir une conséquence sur la composition des ensembles homogènes de métiers (opérations d'acquisition et de cession, réorganisation majeure, etc.).

(1) Le terme consacré aux ensembles homogènes de métiers par la norme IAS 36 est celui d'« Unité Génératrice de Trésorerie ».

Tests de dépréciation d'un ensemble homogène de métiers

Des tests de dépréciation consistant à s'assurer que les écarts d'acquisition affectés à chaque ensemble homogène de métiers ne sont pas frappés d'une dépréciation durable sont effectués lorsqu'apparaît un risque de dépréciation durable, et en tout état de cause une fois par an. La valeur comptable de l'ensemble homogène de métiers est alors comparée à sa valeur recouvrable. Dans le cas où la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, il est procédé à une dépréciation irréversible de l'écart d'acquisition égale à la différence entre la valeur comptable et la valeur recouvrable de l'ensemble homogène considéré.

Valeur recouvrable d'un ensemble homogène de métiers

La valeur recouvrable d'un ensemble homogène de métiers est définie comme la valeur la plus élevée entre sa valeur de marché et sa valeur d'utilité.

La valeur de marché correspond au montant susceptible d'être obtenu de la cession de l'ensemble homogène de métiers dans les conditions de marché prévalant à la date d'évaluation. Les références au marché sont essentiellement constituées par les prix observés lors de transactions récentes sur des entités comparables ou bien encore établies par rapport à des multiples boursiers de sociétés comparables cotées.

La valeur d'utilité repose sur une estimation des flux futurs dégagés par l'ensemble homogène de métiers tels qu'ils résultent des plans prévisionnels établis chaque année par les responsables des ensembles homogènes et approuvés par la Direction Générale du Groupe, et des analyses d'évolution à long terme du positionnement relatif des activités concernées sur leur marché. Ces flux sont actualisés à un taux reflétant le niveau de rendement attendu par un investisseur sur le type d'activité et dans la zone géographique concernés.

1.c ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

1.c.1 Crédits

La catégorie « Prêts et créances » inclut les crédits consentis par le Groupe, les participations du Groupe dans des crédits syndiqués, et les crédits acquis non cotés sur un marché actif, lorsqu'ils ne sont pas détenus à des fins de transaction. Les prêts cotés sur un marché actif sont inclus dans la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » et valorisés conformément aux règles s'appliquant à cette catégorie.

Les prêts et créances sont comptabilisés initialement à leur valeur de marché ou son équivalent, qui est, en règle générale, le montant net décaissé à l'origine, et comprend les coûts d'origination directement imputables à l'opération ainsi que certaines commissions perçues (commissions de participation et d'engagement, frais de dossier), analysées comme un ajustement du rendement effectif du prêt.

Les prêts et créances sont évalués ultérieurement au coût amorti, et les intérêts, ainsi que les coûts de transaction et commissions inclus dans la valeur initiale des crédits concourent à la formation du résultat de ces opérations sur la durée du crédit calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les commissions perçues sur des engagements de financement préalables à la mise en place d'un crédit sont différées, puis intégrées à la valeur du crédit lors de son attribution.

Les commissions perçues sur des engagements de financement dont la probabilité qu'ils donnent lieu au tirage d'un prêt est faible, ou dont les utilisations sont aléatoires dans le temps et dans leur montant, sont étalées linéairement sur la durée de l'engagement.

1.c.2 Contrats d'épargne et de prêt réglementés

Les Comptes Épargne Logement (CEL) et Plans d'Épargne Logement (PEL) sont des produits d'épargne réglementés par les pouvoirs publics, destinés aux particuliers. Ils associent une phase d'épargne et une phase de crédit, indissociablement liées, la phase de crédit étant contingente à la phase d'épargne.

Ces produits comportent deux types d'engagements pour le Groupe qui s'est engagé d'une part à rémunérer l'épargne, pour une durée indéterminée, à un taux d'intérêt fixé à l'ouverture du contrat par les pouvoirs publics pour les PEL ou à un taux refixé chaque semestre en fonction d'une formule d'indexation fixée par la loi pour les CEL, et d'autre part à prêter au client, s'il le demande, pour un montant fonction des droits acquis pendant la phase d'épargne, à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour les PEL ou à un taux fonction de la phase d'épargne pour les contrats de CEL.

Les engagements futurs du Groupe relatifs à chaque génération – les PEL de même taux à l'ouverture formant une génération, et les CEL formant, pour leur ensemble, une génération – sont mesurés par actualisation des résultats potentiels futurs associés aux encours en risque de la génération considérée.

Les encours en risque sont estimés sur la base d'une analyse des historiques des comportements clientèle, et correspondent :

- pour la phase crédit, aux encours statistiquement probables pour les crédits, ainsi qu'aux encours de crédit déjà mis en place ;
- pour la phase épargne, à la différence entre les encours statistiquement probables et les encours minimums attendus ; les encours minimums attendus étant assimilables à des dépôts à terme certains.

Les résultats des périodes futures afférents à la phase épargne sont estimés par la différence entre le taux de remplacement et le taux fixe de rémunération de l'épargne sur l'encours en risque d'épargne de la période considérée. Les résultats des périodes futures afférents à la phase crédit sont estimés par la différence entre le taux de refinancement et le taux fixe de rémunération des crédits sur l'encours en risque de crédit de la période considérée.

Les taux de placement de l'épargne et les taux de refinancement des crédits sont déduits de la courbe de taux de swap et des marges attendues sur des instruments financiers de nature et de maturités comparables. Les marges sont déterminées à partir de celles observées sur les crédits à l'habitat à taux fixe pour la phase crédit, et de celles observées sur les produits d'assurance vie en euro pour la phase d'épargne. Pour traduire l'incertitude sur les évolutions potentielles des taux et leurs conséquences sur les comportements futurs modélisés des clients et sur les encours en risque, les engagements sont estimés par application de la méthode dite Monte Carlo.

Lorsque la somme algébrique de la mesure des engagements futurs sur la phase d'épargne et sur la phase de crédit d'une même génération de contrats traduit une situation potentiellement défavorable pour le Groupe, une provision est constituée, sans compensation entre les générations, et enregistrée sous la rubrique « Provisions pour risques et charges » du bilan. Les variations de cette provision sont enregistrées au compte de résultat en « Produits et charges d'intérêt et assimilés ».

1.c.3 Titres

Catégories de titres

Les titres détenus par le Groupe peuvent être classés en quatre catégories.

Actifs financiers à la valeur de marché par résultat

La catégorie des « Actifs financiers à la valeur de marché par résultat » comprend :

- les actifs financiers faisant l'objet d'opérations de négoce (opérations dites de transaction) ;
- les actifs financiers que le Groupe a discrétionnairement choisi de comptabiliser et d'évaluer à la valeur de marché par résultat dès l'origine, conformément à l'option offerte par la norme IAS 39 et dont les conditions sont rappelées au paragraphe 1.c.10.

Les titres classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés à leur valeur de marché, les frais des transactions étant directement comptabilisés en compte de résultat. En date d'arrêté, ils sont évalués à leur valeur de marché et les variations de celle-ci, hors revenus courus des titres à revenu fixe, sont présentées, ainsi que les dividendes des titres à revenu variable et les plus et moins-values de cession réalisées, sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur les instruments financiers à la valeur de marché par résultat » du compte de résultat.

Les revenus perçus sur les titres à revenu fixe classés dans cette catégorie sont présentés sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.

L'évaluation du risque de contrepartie sur ces titres est comprise dans leur valeur de marché.

Prêts et créances

Les titres à revenu fixe ou déterminable, non cotés sur un marché actif, autres que ceux pour lesquels le porteur peut ne pas recouvrer la quasi-totalité de son investissement initial pour des raisons autres que la détérioration du crédit, sont classés en « Prêts et créances » quand ils ne répondent pas aux conditions de classement en actifs financiers à la valeur de marché par résultat. Ils sont comptabilisés et évalués comme précisé au paragraphe 1.c.1.

Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

La catégorie des « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance » comprend les titres à revenu fixe ou déterminable, à échéance fixe, que le Groupe a l'intention et la capacité de détenir jusqu'à leur échéance. Les opérations de couverture du risque de taux d'intérêt éventuellement mises en place sur cette catégorie de titres ne sont pas éligibles à la comptabilité de couverture définie par la norme IAS 39.

Les titres classés dans cette catégorie sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, qui intègre l'amortissement des primes et décotes correspondant à la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement de ces titres ainsi que les frais d'acquisition des titres s'ils sont significatifs. Les revenus perçus sur ces titres sont présentés sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.

Actifs financiers disponibles à la vente

La catégorie des « Actifs financiers disponibles à la vente » comprend les titres à revenu fixe ou à revenu variable qui ne relèvent pas des trois catégories précédentes.

Les titres classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés à leur valeur de marché, frais de transaction inclus lorsque ces derniers sont significatifs. En date d'arrêté, ils sont évalués à leur valeur de marché et les variations de celle-ci, hors revenus courus, présentées sous une rubrique spécifique des capitaux propres (« gains ou pertes latents ou différés »). Lors de la cession des titres, ces gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres sont constatés en compte de résultat sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente ».

Les revenus comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif sur les titres à revenu fixe de cette catégorie sont présentés dans l'agrégat « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat. Les dividendes perçus sur les titres à revenu variable sont présentés dans l'agrégat « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente » lorsque le droit du Groupe à les recevoir est établi.

Opérations de pensions et prêts/emprunts de titres

Les titres cédés temporairement dans le cas d'une mise en pension restent comptabilisés au bilan du Groupe dans leur portefeuille d'origine. Le passif correspondant est comptabilisé sous la rubrique de « Dettes » appropriée, à l'exception des opérations de pension initiées par les activités de négoce du Groupe, pour lesquelles le passif correspondant est comptabilisé en « Passifs financiers à la valeur de marché par résultat ».

Les titres acquis temporairement dans le cas d'une prise en pension ne sont pas comptabilisés au bilan du Groupe. La créance correspondante est comptabilisée sous la rubrique « Prêts et Créances », à l'exception des opérations de pension initiées par les activités de négoce du Groupe, pour lesquelles la créance correspondante est comptabilisée en « Actifs financiers à la valeur de marché par résultat ».

Les opérations de prêts de titres ne donnent pas lieu à la décomptabilisation des titres prêtés et les opérations d'emprunts de titres ne donnent pas lieu à la comptabilisation au bilan des titres empruntés, à l'exception des cas où les titres empruntés sont ensuite cédés par le Groupe. Dans ce cas, l'obligation de livrer les titres à l'échéance de l'emprunt est matérialisée par un passif financier présenté au bilan sous la rubrique « Passifs financiers à la valeur de marché par résultat ».

Date de comptabilisation des opérations sur titres

Les titres en valeur de marché par résultat ou classés en actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ou en actifs financiers disponibles à la vente sont comptabilisés en date de négociation.

Les opérations de cession temporaire de titres (qu'elles soient comptabilisées à la juste valeur par le résultat, en prêts et créances ou en dettes) ainsi que les ventes de titres empruntés sont comptabilisées initialement en date de règlement livraison.

Ces opérations sont maintenues au bilan jusqu'à l'extinction des droits du Groupe à recevoir les flux qui leur sont attachés ou jusqu'à ce que le Groupe ait transféré substantiellement tous les risques et avantages qui leur sont liés.

1.c.4 Opérations en devises

Le mode d'enregistrement comptable et d'évaluation du risque de change inhérent aux actifs et aux passifs concourant aux opérations en devises faites par le Groupe dépend du caractère monétaire ou non monétaire de ces actifs et de ces passifs.

Actifs et passifs monétaires⁽¹⁾ libellés en devises

Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis dans la monnaie fonctionnelle de l'entité concernée du Groupe au cours de clôture. Les écarts de change sont comptabilisés en résultat, à l'exception des écarts de change relatifs à des instruments financiers désignés comme instruments de couverture de résultats futurs ou de couverture d'investissement net en devises qui sont, dans ce cas, comptabilisés en capitaux propres.

Actifs non monétaires libellés en devises

Les actifs non monétaires peuvent être comptabilisés au coût historique ou à la valeur de marché. Les actifs non monétaires libellés en devises sont dans le premier cas évalués au cours de change du jour de la transaction et dans le second évalués au cours de change prévalant à la date de clôture.

Les écarts de change relatifs aux actifs non monétaires libellés en devises et comptabilisés à la valeur de marché (titres à revenu variable) sont constatés en résultat lorsque l'actif est classé dans la rubrique « Actifs financiers à la valeur de marché par résultat » et en capitaux propres lorsque l'actif est classé dans la rubrique « Actifs financiers disponibles à la vente », à moins que l'actif financier ne soit désigné comme élément couvert au titre du risque de change dans une relation de couverture de valeur, les écarts de change étant alors comptabilisés en résultat.

1.c.5 Dépréciation des actifs financiers

Dépréciations sur prêts et créances et sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance, provisions sur engagements de financement et de garantie

Des dépréciations sont constituées sur les crédits et sur les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du prêt ou à l'acquisition de l'actif, que cet événement affecte les flux de trésorerie futurs dans leur quantum ou leur échéancier et que ses conséquences peuvent être estimées de façon fiable. L'analyse de l'existence éventuelle d'une dépréciation est menée d'abord au niveau individuel puis au niveau d'un portefeuille. Les provisions relatives aux engagements de financement et de garantie donnés par le Groupe suivent des principes analogues, en tenant compte pour les engagements de financement de leur probabilité de tirage.

Au niveau individuel, constitue notamment une indication objective de perte de valeur toute donnée observable afférente aux événements suivants :

- l'existence d'impayés depuis trois mois au moins (6 mois pour les crédits immobiliers et les crédits aux collectivités locales) ;
- la connaissance ou l'observation de difficultés financières significatives de la contrepartie telles qu'il est possible de conclure à l'existence d'un risque avéré, qu'un impayé ait été ou non constaté ;
- les concessions consenties aux termes des crédits, qui ne l'auraient pas été en l'absence de difficultés financières de l'emprunteur.

(1) Les actifs et passifs monétaires correspondent aux actifs et aux passifs devant être reçus ou payés pour un montant en numéraire déterminé ou déterminable.

La dépréciation est mesurée comme la différence entre la valeur comptable avant dépréciation et la valeur, actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif, des composantes jugées recouvrables (principal, intérêts, garanties...). Les modifications de valeur des actifs ainsi dépréciés sont enregistrées dans le compte de résultat, dans la rubrique « Coût du risque ». Toute réappréciation postérieure du fait d'une cause objective intervenue après la dépréciation est constatée par le compte de résultat, également dans la rubrique « Coût du risque ». À compter de la dépréciation de l'actif, la rubrique « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat enregistre la rémunération théorique de la valeur nette comptable de l'actif calculée au taux d'intérêt effectif d'origine utilisé pour actualiser les flux jugés recouvrables.

La dépréciation d'un prêt ou d'une créance est le plus souvent enregistrée dans un compte de provision distinct venant réduire la valeur d'origine de la créance enregistrée à l'actif. Les provisions afférentes à un instrument financier enregistré hors-bilan, un engagement de financement ou de garantie, ou encore un litige, sont inscrites au passif. Une créance dépréciée est enregistrée pour tout ou partie en pertes et sa provision reprise à due concurrence de la perte lorsque toutes les voies de recours offertes à la banque ont été épuisées pour recouvrer les constituants de la créance ainsi que les garanties ou lorsqu'elle a fait l'objet d'un abandon total ou partiel.

Les contreparties non dépréciées individuellement font l'objet d'une analyse du risque par portefeuilles homogènes, qui s'appuie sur le système de notation interne du Groupe fondé sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêt. Cette analyse permet d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des crédits, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée. Les modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille sont enregistrées dans le compte de résultat, dans la rubrique « Coût du risque ».

L'exercice du jugement expérimenté des métiers ou de la Direction des Risques peut conduire le Groupe à constater des provisions collectives additionnelles au titre d'un secteur économique ou d'une zone géographique affectés par des événements économiques exceptionnels ; tel peut être le cas lorsque les conséquences de ces événements n'ont pu être mesurées avec la précision nécessaire pour ajuster les paramètres servant à déterminer la provision collective sur les portefeuilles homogènes non spécifiquement dépréciés.

Dépréciation des actifs financiers disponibles à la vente

Les « actifs financiers disponibles à la vente », essentiellement composés de titres, sont dépréciés individuellement par contrepartie du compte de résultat lorsqu'existe une indication objective de dépréciation durable résultant d'un ou plusieurs événements intervenus depuis l'acquisition.

S'agissant des titres à revenu variable cotés sur un marché actif, le dispositif de contrôle permet d'identifier les participations susceptibles d'être dépréciées durablement au moyen des deux critères suivants : la baisse significative du cours en deçà de la valeur d'acquisition ou la durée sur laquelle une moins value latente est observée, afin de procéder à une analyse qualitative complémentaire individuelle. Celle-ci peut conduire à la constitution d'une provision, alors déterminée sur la base du cours coté.

Au-delà des critères d'identification, le Groupe a défini trois critères de dépréciation, l'un fondé sur la baisse significative du cours du titre en considérant comme significative une baisse du cours supérieure à 50 % de la valeur d'acquisition, un autre fondé sur l'observation d'une moins-value latente sur cinq années consécutives, et le dernier associant une moins-value latente d'au moins 30 % à une durée d'observation d'un an, en moyenne. La durée de cinq ans est considérée par le Groupe comme la période nécessaire pour qu'une baisse modérée du cours au-dessous du prix de revient puisse être considérée comme n'étant pas seulement l'effet de la volatilité aléatoire inhérente aux marchés boursiers ni de la variation cyclique sur une période de plusieurs années affectant ces marchés mais un phénomène durable justifiant une dépréciation.

Une méthode similaire est appliquée pour les titres non cotés à revenu variable.

Pour les titres à revenu fixe, les critères de dépréciation sont les mêmes que ceux s'appliquant aux dépréciations des prêts et créances au niveau individuel.

La dépréciation d'un titre à revenu variable est enregistrée au sein du produit net bancaire sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente » et ne peut être reprise en compte de résultat, le cas échéant, qu'à la date de cession du titre. En outre, toute baisse ultérieure de la valeur de marché constitue une dépréciation reconnue en résultat.

Une dépréciation constituée sur un titre à revenu fixe est enregistrée au sein de la rubrique « Coût du risque » et peut être reprise en compte de résultat lorsque la valeur de marché du titre s'est appréciée du fait d'une cause objective intervenue postérieurement à la dernière dépréciation.

1.c.6 Reclassements d'actifs financiers

Les reclassements d'actifs financiers possibles sont les suivants :

- de la catégorie « actifs financiers à la valeur de marché par résultat », pour un actif financier non dérivé qui n'est plus détenu en vue d'être vendu dans un avenir proche :
 - vers la catégorie « prêts et créances » dès lors qu'il répond à cette définition à la date du reclassement et que le Groupe a l'intention et la capacité de le détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à son échéance ;
 - vers les autres catégories dès lors que des circonstances exceptionnelles le justifient et pour autant que les actifs transférés respectent les conditions applicables au portefeuille d'accueil.
- de la catégorie « actifs financiers disponibles à la vente » :
 - vers la catégorie « prêts et créances » selon les mêmes conditions que celles définies ci-dessus pour les « actifs financiers à la valeur de marché par résultat » ;
 - vers la catégorie « actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance », pour les actifs présentant une échéance ou « actifs financiers au coût » pour les actifs à revenu variable non cotés.

Les reclassements s'effectuent à la valeur de marché ou de modèle de l'instrument financier à la date du reclassement. Les dérivés incorporés aux actifs financiers transférés sont, le cas échéant, comptabilisés de manière séparée et les variations de valeur portées en résultat.

Postérieurement au reclassement, les actifs sont comptabilisés selon les dispositions applicables au portefeuille d'accueil, le prix de transfert à la date du reclassement constituant le coût initial de l'actif pour la détermination des dépréciations éventuelles.

Dans le cas de reclassement de la catégorie « actifs financiers disponibles à la vente » vers une autre catégorie, les profits ou pertes antérieurement constatés en capitaux propres sont amortis par le résultat sur la durée de vie résiduelle de l'instrument en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les révisions à la hausse des flux estimés recouvrables seront comptabilisées en tant qu'ajustement du taux d'intérêt effectif à compter de la date de changement d'estimation. Les révisions à la baisse se traduiront par un ajustement de la valeur comptable de l'actif financier.

1.c.7 Dettes émises représentées par un titre

Les instruments financiers émis par le Groupe sont qualifiés d'instruments de dettes s'il existe une obligation contractuelle pour la société du Groupe émettrice de ces instruments de délivrer du numéraire ou un actif financier au détenteur des titres. Il en est de même dans les cas où le Groupe peut être contraint à échanger des actifs ou des passifs financiers avec une autre entité à des conditions potentiellement défavorables, ou de livrer un nombre variable de ses propres actions.

Les dettes émises représentées par un titre sont enregistrées à l'origine à leur valeur d'émission comprenant les frais de transaction, puis sont évaluées à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les obligations remboursables ou convertibles en actions propres sont considérées comme des instruments hybrides comprenant à la fois une composante dette et une composante capitaux propres, déterminées lors de la comptabilisation initiale de l'opération.

1.c.8 Actions propres et dérivés sur actions propres

Le terme « actions propres » désigne les actions de la société consolidante BNP Paribas SA et de ses filiales consolidées par intégration globale.

Les actions propres détenues par le Groupe sont portées en déduction des capitaux propres consolidés quel que soit l'objectif de leur détention et les résultats afférents sont éliminés du compte de résultat consolidé.

Les actions émises par les filiales du Groupe contrôlées de manière exclusive étant assimilées aux actions émises par la société consolidante, lorsque le Groupe rachète les titres émis par ces filiales, la différence entre le prix d'acquisition et la quote-part d'actif net rachetée est enregistrée dans les réserves consolidées, part du Groupe. De même la valeur de la dette, ainsi que ses variations, représentative d'options de vente consenties, le cas échéant, aux actionnaires minoritaires de ces filiales, est imputée sur les intérêts minoritaires et, à défaut, sur les réserves consolidées, part du Groupe. Tant que ces options ne sont pas exercées, les résultats liés aux intérêts minoritaires sont affectés aux intérêts minoritaires au compte de résultat consolidé. L'incidence d'une baisse du pourcentage d'intérêt du Groupe dans une filiale consolidée par intégration globale, est traitée comptablement comme un mouvement des capitaux propres.

Les dérivés sur actions propres, sont considérés, selon leur mode de dénouement :

- soit comme des instruments de capitaux propres si le dénouement se fait par livraison physique d'un nombre fixe d'actions propres contre un montant fixe de trésorerie ou un autre actif financier ; ces instruments dérivés ne sont dans ce cas pas réévalués ;
- soit comme des dérivés si le dénouement se fait en numéraire ou au choix par la livraison physique d'actions propres ou la remise de numéraire. Les variations de valeur de ces instruments sont dans ce cas enregistrées en résultat.

En outre, si le contrat contient une obligation, même si celle-ci n'est qu'éventuelle, de rachat par la banque de ses propres actions, la valeur présente de la dette est comptabilisée par la contrepartie des capitaux propres.

1.c.9 Instruments dérivés et comptabilité de couverture

Tous les instruments dérivés sont comptabilisés au bilan en date de négociation pour leur prix de transaction. En date d'arrêté, ils sont réévalués à leur valeur de marché.

Dérivés détenus à des fins de transaction

Les dérivés détenus à des fins de transaction sont comptabilisés au bilan dans le poste « Actifs et passifs financiers à la valeur de marché par résultat ». Ils sont comptabilisés en actifs financiers lorsque la valeur de marché est positive, en passifs financiers lorsqu'elle est négative. Les gains et pertes réalisés et latents sont comptabilisés au compte de résultat en « Gains et pertes nets sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat ».

Dérivés et comptabilité de couverture

Les dérivés conclus dans le cadre de relations de couverture sont désignés en fonction de l'objectif poursuivi.

La couverture de valeur est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux d'intérêt des actifs et passifs à taux fixe, tant pour des instruments financiers identifiés (titres, émissions, prêts, emprunts) que pour des portefeuilles d'instruments financiers (dépôts à vue et crédits à taux fixe notamment).

La couverture de résultats futurs est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux d'intérêt des actifs et passifs à taux révisable, y compris leur renouvellement, et le risque de change des revenus futurs hautement probables en devises.

Lors de la mise en place de la relation de couverture, le Groupe établit une documentation formalisée : désignation de l'instrument ou de la portion d'instrument ou de risque couvert, stratégie et nature du risque couvert, désignation de l'instrument de couverture, modalités d'évaluation de l'efficacité de la relation de couverture.

Conformément à cette documentation, le Groupe évalue, lors de sa mise en place et au minimum trimestriellement, l'efficacité rétrospective et prospective des relations de couverture mises en place. Les tests d'efficacité rétrospectifs ont pour but de s'assurer que le rapport entre les variations effectives de valeur ou de résultat des dérivés de couverture et celles des instruments couverts se situe entre 80 % et 125 %. Les tests prospectifs ont pour but de s'assurer que les variations de valeur ou de résultat des dérivés attendues sur la durée de vie résiduelle de la couverture compensent de manière adéquate celles des instruments couverts. Concernant les transactions hautement probables, leur caractère s'apprécie notamment au travers de l'existence d'historiques sur des transactions similaires.

En application de la norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne (excluant certaines dispositions concernant la comptabilité de couverture d'un portefeuille), des relations de couverture de valeur du risque de taux d'intérêt sur base de portefeuille d'actifs ou de passifs sont utilisées. Dans ce cadre :

- le risque désigné comme étant couvert est le risque de taux d'intérêt associé à la composante de taux interbancaire inclus dans le taux des opérations commerciales de crédits à la clientèle, d'épargne et de dépôts à vue ;

- les instruments réputés couverts correspondent, pour chaque bande de maturité, à une fraction de la position constitutive des impasses associées aux sous-jacents couverts ;
- les instruments de couverture sont uniquement des swaps de taux simples ;
- l'efficacité des couvertures est assurée prospectivement par le fait que tous les dérivés doivent avoir à la date de leur mise en place pour effet de réduire le risque de taux d'intérêt du portefeuille de sous-jacents couverts. Rétrospectivement, ces couvertures doivent être déqualifiées lorsque les sous-jacents qui leur sont spécifiquement associés sur chaque bande de maturité deviennent insuffisants (du fait des remboursements anticipés des prêts ou des retraits des dépôts).

Les principes de comptabilisation des dérivés et des instruments couverts dépendent de la stratégie de couverture.

Dans le cas d'une relation de couverture de valeur, les dérivés sont réévalués au bilan à leur valeur de marché par contrepartie du compte de résultat dans le poste « Gains et pertes nets sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat », symétriquement à la réévaluation des instruments couverts pour le risque considéré. Au bilan, la réévaluation de la composante couverte est comptabilisée soit conformément à la classification de l'instrument couvert dans le cas d'une relation de couverture d'actifs ou de passifs identifiés, soit dans le poste « Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux » dans le cas d'une relation de couverture de portefeuille.

En cas d'interruption de la relation de couverture ou lorsque celle-ci ne satisfait plus aux tests d'efficacité, les dérivés de couverture sont transférés en portefeuille de transaction et comptabilisés selon les principes applicables à cette catégorie. Dans le cas d'instruments de taux d'intérêt identifiés initialement couverts, le montant de réévaluation inscrit au bilan sur ces instruments est amorti au taux d'intérêt effectif sur sa durée de vie résiduelle. Dans le cas de portefeuilles d'instruments de taux d'intérêt initialement couverts en taux, cet ajustement est amorti linéairement sur la période restant à courir par rapport à la durée initiale de la couverture. Si les éléments couverts ne figurent plus au bilan, du fait notamment de remboursements anticipés, ce montant est immédiatement porté au compte de résultat.

Dans le cas d'une relation de couverture de résultats futurs, les dérivés sont réévalués au bilan en valeur de marché en contrepartie d'une ligne spécifique des capitaux propres « Gains et pertes latents ou différés ». Les montants inscrits en capitaux propres pendant la durée de vie de la couverture sont transférés en résultat sous la rubrique « Produits et charges d'intérêts » au fur et à mesure que les éléments de résultat de l'instrument couvert affectent le résultat. Les instruments couverts restent comptabilisés conformément aux règles spécifiques à leur catégorie comptable.

En cas d'interruption de la relation de couverture ou lorsque celle-ci ne satisfait plus aux tests d'efficacité, les montants cumulés inscrits en capitaux propres au titre de la réévaluation du dérivé de couverture sont maintenus en capitaux propres jusqu'à ce que la transaction couverte affecte elle-même le résultat ou lorsqu'il est déterminé qu'elle ne se réalisera pas. Ces montants sont alors transférés en résultat.

En cas de disparition de l'élément couvert, les montants cumulés inscrits en capitaux propres sont immédiatement constatés en résultat.

Quelle que soit la stratégie de couverture retenue, l'inefficacité de la couverture est comptabilisée au compte de résultat en « Gains et pertes nets sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat ».

Les couvertures des investissements nets en devises réalisés dans des filiales et succursales sont comptabilisées de la même façon que les couvertures de résultats futurs. Les instruments de couverture peuvent être des dérivés de change ou tout instrument financier non dérivé.

Dérivés incorporés

Les dérivés incorporés à des instruments financiers composés sont extraits de la valeur de l'instrument qui les recèle et comptabilisés séparément en tant qu'instrument dérivé lorsque l'instrument composé n'est pas comptabilisé dans le poste « Actifs et passifs financiers à la valeur de marché par résultat » et lorsque les caractéristiques économiques et les risques de l'instrument dérivé incorporé ne sont pas étroitement liés à ceux du contrat hôte.

1.c.10 Détermination de la valeur de marché

Les actifs et passifs financiers de la catégorie « valeur de marché par résultat » et les actifs de la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » sont évalués et comptabilisés à leur valeur de marché, à la date de première comptabilisation, comme en date d'évaluation ultérieure. Celle-ci correspond au montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre parties bien informées, consentantes, et agissant dans des conditions de concurrence normale. Lors de sa comptabilisation initiale, la valeur d'un instrument financier est normalement le prix de négociation (c'est-à-dire la valeur de la contrepartie versée ou reçue).

La valeur de marché est déterminée :

- soit à partir de prix cotés sur un marché actif ;
- soit à partir d'une technique de valorisation faisant appel à :
 - des méthodes de calcul mathématiques fondées sur des théories financières reconnues, et ;
 - des paramètres dont la valeur est déterminée, pour certains, à partir des prix d'instruments traités sur des marchés actifs et pour d'autres, à partir d'estimations statistiques ou d'autres méthodes quantitatives, du fait de l'absence de marché actif.

La détermination du caractère actif ou non d'un marché s'appuie sur des indicateurs tels que la baisse significative du volume des transactions pour un instrument identique ou similaire, la raréfaction des valeurs restituées par les sociétés de service, la forte dispersion des prix disponibles entre les différents intervenants de marché ou l'ancienneté des prix provenant de transactions observées.

Utilisation de prix cotés sur un marché actif

Lorsque des prix cotés sur un marché actif sont disponibles, ils sont retenus pour la détermination de la valeur de marché. Il s'agit de prix directement cotés pour des instruments identiques.

Utilisation de modèles pour la valorisation des instruments financiers non cotés

La majorité des dérivés de gré à gré est traitée sur des marchés actifs. Leur valorisation est opérée par des modèles communément admis (méthode d'actualisation des cash flows futurs, modèle de Black and Scholes, techniques d'interpolation) et fondés sur des prix de marché cotés d'instruments ou de sous-jacents similaires.

Certains instruments financiers, bien que n'étant pas traités sur des marchés actifs, sont valorisés selon des méthodes fondées sur des paramètres observables sur les marchés.

Les modèles utilisent des paramètres de marché calibrés à partir de données observables telles que les courbes de taux, les nappes de volatilité implicite des options, les taux de défaut et hypothèses de pertes.

La valorisation issue des modèles est ajustée afin de tenir compte des risques de liquidité et de crédit. Ainsi, à partir des valorisations produites sur la base d'un cours médian de marché, un ajustement de cours permet de valoriser la position nette de chaque instrument financier au cours acheteur pour les positions vendeuses ou au cours vendeur pour les positions acheteuses. Le cours acheteur reflète le prix auquel une contrepartie achèterait l'instrument financier, le cours vendeur reflète le prix auquel une contrepartie vendrait le même instrument.

De même, afin de refléter la qualité de crédit des instruments dérivés, un ajustement pour risque de contrepartie est intégré à la valorisation issue des modèles.

La marge dégagée lors de la négociation des instruments financiers valorisés selon des méthodes fondées sur des paramètres observables est immédiatement comptabilisée en résultat.

D'autres instruments financiers qui sont complexes et peu liquides, sont valorisés avec des techniques développées par l'entreprise et fondées sur des paramètres pour tout ou partie non observables sur les marchés actifs.

En l'absence de paramètres observables, ces instruments sont alors valorisés, lors de leur comptabilisation initiale, de manière à refléter le prix de la transaction qui est considéré comme la meilleure indication de la valeur de marché. La valorisation issue de ces modèles est ajustée afin de tenir compte des risques de liquidité, de crédit et de modèle.

La marge dégagée lors de la négociation de ces instruments financiers complexes, (« day one profit »), est différée et étalée en résultat sur la durée d'inobservabilité anticipée des paramètres de valorisation. Lorsque les paramètres non observables à l'origine le deviennent ou lorsque la valorisation peut être justifiée par comparaison avec celle de transactions récentes et similaires opérées sur un marché actif, la part de la marge non encore reconnue est alors comptabilisée en résultat.

Enfin, dans le cas particulier des actions non cotées, leur valeur de marché est déterminée par comparaison avec la ou les transactions les plus récentes observées sur le capital de la société concernée, réalisées avec un tiers indépendant et dans des conditions normales de marché. En l'absence de telles références, la valorisation est opérée, soit à partir de techniques communément utilisées (multiples d'EBIT ou d'EBITDA), soit sur la base de la quote-part d'actif net revenant au Groupe calculée à partir des informations disponibles les plus récentes.

1.c.11 Actifs et passifs financiers comptabilisés en valeur de marché par résultat sur option

L'amendement à la norme IAS 39 relatif à la comptabilisation des actifs et passifs financiers dans la catégorie « portefeuille évalué en valeur de marché sur option » a été adopté par l'Union européenne le 15 novembre 2005, avec application à compter du 1^{er} janvier 2005.

Cet amendement permet, lors de la comptabilisation initiale, de désigner des actifs et passifs financiers en valeur de marché par résultat dans les cas suivants :

- lorsqu'il s'agit d'instruments financiers composés comportant un ou plusieurs dérivés incorporés qui autrement seraient à extraire et à comptabiliser séparément ;
- lorsque l'utilisation de cette option permet d'éliminer ou de réduire significativement une incohérence dans l'évaluation et la comptabilisation des actifs et passifs qui autrement résulterait de leur classement dans des catégories comptables distinctes ;

- lorsque le groupe d'actifs et/ou de passifs financiers est géré et évalué sur la base de leur valeur de marché, conformément à une stratégie de gestion et d'investissement dûment documentée.

1.c.12 Revenus et charges relatifs aux actifs et passifs financiers

Les revenus et les charges relatifs aux instruments financiers évalués au coût amorti et aux actifs à revenu fixe classés en « Actifs financiers disponibles à la vente » sont comptabilisés au compte de résultat en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le taux d'intérêt effectif est le taux d'actualisation qui assure l'identité entre la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs sur la durée de vie de l'instrument financier, ou selon le cas sur une durée de vie plus courte, et le montant inscrit au bilan. Le calcul de ce taux tient compte des commissions reçues ou payées et faisant par nature partie intégrante du taux effectif du contrat, des coûts de transaction et des primes et décotes.

Le Groupe enregistre en résultat les produits et charges de commissions sur prestations de services en fonction de la nature des prestations auxquelles elles se rapportent. Les commissions considérées comme un complément d'intérêt font partie intégrante du taux d'intérêt effectif et sont comptabilisées au compte de résultat en « Produits et charges d'intérêt et assimilés ». Les commissions rémunérant l'exécution d'un acte important sont comptabilisées au compte de résultat intégralement lors de l'exécution de cet acte, sous la rubrique « Commissions » ainsi que les commissions rémunérant un service continu qui sont prises en compte sur la durée de la prestation rendue.

Les commissions perçues au titre des engagements de garantie financière sont réputées représenter la valeur de marché initiale de l'engagement. Le passif en résultant est ultérieurement amorti sur la durée de l'engagement, en produits de commissions au sein du Produit Net Bancaire.

Les coûts externes directement attribuables à une émission d'actions nouvelles, sont déduits des capitaux propres nets de tout impôt y afférent.

1.c.13 Coût du risque

Le coût du risque comprend au titre du risque de crédit les dotations et reprises de provisions pour dépréciation des titres à revenu fixe et des prêts et créances sur la clientèle et les établissements de crédit, les dotations et reprises relatives aux engagements de financement et de garantie donnés, les pertes sur créances irrécouvrables et les récupérations sur créances amorties. Sont également comptabilisées en coût du risque les dépréciations éventuellement constituées en cas de risque de défaillance avéré de contreparties d'instruments financiers négociés de gré à gré ainsi que les charges liées aux fraudes et aux litiges inhérents à l'activité de financement.

1.c.14 Décomptabilisation d'actifs ou de passifs financiers

Le Groupe décomptabilise tout ou partie d'un actif financier lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie de l'actif expirent ou lorsque le Groupe a transféré les droits contractuels à recevoir les flux de trésorerie de l'actif financier et la quasi-totalité des risques et des avantages liés à la propriété de cet actif. Si l'ensemble de ces conditions n'est pas réuni, le Groupe maintient l'actif à son bilan et enregistre un passif représentant les obligations nées à l'occasion du transfert de l'actif.

Le Groupe décomptabilise tout ou partie d'un passif financier lorsque tout ou partie de ce passif est éteint.

1.c.15 Compensation des actifs et passifs financiers

Un actif financier et un passif financier sont compensés et un solde net est présenté au bilan si et seulement si le Groupe a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il a l'intention soit de régler le montant net soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Les opérations de pensions livrées et de dérivés traitées avec des chambres de compensation dont les principes de fonctionnement répondent aux deux critères requis par la norme font l'objet d'une compensation au bilan.

1.d NORMES COMPTABLES PROPRES AUX ACTIVITÉS D'ASSURANCE

Les principes comptables et les règles d'évaluation propres aux actifs et passifs générés par les contrats d'assurance et les contrats financiers avec une clause de participation à caractère discrétionnaire émis par les sociétés d'assurance consolidées sont établis conformément à la norme IFRS 4 et maintenus dans les comptes consolidés du Groupe.

Les autres actifs détenus et passifs émis par les sociétés d'assurance suivent les règles communes à tous les actifs et passifs du Groupe et sont présentés dans les postes de même nature du bilan et du compte de résultat consolidés.

1.d.1 Actifs

Les actifs financiers et les immobilisations suivent les modes de comptabilisation décrits par ailleurs, à l'exception des parts de SCI, supports de contrats en unités de compte, qui sont valorisées en date d'arrêté à leur valeur de marché ou leur équivalent, les variations de celle-ci étant comptabilisées au compte de résultat.

Les actifs financiers représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte sont ainsi présentés en « Actifs financiers à la juste valeur par résultat » et évalués en date d'arrêté à la valeur de réalisation des supports de référence.

1.d.2 Passifs

Les engagements vis-à-vis des souscripteurs et des bénéficiaires des contrats figurent dans le poste « Provisions techniques des sociétés d'assurance », et regroupent les passifs des contrats d'assurance soumis à un aléa d'assurance significatif (mortalité, invalidité...) et des contrats financiers comportant une clause discrétionnaire de participation aux bénéfices, auxquels s'applique la norme IFRS 4. La clause de participation discrétionnaire octroie aux souscripteurs des contrats d'assurance-vie le droit de recevoir, en plus de la rémunération garantie, une quote-part des résultats financiers réalisés.

Les passifs relatifs aux autres contrats financiers, qui relèvent de la norme IAS 39, sont comptabilisés dans le poste « Dettes envers la clientèle ».

Les passifs des contrats en unités de compte sont évalués par référence à la valeur de marché ou son équivalent des actifs servant de support à ces contrats à la date d'arrêté.

Les provisions techniques des filiales d'assurance vie sont principalement constituées des provisions mathématiques, qui correspondent, généralement aux valeurs de rachat des contrats.

Les garanties proposées couvrent principalement le risque décès (assurance temporaire, rentes viagères, remboursement d'emprunts ou garanties plancher des contrats en unités de compte) ainsi qu'en assurance des emprunteurs, l'invalidité, l'incapacité de travail et la vacance d'emploi. La maîtrise de ces risques est obtenue grâce à l'utilisation de tables de mortalité adaptées (tables certifiées pour les rentiers), à la sélection médicale plus ou moins poussée selon les garanties octroyées, à la bonne connaissance statistique des populations assurées ainsi qu'aux programmes de réassurance.

En assurance non-vie, des provisions pour primes non acquises (fractions de primes émises correspondant aux exercices futurs) et pour sinistres à payer sont constituées incluant les frais de gestion.

À la date de clôture, un test de suffisance du passif est réalisé : le niveau des provisions techniques est comparé à la valeur moyenne, issue de calculs stochastiques, des flux futurs de trésorerie. L'ajustement éventuel des provisions techniques est constaté en résultat de la période. La réserve de capitalisation dotée dans les comptes sociaux du fait de la vente de valeurs mobilières amortissables, avec pour objet de différer une partie des plus-values nettes dégagées afin de maintenir le rendement actuariel du portefeuille constitué en représentation des engagements à l'égard des assurés, est pour l'essentiel reclassée en provision pour participation aux bénéfices différée passive dans les comptes consolidés du Groupe, la partie portée dans les capitaux propres donnant lieu à la constatation d'un impôt différé passif.

Cette provision comprend également la provision pour participation différée, résultant de l'application de la « comptabilité reflet » : elle représente la quote-part des assurés, principalement des filiales d'assurance-vie en France, dans les plus et moins values latentes sur les actifs, lorsque la rémunération des contrats est liée à leur rendement. Cette quote-part est une moyenne issue de calculs stochastiques sur les plus et moins values latentes attribuées aux assurés dans le cadre des scénarii étudiés.

En cas d'existence d'une moins value latente nette sur les actifs entrant dans le champ d'application de la « comptabilité reflet », il est constaté une participation différée active pour le montant dont l'imputation sur des participations aux bénéfices futures des assurés est fortement probable. L'appréciation de la recouvrabilité de cette participation différée active est effectuée de manière prospective, en tenant compte des participations aux bénéfices différées passives comptabilisées par ailleurs, des plus-values sur actifs financiers non constatées dans les comptes du fait des options retenues pour leur comptabilisation (actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et placements immobiliers évalués au coût) et de la capacité et de l'intention de l'entreprise de détenir les placements en moins-value latente. La participation aux bénéfices différée active est comptabilisée de manière symétrique à celle des actifs correspondants et présentée à l'actif du bilan dans le poste « comptes de régularisation et actifs divers ».

1.d.3 Compte de résultat

Les produits et les charges comptabilisés au titre des contrats d'assurance émis par le Groupe sont présentés au compte de résultat sous les rubriques « Produits des autres activités » et « Charges des autres activités ».

Les autres produits et charges sont présentés sous les rubriques qui leur sont relatives. Ainsi, les variations de la provision pour participation aux bénéfices sont présentées dans les mêmes agrégats que les résultats sur les actifs qui les génèrent.

1.e IMMOBILISATIONS

Les immobilisations inscrites au bilan du Groupe comprennent les immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation ainsi que les immeubles de placement.

Les immobilisations d'exploitation sont utilisées à des fins de production de services, ou administratives. Elles incluent les biens autres qu'immobiliers, donnés en location simple.

Les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers et valoriser le capital investi.

Les immobilisations sont enregistrées à leur coût d'acquisition augmenté des frais directement attribuables, et des coûts d'emprunt encourus lorsque la mise en service des immobilisations est précédée d'une longue période de construction ou d'adaptation.

Les logiciels développés en interne, lorsqu'ils remplissent les critères d'immobilisation, sont immobilisés pour leur coût direct de développement qui inclut les dépenses externes et les frais de personnel directement affectables au projet.

Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes éventuelles de valeur, à l'exception des parts de SCI, supports de contrats d'assurance en unités de compte, qui sont valorisées en date d'arrêté à leur valeur de marché ou son équivalent, les variations de celle-ci étant comptabilisées au compte de résultat.

Le montant amortissable d'une immobilisation est déterminé après déduction de sa valeur résiduelle. Seuls les biens donnés en location simple sont réputés avoir une valeur résiduelle, la durée d'utilité des immobilisations d'exploitation étant généralement égale à la durée de vie économique attendue du bien.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire sur la durée d'utilité attendue du bien pour l'entreprise. Les dotations aux amortissements sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations aux amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat.

Lorsqu'une immobilisation est composée de plusieurs éléments pouvant faire l'objet de remplacement à intervalles réguliers, ayant des utilisations différentes ou procurant des avantages économiques selon un rythme différent, chaque élément est comptabilisé séparément et chacun des composants est amorti selon un plan d'amortissement qui lui est propre. L'approche par composants a été retenue pour les immeubles d'exploitation et de placement.

Les durées d'amortissement retenues pour les immeubles de bureaux sont de 80 et 60 ans pour le gros œuvre des immeubles de prestige et les autres immeubles respectivement, 30 ans pour les façades, 20 ans pour les installations générales et techniques et 10 ans pour les agencements.

Les logiciels sont amortis, selon leur nature, sur des durées n'excédant pas 8 ans pour les développements d'infrastructure et 3 ans ou 5 ans pour les développements essentiellement liés à la production de services rendus à la clientèle.

Les coûts de maintenance des logiciels sont enregistrés en charges au compte de résultat lorsqu'ils sont encourus. En revanche, les dépenses qui participent à l'amélioration des fonctionnalités du logiciel ou contribuent à en allonger sa durée de vie sont portées en augmentation du coût d'acquisition ou de confection initial.

Les immobilisations amortissables font l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'à la date de clôture, d'éventuels indices de perte de valeur sont identifiés. Les immobilisations non amortissables font l'objet d'un test de

dépréciation au moins une fois par an sur le modèle de celui effectué pour les survaleurs affectées aux ensembles homogènes de métiers.

S'il existe un tel indice de dépréciation, la nouvelle valeur recouvrable de l'actif est comparée à la valeur nette comptable de l'immobilisation. En cas de perte de valeur, une dépréciation est constatée en compte de résultat. La dépréciation est reprise en cas de modification de l'estimation de la valeur recouvrable ou de disparition des indices de dépréciation. Les dépréciations sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations aux amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat.

Les plus ou moins-values de cession des immobilisations d'exploitation sont enregistrées au compte de résultat sous la rubrique « Gains nets sur autres actifs immobilisés ».

Les plus ou moins-values de cession des immeubles de placement sont enregistrées au compte de résultat sous la rubrique « Produits des autres activités » ou « Charges des autres activités ».

1.f CONTRATS DE LOCATION

Les différentes sociétés du Groupe peuvent être le preneur ou le bailleur de contrats de location.

1.f.1 La société du Groupe est le bailleur du contrat de location

Les contrats de location consentis par le Groupe sont analysés en contrats de location-financement (crédit-bail et autres) ou en contrats de location simple.

Contrats de location-financement

Dans un contrat de location-financement, le bailleur transfère au preneur l'essentiel des risques et avantages de l'actif. Il s'analyse comme un financement accordé au preneur pour l'achat d'un bien.

La valeur actuelle des paiements dus au titre du contrat, augmentée le cas échéant de la valeur résiduelle, est enregistrée comme une créance. Le revenu net de l'opération pour le bailleur ou le loueur correspond au montant d'intérêts du prêt et est enregistré au compte de résultat sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés ». Les loyers perçus sont répartis sur la durée du contrat de location-financement en les imputant en amortissement du capital et en intérêts de façon à ce que le revenu net représente un taux de rentabilité constant sur l'encours résiduel. Le taux d'intérêt utilisé est le taux d'intérêt implicite du contrat.

Les provisions constatées sur ces prêts et créances, qu'il s'agisse de provisions individuelles ou de provisions de portefeuille, suivent les mêmes règles que celles décrites pour les prêts et créances.

Contrats de location simple

Est un contrat de location simple, un contrat par lequel l'essentiel des risques et avantages de l'actif mis en location n'est pas transféré au preneur.

Le bien est comptabilisé à l'actif du bailleur en immobilisations et amorti linéairement sur la période de location. L'amortissement du bien s'effectue hors valeur résiduelle tandis que les loyers sont comptabilisés en résultat pour leur totalité de manière linéaire sur la durée du contrat de location. Ces loyers et ces dotations aux amortissements sont enregistrés au compte de résultat sur les lignes « Produits des autres activités » et « Charges des autres activités ».

1.f.2 La société du Groupe est le preneur du contrat de location

Les contrats de location conclus par le Groupe sont analysés en contrats de location-financement (crédit-bail et autres) ou en contrats de location simple.

Contrats de location-financement

Un contrat de location-financement est considéré comme un bien acquis par le preneur et financé par emprunt. L'actif loué est comptabilisé pour sa valeur de marché à l'actif du bilan du preneur ou si celle-ci est inférieure, pour la valeur actualisée des paiements minimaux au titre du contrat de location déterminée au taux d'intérêt implicite du contrat. En contrepartie, une dette financière d'un montant égal à la valeur de marché de l'immobilisation ou à la valeur actualisée des paiements minimaux est constatée au passif du preneur. Le bien est amorti selon la même méthode que celle applicable aux immobilisations détenues pour compte propre, après avoir déduit de son prix d'acquisition l'estimation de sa valeur résiduelle. La durée d'utilisation retenue est la durée de vie utile de l'actif. La dette financière est comptabilisée au coût amorti.

Contrats de location simple

Le bien n'est pas comptabilisé à l'actif du preneur. Les paiements effectués au titre des contrats de location simple sont enregistrés dans le compte de résultat linéairement sur la période de location.

1.g ACTIFS NON COURANTS DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE ET ACTIVITÉS ABANDONNÉES

Lorsque le Groupe décide de vendre des actifs non courants, et lorsqu'il est hautement probable que cette vente interviendra dans les douze mois, ces actifs sont présentés séparément au bilan dans le poste « Actifs non courants destinés à être cédés ». Les passifs qui leur sont éventuellement liés sont présentés séparément dans le poste « Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés ».

Dès lors qu'ils sont classés dans cette catégorie, les actifs non courants et groupes d'actifs et de passifs sont évalués au plus bas de leur valeur comptable et de leur juste valeur minorée des coûts de vente.

Les actifs concernés cessent d'être amortis. En cas de perte de valeur constatée sur un actif ou un groupe d'actifs et de passifs, une dépréciation est constatée en résultat. Les pertes de valeur comptabilisées à ce titre sont réversibles.

En outre, lorsqu'un groupe d'actifs et de passifs destiné à la vente constitue un ensemble homogène de métiers, il est qualifié d'activité abandonnée. Les activités abandonnées incluent à la fois les activités destinées à être cédées, les activités arrêtées, ainsi que les filiales acquises exclusivement dans une perspective de revente.

L'ensemble des pertes et profits relatifs à ces opérations est présenté séparément au compte de résultat, sur la ligne « Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession », qui inclut les résultats nets après impôt de l'activité, le résultat net après impôt lié à son évaluation à la valeur de marché minorée des coûts de vente, et le résultat net après impôt de la cession de l'activité.

1.h AVANTAGES BÉNÉFICIAIRE AU PERSONNEL

Les avantages consentis au personnel du Groupe sont classés en quatre catégories :

- les avantages à court terme tels que les salaires, les congés annuels, l'intéressement, la participation, l'abondement ;
- les avantages à long terme qui comprennent les congés rémunérés et les primes liées à l'ancienneté, certaines rémunérations différées versées en numéraire ;
- les indemnités de fin de contrat de travail ;
- les avantages postérieurs à l'emploi constitués notamment en France par les compléments de retraite bancaire, et les primes de fin de carrière, et à l'étranger par des régimes de retraite portés pour certains d'entre eux par des fonds de pension.

Avantages à court terme

L'entreprise comptabilise une charge lorsqu'elle a utilisé les services rendus par les membres du personnel en contrepartie des avantages qui leur ont été consentis.

Avantages à long terme

Les avantages à long terme désignent les avantages, autres que les avantages postérieurs à l'emploi et les indemnités de fin de contrat de travail, qui ne sont pas réglés intégralement dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lequel les membres du personnel ont rendu les services correspondants. Sont notamment concernées les rémunérations différées de plus de douze mois versées en numéraire et non indexées sur le cours de l'action BNP Paribas, qui sont provisionnées dans les comptes de l'exercice auquel elles se rapportent.

La méthode d'évaluation actuarielle est similaire à celle qui s'applique aux avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies, mais les écarts actuariels sont comptabilisés immédiatement tout comme l'effet lié à d'éventuelles modifications de régime.

Indemnités de fin de contrat de travail

Les indemnités de fin de contrat de travail résultent de l'avantage accordé aux membres du personnel lors de la résiliation par le Groupe du contrat de travail avant l'âge légal du départ en retraite ou de la décision de membres du personnel de partir volontairement en échange d'une indemnité. Les indemnités de fin de contrat de travail exigibles plus de douze mois après la date de clôture font l'objet d'une actualisation.

Avantages postérieurs à l'emploi

Conformément aux principes généralement admis, le Groupe distingue les régimes à cotisations définies et les régimes à prestations définies.

Les régimes qualifiés de « régimes à cotisations définies » ne sont pas représentatifs d'un engagement pour l'entreprise et ne font l'objet d'aucune provision. Le montant des cotisations appelées pendant l'exercice est constaté en charges.

Seuls les régimes qualifiés de « régimes à prestations définies » sont représentatifs d'un engagement à la charge de l'entreprise qui donne lieu à évaluation et provisionnement.

Le classement dans l'une ou l'autre de ces catégories s'appuie sur la substance économique du régime pour déterminer si le Groupe est tenu ou pas, par les clauses d'une convention ou par une obligation implicite, d'assurer les prestations promises aux membres du personnel.

Les avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies font l'objet d'évaluations actuarielles tenant compte d'hypothèses démographiques et financières.

Le montant provisionné de l'engagement est déterminé en utilisant les hypothèses actuarielles retenues par l'entreprise et en appliquant la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode d'évaluation tient compte d'un certain nombre de paramètres tels que des hypothèses démographiques, de départs anticipés, d'augmentations des salaires et de taux d'actualisation et d'inflation. La valeur des actifs éventuels de couverture est ensuite déduite du montant de l'engagement.

Lorsque le montant des actifs de couverture excède la valeur de l'engagement, un actif est comptabilisé s'il est représentatif d'un avantage économique futur pour le Groupe prenant la forme d'une économie de cotisations futures ou d'un remboursement attendu d'une partie des montants versés au régime.

La mesure de l'obligation résultant d'un régime et de la valeur de ses actifs de couverture peut évoluer fortement d'un exercice à l'autre en fonction de changements d'hypothèses actuarielles et entraîner des écarts actuariels. Le Groupe applique la méthodologie dite « du corridor » pour comptabiliser les écarts actuariels sur ces engagements. Cette méthode autorise à ne reconnaître, à partir de l'exercice suivant et de façon étalée sur la durée résiduelle moyenne d'activité des membres du personnel, que la fraction des écarts actuariels qui excède la plus élevée des deux valeurs suivantes : 10 % de la valeur actualisée de l'obligation brute ou 10 % de la valeur de marché des actifs de couverture du régime à la fin de l'exercice précédent.

En date de première application, le Groupe a opté pour l'exception offerte par la norme IFRS 1 permettant de provisionner par prélèvement sur les capitaux propres au 1^{er} janvier 2004 l'ensemble des écarts actuariels non encore amortis à cette date.

Les conséquences des modifications de régimes relatives aux services passés sont reconnues en résultat sur la durée d'acquisition complète des droits sur lesquels ont porté lesdites modifications.

La charge annuelle comptabilisée en frais de personnel au titre des régimes à prestations définies est représentative des droits acquis pendant la période par chaque salarié correspondant au coût des services rendus, du coût financier lié à l'actualisation des engagements, du produit attendu des placements, de l'amortissement des écarts actuariels et des coûts des services passés résultant des éventuelles modifications de régimes, ainsi que des conséquences des réductions et des liquidations éventuelles de régimes.

1.i PAIEMENT À BASE D'ACTIONS

Les paiements à base d'actions sont constitués par les paiements fondés sur des actions émises par le Groupe qu'ils soient dénoués par la remise d'actions ou par un versement de numéraire dont le montant dépend de l'évolution de la valeur des actions.

La norme IFRS 2 prescrit de comptabiliser une charge représentative des paiements à base d'actions octroyés postérieurement au 7 novembre 2002 ; le montant de cette charge correspondant à la valeur de la rémunération à base d'actions accordée au salarié.

BNP Paribas accorde à ses salariés des plans d'options de souscription d'actions, des rémunérations différées versées en actions de l'entreprise ou en espèces indexées sur la valeur de l'action, et leur offre la possibilité de souscrire des actions de l'entreprise émises à cet effet avec une décote liée à une période d'inaccessibilité des actions souscrites.

Plans d'attribution d'options de souscription d'actions (stock-options) et d'actions gratuites

La charge afférente aux plans attribués est étalée sur la période d'acquisition des droits, dans la mesure où l'obtention de l'avantage est soumise à une condition de présence.

Cette charge, inscrite dans les frais de personnel, dont la contrepartie figure en capitaux propres, est calculée sur la base de la valeur globale du plan, déterminée à la date d'attribution par le Conseil d'administration.

En l'absence de marché pour ces instruments, des modèles financiers de valorisation prenant en compte le cas échéant les conditions de performance relative de l'action BNP Paribas sont utilisés. La charge totale du plan est déterminée en multipliant la valeur unitaire de l'option ou de l'action gratuite attribuée par le nombre estimé d'options ou d'actions gratuites acquises en fin de période d'acquisition des droits compte tenu des conditions de présence des bénéficiaires.

Seules les hypothèses relatives au départ des bénéficiaires et aux conditions de performance qui ne sont pas liées à la valeur du titre BNP Paribas font l'objet d'une réestimation au cours de la période d'acquisition des droits et donnent lieu à un réajustement de la charge.

Rémunérations variables différées versées en espèces indexées sur le cours de l'action

Ces rémunérations sont comptabilisées dans les charges des exercices au cours desquels le salarié rend les services correspondants.

Lorsque le paiement à base d'actions des rémunérations variables différées est explicitement soumis à une condition d'acquisition liée à la présence, les services sont présumés reçus sur la période d'acquisition et la charge de rémunération correspondante est inscrite, prorata temporis sur cette période, en frais de personnel en contrepartie d'une dette. La charge est révisée pour tenir compte de la non-réalisation des conditions de présence ou de performance, et de la variation de valeur du titre BNP Paribas.

En l'absence de condition de présence, la charge est constatée, sans étalement, par contrepartie d'une dette qui est ensuite réestimée à chaque clôture en fonction des éventuelles conditions de performance et de la variation de valeur du titre BNP Paribas, et ce jusqu'à son règlement.

Offre de souscription ou d'achat d'actions proposée aux salariés dans le cadre du Plan d'Épargne Entreprise

Les souscriptions ou achats d'actions proposées aux salariés avec une décote par rapport au prix moyen de marché sur une période donnée dans le cadre du Plan d'Épargne Entreprise ne comportent pas de période d'acquisition des droits mais sont grevées d'une interdiction légale de céder les actions pendant une période de 5 ans dont il est tenu compte dans la valorisation, en diminution de l'avantage accordé aux salariés. Cet avantage est donc mesuré comme la différence, à la date d'annonce du plan aux salariés, entre la valeur de marché de l'action acquise en tenant compte de la condition d'inaccessibilité et le prix d'acquisition payé par le salarié, rapporté au nombre d'actions effectivement acquises.

Le coût d'incessibilité pendant 5 ans des actions acquises est équivalent à celui d'une stratégie consistant d'une part à vendre à terme les titres souscrits lors de l'augmentation de capital réservée aux salariés et à acheter d'autre part au comptant sur le marché un nombre équivalent d'actions BNP Paribas en les finançant par un prêt remboursé à l'issue des 5 années par le produit de la vente à terme. Le taux de l'emprunt est celui qui serait consenti, à un acteur du marché sollicitant un prêt personnel ordinaire non affecté remboursable dans 5 ans et présentant un profil de risque moyen. La valorisation du prix de vente à terme de l'action est déterminée sur la base de paramètres de marché.

1.j PROVISIONS DE PASSIF

Les provisions enregistrées au passif du bilan du Groupe, autres que celles relatives aux instruments financiers, aux engagements sociaux et aux contrats d'assurance, concernent principalement les provisions pour restructuration, pour litiges, pour amendes, pénalités et risques fiscaux.

Une provision est constituée lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre une obligation née d'un événement passé et lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Le montant de cette obligation est actualisé pour déterminer le montant de la provision, dès lors que cette actualisation présente un caractère significatif.

1.k IMPÔT COURANT ET DIFFÉRÉ

La charge d'impôt sur le bénéfice exigible est déterminée sur la base des règles et taux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du Groupe sur la période à laquelle se rapportent les résultats.

Des impôts différés sont comptabilisés lorsque existent des différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et passifs du bilan et leurs valeurs fiscales.

Des passifs d'impôts différés sont reconnus pour toutes les différences temporelles taxables à l'exception :

- des différences temporelles taxables générées par la comptabilisation initiale d'un écart d'acquisition ;
- des différences temporelles taxables relatives aux investissements dans des entreprises sous contrôle exclusif et contrôle conjoint, dans la mesure où le Groupe est capable de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s'inversera et qu'il est probable que cette différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Des actifs d'impôts différés sont constatés pour toutes les différences temporelles déductibles et les pertes fiscales reportables dans la mesure où il est probable que l'entité concernée disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces différences temporelles et ces pertes fiscales pourront être imputées.

Les impôts différés actifs et passifs sont évalués selon la méthode du report variable au taux d'impôt dont l'application est présumée sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt et réglementations fiscales qui ont été adoptés ou le seront avant la date de clôture de la période. Ils ne font pas l'objet d'une actualisation.

Les impôts différés actifs ou passifs sont compensés quand ils trouvent leur origine au sein d'un même groupe fiscal, relèvent de la même autorité fiscale, et lorsque existe un droit légal de compensation.

Les impôts exigibles et différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge d'impôt dans le compte de résultat, à l'exception de ceux afférents aux gains et pertes latents sur les actifs disponibles à la vente et aux variations de valeur des instruments dérivés désignés en couverture de résultats futurs, pour lesquels les impôts différés correspondants sont imputés sur les capitaux propres.

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôt sur les bénéfices » du compte de résultat.

1.l TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

Le solde des comptes de trésorerie et assimilés est constitué des soldes nets des comptes de caisse, banques centrales, CCP ainsi que les soldes nets des prêts et emprunts à vue auprès des établissements de crédit.

Les variations de la trésorerie générée par l'activité opérationnelle enregistrent les flux de trésorerie générés par les activités du Groupe, y compris ceux relatifs aux immeubles de placement, aux actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et titres de créances négociables.

Les variations de la trésorerie liées aux opérations d'investissement résultent des flux de trésorerie liés aux acquisitions et aux cessions de filiales, entreprises associées ou coentreprises consolidées ainsi que ceux liés aux acquisitions et aux cessions d'immobilisations, hors immeubles de placement et immeubles donnés en location simple.

Les variations de la trésorerie liées aux opérations de financement comprennent les encaissements et décaissements provenant des opérations avec les actionnaires et les flux liés aux dettes subordonnées et obligataires, et dettes représentées par un titre (hors titres de créances négociables).

1.m UTILISATION D'ESTIMATIONS DANS LA PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS

La préparation des États financiers du Groupe exige des responsables des métiers et des fonctions la formulation d'hypothèses et la réalisation d'estimations qui se traduisent dans la détermination des produits et des charges du compte de résultat comme dans l'évaluation des actifs et passifs du bilan et dans la confection des notes annexes qui leur sont relatives. Cet exercice suppose que les gestionnaires fassent appel à l'exercice de leur jugement et utilisent les informations disponibles à la date d'élaboration des États financiers pour procéder aux estimations nécessaires. Les résultats futurs définitifs des opérations pour lesquelles les gestionnaires ont recouru à des estimations peuvent à l'évidence s'avérer sensiblement différents de celles-ci notamment en fonction de conditions de marché différentes et avoir un effet significatif sur les États financiers.

Ainsi est-ce en particulier le cas :

- des dépréciations opérées pour couvrir les risques de crédit inhérents aux activités d'intermédiation bancaire ;
- de l'usage de modèles internes pour la valorisation des positions sur instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés organisés ;

- du calcul de la valeur de marché des instruments financiers non cotés classés en « Actifs disponibles à la vente » ou en « Instruments financiers en valeur de marché par résultat » à l'actif ou au passif, et plus généralement du calcul des valeurs de marché des instruments financiers pour lesquels cette information doit être portée dans les notes annexes aux États financiers ;
 - du caractère actif ou non d'un marché pour utiliser une technique de valorisation ;
 - des dépréciations d'actifs financiers à revenu variable classés dans la catégorie « disponibles à la vente » ;
 - des tests de dépréciation effectués sur les actifs incorporels ;
 - de la pertinence de la qualification de certaines couvertures de résultat par des instruments financiers dérivés et de la mesure de l'efficacité des stratégies de couverture ;
 - de l'estimation de la valeur résiduelle des actifs faisant l'objet d'opérations de location-financement ou de location simple et plus généralement des actifs amortis déduction faite de leur valeur résiduelle estimée ;
 - de la détermination des provisions destinées à couvrir les risques de pertes et charges.
- Il en est de même au titre des hypothèses retenues pour apprécier la sensibilité de chaque type de risque de marché ainsi que la sensibilité des valorisations aux paramètres non observables.

Note 2 NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2010

2.a MARGE D'INTÉRÊTS

Le groupe BNP Paribas présente sous les rubriques « Intérêts et produits assimilés » et « Intérêts et charges assimilés » la rémunération déterminée selon la méthode du taux d'intérêt effectif (intérêts, commissions et frais) des instruments financiers évalués au coût amorti, ainsi que la rémunération des instruments financiers en valeur de marché qui ne répondent pas à la définition d'un instrument dérivé. La variation de valeur calculée hors intérêts courus sur ces instruments financiers en

valeur de marché par résultat est comptabilisée sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Les produits et charges d'intérêts sur les dérivés de couverture de valeur de marché sont présentés avec les revenus des éléments dont ils contribuent à la couverture des risques. De même, les produits et charges d'intérêts sur les dérivés de couverture économique des opérations désignées en valeur de marché par résultat sont rattachés aux rubriques qui enregistrent les intérêts de ces opérations.

En millions d'euros	Exercice 2010			Exercice 2009		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Opérations avec la clientèle	28 933	(8 515)	20 418	27 918	(8 682)	19 236
Comptes et prêts/emprunts	26 900	(8 044)	18 856	25 955	(8 169)	17 786
Opérations de pensions	145	(209)	(64)	204	(367)	(163)
Opérations de location-financement	1 888	(262)	1 626	1 759	(146)	1 613
Opérations interbancaires	2 855	(3 499)	(644)	3 120	(3 894)	(774)
Comptes et prêts/emprunts	2 634	(2 973)	(339)	2 855	(3 388)	(533)
Opérations de pensions	221	(526)	(305)	265	(506)	(241)
Emprunts émis par le Groupe	-	(3 320)	(3 320)	-	(4 215)	(4 215)
Instruments de couverture de résultats futurs	3 251	(2 909)	342	1 896	(1 832)	64
Instruments de couverture des portefeuilles couverts en taux	1 299	(2 822)	(1 523)	1 045	(2 906)	(1 861)
Portefeuille de transactions	4 080	(2 263)	1 817	6 576	(3 910)	2 666
Titres à revenu fixe	2 586	-	2 586	3 481	-	3 481
Opérations de pensions	1 081	(1 210)	(129)	2 775	(2 430)	345
Prêts/emprunts	413	(539)	(126)	320	(895)	(575)
Dettes représentées par un titre	-	(514)	(514)	-	(585)	(585)
Actifs disponibles à la vente	6 258	-	6 258	5 142	-	5 142
Actifs détenus jusqu'à échéance	712	-	712	763	-	763
TOTAL DES PRODUITS ET CHARGES D'INTÉRÊTS OU ASSIMILÉS	47 388	(23 328)	24 060	46 460	(25 439)	21 021

Le total des produits d'intérêts sur les créances ayant fait l'objet d'une dépréciation individuelle s'élève à 572 millions d'euros pour l'exercice 2010 contre 567 millions d'euros pour l'exercice 2009.

Le montant relatif aux couvertures de résultats futurs précédemment comptabilisé dans les « variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres » et rapporté au résultat de l'exercice 2010 est un profit net de 28 millions d'euros (un profit net de 28 millions d'euros pour l'exercice 2009).

2.b COMMISSIONS

Les produits et charges de commissions relatifs aux instruments financiers qui ne sont pas évalués à la valeur de marché par résultat se sont élevés respectivement à 3 438 millions et 554 millions d'euros pour l'exercice 2010, contre un produit de 3 097 millions d'euros et une charge de 447 millions d'euros pour l'exercice 2009.

En outre, les produits nets de commissions afférents aux activités de fiducie et assimilées qui conduisent le Groupe à détenir ou à placer des actifs au nom de la clientèle, de fiducies, d'institutions de retraite et de prévoyance ou d'autres institutions se sont élevés à 2 451 millions d'euros pour l'exercice 2010, contre 2 215 millions d'euros pour l'exercice 2009.

2.c GAINS NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS ÉVALUÉS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RÉSULTAT

Les gains nets sur instruments financiers évalués en valeur de marché par résultat recouvrent les éléments de résultat afférents aux instruments financiers gérés au sein d'un portefeuille de transaction et aux instruments financiers que le Groupe a désignés comme évaluables en valeur de marché par résultat, y compris les dividendes, et à l'exception des revenus et charges d'intérêts présentés dans la « marge d'intérêts » (note 2.a).

En millions d'euros	Exercice 2010	Exercice 2009
Portefeuille de transaction	3 670	7 698
Instrument de dette	1 657	2 715
Instrument de capital ⁽¹⁾	1 303	4 526
Autres instruments financiers dérivés	734	687
Opérations de pension	(24)	(230)
Instruments évalués en valeur de marché sur option	524	(3 058)
Incidence de la comptabilité de couverture	27	26
Instruments financiers de couverture de valeur	(322)	660
Composantes couvertes des instruments financiers ayant fait l'objet d'une couverture de valeur	349	(634)
Réévaluation des positions de change	888	1 419
TOTAL	5 109	6 085

(1) Sont inclus dans les instruments de capital les certificats à support d'actions.

Les gains nets des portefeuilles de transaction comprennent, pour un montant négligeable au titre des exercices 2010 et 2009, l'inefficacité liée aux couvertures de résultats futurs.

2.d GAINS NETS SUR ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS NON ÉVALUÉS EN VALEUR DE MARCHÉ

En millions d'euros	Exercice 2010	Exercice 2009
Prêts et créances, titres à revenu fixe⁽¹⁾	372	266
Plus-values nettes de cession	372	266
Actions et autres titres à revenu variable	80	170
Produits de dividendes	430	488
Charge de dépréciation	(730)	(1 223)
Plus-values nettes de cession	380	905
TOTAL	452	436

(1) Les produits d'intérêt relatifs aux instruments financiers à revenu fixe sont compris dans la « marge d'intérêts » (note 2.a) et la charge de dépréciation liée à l'insolvabilité éventuelle des émetteurs est présentée au sein du « coût du risque » (note 2.f).

Les résultats latents, précédemment portés dans la rubrique « variation d'actifs et passifs comptabilisés directement en capitaux propres » et inscrits en résultat représentent un gain net de 99 millions d'euros au cours de l'exercice 2010, contre une perte de 44 millions d'euros au cours de l'exercice 2009.

2.e PRODUITS ET CHARGES DES AUTRES ACTIVITÉS

En millions d'euros	Exercice 2010			Exercice 2009		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Produits nets de l'activité d'assurance	21 497	(18 088)	3 409	21 085	(18 004)	3 081
Produits nets des immeubles de placement	1 577	(787)	790	1 556	(700)	856
Produits nets des immobilisations en location simple	5 133	(3 971)	1 162	4 552	(3 802)	750
Produits nets de l'activité de promotion immobilière	191	(48)	143	168	(49)	119
Autres produits	1 987	(1 718)	269	1 420	(1 044)	376
TOTAL NET DES PRODUITS ET CHARGES DES AUTRES ACTIVITÉS	30 385	(24 612)	5 773	28 781	(23 599)	5 182

► PRODUITS NETS DE L'ACTIVITÉ D'ASSURANCE

En millions d'euros	Exercice 2010	Exercice 2009
Primes acquises brutes	18 691	16 876
Variation des provisions techniques	(7 608)	(10 075)
Charges des prestations des contrats	(8 996)	(7 516)
Charges ou produits nets des cessions en réassurance	(292)	(162)
Variations de valeur des actifs supports de contrats en unités de compte	1 412	3 864
Autres produits et charges	202	94
TOTAL DES PRODUITS NETS DE L'ACTIVITÉ D'ASSURANCE	3 409	3 081

La rubrique « Charges des prestations des contrats » comprend la charge liée aux rachats, échéances et sinistres sur les contrats d'assurance. La rubrique « variation des provisions techniques » comprend les variations de valeur des contrats financiers, notamment des contrats en unités de compte. Les intérêts versés sur ces contrats sont comptabilisés dans les charges d'intérêt.

2.f COÛT DU RISQUE

Le coût du risque recouvre la charge des dépréciations constituées au titre du risque de crédit inhérent à l'activité d'intermédiation du Groupe ainsi que des dépréciations éventuellement constituées en cas de risque de défaillance avéré de contreparties d'instruments financiers négociés de gré à gré.

► Coût du risque de la période

En millions d'euros	Exercice 2010	Exercice 2009
Dotations nettes aux dépréciations	(4 594)	(8 161)
Récupérations sur créances amorties	393	420
Créances irrécouvrables non couvertes par des dépréciations	(601)	(628)
TOTAL DU COÛT DU RISQUE DE LA PÉRIODE	(4 802)	(8 369)

► Coût du risque de la période par nature d'actifs

En millions d'euros	Exercice 2010	Exercice 2009
Prêts et créances sur les établissements de crédit	105	12
Prêts et créances sur la clientèle	(4 921)	(7 818)
Actifs financiers disponibles à la vente	131	(200)
Instruments financiers des activités de marché	(167)	(130)
Autres actifs	70	(7)
Engagements par signature et divers	(20)	(226)
TOTAL DU COÛT DU RISQUE DE LA PÉRIODE	(4 802)	(8 369)

➤ DÉPRÉCIATIONS CONSTITUÉES AU TITRE DU RISQUE DE CRÉDIT

➤ Variation au cours de la période des dépréciations constituées

En millions d'euros	Exercice 2010	Exercice 2009
TOTAL DES DÉPRÉCIATIONS CONSTITUÉES EN DÉBUT DE PÉRIODE	28 800	17 216
Dotations nettes aux dépréciations	4 594	8 161
Incidence de la première consolidation de Fortis	-	6 715
Utilisation de dépréciations	(3 254)	(3 256)
Variation des parités monétaires et divers	(357)	(36)
TOTAL DES DÉPRÉCIATIONS CONSTITUÉES EN FIN DE PÉRIODE	29 783	28 800

➤ Dépréciations constituées par nature d'actifs

En millions d'euros, au	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Dépréciations des actifs		
Prêts et créances sur les établissements de crédit (note 5.f)	994	1 028
Prêts et créances sur la clientèle (note 5.g)	26 671	25 369
Instruments financiers des activités de marché	528	651
Actifs financiers disponibles à la vente (note 5.c)	454	432
Autres actifs	41	67
TOTAL DES DÉPRÉCIATIONS AU TITRE D'ACTIFS FINANCIERS	28 688	27 547
Provisions inscrites au passif		
Provisions pour engagements par signature		
sur les établissements de crédit	6	12
sur la clientèle	600	818
Autres éléments ayant fait l'objet de provisions	489	423
TOTAL DES PROVISIONS INSCRITES AU PASSIF	1 095	1 253
TOTAL DES DÉPRÉCIATIONS ET PROVISIONS CONSTITUÉES	29 783	28 800

2.g IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

Rationalisation de la charge d'impôt par rapport au taux d'impôt sur les sociétés en France ⁽¹⁾	Exercice 2010		Exercice 2009	
	en millions d'euros	taux d'impôt	en millions d'euros	taux d'impôt
Charge d'impôt théorique sur le résultat net avant impôt ⁽²⁾	(4 418)	34,4 %	(2 950)	34,4 %
Effet du différentiel de taux d'imposition des entités étrangères	286	- 2,2 %	107	- 1,2 %
Effet du taux réduit sur les dividendes et les cessions	3	-	250	- 2,9 %
Effet d'impôt lié à l'activation des pertes reportables et des différences temporelles antérieures	80	- 0,6 %	78	- 0,9 %
Effet d'impôt lié à l'utilisation de déficits antérieurs non activés	60	- 0,5 %	28	- 0,3 %
Autres effets	133	- 1,0 %	(39)	0,4 %
Charge d'impôt sur les bénéfices	(3 856)	30,1 %	(2 526)	29,5 %
dont				
Charge d'impôt courant de l'exercice	(2 284)		(2 327)	
Charge d'impôt différé de l'exercice (note 5.j)	(1 572)		(199)	

(1) Y compris la contribution sociale de solidarité en France de 3,3 % assise sur l'impôt sur les sociétés au taux de 33,33 % portant ainsi celui-ci à 34,43 %.

(2) Retraité des quotes-parts de résultat des sociétés mises en équivalence et des écarts d'acquisition.

Note 3 INFORMATIONS SECTORIELLES

Le Groupe est organisé autour de trois domaines d'activité opérationnels :

- **Retail Banking** : ce domaine rassemble les pôles de Banque De Détail en France (BDDF) et en Italie (BNL banca commerciale), ainsi que la nouvelle entité opérationnelle de banque de détail des particuliers et des entreprises en Belgique et au Luxembourg (BeLux Retail Banking), nouveaux marchés domestiques du Groupe. Ce domaine comprend également les activités de services financiers regroupées en deux sous-ensembles, Personal Finance pour les crédits aux particuliers et Equipment Solutions pour les crédits et services aux entreprises, ainsi que les activités de banque de détail aux États-Unis (BancWest) et dans les Marchés émergents ;
- **Investment Solutions (IS)** : ce domaine rassemble la Banque Privée, Investment Partners qui regroupe l'ensemble des expertises du métier Gestion d'actifs, Personal Investors qui propose à une clientèle de particuliers aisés un conseil financier indépendant et des services d'investissements, Securities Services spécialisé dans les services titres offerts aux sociétés de gestion, aux institutions financières et aux entreprises, ainsi que les activités d'Assurance et de Services Immobiliers ;
- **Corporate and Investment Banking (CIB)** : ce domaine rassemble les activités de « Conseils et marchés de capitaux » (Métiers Actions et Dérivés Actions, Fixed Income pour les activités de taux et de change, et Corporate Finance en charge des opérations de conseil en fusions et acquisitions et des activités de marché primaire actions) et les « Métiers de financement » (Financements spécialisés, Financements Structurés).

Dans le cadre du plan d'intégration des entités acquises du groupe Fortis, les activités de BNP Paribas Fortis et BGL BNP Paribas ont été transférées dans les métiers et pôles du groupe BNP Paribas. Pour les

rendre comparables aux données relatives à 2010, celles relatives à 2009 ont été recomposées comme si l'ensemble de ces transferts était intervenu à la date de prise de contrôle.

Les Autres Activités comprennent essentiellement les activités de Principal Investments, la foncière immobilière Klépierre ainsi que les fonctions centrales du Groupe.

Elles regroupent également les éléments ne relevant pas de l'activité courante qui résulte de l'application des règles propres aux regroupements d'entreprises mises en œuvre dans le cadre de l'acquisition des entités du groupe Fortis et de la prise de contrôle de Findomestic SPA. Afin de préserver la pertinence économique des éléments de résultat présentés pour chacun des domaines d'activité opérationnels, le profit exceptionnel représenté par l'écart d'acquisition négatif constaté en 2009 sur le regroupement d'entreprises Fortis (cf. note 8.d), les effets d'amortissement des ajustements de valeur constatés dans la situation nette des entités acquises ainsi que les coûts de restructuration constatés au titre de l'intégration du Groupe Fortis et de la restructuration du territoire italien ont été affectés au segment Autres Activités.

Les transactions entre les différents métiers du Groupe sont conclues à des conditions commerciales de marché. Les informations sectorielles sont présentées en prenant en compte les prix de transfert négociés entre les différents secteurs en relation au sein du Groupe.

Les fonds propres sont alloués par métiers en fonction des risques encourus, sur la base d'un ensemble de conventions principalement fondées sur la consommation en fonds propres résultant des calculs d'actifs pondérés fixés par la réglementation relative à la solvabilité des établissements de crédit et entreprises d'investissement. Les résultats par métiers à fonds propres normalisés sont déterminés en affectant à chacun des métiers le produit des fonds propres qui lui sont ainsi alloués.

INFORMATIONS PAR PÔLE D'ACTIVITÉ

► RÉSULTATS PAR PÔLE D'ACTIVITÉ

En millions d'euros	Exercice 2010						Exercice 2009					
	Produit net bancaire	Charges générales d'exploitation	Coût du risque	Résultat d'exploitation	Éléments hors exploitation	Résultat avant impôt	Produit net bancaire	Charges générales d'exploitation	Coût du risque	Résultat d'exploitation	Éléments hors exploitation	Résultat avant impôt
Retail Banking												
Banque de Détail en France ⁽¹⁾	6 609	(4 418)	(482)	1 709	1	1 710	6 247	(4 249)	(515)	1 483	1	1 484
BNL banca commerciale ⁽¹⁾	3 026	(1 776)	(817)	433	(1)	432	2 975	(1 780)	(671)	524	-	524
BeLux Retail Banking ⁽¹⁾	3 250	(2 343)	(222)	685	3	688	1 931	(1 444)	(352)	135	(4)	131
Personal Finance	5 050	(2 324)	(1 921)	805	88	893	4 340	(2 068)	(1 938)	334	92	426
Autres métiers	5 668	(3 458)	(1 140)	1 070	14	1 084	5 209	(3 101)	(2 371)	(263)	10	(253)
Investment Solutions	6 163	(4 365)	16	1 814	168	1 982	5 363	(3 835)	(41)	1 487	(24)	1 463
Corporate and Investment Banking												
Conseils et marchés de capitaux	7 630	(4 760)	(307)	2 563	14	2 577	9 921	(4 747)	(940)	4 234	(2)	4 232
Métiers de financement	4 368	(1 682)	(7)	2 679	49	2 728	3 576	(1 427)	(1 533)	616	18	634
Autres activités	2 116	(1 391)	78	803	123	926	629	(689)	(8)	(68)	427	359
TOTAL GROUPE	43 880	(26 517)	(4 802)	12 561	459	13 020	40 191	(23 340)	(8 369)	8 482	518	9 000

(1) Banque De Détail en France, BNL banca commerciale et BeLux Retail Banking après réaffectation chez Investment Solution d'un tiers de l'activité Banque Privée France, Banque Privée Italie et Banque privée en Belgique.

► BILAN PAR PÔLE D'ACTIVITÉ

La répartition des actifs et passifs par pôle d'activité de la plupart des entités du Groupe s'appuie sur le pôle de rattachement des entités à l'exception des principales qui font l'objet d'une décomposition spécifique ou d'une ventilation sur la base des actifs pondérés.

En millions d'euros, au	31 décembre 2010		31 décembre 2009	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Retail Banking				
Banque De Détail en France	155 770	149 999	140 286	136 173
BNL banca commerciale	88 464	81 957	77 855	72 405
BeLux Retail Banking	98 318	95 590	66 487	56 632
Personal Finance	91 888	85 600	84 653	79 332
Autres métiers	131 372	118 740	140 628	130 099
Investment Solutions	227 962	219 366	196 667	189 734
Corporate and Investment Banking	1 083 280	1 069 487	1 242 025	1 232 845
Autres activités	121 104	177 419	109 097	160 478
TOTAL GROUPE	1 998 158	1 998 158	2 057 698	2 057 698

L'information par pôle d'activité relative aux sociétés mises en équivalence et aux écarts d'acquisition de la période est respectivement présentée dans les notes 5.l Participations dans les sociétés mises en équivalence et 5.n Écarts d'acquisition.

INFORMATIONS PAR SECTEUR GÉOGRAPHIQUE

L'analyse géographique des actifs et des résultats sectoriels repose sur le lieu d'enregistrement comptable des activités et ne reflète pas nécessairement la nationalité de la contrepartie ou la localisation des activités opérationnelles.

► PRODUIT NET BANCAIRE PAR SECTEUR GÉOGRAPHIQUE

En millions d'euros	Exercice 2010	Exercice 2009
France	15 300	13 824
Autres pays européens	19 270	16 984
Amériques	5 664	5 763
Asie-Océanie	2 036	1 919
Autres pays	1 610	1 701
TOTAL GROUPE	43 880	40 191

► BILAN PAR SECTEUR GÉOGRAPHIQUE

En millions d'euros, au	31 décembre 2010	31 décembre 2009
France	959 561	953 332
Autres pays européens	677 218	722 068
Amériques	206 693	222 992
Asie-Océanie	123 075	125 747
Autres pays	31 611	33 559
TOTAL GROUPE	1 998 158	2 057 698

Note 4 GESTION DES RISQUES ET ADÉQUATION DES FONDS PROPRES

Dans la continuité de la mise en œuvre de l'accord de Bâle II, prescrivant via le Pilier 3 de nouvelles exigences sur la transparence des risques, BNP Paribas choisit dans un souci de lisibilité et de cohérence d'unifier l'information fournie aux titres d'IFRS 7 et du Pilier 3.

Les mesures de risques produites par BNP Paribas relatives à ses activités bancaires sont conformes aux méthodes homologuées par le superviseur bancaire au titre du Pilier 1. Le périmètre ainsi couvert (dit périmètre prudentiel) est détaillé en note 8.b « Périmètre de consolidation ».

L'année 2009 avait été marquée par l'intégration au périmètre du Groupe des entités du groupe Fortis et par le lancement des chantiers de convergence des systèmes de notations appliquées au sein du groupe BNP Paribas. La convergence des méthodologies est soumise à une procédure élaborée avec l'Autorité de Contrôle Prudentiel, le superviseur français (« home ») devant parvenir avec ses homologues locaux (« host »), principalement les superviseurs belge et luxembourgeois, à l'homologation de méthodologies communes. En attendant la finalisation des travaux de convergence, le Groupe applique donc une approche hybride pour le calcul des actifs pondérés, en se reposant, selon les périmètres concernés, sur les méthodes homologuées par les régulateurs français, belge ou luxembourgeois.

Les éléments présentés dans cette note reflètent l'intégralité des risques portés par le Groupe, dont la mesure est conduite de la manière la plus homogène possible.

En complément des informations relatives aux risques relevant de la surveillance prudentielle bancaire, BNP Paribas produit une information sur les risques liés à ses activités d'assurance en note 4.i « Risques d'assurance ».

4.a ORGANISATION DE LA GESTION DES RISQUES

La gestion des risques est inhérente à l'activité bancaire et constitue l'un des fondements du fonctionnement du groupe BNP Paribas. La responsabilité de son contrôle, de sa mesure et plus généralement de sa supervision est pour l'essentiel confiée à une fonction dédiée, Group Risk Management (GRM), indépendante des Pôles, Métiers ou Territoires et rapportant directement à la Direction Générale. La fonction Conformité Groupe (CG), suit le risque opérationnel sur délégation de GRM responsable de l'ensemble de la filière risques, et le risque de réputation dans le cadre de ses missions de contrôle permanent.

Si la responsabilité première de la gestion des risques demeure celle des Pôles et Métiers qui les proposent, GRM a pour mission de s'assurer que les risques finalement pris par la Banque sont compatibles avec ses politiques de risques et ses objectifs de rentabilité et de notation. GRM et CG exercent un contrôle permanent des risques, le plus souvent a priori, nettement différencié de celui de l'Audit Interne qui intervient de façon périodique et a posteriori. GRM communique régulièrement au Comité de contrôle interne, des risques et de la conformité du Conseil d'administration de la Banque ses principaux constats et l'informe sur les méthodes de mesure qu'elle met en œuvre pour apprécier et consolider les risques au niveau du Groupe. CG informe le même Comité des sujets inhérents à sa mission et en particulier ceux concernant le risque opérationnel, la sécurité financière, le risque de réputation et le contrôle permanent.

GRM couvre les risques induits par les activités du Groupe et intervient à tous les niveaux de la chaîne de prise et de suivi du risque. Ses missions permanentes consistent notamment à formuler des recommandations en matière de politiques de risques, à analyser le portefeuille de crédit avec une vision prospective, à approuver les crédits aux entreprises et les limites des activités de transaction, à garantir la qualité et l'efficacité des procédures de suivi, à définir ou valider les méthodes de mesure des risques et à assurer la collecte exhaustive et fiable des risques pour la Direction Générale. Enfin, il lui revient de vérifier que toutes les conséquences en termes de risques du lancement d'activités ou produits nouveaux ont été évaluées de façon adéquate. Cet examen repose sur l'implication conjointe du Métier promoteur et de l'ensemble des Fonctions concernées (Affaires Fiscales Groupe, Affaires Juridiques Groupe, Finances-Développement Groupe, Conformité Groupe, Technologies et Processus), GRM veillant à la qualité de l'exercice de validation : analyse de l'inventaire des risques et des moyens mis en œuvre pour les minimiser, définition des conditions minimales à réunir pour assurer un développement sain de l'activité. CG intervient de façon identique pour ce qui concerne les risques opérationnel et de réputation. CG joue un rôle tout particulier de surveillance et de reporting de l'activité de validation des nouveaux produits, des nouvelles activités et des transactions exceptionnelles.

4.b TYPOLOGIE DES RISQUES

La typologie des risques retenue par BNP Paribas évolue au rythme des travaux méthodologiques et des exigences réglementaires.

La totalité des types de risques repris ci-après est gérée par BNP Paribas. Néanmoins, par leur caractère spécifique, deux d'entre eux ne conduisent pas à l'identification d'un besoin en capital dédié, dans la mesure où ils se manifestent par une variation du cours de Bourse supportée directement par les actionnaires et pour laquelle le capital de BNP Paribas ne constitue pas une protection.

Ainsi le risque de réputation revêt-il un caractère contingent aux autres risques et, pour ses effets autres que de rumeur de marché conduisant à une variation du cours, est-il considéré dans l'estimation des pertes encourues au titre des autres types de risques.

De même le risque stratégique, qui résulte des choix stratégiques que la Banque rend publics au moyen de sa communication financière, et qui peut se traduire par une variation du cours de Bourse, relève des dispositifs de gouvernance au plus haut niveau, et incombe à l'actionnaire.

Les modalités d'application des définitions réglementaires conformes à la doctrine développée par les accords de Bâle (International Convergence of Capital Measurement and Capital Standard) dit Bâle II, sont reprises dans les parties 4.d à 4.f de cette section.

Risque de crédit et de contrepartie

Le risque de crédit est le risque de pertes sur des créances de la Banque, existantes ou potentielles du fait d'engagements donnés, lié à la migration de la qualité de crédit de ses débiteurs, pouvant aller jusqu'à se matérialiser par le défaut de ces derniers. L'évaluation de cette probabilité de défaut et de la récupération attendue en cas de défaut est l'élément essentiel de la mesure de la qualité du crédit.

Le risque de crédit au niveau d'un portefeuille intègre le jeu des corrélations entre les valeurs des créances qui le composent.

Le risque de contrepartie est la manifestation du risque de crédit à l'occasion d'opérations de marché, d'investissements ou de règlements où la Banque est potentiellement exposée au défaut de sa contrepartie : c'est un risque bilatéral sur un tiers avec lequel une ou plusieurs transactions de marché ont été conclues. Son montant varie au cours du temps avec l'évolution des paramètres de marché affectant la valeur potentielle future des transactions concernées.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque de perte de valeur provoqué par une évolution défavorable des prix ou des paramètres de marché, que ces derniers soient directement observables ou non.

Les paramètres de marché observables sont, sans que cette liste soit exhaustive, les taux de change, les cours des valeurs mobilières et des matières premières négociables (que le prix soit directement coté ou obtenu par référence à un actif similaire), le prix de dérivés sur un marché organisé, le prix d'autres actifs marchands ainsi que tous les paramètres qui peuvent être induits de cotations de marché comme les taux d'intérêt, les marges de crédit, les volatilités ou les corrélations implicites ou d'autres paramètres similaires.

Les paramètres non observables sont entre autres ceux fondés sur des hypothèses de travail tels que les paramètres de modèle ou sur l'analyse statistique ou économique non corroborée par des informations de marché.

L'absence de liquidité est un facteur important de risque de marché. En cas de restriction ou de disparition de la liquidité, un instrument ou un actif marchand peut ne pas être négociable ou ne pas l'être à sa valeur estimée, par exemple du fait d'une réduction du nombre de transactions, de contraintes juridiques ou encore d'un fort déséquilibre de l'offre et de la demande de certains actifs.

Risque opérationnel

Le risque opérationnel est le risque de perte résultant de processus internes défectueux ou inadaptés ou d'événements externes, qu'ils soient de nature délibérée, accidentelle ou naturelle. Sa gestion repose sur l'analyse de l'enchaînement cause - événement - effet.

Les processus internes sont notamment ceux impliquant le personnel et les systèmes informatiques. Les inondations, les incendies, les tremblements de terre, les attaques terroristes, etc., sont des exemples d'événements externes. Les événements de crédit ou de marché comme les défauts ou les changements de valeur n'entrent pas dans le champ d'analyse du risque opérationnel.

Le risque opérationnel recouvre les risques de ressources humaines, les risques juridiques, les risques fiscaux, les risques liés aux systèmes d'information, les risques de production et les risques inhérents à l'information financière publiée ainsi que les conséquences pécuniaires éventuelles du risque de non-conformité et du risque de réputation.

Risque de non-conformité et de réputation

Le risque de non-conformité est défini dans la réglementation française comme le risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire, assorti de pertes financières significatives, qui naissent du non-respect de dispositions propres aux activités bancaires et financières, qu'elles soient de nature législative ou réglementaire, ou qu'il s'agisse de normes professionnelles et déontologiques, ou d'instructions de l'organe exécutif prises, notamment, en application des orientations de l'organe délibérant.

Par définition, ce risque est un sous-ensemble du risque opérationnel. Cependant, certains impacts liés au risque de non-conformité peuvent représenter davantage qu'une pure perte de valeur économique et peuvent nuire à la réputation de l'établissement. C'est pour cette raison que la Banque traite le risque de non-conformité en tant que tel.

Le risque de réputation est le risque d'atteinte à la confiance que portent à l'entreprise ses clients, ses contreparties, ses fournisseurs, ses collaborateurs, ses actionnaires, ses régulateurs ou tout autre tiers dont la confiance, à quelque titre que ce soit, est une condition nécessaire à la poursuite normale de l'activité.

Le risque de réputation est essentiellement un risque contingent à tous les autres risques encourus par la Banque.

Précisions concernant les définitions des risques

En dépit de l'abondante littérature sur la classification des risques et l'apparition de définitions généralement reconnues, notamment du fait de la réglementation, il n'existe pas de classification exhaustive des risques auxquels une banque est exposée. La compréhension de la nature exacte des risques et de la façon dont ils se combinent entre eux progresse. L'interaction entre les risques ne fait pas encore l'objet d'une quantification mais est appréhendée dans le cadre des scénarii de crise globaux. Les commentaires suivants visent à préciser l'état de la réflexion du Groupe en la matière.

■ Risque de marché et risque de crédit et de contrepartie

Dans les portefeuilles de négoce obligataire, les instruments de crédit sont valorisés sur la base des taux obligataires et des marges de crédit, lesquels sont considérés comme des paramètres de marché au même titre que les taux d'intérêt ou les taux de change. Le risque sur le crédit de l'émetteur de l'instrument est ainsi un composant du risque de marché, appelé risque émetteur.

Le risque émetteur est une notion distincte du risque de contrepartie. Ainsi, dans le cas d'une opération sur des dérivés de crédit, le risque émetteur correspond au risque sur le crédit de l'actif sous-jacent alors que le risque de contrepartie représente le risque de crédit sur le tiers avec lequel le dérivé de crédit a été traité. Le risque de contrepartie est un risque de crédit, le risque émetteur est un risque de marché.

■ Risque opérationnel, risque de crédit et risque de marché

Le risque opérationnel s'extériorise à l'occasion de la défaillance ou de l'inadaptation d'un processus de traitement. Les processus peuvent être de toute nature : octroi de crédit, prise de risques de marché, mise en place d'opérations, surveillance des risques, etc.

À l'inverse, les décisions humaines prises dans les règles ne peuvent être, par principe, à l'origine d'un risque opérationnel, même si elles sont entachées d'une erreur de jugement.

Le risque résiduel, défini par la réglementation sur le contrôle interne comme étant celui d'une efficacité moindre qu'attendue des techniques de réduction du risque de crédit, est considéré comme relevant d'une défaillance opérationnelle et donc du risque opérationnel.

Risque de gestion actif-passif

Le risque de gestion actif-passif est le risque de perte de valeur lié aux décalages de taux, d'échéances et de nature entre les actifs et passifs. Pour les activités bancaires, ce risque s'analyse hors du portefeuille de négociation et recouvre essentiellement ce qui est appelé le risque global de taux. Pour les activités d'assurance, ce risque comprend également le risque de décalage lié à l'évolution de la valeur des actions et des autres actifs du fonds général tels que les actifs immobiliers.

Risque de liquidité et de refinancement

Le risque de liquidité et de refinancement est le risque que la Banque ne puisse pas honorer ses obligations à un prix acceptable en une place et une devise données.

Risque de souscription d'assurance

Le risque de souscription d'assurance est le risque de perte résultant d'une évolution défavorable de la sinistralité des différents engagements d'assurance. Selon l'activité d'assurance (assurance-vie, prévoyance, ou rentes), ce risque peut être statistique, macro-économique, comportemental, lié à la santé publique ou à des catastrophes. Il n'est

pas la composante principale des risques liés à l'assurance-vie où les risques financiers sont prédominants.

Risque de point mort

Le risque de point mort correspond au risque de perte d'exploitation résultant d'un changement d'environnement économique entraînant une baisse des recettes, conjugué à une élasticité insuffisante des coûts.

Risque stratégique

Le risque stratégique est le risque que des choix stratégiques de la Banque se traduisent par une baisse du cours de son action.

Risque de concentration

Le risque de concentration et son corollaire, les effets de diversification, sont intégrés au sein de chaque risque notamment en ce qui concerne le risque de crédit, le risque de marché et le risque opérationnel via les paramètres de corrélation pris en compte par les modèles traitant de ces risques.

Le risque de concentration est apprécié au niveau du Groupe consolidé et du conglomérat financier qu'il représente.

Synthèse des risques

► RISQUES SUIVIS PAR LE GROUPE BNP PARIBAS

Risque susceptible d'affecter la solvabilité du Groupe	Risque susceptible d'affecter la valeur du Groupe (cours de Bourse)	Pilier 1		ICAAP ⁽⁴⁾ (Pilier 2)		Risque additionnel défini par BNP Paribas
		Risque couvert	Méthode d'évaluation et de gestion	Risque couvert	Méthode d'évaluation et de gestion	
Risque de crédit et de contrepartie		✓	Bâle II	✓	Modèle interne	
Risque des participations sur actions		✓	Bâle II	✓	Modèle interne	
Risque opérationnel		✓	Bâle II	✓	Modèle interne	
Risque de marché		✓	Bâle II	✓	Modèle interne	
Risque de concentration ⁽¹⁾				✓	Modèle interne	
Risque de gestion actif - passif ⁽²⁾				✓	Modèle interne	
Risque de point mort				✓	Modèle interne	
Risque des activités d'assurance ⁽³⁾ , y compris le risque de souscription					Modèle interne	✓
	Risque stratégique			✓	Procédures ; multiples boursiers	
	Risque de liquidité et de refinancement			✓	Règles quantitatives, qualitatives et stress tests	
	Risque de réputation			✓	Procédures	

(1) Le risque de concentration est géré au titre du risque de crédit chez BNP Paribas.

(2) Le risque de gestion actif-passif est essentiellement celui repris sous la terminologie de risque global de taux d'intérêt chez les régulateurs.

(3) Les risques des activités d'assurance sont hors du périmètre des activités bancaires ; les activités d'assurance comportent des risques de marché, opérationnel et de souscription.

(4) Internal Capital Adequacy Assessment Process.

Les exigences en fonds propres correspondant aux risques suivis au titre du Pilier 1 sont intégrées dans le calcul du ratio de solvabilité.

En termes de systèmes d'information, le système ARC (All Reportings on Capital) consolide l'ensemble des calculs de capital produits par les différentes filières de risques et comptable. Il permet la restitution et la diffusion des reportings de capital pour les besoins de la communication interne et externe.

Le dispositif complémentaire d'évaluation interne du capital (ICAAP – Internal Capital Adequacy Assessment Process)

Le second pilier de l'accord de Bâle II structure le dialogue entre la banque et son superviseur sur son niveau d'adéquation en capital. Cette appréciation doit porter sur l'ensemble des risques pris par le Groupe, leur sensibilité à des scénarii de crise et leurs évolutions attendues dans le cadre des projets de développement.

Dans cet esprit, BNP Paribas continue d'approfondir son modèle interne de mesure du besoin économique de capital lié à ses activités (« Capital économique ») tout en les complétant d'une réflexion sur les risques que l'établissement considère ne pas devoir être couverts par du capital mais encadrés par des procédures de gestion et de contrôle appropriées. Ces travaux ont conduit à l'élaboration de la typologie des risques représentée dans le tableau ci-dessus.

Ce dispositif d'évaluation interne est régulièrement intégré dans les processus de décision et de gestion du Groupe et complété le cas échéant d'analyse d'impact des scénarii de crise sur les plans de développement et de modèles internes reflétant notamment de manière économique les concentrations et diversifications. Il est conçu au niveau consolidé.

Facteurs de risque

Risques propres à BNP Paribas et liés à l'industrie bancaire

Des conditions macro-économiques et de marché difficiles pourraient dans le futur avoir un effet significatif défavorable sur les conditions dans lesquelles évoluent les établissements financiers et en conséquence sur la situation financière, les résultats et le coût du risque de la Banque.

Les métiers de la Banque, établissement financier d'envergure mondiale, sont très sensibles à l'évolution des marchés financiers et à l'environnement économique en Europe, aux États-Unis et dans le reste du monde. La Banque pourrait faire face à des dégradations significatives des conditions de marché et de l'environnement économique, qui pourraient résulter notamment de crises affectant les marchés de capitaux, le crédit ou la liquidité, de récessions régionales ou globales, de fortes fluctuations du prix des matières premières (pétrole en particulier), des taux de change, des taux d'intérêt, de l'inflation ou de la déflation, d'événements affectant la dette souveraine (dégradation de la notation, restructurations ou défauts), ou encore d'événements géopolitiques (catastrophe naturelle, acte terroriste ou conflit armé). De telles perturbations, qui peuvent intervenir de manière brutale et dont les effets peuvent ne pas pouvoir être entièrement couverts, pourraient affecter de manière ponctuelle ou durable les conditions dans lesquelles évoluent les établissements financiers et avoir un effet défavorable sur la situation financière, les résultats et le coût du risque de la Banque.

Les marchés européens ont récemment connu des perturbations importantes liées aux incertitudes pesant sur la capacité de certains pays de la zone euro à refinancer leur dette et à l'aide financière apportée à certains États de l'Union européenne. Ces perturbations ont contribué à augmenter la volatilité du taux de change de l'euro contre les autres devises significatives, ont affecté les indices des marchés d'actions et créé de l'incertitude en ce qui concerne les perspectives économiques à court terme de certains États de l'Union européenne ainsi que la qualité des prêts bancaires aux emprunteurs souverains de ces États. Les marchés financiers mondiaux ont également été indirectement affectés. Si les conditions économiques se détérioraient davantage dans les États européens concernés ou plus généralement dans l'Union européenne ou si de nouvelles perturbations venaient à affecter la capacité des marchés européens et mondiaux à se redresser à la suite de la crise financière mondiale, la Banque pourrait subir un impact significativement défavorable.

La crise financière a entraîné et entraînera vraisemblablement à l'avenir un renforcement important de la réglementation applicable au secteur financier, ce qui pourrait avoir des conséquences significatives et défavorables sur les activités, la situation financière et les résultats de la Banque.

Des législateurs, gouvernements, régulateurs, organismes consultatifs, associations professionnelles et comités divers au niveau national, européen ou international, ont adopté ou proposé un certain nombre de mesures en réaction à la récente crise financière, notamment les règles dites « Bâle III », proposées par le Comité de Bâle en décembre 2009 et le « Dodd-Frank Act », adopté aux États-Unis en juillet 2010.

L'analyse et l'interprétation de ces mesures, qui émanent de sources diverses et parfois contradictoires, peuvent entraîner une augmentation du risque de non-conformité. La mise en place et le respect de ces mesures entraîneront une augmentation des coûts de la Banque, un accroissement des exigences en matière de fonds propres et de liquidité, et pourraient diminuer sa capacité à s'engager dans certains types d'activité. En particulier, le « Dodd-Frank Act » accroît les pouvoirs de supervision des régulateurs américains sur les institutions financières américaines ou étrangères considérées comme d'importance systémique, et organise un processus de liquidation ordonnée en cas de défaillance d'une institution financière d'importance systémique, mettant en principe un terme à la doctrine selon laquelle la faillite de ce type d'institution n'est pas envisageable (« too big to fail »). Ces mesures pourraient également avoir un impact significatif sur la compétitivité de la Banque, sa capacité à attirer ou à retenir des talents et sa rentabilité, plus particulièrement dans ses activités de banque d'investissement et de financement, et en conséquence, avoir un effet défavorable sur ses activités, sa situation financière et ses résultats. Enfin, l'impact de ces mesures sur la situation des marchés financiers en général et de la Banque en particulier est difficile à apprécier et il n'est pas certain qu'elles seront de nature à éviter ou contenir de futures crises financières.

Un certain nombre de mesures exceptionnelles prises par des gouvernements, des banques centrales et des régulateurs afin de remédier à la crise financière, de stabiliser les marchés financiers et de soutenir les institutions financières ont été récemment ou pourraient bientôt être suspendues ou interrompues, ce qui, dans un contexte de reprise économique relativement fragile, pourrait avoir un effet défavorable sur les conditions d'activité des établissements financiers.

En réponse à la crise financière, les gouvernements et les régulateurs ont pris des mesures de soutien en faveur des établissements financiers visant à permettre une stabilisation des marchés financiers. Les banques centrales ont mené des actions en vue de faciliter l'accès des établissements financiers au crédit et à la liquidité, notamment par un abaissement historique et prolongé de leurs taux directeurs. Certaines banques centrales ont décidé d'augmenter de manière significative le montant et la durée des injections de liquidité en faveur des banques et, dans certains cas, de mettre en place des mesures dites « non conventionnelles », notamment l'achat direct sur les marchés financiers d'obligations d'État, de billets de trésorerie émis par les entreprises ou de titres représentatifs de prêts immobiliers aux ménages, ce qui a permis un afflux important de liquidités dans le système économique. Certaines de ces mesures sont toujours en place et les taux directeurs demeurent à des niveaux historiquement bas. Ces banques centrales pourraient décider à tout moment, avec ou sans concertation préalable, de modifier leur politique monétaire (notamment d'augmenter leurs taux directeurs) et d'ajuster leur politique en matière d'accès à la liquidité pour tenir compte de la relative stabilisation des marchés monétaires et financiers, ce qui pourrait entraîner un tarissement potentiellement brutal de la liquidité sur ces marchés et de manière générale dans l'économie. Dans un contexte de reprise encore relativement fragile, de telles évolutions pourraient avoir un impact négatif sur l'environnement dans lequel évoluent les établissements financiers, et en conséquence avoir un effet défavorable sur la situation financière et les résultats de la Banque.

Toute augmentation substantielle des provisions ou tout engagement insuffisamment provisionné peut peser sur les résultats et sur la situation financière de la Banque.

Dans le cadre de ses activités de prêt, la Banque constitue régulièrement des provisions pour créances douteuses, qui sont comptabilisées au compte de résultat à la rubrique coût du risque. Le niveau global des provisions est établi en fonction de l'historique des pertes, du volume et du type de prêts consentis, des normes sectorielles, des arriérés de prêts, des conditions économiques et d'autres facteurs reflétant le taux de recouvrement de certains prêts. La Banque s'efforce de constituer des provisions adaptées. Pour autant, elle pourrait être amenée, à l'avenir, à augmenter de manière significative les provisions pour créances douteuses en réponse à une détérioration des conditions économiques ou à d'autres facteurs. L'augmentation significative des provisions pour créances douteuses, la modification substantielle du risque de pertes, tel qu'estimé, inhérent au portefeuille de prêts non douteux ou encore la réalisation de pertes supérieures aux montants spécifiquement provisionnés, seraient susceptibles de peser sur les résultats de la Banque et sur sa situation financière.

Les fluctuations de marché et la volatilité exposent la Banque au risque de pertes substantielles dans le cadre de ses activités de trading et d'investissement.

À des fins de trading ou d'investissement, la Banque prend des positions sur les marchés de dette, de devises, de matières premières et d'actions, ainsi que sur des actions non cotées, des actifs immobiliers et d'autres types d'actifs. La volatilité, c'est-à-dire l'amplitude des variations de prix sur une période et un marché donnés, indépendamment du niveau de ce marché, pourrait avoir une incidence défavorable sur ces positions. Les marchés de capitaux ont connu une volatilité et des perturbations sans précédent pendant une période prolongée à partir de mi-2007 et plus particulièrement dans les mois suivant la faillite de Lehman Brothers à la mi-septembre 2008. Il n'est pas certain que l'extrême volatilité et les perturbations sur les marchés survenues au plus fort de la récente crise financière ne se renouvelleront pas à l'avenir, et que la Banque ne subira pas en conséquence des pertes importantes dans le cadre de ses activités de marchés de capitaux. La volatilité, si elle s'avérait insuffisante ou excessive par rapport aux anticipations de la Banque, pourrait également engendrer des pertes sur de nombreux autres produits utilisés par la Banque, tels que les swaps, les contrats à terme, les options et les produits structurés.

Dans la mesure où la Banque détiendrait des actifs, ou des positions nettes acheteuses, sur l'un de ces marchés, tout repli de celui-ci pourrait occasionner des pertes liées à la dépréciation de ces positions. À l'inverse, si la Banque avait vendu des actifs à découvert ou détenait des positions nettes vendeuses sur l'un de ces marchés, tout rebond de celui-ci pourrait exposer la Banque à des pertes potentiellement illimitées dans la mesure où elle devra couvrir ses positions à découvert dans un marché haussier. De manière occasionnelle, la Banque pourrait mettre en œuvre une stratégie de trading en constituant une position acheteuse sur un actif et une position vendeuse sur un autre actif, dans l'espoir de tirer profit de la variation de la valeur relative de ces actifs. Si toutefois ces valeurs relatives évoluaient contrairement aux anticipations de la Banque, ou de telle manière que celle-ci ne soit pas couverte, cette stratégie pourrait exposer la Banque à des pertes. Dans la mesure où elles seraient substantielles, ces pertes pourraient obérer les résultats et la situation financière de la Banque.

Les revenus tirés des activités de courtage et des activités générant des commissions sont potentiellement vulnérables à une baisse des marchés.

La baisse des marchés financiers en 2009 a entraîné un recul des volumes de transaction que la Banque exécute pour ses clients, et par conséquent, une diminution des revenus de cette activité. Il n'est pas certain que la Banque ne connaîtra pas les mêmes problèmes à l'avenir si d'autres crises surviennent, celle-ci pouvant se produire périodiquement et de façon imprévisible. Par ailleurs, les commissions de gestion que la Banque facture à ses clients étant généralement calculées sur la valeur ou la performance des portefeuilles, toute baisse des marchés qui aurait pour conséquence de diminuer la valeur de ces portefeuilles ou d'augmenter le montant des rachats, réduirait les revenus afférents aux activités de Gestion d'actifs, de dérivés d'actions et de Banque Privée.

Indépendamment de l'évolution du marché, toute sous-performance des organismes de placement collectif de la Banque peut avoir pour conséquence une accélération des rachats et une diminution des souscriptions avec, en corollaire, une contraction des revenus afférents à l'activité de gestion.

Une baisse prolongée des marchés peut réduire la liquidité et rendre plus difficile la cession d'actifs. Une telle situation pourrait engendrer des pertes significatives.

Dans certains des métiers de la Banque, une baisse prolongée du prix des actifs pourrait peser sur le niveau d'activité ou réduire la liquidité sur le marché concerné. Cette situation exposerait la Banque à des pertes significatives si celle-ci n'est pas en mesure de solder rapidement ses positions éventuellement perdantes. Cela est particulièrement vrai des actifs qui sont intrinsèquement peu liquides. Certains actifs qui ne sont pas négociés sur une Bourse de valeurs ou sur un marché réglementé, tels que les produits dérivés négociés entre banques, sont généralement valorisés à l'aide de modèles plutôt que sur la base de cours de marché. Compte tenu de la difficulté de suivre l'évolution du prix de ces actifs, la banque pourrait subir des pertes qu'elle n'avait pas prévues.

Toute variation significative des taux d'intérêt est susceptible de peser sur les revenus ou la rentabilité de la Banque.

Le montant des revenus nets d'intérêts encaissés par la Banque sur une période donnée influe de manière significative sur les revenus et la rentabilité de cette période. Les taux d'intérêt sont affectés par de nombreux facteurs sur lesquels la Banque n'a aucune emprise. L'évolution des taux d'intérêt du marché peut affecter différemment les taux d'intérêt appliqués aux actifs porteurs d'intérêt et les taux d'intérêt payés sur la dette. Toute évolution défavorable de la courbe des taux peut diminuer les revenus nets d'intérêts des activités de prêt. En outre, l'augmentation des taux d'intérêt sur les financements à court terme de la Banque et le non-adossement des échéances sont susceptibles de peser sur sa rentabilité.

La solidité financière et le comportement des autres institutions financières et acteurs du marché pourraient avoir un effet défavorable sur la Banque.

La capacité de la Banque à effectuer des opérations de financement ou d'investissement ou à conclure des transactions portant sur des produits dérivés pourrait être affectée par la solidité financière des autres institutions financières et acteurs du marché. Les établissements financiers sont étroitement interconnectés, en raison notamment de leurs activités de trading, de compensation, de contrepartie et de financement. La défaillance d'un acteur du secteur, voire de simples rumeurs ou interrogations concernant un ou plusieurs établissements financiers ou l'industrie financière de manière plus générale, ont conduit à une contraction généralisée de la liquidité sur le marché et pourraient à

l'avenir conduire à des pertes ou défaillances supplémentaires. La Banque est exposée à de nombreuses contreparties financières telles que des prestataires de services d'investissement, des banques commerciales ou d'investissement, des fonds communs de placement, des fonds spéculatifs (hedge funds), ainsi que d'autres clients institutionnels, avec lesquels elle conclut de manière habituelle des transactions. Un grand nombre de ces transactions exposent la Banque à un risque d'insolvabilité si un ensemble de contreparties ou de clients de la Banque venait à manquer à ses engagements. Ce risque serait exacerbé si les actifs détenus en garantie par la Banque ne pouvaient pas être cédés ou si leur prix ne permettait pas de couvrir l'intégralité de l'exposition de la Banque au titre des prêts ou produits dérivés en défaut.

En outre, les fraudes ou malversations commises par les acteurs du secteur financier peuvent avoir un effet significatif défavorable sur les institutions financières en raison notamment des interconnexions entre les institutions opérant sur les marchés financiers. La fraude commise par Bernard Madoff, qui a conduit un certain nombre d'institutions financières, dont la Banque, à annoncer des pertes ou des expositions significatives, en est un exemple récent. Des pertes supplémentaires potentiellement significatives pourraient être constatées dans le cadre de contentieux divers, des actions intentées dans le cadre de la liquidation de Bernard Madoff Investment Services (BMIS), ou d'autres actions potentielles ayant trait aux investissements réalisés directement ou indirectement par des contreparties ou clients dans BMIS ou d'autres entités contrôlées par Bernard Madoff, ou à la réception de produits d'investissements de BMIS.

Les pertes pouvant résulter des risques susmentionnés pourraient peser de manière significative sur les résultats de la Banque.

Tout préjudice porté à la réputation de la Banque pourrait nuire à sa compétitivité.

Compte tenu du caractère hautement concurrentiel de l'industrie des services financiers, la réputation de solidité financière et d'intégrité de la Banque est capitale pour séduire et fidéliser ses clients. L'utilisation de moyens inadaptés pour promouvoir et commercialiser ses produits et services pourrait entacher la réputation de la Banque. De même, à mesure que ses portefeuilles de clientèle et d'activités s'élargissent, le fait que les procédures et les contrôles exhaustifs mis en œuvre pour prévenir les conflits d'intérêt puissent s'avérer inopérants, ou être perçus comme tels, pourrait porter préjudice à la réputation de la Banque. Pourraient également nuire à sa réputation tout comportement inapproprié d'un employé, toute fraude ou malversation commise par des acteurs du secteur financier auxquels la Banque est exposée, toute diminution, retraitement ou correction des résultats financiers, ou toute action juridique ou réglementaire à l'issue potentiellement défavorable. Tout préjudice porté à la réputation de la Banque pourrait s'accompagner d'une perte d'activité, susceptible de peser sur ses résultats et sa situation financière.

Toute interruption ou défaillance des systèmes informatiques de la Banque peut entraîner un manque à gagner et engendrer des pertes.

Comme la plupart de ses concurrents, la Banque dépend étroitement de ses systèmes de communication et d'information. Toute panne, interruption ou défaillance dans ces systèmes pourrait entraîner des erreurs ou des interruptions au niveau des systèmes de gestion de la clientèle, de comptabilité générale, de dépôts, de services et/ou de traitement des prêts. La Banque ne peut garantir que de telles pannes ou interruptions ne se produiront pas ou, si elles se produisent, qu'elles seront résolues de manière adéquate. Toute panne ou interruption de cette nature est susceptible de peser sur les résultats et la situation financière de la Banque.

Des événements externes imprévus peuvent provoquer une interruption des activités de la Banque et entraîner des pertes substantielles ainsi que des coûts supplémentaires.

Des événements imprévus tels qu'une catastrophe naturelle sérieuse, des attentats, ou toute autre situation d'urgence, pourraient provoquer une brusque interruption des activités de la Banque et entraîner des pertes substantielles dans la mesure où ils ne seraient pas couverts par une police d'assurance. Ces pertes pourraient concerner des biens matériels, des actifs financiers, des positions de marché ou des collaborateurs clés. De tels événements pourraient également engendrer des coûts supplémentaires (liés notamment au déplacement du personnel concerné) et alourdir les charges de la Banque (en particulier les primes d'assurance).

La Banque est soumise à une réglementation importante et fluctuante dans les pays et régions où elle exerce ses activités.

La Banque est exposée au risque de non-conformité, c'est-à-dire notamment à l'incapacité à respecter intégralement la législation, la réglementation, les codes de bonne conduite, les normes professionnelles ou les recommandations applicables au secteur financier. Outre le préjudice porté à sa réputation, le non-respect de ces textes exposerait la Banque à des amendes, à des avertissements des autorités, à des suspensions d'activité, voire dans des cas extrêmes, au retrait de l'agrément des autorités. Ce risque est renforcé par l'accroissement constant du niveau de contrôle par les autorités compétentes. C'est le cas notamment en ce qui concerne les opérations de blanchiment, de financement du terrorisme ou les opérations avec les États soumis à des sanctions économiques. Par exemple, les lois américaines imposent le respect des règles administrées par l'Office of Foreign Assets Control, concernant certains pays étrangers, ressortissants étrangers ou autres, soumis à des sanctions économiques.

Outre les mesures constituant une réponse directe à la crise financière (voir plus haut), la Banque est exposée à des changements législatifs ou réglementaires dans l'ensemble des pays dans lesquels elle exerce ses activités, concernant, entre autres :

- les politiques monétaire et de taux d'intérêts et autres politiques des banques centrales et des autorités réglementaires ;
- l'évolution générale des politiques gouvernementales ou réglementaires susceptibles d'influer sensiblement sur les décisions des investisseurs en particulier sur les marchés où le Groupe est présent ;
- l'évolution générale des exigences réglementaires applicables au secteur financier, notamment des règles prudentielles en matière d'adéquation des fonds propres et de liquidité ;
- l'évolution de la législation fiscale ou des modalités de sa mise en œuvre ;
- l'évolution de l'environnement concurrentiel et des prix ;
- l'évolution des normes comptables ;
- l'évolution des règles de reporting financier ; et
- l'expropriation, la nationalisation, la confiscation d'actifs et l'évolution de la législation relative au droit de propriété des étrangers.

Ces changements, dont l'ampleur et la portée sont largement imprévisibles, pourraient avoir des conséquences significatives pour la Banque, et avoir un effet défavorable sur ses activités, sa situation financière et ses résultats.

Malgré les politiques, procédures et méthodes de gestion du risque mises en œuvre, la Banque peut être exposée à des risques non identifiés ou imprévus, susceptibles d'occasionner des pertes significatives.

La Banque a investi des ressources considérables pour élaborer des politiques, procédures et méthodes de gestion du risque et entend poursuivre ses efforts en la matière. Pour autant, les techniques et stratégies utilisées ne permettent pas de garantir une diminution effective du risque dans toutes les configurations de marché. Ces techniques et stratégies pourraient également s'avérer inopérantes face à certains risques, en particulier ceux que la Banque n'aurait pas préalablement identifiés ou anticipés. La Banque pourrait avoir des difficultés à évaluer la solvabilité de ses clients ou la valeur de ses actifs si, en raison des perturbations sur les marchés telles que celles qui ont prévalu pendant la crise financière, les modèles et les approches utilisés ne permettaient plus d'anticiper les comportements, les évaluations, les hypothèses et les estimations futures. Certains des indicateurs et outils qualitatifs que la Banque utilise pour gérer le risque s'appuient sur des observations du comportement passé du marché. Pour quantifier son exposition au risque, la Banque procède ensuite à une analyse, généralement statistique, de ces observations. Les procédures utilisées par la Banque pour évaluer les pertes liées à son exposition au risque de crédit ou la valeur de certains actifs sont fondées sur des analyses complexes et subjectives qui reposent notamment sur des prévisions concernant les conditions économiques et l'impact de ces conditions sur la capacité de remboursement des emprunteurs et la valeur des actifs. En période de perturbation sur les marchés, de telles analyses pourraient aboutir à des estimations inexactes et en conséquence mettre en cause la fiabilité de ces procédures d'évaluation. Les outils et indicateurs utilisés pourraient livrer des conclusions erronées quant à la future exposition au risque, en raison notamment de facteurs que la Banque n'aurait pas anticipés ou correctement évalués dans ses modèles statistiques, ou de la réalisation d'un événement considéré comme extrêmement improbable par les outils et les indicateurs. Cela diminuerait la capacité de la Banque à gérer ses risques. En conséquence, les pertes subies pourraient s'avérer nettement supérieures à la moyenne historique. Par ailleurs, les modèles quantitatifs de la Banque n'intègrent pas l'ensemble des risques. Certains risques font en effet l'objet d'une analyse plus qualitative qui pourrait s'avérer insuffisante et exposer ainsi la Banque à des pertes significatives et imprévues.

Les stratégies de couverture mises en place par la Banque n'écartent pas tout risque de perte.

La Banque pourrait subir des pertes si l'un des instruments ou l'une des stratégies de couverture qu'elle utilise pour couvrir les différents types de risque auxquels elle est exposée s'avérait inopérant. Nombre de ces stratégies s'appuient sur l'observation du comportement passé des marchés et l'analyse des corrélations historiques. À titre d'exemple, si la Banque détient une position longue sur un actif, elle pourra couvrir le risque en prenant une position courte sur un autre actif dont le comportement permet généralement de neutraliser toute évolution de la position longue. Il se peut cependant que cette couverture soit partielle, que ces stratégies ne couvrent pas tous les risques futurs ou qu'elles ne permettent pas une diminution effective du risque dans toutes les configurations de marché. Toute évolution inattendue du marché peut également diminuer l'efficacité de ces stratégies de couverture. En outre, la manière dont les gains et les pertes résultant de couvertures inefficaces sont comptabilisés peut accroître la volatilité des résultats publiés par la Banque.

La politique de croissance externe de la Banque comporte des risques, notamment relatifs à l'intégration des entités acquises, et la Banque pourrait ne pas réaliser les bénéfices attendus de ses acquisitions.

La Banque considère la croissance externe comme étant l'une des composantes de sa stratégie globale. Cette stratégie comporte de nombreux risques.

L'intégration opérationnelle d'activités acquises est un processus long et complexe. Une intégration réussie ainsi que la réalisation de synergies nécessitent, entre autres, une coordination satisfaisante des efforts du business development et du marketing, le maintien du personnel de direction clé, des politiques d'embauche et de formation efficaces ainsi que l'adaptation des systèmes d'information et des systèmes informatiques. Toute difficulté rencontrée au cours du processus de regroupement des activités est susceptible d'engendrer une augmentation des coûts d'intégration ainsi que des économies ou bénéfices plus faibles qu'anticipés. De ce fait, il ne peut y avoir de garantie quant à l'étendue des synergies réalisées ni quant à leur date de réalisation. De plus, le processus d'intégration des activités opérationnelles existantes de la Banque avec les activités opérationnelles acquises pourrait perturber les activités d'une ou plusieurs de leurs branches et détourner l'attention de la Direction sur d'autres aspects des activités opérationnelles de la Banque, ce qui pourrait avoir un impact négatif sur les activités et résultats de la Banque. Par ailleurs, dans certains cas, des litiges relatifs aux opérations de croissance externe peuvent avoir un impact défavorable sur les processus d'intégration ou avoir d'autres conséquences adverses, notamment sur le plan financier.

Bien que la Banque procède généralement à une analyse approfondie des sociétés qu'elle envisage d'acquérir, il n'est souvent pas possible de conduire un examen exhaustif de celles-ci. La Banque peut voir augmenter son exposition aux actifs de mauvaise qualité et encourir un coût du risque plus élevé suite à ses opérations de croissance externe, en particulier dans les cas où elle n'a pas pu mener un exercice de due diligence approfondi préalablement à l'acquisition.

Une intensification de la concurrence, en particulier en France, premier marché de la Banque, pourrait peser sur les revenus et la rentabilité.

Les principaux pôles d'activité de la Banque sont tous confrontés à une vive concurrence, que ce soit en France ou dans d'autres parties du monde où elle est solidement implantée, notamment l'Europe et les États-Unis. La concurrence dans l'industrie bancaire pourrait s'intensifier du fait du mouvement de concentration des services financiers, qui s'est accéléré pendant la crise financière récente. Si la Banque ne parvenait pas à préserver sa compétitivité en France ou sur ses autres grands marchés en proposant une palette de produits et de services attractive et rentable, elle pourrait perdre des parts de marché dans certains métiers importants, ou subir des pertes dans toutes ou certaines de ses activités. Par ailleurs, tout ralentissement des économies de ses marchés principaux est susceptible d'accroître la pression concurrentielle, avec à la clé une intensification de la pression sur les prix et une contraction du volume d'activité de la Banque et de ses concurrents. Pourraient également faire leur entrée sur le marché de nouveaux concurrents plus compétitifs, soumis à une réglementation distincte ou plus souple, ou à d'autres exigences en matière de ratios prudentiels. Ces nouveaux entrants seraient ainsi en mesure de proposer une offre de produits et services plus compétitifs. Il est également possible que la présence accrue sur le marché mondial d'institutions financières nationalisées

ou d'institutions financières bénéficiant de garanties étatiques ou d'avantages similaires résultant de la crise financière récente engendre des distorsions de concurrence préjudiciables aux intérêts d'institutions du secteur privé, et notamment de la Banque.

4.c GESTION DU CAPITAL ET ADÉQUATION DES FONDS PROPRES

Le Groupe BNP Paribas est soumis au respect de la réglementation prudentielle française qui transpose en droit français les directives européennes « Adéquation des fonds propres des entreprises d'investissement et des établissements de crédit » et « Conglomerats financiers ».

Dans de nombreux pays où le Groupe opère, il est soumis, en outre, au respect de ratios particuliers selon des modalités contrôlées par les autorités de supervision compétentes. Il s'agit notamment de ratios de solvabilité, ou de ratios portant sur la division des risques, la liquidité ou les équilibres du bilan (transformation).

Depuis le 1^{er} janvier 2008, l'arrêté du 20 février 2007 du Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, instaurant les méthodes de calcul dites « Bâle II » du ratio de solvabilité, définit ce dernier comme le rapport entre les fonds propres prudentiels globaux et la somme :

- du montant des expositions pondérées au titre du risque de crédit calculé en utilisant l'approche standard ou l'approche avancée de notations internes selon l'entité ou l'activité du Groupe concernée ;
- des exigences de fonds propres au titre de la surveillance prudentielle des risques de marché et du risque opérationnel, multipliées par un facteur de 12,5. L'exigence de fonds propres au titre du risque opérationnel est calculée conformément à l'approche de base, l'approche standard ou aux approches de mesure avancée, selon l'entité du Groupe concernée.

Fonds propres

Composition des fonds propres prudentiels

Les fonds propres prudentiels sont déterminés conformément au règlement n° 90-02 du Comité de la réglementation bancaire du 23 février 1990. Ils sont répartis en trois catégories (les fonds propres de base,

les fonds propres complémentaires et les fonds propres surcomplémentaires) desquelles sont réalisées un certain nombre de déductions :

- les fonds propres de base sont déterminés à partir des capitaux propres comptables du Groupe (hors gains et pertes latents ou différés) ajustés d'éléments connus sous le nom de « filtres prudentiels ». Ces ajustements consistent principalement en l'anticipation d'une distribution de dividende, la déduction des écarts d'acquisition et autres actifs incorporels, les retraitements liés à la différence entre le périmètre prudentiel de consolidation et le périmètre comptable, notamment s'agissant des sociétés d'assurance, et à l'application de limites à l'éligibilité de certains titres comme les titres subordonnés à durée indéterminée ;
- les fonds propres complémentaires sont composés de certaines dettes subordonnées et des différences positives d'évaluation du risque de crédit et de contrepartie entre la méthode comptable reposant sur le provisionnement des pertes encourues et les pertes attendues sur les encours de crédit traités en approche fondée sur les notations internes ;
- une décote est appliquée aux dettes subordonnées de maturité inférieure à 5 ans. Les dettes subordonnées datées sont limitées en montant à 50 % des fonds propres de base. Les fonds propres complémentaires sont globalement limités à 100 % du montant des fonds propres de base ;
- les fonds propres surcomplémentaires sont composés de dettes subordonnées à maturité plus courte et ne peuvent couvrir dans certaines limites que des positions de risque de marché ;
- sont déduits pour la détermination des fonds propres prudentiels, pour moitié des fonds propres de base et pour moitié des fonds propres complémentaires : les valeurs représentatives des titres d'établissements de crédit et de sociétés financières mis en équivalence, les éléments constitutifs de fonds propres prudentiels dans des établissements de crédit et sociétés financières détenues à plus de 10 % par le Groupe, ainsi que la part des pertes attendues sur les encours de crédit traités selon l'approche avancée de notations internes non couverte par des provisions et autres ajustements de valeur.

► **TABLEAU N° 1 : MONTANT DES FONDS PROPRES PRUDENTIELS**

<i>En millions d'euros</i>	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Capitaux propres comptables consolidés avant affectation du résultat	85 629	80 344
Autres éléments et déductions prudentielles	(17 093)	(17 434)
Déductions des actifs incorporels	(13 837)	(13 316)
dont écarts d'acquisition	(11 735)	(11 410)
Dettes subordonnées (<i>notes 5.a et 5.h</i>)	3 187	3 005
Autres éléments prudentiels	(6 443)	(7 123)
dont projet de distribution ⁽¹⁾	(2 511)	(1 772)
dont déductions de 50 % des éléments non éligibles	(1 303)	(1 146)
FONDS PROPRES DE BASE (TIER 1)	68 536	62 910
Total des fonds propres complémentaires (Tier 2)	20 109	25 298
dont différence positive entre les provisions et les pertes attendues à un an	482	1 314
Déductions prudentielles du solde des éléments non éligibles	(1 303)	(1 146)
Fonds propres surcomplémentaires (Tier 3) alloués	982	1 352
FONDS PROPRES PRUDENTIELS	88 324	88 414

(1) *Projet de dividende soumis à l'Assemblée Générale des actionnaires*

Adéquation des fonds propres

En application de la réglementation européenne transposée en droit français par le règlement n° 91-05, le Groupe est tenu de respecter en permanence un ratio de fonds propres de base au moins égal à 4 % et un ratio de solvabilité au moins égal à 8 %. Il doit également, en raison de son statut de Financial Holding Company aux États-Unis, respecter un ratio de fonds propres de base de 6 % et un ratio de solvabilité de 10 %.

Les ratios du groupe BNP Paribas sont suivis et gérés de façon centralisée et consolidée au niveau du Groupe. Chaque entité lorsqu'elle est régulée à titre individuel, en France ou à l'étranger, est par ailleurs responsable du respect des contraintes qui lui sont propres.

Gestion et anticipation des besoins en capital

Le Groupe gère de manière prospective ses ratios de solvabilité, en alliant des objectifs de prudence, de rentabilité et de croissance. Ainsi, le Groupe maintient une structure financière appropriée destinée à lui permettre de financer le développement de ses activités dans les

meilleures conditions en tenant compte, notamment, d'un objectif de notation de très haute qualité. BNP Paribas a également pour objectif permanent de maximiser la rentabilité des fonds qui lui sont confiés par ses actionnaires, en optimisant l'utilisation des fonds propres ainsi recueillis et en gérant de manière permanente l'équilibre entre solidité financière et rendement pour l'actionnaire. Au cours des exercices 2009 et 2010, le groupe BNP Paribas a respecté les niveaux de solvabilité fixés réglementairement de même que les objectifs qu'il s'était fixés.

La gestion du niveau des fonds propres prudentiels est réalisée sur la base des informations collectées dans le cadre du processus budgétaire, et d'estimations trimestrielles, en tenant compte en particulier des prévisions de résultat et de croissance des encours pondérés, ainsi que des acquisitions anticipées, des programmes d'émission de fonds propres hybrides et des anticipations de cours de change. L'évolution des ratios est suivie par la Direction Générale du Groupe sur base trimestrielle et à tout moment dès lors qu'un événement ou une décision est de nature à produire un effet significatif sur les ratios au niveau du Groupe.

4.d RISQUE DE CRÉDIT ET RISQUE DE CONTREPARTIE

Le tableau ci-dessous présente l'ensemble des actifs financiers du groupe BNP Paribas, y compris les titres à revenu fixe, exposés au risque de

crédit. Cette exposition ne tient pas compte des garanties et des sûretés obtenues par le Groupe dans le cadre de son activité de crédit, ni des achats de protection. L'exposition au risque de crédit s'appuie sur la valeur comptable des actifs financiers inscrits au bilan.

► TABLEAU N° 2 : EXPOSITIONS RELATIVES AU RISQUE DE CRÉDIT PAR CLASSE D'EXPOSITION BÂLOISE

En millions d'euros	31 décembre 2010				31 décembre 2009			
	IRBA	Approche standard	Total	Exposition moyenne 2010	IRBA	Approche standard	Total	Exposition moyenne 2009 ⁽³⁾
Administrations centrales et banques centrales	174 362	19 618	193 980	203 515	181 691	31 359	213 050	156 019
Entreprises	446 141	154 683	600 824	584 582	419 000	149 341	568 341	507 994
Établissements ⁽¹⁾	100 104	27 217	127 321	132 842	109 701	28 661	138 362	134 093
Clientèle de détail	198 304	176 009	374 313	363 328	184 382	167 960	352 342	308 891
Positions de titrisation	53 332	3 784	57 116	57 498	52 621	5 260	57 881	44 396
Autres Actifs Risqués ⁽²⁾		89 455	89 455	84 805	261	79 894	80 155	78 461
TOTAL DES EXPOSITIONS	972 243	470 766	1 443 009	1 426 570	947 656	462 475	1 410 131	1 229 854

(1) La classe d'exposition « Établissements » en Bâle II correspond aux établissements de crédit et entreprises d'investissement y compris ceux reconnus de pays tiers. En outre cette classe regroupe certaines expositions sur des administrations régionales et locales, des entités du secteur public et des banques multilatérales de développement qui ne sont pas traitées comme des administrations centrales.

(2) Les Autres Actifs Risqués recouvrent les immobilisations et les comptes de régularisation.

(3) Pour mémoire les périmètres de BNP Paribas Fortis et de BGL BNP Paribas n'ont été intégrés qu'à compter du 30 juin 2009.

Le tableau ci-dessus représente le périmètre prudentiel complet suivant les catégories définies par l'article 40-1 de l'arrêté du 20 février 2007 relatif aux exigences de fonds propres applicable aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement.

L'exposition au risque de crédit présentée ci-dessus concerne au 31 décembre 2010 les valeurs avant dépréciation des comptes de dépôt auprès des banques centrales et CCP (34 milliards d'euros), des prêts consentis à la clientèle (711 milliards d'euros), aux établissements de crédit (64 milliards d'euros), des prêts et des titres à revenu fixe classés en « Actifs disponibles à la vente », « Actifs financiers détenus jusqu'à échéance » ou évalués en valeur de marché sur option (227 milliards d'euros), des éléments de réévaluation des portefeuilles couverts en taux (2 milliards d'euros), des immobilisations corporelles de placement

(29 milliards d'euros), des comptes de régularisation et actifs divers (83 milliards d'euros), ainsi que des engagements de financement et de garantie donnés (418 milliards d'euros).

De ces valeurs sont déduits les encours relatifs aux opérations de pension, intégrés dans les expositions au risque de contrepartie ci-après (- 24 milliards d'euros), et les encours exclus du périmètre prudentiel couvert (- 101 milliards d'euros).

Le tableau ci-dessous présente l'exposition au risque de contrepartie (mesurée par l'exposition au moment du défaut) des contrats sur instruments financiers dérivés et des opérations de prêts/emprunts de titres après, s'il y a lieu, accords de compensation par classe d'exposition bâloise.

► **TABLEAU N° 3 : VALEUR EXPOSÉE AU RISQUE DE CONTREPARTIE PAR CLASSE D'EXPOSITION BÂLOISE DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS ET PRÊTS/EMPRUNTS DE TITRES**

En millions d'euros	31 décembre 2010				31 décembre 2009			
	IRBA	Approche standard	Total	EAD moyenne 2010	IRBA	Approche standard	Total	EAD moyenne 2009 ⁽²⁾
Administrations centrales et banques centrales	8 997	6	9 003	8 293	7 582	1	7 583	9 469
Entreprises	42 212	2 555	44 767	47 525	46 414	3 869	50 283	53 907
Établissements ⁽¹⁾	37 635	898	38 533	40 307	41 042	1 039	42 081	40 035
Clientèle de détail	-	12	12	13	-	14	14	7
TOTAL DES EXPOSITIONS	88 844	3 471	92 315	96 138	95 038	4 923	99 961	103 418

(1) La classe d'exposition « Établissements » en Bâle II correspond aux établissements de crédit et entreprises d'investissement y compris ceux reconnus de pays tiers. En outre cette classe regroupe certaines expositions sur des administrations régionales et locales, des entités du secteur public et des banques multilatérales de développement qui ne sont pas traitées comme des administrations centrales.

(2) Pour mémoire les périmètres de BNP Paribas Fortis et de BGL BNP Paribas n'ont été intégrés qu'à compter du 30 juin 2009.

Le risque de crédit

La gestion du risque de crédit sur l'activité de financement

La politique générale de crédit et les procédures de contrôle et de provisionnement

L'activité de crédit de la banque s'inscrit dans le cadre de la politique générale du crédit approuvée par le Comité des risques, instance présidée par le Directeur Général de la Banque, dont l'objet est de définir la stratégie et les grandes politiques de risque. Parmi les principes directeurs énoncés figurent les exigences du Groupe en matière de déontologie, d'attribution des responsabilités, d'existence et de respect des procédures et de rigueur dans l'analyse du risque. Cette politique générale est déclinée en politiques spécifiques adaptées à la nature des activités ou des contreparties.

Les procédures de décision

Le dispositif de décision en matière de crédit repose sur un ensemble de délégations qui suppose de recueillir l'avis conforme d'un représentant de GRM nommément désigné. L'accord est toujours donné par écrit, que ce soit au moyen d'un processus de recueil de signatures ou par la tenue formelle d'un Comité de crédit. Les délégations se déclinent en montant de risques par groupes d'affaires variant selon les catégories de notes internes et les spécificités des métiers. Certains types de crédit – prêts aux banques, risques souverains ou risques relatifs à des secteurs particuliers de l'économie – impliquent le respect de procédures d'encadrement ou de consultation d'experts sectoriels ou de spécialistes désignés. Des procédures simplifiées faisant place à des outils statistiques d'aide à la décision sont appliquées dans la banque de détail.

Les propositions de crédit doivent respecter les principes de la politique générale de crédit et, le cas échéant, des politiques spécifiques applicables, ainsi que, dans tous les cas, les lois et réglementations en vigueur.

En particulier, BNP Paribas subordonne ses engagements à l'examen en profondeur des plans de développement connus de l'emprunteur, à la compréhension de tous les aspects structurels des opérations et à sa capacité à en assurer le suivi.

Présidé par l'un des Directeurs Généraux ou le Directeur de GRM, le Comité de crédit de la Direction Générale est l'instance ultime de décision du Groupe en matière de prise de risques de crédit et de contrepartie.

Les procédures de surveillance

Un dispositif de surveillance et de reporting s'impose à l'ensemble du Groupe et repose sur les équipes de Credit Risk Control dont la responsabilité est de garantir, en permanence, la conformité aux décisions, la fiabilité des données de reporting et la qualité du suivi des risques. La production journalière des situations irrégulières de crédit et l'utilisation de diverses techniques d'alertes fondées sur des outils d'anticipation ou des études prospectives facilitent l'identification précoce des dégradations de situation. Les différents niveaux de surveillance, généralement induits de l'organisation des délégations de pouvoirs, s'exercent, sous le contrôle de GRM, jusqu'au Comité des débiteurs de la Direction Générale. Réuni mensuellement, ce Comité examine, au-dessus d'un certain seuil, les dossiers pour lesquels il décide, sur proposition des métiers et avec l'accord de GRM, du montant des dépréciations à constituer ou à reprendre. Par ailleurs, un Comité trimestriel examine les dossiers placés sous surveillance ou non performants.

Les procédures de dépréciation

Tous les concours accordés aux entreprises, banques ou pays souverains en défaut font l'objet mensuellement, et sous la responsabilité de GRM, d'un examen visant à déterminer l'éventuelle réduction de valeur qu'il conviendrait d'appliquer, qu'elle soit directe ou par voie de dépréciations, selon les modalités d'application des règles comptables retenues. La réduction de valeur est établie à partir de l'évaluation actualisée des flux nets probables de recouvrement tenant compte de la possible réalisation des garanties détenues.

Une dépréciation collective, sur base statistique, est également constituée par chacun des pôles et déterminée trimestriellement par un Comité réunissant le responsable du pôle, le Directeur Financier du Groupe ou son représentant et le Directeur de GRM. Ce Comité décide de la dépréciation collective à constituer sur la base des simulations de pertes encourues à maturité sur les portefeuilles de crédits dont la qualité de crédit est considérée comme détériorée, sans pour autant que les clients soient identifiés comme en défaut et relèvent, en conséquence, de dépréciations spécifiques. Les simulations faites par GRM s'appuient sur les paramètres du dispositif de notation décrit ci-dessous.

Le dispositif de notation

Le Groupe BNP Paribas utilise l'approche notations internes avancées du risque de crédit pour les catégories d'exposition « clientèle de détail », « administrations centrales et banques centrales », « établissements », « entreprises » et « actions » pour le calcul des exigences des fonds propres réglementaires sur les périmètres de Corporate and Investment Banking, Banque De Détail en France, une partie de Personal Finance, BNP Paribas Fortis, et BNP Paribas Securities Services (BP2S). Sur les autres périmètres, le calcul du capital réglementaire est réalisé selon la méthode « Standard » de Bâle II, et repose sur les notations externes des contreparties. Chaque contrepartie est notée en interne selon les méthodes communes au Groupe quelle que soit la méthode de calcul de capital réglementaire.

La banque a défini un système de notation complet, en ligne avec les exigences des superviseurs bancaires au titre de l'adéquation des fonds propres. Son caractère approprié et l'adéquation de sa mise en œuvre sont évalués et vérifiés par le contrôle périodique de la Banque. Sa conformité réglementaire a été attestée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel en décembre 2007. Le système de notation de BNP Paribas a été déployé sur le périmètre BNP Paribas Fortis en mai 2010.

En ce qui concerne les crédits aux entreprises, il prend en compte trois paramètres fondamentaux : la probabilité de défaut de la contrepartie, qui s'exprime au moyen d'une note, le taux de récupération global (ou la perte en cas de défaut), qui est attaché à la structure des transactions et le facteur de conversion (Credit Conversion Factor, ou CCF) qui estime la part en risque des engagements hors-bilan.

L'échelle des notes de contrepartie comprend douze niveaux : dix niveaux pour les clients sains qui couvrent tous les niveaux de qualité de crédit de « excellent » à « très préoccupant » ; deux niveaux pour ce qui concerne les clients considérés comme en défaut selon la définition du superviseur bancaire.

Cette évaluation intervient, au moins une fois l'an, dans le cadre du processus d'approbation des crédits. Elle repose avant tout sur l'expertise des intervenants, commerciaux et, en second regard, des représentants de GRM. Elle peut aussi s'appuyer sur des outils adaptés, que ce soient des aides à l'analyse ou des scores, le choix des techniques et leur caractère automatique au plan de la décision variant selon la nature des risques considérés.

Lorsque des notations externes existent, celles-ci sont prises en compte par les analystes de crédit grâce à une correspondance indicative entre l'échelle de notation interne et les échelles des agences de notation.

Cette correspondance est fondée sur les probabilités de défaut à un an de chacune des notes. L'appréciation interne du risque ne converge pas nécessairement avec celle des agences de notation et il n'y a pas d'identité stricte entre l'appréciation du caractère « investment grade⁽¹⁾ » d'une transaction par les agences externes et l'attribution d'une note interne supérieure ou égale à 5. Ainsi des contreparties notées BBB- en externe peuvent être notées 6 en interne, alors que la correspondance indicative entre note externe et note interne pour un BBB- est 5. Des exercices annuels d'étalonnages sont conduits afin de comparer les notes internes et externes.

Diverses méthodes, dont certaines purement quantitatives, sont mises en œuvre pour vérifier la cohérence et la robustesse du dispositif. Une approche adaptée, reposant sur la définition de classes homogènes de risque et faisant une large part aux analyses statistiques, est mise en œuvre pour ce qui concerne les crédits aux particuliers et aux très petites entreprises. GRM est globalement responsable de la qualité d'ensemble du dispositif, soit en le définissant elle-même, soit en le validant, soit enfin en contrôlant la performance.

La détermination de la perte en cas de défaut est réalisée soit par mise en œuvre de méthodes statistiques pour les portefeuilles dont la granularité est la plus fine, soit à dire d'expert sur la base de valeurs comparées, selon un processus similaire à celui qui conduit à déterminer la note de contrepartie, pour les portefeuilles « corporate⁽²⁾ ». La perte en cas de défaut reflète la perte que subirait la Banque en cas de défaut de la contrepartie en cas de crise économique, conformément aux dispositions de la réglementation.

Elle est évaluée, pour chaque opération, à partir du taux de récupération d'une transaction « senior unsecured » sur la contrepartie concernée, corrigée, d'une part, des effets relatifs à la structure de la transaction (subordination par exemple) et, d'autre part, des effets des techniques de réduction des risques de crédit (garanties et sûretés réelles). Les récupérations sur les garanties et sûretés sont estimées chaque année sur la base de valorisations conservatrices et de décotes prenant en compte la réalisation desdites sûretés en période de stress.

La Banque a modélisé ses propres facteurs de conversion lorsque la réglementation le permettait (c'est-à-dire à l'exclusion des opérations de risque élevé pour lequel le facteur de conversion est de 100 %), soit par exploitation des chroniques internes de défaut, soit par d'autres techniques lorsque l'historique n'était pas suffisant. Les facteurs de conversion sont destinés à mesurer la quote-part des engagements hors-bilan de la banque qui seraient en risque en cas de défaillance de chacun des emprunteurs. Par opposition à la notation et au taux de récupération global, ce paramètre est affecté automatiquement en fonction de la nature de la transaction et n'est pas décidé par les Comités de crédit.

Chacun des trois paramètres de risque de crédit fait l'objet chaque année de tests de vérification à posteriori (backtesting) et de comparabilité externe (étalonnage) destinés à contrôler la performance du dispositif sur chacun des segments d'activité de la Banque. Le backtesting consiste à comparer les paramètres estimés et leur réalisation. Lors d'un étalonnage, les paramètres estimés en interne sont comparés aux estimations d'organismes externes.

(1) Ce terme désigne les contreparties bénéficiant d'une notation externe allant de AAA à BBB-.

(2) Selon la politique Groupe, le dispositif de notation « Corporate » s'applique aux établissements, aux entreprises, aux financements spécialisés et aux États souverains.

Pour la notation, dans le cadre des travaux de backtesting, le taux de défaillance des populations classées dans chacune des notes, ou dans chaque classe homogène de risque pour l'activité de détail, est comparé au taux de défaut constaté, année par année. Une analyse par politique de notation, par note, par zone géographique et par filière de notation est réalisée afin d'identifier de possibles zones de sous-performance des modèles. La stabilité de la notation et de la population est vérifiée. Le Groupe a par ailleurs développé des techniques de backtesting des probabilités de défaut adaptées aux portefeuilles à faibles pertes (« low default portfolios ») qui permettent de qualifier la pertinence du dispositif, même lorsque le nombre de défauts constatés est très faible (c'est le cas pour le dispositif applicable aux États souverains ou aux banques par exemple). Les effets des cycles économiques sont aussi pris en compte. Ces travaux ont montré que les notes attribuées étaient bien des notes « en moyenne de cycle » et que le taux de défaut prévisionnel est conservateur.

Lors de l'étalonnage, sur le périmètre autre que la clientèle de détail, les notes internes sont comparées aux notes de plusieurs agences de notation externe, sur la base de la correspondance indicative entre notes internes et notes externes. Pour les entreprises clientes du Groupe bénéficiant d'une note externe (entre 10 % et 15 % de cette population), l'analyse comparative des données sur laquelle repose la notation interne fait apparaître une approche conservatrice du dispositif retenu.

Pour ce qui concerne le taux de récupération global, l'exercice de backtesting porte pour l'essentiel sur l'analyse des récupérations sur les opérations en défaut. Lorsque les dossiers sont clos, chacun des flux de récupération est actualisé à la date d'entrée en défaut et rapporté au montant de l'exposition. Lorsque les dossiers ne sont pas clos, le montant des provisions est pris comme approximation des récupérations futures. Le taux de récupération ainsi mesuré est comparé au taux de récupération prévu initialement. Sur ce paramètre, par analogie à ce qui est pratiqué pour la notation, des analyses globales sont effectuées selon les politiques de notation et les sites géographiques. Les différences, ligne à ligne et en moyenne, sont analysées en tenant compte du caractère bimodal de ce paramètre. Les résultats de ces analyses prouvent que ces estimations sont pertinentes en période de creux conjoncturel et qu'elles sont conservatrices en moyenne. La comparaison de ce paramètre avec des données externes est réalisée en particulier à l'aide d'initiatives de mise en commun de données auxquelles participe le Groupe.

L'ensemble de ces travaux est présenté chaque année au Directeur des Risques ainsi qu'aux organes de pilotage du dispositif de notation et aux praticiens du risque à travers le monde. L'analyse des résultats de ces études, et les échanges qui s'en suivent, contribue à définir les priorités en matière de développement méthodologique et de déploiement d'outils.

Les estimations internes des paramètres de risque sont utilisées dans la gestion quotidienne de la Banque conformément aux préconisations de la réglementation Bâle II. Ainsi, au-delà du calcul des exigences en fonds propres, ils sont utilisés, par exemple, à l'octroi des crédits ou lors de leur renouvellement, pour les mesures de rentabilité, pour déterminer les provisions de portefeuille, et pour les comptes rendus internes et externes.

Préalablement à son acquisition, le groupe Fortis bénéficiait d'un accord de la part de son superviseur, la Commission Bancaire, Financière et des Assurances de Belgique (CBFA), pour utiliser l'approche IRB avancée pour l'estimation de son besoin en capital réglementaire au titre du Pilier 1 de Bâle II. Les politiques et dispositifs de notation des sous-groupes BNP Paribas Fortis et BGL BNP Paribas d'une part, et de BNP Paribas d'autre part, ont vocation à converger dans le cadre d'une méthodologie uniforme retenue par le Groupe. Les travaux entrepris dans cette direction ont notamment montré la compatibilité des concepts développés dans chacun des deux ensembles, et permis d'harmoniser les notations des principales contreparties, mais ne sont pas encore achevés. Aussi, une approche hybride est retenue au 31 décembre 2010, fondée, selon les périmètres concernés, sur les méthodes homologuées par les superviseurs français, belge ou luxembourgeois.

La gestion de portefeuille

La sélection et l'évaluation précise des risques pris individuellement sont complétées d'une gestion collective, objet de la politique de gestion d'ensemble des portefeuilles incluant la gestion des concentrations du portefeuille par débiteurs, par secteurs et par pays. Les résultats de cette politique sont régulièrement examinés par les différents forums de risque dont le Comité des risques et ses différentes déclinaisons, qui peut alors en modifier ou préciser les orientations générales, à partir du cadre d'analyse et des axes de réflexion proposés par GRM. Dans ce cadre, BNP Paribas utilise éventuellement des instruments de transfert du risque de crédit, comme les opérations de titrisation et les dérivés de crédit, pour couvrir les risques pris individuellement, réduire la concentration du portefeuille ou les pertes maximales qui seraient liées à des scénarii de crise.

Champ et nature des systèmes de déclarations et de mesure des risques

L'ensemble des processus et systèmes d'information utilisés par la filière de mesure du risque de crédit a été soumis à l'examen de l'Autorité de Contrôle Prudentiel. Pour la partie issue de l'apport des activités de BNP Paribas Fortis et BGL BNP Paribas pour laquelle les chantiers de convergence ne sont pas achevés, les processus et systèmes utilisés restent ceux qui ont été homologués par les autorités de supervision bancaires belge et luxembourgeoise.

L'architecture actuelle des systèmes de mesure du risque de crédit comporte deux niveaux :

- le niveau central composé principalement du système de consolidation des encours de risques de crédit, des référentiels centraux et de l'outil de moteur de calcul du capital, développés en interne ;
- le niveau local composé des systèmes de surveillance et de mesure des risques de crédit dont GRM assure la maîtrise d'ouvrage.

Diversification de l'exposition au risque de crédit

L'exposition brute du Groupe au risque de crédit (périmètre prudentiel) s'élève à 1 296 milliards d'euros au 31 décembre 2010, contre 1 272 milliards d'euros au 31 décembre 2009. Ce portefeuille, analysé ci-après en termes de diversification, recouvre l'ensemble des expositions au risque de crédit présenté dans le tableau n° 2, hors positions de titrisation et autres actifs risqués⁽¹⁾.

(1) Le périmètre couvert concerne les prêts consentis à la clientèle et aux établissements de crédit, les comptes débiteurs des établissements de crédit et des banques centrales, les comptes créditeurs du Groupe dans les autres établissements de crédit et des banques centrales, les engagements de financement donnés (hors opération de pension) et de garantie financière, ainsi que les titres à revenu fixe compris dans le portefeuille d'intermédiation bancaire.

Les éléments constituant ce portefeuille ne présentent pas de caractère de concentration excessif par contrepartie au regard de la taille du Groupe et apparaissent très diversifiés tant sur le plan sectoriel que géographique, ainsi qu'il peut être observé sur les graphiques suivants présentés en pourcentage.

Diversification par contrepartie

Évaluée en tenant compte de l'ensemble des engagements portés sur un même groupe d'affaires, la diversification est une constante de la politique de la Banque. L'étendue et la variété des activités de BNP Paribas comme la forte hiérarchie des délégations participent largement à la diversification recherchée.

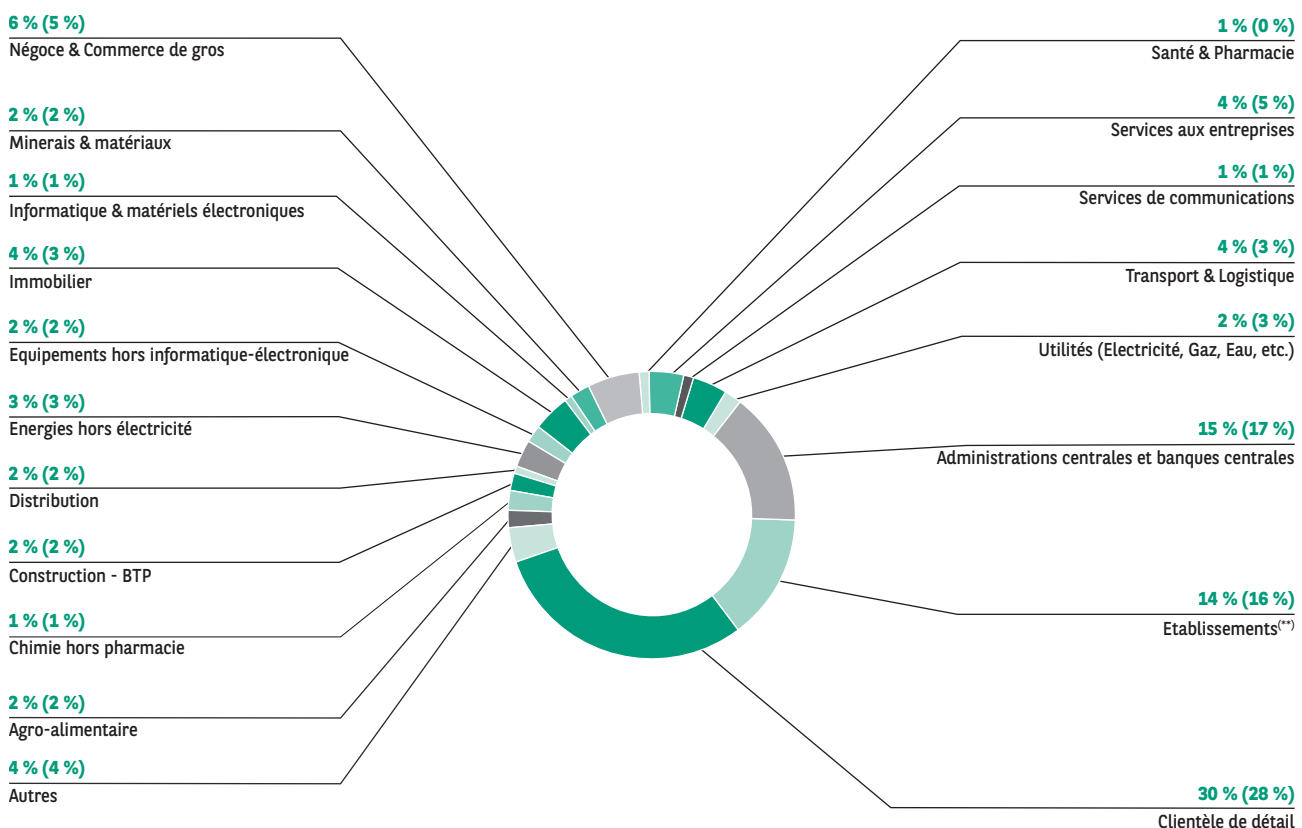
La diversification par contrepartie du portefeuille fait l'objet d'un suivi régulier, notamment dans le cadre de la politique de concentration individuelle du Groupe. Le contrôle des grands risques s'assure également que le montant total des risques encourus sur chaque bénéficiaire⁽¹⁾ ne dépasse pas 25 % des fonds propres nets consolidés du Groupe. BNP Paribas reste très en deçà des seuils de concentration de la directive européenne sur les Grands Risques.

En outre, les engagements bruts des vingt premières contreparties sur la classe d'exposition « entreprises » représentent, au 31 décembre 2010, 4 % du montant total des expositions brutes sur cette classe d'exposition, fraction similaire à celle constatée au 31 décembre 2009.

Diversification sectorielle

La répartition des risques, par secteur économique, fait l'objet d'une même attention et se double d'une analyse prospective permettant une gestion dynamique de l'exposition de la Banque. Cette analyse s'appuie sur la connaissance approfondie d'experts sectoriels indépendants qui formulent une opinion sur l'évolution des secteurs qu'ils supervisent et identifient les facteurs qui expliquent les risques encourus par leurs principaux constituants. Cette intervention est modulée selon les secteurs en fonction de leur poids dans les engagements du Groupe, de la technicité nécessaire à leur appréhension, de leur cyclicité, de leur degré de mondialisation ou encore de l'existence d'une problématique particulière de risque.

► TABLEAU N° 4 : RÉPARTITION DU PORTEFEUILLE DE RISQUE DE CRÉDIT PAR CLASSE D'EXPOSITION BÂLOISE ET PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ DE LA CLIENTÈLE ENTREPRISES AU 31 DÉCEMBRE 2010^(*)



Total des expositions : 1 296 Mds € au 31 décembre 2010

1 272 Mds € au 31 décembre 2009

Périmètre prudentiel : expositions hors risque de contrepartie, hors autres actifs risqués et hors positions de titrisation.

(*) Les pourcentages entre parenthèses correspondent à la répartition au 31 décembre 2009.

(**) La classe d'exposition « Établissements » correspond aux établissements de crédit et entreprises d'investissement y compris ceux reconnus de pays tiers. En outre cette classe regroupe certaines expositions sur des administrations régionales et locales, des entités du secteur public et des banques multilatérales de développement qui ne sont pas traitées comme les administrations centrales.

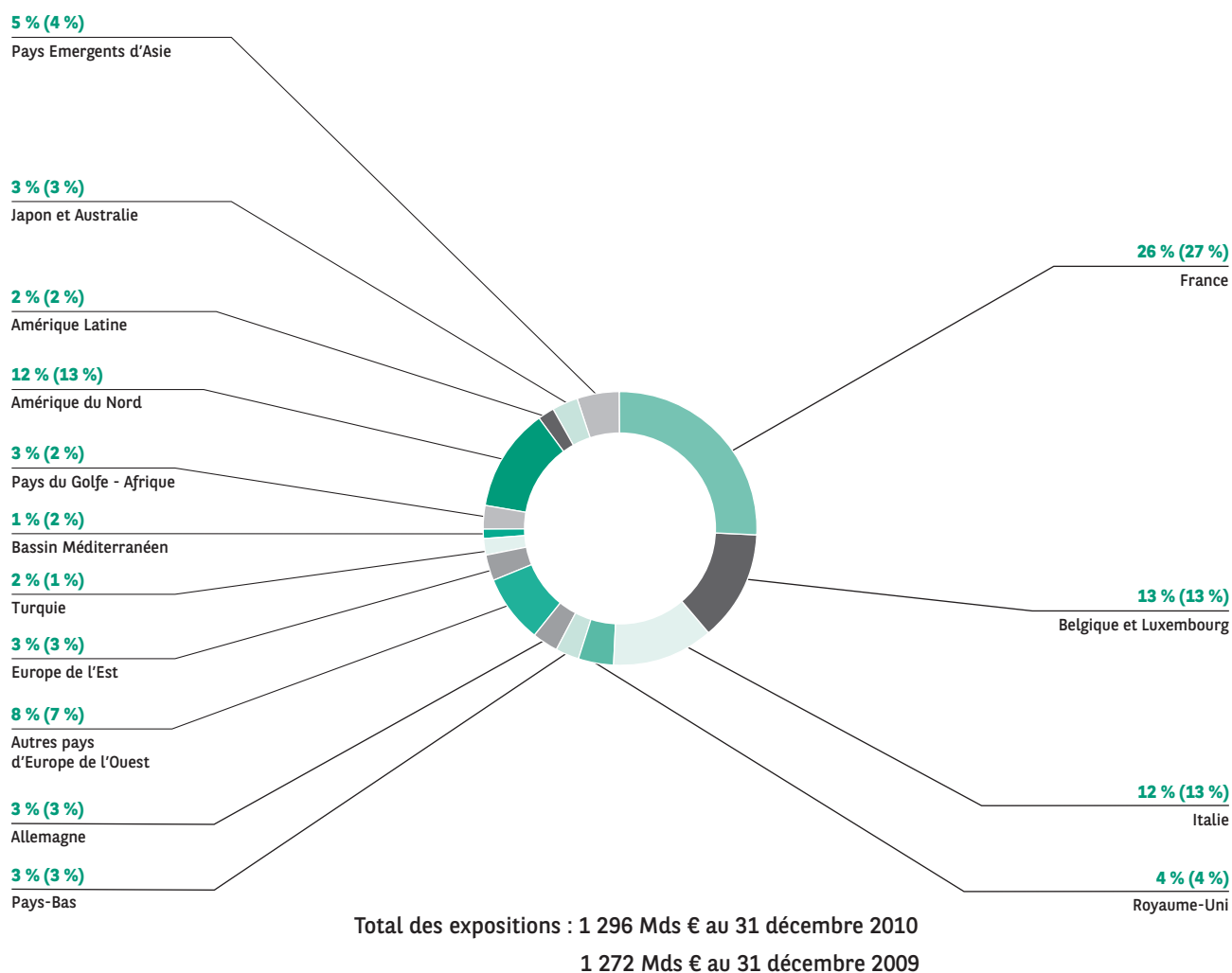
(1) Sont considérés comme des Grands Risques, au sens de la réglementation, les bénéficiaires dont les risques dépassent 10 % des fonds propres, avec un seuil déclaratif exigé par l'ACP de 300 millions d'euros d'exposition.

Diversification géographique

Le risque « pays » se définit comme la somme des risques portés sur les débiteurs opérant dans le pays considéré. Il se distingue du risque souverain qui est celui de la puissance publique et de ses démembrements ; il traduit l'exposition de la Banque à un environnement économique et politique homogène qui fait partie de l'appréciation de la qualité de la contrepartie.

La répartition géographique ci-dessous repose sur le pays ou la contrepartie exerce son activité principale, sans tenir compte du pays de son éventuelle maison mère. Ainsi, l'exposition sur une filiale ou une succursale au Royaume Uni d'une entreprise française est classée au sein du Royaume Uni.

► TABLEAU N° 5 : RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DU PORTEFEUILLE DE RISQUE DE CRÉDIT AU 31 DÉCEMBRE 2010(*) SUR LA BASE DU PAYS OÙ LA CONTREPARTIE EXERCE SON ACTIVITÉ PRINCIPALE



Périmètre Prudentiel : expositions hors risque de contrepartie, hors autres actifs risqués et hors positions de titrisation.

(*) Les pourcentages entre parenthèses correspondent à la répartition au 31 décembre 2009.

La répartition géographique du portefeuille est équilibrée et reste stable. L'implantation du Groupe reste majoritairement européenne (72 % au 31 décembre 2010, contre 73 % au 31 décembre 2009).

Le Groupe, naturellement présent dans la plupart des zones économiquement actives, s'attache à éviter les concentrations excessives de risques sur des pays dont les infrastructures politiques et économiques sont reconnues comme faibles.

Qualité du portefeuille exposé au risque de crédit

Approche Notation Interne Avancée (IRBA – Internal Ratings Based Approach)

La politique de notation mise au point par le Groupe couvre l'ensemble de la Banque. Le dispositif IRBA, validé en décembre 2007, couvre les portefeuilles de « Corporate and Investment Banking » (CIB), de la Banque De Détail en France (BDDF) ainsi que de BNP Paribas Securities Services (BP2S) et une partie de l'activité de Personal Finance. Les chantiers de convergence des méthodes, processus et outils se poursuivent dans une perspective d'homogénéisation en particulier sur le périmètre résultant de l'acquisition de BNP Paribas Fortis et de BGL BNP Paribas. Des méthodes communes ont déjà été déployées sur le périmètre des établissements et des administrations centrales et banques centrales. La plupart des autres portefeuilles feront l'objet de propositions aux superviseurs bancaires concernés en 2011.

Dispositif « Corporate »

Le périmètre IRBA concerné par le dispositif de notation « Corporate », c'est-à-dire applicable selon la politique Groupe aux banques, aux entreprises, aux financements spécialisés et aux États souverains est couvert par une procédure de notation homogène au titre de laquelle GRM est le responsable final de la notation attribuée aux contreparties et du taux de recouvrement global (TRG) affecté aux transactions. Le facteur de conversion (CCF) est attribué en fonction des caractéristiques de la contrepartie et de la transaction.

Le processus générique d'affectation des notes sur chacun des segments du dispositif « Corporate » est défini comme suit :

- sur les entreprises et les financements spécialisés, les analyses sont réalisées par le métier qui propose une note et un TRG en Comité de crédit conformément aux méthodologies de notation et sur la base des outils développés par GRM. La note et le TRG sont validés ou modifiés en Comité de crédit par le représentant de GRM. Ces Comités décident de l'octroi ou du renouvellement des engagements et révisent le cas échéant sur une base au moins annuelle, la note de contrepartie ;
- sur le périmètre des banques, l'analyse est réalisée par des analystes de la fonction Risques. Les notes de contrepartie et les TRG sont déterminés à l'occasion de Comités de revue organisés par zone géographique assurant la comparabilité entre établissements similaires ;

- sur le périmètre des États souverains, les notes sont déterminées lors de Comités pays qui réunissent des membres de la Direction Générale, des Risques et des métiers plusieurs fois par an. Les notes y sont proposées par la Direction des Études Économiques ;

- sur le périmètre des moyennes entreprises, un score est mis en œuvre par des analystes de risque au sein du métier, sous la supervision ultime de GRM ;

- sur chacun de ces sous-portefeuilles, la détermination des paramètres de risque suit une méthodologie certifiée et validée par les équipes de GRM qui repose en priorité sur l'analyse des données historiques de la Banque. Cette méthodologie est autant que possible supportée par des outils mis en réseau afin d'en garantir une application homogène. Le jugement expert reste toutefois irremplaçable, chacune des notes et chacun des TRG faisant appel au jugement qui peut s'écarter, sous réserve de justification, de l'application stricte des modèles.

Le mode de détermination des paramètres de risque répond à des principes communs, en particulier celui des « quatre yeux » qui préconise qu'au moins deux personnes différentes, dont une indépendante des objectifs commerciaux, se prononcent sur chaque note de contrepartie et chaque TRG de transaction.

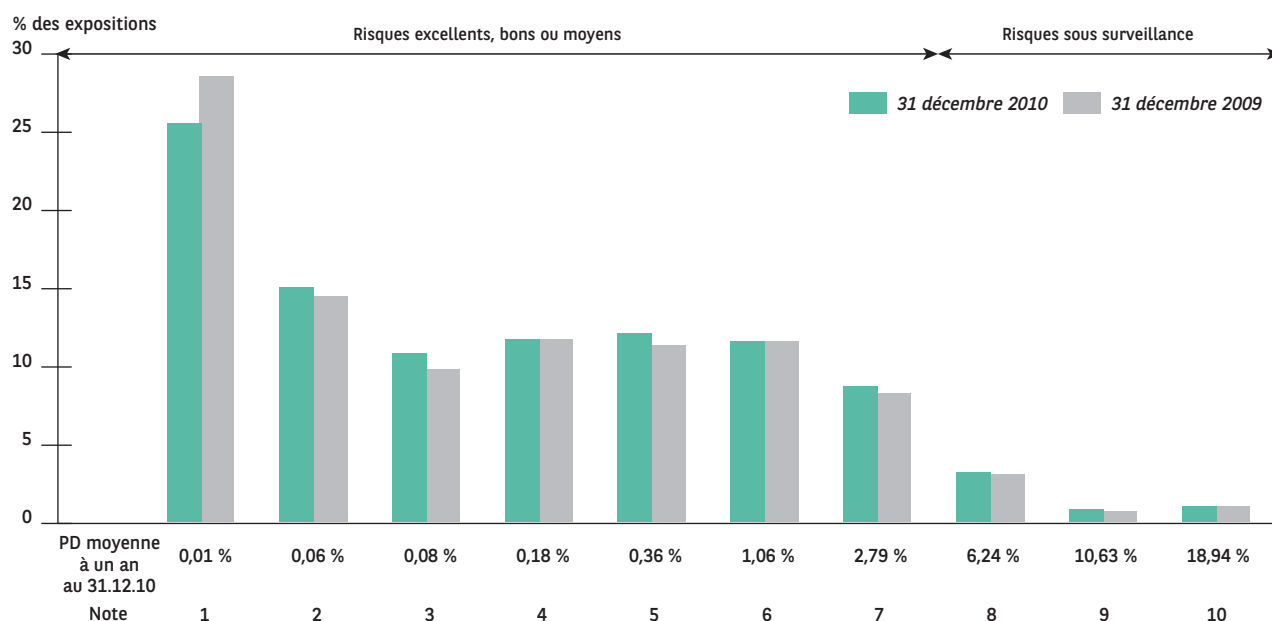
La définition du défaut est uniformément appliquée au sein du Groupe.

Le graphique ci-dessous présente la répartition par note des encours sains relatifs au portefeuille des crédits et engagements sur les contreparties de type « Corporate » (classes d'expositions : entreprises, administrations centrales et banques centrales, établissements) pour tous les métiers du Groupe, utilisant l'approche de notation interne avancée.

Cette exposition représente 707 milliards d'euros du montant brut du risque de crédit au 31 décembre 2010, contre 696 milliards d'euros au 31 décembre 2009.

Ce portefeuille présente une large majorité d'engagements sur des emprunteurs dont les risques sont considérés comme de bonne, voire d'excellente qualité, en raison du poids des relations de la Banque avec les grandes entreprises multinationales et institutions financières. Une part importante des engagements sur des emprunteurs de moindre qualité est associée à des structures de financement permettant un taux de recouvrement élevé en cas de défaut de la contrepartie (financements exports bénéficiant de garanties de la part des agences internationales d'assurance-crédit et financements de projets, structurés ou transactionnels).

► **TABLEAU N° 6 : RÉPARTITION DES EXPOSITIONS PAR NOTE DE CONTREPARTIE SUR LE PÉRIMÈTRE « CORPORATE »(*) IRBA**



(*) Le périmètre « Corporate » présenté dans le graphique ci-dessus inclut les classes d'expositions : entreprises, administrations centrales et banques centrales, établissements.

La répartition par note des expositions « Corporate » sur le périmètre IRBA est globalement stable, à l'exception de la part des expositions notées 1. Cette dernière baisse nettement en 2010 en raison de la référence élevée que représente 2009 du fait de la politique non conventionnelle suivie par les banques centrales qui avait conduit la banque à placer auprès de celles-ci ses excédents de liquidité.

Dispositif propre à la clientèle de détail

La banque de détail est exercée, soit au sein de BNP Paribas via son réseau d'agences en France, en Italie, en Belgique et au Luxembourg, soit au travers de certaines de ses filiales, notamment Personal Finance.

Pour l'ensemble de ces activités, la Politique Générale de Notation Retail (PGNR) fixe le cadre permettant aux pôles et à la Direction des Risques de mesurer, hiérarchiser et suivre de manière homogène l'évolution des risques de crédit encourus par le Groupe. Cette politique s'applique aux transactions caractérisées par une forte granularité, une faible volumétrie unitaire et un traitement standardisé du risque de crédit. La politique générale représente le cadre d'ensemble dans lequel se déploient les scores ; elle précise notamment :

- les principes généraux du dispositif de notation interne, soulignant l'importance de la qualité de ce dispositif et de son adaptation aux évolutions ;
- les principes propres à la définition des Classes Homogènes de Risque (CHR) ;
- les principes relatifs aux modèles, notamment la nécessité de développer des modèles discriminants et interprétables, de s'appuyer sur la modélisation ou l'observation a posteriori des indicateurs de risque pour paramétrer les engagements. Les indicateurs de risque doivent être quantifiés sur la base d'un historique d'au moins cinq ans et d'un échantillonnage important et représentatif. Enfin, les modèles doivent être précisément documentés.

L'essentiel des contreparties du portefeuille « Banque de Détail » de BDDF fait l'objet d'un score de comportement servant à déterminer la probabilité de défaut et pour chaque transaction, le taux de recouvrement (GRR) et la valeur exposée au risque (EAD). Ces paramètres sont calculés chaque mois sur la base des informations les plus récentes et déclinés en différents scores d'octroi mis à disposition de la fonction commerciale. Celle-ci n'intervient pas dans la détermination des paramètres de risque. Ces méthodes sont appliquées de manière homogène sur l'ensemble de la clientèle de détail.

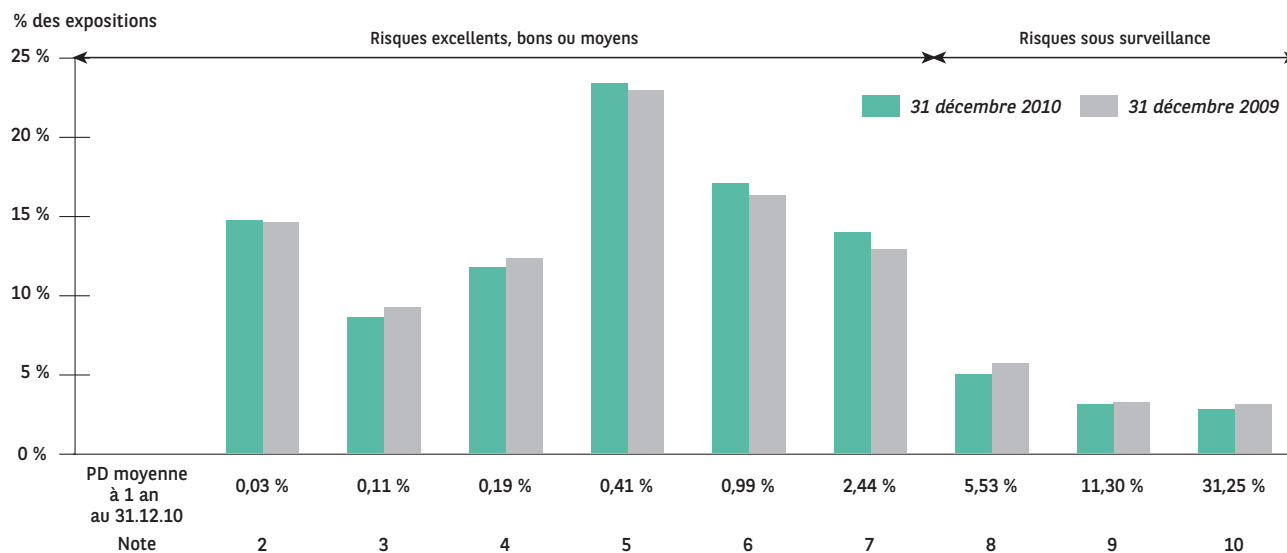
Sur le périmètre de Personal Finance éligible aux méthodes IRBA, les paramètres de risque sont déterminés par la fonction Risques, sur base statistique en fonction des caractéristiques des clients et de l'historique de la relation.

Les méthodologies de construction et de suivi des scores permettent d'affecter les clients individuels à des classes homogènes en termes de risque de défaillance. Il en est de même pour les autres paramètres : « valeur exposée au risque ou EAD » et « Perte en cas de défaut ou LGD ».

Le graphique ci-dessous présente la répartition par note des encours sains relatifs au portefeuille des crédits et engagements sur les contreparties de la clientèle de détail pour tous les métiers du Groupe, utilisant l'approche de notation interne avancée.

Cette exposition représente 191 milliards d'euros du montant brut du risque de crédit au 31 décembre 2010, contre 177 milliards d'euros au 31 décembre 2009.

► **TABLEAU N° 7 : RÉPARTITION DES EXPOSITIONS PAR NOTE DE CONTREPARTIE SUR LE PÉRIMÈTRE CLIENTÈLE DE DÉTAIL IRBA**



Par rapport au 31 décembre 2009, la distribution par note des expositions de la clientèle de détail est globalement stable.

Approche Standard

Pour les encours traités en méthode Standard, BNP Paribas utilise les notations externes des agences Standard & Poor's, Moody's et Fitch ratings. La mise en correspondance de ces notations avec les échelons de qualité de crédit prévus par la réglementation est conforme aux prescriptions de l'Autorité de Contrôle Prudenciel.

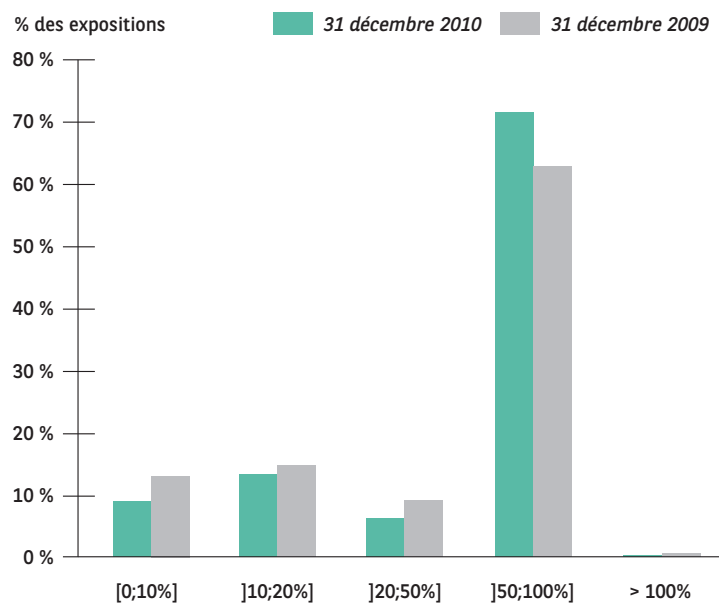
Lorsqu'une exposition du portefeuille bancaire ne dispose pas d'une évaluation externe de crédit qui lui soit directement applicable, les référentiels tiers de la Banque permettent, dans certains cas, d'utiliser pour la pondération l'évaluation externe « senior unsecured » de l'émetteur, si celle-ci est disponible.

Les encours traités en méthode standard représentent 29 % du montant total des expositions brutes du groupe BNP Paribas, contre 30 % au 31 décembre 2009. Les principales entités traitées en approche Standard au 31 décembre 2010 sont BNL, BancWest, Personal Finance (crédit à la consommation hors Europe de l'Ouest et crédit immobilier dans son ensemble), BNP Paribas Leasing Solutions (BPLS), Ukrsibbank, les entités de la banque privée, les filiales des pays émergents ainsi que la Banque de la Poste en Belgique.

Le graphique ci-dessous présente la répartition par note des encours sains relatifs au portefeuille des crédits et engagements sur les contreparties de type « Corporate » (classes d'expositions : entreprises, administrations centrales et banques centrales, établissements) pour tous les métiers du Groupe, utilisant l'approche standard.

Cette exposition représente 192 milliards d'euros du montant brut du risque de crédit au 31 décembre 2010, contre 203 milliards d'euros au 31 décembre 2009.

► **TABLEAU N° 8 : RÉPARTITION DES EXPOSITIONS « CORPORATE(*) » PAR TAUX DE PONDÉRATION EFFECTIF SUR LE PÉRIMÈTRE STANDARD**



(*) Le périmètre « Corporate » présenté dans le graphique ci-dessus inclut les classes d'expositions entreprises, administrations centrales et banques centrales et établissements.

L'augmentation de la part de l'exposition pondérée entre 50 % et 100 % au 31 décembre 2010, par rapport au 31 décembre 2009, s'explique principalement par l'évolution des parités monétaires entre l'euro et les devises dans lesquelles sont libellées les expositions « corporate » et en particulier la hausse du dollar US sur la période.

Encours dépréciés ou non présentant des impayés et garanties reçues au titre de ces encours

Le tableau ci-dessous, établi sur le périmètre comptable, présente la valeur nette comptable des encours de créances non dépréciées présentant des impayés (par antériorité d'impayés), des encours douteux dépréciés, ainsi que les garanties reçues en couverture de ces actifs. Il n'est pas tenu compte dans ce tableau des provisions de portefeuille éventuellement constituées.

► **TABLEAU N° 9 : ENCOURS DÉPRÉCIÉS OU NON PRÉSENTANT DES IMPAYÉS ET GARANTIES REÇUES AU TITRE DE CES ENCOURS**

En millions d'euros	31 décembre 2010								
	Échéancement des encours non dépréciés présentant des impayés					Encours douteux (actifs dépréciés et engagements provisionnés)	Total des encours	Garanties reçues au titre des encours non dépréciés et présentant des impayés	Garanties reçues au titre des encours douteux
	Total	<90 jours	>90 jours <180 jours	>180 jours <1an	>1an				
Actifs financiers en valeur de marché par résultat (hors titres à revenu variable)	7	7	-	-	-	-	7	-	-
Actifs financiers disponibles à la vente (hors titres à revenu variable)	3	3	-	-	-	348	351	-	3
Prêts et créances sur les établissements de crédit	371	351	3	1	16	491	862	173	278
Prêts et créances sur la clientèle	15 212	14 380	519	84	229	20 746	35 958	8 818	10 042
Total des encours douteux et présentant des impayés nets de dépréciation	15 593	14 741	522	85	245	21 585	37 178	8 991	10 323
Engagements de financements donnés						802	802		303
Engagements de garantie financière donnés						1 153	1 153		441
Total des engagements douteux hors-bilan nets des provisions						1 955	1 955	-	744
TOTAL	15 593	14 741	522	85	245	23 540	39 133	8 991	11 067

En millions d'euros	31 décembre 2009								
	Échéancement des encours non dépréciés présentant des impayés					Encours douteux (actifs dépréciés et engagements provisionnés)	Total des encours	Garanties reçues au titre des encours non dépréciés et présentant des impayés	Garanties reçues au titre des encours douteux
	Total	<90 jours	>90 jours <180 jours	>180 jours <1an	>1an				
Actifs financiers en valeur de marché par résultat (hors titres à revenu variable)	4				4		4		
Actifs financiers disponibles à la vente (hors titres à revenu variable)	18	18				143	161		
Prêts et créances sur les établissements de crédit	358	330	5	8	15	973	1 331	52	291
Prêts et créances sur la clientèle	15 122	14 362	573	107	80	18 983	34 105	9 425	10 652
Total des encours douteux et présentant des impayés nets de dépréciation	15 502	14 710	578	115	99	20 099	35 601	9 477	10 943
Engagements de financements donnés						1 129	1 129		790
Engagements de garantie financière donnés						461	461		85
Total des engagements douteux hors-bilan nets des provisions						1 590	1 590	-	875
TOTAL	15 502	14 710	578	115	99	21 689	37 191	9 477	11 818

Le montant déclaré au titre des garanties reçues est la valeur de la garantie, plafonnée par le montant des actifs couverts.

Le risque de contrepartie

Les transactions effectuées dans le cadre des activités de marché exposent BNP Paribas au risque d'un défaut potentiel de ses contreparties. BNP Paribas gère ce risque de contrepartie par la généralisation d'accords contractuels génériques (accords de compensation et de collatéral) et par une politique de couverture dynamique, et tient compte de la variation de valeur de ce risque dans l'évaluation des instruments financiers négociés de gré à gré en procédant à des ajustements de crédit.

Les contrats de compensation

La compensation est une technique utilisée par la banque qui vise à atténuer le risque de contrepartie lié aux opérations sur les produits dérivés. Le principal mode de compensation appliqué par la banque est la compensation par liquidation qui permet, en cas de défaillance de la contrepartie, de mettre fin à toutes les opérations à leur valeur du marché actuelle, puis de faire la somme de toutes ces valeurs, positives et négatives, pour obtenir un seul montant (net) à payer à la contrepartie ou à recevoir de celle-ci. Ce solde (« close-out netting ») peut faire l'objet d'une garantie (« collateralisation ») consentie sous forme de nantissement d'espèces, de titres ou de dépôts.

La banque a également recours à la compensation des règlements, qui vise à atténuer le risque de contrepartie découlant du règlement de sommes en devises. Il s'agit ici de la compensation de tous les paiements et encaissements dans la même monnaie qui doivent avoir lieu le même jour entre la banque et une même contrepartie. Cette compensation aboutit à un montant unique, dans chaque monnaie, à payer, soit par la banque, soit par la contrepartie.

Les opérations concernées sont traitées conformément à des accords-cadres, bipartites ou multipartites, respectant les principes généraux d'une convention-cadre nationale ou internationale. Les principales formules d'accord bilatéral utilisées sont celles de la Fédération Bancaire Française (FBF) et, sur le plan international, celles de l'International Swaps and Derivatives Association (« ISDA »).

Mesure de l'exposition

La valeur exposée au risque (EAD) pour le risque de contrepartie est mesurée sur la base d'un système interne d'évaluation de l'exposition, intégré par la suite au dispositif de mesure du risque de crédit. En place depuis 10 ans, continuellement mise à jour, cette mesure s'appuie sur des simulations de type « Monte Carlo » permettant d'apprécier les mouvements probables de la valeur des expositions. Les processus stochastiques utilisés sont sensibles à des paramètres y compris volatilités, corrélations, calibrés sur des données de marché historiques. Les expositions futures potentielles au risque de contrepartie sont mesurées à l'aide d'un modèle interne (« ValRisk ») qui permet de simuler plusieurs milliers de scénarii potentiels d'évolution des marchés et de réévaluer le portefeuille de transaction de chacune des contreparties à plusieurs centaines de points dans le futur (de 1 jour à plus de 30 ans pour les transactions les plus longues). Les variations de valeur sont calculées jusqu'à la maturité des transactions.

Pour l'agrégation des expositions, le système prend en compte l'environnement juridique de chaque transaction et contrepartie et donc des éventuels accords de compensation et d'appel de marge.

Les expositions au risque de contrepartie se caractérisent par leur forte variabilité au cours du temps en raison de l'évolution constante des paramètres de marché affectant la valeur des transactions sous-jacentes.

Il est donc essentiel de ne pas se limiter au suivi des valeurs actuelles des transactions et d'analyser leurs variations potentielles dans le futur.

Pour les expositions de risque de contrepartie issues des portefeuilles de BNP Paribas Fortis et BGL BNP Paribas qui n'ont pas été migrées sur des systèmes BNP Paribas, la valeur exposée en risque ne s'appuie pas sur un modèle interne.

Encadrement et suivi du risque de contrepartie

Les expositions futures potentielles calculées par ValRisk sont quotidiennement comparées aux limites allouées à chaque contrepartie. En outre, ValRisk permet la simulation de nouvelles transactions et la mesure de leur impact sur le portefeuille de la contrepartie et représente de ce fait un outil essentiel dans le processus d'approbation du risque. Les Comités suivants (par échelle croissante d'autorité) : Comité de crédit régional, Comité de crédit global, Comité de crédit Direction Générale (CCDG), fixent les limites selon leur niveau de délégation.

Ajustements de crédit sur instruments financiers négociés de gré à gré

La valorisation des instruments financiers négociés de gré à gré par BNP Paribas dans le cadre de ses activités de marché (Fixed Income, Global Equity & Commodity Derivatives) intègre des ajustements de crédit. Un ajustement de crédit (ou CVA « Credit Value Adjustment ») est un ajustement de valorisation du portefeuille de transaction pour tenir compte du risque de contrepartie. Il reflète l'espérance de perte en juste valeur sur l'exposition existant sur une contrepartie du fait de la valeur potentielle positive du contrat, de la probabilité de défaut de la contrepartie, de la migration de la qualité de crédit et de l'estimation du taux de recouvrement.

Gestion dynamique du risque de contrepartie

Le niveau de l'ajustement de crédit effectué change en fonction des variations de l'exposition existante et de celles du niveau de cotation du risque de crédit de la contrepartie concernée, qui peuvent résulter en particulier de variations du spread de Credit Default Swaps (CDS) utilisé dans le calcul des probabilités de défaut.

Afin de réduire le risque associé à la dégradation de la qualité de crédit inhérent à un portefeuille d'instruments financiers, BNP Paribas peut avoir recours à une stratégie de couverture dynamique, consistant en l'achat d'instruments de marché, tels que les instruments dérivés de crédit.

Activité de BNP Paribas en matière de titrisation

Le Groupe BNP Paribas est engagé dans des opérations de titrisation en tant qu'originateur, arrangeur ou investisseur au sens de la typologie Bâle II.

Les opérations de titrisation, recensées ci-après, correspondent aux opérations telles que définies dans la CRD (Capital Requirement Directive) et décrites au titre V de l'arrêté du 20 février 2007. Il s'agit des opérations par lesquelles le risque de crédit inhérent à un ensemble d'expositions est divisé en tranches. Les opérations présentent les caractéristiques suivantes :

- elles aboutissent à un transfert significatif de risque ;
- les paiements effectués dans le cadre de l'opération dépendent des performances des expositions d'origine ;

- la subordination des tranches telle que définie par l'opération détermine la répartition des pertes pendant la durée du transfert de risque.

Au titre de la CRD, les expositions titrisées dans le cadre d'opérations de titrisation pour compte propre respectant les critères d'éligibilité bâlois, et notamment celui du transfert significatif de risque, sont exclues du calcul du capital. Seules les parts conservées par l'établissement et les engagements éventuellement octroyés à la structure après titrisation font l'objet d'un calcul de besoin en capital, selon la méthode fondée sur les notations externes.

Les expositions titrisées dans le cadre d'opérations de titrisation pour compte propre ne respectant pas les critères d'éligibilité bâlois restent quant à elles dans leur portefeuille prudentiel d'origine. Leur besoin en capital est calculé comme si elles n'étaient pas titrisées et est repris dans la partie consacrée au risque de crédit.

En conséquence, le périmètre des programmes de titrisation retenus ci-après concerne les programmes originateurs reconnus efficaces en Bâle II, auxquels s'ajoutent les programmes en tant qu'arrangeur dans lesquels le Groupe a conservé des positions ainsi que les programmes émis par des tiers dans lesquels le Groupe a investi.

La part respective du Groupe dans chacun de ces rôles se traduit comme suit :

► TABLEAU N° 10 : RÉPARTITION DES EXPOSITIONS TITRISÉES ET DES POSITIONS DE TITRISATION CONSERVÉES OU ACQUISES PAR TYPE DE RÔLE

En millions d'euros	31 décembre 2010		31 décembre 2009	
	Expositions titrisées originées par BNP Paribas ⁽¹⁾	Positions de titrisation conservées ou acquises (EAD) ⁽²⁾	Expositions titrisées originées par BNP Paribas ⁽¹⁾	Positions de titrisation conservées ou acquises (EAD) ⁽²⁾
Originateur	15 985	4 351	18 219	5 433
Arrangeur	217	17 440	548	18 289
Investisseur	0	30 140	0	28 354
TOTAL	16 202	51 931	18 767	52 076

(1) Les expositions titrisées originées par le Groupe correspondent aux expositions sous-jacentes inscrites au bilan du Groupe ayant fait l'objet d'une opération de titrisation.

(2) Les positions de titrisation correspondent aux tranches conservées des opérations de titrisation originées ou arrangées par le Groupe, aux tranches acquises par le Groupe dans des opérations de titrisation arrangées par des tiers, et aux engagements octroyés à des opérations de titrisation émises par des tiers.

Activité en matière de titrisation pour compte propre (originateur au sens Bâle II)

Dans le cadre de la gestion courante de la liquidité de la Banque, des actifs réputés moins liquides peuvent être rapidement mobilisés, au moyen de titrisations de crédits (crédits immobiliers, crédits à la consommation) accordés à la clientèle des réseaux bancaires, ou de titrisations de prêts accordés aux entreprises.

Plusieurs opérations de titrisation ont été réalisées en 2010 par des filiales de BNP Paribas, Personal Finance aux Pays-Bas et BNP Paribas Fortis en Belgique, pour un encours total titrisé de 9 milliards d'euros. Ces opérations ont toutes été auto-souscrites par les filiales. En effet, compte tenu du faible appétit des marchés pour les produits de titrisation depuis août 2007, la stratégie du Groupe concernant la titrisation de ses actifs de financement des particuliers a consisté à élaborer des titrisations auto-souscrites, qui peuvent servir de collatéral pour des opérations de refinancement. Ces opérations ne sont pas de la titrisation dans le cadre du calcul de capital réglementaire Bâle 2, car aucun transfert significatif de risque ne résulte de leur mise en place. Les expositions concernées sont donc reprises dans la partie dédiée au risque de crédit.

Au total, le stock de parts détenues relatives à des créances titrisées pour compte propre s'élève à 60,9 milliards d'euros pour 35 opérations

au 31 décembre 2010, dont 16,6 milliards d'euros pour Personal Finance, 0,4 milliard d'euros pour Equipment Solutions, 9,4 milliards d'euros pour BNL et 34,5 milliards d'euros pour BNP Paribas Fortis.

Seules 5 opérations (représentant un montant d'expositions titrisées Groupe de 2,7 milliards d'euros) sont déconsolidantes prudemment en Bâle II (existence d'un transfert significatif de risque) et reprises dans le tableau ci-dessus. Les positions de titrisations conservées sur ces opérations s'élèvent à 1,2 milliard d'euros au 31 décembre 2010, contre 0,7 milliard d'euros au 31 décembre 2009.

Lors de l'acquisition d'entités du groupe Fortis par BNP Paribas, la partie la plus risquée du portefeuille d'actifs structurés de Fortis a été cédée à un SPV dédié, Royal Park Investment. Les expositions titrisées de ce SPV s'élèvent à 11,5 milliards d'euros. Les parts détenues par le Groupe dans ce SPV s'élèvent à 2,9 milliards au 31 décembre 2010 contre 4,1 milliards au 31 décembre 2009 dont 0,2 milliard d'euros de tranche equity, 0,5 milliard d'euros de financement correspondant à une tranche senior et 2,2 milliards d'euros de financement correspondant à une tranche super-senior (contre 3,4 milliards d'euros à fin 2009).

Enfin, les parts résiduelles conservées dans des titrisations originées par BNP Paribas s'élèvent à 0,2 milliard d'euros au 31 décembre 2010 contre 0,6 milliard d'euros au 31 décembre 2009.

Activité en matière de titrisation pour compte de la clientèle en tant qu'arrangeur

Les opérations de titrisation de CIB Fixed Income réalisées par le groupe BNP Paribas et effectuées pour le compte de sa clientèle s'accompagnent de lignes de liquidités et le cas échéant de l'octroi de garanties à des entités spécifiques. Ces entités spécifiques ne sont pas consolidées lorsque le Groupe n'en a pas le contrôle.

Opérations refinancées à court terme

Au 31 décembre 2010, six fonds non consolidés multisécurisés (Eliopée, Thésée, Starbird, J Bird, J Bird 2 et Matchpoint) sont gérés par le Groupe pour le compte de la clientèle. Ces entités se refinancent sur le marché local à court terme des billets de trésorerie. Dans un contexte de crise financière et de gestion des risques, l'activité de titrisation de CIB Fixed Income a réduit, à l'international, les encours de financement : les lignes de liquidité consenties aux six fonds ci-dessus sont passées de 11,1 milliards d'euros au 31 décembre 2009 à 9,6 milliards d'euros au 31 décembre 2010.

Opérations refinancées à moyen et long terme

En Europe et en Amérique du Nord, la capacité de structuration de BNP Paribas est restée intacte ; l'activité de titrisation en tant qu'arrangeur a continué de proposer aux clients des solutions de financement, sur la base de produits plus adaptés aux contraintes actuelles en matière de risque et de liquidité. Ces produits peuvent s'accompagner de facilités bancaires spécifiques comme les financements relais, les prêts seniors, les facilités de trésorerie. Des lignes de liquidité « techniques », servant à couvrir les impasses d'échéances, sont également accordées, le cas échéant, à des fonds non consolidés, arrangés par le Groupe, recevant les actifs titrisés de la clientèle. L'ensemble de ces facilités, ainsi que quelques positions résiduelles conservées, s'élèvent au total à 1,7 milliard d'euros au 31 décembre 2010, contre 1,3 milliard d'euros au 31 décembre 2009.

En outre, BNP Paribas Fortis consent également des lignes de liquidité au conduit multisécurisé Scaldis qui s'élèvent à 6,1 milliards d'euros au 31 décembre 2010 contre 5,8 milliards d'euros au 31 décembre 2009.

Au cours de l'exercice 2010, BNP Paribas a poursuivi au sein du métier Structured Finance son activité de gestion de CLO (Collateralized Loan Obligation) pour compte de tiers mais n'a originé aucune nouvelle émission de CLO de Leveraged Loans européens compte tenu de la situation du marché. Les positions conservées se chiffrent à 25 millions d'euros au 31 décembre 2010.

Activité en matière de titrisation en tant qu'investisseur

L'activité de titrisation de BNP Paribas en tant qu'investisseur, (au sens de la réglementation Bâle II), au-delà des positions du portefeuille issu de Fortis, est principalement exercée au sein de CIB, Investment Solutions et BancWest.

CIB Fixed Income a poursuivi une activité de titrisation en tant qu'investisseur qui consiste à suivre et à gérer un portefeuille d'ABS (Asset Backed Securities), représentant 4,4 milliards d'euros d'actifs ABS ⁽¹⁾ au 31 décembre 2010, contre 4,8 milliards d'euros au 31 décembre 2009. Cette activité recouvre également la gestion de lignes de liquidités accordées, dans le cadre d'un syndicat de banques, à des conduits ABCP (Asset Backed Commercial Paper) gérés par certains grands groupes industriels internationaux, clients de BNP Paribas, représentant 0,5 milliard d'euros au 31 décembre 2010, inchangé par rapport au 31 décembre 2009.

(1) Valeur exposée au risque.

En outre, des positions de Negative Basis Trade (NBT) pour une valeur exposée au risque de 5,5 milliards d'euros, sont également logées chez Fixed Income.

CIB Resource & Portfolio Management (RPM) poursuit une activité de titrisation en tant qu'investisseur en 2010, notamment avec la mise en place d'un programme d'investissements mixte (expositions titrisation et expositions « corporate ») démarré au 4^e trimestre 2010. L'exposition du portefeuille géré par RPM se situe à 389 millions d'euros au 31 décembre 2010, contre 79 millions d'euros au 31 décembre 2009.

En 2010, le pôle Investment Solutions n'a effectué aucun nouvel investissement dans des programmes de titrisation. Des remboursements ainsi que des ventes ont dans le même temps réduit l'exposition de 3 milliards d'euros au 31 décembre 2009 à 2,1 milliards d'euros au 31 décembre 2010.

Les éléments traditionnels des politiques de refinancement et de placement des fonds propres de BancWest résident en des investissements dans des positions de titrisation exclusivement réalisés sur des titres cotés. BancWest a réalisé d'importantes cessions durant l'année 2010 pour profiter de conditions de marché redevenues favorables et réduire ainsi des positions fortement consommatrices en fonds propres. Les positions les plus risquées ont été cédées. Au 31 décembre 2010, les positions de titrisation de BancWest représentent 0,5 milliard d'euros contre 1,6 milliard d'euros au 31 décembre 2009.

Le portefeuille de crédits structurés de BNP Paribas Fortis, qui n'a pas été réaffecté à un métier et qui est logé en « Autres Activités » s'élève à 8,4 milliards d'euros.

Ce dernier portefeuille fait l'objet d'une garantie par l'État belge sur le second niveau de pertes. Au-delà d'une première tranche de pertes finales, de 3,5 milliards d'euros par rapport à la valeur nominale, par ailleurs largement provisionnée dans le bilan d'ouverture de BNP Paribas Fortis, l'État belge garantit à première demande la deuxième tranche de pertes à concurrence de 1,5 milliard d'euros.

En outre les investissements de BNP Paribas Fortis en RMBS néerlandais s'élèvent à 8,1 milliards d'euros.

Dispositif de gestion des risques en matière de titrisation

Compte tenu de leur spécificité et de la technicité requise pour leur analyse, les transactions de titrisation arrangées par BNP Paribas pour compte de client font l'objet d'un dispositif de risque spécifique :

- examen et suivi indépendants par des équipes dédiées du Département des Risques ;
- processus spécifique (avec des Comités, procédures d'approbation, politiques de crédit et de notation dédiés) permettant un suivi adapté et cohérent.

Compte tenu de la crise qui affecte le marché de la titrisation depuis 2007 et de la taille du portefeuille notamment du fait de l'intégration des positions de titrisation de BNP Paribas Fortis, le cadre ci-dessus a été renforcé :

- dispositif de reporting de crise (à fréquence au minimum trimestrielle via notamment les Comités de direction générale sur les Marchés de Capitaux, le Comité de contrôle interne, des risques et de la conformité (CCIRC) et la Communication financière à travers les reportings recommandés par le Forum de Stabilité Financière) ;

- création d'un centre de compétences dédié aux ABS au sein du Département des Risques pour coordonner la revue et le suivi indépendants de ces risques ;
- centralisation des problématiques de valorisation d'ABS dans une unité spécialisée de Fixed Income dédiée pour le compte de l'ensemble des pôles ;
- comité des débiteurs dédié afin de revoir trimestriellement l'évolution des provisions liées aux ABS.

4.e RISQUE DE MARCHÉ

Risque de marché relatif aux activités de transaction sur instruments financiers

Définitions

Le risque de marché tel que défini en 4.b s'exprime principalement dans le cadre des activités de transactions réalisées par les métiers Fixed Income et Actions du pôle Corporate and Investment Banking et recouvre différentes natures de risques définies de la manière suivante :

- le risque de taux d'intérêt traduit le risque que la valeur d'un instrument fluctue en raison des variations de taux d'intérêt ;
- le risque de change traduit le risque que la valeur d'un instrument fluctue en raison des variations des cours des monnaies ;
- le risque « action » résulte des variations de prix de marché des actions. Il résulte non seulement des variations de prix et de volatilité des actions elles-mêmes, mais aussi des variations de prix des indices sur actions ;
- le risque « matières premières » résulte des variations de prix de marché des matières premières. Il résulte non seulement des variations de prix et de volatilité des matières premières elles-mêmes, mais aussi des variations de prix des indices sur matières premières ;
- le risque de spread de crédit résulte de la variation de la qualité de crédit d'un émetteur et se traduit par les variations de coût d'achat de la protection sur cet émetteur.
- les produits optionnels portent intrinsèquement un risque de volatilité et de corrélation, dont les paramètres peuvent être déduits des prix observables d'options traitées dans un marché actif.

Gouvernance

L'organisation du contrôle des risques de marché vise à définir les dispositifs de suivi de ces risques tout en garantissant l'indépendance des fonctions de contrôle par rapport aux métiers.

Le contrôle des risques de marché est structuré autour de plusieurs instances :

- le Capital Markets Risk Committee (CMRC) est le principal Comité gouvernant les risques liés aux activités de Marchés des Capitaux (Capital Markets). Il a pour mission d'aborder de façon cohérente les problématiques de risques de marché et de contrepartie. C'est lors du CMRC que sont décidés notamment les limites de trading agrégées ainsi que les processus d'autorisation de prise de risque. Les déclarations de pertes ainsi que les pertes hypothétiques estimées par les exercices de stress-testing y sont également étudiées. Le Comité se réunit deux fois par an. Il est présidé par le CEO du Groupe, et occasionnellement par l'un des deux Directeurs Généraux délégués de la Banque ;

- le Product and Financial Control Committee (PFCC) passe en revue les sujets de valorisation et prend les décisions qui s'imposent, comme par exemple la validation des procédures cadres. Il se réunit une fois par trimestre. Ce Comité est présidé par le Directeur Financier de la Banque. Le Chief Risk Officer (CRO), le responsable CIB ainsi que des représentants de Finance et du département des risques en sont membres ;
- au niveau « Métier » un Valuation Review Committee (VRC) examine les résultats des revues de paramètres de marché (MAP Reviews) ainsi que l'évolution des réserves. Le Comité peut avoir la fonction d'arbitre en cas de désaccord entre le métier et les fonctions de contrôle. Il se réunit mensuellement. Ce Comité est présidé par le chef trader senior, des représentants du trading, de GRM, de Product Control et de Finance sont présents.
- crée en 2009, le Valuation Methodology Committee (VMC) permet de faire un suivi des approbations et une revue des modèles. Il se tient une fois par trimestre ;

Mise en place et suivi des limites

Le cadre actuel de définition et de gestion des limites validé par le CMRC s'établit sur trois niveaux de délégation. La délégation la plus haute est celle du CMRC, suivie de celle du Responsable du Métier, suivie enfin de celle du Responsable de Trading.

Des changements de limites peuvent être accordés de façon temporaire ou définitive, et leur autorisation dépend du niveau de délégation de la limite concernée selon la procédure en vigueur.

La mission de GRM en matière de suivi des risques de marché est de définir, mesurer et analyser les sensibilités et facteurs de risques, ainsi que de mesurer et contrôler la Value-at-Risk (VaR) qui est l'indicateur global de perte potentielle. GRM contrôle que l'activité reste dans le cadre des limites approuvées par les différents Comités. Afin de mener à bien sa mission, GRM se charge également d'approuver les nouvelles activités et les transactions importantes, de revoir et approuver les modèles de valorisation des positions et enfin de réaliser une revue mensuelle des paramètres de marché (« MAP review ») en partenariat avec Group Product Control (GPC).

GRM matérialise ses analyses de risque par la production de rapports de synthèse destinés à la Direction Générale et au Senior Management des lignes de métier.

Le suivi quotidien des positions est réalisé à partir de l'outil intégré MRX (Market Risk eXplorer), application gérant le calcul de la VaR. Cet outil permet le suivi de la VaR, mais aussi du détail des positions ainsi que des sensibilités aux paramètres de marché selon divers critères considérés simultanément (devise, produit, contrepartie, etc.). MRX dispose également d'une infrastructure pour inclure les limites de trading, les réserves et le stress-testing.

Processus de contrôle des valorisations

Le contrôle de la valorisation des portefeuilles a été renforcé depuis 2007 grâce à la mise en place d'une équipe Group Product Control dont la charte précise les différentes responsabilités (vis-à-vis de GRM, Finances-Développement Groupe, le front-office, IT, Opérations...) en termes de valorisation des instruments financiers, de résultat sur les activités des Marchés de Capitaux et des processus de contrôle.

Les principales zones d'intervention de Group Product Control sont :

- l'enregistrement des transactions ;
- la « market parameter review » (contrôle mensuel de la valorisation des livres) ;

- le contrôle des modèles ;
- la détermination des réserves.

Les procédures les régulant sont résumées ci-après.

Contrôle de l'enregistrement comptable des transactions

Ce contrôle est de la responsabilité des Opérations (Middle-Office). Toutefois, les opérations complexes nécessitant une attention particulière, sont vérifiées par GRM.

Market Parameter (MAP) Review – contrôle des paramètres de marché

Cette tâche est gérée conjointement par GRM et Group Product Control. Une vérification complète et formelle des paramètres est effectuée chaque mois, et des contrôles journaliers sont également réalisés sur les paramètres les plus liquides. Group Product Control est en charge de la revue des paramètres de marché vanille (majoritairement confrontables à des données externes). GRM a autorité sur toutes les méthodologies de valorisation et est notamment en charge de la revue des paramètres complexes, de la revue des modèles et de la détermination des réserves. L'information est obtenue par consultation des courtiers ainsi que des services spécialisés fournissant des prix de consensus.

Les méthodologies de MAP Review sont décrites dans des procédures organisées par grande ligne de produit. Les responsabilités de GRM et de Group Product Control y sont établies.

Une fois les paramètres vérifiés, les conclusions des analyses sont documentées. Les ajustements sont passés sur les livres par le « Middle Office ».

Les résultats sont présentés au management des activités durant le Valuation Review Committee.

Revue des modèles

Ce sont les analystes quantitatifs du « Front Office » qui proposent généralement les nouvelles méthodologies visant à améliorer la valorisation des produits ainsi que le calcul des risques. La Recherche et l'équipe des systèmes (IT) sont alors responsables de la mise en œuvre de ces modèles.

Le contrôle et l'analyse de ces modèles sont de la responsabilité de GRM. Les processus principaux sont :

- approbation des modèles, par laquelle une revue formelle d'un modèle est effectuée quand il a subi des modifications de méthodologie (« événement de modèle »). Cette validation peut être rapide ou bien complète. Dans ce dernier cas, l'analyse est documentée dans un « rapport de validation de modèle » qui détaille les raisons et conditions de cette approbation ;
- revue des modèles qui teste la qualité et la robustesse d'un modèle. D'autres modèles peuvent être utilisés à des fins de calibrage et de comparaison. L'analyse est documentée ;
- mapping Produit/Modèle qui vérifie l'adéquation des produits à leur modèle de pricing et leur bonne mise en œuvre dans les systèmes. Ceci inclut la vérification des configurations nécessaires.

Calcul des réserves

GRM définit et calcule des « réserves ». D'un point de vue comptable elles sont enregistrées comme des réfections de résultats correspondant à des ajustements de « fair value ». Les réserves peuvent être considérées, selon les cas, comme une mesure de la clôture d'une position ou comme une prime pour des risques ne pouvant être diversifiés ou couverts.

Les réserves couvrent principalement :

- le risque de liquidité et les spreads de bid/offer ;
- les incertitudes et risque de modèle.

Ces mécanismes de réserves sont documentés de façon précise et GRM est chargé de les mettre en œuvre. Les réserves pour incertitude et risque de modèle sont compatibles avec l'approche réglementaire de « valorisation prudente » mais peuvent ne pas être compatibles avec les normes comptables, comme par exemple lors de la pénalisation de positions de taille significative. Dans ce dernier cas, ces réserves ne sont pas reprises dans les éléments de valorisation comptable des positions et instruments concernés.

La méthodologie des réserves est régulièrement revue et améliorée dans le cadre des MAP reviews et des revues de modèle.

Day-one-profit or loss

Certaines transactions complexes nécessitent l'utilisation de paramètres considérés comme non observables. La norme IAS 39 prescrit de différer le résultat initial sur ces transactions.

GRM est associé à Finances-Développement Groupe, aux « Middle-Offices » et aux Métiers dans le processus d'identification et de traitement de ces éléments de résultat, en travaillant notamment sur les aspects suivants :

- déterminer la qualité observable ou non d'un paramètre ;
- documenter le statut d'observabilité ;
- statuer sur la qualité, observable ou non, d'une transaction quand cette qualification ne peut reposer sur les processus automatiques gérés par le Middle Office.

Le « Middle-Office » calcule les ajustements de résultat, et vérifie la correcte application des critères d'observabilité de chaque transaction.

Reporting et informations destinés à la Direction Générale

Le reporting est assuré par une équipe dédiée (Global Risk Analysis and Reporting).

Il est articulé autour des analyses suivantes :

- rapports hebdomadaires (« Main Position reports ») par activité (dérivés actions, les matières premières, les crédits, dérivés de taux d'intérêt et change) destinés aux Responsables des lignes métier. Ces rapports proposent une synthèse de l'ensemble des positions, ainsi que des points devant faire l'objet d'une attention particulière ;
- l'« Over €15m at risk report », rapport bimensuel adressé à la Direction Générale ;
- les « CMRC events summary » mensuels utilisés comme base de discussion lors des réunions CMRC ;
- les « Positions highlights » traitant de problématiques spécifiques ;
- les tableaux de bord territoriaux tels le « UK risk dashboard ».
- le « Global risk dashboard » présenté lors de réunions bimensuelles entre les responsables de CIB et de GRM afin d'assurer un contrôle conjoint de la situation et prendre les décisions nécessaires, considérant à la fois l'évolution de marché et l'évolution des contreparties.

Mesure des risques de marché

L'évaluation des risques de marché repose sur trois types d'indicateurs (sensibilités, VaR et stress-tests), visant à capter l'ensemble des risques.

Analyse des sensibilités aux paramètres de marché

Le risque des activités de marché est analysé en premier lieu par une mesure systématique des sensibilités des portefeuilles par rapport aux différents paramètres de marché. L'information obtenue permet une mesure par borne de maturité ou de prix d'exercice pour les options. Ces mesures de sensibilité faites avec différents niveaux d'agrégation de positions sont comparées aux limites.

Mesures en conditions de marchés normales : VaR

Cet indicateur est le résultat du modèle interne de BNP Paribas. Il mesure la variation quotidienne possible de valeur du portefeuille de négociation dans les conditions de marché normales, pour une durée d'un jour de Bourse, sur la base des évolutions constatées pendant les 260 jours précédents et avec un intervalle de confiance de 99 %. Le modèle interne a été validé par les autorités de supervision bancaire et prend en compte les facteurs de risque usuels (taux d'intérêt, les spreads de crédit, les taux de change, la valeur des titres, le prix des matières premières et les volatilités associées), ainsi que la corrélation entre ces facteurs permettant l'intégration des effets de diversification. Il inclut en outre la prise en compte du risque spécifique de crédit.

Les algorithmes, méthodologies et séries d'indicateurs sont revus et améliorés régulièrement afin de s'adapter à la complexité croissante des marchés et à la sophistication des produits traités.

Pour le périmètre des entités du groupe Fortis dont BNP Paribas a pris le contrôle le risque de marché est mesuré également en utilisant l'indicateur global de VaR. La méthodologie, homologuée par le superviseur Belge, est proche de celle employée par le Groupe.

Mesures en conditions de marchés extrêmes

Le stress-testing a pour objectif de simuler la variation de valeur des portefeuilles de négociation dans des conditions extrêmes. Ces conditions sont définies par des scénarii de rupture dont les composantes sont ajustées en fonction des évolutions économiques. R-CM utilise 15 scénarii couvrant les activités de taux, de change, de dérivés actions, de matières premières et de trésorerie. Ces scénarii sont présentés, analysés et discutés mensuellement au CMRC.

Parallèlement, GRM peut définir des scénarii spécifiques visant à encadrer très précisément certains types de risques, en particulier des risques complexes nécessitant une réévaluation complète plutôt qu'une estimation fondée sur les indicateurs de sensibilité. Les résultats de ces stress tests peuvent être présentés aux responsables des lignes métier et des limites en stress-test peuvent être définies.

Historique de VaR (10 jours - 99 %) en 2010

Les Valeurs en Risque présentées ci-dessous sont établies sur la base du modèle interne paramétré conformément à la méthode préconisée par les superviseurs bancaires internationaux pour estimer les montants exposés au risque (« Amendement à l'accord sur les fonds propres pour son extension aux risques de marché »). Elles portent sur des périodes de 10 jours avec un intervalle de confiance de 99 %.

La Valeur en Risque moyenne de l'exercice 2010 sur le périmètre BNP Paribas hors Fortis ressort à 144 millions d'euros (avec un minimum de 105 millions d'euros et un maximum de 233 millions d'euros) après prise en compte de l'effet des compensations entre différentes natures de risque (- 173 millions d'euros). Elle s'analyse comme suit :

► **TABLEAU N° 11 : VALEUR EN RISQUE (10 JOURS - 99 %) : ANALYSE PAR NATURE DU RISQUE SUR LE PÉRIMÈTRE BNP PARIBAS HORS FORTIS**

Nature du risque	Exercice 2010			31 décembre 2010	Exercice 2009	31 décembre 2009
	Moyenne	Minimum	Maximum		Moyenne	
Risque de taux	84	54	143	109	132	147
Risque de crédit	115	80	153	118	141	138
Risque de change ⁽¹⁾	31	14	60	22	44	35
Risque de prix attaché aux actions	74	33	162	53	113	89
Risque de prix attaché aux matières premières	13	7	22	13	16	18
Effet des compensations	(173)	(83)	(307)	(174)	(258)	(235)
TOTAL DE LA VALEUR EN RISQUE	144	105	233	141	188	192

(1) La composante VaR risque de change est hors périmètre du Pilier 1 Bâle II.

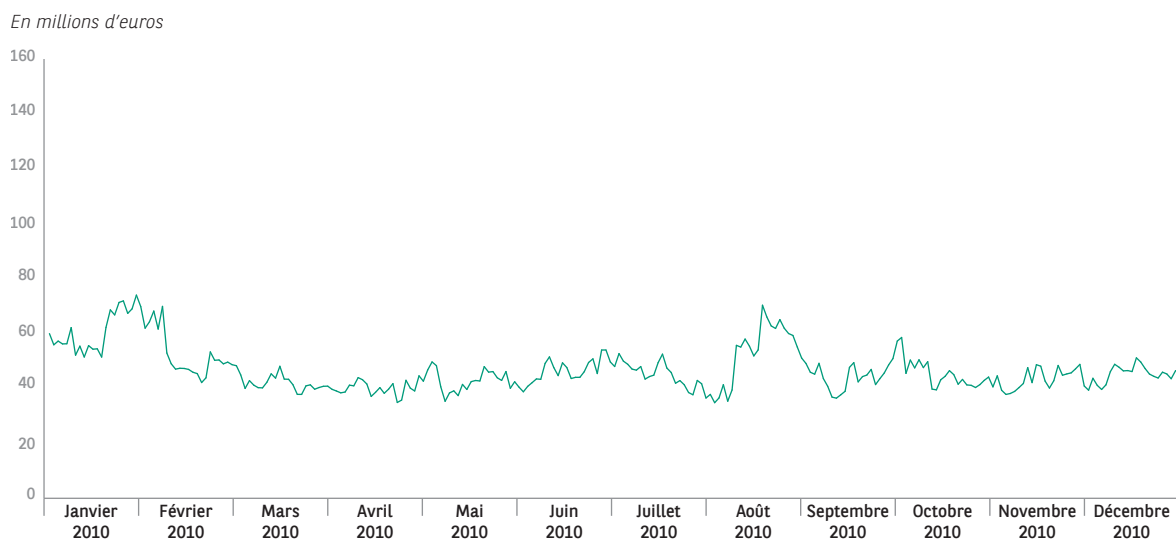
La Valeur en Risque moyenne de l'exercice 2010 sur le périmètre de BNP Paribas Fortis, en forte baisse comparée à 2009, ressort à 32 millions d'euros (avec un minimum de 15 millions d'euros et un maximum de 62 millions d'euros) après prise en compte de l'effet des compensations entre différentes natures de risque (12 millions d'euros). Elle s'analyse comme suit :

► **VALEUR EN RISQUE (10 JOURS - 99 %) : ANALYSE PAR NATURE DU RISQUE SUR LE PÉRIMÈTRE BNP PARIBAS FORTIS**

Nature du risque	Exercice 2010			31 décembre 2010	Exercice 2009	31 décembre 2009
	Moyenne	Minimum	Maximum		Moyenne	
Risque de taux	27	10	44	29	54	17
Risque de crédit						
Risque de change	4	1	11	4	9	6
Risque de prix attaché aux actions	11	5	29	7	31	13
Risque de prix attaché aux matières premières	2	1	6	1	8	3
Effet des compensations	(12)	(2)	(28)	(3)	(23)	(15)
TOTAL DE LA VALEUR EN RISQUE	32	15	62	38	79	24

Expositions en 2010

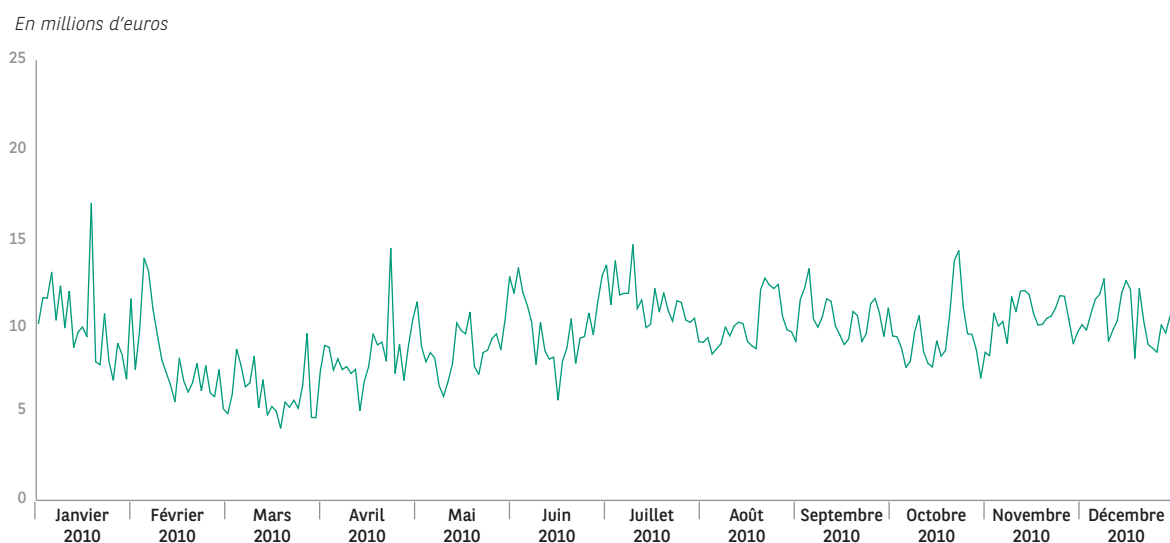
➤ ÉVOLUTION DE LA VaR (1 JOUR – 99 %) EN MILLIONS D'EUROS, SUR LE PÉRIMÈTRE BNP PARIBAS HORS FORTIS



GRM évalue constamment la pertinence de son modèle interne de calcul au moyen de différentes techniques dont une comparaison régulière et sur une longue période entre les pertes quotidiennes constatées dans les activités de marché avec la VaR (1 jour). Le choix d'un intervalle de confiance de 99 % signifie, du point de vue théorique, que des pertes quotidiennes supérieures à la VaR sont attendues deux à trois fois par an.

En 2010, les pertes quotidiennes ont dépassé une fois la VaR, au cours du deuxième trimestre alors que les marchés étaient affectés par l'inquiétude grandissante sur l'endettement des États européens.

➤ ÉVOLUTION DE LA VaR (1 JOUR – 99 %) EN MILLIONS D'EUROS, SUR LE PÉRIMÈTRE BNP PARIBAS FORTIS



La VaR est stable autour de 10 millions d'euros. La hausse de la volatilité visible à partir du mois de mars est compensée par la réduction du périmètre du fait de l'arrivée à maturité d'un certain nombre de positions. En outre, quelques portefeuilles ont été cédés à BNP Paribas.

Risque de marché relatif aux activités bancaires

Le risque de marché relatif aux activités bancaires recouvre le risque de perte sur les participations en actions d'une part, et le risque de taux et de change relatifs aux activités d'intermédiation bancaires d'autre part. Seul le risque de participation en actions et le risque de change donnent lieu à un calcul d'actifs pondérés au titre du Pilier 1. Le risque de taux relève pour sa part du Pilier 2.

Les risques de taux et de change relatifs aux activités d'intermédiation bancaire et aux investissements procèdent principalement des opérations de Banque de réseau de détail dans les pays domestiques (France, Italie, Belgique et Luxembourg) et à l'International, des filiales de financement spécialisé et de collecte d'épargne, des opérations des Métiers de financement de CIB ainsi que des investissements réalisés par le Groupe. Ces risques sont gérés par le métier ALM Trésorerie.

Au niveau du Groupe, l'ALM Trésorerie est placée sous la supervision directe d'un Directeur Général délégué. L'ALM Trésorerie Groupe exerce une autorité fonctionnelle sur les équipes ALM et Trésorerie de chaque filiale. Les décisions à caractère stratégique sont adoptées dans le cadre de Comités (Asset and Liability Committee – ALCO) qui supervisent l'action de l'ALM Trésorerie. Ces Comités sont déclinés au niveau du Groupe, des pôles et des entités opérationnelles.

Risque de participations en actions

Périmètre

Les actions détenues par le Groupe hors portefeuille de négociation sont constituées de titres « conférant des droits résiduels et subordonnés sur les actifs ou le revenu de l'émetteur ou qui représentent une nature économique similaire ». Il s'agit :

- des actions cotées et non cotées et des parts dans des fonds d'investissements ;
- des options implicites des obligations convertibles, remboursables ou échangeables en actions ;
- des options sur actions ;
- des titres super-subordonnés ;
- des engagements donnés et des couvertures sur titres de participation ;
- et des titres de sociétés consolidées par mise en équivalence.

Modélisation du risque sur les participations en actions

Sur le périmètre historique de BNP Paribas le Groupe a recours à un modèle interne, dérivé de celui utilisé pour le calcul de VaR quotidien du portefeuille de négociation, il s'en démarque cependant pour l'application des paramètres d'horizon et d'intervalles de confiance différents

conformément à l'article 59.1-c alinéa ii de l'arrêté du 20 février 2007 du Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie. Ce modèle permet d'estimer la contribution de chaque ligne de participation à la perte économique dans le ou les scénarii les plus défavorables à la Banque, puis d'en déduire le niveau des pertes réellement encouru par la Banque.

Les facteurs de risque retenus pour la mesure du risque sur le portefeuille des participations actions sont de natures diverses et dépendent du niveau d'information disponible ou utilisable sur les cours des titres du portefeuille :

- pour les titres cotés, dont les historiques de cours sont suffisamment longs, ces derniers sont directement sélectionnés comme facteurs de risque ;
- pour les autres titres cotés ou pour les titres « non cotés », chaque ligne est rattachée à un facteur de risque systémique représentatif du secteur d'activité et de la zone géographique dans lequel opère l'émetteur du titre. L'analyse est ensuite complétée d'un risque spécifique propre à chaque ligne ;
- lorsque le titre appartient à une zone géographique hors zone euro, un facteur de risque correspondant au taux de change lui est également adjoint.

Ce modèle a été validé par les autorités de supervision bancaire dans le cadre de l'homologation Bâle II pour le calcul des exigences de fonds propres pour le risque relatif aux participations.

À titre temporaire et dans l'attente d'une convergence des méthodes, l'approche retenue sur le périmètre historique de BNP Paribas Fortis et BGL BNP Paribas est celle qui est homologuée par la CBFA.

Techniques Comptables et méthodes de valorisation

Les techniques comptables et méthodes de valorisation sont présentées en note 1. – Résumé des principes comptables appliqués par le Groupe -1.c.9 Détermination de la valeur de marché.

► **TABLEAU N° 12 : EXPOSITIONS(*) AU RISQUE DE PARTICIPATIONS EN ACTIONS**

En millions d'euros	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Méthode des modèles internes	13 797	12 463
actions cotées	4 529	4 727
autres expositions sur actions	5 994	5 114
capital investissement dans des portefeuilles diversifiés	3 274	2 622
Méthode de pondération simple	658	1 273
actions cotées	5	278
autres expositions sur actions	82	416
capital investissement dans des portefeuilles diversifiés	571	579
Approche standard	1 427	1 777
TOTAL	15 883	15 513

(*) Exposition mesurée en juste valeur.

Montant total des gains et pertes

Le montant total des gains et pertes est présenté en note 5.c - Actifs Financiers disponibles à la vente.

Risque de change (Pilier 1)

Calculs des actifs pondérés

Le risque de change concerne l'ensemble des opérations qu'elles appartiennent ou non au portefeuille de négociation. Le traitement est identique en Bâle II et en Bâle I.

À l'exception des positions de change de BNP Paribas Fortis Belgique qui sont traitées dans le modèle interne de risque de marché de BNP Paribas Fortis, validé par la CBFA, les actifs pondérés au titre du risque de change sont aujourd'hui déterminés selon l'approche standard, en utilisant la faculté laissée par l'autorité de supervision bancaire de limiter le périmètre au seul risque de change opérationnel.

Les entités du Groupe calculent leur position nette dans chaque devise, y compris l'euro. Cette position nette correspond à la somme des éléments d'actif, moins les éléments de passif, plus les éléments de hors-bilan (y compris la position nette des opérations de change à terme et l'équivalent delta net des options de change), moins les actifs durables et structurels (titres de participation, immobilisations corporelles et incorporelles). Ces positions sont converties en euros au cours de clôture de l'arrêté. Elles sont alors additionnées pour former la position nette globale du Groupe dans chaque devise. La position nette dans une devise est qualifiée de position longue lorsque les avoirs excèdent les dettes ; elle est qualifiée de position courte lorsque les dettes excèdent les avoirs. Pour chaque entité du Groupe, la position nette en devises est équilibrée dans la devise pertinente (i.e. la devise de reporting de l'entité) de sorte que la somme des positions longues égale celle des positions courtes.

L'exigence de fonds propres au titre du risque de change correspond à la somme des éléments suivants :

- les positions compensées dans les monnaies des États participant au système monétaire européen sont soumises à une exigence de fonds propres égale à 1,6 % de la valeur de ces positions compensées ;
- les francs CFA et CFP sont compensés avec l'euro sans exigence de fonds propres ;

- les positions en devises présentant une corrélation étroite sont soumises à une exigence de fonds propres égale à 4 % du montant compensé ;
- les autres positions, y compris le solde des positions non compensées dans les devises mentionnées ci-dessus, sont soumises à une exigence de fonds propres égale à 8 % de leur montant.

Risque de change et couverture du résultat réalisé en devises

L'exposition au risque de change opérationnel du Groupe provient des résultats nets dégagés dans des devises différentes de l'euro. La politique du Groupe est de couvrir systématiquement la variabilité de son résultat net aux cours de change des monnaies étrangères. À cet effet, les résultats dégagés localement dans une devise différente de la devise fonctionnelle du site sont couverts localement, le résultat net dégagé par les filiales et succursales étrangères et les positions liées aux dépréciations de portefeuille sont gérées de manière centralisée.

Risque de change et couverture d'investissements nets en devises

La position de change du Groupe liée à ses investissements en devises résulte pour l'essentiel des dotations des succursales et des titres de participations en monnaies étrangères financés par l'achat de la devise d'investissement.

La politique du Groupe consiste à couvrir les expositions patrimoniales sur les devises liquides. Cette politique est assurée par le financement par emprunt dans la devise d'investissement des participations en devises étrangères. Dans ce cas, les emprunts sont documentés en tant qu'instruments de couverture de l'investissement.

Risque de taux (Pilier 2)

Organisation de la gestion du risque de taux dans le Groupe

Le risque de taux lié aux opérations commerciales de la Banque de Détail dans les marchés domestiques (France, Italie, Belgique et Luxembourg) et à l'international, des filiales de financement spécialisé, des métiers de gestion d'épargne du pôle Investment Solutions et des métiers de financement du pôle CIB, est géré par l'ALM Trésorerie dans le cadre du portefeuille des activités d'intermédiation clientèle. Le risque de taux lié aux fonds propres et aux investissements est également géré par l'ALM Trésorerie, dans le portefeuille des activités fonds propres et investissements.

Les opérations initiées par chaque métier de BNP Paribas sont transférées vers l'ALM Trésorerie, au moyen de contrats internes analytiques ou d'opérations de prêts/emprunts. L'ALM Trésorerie est en charge de gérer les risques de taux associés à ces opérations.

Les principales décisions de gestion relatives aux positions de taux issues des activités d'intermédiation bancaire sont prises lors de Comités mensuels ou trimestriels par métier, au sein desquels sont représentées la Direction du Métier, l'ALM Trésorerie, Finances-Développement Groupe et GRM.

Mesure des risques de taux

Les positions de taux sont mesurées sous forme d'impasses, dans lesquelles les risques optionnels, liés en particulier aux options comportementales, sont intégrés sur la base de leur équivalent delta. Les échéancements des encours sont déterminés en tenant compte des caractéristiques contractuelles des opérations et des comportements historiques de la clientèle. Ainsi, pour les produits de la Banque de Détail, les modélisations des comportements s'appuient sur des données historiques et des études économétriques. Elles portent notamment sur les remboursements anticipés, les comptes courants créditeurs et débiteurs ainsi que les comptes d'épargne. L'échéancement des fonds propres relève d'une approche conventionnelle.

Pour les activités de Banque de Détail, le risque de taux structurel est également mesuré à travers un indicateur de sensibilité des revenus, avec une logique de continuité de l'activité en intégrant l'évolution dynamique du bilan. En effet, du fait de l'existence de corrélations partielles ou nulles entre les taux clientèle et les taux de marché et d'une sensibilité des volumes due en particulier aux options comportementales, le renouvellement du bilan engendre une sensibilité structurelle des revenus aux variations de taux. Enfin, un indicateur spécifique aux risques de nature optionnelle est analysé lorsque des options comportementales sont présentes dans les produits vendus aux clients, afin d'affiner les stratégies de couverture.

Le choix des indicateurs, la modélisation des risques ainsi que la production des indicateurs sont contrôlés par des équipes indépendantes de Product Control et par des équipes dédiées de Group Risk Management. Les conclusions de ces contrôles sont présentées régulièrement dans des Comités ad hoc et une fois par an au Conseil d'administration.

Ces indicateurs sont systématiquement présentés aux ALCO et servent ainsi de base aux décisions de couvertures, en fonction de la nature des risques.

Limites de risque

Sur les activités d'intermédiation clientèle, la gestion du risque de taux global des entités de Banque de Détail est encadrée par une limite principale, fondée sur la sensibilité des revenus à une variation des taux nominaux, des taux réels ainsi que de l'inflation sur un horizon minimum de 3 ans. Cette limite est établie en fonction du revenu annuel, ce qui permet d'encadrer l'incertitude sur le revenu futur lié aux évolutions de taux d'intérêt. Au-delà de la maturité retenue pour la limite de sensibilité des revenus, l'encadrement est complété par une limite sur les impasses de taux, fixée en pourcentage des ressources clientèle. Ce pourcentage est une fonction décroissante de l'horizon de gestion. Cette limite permet d'encadrer le risque sur les échéances à long terme.

Le risque de taux des métiers des filiales spécialisées, très faible compte tenu de la centralisation des risques à l'ALM Trésorerie, est encadré par des limites techniques sur les impasses de taux, suivies par les ALCO des métiers.

Sensibilité des revenus au risque général de taux

La sensibilité des revenus à une variation des taux d'intérêt est l'un des indicateurs de référence du Groupe pour les analyses du risque de taux global aussi bien au niveau local qu'au niveau consolidé. Cette sensibilité des revenus est calculée sur l'ensemble du portefeuille bancaire incluant les activités d'intermédiation clientèle, les fonds propres, à l'exclusion des activités de marché, et sur l'ensemble des devises auxquelles le Groupe est exposé. Elle intègre des hypothèses raisonnables d'activité sur un horizon d'un an.

L'indicateur est présenté dans le tableau ci-dessous. Il ressort ainsi que sur cet horizon d'un an, l'exposition au risque de taux lié au portefeuille d'intermédiation bancaire est faible : une hausse de 100 points de base des taux d'intérêt sur l'ensemble de la courbe entraînerait une baisse d'environ 0,5 % du produit net bancaire du Groupe, toutes devises confondues.

► TABLEAU N° 13 : SENSIBILITÉ DES REVENUS AU RISQUE GÉNÉRAL DE TAUX POUR UNE HAUSSE DE 100 POINTS DE BASE DES TAUX D'INTÉRÊT

En millions d'euros	31 décembre 2010		
	Euro	Autres devises	Total
Sensibilité des revenus de 2011	(44)	5	(39)

En millions d'euros	31 décembre 2009		
	Euro	Autres devises	Total
Sensibilité des revenus de 2010	(44)	70	26

Les portefeuilles d'instruments financiers résultant de l'activité d'intermédiation bancaire du Groupe n'étant pas destinés à être cédés, ils ne font pas l'objet d'une gestion sur la base de leur valeur. Néanmoins une sensibilité de la valeur de ces portefeuilles est calculée pour mesurer

le risque de taux global sur tous les horizons. La sensibilité de la valeur pour une hausse de 200 points de base des taux d'intérêts est inférieure à 1 % des fonds propres prudentiels du Groupe, à comparer à la limite fixée à 20 % dans la réglementation de Bâle.

Couverture des risques de taux et de change

Les relations de couverture initiées par le Groupe portent essentiellement sur la couverture du risque de taux d'intérêt et du risque de change réalisée au moyen de swaps, d'options, et d'opérations de change à terme.

En fonction de l'objectif poursuivi, les instruments financiers dérivés utilisés sont désignés en couverture de valeur, en couverture de résultats futurs ou encore en couverture d'un investissement net en devises. Chaque relation de couverture fait l'objet d'une documentation formelle dès l'origine, décrivant la stratégie poursuivie, désignant l'instrument couvert et l'instrument de couverture, la nature du risque couvert, ainsi que la méthodologie d'appréciation de l'efficacité, tant au plan prospectif que rétrospectif.

Risque de taux d'intérêt global

La stratégie de gestion du risque de taux d'intérêt global est fondée sur le pilotage de la sensibilité des revenus de la Banque aux variations de taux d'intérêt. Cela permet en particulier d'optimiser la prise en compte des compensations entre les différents risques. L'optimisation de ce pilotage nécessite une appréhension fine des différents risques, afin de déterminer la meilleure stratégie de couverture, après prise en compte des compensations. Ces stratégies sont définies et mises en place par métier, par portefeuille et par devise.

Le contexte de marché a été marqué en 2010 par la prolongation, voire l'amplification des mesures non conventionnelles des banques centrales pour favoriser la liquidité sur les marchés et par les tensions fortes sur certaines signatures souveraines de la zone euro. Si les taux courts ont relativement peu évolué, les taux longs ont fortement baissé en début d'année puis sensiblement remonté pour revenir aux environs des niveaux de fin 2009.

En 2010, l'équilibre entre production de crédits et collecte de dépôts à taux fixe ou peu corrélés avec les taux de marché a été assez significativement différent selon les marchés domestiques de la zone euro :

- en France, la stabilité du ratio de couverture des prêts par les dépôts résulte de la compensation entre les fortes productions de crédits à l'habitat à taux fixe du fait des faibles taux longs d'une part et la croissance des encours de dépôts non rémunérés et de livrets bancaires d'autre part, ces derniers étant davantage liés à l'évolution des taux courts et de l'inflation. Le besoin net de couverture d'emplois à taux fixe est renforcé par l'impact des financements aux filiales spécialisées dans les crédits aux particuliers et aux entreprises ;
- en Italie, avec l'augmentation du poids des crédits immobiliers à taux variable dans la production, l'activité commerciale n'a pas généré d'évolution significative de la position de taux ;
- en Belgique et au Luxembourg, l'année a été marquée par la poursuite de la forte collecte de dépôts de clientèle, notamment sous forme de livrets ; dans le même temps, une part plus significative de la production de crédits immobiliers s'est faite à taux variable, d'où un besoin net de couverture de ressources de clientèle moyennement corrélé avec les taux de marché.

Par conséquent, les stratégies de couverture mises en place en 2010 ont été différentes suivant les marchés domestiques. Les stratégies fermes (sous forme de swaps) ont été complétées par des couvertures des risques optionnels de tassement des marges, que ce soit sur les crédits (phénomènes de renégociations de taux) ou sur les dépôts (pression sur les marges des dépôts à taux de marché).

Les couvertures sous forme de dérivés fermes ou optionnels sont pour l'essentiel comptabilisées en couverture de variations de valeur des éléments couverts à taux fixe (fair value hedge) ou en couverture de

la variation des produits et charges attachés aux actifs et aux passifs à taux révisable (cash flow hedge). Elles peuvent aussi prendre la forme de titres d'État et sont majoritairement comptabilisées dans la catégorie « disponible à la vente ».

À la suite de l'amendement de la norme comptable relative aux options en cash flow hedge, spécifiant que leur valeur temps doit être comptabilisée en résultat, BNP Paribas a fait le choix de reclasser la totalité de son stock d'options correspondantes en portefeuille de transaction au 31 décembre 2009. La valeur temps des options utilisées comme des instruments de couverture traitées depuis cette date est enregistrée en résultat.

Risque de change structurel

Les relations de couverture du risque de change initiées par l'ALM portent sur les investissements nets en devises et sur les revenus futurs en devises du Groupe. Chaque relation de couverture fait l'objet d'une documentation formelle dès l'origine, décrivant la stratégie poursuivie, désignant l'élément couvert et l'instrument de couverture, la nature du risque couvert, ainsi que la méthodologie d'appréciation de l'efficacité, tant au plan prospectif qu'au plan rétrospectif.

Les investissements financés par emprunts de devises font l'objet d'une documentation de relation de couverture, pour conserver la symétrie dans l'enregistrement des variations de change et éviter les impacts en résultat. Dans ce cadre, les emprunts sont documentés en tant qu'instrument de couverture d'investissement.

Une relation de couverture de même nature est mise en place pour couvrir le risque de change relatif aux actifs nets en devises des succursales et des filiales consolidées. Une relation de couverture de type Fair Value Hedge est mise en place pour couvrir le risque de change relatif aux titres des entités non consolidées. Au cours de l'exercice 2010, des relations de couverture d'investissements nets ont été déqualifiées pour des montants négligeables.

Le Groupe couvre la variabilité des composantes du résultat du Groupe. En particulier, les flux de revenus futurs hautement probables (intérêts et commissions externes notamment), en devises différentes de l'euro, générés par les principales activités, filiales ou succursales du Groupe, peuvent faire l'objet d'une couverture.

Couverture de valeur des instruments financiers inscrits au bilan (Fair Value Hedge)

En matière de risque de taux, les couvertures de valeur portent soit sur des actifs ou des passifs à taux fixe identifiés, soit sur des portefeuilles d'actifs ou de passifs à taux fixe. Les instruments financiers dérivés contractés permettent de réduire l'exposition de la valeur de ces instruments induite par l'évolution des taux d'intérêt.

Les couvertures d'actifs ou de passifs identifiés concernent pour l'essentiel les titres disponibles à la vente et les émissions du Groupe.

Les couvertures de portefeuilles d'actifs ou de passifs financiers, constitués par devises, concernent :

- d'une part des crédits à taux fixe : crédits immobiliers, crédits à l'investissement, crédits à la consommation et crédits export ;
- d'autre part des ressources clientèle à taux fixe (dépôts à vue, ressources issues des contrats d'épargne logement).

La désignation du montant couvert s'effectue en échéançant les encours restant dus des éléments couverts et en désignant un montant par bande d'échéance considérée. Ces échéancements sont déterminés en tenant compte des caractéristiques contractuelles des opérations et des comportements historiques de la clientèle (hypothèses de remboursement anticipé, taux de défaut estimés).

Les dépôts à vue, qui ne portent pas d'intérêts contractuels, s'analysent comme des passifs financiers à taux fixe à moyen terme. La valeur de ces passifs est donc sensible à l'évolution des taux d'intérêts. La loi d'écoulement utilisée s'appuie sur des analyses historiques, sans prendre en compte prospectivement les effets liés à l'enrichissement potentiel des clients ou à l'inflation.

Pour chaque relation de couverture, l'efficacité prospective est mesurée en s'assurant que pour chaque bande d'échéance, l'encours des éléments couverts est supérieur à l'encours des instruments financiers dérivés de couverture désignés.

L'efficacité rétrospective est mesurée en s'assurant que l'évolution mensuelle de l'encours couvert en début de période ne met pas en évidence de surcouverture a posteriori.

Couverture de résultat (Cash Flow Hedge)

En matière de risque de taux d'intérêt, le Groupe utilise des instruments financiers dérivés en couverture de la variation des produits et charges attachés aux actifs et aux passifs à taux révisable. Des transactions futures

hautement probables sont également couvertes. Les éléments couverts sont positionnés dans des échéanciers, par devise et par index de taux. Après prise en compte des hypothèses de remboursement anticipé et des taux de défaut estimés, le Groupe couvre au moyen d'instruments financiers dérivés tout ou partie de l'exposition aux risques induite par ces instruments à taux révisable.

En matière de risque de change, le Groupe couvre la variabilité des composantes du résultat du Groupe. En particulier, les flux de revenus futurs (intérêts et commissions notamment) générés par les activités des principales filiales ou succursales du Groupe dans une devise différente de leur monnaie fonctionnelle peuvent faire l'objet d'une couverture. Comme en matière de couverture du risque de taux, la documentation et l'appréciation de l'efficacité de ces relations de couverture s'appuient sur des échéanciers prévisionnels.

Le tableau suivant présente sur le périmètre des opérations à moyen et long terme de BNP Paribas SA le montant, ventilé par date prévisionnelle d'échéance, des flux de trésorerie qui font l'objet d'une couverture, ce qui représente l'essentiel des opérations du Groupe.

► TABLEAU N° 14 : FLUX DE TRÉSORERIE FAISANT L'OBJET DE COUVERTURE

En millions d'euros, au	31 décembre 2010				31 décembre 2009			
	Inférieure à 1an	De 1an à 5ans	Plus de 5ans	Total	Inférieure à 1an	De 1an à 5ans	Plus de 5ans	Total
Durée restant à courir								
Flux de trésorerie couverts	186	556	607	1 350	115	244	332	691

Au cours de l'année 2010, une relation de couverture de résultats futurs a été déqualifiée, pour un montant non significatif, au motif que la réalisation de cet événement futur ne serait plus hautement probable (cf. note 2.c).

4.f RISQUE OPÉRATIONNEL

Dispositif de gestion

Cadre réglementaire

Le risque opérationnel s'inscrit dans un cadre réglementaire formel :

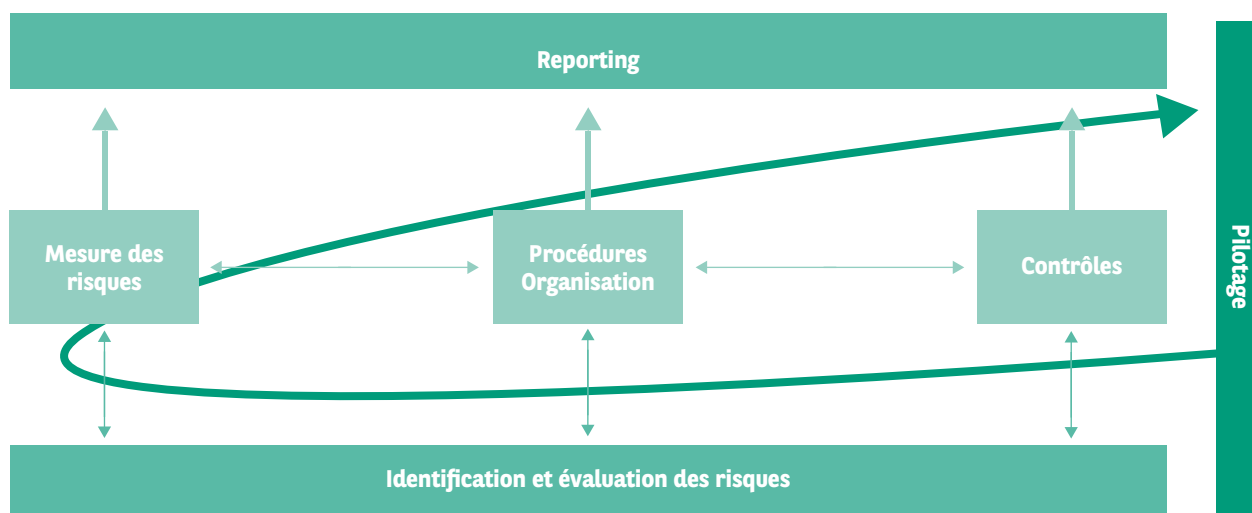
- la réglementation issue du Comité de Bâle (dite « Bâle II »), qui impose l'allocation de fonds propres au titre du risque opérationnel ;
- le règlement CRBF 97-02 modifié, qui prévoit la mise en œuvre d'une filière risque, couvrant tous les types de risque et un système de contrôle interne assurant l'efficacité et la qualité du fonctionnement interne de la Banque, la fiabilité de l'information interne et externe, la

sécurité des opérations, enfin la conformité aux lois, aux règlements et aux politiques internes.

Objectifs et principes

Afin d'atteindre ce double objectif de mesure et de gestion, BNP Paribas met en œuvre un dispositif de contrôle opérationnel permanent, processus itératif et reposant sur cinq étapes :

- l'identification et l'évaluation des risques opérationnels ;
- la formalisation, la mise en œuvre et le suivi du dispositif de contrôle permanent (procédures, vérifications et tous éléments d'organisation concourant à la maîtrise des risques : ségrégation des tâches, gestion des droits d'accès, etc.) ;
- la production des mesures de risque et le calcul du capital associé au risque opérationnel ;
- le reporting et l'analyse des informations de gestion relatives au dispositif de contrôle opérationnel permanent ;
- enfin la gestion du dispositif, via une gouvernance impliquant le management et débouchant sur la détermination et le suivi de plans d'actions.



Deux volets en particulier sont à souligner : structurants par leur ampleur, ils illustrent la complémentarité des approches du risque opérationnel et du contrôle permanent au sein du Groupe BNP Paribas :

- le calcul du capital sur le périmètre BNP Paribas hors Fortis repose sur une approche hybride, combinant un modèle interne, et l'approche dite « standard » (pour les autres entités du périmètre consolidé). Le modèle interne AMA (« Advanced Measurement Approach ») repose sur la modélisation de distributions de pertes, dont le calibrage utilise un double jeu de données : des historiques d'incidents survenus depuis 2002 dans le groupe BNP Paribas et les grandes banques internationales, et des scénarii d'incidents potentiels, construits en interne, afin notamment de mieux tenir compte des risques extrêmes auxquels la Banque est exposée. Ce modèle a été homologué par l'Autorité de Contrôle Prudentiel en 2008 ;
- la généralisation des plans de contrôles : BNP Paribas est engagé dans une démarche de formalisation de « plans de contrôles », qui vise un triple objectif : homogénéiser les pratiques, rationaliser le dispositif, standardiser les contrôles. Le projet doit, à ce titre, faciliter la couverture des sites à l'international et accompagner la croissance du Groupe. S'appuyant sur les cartographies de risques qui ont conduit à l'identification et à la quantification des scénarii de risques potentiels, il implique l'ensemble des Pôles, des Ensembles Opérationnels, des métiers et des Fonctions du Groupe.

Acteurs et gouvernance

Le Groupe BNP Paribas s'attache à mettre en place un dispositif de contrôle permanent et de gestion du risque opérationnel organisé autour de deux types d'intervenants :

- les responsables d'entités opérationnelles, premiers acteurs dans la gestion des risques et la mise en place des dispositifs de maîtrise de ces risques ;

- des équipes spécialisées, présentes à tous les niveaux du Groupe (Pôles, Ensembles Opérationnels Retail, Fonctions, Métiers) et coordonnées en central par une équipe dite « 20PC » (Oversight of Operational Permanent Control/Supervision du Contrôle Opérationnel Permanent), rattachée à Conformité Groupe et participant de la filière risque du Groupe. L'année 2010 a été marquée par une évolution du rôle attribué à ces équipes dont la mission a été précisée selon deux axes :

- coordonner, sur leur périmètre de responsabilité, la définition et la déclinaison du dispositif de contrôle permanent et de gestion du risque opérationnel, de ses normes et méthodologies, des reportings et des outils liés ;
- fournir un second regard, indépendant des responsables opérationnels, sur les risques opérationnels et le fonctionnement du dispositif de risque opérationnel et de contrôle permanent et alerter le cas échéant.

Les effectifs en charge de cette activité de supervision représentent plus de 300 ETP (équivalent temps plein).

Les sujets liés au contrôle opérationnel permanent et à la continuité d'activité sont présentés régulièrement au Comité Exécutif du Groupe, et périodiquement au Comité de coordination du contrôle interne (instance réunissant les acteurs du contrôle interne, sous la présidence du Coordinateur du contrôle interne). Les Pôles, Ensembles Opérationnels Retail, Métiers et Fonctions du Groupe déclinent sur leur périmètre cette structure de gouvernance qui associe l'encadrement exécutif. Les autres entités du Groupe, et en particulier les filiales significatives, ont largement déployé un type d'organisation similaire.

Champ et nature des systèmes de déclaration et de mesure des risques

Les Comités Exécutifs du Groupe, des Pôles, des Ensembles Opérationnels Retail, des Métiers et des Fonctions ont notamment pour mission de piloter la gestion des risques opérationnels et de non-conformité et des contrôles permanents sur leur périmètre de responsabilité, dans le cadre de l'infrastructure mise en place au niveau du Groupe. Ils valident la qualité et la cohérence des données de gestion, examinent leur profil de risque par rapport aux seuils de tolérance qu'ils se sont fixés et évaluent la qualité de leur dispositif de contrôle, à l'aune de leurs objectifs et des risques qu'ils encourent. Ils suivent la mise en œuvre des actions de réduction des risques.

La mesure des risques opérationnels s'appuie sur un dispositif de collecte des incidents avérés ou potentiels, selon une démarche structurée par processus et ensembles organisationnels (activité dans un pays et une entité juridique) et suivant une logique cause, événement, effet. Ces informations fournissent une base à des actions de correction et de prévention des risques.

Les informations les plus significatives sont portées à la connaissance des divers niveaux de l'organisation, jusqu'aux organes exécutifs et délibérants, selon un processus de remontée d'information préalablement défini.

Rapprochement de BNP Paribas et des entités de BNP Paribas Fortis ET BGL BNP Paribas

En matière de risque opérationnel, le dispositif déployé par les entités du groupe Fortis dont BNP Paribas a pris le contrôle est très similaire à celui existant chez BNP Paribas. BNP Paribas Fortis et BGL BNP Paribas sont homologués AMA par la CBFA et ont mis en place un dispositif d'analyse centré sur l'analyse des incidents historiques et de scénarii prospectifs. Le dispositif du groupe BNP Paribas sera in fine élargi à BNP Paribas Fortis et BGL BNP Paribas et à ce titre les équipes de BNP Paribas Fortis et BGL BNP Paribas se forment progressivement aux méthodes et standards de BNP Paribas.

Les composantes du risque opérationnel liées au risque juridique, au risque fiscal et à la sécurité de l'information

Risque juridique

BNP Paribas est soumis, dans chacun des pays où le Groupe est présent, aux réglementations applicables aux entreprises de ses secteurs d'activité, notamment la banque, l'assurance et les services financiers. Le Groupe est notamment tenu au respect de l'intégrité des marchés et au respect de la primauté des intérêts des clients.

De longue date, la fonction juridique de BNP Paribas a développé un dispositif global de contrôle interne dont la vocation est de prévenir, détecter, mesurer et maîtriser les risques de nature juridique. Ce dispositif consiste en :

- des Comités ad hoc, dont notamment :
 - le Comité Exécutif de la fonction juridique,
 - le Comité de la fonction juridique mondiale qui coordonne la fonction juridique au sein de toutes les composantes du Groupe dans ses pays d'implantation, et qui assure la cohérence et la mise en œuvre des politiques juridiques du Groupe,

- le Comité de veille juridique qui assure une surveillance des projets de texte, propose une analyse, une interprétation et la diffusion des textes législatifs, réglementaires et des évolutions jurisprudentielles françaises et européennes au sein du Groupe,
- le Comité de contrôle interne de la fonction juridique, incluant la supervision des risques opérationnels,
- le Comité contentieux où sont évoqués les dossiers significatifs en défense ou en demande ;
- la participation du Directeur Juridique (ou l'un de ses représentants), en qualité de membre permanent, au Comité de coordination du contrôle interne et au Comité de la conformité ;
- des procédures et référentiels internes qui encadrent d'une part la maîtrise du risque juridique, en liaison avec la Conformité pour tous les sujets qui sont aussi de son ressort, d'autre part l'intervention des juristes du Groupe et des opérationnels dans le domaine juridique. Ces procédures sont réunies depuis fin 2004 dans une base de données accessible à tous les salariés du Groupe ;
- des missions de diagnostic juridique dans les entités du Groupe, afin de s'assurer de la pertinence des dispositifs locaux de maîtrise du risque juridique, de la maîtrise effective des risques juridiques et de l'utilisation correcte des outils. Des visites régulières, notamment des territoires vulnérables, sont organisées afin de superviser les dispositifs juridiques développés à l'étranger ;
- des outils internes de reporting et d'analyse du risque que les Affaires Juridiques Groupe (AJG) continuent de développer et qui contribuent à l'identification, l'évaluation et l'analyse du risque opérationnel de nature juridique.

L'exercice 2010 a été marqué par le lancement de travaux de réflexion et de groupes de travail en vue de renforcer la pro-activité des juristes et de promouvoir un même standard de qualité de la prestation juridique à travers le Groupe. Ainsi, plusieurs axes ont été définis, tels que le renforcement de la veille juridique au niveau européen, l'élargissement du dispositif de maîtrise de la prestation externalisée ainsi que le partage des connaissances (« knowledge management »).

Risque fiscal

BNP Paribas est soumis aux réglementations fiscales en vigueur dans les différents pays où le Groupe est présent et qui s'appliquent aux secteurs d'activité dont relèvent les différentes entités du Groupe, comme la banque, l'assurance et les services financiers.

Les Affaires Fiscales Groupe (AFG) sont une fonction à compétence mondiale chargée de la cohérence des solutions fiscales du Groupe et du suivi du risque fiscal global, dont elle assure la responsabilité avec la fonction Finances-Développement Groupe (FDG). Les AFG veillent à ce que les risques pris en matière fiscale se situent à un niveau acceptable pour le Groupe en cohérence avec ses objectifs de réputation.

Pour exercer sa mission, la fonction AFG a mis en place :

- un réseau de correspondants fiscaux dans l'ensemble des pays où le Groupe est implanté, auquel s'ajoutent des fiscalistes locaux présents dans 16 pays ;
- un processus de remontée d'informations qualitatives permettant de contribuer au contrôle du risque fiscal et de pouvoir juger du respect de la réglementation fiscale locale ;
- un reporting régulier à la Direction Générale sur l'exercice des délégations accordées et le respect des référentiels internes.

Elle co-préside avec FDG le Comité de coordination fiscale, élargi à la fonction Conformité et, en cas de besoin, aux pôles. Ce Comité a pour vocation d'analyser les éléments concernant les principales problématiques fiscales du Groupe.

En outre, FDG a l'obligation de recourir au conseil des AFG pour les aspects fiscaux de l'ensemble des opérations traitées.

- Enfin, les AFG sont dotées de procédures couvrant l'ensemble des pôles et destinées à assurer l'identification, la maîtrise et le contrôle du risque fiscal.

Sécurité de l'information

L'information est une des matières premières principales des activités d'une banque. La dématérialisation quasi achevée, le besoin de rapidité des opérations et leur automatisation toujours plus poussée, l'interconnexion entre la Banque et ses clients - via Internet pour les particuliers et par de multiples réseaux pour les entreprises et institutionnels - renforcent continuellement le besoin de maîtrise du risque relatif à la sécurité de l'information.

L'évolution des incidents vécus par la profession bancaire et l'industrie des cartes de crédit/paiement, rendus publics dans différents pays, implique une vigilance accrue confirmée par la réglementation et la jurisprudence en matière de données personnelles et bancaires.

Les règles organisant la maîtrise de la sécurité de l'information de BNP Paribas s'articulent autour d'un ensemble de documents de référence classés en plusieurs catégories : une politique générale de sécurité, différentes politiques plus spécifiques à certaines thématiques de la sécurité des systèmes d'information, la formulation d'exigences structurées selon les axes de la norme ISO 27001, des guides pratiques qui accompagnent les exigences de sécurité, des procédures opérationnelles.

Ce cadre de référence est décliné métier par métier, prenant en compte les contraintes réglementaires et l'appétence au risque du métier et s'appuyant sur le cadre général de la politique de sécurité du Groupe. Chaque métier utilise la même démarche d'analyse des risques (la méthodologie retenue est l'ISO 27005 complétée de la méthodologie française EBIOS), des indicateurs objectifs et partagés, des plans de contrôles, une évaluation du risque résiduel et le suivi du plan d'action. Cette démarche s'inscrit dans le contrôle permanent et le contrôle périodique au sein de chaque activité bancaire, en particulier pour la directive CRBF 97-02 modifiée en 2004 en France et d'autres réglementations similaires ailleurs.

Chaque métier du groupe BNP Paribas possède des facteurs de risques liés à la sécurité de l'information qui lui sont spécifiques tandis que d'autres sont communs à tous. La politique de maîtrise du risque informatique prend en compte les dimensions propres aux métiers, souvent rendues plus complexes par les spécificités nationales - culturelles et légales - des pays dans lesquels ces métiers exercent leurs activités.

BNP Paribas a inscrit la démarche de sécurité dans une approche d'amélioration continue. En effet, au-delà des moyens significatifs mis en œuvre pour protéger ses actifs informatiques et son patrimoine informationnel, le niveau de sécurité mis en œuvre doit être surveillé en continu et contrôlé de manière permanente. Cela permet d'ajuster en permanence les efforts de sécurité en fonction des nouvelles menaces créées par la cyber-criminalité. L'un des effets de cette amélioration continue se traduit par des investissements réalisés au niveau du Groupe en vue de faire évoluer la gestion des habilitations et des contrôles d'accès aux applications majeures présentes au sein des métiers.

La disponibilité des systèmes d'information est un élément constitutif clé de la continuité des opérations bancaires en cas de sinistre ou de crise. Même s'il est impossible de garantir une disponibilité à 100 %, le groupe BNP Paribas maintient, améliore, et vérifie régulièrement les dispositifs de secours et de fiabilité (robustesse) de ses outils informatiques conformément à ses valeurs d'excellence opérationnelle, au renforcement de la réglementation et à la prise en compte de risques extrêmes (catastrophe naturelle ou non, crise sanitaire, etc.) et en cohérence avec la politique globale de continuité des opérations.

BNP Paribas poursuit une démarche de limitation du risque et d'optimisation des moyens mis en œuvre par :

- un cadre procédural propre à chaque métier, qui encadre les pratiques quotidiennes de la production informatique et la gestion du patrimoine applicatif existant et des nouveaux systèmes ;
- la sensibilisation de l'ensemble du personnel aux enjeux de la sécurité de l'information et la formation des acteurs clés aux procédures et attitudes de maîtrise du risque lié aux moyens informatiques ;
- une démarche formelle, pour les projets des métiers ainsi que pour les infrastructures et les systèmes partagés, d'évaluation de l'état et de l'amélioration de la maîtrise de leurs risques, par des indicateurs, mesurables, de progrès et un plan d'actions pour l'atteinte de ces objectifs, intégré dans la démarche de contrôle permanent et périodique du Groupe ;
- la surveillance des incidents et une veille technologique sur les vulnérabilités et les attaques informatiques.

Polices d'Assurance

La couverture des risques du groupe BNP Paribas est réalisée dans la double perspective de protéger son bilan et son compte de résultat.

Elle repose sur une identification fine des risques, via notamment le recensement des pertes opérationnelles subies par le Groupe. Cette identification faite, les risques sont cartographiés et leur impact quantifié.

L'achat de polices d'assurance auprès d'acteurs de premier plan permet de remédier aux éventuelles atteintes significatives résultant de fraudes, de détournements et de vols, de pertes d'exploitation ou de mise en cause de la responsabilité civile du Groupe ou des collaborateurs dont il a la charge.

Certains risques sont conservés, afin que le groupe BNP Paribas optimise ses coûts tout en conservant une parfaite maîtrise de son exposition. Il s'agit de risques bien identifiés, dont l'impact en terme de fréquence et de coût est connu ou prévisible.

Le Groupe est, par ailleurs, attentif dans le cadre de la couverture de ses risques, à la qualité, à la notation et donc à la solvabilité de ses partenaires assureurs.

Enfin, il est à noter que des informations détaillées sur les risques encourus ainsi que des visites de sites permettent aux assureurs d'apprécier la qualité de la prévention au sein de BNP Paribas, ainsi que les moyens de sécurité mis en place et régulièrement adaptés aux nouvelles normes et réglementations.

4.g RISQUE DE NON-CONFORMITÉ ET DE RÉPUTATION

La maîtrise du risque de non-conformité est au cœur du dispositif de contrôle interne du groupe BNP Paribas : celui-ci vise au respect des lois, réglementations, règles déontologiques et instructions, à la protection de la réputation du Groupe, de ses investisseurs et de ses clients, à l'éthique dans les comportements professionnels, à la prévention des conflits d'intérêts, à la protection de l'intérêt des clients et de l'intégrité des marchés, à la lutte contre le blanchiment d'argent, la corruption et le financement du terrorisme ainsi qu'au respect des embargos financiers.

Conformément à la réglementation française, la fonction Conformité est chargée du dispositif, sur le périmètre du Groupe dans son ensemble, quelles que soient les activités en France et à l'étranger. Placée sous l'autorité directe du Directeur Général, elle bénéficie d'un accès direct et indépendant au Comité du contrôle interne, des risques et de la conformité du Conseil d'administration.

La fonction se compose d'une structure centrale à Paris, qui assure un rôle de pilotage et de contrôle, et d'équipes décentralisées dans les différents pôles d'activité, Ensembles Opérationnels Retail, Métiers et Fonctions du Groupe, qui agissent par délégation de la fonction centrale. Ce dispositif se renforce régulièrement depuis 2004.

Le dispositif de maîtrise des risques de non-conformité et de réputation repose sur un système de contrôle permanent, structuré autour de quatre axes :

- des procédures générales et spécifiques ;
- la coordination des actions menées dans le Groupe, afin d'assurer la cohérence d'ensemble et l'efficacité des systèmes et outils de surveillance ;
- le déploiement d'outils de prévention et de détection (outils de lutte contre le blanchiment, le terrorisme et la corruption, de détection des abus de marché, etc.) ;
- des actions de formation, tant à l'échelle du Groupe que des pôles d'activité et métiers.

La préservation de sa réputation est un souci constant du groupe BNP Paribas. Elle demande une adaptation constante de sa politique de gestion des risques, en fonction des évolutions de l'environnement externe. Ainsi, le contexte international, la multiplication des pratiques délictueuses et le renforcement des réglementations dans de nombreux pays ont amené le Groupe à renforcer son dispositif de contrôle dans le domaine clé de la lutte contre le blanchiment, le terrorisme et la corruption. En particulier, en liaison avec le US Department of Justice et le New York County District Attorney's Office, la Banque a décidé de réaliser une revue interne rétrospective de certains paiements en dollars US impliquant des États ou des personnes morales ou physiques qui pourraient être soumises aux sanctions économiques mises en place par les lois américaines.

4.h RISQUE DE LIQUIDITÉ ET DE REFINANCEMENT

Le risque de liquidité et de refinancement se définit comme le risque de ne pas pouvoir faire face à des flux sortants de trésorerie ou à des besoins en collatéral, attendus ou inattendus, dans le présent ou dans le futur, sans affecter ni les opérations quotidiennes ni la situation financière de la Banque.

Le risque de liquidité et de refinancement du Groupe est suivi dans le cadre d'une « politique de liquidité » globale validée par la Direction Générale. Celle-ci repose sur des principes de gestion définis pour s'appliquer en situation courante comme dans l'hypothèse de crises de liquidité. La situation de liquidité du Groupe est appréciée à partir de normes internes, d'indicateurs d'alerte et de ratios réglementaires.

La politique de gestion du risque de liquidité

Objectifs de la politique

Les objectifs de la politique de liquidité du Groupe consistent à assurer le financement équilibré de la stratégie de développement de BNP Paribas, à faire en sorte que le Groupe soit à tout moment en mesure d'honorer ses obligations vis-à-vis de sa clientèle, à veiller à ce qu'il ne se trouve pas de son seul fait à l'origine d'un événement de caractère systémique, à satisfaire les normes imposées par les superviseurs bancaires locaux, à faire face à d'éventuelles crises de liquidité et à maintenir au niveau le plus faible possible le coût de son refinancement.

Acteurs intervenant dans la gestion du risque de liquidité

Le Comité Exécutif du Groupe définit la politique générale de gestion du risque de liquidité, à savoir les principes de mesure des risques, le niveau de risque accepté et le système de facturation interne. Il en délègue le suivi et la mise en œuvre au Comité ALM Groupe. Le Conseil d'administration est informé trimestriellement des principes de la politique de liquidité ainsi que de la situation de la Banque, via le Comité de contrôle interne, des Risques et de la Conformité.

Le Comité ALM Groupe autorise la mise en œuvre de la politique de liquidité proposée par l'ALM Trésorerie, définie en conformité avec les principes édictés par le Comité Exécutif. Il suit régulièrement les résultats des indicateurs et est notamment informé des résultats des simulations de crise, ainsi que de la réalisation des programmes de financement. Enfin, le Comité est informé de toute situation de crise ; il définit la répartition des rôles dans leur pilotage et valide les plans d'urgence.

Après validation par le Comité ALM Groupe, l'ALM Trésorerie est en charge de la mise en œuvre en central et dans chaque entité de cette politique.

Les Comités ALM Trésorerie des métiers et entités sont le relais, au plan local, de la stratégie définie par le Comité ALM Groupe.

GRM participe à la définition des principes de la politique de liquidité. Au titre du contrôle de second niveau, il valide les modèles, les indicateurs de risques (dont les stress tests de liquidité), les limites et les paramètres de marché utilisés. GRM est présent au Comité ALM Groupe et aux ALCO des métiers et entités.

Centralisation de la gestion du risque de liquidité du Groupe

L'ALM Trésorerie centralise la gestion de la liquidité, quelle que soit l'échéance considérée. Elle est responsable du refinancement et des émissions à moins d'un an (certificats de dépôt, commercial paper...), des programmes d'émission de dette senior et subordonnée (MTN, obligations, dépôts à moyen ou long terme, obligations sécurisées de banque...), des émissions d'actions de préférence et de la titrisation des créances des métiers de la Banque de Détail et des Métiers de financement de CIB. L'ALM Trésorerie a ainsi la charge de financer les Pôles, Ensembles Opérationnels et métiers du Groupe et d'assurer le remplacement de leurs excédents de trésorerie.

Les dispositifs de pilotage et de surveillance du risque de liquidité

Le dispositif de pilotage et de surveillance du risque de liquidité repose sur les quatre axes suivants :

- des normes internes et indicateurs à différentes échéances ;
- les ratios réglementaires ;
- la capacité de refinancement disponible ;
- d'autres mesures complétant ces indicateurs.

Le pilotage de la liquidité repose sur une gamme complète de normes internes et d'indicateurs à différentes échéances.

Un niveau cible d'emprunts au jour le jour est fixé à chaque Trésorerie, afin de limiter le montant que la Banque prélève sur les marchés interbancaires. Il s'applique aux principales monnaies sur lesquelles le Groupe intervient.

La situation de liquidité consolidée du Groupe par maturité (à 1 mois, 3 mois, 6 mois puis annuellement jusqu'à 15 ans) est régulièrement mesurée par métier et par devise.

Des simulations de crise de liquidité, prenant en compte les facteurs généraux de marché ou spécifiques à la Banque susceptibles d'affaiblir la situation de liquidité du Groupe sont ainsi régulièrement réalisées.

Le pilotage de la liquidité à moyen et long terme est fondé principalement sur l'analyse des ressources à moyen et long terme disponibles pour financer les emplois de même maturité.

Sur l'échéance à un an, le ratio ressources sur emplois doit être supérieur à 85 %. Il fait également l'objet d'un suivi sur les échéances entre 2 et 5 ans. Ce ratio s'appuie sur les échéanciers de liquidité des postes du bilan et du hors-bilan de toutes les entités du Groupe, tant contractuels que conventionnels, sur la base des comportements de la clientèle (remboursements anticipés pour les crédits, modélisation des comportements de la clientèle pour l'épargne réglementée...) ou de conventions.

Par ailleurs, les ratios réglementaires complètent le dispositif d'indicateurs du risque de liquidité.

Le coefficient de liquidité réglementaire à 1 mois est calculé tous les mois. Il concerne le périmètre BNP Paribas SA (Métropole et succursales). Les filiales du Groupe soumises au ratio le calculent indépendamment de la société tête du Groupe.

Les filiales ou succursales étrangères peuvent par ailleurs être soumises à des coefficients réglementaires locaux.

La capacité de refinancement disponible, nécessaire pour faire face à une évolution non prévue des besoins de liquidité, est régulièrement estimée au niveau du Groupe ; elle repose principalement sur les titres et créances disponibles éligibles au refinancement des Banques Centrales, les titres disponibles non éligibles pouvant être donnés en pension ou vendus rapidement dans le marché et les prêts au jour le jour susceptibles de ne pas être renouvelés.

D'autres mesures complètent ce dispositif : diversification des ressources au plan mondial permettant à la Banque de veiller à ce que son financement ne dépende pas d'un nombre trop réduit de pourvoyeurs de sources de financement, évolutions des spreads de liquidité, renouvellement des ressources de marché.

Expositions en 2010

Évolution du bilan du Groupe

Le total du bilan du Groupe est de 1 998 milliards d'euros au 31 décembre 2010.

Le Ratio Prêts/Dépôts ⁽¹⁾ s'établit à 121 % au 31 décembre 2010 (inchangé par rapport au 31 décembre 2009).

Les actifs nets du bilan devant être refinancés représentent au 31 décembre 2010 1 097 milliards d'euros, soit une diminution de 119 milliards d'euros par rapport au 31 décembre 2009, provenant en particulier d'une diminution des actifs interbancaires et placés auprès des Banques Centrales (- 49 milliards d'euros) et d'une diminution du solde net des actifs et passifs de transaction (- 19 milliards d'euros) et des comptes de régularisation (-13 milliards d'euros).

Cette diminution a trouvé pour contrepartie une diminution des dettes interbancaires et des opérations de pension (- 88 milliards d'euros).

Les ratios de surveillance interne de la liquidité à moyen et long terme

Le ratio des ressources à plus d'un an par rapport aux emplois de même maturité s'élève à 86 % à fin décembre 2010, pour l'ensemble du groupe BNP Paribas, contre 87 % à fin décembre 2009.

Les ratios réglementaires de liquidité

La moyenne du coefficient de liquidité réglementaire à un mois de BNP Paribas SA (qui regroupe la Métropole et ses succursales) est de 136 % pour l'année 2010 pour un minimum exigé de 100 %.

Les techniques de réduction des risques

Dans le cadre de la gestion courante comme dans l'hypothèse d'une crise de liquidité, les actifs les plus liquides constituent une réserve de financement permettant d'ajuster la position en trésorerie de la Banque, par leur cession, leur mise en pension dans les marchés ou leur mobilisation auprès d'une banque centrale.

Dans la gestion courante, des actifs moins liquides peuvent être transformés en titres liquides ou mobilisables, par la titrisation des crédits accordés à la clientèle de détail des réseaux bancaires ainsi que de prêts accordés aux entreprises.

La politique de diversification des sources de financement par marché, maturité et structure a été poursuivie au cours de l'année 2010.

Dans ce cadre, la gestion des créances utilisables comme collatéral (augmentation des volumes et stratégie d'allocation des gisements) a permis d'élargir les sources de financement. Ainsi, les nouvelles émissions de dette senior (dont la durée de vie initiale est supérieure à 1 an) garanties par des créances en collatéral comprennent notamment :

- 5,7 milliards d'euros d'émissions de BNP Paribas Home Loan Covered Bonds, dont une émission inaugurale en US dollar pour un montant de 2 milliards de dollars à 5 ans ;
- 2 milliards d'euros d'émissions de BNP Paribas Public Sector SCF (deux émissions de 1 milliard d'euros chacune, de durée de vie 10 ans et 5 ans) ;
- 0,8 milliards d'euros auprès de la CRH (Caisse de Refinancement de l'Habitat).

(1) Les repos non distribués dans les réseaux sont exclus pour le calcul de ce ratio.

Les ressources de la « ligne de produit dépôt », créée pour diversifier la base de déposants corporates et institutionnels et limiter les emprunts interbancaires, ont progressé de 13 %, soit 19 milliards d'euros.

Le montant des ressources levées par la Banque sur les marchés, dont la durée de vie initiale est supérieure à 1 an, a atteint 36,5 milliards d'euros en 2010 (45,7 milliards en 2009), principalement en euro, dollar US, yen et dollar australien. Par ailleurs, des émissions senior de durée de vie égale à 1 an ont été réalisées pour un montant de 7,3 milliards d'euros, principalement en euro, dollar et sterling.

Titrisations pour compte propre

(Voir Activité en matière de titrisation pour compte propre décrite en note 4.d)

4.i RISQUES D'ASSURANCE

Les risques supportés par les filiales d'assurance trouvent leur origine dans la commercialisation en France et à l'international de contrats d'épargne et de prévoyance.

Risques financiers

Les risques financiers concernent l'activité Épargne, dont les passifs représentent plus de 95 % des passifs des filiales d'assurance du Groupe.

Ces risques sont de trois ordres :

Risque de taux

Les contrats d'assurance-vie commercialisés sont rémunérés soit sur la base d'un taux contractuel fixe, soit sur la base d'un taux variable avec ou sans garantie d'un taux minimum (TMG). Quel que soit le type de contrat, il convient de gérer le risque de taux qui résulterait d'une performance des investissements réalisés en représentation des primes reçues inférieure à l'obligation de rémunération contractuelle.

Ce risque est géré de manière centralisée par la gestion actif-passif au sein de BNP Paribas Assurance en liaison avec la Direction de la Gestion Actif-Passif et de la Trésorerie du Groupe. Des études d'adossement actif-passif sont faites régulièrement afin de mesurer et de maîtriser les risques financiers encourus. Elles se fondent sur une projection du compte de résultat et du bilan à moyen et/ou long terme dans différents scénarii économiques. L'analyse des résultats ainsi obtenus permet de prendre des mesures d'ajustement des actifs (diversification, produits dérivés...) pour réduire les risques liés aux variations de taux et valeur des actifs.

En France, les pertes financières futures éventuelles, estimées sur la durée de vie des contrats, font l'objet d'une provision pour aléas financiers. Cette provision est constituée lorsque le quotient du montant total des intérêts techniques et du minimum contractuellement garanti par le montant moyen des provisions techniques constituées devient supérieur à 80 % du taux de rendement des actifs de l'entreprise. Aucune provision pour aléas financiers n'a été constituée aux 31 décembre 2010 et 2009 du fait de la faible exposition au risque de taux garanti, la durée des engagements étant courte et les taux garantis peu élevés.

Risque de rachat

Les contrats d'épargne présentent une clause de rachat, qui permet au souscripteur de demander le remboursement, total ou partiel, de l'épargne accumulée. L'assureur court alors le risque que le nombre de rachats soit supérieur à la prévision retenue dans les modèles de gestion actif-passif, conduisant celui-ci à constater des moins-values sur les cessions des actifs nécessaires au financement des rachats excédant ses prévisions.

Le risque de rachat est cependant limité. En effet :

- la plupart des contrats prévoient la suspension temporaire des rachats si la situation financière du moment est très dégradée et porte potentiellement préjudice à la mutualité des assurés ;
- le comportement des souscripteurs fait l'objet d'un suivi permanent afin d'ajuster régulièrement la durée des actifs à celle des passifs, ce qui réduit le risque de cessions massives et instantanées des actifs. Les études portent notamment sur les flux prévisionnels des passifs et des actifs sur des périodes pouvant aller jusqu'à 40 ans afin de déterminer les décalages de trésorerie prévisionnels permettant d'identifier les échéances sur ou sous couvertes représentant un risque de liquidité et ainsi d'orienter le choix des échéances des nouveaux investissements et des arbitrages à réaliser ;
- la revalorisation garantie des contrats est complétée par une participation aux bénéfices, partiellement discrétionnaire, qui procure aux contrats une rémunération globale en ligne avec les références de marché limitant ainsi le risque d'une augmentation des rachats ;
- la protection du rendement des actifs financiers est assurée notamment par le recours à des instruments de couverture financière.

Garantie plancher des contrats en unités de compte

La valeur des passifs en unités de compte est égale à la somme des valeurs de marché des actifs supports des unités de compte. Les obligations de l'assureur inscrites au passif sont donc couvertes par la détention à l'actif des instruments correspondants. La cohérence de cette couverture fait l'objet de contrôles mensuels.

Certains contrats en unités de compte prévoient que le capital versé aux bénéficiaires en cas de décès de l'assuré ne peut pas être inférieur à la somme des primes investies sur le contrat, quelle que soit la situation des marchés financiers au moment du décès. Le risque se caractérise donc par une composante statistique (probabilité de sinistre) et par une composante financière (valeur de marché des unités de compte).

En règle générale, des limites sont apportées à la mise en œuvre de cette garantie plancher. Ainsi, en France, la plupart des contrats commercialisés prévoient une durée de la garantie limitée à 1 an, un âge limite de 80 ans pour bénéficier de la garantie, et un plafond individuel de la garantie à 765 000 euros par assuré.

La provision constituée pour garantie plancher, revue chaque trimestre, tient compte de la survenance des décès sur la base d'un scénario déterministe et de la variation des marchés financiers à partir d'une approche stochastique. Au 31 décembre 2010, la provision s'élève à 16 millions d'euros (contre 19 millions au 31 décembre 2009).

Risques de souscription d'assurance

Les risques de souscription d'assurance concernent principalement l'activité Prévoyance, dont les passifs représentent environ 5 % des passifs des filiales d'assurance du Groupe.

Ces risques procèdent essentiellement de la commercialisation de contrats d'assurance des emprunteurs dans le monde, ainsi que d'autres activités de protection (prévoyance individuelle, extension de garantie, contrats de rentes viagères en France).

La gouvernance mise en place afin de prévenir et de contrôler les risques actuariels en France et à l'international repose sur des documents de référence et des outils, qui définissent les principes, les règles, les méthodologies et les meilleures pratiques devant être suivies par les équipes d'actuaire tout au long du cycle de vie des contrats ainsi que les travaux à réaliser et les rapports à produire. Elle précise également les pratiques interdites ou acceptées sous conditions.

La souscription des risques répond à des règles de délégation précises faisant intervenir plusieurs niveaux, à la fois, locaux et centraux en fonction, notamment du montant des capitaux sous risque, de l'évaluation de la perte maximale acceptable et de la rentabilité estimée des contrats considérés. L'expérience acquise par la gestion de portefeuilles diversifiés géographiquement permet d'actualiser régulièrement les bases de données utilisées pour la tarification des risques en tenant compte de nombreux paramètres (crédit, garantie, population...). Chaque tarif est élaboré en considérant les objectifs de rentabilité et de rémunération sur fonds propres fixés par la Direction Générale de BNP Paribas Assurance.

Le suivi trimestriel des risques par le Comité Exécutif de BNP Paribas Assurance repose sur le suivi de la sinistralité des contrats.

L'assurance des emprunteurs couvre les risques de décès, de perte totale et irréversible d'autonomie, d'incapacité de travail, de perte d'emploi et de pertes financières sur des crédits permanents, personnels et immobiliers. Cette activité est assise sur une multitude de contrats individuels de montants de risques et de primes faibles dont la rentabilité dépend de l'importance de la base de contrats et de la mutualisation effective des risques ainsi que de la maîtrise des frais de gestion.

La sinistralité des contrats de rentes viagères est fondée sur des tables de mortalité réglementaires, corrigées pour certaines, par des données spécifiques au portefeuille et faisant l'objet d'une certification indépendante. Il en résulte un risque faible.

L'adéquation entre la sinistralité attendue et la sinistralité observée est régulièrement suivie par les services d'actuariat et la tarification revue en conséquence.

Les risques de souscription d'assurance sont couverts par différentes provisions : une provision pour primes non acquises généralement calculée prorata temporis et par contrat ; une provision pour sinistres connus déterminée à partir de l'inventaire des sinistres déclarés ; une provision pour sinistres inconnus déterminée soit à partir des cadences de règlement constatées, soit à partir du nombre de déclarations attendu et du coût moyen d'un sinistre.

Note 5 NOTES RELATIVES AU BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2010

5.a ACTIFS, PASSIFS ET INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RÉSULTAT

Les actifs et passifs financiers enregistrés en valeur de marché ou de modèle par résultat sont constitués des opérations négociées à des fins

de transactions - y compris les instruments financiers dérivés - et de certains actifs et passifs que le Groupe a choisi de valoriser sur option en valeur de marché ou de modèle par résultat dès la date de leur acquisition ou de leur émission.

En millions d'euros, au	31 décembre 2010			31 décembre 2009		
	Portefeuille de transactions	Portefeuille évalué en valeur de marché sur option	Total	Portefeuille de transactions	Portefeuille évalué en valeur de marché sur option	Total
ACTIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RÉSULTAT						
Titres de créance négociables	51 612	147	51 759	59 260	398	59 658
Bons du Trésor et autres effets mobilisables auprès des banques centrales	39 260	-	39 260	41 695	3	41 698
Autres titres de créance négociables	12 352	147	12 499	17 565	395	17 960
Obligations	102 454	6 985	109 439	88 421	6 608	95 029
Obligations d'État	69 704	489	70 193	56 876	501	57 377
Autres obligations	32 750	6 496	39 246	31 545	6 107	37 652
Actions et autres titres à revenu variable	68 281	42 901	111 182	58 393	38 892	97 285
Opérations de pension	210 904	47	210 951	208 810	47	208 857
Prêts	725	1 106	1 831	858	3 392	4 250
Instruments financiers dérivés	347 783	-	347 783	363 705	-	363 705
Instruments dérivés de cours de change	31 017	-	31 017	29 426	-	29 426
Instruments dérivés de taux d'intérêt	239 985	-	239 985	217 983	-	217 983
Instruments dérivés sur actions	39 397	-	39 397	70 239	-	70 239
Instruments dérivés de crédit	30 349	-	30 349	35 528	-	35 528
Autres instruments dérivés	7 035	-	7 035	10 529	-	10 529
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RÉSULTAT	781 759	51 186	832 945	779 447	49 337	828 784
<i>dont titres prêtés</i>	<i>30 565</i>	<i>-</i>	<i>30 565</i>	<i>25 545</i>	<i>-</i>	<i>25 545</i>
PASSIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RÉSULTAT						
Emprunts de titres et ventes à découvert	102 060	-	102 060	83 214	-	83 214
Opérations de pension	223 362	-	223 362	209 293	-	209 293
Emprunts	1 170	2 178	3 348	1 884	2 962	4 846
Dettes représentées par un titre (note 5.h)	-	47 735	47 735	-	52 228	52 228
Dettes subordonnées	-	3 108	3 108	-	3 604	3 604
Dettes subordonnées perpétuelles	-	1 587	1 587	-	1 915	1 915
Dettes subordonnées remboursables (note 5.h)	-	1 521	1 521	-	1 689	1 689
Instruments financiers dérivés	345 492	-	345 492	356 152	-	356 152
Instruments dérivés de cours de change	30 234	-	30 234	29 492	-	29 492
Instruments dérivés de taux d'intérêt	236 416	-	236 416	210 798	-	210 798
Instruments dérivés sur actions	40 927	-	40 927	67 762	-	67 762
Instruments dérivés de crédit	30 263	-	30 263	35 466	-	35 466
Autres instruments dérivés	7 652	-	7 652	12 634	-	12 634
TOTAL DES PASSIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RÉSULTAT	672 084	53 021	725 105	650 543	58 794	709 337

Instruments financiers évalués en valeur de marché sur option

Actifs financiers évalués en valeur de marché sur option

Les actifs financiers valorisés sur option à la valeur de marché ou de modèle par résultat comprennent en particulier les actifs financiers représentatifs des contrats en unités de compte des activités d'assurance et dans une moindre mesure des actifs avec dérivés incorporés pour lesquels le principe d'extraction de ces dérivés n'a pas été retenu.

Les actifs financiers représentatifs des contrats en unités de compte des activités d'assurance comprennent des titres émis par des entités consolidées du Groupe, qui ne sont pas éliminés en consolidation afin de maintenir la représentation des actifs investis au titre de ces contrats au même montant que celui des provisions techniques constituées au titre des passifs dus aux assurés. Les titres à revenu fixe (certificats et EMTN) non éliminés s'élevaient à 634 millions d'euros au 31 décembre 2010 contre 748 millions d'euros au 31 décembre 2009 et les titres à revenu variable (actions émises par BNP Paribas SA principalement) à 19 millions d'euros au 31 décembre 2010 contre 16 millions d'euros au 31 décembre 2009. Leur élimination n'aurait pas d'impact significatif sur les comptes de la période.

Passifs financiers évalués en valeur de marché sur option

Les passifs financiers valorisés sur option en valeur de marché ou de modèle par résultat enregistrent principalement les émissions originées et structurées pour le compte de la clientèle dont les risques et la couverture sont gérés dans un même ensemble. Ces émissions recèlent des dérivés incorporés significatifs dont les variations de valeur sont neutralisées par celles des instruments dérivés de couverture.

- La valeur de remboursement des passifs évalués sur option en valeur de marché ou de modèle par résultat s'établit à 58 356 millions d'euros au 31 décembre 2010 contre 64 475 millions d'euros au 31 décembre 2009. Leur valeur de marché ou de modèle tient compte de la variation imputable au risque émetteur du groupe BNP Paribas au regard des conditions d'émission du Groupe. À ce titre, la valeur comptable des passifs évalués en valeur de marché ou de modèle est diminuée de 457 millions d'euros (362 millions d'euros au 31 décembre 2009).

- Dettes subordonnées

Le Groupe a désigné certaines dettes subordonnées comme étant évaluées en valeur de marché par le résultat afin d'éliminer les différences potentielles de valorisation comptable résultant des dérivés incorporés et des titres qui leur sont liés du fait des couvertures opérées.

Le montant des dettes subordonnées se compose essentiellement d'une émission par Fortis Banque (devenue BNP Paribas Fortis) en décembre 2007 de Convertible And Subordinated Hybrid Equity-linked Securities (CASHES), d'un montant nominal de 3 000 millions d'euros et d'une valeur de marché de 1 500 millions d'euros au 31 décembre 2010. Les intérêts sur ces titres, rémunérés au taux Euribor 3 mois majoré de 2 %, sont payés trimestriellement à terme échu.

Les CASHES ont une durée indéterminée mais peuvent être échangés en actions Fortis SA/NV (devenue Ageas) au prix unitaire de 23,94 euros à la seule discrétion du détenteur. Néanmoins, à compter du

19 décembre 2014, les CASHES seront automatiquement échangés en actions Fortis SA/NV si leur prix est égal ou supérieur à 35,91 euros pendant vingt séances de Bourse consécutives. Le principal de ces titres ne sera jamais remboursé en espèces. Le seul recours dont disposent les titulaires des CASHES est limité aux 125 313 283 actions Fortis SA/NV que Fortis Banque a acquises à la date d'émission des CASHES et a nanties au profit de ces titulaires : elles sont comptabilisées en actifs financiers en valeur de marché par résultat pour une valeur de marché de 214 millions d'euros au 31 décembre 2010 (328 millions d'euros au 31 décembre 2009). Enfin, Fortis SA/NV et Fortis Banque ont conclu un contrat de Relative Performance Note (RPN) dont la valeur varie contractuellement de telle sorte qu'elle neutralise l'impact sur Fortis Banque des différences relatives de variation de valeur des CASHES et des variations de valeur des actions Fortis SA/NV. Au 31 décembre 2010, la valeur de la RPN s'établit à 635 millions d'euros (641 millions d'euros au 31 décembre 2009) représentée à l'actif du bilan sous la rubrique « Instruments financiers dérivés de transaction » (Actifs financiers en valeur de marché par résultat). Sur la base de cette valeur de la RPN le débiteur verse au créancier un intérêt au taux de l'Euribor 3 mois plus 20 points de base, pour lequel BNP Paribas bénéficie d'une garantie de l'État Belge.

L'encours net représente une dette subordonnée de 651 millions d'euros admise en fonds propres prudentiels Tier 1.

Instruments financiers dérivés du portefeuille de transaction

Les instruments financiers dérivés du portefeuille de transaction relèvent majoritairement d'opérations initiées par les activités de négoce d'instruments financiers. Ils peuvent être contractés dans le cadre d'activités de mainteneur de marché ou d'arbitrage. BNP Paribas est un négociant actif d'instruments financiers dérivés, soit sous forme de transactions portant sur des instruments « élémentaires » (tels que les « credit default swaps ») soit en structurant des profils de risque complexe adaptés aux besoins de sa clientèle. Dans tous les cas, la position nette est encadrée par des limites.

D'autres instruments financiers dérivés du portefeuille de transaction relèvent d'opérations négociées à des fins de couverture d'instruments d'actif ou de passif que le Groupe n'a pas documentées comme telles ou que la réglementation comptable ne permet pas de qualifier de couverture. Il s'agit en particulier d'opérations sur instruments financiers dérivés de crédit conclues pour l'essentiel en protection des portefeuilles de prêts du Groupe.

La valeur de marché positive ou négative des instruments financiers dérivés classés en portefeuille de transaction représente la valeur de remplacement de ces instruments. Cette valeur peut fortement fluctuer en fonction de l'évolution des paramètres de marché (tels que les taux d'intérêt ou de change).

Le tableau ci-après présente les montants notionnels des instruments financiers dérivés classés en portefeuille de transaction. Le montant notionnel des instruments financiers dérivés ne constitue qu'une indication de volume de l'activité du Groupe sur les marchés d'instruments financiers et ne reflète pas les risques de marché attachés à ces instruments.

<i>En millions d'euros, au</i>	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Instruments financiers dérivés	44 200 645	41 557 195
Instruments dérivés de cours de change	2 019 347	1 746 509
Instruments dérivés de taux d'intérêt	37 904 560	36 509 248
Instruments dérivés sur actions	1 703 970	1 540 515
Instruments dérivés de crédit	2 370 101	1 591 712
Autres instruments dérivés	202 667	169 211

Les opérations sur instruments financiers dérivés réalisés sur des marchés organisés représentent 45 % des opérations portant sur des instruments financiers dérivés au 31 décembre 2010 (42 % au 31 décembre 2009).

5.b INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS À USAGE DE COUVERTURE

Le tableau suivant présente les valeurs de marché des instruments financiers dérivés utilisés à des fins de couverture.

<i>En millions d'euros, au</i>	31 décembre 2010		31 décembre 2009	
	Valeur de marché négative	Valeur de marché positive	Valeur de marché négative	Valeur de marché positive
COUVERTURE DE VALEUR	7 736	3 788	7 658	3 348
Instruments dérivés de cours de change	1	1	10	6
Instruments dérivés de taux d'intérêt	7 681	3 787	7 554	3 306
Autres instruments dérivés	54	-	94	36
COUVERTURE DE RÉSULTATS FUTURS	740	1 647	445	1 591
Instruments dérivés de cours de change	137	62	40	47
Instruments dérivés de taux d'intérêt	360	1 422	375	1 210
Autres instruments dérivés	243	163	30	334
COUVERTURE DES INVESTISSEMENTS NETS EN DEVISES	4	5	5	13
Instruments dérivés de cours de change	4	5	5	13
DÉRIVÉS UTILISÉS EN COUVERTURE	8 480	5 440	8 108	4 952

Le montant total des notionnels des instruments dérivés utilisés en couverture s'établit à 577 464 millions d'euros au 31 décembre 2010 contre 482 932 millions d'euros au 31 décembre 2009.

Les opérations sur instruments financiers dérivés contractés à des fins de couverture sont pour l'essentiel conclues de gré à gré.

5.c ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE

Les actifs financiers disponibles à la vente sont évalués en valeur de marché, ou de modèle pour les titres non cotés.

En millions d'euros, au	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Titres à revenu fixe	202 561	201 716
Bons du Trésor et autres effets mobilisables auprès de la banque centrale	25 289	20 387
Autres titres de créance négociables	7 154	7 890
Obligations d'État	123 907	122 903
Autres obligations	46 211	50 536
Titres à revenu variable	17 397	19 709
Titres cotés	9 104	9 700
Titres non cotés	8 293	10 009
TOTAL DES ACTIFS DISPONIBLES À LA VENTE	219 958	221 425
<i>dont titres prêtés</i>	<i>433</i>	<i>651</i>
<i>dont variations de valeur comptabilisées directement en capitaux propres :</i>		
<i>titres à revenu fixe</i>	<i>(2 554)</i>	<i>2 100</i>
<i>titres à revenu variable</i>	<i>2 953</i>	<i>2 299</i>
<i>dont dépréciations comptabilisées par résultat :</i>		
<i>titres à revenu fixe</i>	<i>(454)</i>	<i>(432)</i>
<i>titres à revenu variable</i>	<i>(3 261)</i>	<i>(2 766)</i>

5.d MESURE DE LA VALEUR DE MARCHÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Les instruments financiers sont répartis en trois niveaux selon un ordre décroissant d'observabilité des valeurs et des paramètres utilisés pour leur valorisation :

- niveau 1 – Instruments financiers faisant l'objet de prix de marché cotés :

Ce niveau regroupe les instruments financiers faisant l'objet de cotations sur un marché actif, directement utilisables.

Il comprend notamment les actions et les obligations liquides, les emprunts et ventes à découvert sur ces mêmes instruments, les instruments dérivés traités sur les marchés organisés (futures, options...), les parts de fonds dont la valeur liquidative est calculée quotidiennement ;

- niveau 2 – Instruments financiers dont l'évaluation fait appel à des techniques de valorisation utilisant des paramètres observables :

Ce niveau regroupe les instruments financiers pour la valorisation desquels des références de prix doivent être recherchées sur des instruments similaires cotés sur un marché actif, ou des instruments identiques ou similaires cotés sur un marché non actif mais pour lesquels des transactions régulières peuvent être observées, ou encore des instruments dont l'évaluation fait appel à l'utilisation de techniques de valorisation reposant sur des paramètres observables.

Ce niveau comprend notamment les actions et obligations de faible liquidité, les emprunts et ventes à découvert sur ces mêmes instruments, les opérations de pensions de maturité courte qui ne sont pas valorisées sur la base d'un cours de cotation directement observé

sur le marché, les parts de Sociétés Civiles Immobilières support des contrats en unités de compte dont les actifs sous-jacents font l'objet d'expertises périodiques fondées sur des données de marché observables, les parts de fonds pour lesquelles la liquidité est assurée de façon régulière, les instruments dérivés traités sur des marchés de gré à gré dont les techniques de valorisation reposent sur des paramètres observables ainsi que les dettes structurées émises dont la valorisation ne fait appel qu'à des paramètres observables ;

- niveau 3 – Instruments financiers dont l'évaluation fait appel à des techniques de valorisation utilisant des paramètres non observables :

Ce niveau regroupe les instruments financiers dont l'évaluation fait appel à l'utilisation de techniques de valorisation reposant pour tout ou partie sur des paramètres inobservables ; un paramètre inobservable étant défini comme un paramètre dont la valeur résulte d'hypothèses ou de corrélations qui ne reposent ni sur des prix de transactions observables sur le même instrument à la date de valorisation, ni sur les données de marché observables disponibles à cette date.

Un instrument est classé en niveau 3 si une part significative de sa valorisation repose sur des paramètres non observables.

Ce niveau comprend notamment les actions non cotées, les obligations évaluées sur la base de modèles de valorisation utilisant au moins un paramètre non observable significatif ou sur la base d'indications de prix induites d'un marché non actif (telles que les parts de CDO, CLO, ABS), les opérations de pensions de maturité longue ou structurées, les parts de fonds en liquidation ou dont la cotation est suspendue, les dérivés complexes portant sur des sous-jacents multiples (instruments hybrides, CDO synthétiques ...) ainsi que les dettes structurées utilisées en support à ces dérivés.

Répartition par méthode de valorisation des instruments financiers comptabilisés en valeur de marché présentée conformément aux prescriptions de la norme IFRS 7

	31 décembre 2010				31 décembre 2009			
	Prix de marché cotés (niveau1)	Techniques de valorisation utilisant des paramètres observables (niveau2)	Techniques de valorisation utilisant des paramètres non observables (niveau3)	Total	Prix de marché cotés (niveau1)	Techniques de valorisation utilisant des paramètres observables (niveau2)	Techniques de valorisation utilisant des paramètres non observables (niveau3)	Total
<i>En millions d'euros, au</i>								
ACTIFS FINANCIERS								
Instruments financiers en valeur de marché par résultat détenus à des fins de transaction (note 5.a)	179 814	579 064	22 881	781 759	182 584	571 245	25 618	779 447
Instruments financiers en valeur de marché par résultat sur option (note 5.a)	37 356	12 127	1 703	51 186	31 723	15 784	1 830	49 337
Instruments financiers dérivés de couverture (note 5.b)	-	5 440	-	5 440	-	4 952	-	4 952
Actifs financiers disponibles à la vente (note 5.c)	163 368	48 436	8 154	219 958	156 736	57 396	7 293	221 425
PASSIFS FINANCIERS								
Instruments financiers en valeur de marché par résultat détenus à des fins de transaction (note 5.a)	116 858	529 818	25 408	672 084	107 975	514 237	28 331	650 543
Instruments financiers en valeur de marché par résultat sur option (note 5.a)	5 588	38 696	8 737	53 021	5 390	42 831	10 573	58 794
Instruments financiers dérivés de couverture (note 5.b)	-	8 480	-	8 480	-	8 108	-	8 108

TABLEAU DE VARIATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS DE NIVEAU 3

Pour les instruments financiers de niveau 3, les mouvements suivants sont intervenus entre le 1^{er} janvier 2010 et le 31 décembre 2010 :

En millions d'euros en 2010	Actifs financiers				Passifs financiers		
	Instruments financiers en valeur de marché par résultat détenus à des fins de transaction	Instruments financiers en valeur de marché par résultat sur option	Actifs financiers disponibles à la vente	Total	Instruments financiers en valeur de marché par résultat détenus à des fins de transaction	Instruments financiers en valeur de marché par résultat sur option	Total
DÉBUT DE LA PÉRIODE	25 618	1 830	7 293	34 741	(28 331)	(10 573)	(38 904)
■ achats	5 091	463	1 511	7 065	-	-	-
■ émissions	-	-	-	-	(9 206)	(3 957)	(13 163)
■ ventes	(979)	(139)	(1 066)	(2 184)	-	-	-
■ règlements ⁽²⁾	819	(240)	30	609	2 106	5 555	7 661
Transferts dans le niveau 3	2 436	39	1 688	4 163	(312)	(56)	(368)
Transferts hors du niveau 3	(5 716)	(361)	(1 866)	(7 943)	5 553	787	6 340
Gains (ou pertes) comptabilisés en compte de résultat	(5 027)	111	(97)	(5 013)	5 484	(493)	4 991
Variations d'actifs et passifs comptabilisés directement en capitaux propres							
■ Eléments relatifs aux variations de parités monétaires	639	-	55	694	(702)	-	(702)
■ Variation d'actifs et passifs comptabilisés en capitaux propres	-	-	606	606	-	-	-
FIN DE LA PÉRIODE	22 881	1 703	8 154	32 738	(25 408)	(8 737)	(34 145)
TOTAL DES GAINS (OU PERTES) DE LA PÉRIODE COMPTABILISÉE EN COMPTE DE RÉSULTAT POUR LES INSTRUMENTS EN VIE EN FIN DE PÉRIODE	3 469	88	(86)	3 471	(3 461)	(531)	(3 992)

En millions d'euros en 2009	Actifs financiers				Passifs financiers		
	Instruments financiers en valeur de marché par résultat détenus à des fins de transaction	Instruments financiers en valeur de marché par résultat sur option	Actifs financiers disponibles à la vente	Total	Instruments financiers en valeur de marché par résultat détenus à des fins de transaction	Instruments financiers en valeur de marché par résultat sur option	Total
DÉBUT DE LA PÉRIODE	36 327	2 813	12 117	51 257	(20 333)	(10 090)	(30 423)
■ achats ⁽¹⁾	6 840	405	1 556	8 801	(1 952)	(368)	(2 320)
■ émissions	-	-	-	-	(5 922)	(3 842)	(9 764)
■ ventes	(4 115)	(1 102)	(4 291)	(9 508)	-	-	-
■ règlements ⁽²⁾	(1 569)	(118)	(800)	(2 487)	3 304	3 651	347
Reclassifications ⁽³⁾	(2 760)	-	(1 158)	(3 918)	-	-	-
Transferts dans le niveau 3	893	-	36	929	(64)	-	(64)
Transferts hors du niveau 3	(1 868)	(278)	(4)	(2 150)	51	-	51
Gains (ou pertes) comptabilisés en compte de résultat	(10 163)	108	142	(9 913)	4 409	76	4 485
Variations d'actifs et passifs comptabilisés directement en capitaux propres							
■ Eléments relatifs aux variations de parités monétaires	2 033	2	79	2 114	(1 216)	-	(1 216)
■ Variation d'actifs et passifs comptabilisés en capitaux propres	-	-	(384)	(384)	-	-	-
FIN DE LA PÉRIODE	25 618	1 830	7 293	34 741	(28 331)	(10 573)	(38 904)
TOTAL DES GAINS (OU PERTES) DE LA PÉRIODE COMPTABILISÉE EN COMPTE DE RÉSULTAT POUR LES INSTRUMENTS EN VIE EN FIN DE PÉRIODE	(3 367)	94	235	(3 038)	3 387	365	3 752

(1) Comprend les instruments issus de l'entrée de Fortis Banque dans le Groupe BNP Paribas.

(2) Comprend, pour les actifs, les remboursements de principal, les règlements des intérêts et les flux de paiements et d'encaissements sur dérivés lorsque leur valorisation est positive et, pour les passifs, les remboursements d'emprunts, les intérêts versés sur emprunts et les flux de paiements et d'encaissements sur dérivés lorsque leur valorisation est négative.

(3) Il s'agit des instruments financiers initialement comptabilisés en valeur de marché et reclassés en prêts et créances.

Les instruments financiers de niveau 3 sont susceptibles d'être couverts par d'autres instruments de niveau 1 et/ou de niveau 2 dont les gains et pertes ne relèvent pas de ce tableau. Aussi, les montants de gains et pertes apparaissant dans ce tableau ne sont pas représentatifs des résultats liés à la gestion du risque net de l'ensemble de ces instruments. Notamment, les pertes et gains sur les actifs et passifs financiers en juste valeur par résultat du portefeuille de transaction, respectivement 5 027 millions d'euros et 5 484 millions d'euros au 31 décembre 2010 (contre 10 163 millions d'euros et 4 409 millions d'euros au 31 décembre 2009), correspondent principalement à des variations de valeur sur des positions de CDO classées en niveau 3, couvertes par des positions de CDS classées en niveau 2.

Sensibilité des valeurs de modèle aux changements d'hypothèses raisonnablement possibles des instruments financiers de niveau 3

Les instruments du portefeuille de transaction dont le modèle de gestion repose sur la couverture dynamique des risques, généralement des dérivés complexes, font l'objet d'ajustements de valeur pour risque de modèle.

Ces ajustements de valeur permettent de tenir compte de risques qui ne sont pas appréhendés par le modèle ainsi que de l'incertitude inhérente à l'estimation des paramètres de valorisation ; ils sont une composante de la valeur de marché de ces portefeuilles.

Afin de mesurer la sensibilité de la valeur de marché du portefeuille à un changement d'hypothèses, les deux scénarii suivants ont été considérés : un scénario favorable où toutes les valorisations des instruments financiers de niveau 3 se feraient sans ajustement de valeur pour risque de modèle et un scénario défavorable où toutes ces valorisations se feraient avec un ajustement de valeur pour risque de modèle deux fois plus élevé.

Selon cette méthode, chaque position (portefeuilles d'instruments gérés ensemble avec compensation des risques) est considérée individuellement et aucun effet de diversification entre paramètres non observables de nature différente n'est pris en compte.

La sensibilité de la valeur de marché des positions sur titres, qu'elles relèvent des portefeuilles de transaction, d'actifs disponibles à la vente ou qu'elles soient désignées à la juste valeur par le résultat, est fondée sur une variation de 1 % de la valeur de marché. Pour les instruments dont la contrepartie est douteuse, le calcul de la sensibilité est assis sur un scénario de variation de 1 % de l'hypothèse sur le taux de recouvrement.

En millions d'euros, au	31 décembre 2010		31 décembre 2009	
	Effet potentiel en compte de résultat	Effet potentiel en capitaux propres	Effet potentiel en compte de résultat	Effet potentiel en capitaux propres
Instruments financiers en valeur de marché par résultat détenus à des fins de transaction et en valeur de marché par résultat sur option ⁽¹⁾	+/- 1 304		+/- 1 418	
Actifs financiers disponibles à la vente		+/- 91		+/- 81

(1) Les instruments financiers à la valeur de marché par résultat, qu'ils fassent partie du portefeuille de transaction ou qu'ils soient été classés en valeur de marché par résultat sur option, sont présentés au sein de la même rubrique car la sensibilité est calculée sur les positions nettes de portefeuilles d'instruments classés en niveau 3 quelle que soit leur classification comptable

Marge différée sur les instruments financiers valorisés avec des techniques développées par l'entreprise et fondées sur des paramètres pour partie non observables sur les marchés actifs

La marge non enregistrée en résultat au jour de la transaction (« Day One Profit ») couvre le seul périmètre des activités de marché éligibles au niveau 3.

Elle est déterminée après constitution des réserves de modèles pour incertitudes telles que décrites précédemment et reprise en résultat sur la durée anticipée d'observabilité des paramètres. Le montant non encore amorti est inscrit au bilan dans la rubrique « Instruments financiers en valeur de marché par résultat détenus à des fins de transaction », en déduction de la juste valeur des opérations complexes concernées.

La marge non enregistrée en résultat contenue dans le prix des instruments financiers dérivés vendus à la clientèle et valorisés selon des modèles internes dont les paramètres ne sont pas observables, (« Day One Profit ») évolue sur les deux exercices de la manière suivante :

En millions d'euros, au	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Marge différée en début de période	860	710
Marge différée sur les transactions de l'exercice	437	580
Marge comptabilisée en résultat au cours de l'exercice	(377)	(430)
Marge différée en fin de période	920	860

5.e RECLASSIFICATION D'INSTRUMENTS FINANCIERS INITIALEMENT COMPTABILISÉS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RÉSULTAT À DES FINS DE TRANSACTION OU EN ACTIFS DISPONIBLES À LA VENTE

Les amendements aux normes IAS 39 et IFRS 7 adoptés par l'Union européenne le 15 octobre 2008 ont permis de reclasser les instruments initialement détenus à des fins de transaction ou disponibles à la vente au sein de portefeuilles de crédit à la clientèle ou de titres disponibles à la vente.

Ces reclassements ont été réalisés au quatrième trimestre de l'année 2008 et au premier semestre 2009. Les données relatives à ces encours en date de reclassement sont les suivantes :

En millions d'euros	Valeur au bilan		Flux de trésorerie attendus et jugés recouvrables		Taux moyen d'intérêt effectif	
	1 ^{er} semestre 2009	4 ^e trimestre 2008	1 ^{er} semestre 2009	4 ^e trimestre 2008	1 ^{er} semestre 2009	4 ^e trimestre 2008
Actifs financiers extraits du portefeuille de transaction et reclassés	2 760	7 844	3 345	8 694		
En prêts et créances sur la clientèle	2 760	7 077	3 345	7 904	8,4 %	7,6 %
En actifs financiers disponibles à la vente	-	767	-	790		6,7 %
Actifs financiers extraits du portefeuille des actifs disponibles à la vente et reclassés	1 158	-	1 479	-		
En prêts et créances sur la clientèle	1 158	-	1 479	-	8,4 %	

Les tableaux ci-dessous présentent les éléments afférents à ces actifs reclassés tels que comptabilisés sur la période, ainsi que ceux qui auraient été comptabilisés si ces actifs n'avaient pas été reclassés :

► AU BILAN

En millions d'euros, au	31 décembre 2010		31 décembre 2009	
	Valeur au bilan	Valeur de marché ou de modèle	Valeur au bilan	Valeur de marché ou de modèle
Actifs financiers extraits du portefeuille de transaction et reclassés	5 746	5 729	6 943	6 921
En prêts et créances sur la clientèle	5 728	5 711	6 913	6 891
En actifs financiers disponibles à la vente	18	18	30	30
Actifs financiers extraits du portefeuille des actifs disponibles à la vente et reclassés	257	295	874	977
En prêts et créances sur la clientèle	257	295	874	977

► EN RÉSULTAT ET EN VARIATION DIRECTE DE CAPITAUX PROPRES

En millions d'euros	Exercice 2010		Exercice 2009		
	Réalisé	Pro forma ⁽¹⁾	Réalisé		Pro forma ⁽¹⁾
			après reclassement ⁽²⁾	avant reclassement ⁽²⁾	
en résultat	387	346	92	(218)	564
<i>en intérêts et produits assimilés</i>	373	235	452	-	298
<i>en gains ou pertes sur instruments financiers en valeur de marché par résultat</i>	40	138	147	(75)	425
<i>en gains ou pertes sur actifs disponibles à la vente et sur prêts et créances</i>	(4)	3	(88)	-	(28)
<i>en coût du risque</i>	(22)	(30)	(419)	(143)	(131)
en variation directe de capitaux propres (avant impôts)	79	65	156	(255)	133
TOTAL DES ÉLÉMENTS DE RÉSULTAT ET DE CAPITAUX PROPRES DES ÉLÉMENTS RECLASSÉS	466	411	248	(473)	697

(1) Résultat et variation directe de capitaux propres (avant impôts) qui auraient été ceux des instruments reclassés en 2008 et 2009 si le reclassement n'avait pas été effectué.

(2) L'effet en résultat et en variation directe de capitaux propres (avant impôts) est distingué pour les instruments reclassés sur l'exercice 2009.

5.f OPÉRATIONS INTERBANCAIRES, CRÉANCES ET DETTES SUR ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

► PRÊTS CONSENTIS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

En millions d'euros, au	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Comptes à vue	11 273	16 379
Prêts	45 353	45 045
Opérations de pension	7 086	28 524
TOTAL DES PRÊTS CONSENTIS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT AVANT DÉPRÉCIATION	63 712	89 948
<i>dont encours douteux</i>	1 466	1 659
Dépréciation des prêts et créances émis sur les établissements de crédit (note 2f)	(994)	(1 028)
TOTAL DES PRÊTS CONSENTIS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT NETS DE DÉPRÉCIATION	62 718	88 920

► DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

En millions d'euros, au	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Comptes à vue	17 464	12 380
Emprunts	131 947	158 908
Opérations de pension	18 574	49 408
TOTAL DES DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	167 985	220 696

5.g PRÊTS, CRÉANCES ET DETTES SUR LA CLIENTÈLE**► PRÊTS CONSENTIS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE**

<i>En millions d'euros, au</i>	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Comptes ordinaires débiteurs	28 188	26 474
Prêts consentis à la clientèle	633 583	616 908
Opérations de pension	16 523	25 866
Opérations de location-financement	33 063	34 887
TOTAL DES PRÊTS CONSENTIS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE AVANT DÉPRÉCIATION	711 357	704 135
<i>dont encours douteux</i>	<i>42 100</i>	<i>38 380</i>
Dépréciation des prêts et créances sur la clientèle (note 2.f)	(26 671)	(25 369)
TOTAL DES PRÊTS CONSENTIS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE NETS DE DÉPRÉCIATION	684 686	678 766

► DÉTAIL DES OPÉRATIONS DE LOCATION FINANCEMENT

<i>En millions d'euros, au</i>	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Investissement brut	36 261	39 228
À recevoir dans moins d'1 an	9 829	11 666
À recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans	18 756	18 985
À recevoir au-delà de 5 ans	7 676	8 577
Produits financiers non acquis	(3 198)	(4 341)
Investissement net avant dépréciation	33 063	34 887
À recevoir dans moins d'1 an	9 106	10 549
À recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans	16 983	16 833
À recevoir au-delà de 5 ans	6 974	7 505
Dépréciations	(1 302)	(779)
Investissement net après dépréciation	31 761	34 108

► DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE

<i>En millions d'euros, au</i>	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Comptes ordinaires créditeurs	262 358	260 962
Comptes à terme et assimilés	241 409	234 506
Comptes d'épargne à taux administré	49 610	46 342
Opérations de pension	27 536	63 093
TOTAL DES DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE	580 913	604 903

5.h DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE ET DETTES SUBORDONNÉES

La présente note regroupe les dettes représentées par un titre et les dettes subordonnées comptabilisées au coût amorti. Les dettes représentées par un titre et les dettes subordonnées évaluées en valeur de marché par résultat sont présentées en note 5.a.

Dettes représentées par un titre comptabilisées au coût amorti

En millions d'euros, au	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Titres de créance négociables	186 672	191 421
Emprunts obligataires	21 997	19 608
TOTAL DES DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE COMPTABILISÉES AU COÛT AMORTI	208 669	211 029

► ÉCHÉANCEMENT DES DETTES À MOYEN ET LONG TERME REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE COMPTABILISÉES AU COÛT AMORTI ET EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RÉSULTAT SUR OPTION

Sont échéancées dans le tableau suivant les dettes représentées par un titre comptabilisées au coût amorti et en valeur de marché par résultat sur option dont l'échéance lors de l'émission est supérieure à un an :

Date d'échéance ou d'option de remboursement En millions d'euros	2011	2012	2013	2014	2015	2016-2020	Au-delà de 2020	Total 31 décembre 2010
Dettes à moyen et long terme représentées par un titre comptabilisées au coût amorti	13 804	16 961	8 833	13 336	9 099	9 733	6 299	78 065
Dettes à moyen et long terme représentées par un titre comptabilisées en valeur de marché par résultat sur option (note 5.a)	13 350	7 415	5 041	6 075	5 470	6 281	4 103	47 735
TOTAL	27 154	24 376	13 874	19 411	14 569	16 014	10 402	125 800

Date d'échéance ou d'option de remboursement En millions d'euros	2010	2011	2012	2013	2014	2015-2019	Au-delà de 2019	Total 31 décembre 2009
Dettes à moyen et long terme représentées par un titre comptabilisées au coût amorti	11 041	16 469	17 488	8 494	7 478	5 987	4 732	71 689
Dettes à moyen et long terme représentées par un titre comptabilisées en valeur de marché par résultat sur option (note 5.a)	12 533	9 230	7 938	4 279	5 645	5 841	6 762	52 228
TOTAL	23 574	25 699	25 426	12 773	13 123	11 828	11 494	123 917

La valeur nette comptable des dettes représentées par un titre comptabilisées au coût amorti dont l'échéance est inférieure ou égale à un an lors de l'émission est de 130 604 millions d'euros au 31 décembre 2010 (139 340 millions d'euros au 31 décembre 2009).

Dettes subordonnées comptabilisées au coût amorti

En millions d'euros, au	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Dettes subordonnées remboursables	21 423	25 114
Dettes subordonnées perpétuelles	3 327	3 095
Titres subordonnés à durée indéterminée	459	420
Autres titres subordonnés perpétuels	1 813	1 708
Emprunts subordonnés perpétuels	820	740
Titres participatifs	227	223
Frais et commissions, dettes rattachées	8	4
TOTAL DES DETTES SUBORDONNÉES ÉVALUÉES AU COÛT AMORTI	24 750	28 209

Dettes subordonnées remboursables

Les emprunts subordonnés remboursables émis par le Groupe sont des titres à moyen et long terme assimilables à des créances de rang subordonné simple dont le remboursement avant l'échéance contractuelle interviendrait, en cas de liquidation de la société émettrice, après les autres créanciers mais avant les titulaires de prêts participatifs et de titres participatifs.

Après accord de l'autorité de surveillance bancaire et à l'initiative de l'émetteur, ils peuvent faire l'objet d'une clause de remboursement anticipé par rachat en Bourse, offre publique d'achat ou d'échange, ou de gré à gré lorsqu'il s'agit d'émissions privées.

Les emprunts ayant fait l'objet d'un placement international, émis par BNP Paribas SA ou par les filiales étrangères du Groupe, peuvent faire l'objet d'un remboursement anticipé du principal et d'un règlement avant l'échéance des intérêts payables in fine, à l'initiative de l'émetteur, à partir d'une date fixée dans la notice d'émission (call option), ou dans l'hypothèse où des modifications aux règles fiscales en vigueur imposeraient à l'émetteur au sein du Groupe l'obligation de compenser les porteurs des conséquences de ces modifications. Ce remboursement peut intervenir moyennant un préavis, de 15 à 60 jours selon les cas, et en toute hypothèse sous réserve de l'accord des autorités de surveillance bancaire.

➤ ÉCHÉANCEMENT DES DETTES SUBORDONNÉES REMBOURSABLES COMPTABILISÉES AU COÛT AMORTI ET EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RÉSULTAT SUR OPTION

Date d'échéance ou d'option de remboursement En millions d'euros	2011	2012	2013	2014	2015	2016-2020	Au-delà de 2020	Total 31 décembre 2010
Dettes subordonnées remboursables comptabilisées au coût amorti	500	2 786	2 439	1 439	1 945	11 528	786	21 423
Dettes subordonnées remboursables comptabilisées en valeur de marché par résultat sur option	77	524	181	89	456	132	62	1 521
TOTAL	577	3 310	2 620	1 528	2 401	11 660	848	22 944

Date d'échéance ou d'option de remboursement En millions d'euros	2010	2011	2012	2013	2014	2015-2019	Au-delà de 2019	Total 31 décembre 2009
Dettes subordonnées remboursables comptabilisées au coût amorti	1 563	868	2 419	1 459	1 170	16 149	1 486	25 114
Dettes subordonnées remboursables comptabilisées en valeur de marché par résultat sur option	254	73	524	182	88	554	14	1 689
TOTAL	1 817	941	2 943	1 641	1 258	16 703	1 500	26 803

Dettes subordonnées perpétuelles

Titres Subordonnés à Durée Indéterminée

Les émissions successives de TSDI se présentent de la façon suivante :

En millions d'euros, au					31 décembre 2010	31 décembre 2009
Émetteur	Date d'émission	Devise	Montant en devises à l'origine	Taux		
BNP SA	octobre 1985	EUR	305 millions	TMO - 0,25 %	254	229
BNP SA	septembre 1986	USD	500 millions	Libor 6 mois + 0,75 %	205	191
TOTAL					459	420

Les titres subordonnés à durée indéterminée (TSDI) émis par BNP Paribas sont des obligations subordonnées perpétuelles remboursables à la liquidation de la société, après le remboursement de toutes les autres dettes mais avant celui des titres participatifs. Ils ne donnent aucun droit aux actifs résiduels.

Pour le TSDI émis en octobre 1985, d'un nominal de 305 millions d'euros, le paiement des intérêts est obligatoire, sauf si le Conseil d'administration décide de différer cette rémunération lorsque l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires a constaté qu'il n'existe pas de bénéfice distribuable, et ceci dans les douze mois précédant l'échéance de paiement des intérêts.

Le TSDI émis en dollar des États-Unis en septembre 1986 présente la particularité de pouvoir être remboursé au pair par anticipation, à l'initiative de l'émetteur, à partir d'une date fixée dans la notice

d'émission, mais après accord des autorités de surveillance bancaire (call option). Il n'est pas assorti de clause de majoration d'intérêt. Le paiement des intérêts est obligatoire, sauf si le Conseil d'administration décide de différer cette rémunération lorsque l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires a validé la décision de ne pas procéder à la distribution d'un dividende, et ceci dans les douze mois précédant l'échéance de paiement des intérêts.

Autres titres subordonnés perpétuels

Les autres titres subordonnés perpétuels émis par le Groupe présentent la particularité de pouvoir être remboursés au pair par anticipation à certaines dates prévues par la notice d'émission, après accord des autorités de surveillance bancaire, et d'être assortis d'une majoration d'intérêt à partir de la première de ces dates dans l'hypothèse où le remboursement n'est pas intervenu.

En millions d'euros, au							31 décembre 2010	31 décembre 2009
Émetteur	Date d'émission	Devise	Montant en devises à l'origine (en millions)	Date d'option de remboursement ou de majoration d'intérêt	Taux	Majoration d'intérêt (en points de base)		
Fortis Luxembourg Finance SA	février 1995	USD	22	février 2013	Libor 6 mois + 0,835 %	Libor 6 mois + 250 bp	14	11
Fortis Luxembourg Finance SA	août 1995	EUR	23	août 2015	Euribor 6 mois + 104 bp	Euribor 6 mois + 250 bp	16	15
Fortis Luxembourg Finance SA	février 1996	USD	35	février 2021	Libor 6 mois + 77 bp	Libor 6 mois + 250 bp	9	6
Fortis Banque SA	septembre 2001	EUR	1 000	septembre 2011	6,500 %	Euribor 3 mois + 237 bp	968	928 ⁽¹⁾
Fortis Banque SA	octobre 2004	EUR	1 000	octobre 2014	4,625 %	Euribor 3 mois + 170 bp	750	688 ⁽¹⁾
Fortis Banque SA	juin 2009	EUR	75	juillet 2018	7,500 %	Euribor 3 mois + 350 bp	55	52
Autres							1	8
TOTAL							1 813	1 708

(1) Éligibles aux fonds propres prudentiel dans la catégorie Tier 1.

Emprunts subordonnés perpétuels

Fortis Banque NV/SA a contracté en 2008 deux emprunts subordonnés perpétuels, l'un de 750 millions d'USD au taux de 8,28 %, l'autre de 375 millions d'euros au taux de 8,03 %. Ces emprunts perpétuels peuvent être remboursés par BNP Paribas Fortis à partir de 2013. Ils sont éligibles aux fonds propres prudentiels dans la catégorie Tier 1.

Titres participatifs

Les titres participatifs émis par BNP SA entre 1984 et 1988 pour un montant global de 337 millions d'euros ne sont remboursables qu'en cas de liquidation de la société BNP Paribas SA mais peuvent faire l'objet de rachats dans les conditions prévues par la loi du 3 janvier 1983. Dans ce

cadre, il a été procédé entre 2004 et 2007 au rachat de 434 267 titres sur 2 212 761 titres émis à l'origine qui ont fait l'objet d'une annulation. Le paiement d'intérêts est obligatoire, bien que le Conseil d'administration puisse décider de différer la rémunération lorsque l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires statuant sur les comptes constate qu'il n'existe pas de bénéfice distribuable.

En décembre 2009, ces titres ont fait l'objet d'une offre publique associant une offre d'échange contre des Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée (cf. note 8.a) et une offre de rachat. Cette opération a dégagé un gain brut de 7 millions d'euros sur la valeur comptable des titres participatifs reçus en échange ou rachetés.

5.i ACTIFS FINANCIERS DÉTENUS JUSQU'À L'ÉCHÉANCE

En millions d'euros, au	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Titres de créance négociables	2 952	3 103
Bons du Trésor et autres effets mobilisables auprès des banques centrales	2 892	3 044
Autres titres de créance négociables	60	59
Obligations	10 821	10 920
Obligations d'État	10 664	10 692
Autres obligations	157	228
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS DÉTENUS JUSQU'À LEUR ÉCHÉANCE	13 773	14 023

5.j IMPÔTS COURANTS ET DIFFÉRÉS

En millions d'euros, au	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Impôts courants	2 315	2 067
Impôts différés	9 242	10 050
Actifs d'impôts courants et différés	11 557	12 117
Impôts courants	2 104	2 669
Impôts différés	1 641	2 093
Passifs d'impôts courants et différés	3 745	4 762

► **Variation des impôts différés au cours de la période**

En millions d'euros	Exercice 2010	Exercice 2009
IMPÔTS DIFFÉRÉS NETS EN DÉBUT DE PÉRIODE	7 957	2 214
Charge d'impôt différé (note 2.g)	(1 572)	(199)
Incidence de la première consolidation de Fortis	-	6 176
Variations des impôts différés liées à la réévaluation et à la reprise en résultat des éléments de réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente	1 018	(982)
Variations des impôts différés liée à la réévaluation et à la reprise en résultat des éléments de réévaluation des instruments dérivés de couverture	16	79
Variation des parités monétaires et divers	182	669
IMPÔTS DIFFÉRÉS NETS EN FIN DE PÉRIODE	7 601	7 957

► **Ventilation des impôts différés par origine**

En millions d'euros, au	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Actifs financiers disponibles à la vente	827	(577)
Réserve latente de location-financement	(715)	(666)
Provisions pour engagements sociaux	884	940
Provisions pour risque de crédit	3 829	3 939
Autres éléments	(116)	984
Déficits fiscaux reportables	2 892	3 337
IMPÔTS DIFFÉRÉS NETS	7 601	7 957
<i>dont</i>		
Impôts différés actifs	9 242	10 050
Impôts différés passifs	(1 641)	(2 093)

En vue de déterminer le niveau des déficits fiscaux reportables activés, le Groupe procède chaque année à une étude spécifique pour chaque entité concernée, tenant compte du régime fiscal applicable - et notamment des éventuelles règles de péremption - ainsi que d'une projection réaliste

des revenus et des charges conforme au plan de développement de leur activité. Les déficits fiscaux reportables non activés à l'issue de cet exercice, s'élèvent à 2 241 millions d'euros au 31 décembre 2010 contre 1 785 millions d'euros au 31 décembre 2009.

5.k COMPTES DE RÉGULARISATION, ACTIFS ET PASSIFS DIVERS

<i>En millions d'euros, au</i>	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Dépôts de garantie versés et cautionnements constitués	32 711	25 506
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres	21 889	46 843
Comptes d'encaissement	2 486	3 092
Part des réassureurs dans les provisions techniques	2 495	2 403
Produits à recevoir et charges comptabilisées d'avance	3 405	3 297
Autres débiteurs et actifs divers	20 138	22 220
TOTAL DES COMPTES DE RÉGULARISATION ET ACTIFS DIVERS	83 124	103 361
Dépôts de garantie reçus	25 777	22 698
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres	19 515	29 424
Comptes d'encaissement	566	1 217
Charges à payer et produits constatés d'avance	5 630	6 157
Autres créditeurs et passifs divers	13 741	12 929
TOTAL DES COMPTES DE RÉGULARISATION ET PASSIFS DIVERS	65 229	72 425

La variation de la part des réassureurs dans les provisions techniques s'analyse ainsi :

<i>En millions d'euros, au</i>	31 décembre 2010	31 décembre 2009
PART DANS LES PROVISIONS TECHNIQUES EN DÉBUT DE PÉRIODE	2 403	2 226
Augmentation des provisions techniques à la charge des réassureurs	1 151	824
Encaissements des prestations mis à la charge des réassureurs	(1 073)	(652)
Effets des variations de change et de périmètre	14	5
PART DANS LES PROVISIONS TECHNIQUES EN FIN DE PÉRIODE	2 495	2 403

5.l PARTICIPATIONS DANS LES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

<i>En millions d'euros, au</i>	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Retail Banking	1 058	862
dont Banque de Nankin	295	175
dont Carrefour Promotora Vendas Participacoes	125	134
dont Servicios Financieros Carrefour EFC SA	102	97
dont Société Paiement Pass	240	195
Investment Solutions	1 956	2 024
dont AG Insurance	1 046	1 135
dont B.N.L Vita	232	243
Corporate and Investments Banking	152	192
Autres activités	1 632	1 683
dont Erbe	1 219	1 256
dont Verner Investissement	361	361
PARTICIPATIONS DANS LES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE	4 798	4 761

Sont listées individuellement ci-dessus les sociétés mises en équivalence dont la valeur au bilan est supérieure à 100 millions d'euros au 31 décembre 2010.

Les données financières publiées par les principales sociétés mises en équivalence sont les suivantes :

En millions d'euros	Normes de publication	Total Bilan	Produit net bancaire - Chiffre d'affaires	Résultat net part du Groupe
AG Insurance ⁽²⁾	Normes IFRS	54 795	6 827	559
Banque de Nankin ⁽²⁾	Normes locales	16 977	412	147
B.N.L Vita ⁽²⁾	Normes IFRS	11 705	3 050	133
Carrefour Promotora Vendas Participacoes ⁽²⁾	Normes IFRS	257	22	39
Erbe ⁽¹⁾	Normes IFRS	2 516		109
Servicios Financieros Carrefour EFC SA ⁽²⁾	Normes locales	1 289	191	22
Société de Paiement Pass ⁽²⁾	Normes locales	3 279	314	70
Verner Investissement	Normes IFRS	6 361	409	67

(1) Données relatives au 30 septembre 2010.

(2) Données relatives à l'exercice 2009 ou au 31 décembre 2009.

5.m IMMOBILISATIONS DE PLACEMENT ET D'EXPLOITATION

En millions d'euros, au	31 décembre 2010			31 décembre 2009		
	Valeur brute comptable	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur nette comptable	Valeur brute comptable	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur nette comptable
IMMEUBLES DE PLACEMENT	14 411	(2 084)	12 327	13 536	(1 664)	11 872
Terrains et constructions	6 504	(1 286)	5 218	6 719	(1 131)	5 588
Équipement, Mobilier, Installations	6 550	(3 999)	2 551	6 157	(3 756)	2 401
Biens mobiliers donnés en location	11 927	(4 127)	7 800	11 252	(3 998)	7 254
Autres immobilisations	2 279	(723)	1 556	2 426	(613)	1 813
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	27 260	(10 135)	17 125	26 554	(9 498)	17 056
Logiciels informatiques acquis	2 297	(1 705)	592	2 116	(1 538)	578
Logiciels informatiques produits par l'entreprise	2 392	(1 679)	713	2 172	(1 501)	671
Autres immobilisations incorporelles	1 989	(796)	1 193	1 821	(871)	950
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	6 678	(4 180)	2 498	6 109	(3 910)	2 199

Immeubles de placement

Les terrains et immeubles donnés en location simple, de même que les terrains et immeubles représentatifs des actifs investis dans le cadre de l'activité d'assurance-vie sont regroupés sous la rubrique « Immeubles de placement ».

La valeur de marché estimée des immeubles de placement comptabilisés au coût amorti s'établit à 18 138 millions d'euros au 31 décembre 2010 contre 17 137 millions d'euros au 31 décembre 2009.

Les opérations réalisées sur les immobilisations données en location simple font l'objet, pour certaines d'entre elles, de contrats prévoyant les paiements futurs minimaux suivants :

<i>En millions d'euros, au</i>	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Paielements futurs minimaux à recevoir au titre des contrats non résiliables	6 205	6 202
<i>Paielements à recevoir dans moins d'1 an</i>	2 208	2 514
<i>Paielements à recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans</i>	3 258	3 142
<i>Paielements à recevoir au-delà de 5 ans</i>	739	546

Les paiements futurs minimaux à recevoir au titre des contrats non résiliables correspondent aux paiements que le preneur est tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

Immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles comprennent les droits au bail, les fonds de commerce ainsi que les marques acquises par le Groupe.

Amortissements et provisions

Le montant net des dotations et reprises d'amortissement effectuées au cours de l'exercice 2010 s'établit à 1 613 millions d'euros contre 1 372 millions d'euros au titre de l'exercice 2009.

Le montant des reprises nettes de dépréciation sur immobilisations corporelles et incorporelles porté en résultat s'élève à 20 millions d'euros pour l'exercice 2010 contre une dotation nette de 10 millions d'euros pour l'exercice 2009.

5.n ÉCARTS D'ACQUISITION

<i>En millions d'euros</i>	Exercice 2010	Exercice 2009
VALEUR NETTE COMPTABLE EN DÉBUT DE PÉRIODE	10 979	10 918
Acquisitions	25	612
Cessions	(40)	(3)
Dépréciations comptabilisées pendant la période	(78)	(582)
Écarts de conversion	388	47
Autres mouvements	50	(13)
VALEUR NETTE COMPTABLE EN FIN DE PÉRIODE	11 324	10 979
<i>dont</i>		
Valeur brute comptable	11 901	11 574
Cumul des dépréciations enregistrées en fin de période	(577)	(595)

Les écarts d'acquisition se répartissent par pôles de la manière suivante :

En millions d'euros	Valeur nette comptable		Dépréciations comptabilisées au cours de l'exercice		Acquisitions de l'exercice	
	31 décembre 2010	31 décembre 2009	Exercice 2010	Exercice 2009	Exercice 2010	Exercice 2009
Écarts d'acquisition positifs						
Retail Banking	8 623	8 315	(2)	(582)	11	449
BancWest	3 733	3 482	-	-	3	-
Banque de détail en France	68	68	-	-	-	-
Banque de détail en Italie	1 698	1 698	-	-	-	-
Equipment Solution	682	661	-	(105)	1	3
Europe Méditerranée	142	136	(2)	(220)	7	-
Personal Finance	2 300	2 270	-	(257)	-	446
Investment Solutions	1 813	1 833	(76)	-	10	158
Assurance	138	144	-	-	3	1
Investment Partners	229	274	(76)	-	-	23
Personal Investors	417	418	-	-	-	18
Real Estate	342	339	-	-	-	8
Securities Services	362	341	-	-	7	-
Wealth Management	325	317	-	-	-	108
Corporate and Investment Banking	645	624	-	-	4	5
Autres activités	243	207	-	-	-	-
TOTAL DES ÉCARTS D'ACQUISITION POSITIFS	11 324	10 979	(78)	(582)	25	612
Écart d'acquisition négatif enregistré sur l'acquisition de Fortis				835		
VARIATION DES ÉCARTS D'ACQUISITION PORTÉE EN RÉSULTAT			(78)	253		

Les tests de valorisation des écarts d'acquisition reposent sur trois méthodes de valorisation distinctes, l'une fondée sur l'observation de transactions sur des entités aux activités comparables, la deuxième consistant à rechercher les paramètres de marché induits des cotations d'entités aux activités comparables, enfin la troisième résultant de la rentabilité future escomptée (« discounted cash flow method » - DCF).

Lorsque l'une des deux méthodes fondée sur des comparables suggère la nécessité d'une dépréciation, la méthode DCF est utilisée pour en valider le bien fondé et le cas échéant en déterminer le montant.

La méthode DCF repose sur un certain nombre d'hypothèses relatives aux projections de flux de revenus, de dépenses et de dotations aux provisions pour risques fondées sur des plans à moyen terme (3 ans), étendues sur une période de croissance soutenable (10 ans), puis à l'infini, sur la base

de taux de croissance soutenables jusqu'à dix ans et réduit à l'inflation au-delà pour chaque métier concerné.

Les tests effectués tiennent compte du coût du capital investi sur la base d'un taux sans risque et d'une prime de risque observée propre à chaque type d'activité. Les paramètres majeurs sensibles aux hypothèses sont donc le coefficient d'exploitation, le taux de croissance soutenable et le coût du capital.

La valorisation ainsi réalisée n'a pas mis en évidence de nécessité de dépréciation pour aucune des Unités Génératrices de Trésorerie. La sensibilité en fonction des variations des différents paramètres ci-dessus a par ailleurs été mesurée : ces mesures ne permettent pas de conclure à une quelconque vulnérabilité des valorisations.

5.o PROVISIONS TECHNIQUES DES SOCIÉTÉS D'ASSURANCE

En millions d'euros, au	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Passifs relatifs aux contrats d'assurance	103 056	89 986
Provisions techniques brutes		
Contrats d'assurance en unités de compte	33 058	29 357
Autres contrats d'assurance	69 998	60 629
Passifs relatifs aux contrats financiers avec participation discrétionnaire	10 029	9 513
Participation aux bénéfices différée passive	1 833	2 056
TOTAL DES PROVISIONS TECHNIQUES DES SOCIÉTÉS D'ASSURANCE	114 918	101 555
Passifs relatifs aux contrats financiers en unités de compte ⁽¹⁾	1 437	2 257
Passifs relatifs aux contrats financiers en fonds général	54	179
TOTAL DES PASSIFS NETS RELATIFS AUX CONTRATS ÉMIS PAR LES SOCIÉTÉS D'ASSURANCE	116 409	103 991

(1) Les passifs relatifs aux contrats financiers en unités de compte sont présentés dans la rubrique « Dettes envers la clientèle » (note 5.g).

La provision pour participation aux bénéfices différée résulte de l'application de la « comptabilité reflet » : elle représente la quote-part des assurés, principalement des filiales d'assurance vie en France, dans les plus et moins values latentes sur les actifs, lorsque la rémunération

des contrats est liée à leur rendement. Cette quote-part, fixée à 90 % (identique en 2009) pour la France, est une moyenne issue de calculs stochastiques sur les plus et moins values latentes attribuées aux assurés dans le cadre des scénarii étudiés.

La variation des passifs relatifs aux contrats émis par les entreprises d'assurance s'analyse ainsi :

En millions d'euros	Exercice 2010	Exercice 2009
PASSIFS RELATIFS AUX CONTRATS EN DÉBUT DE PÉRIODE	103 991	89 503
Dotation aux provisions techniques des contrats d'assurance et collecte réalisée sur les contrats financiers liés à l'activité d'assurance-vie	16 389	18 067
Prestations payées	(9 799)	(7 502)
Cessions de portefeuille de contrats	(608)	(487)
Effet des variations de périmètre	4 449	319
Effets des variations de change	575	227
Effets des variations de valeur des actifs des contrats en unités de compte	1 412	3 864
PASSIFS RELATIFS AUX CONTRATS EN FIN DE PÉRIODE	116 409	103 991

La part réassurée des passifs relatifs aux contrats émis par les entreprises d'assurance est présentée dans la note 5.k

5.p PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

En millions d'euros	Exercice 2010	Exercice 2009
TOTAL DES PROVISIONS CONSTITUÉES EN DÉBUT DE PÉRIODE	10 464	4 388
Dotations aux provisions	1 527	1 491
Reprises de provisions	(964)	(611)
Utilisation des provisions	(1 050)	(1 001)
Incidence de la première consolidation de Fortis	-	6 183
Variation des parités monétaires et divers	334	14
TOTAL DES PROVISIONS CONSTITUÉES EN FIN DE PÉRIODE	10 311	10 464

Les provisions pour risques et charges enregistrent principalement au 31 décembre 2010 comme au 31 décembre 2009 des provisions constituées pour couvrir les engagements sociaux (note 7.b), les

dépréciations afférentes au risque de crédit (note 2.f), les risques sur produits d'épargne à taux administré et les litiges liés à l'exploitation bancaire.

➤ PROVISIONS POUR RISQUES SUR PRODUITS D'ÉPARGNE À TAUX ADMINISTRÉ

➤ Encours et provisions

En millions d'euros, au	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement	14 172	14 086
dont au titre des plans d'épargne-logement	11 401	11 252
<i>ayant une ancienneté supérieure à 10 ans</i>	3 764	3 424
<i>ayant une ancienneté comprise entre 4 ans et 10 ans</i>	5 752	5 254
<i>ayant une ancienneté inférieure à 4 ans</i>	1 885	2 574
Crédits en vie octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement	515	589
dont au titre des plans d'épargne-logement	126	160
Provisions et assimilées constituées au titre des comptes et plans d'épargne-logement	226	202
dont au titre des plans d'épargne-logement	203	166
<i>ayant une ancienneté supérieure à 10 ans</i>	67	61
<i>ayant une ancienneté comprise entre 4 ans et 10 ans</i>	102	60
<i>ayant une ancienneté inférieure à 4 ans</i>	34	45

➤ Variation des provisions

En millions d'euros	Exercice 2010		Exercice 2009	
	Provisions et assimilées constituées au titre des plans d'épargne-logement	Provisions et assimilées constituées au titre des comptes d'épargne-logement	Provisions et assimilées constituées au titre des plans d'épargne-logement	Provisions et assimilées constituées au titre des comptes d'épargne-logement
TOTAL DES PROVISIONS CONSTITUÉES EN DÉBUT DE PÉRIODE	166	36	91	37
Dotations aux provisions	37	-	75	8
Reprises de provisions	-	(13)	-	(9)
TOTAL DES PROVISIONS CONSTITUÉES EN FIN DE PÉRIODE	203	23	166	36

Note 6 ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE

6.a ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT DONNÉS OU REÇUS

Valeur contractuelle des engagements de financement donnés ou reçus par le Groupe :

En millions d'euros, au	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Engagements de financements donnés		
■ aux établissements de crédit	45 413	34 882
■ à la clientèle	269 318	238 882
Ouverture de crédits confirmés	225 647	211 563
Autres engagements en faveur de la clientèle	43 671	27 319
TOTAL DES ENGAGEMENTS DE FINANCEMENTS DONNÉS	314 731	273 764
Engagements de financements reçus		
■ des établissements de crédit	104 768	79 471
■ de la clientèle	24 728	6 584
TOTAL DES ENGAGEMENTS DE FINANCEMENTS REÇUS	129 496	86 055

6.b ENGAGEMENTS DE GARANTIE DONNÉS PAR SIGNATURE

En millions d'euros, au	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Engagements de garantie donnés		
■ d'ordre des établissements de crédit	10 573	10 367
■ d'ordre de la clientèle	91 990	94 283
Cautions immobilières	1 502	1 313
Cautions administratives et fiscales et autres cautions	50 241	59 808
Autres garanties d'ordre de la clientèle	40 247	33 162
TOTAL DES ENGAGEMENTS DE GARANTIE DONNÉS	102 563	104 650

6.c AUTRES ENGAGEMENTS DE GARANTIE

► INSTRUMENTS FINANCIERS DONNÉS EN GARANTIE

En millions d'euros, au	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Instrument financiers (titres négociables et créances privées) déposés auprès des Banques Centrales et mobilisables à tout instant en garantie d'opérations éventuelles de refinancement	94 244	130 240
■ Mobilisés en garantie auprès des banques centrales	15 623	44 454
■ Disponibles pour des opérations de refinancement	78 621	85 786
Titres donnés en pension	275 245	340 669
Autres actifs financiers donnés en garantie d'opérations auprès des établissements de crédit et de la clientèle financière⁽¹⁾	64 199	73 776

(1) Incluent notamment des financements de la Société de Financement de l'Économie Française et de la Caisse de Refinancement de l'Habitat.

La part des instruments financiers donnés par le Groupe en garantie et que le bénéficiaire est autorisé à vendre ou à redonner en garantie s'élève à 327 482 millions d'euros au 31 décembre 2010 (contre 366 771 millions d'euros au 31 décembre 2009).

► INSTRUMENTS FINANCIERS REÇUS EN GARANTIE

En millions d'euros, au	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Instruments financiers reçus en garantie (hors pensions)	73 623	53 863
dont instruments que le Groupe est habilité à vendre ou à redonner en garantie	41 440	44 062
Titres reçus en pension	250 607	276 730

Les instruments financiers reçus en garantie ou en pension que le Groupe a effectivement vendus ou redonnés en garantie s'élèvent à 210 356 millions d'euros au 31 décembre 2010 (contre 235 750 millions d'euros au 31 décembre 2009).

Note 7 RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES CONSENTIS AU PERSONNEL

7.a FRAIS DE PERSONNEL

En millions d'euros	Exercice 2010	Exercice 2009
Salaires et traitements fixes et variables, intéressement et participation	11 406	9 795
Indemnités de départ à la retraite, charges de retraite et autres charges sociales	3 234	3 529
Impôts, taxes et versements assimilés sur les rémunérations	470	674
TOTAL DES FRAIS DE PERSONNEL	15 110	13 998

7.b AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

La norme IAS 19 distingue deux catégories de dispositifs, chacun traité différemment selon le risque supporté par l'entreprise. Lorsque l'engagement de l'entreprise consiste à verser un montant défini (exprimé en pourcentage du salaire annuel du bénéficiaire par exemple) à un organisme externe qui assure le paiement des prestations en fonction des avoirs disponibles pour chaque participant au régime, il est qualifié de régime à cotisations définies. En revanche, lorsque l'engagement consiste pour l'entreprise à gérer les actifs financiers financés par la collecte de cotisations auprès des employés et à assumer elle-même la charge des prestations – ou à en garantir le montant final soumis à des aléas futurs – il est qualifié de régime à prestations définies. Il en est de même, si l'entreprise confie sous mandat la gestion de la collecte des cotisations et du paiement des prestations à un organisme externe, mais conserve le risque lié à la gestion des actifs et à l'évolution future des prestations.

Régimes de retraite et autres avantages liés à la retraite

Le groupe BNP Paribas a mis en œuvre depuis plusieurs années une politique volontariste de transformation des régimes à prestations définies en régimes à cotisations définies.

Ainsi, en France, le groupe BNP Paribas cotise à différents organismes nationaux et interprofessionnels de retraite de base et complémentaires. BNP Paribas SA et certaines filiales ont mis en place, par accord d'entreprise, une retraite par capitalisation. À ce titre, les salariés

bénéficieront au moment de leur départ en retraite d'une rente venant s'ajouter aux pensions servies par les régimes nationaux.

Par ailleurs, à l'étranger, les plans à prestations définies ayant été fermés dans la plupart des pays aux nouveaux collaborateurs, ceux-ci se voient offrir le bénéfice de plans de pension à cotisations définies.

Les montants versés au titre des régimes postérieurs à l'emploi à cotisations définies français et étrangers sont de 482 millions d'euros pour l'exercice 2010 contre 422 millions d'euros pour l'exercice 2009.

Régimes de retraite à prestations définies des entités du Groupe

En France, BNP Paribas verse un complément de pension bancaire au titre des droits acquis jusqu'au 31 décembre 1993 par les retraités et les salariés en activité à cette date. Ces engagements résiduels sont couverts par une provision constituée dans les comptes du Groupe, ou sont externalisés auprès d'une compagnie d'assurance. Les régimes de retraite à prestations définies dont bénéficiaient les cadres supérieurs du Groupe issus de la BNP, de Paribas et de La Compagnie Bancaire, ont tous été fermés et transformés en régimes de type additif. Les montants attribués aux bénéficiaires, sous réserve de leur présence dans le Groupe au moment de leur départ à la retraite, ont été définitivement déterminés lors de la fermeture des régimes antérieurs. Ces régimes de retraite ont été externalisés auprès de compagnies d'assurance, dans le bilan desquelles la valeur de marché des actifs investis en représentation de ces régimes se répartit à hauteur de 82,4 % en obligations, 8,5 % en actions et 9,1 % en immobilier.

En Belgique, BNP Paribas Fortis finance un plan à prestations définies pour ses employés et cadres moyens, entrés en service avant la date d'harmonisation des régimes de pension de la banque au 1^{er} janvier 2002, fondé sur le dernier salaire et le nombre d'années de service. Ces engagements sont partiellement préfinancés auprès de la compagnie d'assurance AG Insurance dans laquelle le groupe BNP Paribas possède une participation en part Groupe de 18,73 %. Pour les cadres supérieurs de BNP Paribas Fortis, un régime de retraite offrant un capital, fonction des années de service et du salaire final, est partiellement préfinancé auprès des compagnies d'assurance AXA Belgium et AG Insurance.

En Belgique et en Suisse, la loi fait supporter à l'employeur une garantie de rendement minimum sur les régimes à cotisations définies. Du fait de cette obligation, ces plans entrent dans le cadre des régimes à prestations définies.

Dans certains pays subsistent des plans de retraite à prestations définies, généralement fermés aux nouveaux entrants, qui reposent, soit sur l'acquisition d'une pension définie en fonction du dernier salaire et du nombre d'années de service (Royaume-Uni), soit sur l'acquisition annuelle d'un capital constitutif d'une pension exprimée en pourcentage du salaire annuel et rémunéré à un taux prédéfini (États-Unis). Certains régimes sont des plans de retraite complémentaires liés aux pensions légales (Norvège). La gestion de certains régimes est assurée par une compagnie d'assurance (Pays-Bas), une fondation (Suisse) ou par des organismes de gestion indépendants (Royaume-Uni).

En Turquie, le régime de retraite se substitue au système de pension national et est entièrement couvert par des actifs financiers détenus par une fondation externe au Groupe.

Au 31 décembre 2010 cinq pays, la Belgique, le Royaume-Uni, les États-Unis, la Suisse et la Turquie, représentent 92 % du total des régimes de retraite à prestations définies hors de France. La valeur de marché des actifs de ces régimes se répartit à hauteur de 57 % en obligations, 15 % en actions et 28 % en autres instruments financiers (dont 11 % en contrats d'assurance).

Indemnités de départ ou de fin de carrière

Le personnel des différentes sociétés du Groupe bénéficie de diverses prestations contractuelles telles que les indemnités de départ ou de fin de carrière. En France, la couverture de ces indemnités fait l'objet d'un contrat externalisé auprès d'une compagnie d'assurance extérieure au Groupe. A l'étranger, les engagements bruts au titre de ces autres avantages sont concentrés en Italie (77 %) où un changement de loi a transformé le régime italien des indemnités de fin de carrière (TFR) en régime à cotisations définies à compter du 1^{er} janvier 2007. Les droits acquis jusqu'au 31 décembre 2006 demeurent à prestations définies.

Régimes d'aide médicale postérieure à l'emploi

En France, BNP Paribas n'a plus d'engagement au titre des régimes de couverture médicale à l'égard de ses retraités. A l'étranger, il existe plusieurs régimes de couverture médicale pour les retraités dont les principaux se situent aux États-Unis et en Belgique.

Engagements relatifs aux régimes à prestations définies

► ACTIFS ET PASSIFS COMPTABILISÉS AU BILAN

En millions d'euros, au	Avantages postérieurs à l'emploi		Aide médicale postérieure à l'emploi	
	31 décembre 2010	31 décembre 2009	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Valeur actualisée des obligations	8 052	8 009	114	99
Valeur actualisée brute des obligations pour tout ou partie financées par des actifs	7 328	7 166	-	-
Valeur actualisée des obligations non financées	724	843	114	99
Valeur de marché des actifs des régimes	(3 889)	(3 474)	-	-
Valeur de marché des actifs distincts ⁽¹⁾	(2 366)	(2 566)	-	-
Coûts non encore comptabilisés en application des dispositions de la norme IAS 19	(219)	(325)	(1)	6
(Coût) des services passés	(178)	(185)	(3)	3
(Pertes) ou gains nets actuariels	(41)	(140)	2	3
Limitation d'actif	209	162	-	-
OBLIGATION NETTE POUR LES RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES	1 787	1 806	113	105
Actif comptabilisé au bilan pour les régimes à prestations définies	(2 473)	(2 636)	-	-
<i>dont actifs nets des régimes à prestations définies</i>	<i>(107)</i>	<i>(70)</i>	-	-
<i>dont valeur de marché des actifs distincts</i>	<i>(2 366)</i>	<i>(2 566)</i>	-	-
Obligation comptabilisée au bilan pour les régimes à prestations définies	4 260	4 442	113	105

(1) Les actifs distincts sont principalement cantonnés dans le bilan des filiales d'assurance du Groupe - notamment AG Insurance au titre du plan à prestations définies de BNP Paribas Fortis - en couverture des engagements d'autres entités du Groupe qui leur ont été transférés pour couvrir les avantages postérieurs à l'emploi de certaines catégories de salariés.

► VARIATION DE LA VALEUR ACTUALISÉE DES OBLIGATIONS

En millions d'euros	Avantages postérieurs à l'emploi		Aide médicale postérieure à l'emploi	
	Exercice 2010	Exercice 2009	Exercice 2010	Exercice 2009
VALEUR ACTUALISÉE DES OBLIGATIONS EN DÉBUT DE PÉRIODE	8 009	4 113	99	48
Coût des services rendus au cours de l'exercice	308	280	2	2
Charge liée à l'actualisation des engagements	335	289	5	4
Coût des modifications de régime de la période	5	1	2	1
Effets des réductions ou liquidations de régime	(319)	(53)	-	-
Pertes ou (gains) actuariels de la période	(95)	(206)	6	(4)
Cotisations des membres des régimes	30	23	-	-
Prestations versées aux bénéficiaires directement payées par l'employeur	(120)	(392)	(4)	(4)
Prestations versées aux bénéficiaires de prestations financées	(327)	(205)	-	-
Effet des variations de change	212	47	3	-
Effet des variations de périmètre	16	4 088	-	52
Autres variations	(2)	24	1	-
VALEUR ACTUALISÉE DES OBLIGATIONS EN FIN DE PÉRIODE	8 052	8 009	114	99

► VARIATION DE LA VALEUR DE MARCHÉ DES ACTIFS DE RÉGIME

En millions d'euros	Avantages postérieurs à l'emploi	
	Exercice 2010	Exercice 2009
VALEUR DE MARCHÉ DES ACTIFS DE RÉGIME EN DÉBUT DE PÉRIODE	3 474	2 129
Rendement attendu des actifs de régime	197	151
Effets des liquidations de régime	(6)	(40)
(Pertes) ou gains actuariels de la période	61	108
Cotisations des membres des régimes	22	18
Cotisations versées par BNP Paribas aux actifs de régimes	123	527
Prestations versées aux bénéficiaires de prestations financées	(171)	(205)
Effet des variations de change	185	30
Effet des variations de périmètre	4	756
VALEUR DE MARCHÉ DES ACTIFS DE RÉGIME EN FIN DE PÉRIODE	3 889	3 474

Les régimes de couverture médicale ne font pas l'objet de préfinancement.

► **VARIATION DE LA VALEUR DE MARCHÉ DES ACTIFS DISTINCTS**

En millions d'euros	Avantages postérieurs à l'emploi	
	Exercice 2010	Exercice 2009
VALEUR DE MARCHÉ DES ACTIFS DISTINCTS EN DÉBUT DE PÉRIODE	2 566	15
Rendement attendu des actifs distincts	96	72
Effets des liquidations de régime	(199)	-
(Pertes) ou gains actuariels de la période	(58)	93
Cotisations des membres des régimes	8	5
Cotisations versées par BNP Paribas aux actifs distincts	108	88
Prestations versées aux bénéficiaires de prestations financées	(156)	(258)
Effet des variations de périmètre	-	2 550
Autres variations	1	1
VALEUR DE MARCHÉ DES ACTIFS DISTINCTS EN FIN DE PÉRIODE	2 366	2 566

Les régimes de couverture médicale ne font pas l'objet de préfinancement.

► **COMPOSANTES DE LA CHARGE RELATIVE AUX PLANS À PRESTATIONS DÉFINIES**

En millions d'euros	Avantages postérieurs à l'emploi		Aide médicale postérieure à l'emploi	
	Exercice 2010	Exercice 2009	Exercice 2010	Exercice 2009
Coût des services rendus au cours de l'exercice	308	280	2	2
Charge liée à l'actualisation des engagements	335	289	5	4
Rendement attendu des actifs des régimes	(197)	(152)	-	-
Rendement attendu des actifs distincts	(96)	(72)	-	-
Amortissement des écarts actuariels	4	28	-	-
Amortissement des services passés	13	10	1	-
Effets des réductions ou liquidations de régime	(104)	(13)	-	-
Effets des limitations d'actif	41	15	-	-
Autres variations	(2)	-	-	-
TOTAL PORTÉ DANS LES « FRAIS DE PERSONNEL »	302	386	8	6

Modalités d'évaluation des engagements

Les régimes à prestations définies font l'objet d'évaluations actuarielles indépendantes selon la méthodologie des unités de crédit projetées afin de déterminer la charge correspondant aux droits acquis par les salariés et aux prestations restant à verser aux préretraités et retraités. Les hypothèses démographiques et financières utilisées pour estimer la valeur actualisée des obligations et des actifs de couverture de ces régimes tiennent compte des conditions économiques propres à chaque pays ou société du Groupe.

Les engagements existant au titre des régimes d'aide médicale postérieure à l'emploi sont évalués en utilisant les tables de mortalité spécifiques à chaque pays et les hypothèses d'évolution des coûts médicaux. Ces hypothèses, basées sur des observations historiques, tiennent compte des évolutions futures estimées du coût des services médicaux résultant à la fois du coût des prestations médicales et de l'inflation.

► **PRINCIPALES HYPOTHÈSES ACTUARIELLES UTILISÉES POUR LE CALCUL DES ENGAGEMENTS DES AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI (HORS AIDE MÉDICALE POSTÉRIEURE À L'EMPLOI)**

Pour chaque zone monétaire, le Groupe actualise ses engagements sur la base des obligations d'État dans la zone Euro et des obligations privées de première catégorie dans les autres zones monétaires, dont la maturité correspond à la durée des engagements évalués. Lorsque le marché de telles obligations n'est pas suffisamment liquide, l'actualisation est prise par référence aux obligations d'État.

Les taux ainsi déterminés sont les suivants :

En pourcentage	31 décembre 2010				31 décembre 2009			
	France	zone Euro hors France	Royaume-Uni	États-Unis	France	zone Euro hors France	Royaume-Uni	États-Unis
Taux d'actualisation	3,26 %-4,40 %	3,15 %-4,50 %	4,70 %	5,25 %	3,06 %-4,25 %	3,06 %-4,50 %	4,50 %-4,95 %	5,75 %
Taux d'augmentation future des salaires ⁽¹⁾	3,00 %-4,50 %	1,80 %-5,80 %	2,00 %-5,20 %	4,00 %	3,00 %-4,50 %	2,00 %-4,00 %	3,50 %-5,15 %	4,00 %

(1) Y compris dérive des prix (inflation).

► RENDEMENT DES ACTIFS DE RÉGIME ET ACTIFS DISTINCTS AU COURS DE LA PÉRIODE

Les taux de rendement attendus des actifs de couverture des régimes sont déterminés en pondérant le rendement anticipé sur chacune des catégories d'actifs par leur poids respectif dans la juste valeur des actifs.

En pourcentage	Exercice 2010				Exercice 2009			
	France	zone Euro hors France	Royaume-Uni	États-Unis	France	zone Euro hors France	Royaume-Uni	États-Unis
Rendement attendu des actifs de régime ⁽¹⁾	3,90 %	3,25 %-4,70%	4,40 %-6,80%	5,00 %-6,00 %	4,00 %	3,25 %-5,75 %	4,85 %-6,40%	5,00 %-6,00 %
Rendement effectif des actifs de régime ⁽¹⁾	3,89 %	3,00 %-13,00%	3,30 %-13,60%	9,70 %-11,30 %	3,95 %	(4,00) %-22,00 %	10,00 %-21,00 %	14,00 %-30,00 %

(1) Fourchette de taux représentative de l'existence de plusieurs plans au sein d'un même pays ou d'une même zone géographique ou monétaire.

► ÉCARTS ACTUARIELS

Les écarts actuariels constatent les augmentations ou les diminutions de la valeur actuelle d'une obligation au titre de prestations définies ou de la juste valeur des actifs du régime correspondant. Les écarts actuariels résultant de la variation de valeur actuelle d'une obligation d'un régime à prestations définies proviennent d'une part des ajustements liés à l'expérience (différences entre les hypothèses actuarielles antérieures et la réalité observée) et d'autre part des effets de changements d'hypothèses actuarielles.

BNP Paribas applique la méthode du « corridor » autorisée par la norme IAS 19, qui prescrit de différer la comptabilisation des écarts actuariels lorsqu'ils n'excèdent pas la limite de 10 % du montant le plus élevé entre l'engagement et les actifs de couverture. Le calcul du « corridor » est effectué séparément pour chaque plan à prestations définies. Lorsque cette limite est franchie, la fraction des écarts actuariels excédant cette limite est constatée en résultat par étalement sur la durée résiduelle du plan.

Le tableau ci-dessous détaille les gains et pertes actuariels :

En millions d'euros, au	Avantages postérieurs à l'emploi	
	31 décembre 2010	31 décembre 2009
PERTES ACTUARIELLES NETTES DIFFÉRÉES	(41)	(140)
GAINS NETS ACTUARIELS GÉNÉRÉS AU COURS DE L'EXERCICE	98	407
dont Gains actuariels sur les actifs de régime et actifs distincts	3	
dont Gains actuariels d'hypothèses sur la valeur actualisée des obligations	137	
dont Pertes actuarielles dits d'expérience sur la valeur actualisée des obligations	(42)	

7.c AUTRES AVANTAGES À LONG TERME

BNP Paribas consent à ses salariés divers avantages à long terme, principalement des primes d'ancienneté, la faculté d'épargner des jours de congés, et certaines protections en cas d'incapacité de travail.

Dans le cadre de la politique de rémunération variable mise en œuvre au sein du Groupe, des plans annuels de rémunération différée sont

établis au bénéfice de certains collaborateurs, dont la contribution aux performances du Groupe est significative, ou en application de dispositions réglementaires particulières.

Ces plans prévoient le versement différé dans le temps de la rémunération variable et soumettent, le cas échéant, ce versement à des conditions de performance des métiers, pôles et du Groupe.

En millions d'euros, au	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Provisions nettes au titre des autres avantages à long terme	821	622

7.d INDEMNITÉS DE FIN DE CONTRAT DE TRAVAIL

BNP Paribas a mis en place un certain nombre de plans de départs anticipés reposant sur le volontariat de salariés répondant à certains critères d'éligibilité. Les charges liées aux plans de départ volontaire

font l'objet de provisions au titre des personnels en activité éligibles dès lors que le plan concerné a fait l'objet d'un accord ou d'une proposition d'accord paritaire.

A l'étranger de tels plans existent principalement en Italie et en Belgique. En France, tous les plans de départs anticipés sont aujourd'hui fermés ; l'engagement résiduel relatif à ces plans est non significatif.

En millions d'euros, au	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Provisions au titre des plans de départ volontaire et de pré-retraite	389	232

7.e PAIEMENTS À BASE D'ACTIONS

Plans de fidélisation, de rémunération et d'intéressement en actions

BNP Paribas a mis en place, au bénéfice de certains de ses collaborateurs, des rémunérations à base d'actions, des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions et des attributions d'actions gratuites qui s'intègrent dans des plans de rémunération différée ainsi que dans un Plan Global d'Intéressement en Actions. En outre, certains plans de rémunération long terme payés en espèces sont indexés sur le cours de l'action.

Plan Global d'Intéressement en Actions

Jusqu'en 2005, divers plans d'options de souscription ont été attribués par BNP Paribas et BNL au personnel du Groupe, dans le cadre des autorisations successives données par les Assemblées Générales Extraordinaires.

Les plans d'options mis en œuvre, sur un rythme annuel depuis 2005, ont pour objectif d'associer différentes catégories de cadres au développement de la valorisation du Groupe et de favoriser de ce fait la convergence de leurs intérêts avec ceux des actionnaires. Ces personnels sont représentatifs des talents du Groupe et de la relève de son encadrement : cadres dirigeants, cadres occupant un poste clé, responsables opérationnels ou experts, cadres à potentiel, jeunes cadres identifiés en raison de leurs performances et de leurs perspectives d'évolution professionnelle, et contributeurs clés aux résultats du Groupe.

Le prix d'exercice de ces plans, déterminé lors de chaque émission conformément aux dispositions des autorisations des Assemblées Générales Extraordinaires correspondantes, ne comporte pas de décote. La durée de vie des options a été ramenée à 8 ans à compter du plan attribué en 2005.

Les conditions d'exercice d'une fraction des options attribuées, au-delà d'un nombre minimum d'options non sujettes à cette condition, dépendent de la performance relative du titre BNP Paribas par rapport à l'indice Dow Jones Euro Stoxx Bank. La performance relative est mesurée

en fin de première, seconde, troisième et quatrième année de la période d'indisponibilité et s'applique, à chaque date de calcul, au quart des options sujettes à cette condition.

En 2010, la fraction de l'attribution conditionnelle de chaque bénéficiaire dépend de la qualité de celui-ci et a été fixée à 100 % de l'attribution totale pour les membres du Comité Exécutif et les cadres dirigeants du groupe BNP Paribas, et à 20 % pour les autres bénéficiaires (respectivement 60 %, 40 % et 20 % en 2009).

La performance relative de BNP Paribas par rapport à l'indice est constatée en comparant d'une part le rapport en pourcentage entre la moyenne des cours d'ouverture du titre BNP Paribas de chaque année d'indisponibilité et ceux de l'année précédente, et d'autre part le rapport en pourcentage entre la moyenne des cours d'ouverture de l'indice sur les mêmes périodes.

Si la performance constatée du titre BNP Paribas est supérieure à celle de l'indice, alors le prix d'exercice de la fraction des options correspondantes demeure inchangé. À l'inverse, si cette performance est inférieure de 20 points ou plus à celle de l'indice, alors les options correspondant à la fraction sujette à la condition de performance sont caduques et ne pourront pas être exercées.

En outre, si la performance constatée du titre BNP Paribas est inférieure de moins de 5 points, de 5 à moins de 10 points, ou de 10 à moins de 20 points à celle de l'indice, alors le prix d'exercice initial est majoré respectivement de 5 %, 10 %, ou 20 % pour la fraction attribuée des options correspondantes.

Dans le cadre des plans d'options mis en place depuis 2003, à 6 reprises sur 17 mesures de performance réalisées, la condition de performance n'a pas été intégralement remplie et les modalités d'ajustement prévues ont été mises en œuvre.

À compter de 2006, et dans le cadre des autorisations données par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 18 mai 2005, BNP Paribas a mis en place un Plan Global d'Intéressement en Actions, comportant, au bénéfice des catégories ci-dessus, attribution d'options de souscription d'actions et attribution d'actions gratuites.

Les actions gratuites attribuées en 2010 sont acquises à titre définitif, sous condition de présence à l'issue d'une période d'acquisition de 3 ou 4 ans selon le cas, et la période de conservation des actions gratuites est de deux ans pour les collaborateurs français. Jusqu'en 2009, cette période d'acquisition était de 2 ou 4 ans selon les cas. Des actions gratuites ont été attribuées à des salariés du Groupe hors de France à compter de 2009. Les actions gratuites attribuées depuis 2009 sont sujettes à une condition de performance.

La fraction de l'attribution conditionnelle de chaque bénéficiaire dépend de la qualité de celui-ci et a été fixée à 100 % de l'attribution totale pour les membres du Comité Exécutif et les cadres dirigeants du groupe BNP Paribas, et à 20 % pour les autres bénéficiaires.

Cette condition de performance est réalisée soit annuellement si le Résultat par action du Groupe augmente de 5 % ou plus par rapport à l'exercice précédent, soit de manière cumulée au terme des trois premières années de la période d'acquisition.

En cas de non réalisation de cette condition, la fraction de l'attribution d'actions gratuites correspondante sera caduque.

Tous les plans non expirés se dénoueront par une éventuelle souscription ou livraison d'actions BNP Paribas.

Rémunération variable différée versée en espèces indexées sur le cours de l'action

Dans le cadre de la politique de rémunération variable mise en œuvre au sein du Groupe, des plans annuels de rémunération différée établis au bénéfice de certains collaborateurs, dont la contribution aux performances du Groupe est significative, ou en application de dispositions réglementaires particulières, prévoient une rémunération variable sur une période pluriannuelle et payable en espèces indexées sur le cours de l'action, le paiement en étant reporté sur plusieurs années.

Rémunération variable au titre des exercices 2009 et 2010 pour les collaborateurs soumis à des dispositions réglementaires particulières

En 2009, les collaborateurs du Groupe visés étaient principalement les professionnels de marché. Le plan de rémunération variable a été élaboré en conformité avec les règles fixées par l'arrêté du 3 novembre 2009 relatif aux rémunérations des personnels dont les activités sont susceptibles d'avoir une incidence sur l'exposition aux risques des établissements de crédit et entreprises d'investissement et les normes professionnelles concernant la gouvernance et les rémunérations variables des professionnels de marché du 5 novembre 2009.

Le plan de rémunération variable 2010 s'applique, pour sa part, aux collaborateurs du Groupe exerçant des activités susceptibles d'avoir une incidence significative sur le profil de risque de l'entreprise et intègre les modifications réglementaires intervenues lors de la publication de l'arrêté du Ministère de l'Économie et des Finances du 13 décembre 2010.

Ces plans prévoient le versement différé dans le temps de la rémunération variable et soumettent, le cas échéant, ce versement à des conditions de performance des métiers, des pôles et du Groupe.

Les sommes versées le seront notamment en espèces indexées sur l'évolution, à la hausse ou à la baisse, de l'action BNP Paribas. En outre, conformément à l'arrêté du 13 décembre 2010, une partie de la rémunération variable attribuée en 2011 au titre de la performance 2010 sera également indexée sur l'action BNP Paribas et versée aux bénéficiaires courant 2011.

Rémunération variable différée pour les autres collaborateurs du Groupe

Les plans annuels de rémunération différée applicables aux collaborateurs dont la contribution aux performances du Groupe est significative sont tout ou en partie versés en espèces indexées sur l'évolution, à la hausse ou à la baisse, de l'action BNP Paribas.

Charge représentée par les paiements à base d'actions

Charge en millions d'euros	2010			2009	
	Plans d'options de souscription et d'achat d'actions	Plan d'attribution d'actions gratuites	Plans de rémunération variable différée	Charge Totale	
Plans de rémunération différée antérieurs	-	-	9	9	435
Plans de rémunération différée de l'exercice	-	-	566	566	710
Plan global d'intéressement en actions	46	25	-	71	88
TOTAL	46	25	575	646	1 233

Principes d'évaluation des plans d'options de souscription d'actions et d'actions gratuites

Conformément aux prescriptions de la norme IFRS 2, BNP Paribas évalue les options de souscription d'actions et les actions attribuées et comptabilise une charge, déterminée à la date d'attribution du plan, calculée respectivement à partir de la valeur de marché des options et des actions. Celles-ci sont donc évaluées à leur valeur initiale qui ne pourra pas être modifiée par la suite en fonction de l'évolution ultérieure du cours de Bourse du titre BNP Paribas. Seules les hypothèses relatives à la population de bénéficiaires (pertes de droit) et aux conditions de performance interne peuvent faire l'objet d'une révision au cours de la période d'acquisition des droits et donner lieu à un réajustement de la charge. La valorisation des plans du Groupe est effectuée par une société spécialisée indépendante.

Valorisation des options de souscription d'actions

Les modèles retenus pour la valorisation des options de souscription d'actions sont les algorithmes de type arbre (binomial ou trinomial) afin de pouvoir tenir compte de la possibilité d'exercer de façon non optimale les options à partir de la date de disponibilité. Pour la valorisation des caractéristiques de certaines attributions secondaires liées à la performance relative de BNP Paribas par rapport à un indice sectoriel, la méthode dite de Monte Carlo a également été retenue.

La volatilité implicite retenue pour la valorisation des plans a été estimée à partir d'un panel de cotations effectuées par différentes salles de marché. Le niveau de volatilité retenu tient compte de l'évolution des volatilités historiques mesurées sur l'indice de référence ainsi que sur le titre BNP Paribas couvrant une plage d'observations de 10 ans.

Les options de souscription d'actions attribuées en 2010 ont été valorisées entre 13,28 et 14,98 euros (respectivement 11,70 et 13,57 euros en 2009) selon qu'elles sont ou non soumises à une condition de performance et selon les différentes tranches d'attribution secondaire.

	Exercice 2010		Exercice 2009	
	Plan attribué le 5 mars 2010		Plan attribué le 6 avril 2009	
Cours de l'action BNP Paribas à la date d'attribution (en euros)	54,97		36,00	
Prix d'exercice de l'option (en euros)	51,20		35,11	
Volatilité implicite de l'action BNP Paribas	27,6 %		39,9 %	
Maturité	8 ans		8 ans	
Dividende attendu de l'action BNP Paribas ⁽¹⁾	3,0 %		2,5 %	
Taux d'intérêt sans risque	3,2 %		3,2 %	
Taux de perte des droits	1,5 %		1,5 %	

(1) Le taux de dividende indiqué ci-dessus est une moyenne de la série de dividendes annuels estimés.

Valorisation des actions gratuites

La valeur unitaire des actions gratuites retenue est la valeur au terme de la période de conservation à laquelle s'ajoutent les dividendes postérieurs à la date d'acquisition, actualisée à la date d'attribution.

	Exercice 2010		Exercice 2009	
	Plan attribué le 5 mars 2010		Plan attribué le 6 avril 2009	
	acquis le 5 mars 2013	acquis le 5 mars 2014	acquis le 10 avril 2012	acquis le 8 avril 2013
Cours de l'action BNP Paribas à la date d'attribution (en euros)	54,97	54,97	36,00	36,00
Date de disponibilité	06/03/2015	05/03/2014	10/04/2014	08/04/2013
Dividende attendu de l'action BNP Paribas ⁽¹⁾	3,01 %	3,01 %	2,50 %	2,50 %
Taux d'intérêt sans risque	2,50 %	2,21 %	2,65 %	2,39 %
Taux de perte des droits	2,00 %	2,00 %	2,00 %	2,00 %
VALEUR THÉORIQUE UNITAIRE	50,00 €	48,57 €	33,20 €	32,55 €

(1) Le taux de dividende indiqué ci-dessus est une moyenne de la série de dividendes annuels estimés.

Historique des plans attribués dans le cadre du Plan Global d'Intéressement en Actions

Les caractéristiques et conditions générales attachées à l'ensemble des attributions au titre des plans existants au 31 décembre 2010 sont décrites dans les tableaux ci-après :

► PLANS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS

Caractéristiques du plan							Options en vie à la fin de la période		
Société émettrice du plan	Date d'attribution	Nombre de bénéficiaires	Nombre d'options attribuées ⁽¹⁾	Date de départ d'exercice des options	Date d'expiration des options	Prix d'exercice ajusté (en euros) ⁽¹⁾	Nombre d'options ⁽¹⁾	Durée résiduelle en années jusqu'à l'échéance des options	
BNL ⁽⁴⁾	13/09/1999	137	614 763	13/09/2001	13/09/2011	82,05	410 557	1	
BNL ⁽⁴⁾	20/10/2000	161	504 926	20/10/2003	20/10/2013	103,55	424 518	3	
BNP Paribas SA ^{(1) (2)}	15/05/2001	932	6 069 000	15/05/2005	14/05/2011	47,37	2 434 358	1	
BNL ⁽⁴⁾	26/10/2001	223	573 250	26/10/2004	26/10/2014	63,45	4 739	4	
BNL ⁽⁴⁾	26/10/2001	153	479 685	26/10/2004	26/10/2012	63,45	2 073	2	
BNP Paribas SA ⁽²⁾	31/05/2002	1 384	2 158 570	31/05/2006	30/05/2012	58,02	1 033 565	2	
BNP Paribas SA ⁽³⁾	21/03/2003	1 302	6 693 000	21/03/2007	20/03/2013	35,87	2 982 978	3	
BNP Paribas SA ⁽³⁾	24/03/2004	1 458	1 779 850	24/03/2009	21/03/2014	48,15	1 304 926	4	
BNP Paribas SA ⁽³⁾	25/03/2005	2 380	4 332 550	25/03/2010	22/03/2013	53,28	4 062 017	3	
BNP Paribas SA ⁽³⁾	05/04/2006	2 583	3 894 770	06/04/2010	04/04/2014	73,40	3 627 375	4	
BNP Paribas SA ⁽³⁾	08/03/2007	2 023	3 630 165	08/03/2011	06/03/2015	80,66	3 457 593	5	
BNP Paribas SA ⁽³⁾	06/04/2007	219	405 680	06/04/2011	03/04/2015	76,57	378 573	5	
BNP Paribas SA ⁽³⁾	18/04/2008	2 402	3 985 590	18/04/2012	15/04/2016	64,47	3 870 367	6	
BNP Paribas SA ⁽³⁾	06/04/2009	1 397	2 376 600	08/04/2013	05/04/2017	35,11	2 355 161	7	
BNP Paribas SA ⁽³⁾	05/03/2010	1 820	2 423 700	05/03/2014	02/03/2018	51,20	2 403 800	8	
TOTAL DES OPTIONS EN VIE À LA FIN DE LA PÉRIODE							28 752 600		

(1) Les nombres d'options et les prix d'exercice ont été ajustés le cas échéant pour tenir compte de la division du nominal de l'action BNP Paribas par deux intervenue le 20 février 2002, et des détachements d'un Droit Préférentiel de Souscription intervenus le 7 mars 2006 et le 30 septembre 2009, conformément à la réglementation en vigueur.

(2) Le droit d'exercice attribué aux salariés était conditionné pour partie aux performances financières du Groupe déterminées par le rapport entre le résultat consolidé, part du Groupe, et les capitaux propres moyens part du Groupe de chaque exercice concerné. La performance minimum retenue était de 16 % en moyenne sur les quatre exercices débutant l'année d'attribution du plan ou à défaut sur trois exercices glissants débutant la deuxième année après celle d'attribution du plan. Cette condition a été levée pour les plans concernés.

(3) Les modalités d'exercice d'une fraction des options attribuées aux salariés sont subordonnées à la réalisation d'une condition de performance relative du titre BNP Paribas, par rapport à l'indice sectoriel Dow Jones Euro Stoxx Bank, pendant la période d'indisponibilité.

En conséquence de cette condition de performance relative, le prix d'exercice ajusté a été fixé à :

- 37,67 euros pour 391 950 options du plan du 21 mars 2003 en vie en fin de période ;
- 50,55 euros pour 3 080 options du plan du 24 mars 2004 en vie en fin de période ;
- 55,99 euros pour 175 139 options du plan du 25 mars 2005 en vie en fin de période ;
- 77,06 euros pour 164 346 options du plan du 5 avril 2006 en vie en fin de période.

(4) À la suite de la fusion intervenue le 1^{er} octobre 2007 entre BNL et BNP Paribas, les plans d'options attribués par BNL entre 1999 et 2001 donnent aux bénéficiaires depuis la date de la fusion, le droit de souscrire un nombre d'actions BNP Paribas déterminé, conformément au rapport d'échange (1 action BNP Paribas pour 27 actions BNL), à un prix d'exercice ajusté par le même rapport d'échange.

► PLANS D'ATTRIBUTION D'ACTIONS GRATUITES

Caractéristiques du plan						Nombre d'actions non encore acquises en vie à la fin de la période ⁽²⁾
Société émettrice du plan	Date d'attribution	Nombre de bénéficiaires	Nombre d'actions attribuées	Date d'acquisition définitive des actions attribuées ⁽¹⁾	Date de fin de période d'incessibilité des actions attribuées	
BNP Paribas SA	2006-2008	-	-	-	-	2 009
BNP Paribas SA	06/04/2009	2 247	359 930	10/04/2012	10/04/2014	366 337
BNP Paribas SA	06/04/2009	1 686	278 325	08/04/2013	08/04/2013	276 891
BNP Paribas SA	05/03/2010	2 536	510 445	05/03/2013	05/03/2015	507 670
BNP Paribas SA	05/03/2010	2 661	487 570	05/03/2014	05/03/2014	484 960
TOTAL DES ACTIONS EN VIE À LA FIN DE LA PÉRIODE						1 637 867

(1) La date d'acquisition définitive de certaines actions a été différée en raison de l'absence des bénéficiaires à la date initialement prévue.

(2) Le nombre d'actions a été ajusté pour tenir compte du détachement d'un Droit Préférentiel de Souscription intervenu le 30 septembre 2009.

Mouvements intervenus sur les plans d'option de souscription et d'attribution gratuite d'actions au cours des deux derniers exercices

► PLANS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS

	2010		2009	
	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré en euros	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré en euros
OPTIONS EN VIE AU 1^{ER} JANVIER	28 041 693	58,15	27 302 391	59,60
Options attribuées pendant la période	2 423 700	51,20	2 376 600	35,11
Options issues de l'augmentation de capital d'octobre 2009			705 521	
Options exercées pendant la période	(1 117 744)	42,91	(1 898 604)	54,01
Options devenues caduques pendant la période	(595 049)		(444 215)	
OPTIONS EN VIE AU 31 DÉCEMBRE	28 752 600	58,05	28 041 693	58,15
OPTIONS EXERCÉABLES AU 31 DÉCEMBRE	16 287 106	55,62	13 935 548	49,95

Le cours de Bourse moyen de la période de levée des options en 2010 s'élève à 55,56 euros (contre 43,22 euros en 2009).

► PLANS D'ATTRIBUTION D'ACTIONS GRATUITES

	2010	2009
	Nombre d'actions	Nombre d'actions
ACTIONS EN VIE AU 1^{ER} JANVIER	1 525 322	1 773 186
Actions attribuées pendant la période	998 015	638 255
Actions acquises à titre définitif pendant la période	(865 543)	(873 826)
Actions devenues caduques pendant la période	(19 927)	(52 662)
Ajustement lié à l'augmentation de capital d'octobre 2009		40 369
ACTIONS EN VIE AU 31 DÉCEMBRE	1 637 867	1 525 322

► SOUSCRIPTION OU ACHAT D'ACTIONS PAR LE PERSONNEL DANS LE CADRE DU PLAN D'ÉPARGNE ENTREPRISE

	Exercice 2010	Exercice 2009
Date de l'annonce du plan	12 mai 2010	5 mai 2009
Cours de l'action bnp paribas à la date d'annonce du plan (en euros)	51,32	41,85
Nombre d'actions émises ou cédées	3 700 076	8 999 999
Prix de souscription ou de cession (en euros)	42,00	29,40
Taux d'intérêt sans risque à 5 ans	1,90 %	2,69 %
Taux d'emprunt 5 ans in fine	7,13 %	8,50 %
Juste valeur de l'incessibilité	22,12 %	24,06 %

Il n'a pas été comptabilisé de charge dans les comptes du Groupe dans la mesure où le coût financier que représente pour la banque la décote consentie lors de la souscription d'actions par le personnel dans le cadre du Plan d'Épargne Entreprise, valorisé en tenant compte de l'incessibilité pendant cinq années des titres émis, est négligeable.

Parmi les employés du groupe BNP Paribas à qui la possibilité de souscrire à cette offre a été proposée, 31 % ont décidé de réaliser cet investissement, 69 % ayant donc renoncé à donner suite à cette proposition en 2010.

Note 8. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

8.a ÉVOLUTION DU CAPITAL ET RÉSULTAT PAR ACTION

Résolutions de l'Assemblée Générale des actionnaires utilisables au cours de l'exercice 2010

Les délégations suivantes en cours de validité en 2010, ont été accordées par l'Assemblée Générale des actionnaires au Conseil d'administration pour procéder à des augmentations ou réductions de capital :

Résolutions de l'Assemblée Générale des actionnaires		Utilisation faite au cours de l'exercice 2010
Assemblée Générale Mixte du 21 mai 2008 (21 ^{ème} résolution)	Autorisation de procéder à l'attribution d'actions gratuites aux salariés de BNP Paribas et aux salariés et mandataires sociaux des sociétés liées <i>Les actions attribuées pourront être existantes ou à émettre et représenteront au maximum 1,5 % du capital social de BNP Paribas, soit moins de 0,5 % par an. Cette autorisation a été donnée pour une durée de 38 mois.</i>	Attribution de 998 015 actions gratuites lors du Conseil d'administration du 5 mars 2010
Assemblée Générale Mixte du 21 mai 2008 (22 ^{ème} résolution)	Autorisation de consentir à certains membres du personnel et aux mandataires sociaux des options de souscription ou d'achat d'actions <i>Cette autorisation porte sur un nombre de titres représentant au maximum 3 % du capital social de BNP Paribas, soit moins de 1 % par an. Ce plafond est global, commun aux 21^{ème} et 22^{ème} résolutions de l'Assemblée Générale Mixte du 21 mai 2008. Cette autorisation a été donnée pour une durée de 38 mois.</i>	Attribution de 2 423 700 options de souscription lors du Conseil d'administration du 5 mars 2010

Résolutions de l'Assemblée Générale des actionnaires		Utilisation faite au cours de l'exercice 2010
Assemblée Générale Mixte du 13 mai 2009 (5 ^{ème} résolution)	<p>Autorisation donnée au Conseil d'administration de mettre en place un programme de rachat d'actions par la Société jusqu'à détenir au maximum 10 % du capital.</p> <p><i>Les dites acquisitions d'actions seraient destinées à remplir plusieurs objectifs, notamment :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ■ <i>L'attribution ou la cession d'actions aux salariés dans le cadre de la participation au fruit de l'expansion de l'Entreprise, de plans d'actionnariat salarié ou épargne d'entreprise, de programmes d'options d'achat d'actions, ainsi que l'attribution d'actions gratuites aux membres du personnel ;</i> ■ <i>L'annulation des actions après autorisation de l'Assemblée Générale (15^{ème} résolution de l'Assemblée Générale du 13 mai 2009) ;</i> ■ <i>L'échange ou le paiement dans le but de réaliser des opérations de croissance externe ;</i> ■ <i>La mise en œuvre d'un contrat de liquidité.</i> <p><i>Cette autorisation a été donnée pour une durée de 18 mois et a été privée d'effet par la 5^{ème} résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 12 mai 2010.</i></p> 	<p>Hors contrat de liquidité, 800 000 actions d'un nominal de 2 euros ont été rachetées en mars 2010</p> <p>Dans le cadre du contrat de liquidité, 1 809 576 actions d'un nominal de 2 euros ont été achetées et 1 806 987 actions d'un nominal de 2 euros ont été vendues au cours de l'année 2010</p>
Assemblée Générale Mixte du 13 mai 2009 (15 ^{ème} résolution)	<p>Autorisation conférée au Conseil d'administration à l'effet de réduire le capital par annulation d'actions</p> <p><i>L'autorisation est donnée d'annuler, en une ou plusieurs fois, par voie de réduction du capital social, tout ou partie des actions que BNP Paribas détient et qu'elle pourrait détenir, dans la limite de 10 % du nombre total d'actions composant le capital social existant à la date de l'opération, par période de 24 mois.</i></p> <p><i>Délégation de tous pouvoirs pour réaliser cette réduction de capital, et imputer la différence entre la valeur d'achat des titres annulés et leur valeur nominale sur les primes et réserves disponibles, y compris sur la réserve légale à concurrence de 10 % du capital annulé.</i></p> <p><i>Cette autorisation a été donnée pour une durée de 18 mois et a été privée d'effet par la 20^{ème} résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 12 mai 2010.</i></p>	<p>600 000 actions d'un nominal de 2 euros ont été annulées le 30 mars 2010</p>
Assemblée Générale Mixte du 12 mai 2010 (3 ^{ème} résolution)	<p>Décision de l'Assemblée Générale de proposer aux actionnaires un dividende payable en numéraire ou en actions nouvelles.</p> <p><i>Le paiement du dividende en actions nouvelles a eu pour conséquence d'augmenter le capital de 18 320 436 euros, soit 9 160 218 actions.</i></p> <p><i>Cette opération a dégagé une prime d'émission de 401 858 763,66 euros.</i></p>	<p>9 160 218 actions nouvelles d'un nominal de 2 euros ont été émises le 15 juin 2010</p>
Assemblée Générale Mixte du 12 mai 2010 (5 ^{ème} résolution)	<p>Autorisation donnée au Conseil d'administration de mettre en place un programme de rachat d'actions par la Société jusqu'à détenir au maximum 10 % du capital.</p> <p><i>Les dites acquisitions d'actions seraient destinées à remplir plusieurs objectifs, notamment :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ■ <i>L'attribution ou la cession d'actions aux salariés dans le cadre de la participation au fruit de l'expansion de l'Entreprise, de plans d'actionnariat salarié ou épargne d'entreprise, de programmes d'options d'achat d'actions, ainsi que l'attribution d'actions gratuites aux membres du personnel ;</i> ■ <i>L'annulation des actions après autorisation de l'Assemblée Générale (20^{ème} résolution de l'Assemblée Générale du 12 mai 2010) ;</i> ■ <i>L'échange ou le paiement dans le but de réaliser des opérations de croissance externe ;</i> ■ <i>La mise en œuvre d'un contrat de liquidité.</i> <p><i>Cette autorisation a été donnée pour une durée de 18 mois et se substitue à celle accordée par la 5^{ème} résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 13 mai 2009.</i></p> 	<p>Il n'a pas été fait usage de cette résolution</p>

Résolutions de l'Assemblée Générale des actionnaires	Utilisation faite au cours de l'exercice 2010	
Assemblée Générale Mixte du 12 mai 2010 (12 ^{ème} résolution)	Émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions et de valeurs mobilières donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance. <i>Le montant nominal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement et/ou à terme, en vertu de cette délégation, ne peut être supérieur à 1 milliard d'euros (soit 500 millions d'actions).</i> <i>Le montant nominal des titres de créance donnant accès au capital de la Société, susceptibles d'être émis en vertu de cette délégation, ne peut être supérieur à 10 milliards d'euros.</i> Cette autorisation a été donnée pour une durée de 26 mois et prive d'effet l'autorisation conférée par la 13 ^{ème} résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 21 mai 2008.	Il n'a pas été fait usage de cette résolution
Assemblée Générale Mixte du 12 mai 2010 (13 ^{ème} résolution)	Émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription et faculté d'octroi d'un délai de priorité, d'actions et de valeurs mobilières donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance. <i>Le montant nominal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement et/ou à terme, en vertu de cette délégation, ne peut être supérieur à 350 millions d'euros (soit 175 millions d'actions).</i> <i>Le montant nominal des titres de créance donnant accès au capital de la Société, susceptibles d'être émis en vertu de cette délégation, ne peut être supérieur à 7 milliards d'euros.</i> Cette autorisation a été donnée pour une durée de 26 mois et prive d'effet l'autorisation conférée par la 14 ^{ème} résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 21 mai 2008.	Il n'a pas été fait usage de cette résolution
Assemblée Générale Mixte du 12 mai 2010 (14 ^{ème} résolution)	Émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions et de valeurs mobilières donnant accès au capital, destinées à rémunérer les titres apportés dans le cadre d'offres publiques d'échange. <i>Le montant maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées, en une ou plusieurs fois, en vertu de cette délégation, ne peut être supérieur à 350 millions d'euros.</i> Cette délégation a été donnée pour une durée de 26 mois et prive d'effet la délégation conférée par la 15 ^{ème} résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 21 mai 2008.	Il n'a pas été fait usage de cette résolution
Assemblée Générale Mixte du 12 mai 2010 (15 ^{ème} résolution)	Émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions destinées à rémunérer des apports de titres non cotés dans la limite de 10 % du capital. <i>Le montant nominal maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées, en une ou plusieurs fois, en vertu de cette délégation, ne peut être supérieur à 10 % du capital social de BNP Paribas.</i> Cette délégation a été donnée pour une durée de 26 mois et prive d'effet la délégation conférée par la 13 ^{ème} résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 13 mai 2009.	Il n'a pas été fait usage de cette résolution
Assemblée Générale Mixte du 12 mai 2010 (16 ^{ème} résolution)	Limitation globale des autorisations d'émission avec suppression du droit préférentiel de souscription. <i>La décision est prise de limiter le montant global des autorisations d'émissions avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'une part, à hauteur de 350 millions d'euros le montant nominal maximal des augmentations de capital, immédiates et/ou à terme, susceptibles d'être réalisées dans le cadre des autorisations conférées par les 13^{ème} à 15^{ème} résolutions de la présente l'Assemblée Générale, et d'autre part, à hauteur de 7 milliards d'euros le montant nominal maximal des titres de créance susceptibles d'être émis dans le cadre des autorisations conférées par les 13^{ème} à 15^{ème} résolutions de la présente l'Assemblée Générale.</i>	Sans objet

Résolutions de l'Assemblée Générale des actionnaires		Utilisation faite au cours de l'exercice 2010
Assemblée Générale Mixte du 12 mai 2010 (17 ^{ème} résolution)	<p>Augmentation de capital par incorporation de réserves ou de bénéfices, de primes d'émission ou d'apport.</p> <p><i>L'autorisation est donnée d'augmenter, en une ou plusieurs fois, le capital social dans la limite d'un montant nominal de 1 milliard d'euros par l'incorporation, successive ou simultanée, au capital, de tout ou partie des réserves, bénéfices ou primes d'émission, de fusion, ou d'apport, à réaliser par création et attribution gratuite d'actions ou par élévation du nominal des actions ou par l'emploi conjoint de ces deux procédés.</i></p> <p><i>Cette autorisation a été donnée pour une durée de 26 mois et prive d'effet l'autorisation conférée par la 4^{ème} résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 mars 2009.</i></p>	Il n'a pas été fait usage de cette résolution
Assemblée Générale Mixte du 12 mai 2010 (18 ^{ème} résolution)	<p>Limitation globale des autorisations d'émission avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription.</p> <p><i>La décision est prise de limiter le montant global des autorisations d'émissions, avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription, d'une part, à hauteur de 1 milliard d'euros le montant nominal maximal des augmentations de capital, immédiates et/ou à terme, susceptibles d'être réalisées dans le cadre des autorisations conférées par les 12^{ème} à 15^{ème} résolutions de la présente Assemblée Générale, et d'autre part, à hauteur de 10 milliards d'euros le montant nominal maximal des titres de créance susceptibles d'être émis en vertu des autorisations conférées par les 12^{ème} à 15^{ème} résolutions de la présente Assemblée Générale.</i></p>	Sans objet
Assemblée Générale Mixte du 12 mai 2010 (19 ^{ème} résolution)	<p>Autorisation donnée au Conseil d'administration de réaliser des opérations réservées aux adhérents du Plan d'Épargne d'Entreprise de Groupe de BNP Paribas pouvant prendre la forme d'augmentations de capital et/ou de cessions de titres réservés.</p> <p><i>L'autorisation est donnée d'augmenter, en une ou plusieurs fois, le capital social d'un montant nominal maximal de 46 millions d'euros, par l'émission d'actions (avec suppression du droit préférentiel de souscription) réservée aux adhérents du Plan d'Épargne d'Entreprise de groupe BNP Paribas ou par cession d'actions.</i></p> <p><i>Cette autorisation a été donnée pour une durée de 26 mois, et prive d'effet l'autorisation conférée par la 3^{ème} résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 mars 2009.</i></p>	Émission de 3 700 076 actions nouvelles pour un nominal de 2 euros constatée le 16 juillet 2010
Assemblée Générale Mixte du 12 mai 2010 (20 ^{ème} résolution)	<p>Autorisation à conférer au Conseil d'administration à l'effet de réduire le capital par annulation d'actions.</p> <p><i>L'autorisation est donnée d'annuler, en une ou plusieurs fois, par voie de réduction du capital social, tout ou partie des actions que BNP Paribas détient et qu'elle pourrait détenir dans le cadre de l'autorisation donnée par ladite Assemblée, dans la limite de 10 % du nombre total d'actions composant le capital social existant à la date de l'opération, par période de 24 mois. Délégation de tous pouvoirs, pour réaliser cette réduction de capital, et d'imputer la différence entre la valeur d'achat des titres annulés et leur valeur nominale sur les primes et réserves disponibles, y compris sur la réserve légale à concurrence de 10 % du capital annulé.</i></p> <p><i>Cette autorisation a été donnée pour une durée de 18 mois et se substitue à celle accordée par la 15^{ème} résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 13 mai 2009.</i></p>	Il n'a pas été fait usage de cette résolution
Assemblée Générale Mixte du 12 mai 2010 (21 ^{ème} résolution)	<p>Approbation du projet de fusion-absorption de Fortis Banque France par BNP Paribas ; augmentation corrélative du capital social.</p> <p><i>Émission de 354 actions nouvelles pour un nominal de 2 euros dans le cadre de la fusion absorption de Fortis Banque France constatée le 12 mai 2010.</i></p>	Émission de 354 actions nouvelles pour un nominal de 2 euros le 12 mai 2010

Opérations réalisées sur le capital

Opérations sur le capital	En nombre	Valeur unitaire (en euros)	En euros	Date d'autorisation par l'Assemblée générale	Date de décision du Conseil d'administration	Date de jouissance
Nombre d'actions émises au 31 décembre 2008	912 096 107	2	1 824 192 214			
Augmentation de capital par l'exercice d'options de souscription d'actions	74 024	2	148 048	(1)	(1)	01 janvier 2008
Augmentation de capital par l'exercice d'options de souscription d'actions	1 824 582	2	3 649 164	(1)	(1)	01 janvier 2009
Augmentation de capital résultant de l'opération d'acquisition de Fortis	133 435 603	2	266 871 206	(2)	(2)	01 janvier 2009
Augmentation de capital résultant de l'émission des actions de préférence	187 224 669	2	374 449 338	27 mars 2009	27 mars 2009	-
Augmentation de capital réservée aux adhérents du Plan d'Épargne Entreprise	9 000 000	2	18 000 000	27 mars 2009	05 mai 2009	01 janvier 2009
Augmentation de capital résultant du paiement du dividende en actions	21 420 254	2	42 840 508	13 mai 2009	13 mai 2009	01 janvier 2009
Réduction de capital	(219 294)	2	(438 588)	13 mai 2009	03 août 2009	-
Augmentation de capital	107 650 488	2	215 300 976	21 mai 2008	25 sept 2009	01 janvier 2009
Réduction de capital résultant de l'annulation des actions de préférences	(187 224 669)	2	(374 449 338)	-	04 nov 2009	-
Nombre d'actions émises au 31 décembre 2009	1 185 281 764	2	2 370 563 528			
Augmentation de capital par l'exercice d'options de souscription d'actions	595 215	2	1 190 430	(1)	(1)	01 janvier 2009
Augmentation de capital par l'exercice d'options de souscription d'actions	522 529	2	1 045 058	(1)	(1)	01 janvier 2010
Réduction de capital	(600 000)	2	(1 200 000)	13 mai 2009	05 mars 2010	-
Augmentation de capital liée à la fusion de Fortis Banque France	354	2	708	12 mai 2010	12 mai 2010	01 janvier 2010
Augmentation de capital résultant du paiement du dividende en actions	9 160 218	2	18 320 436	12 mai 2010	12 mai 2010	01 janvier 2010
Augmentation de capital réservée aux adhérents du Plan d'Épargne Entreprise	3 700 076	2	7 400 152	12 mai 2010	12 mai 2010	01 janvier 2010
Nombre d'actions émises au 31 décembre 2010	1 198 660 156	2	2 397 320 312			

(1) Diverses résolutions prises par l'Assemblée Générale des actionnaires et décisions du Conseil d'administration autorisant l'attribution des options de souscription d'actions levées au cours de la période.

(2) Diverses résolutions prises par l'Assemblée Générale des actionnaires et décisions du Conseil d'administration autorisant les augmentations de capital relatives à l'acquisition de Fortis.

Augmentations de capital liées à l'acquisition de Fortis Banque SA/NV et BGL SA

BNP Paribas a conclu un accord avec l'État Belge et l'État du Grand-Duché de Luxembourg portant sur l'acquisition par BNP Paribas de certaines sociétés du groupe Fortis auprès de l'État Belge, agissant à travers la SFPI, et de l'État du Grand-Duché de Luxembourg (ci-après l'opération).

L'opération comprend quatre apports, rémunéré chacun par une augmentation de capital :

- de 88 235 294 actions ordinaires BNP Paribas d'une valeur nominale de 2 euros chacune pour le Premier Apport, lequel consiste en l'apport par la SFPI de 263 586 083 actions de Fortis Banque SA/NV, représentant environ 54,55 % du capital et des droits de vote de cette dernière. Le Conseil d'administration a approuvé le 12 mai 2009 ce Premier Apport en faisant usage de la délégation que lui a conférée l'Assemblée Générale du 21 mai 2008 aux termes de sa 16^{ème} résolution. Les actions émises en rémunération de cet apport étaient soumises à un engagement de conservation jusqu'au 10 octobre 2010 ;
- de 32 982 760 actions ordinaires BNP Paribas d'une valeur nominale de 2 euros chacune pour le Deuxième Apport, lequel consiste en l'apport par la SFPI de 98 529 695 actions supplémentaires de Fortis Banque SA/NV, représentant environ 20,39 % du capital et des droits de vote de cette dernière. L'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue le 13 mai 2009 a, aux termes de sa 11^{ème} résolution, approuvé ce Deuxième Apport, constaté sa réalisation définitive ainsi que celle de l'augmentation de capital corrélative ;
- de 11 717 549 actions ordinaires BNP Paribas d'une valeur nominale de 2 euros chacune pour le Troisième Apport, lequel consiste en l'apport par l'État du Grand-Duché de Luxembourg de 4 540 798 actions de BGL SA, représentant environ 16,57 % du capital et des droits de vote de cette dernière. L'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue le 13 mai 2009 a, aux termes de sa 12^{ème} résolution, approuvé ce Troisième Apport, constaté sa réalisation définitive ainsi que celle de l'augmentation de capital corrélative. L'État du Grand-Duché de Luxembourg était engagé à conserver 5 858 774 actions reçues en rémunération de son apport jusqu'au 23 octobre 2009 ;
- de 500 000 actions ordinaires BNP Paribas d'une valeur nominale de 2 euros chacune pour le Quatrième Apport, lequel consiste en l'apport par l'État du Grand-Duché de Luxembourg de 193 760 actions de BGL SA, représentant environ 0,69 % du capital et des droits de vote de cette dernière. Le Conseil d'administration a approuvé le 13 mai 2009 ce Quatrième Apport, sa réalisation définitive ainsi que celle de l'augmentation de capital corrélative en faisant usage de la délégation que lui a conféré l'Assemblée Générale Extraordinaire du 13 mai 2009 aux termes de sa 13^{ème} résolution. L'État du Grand-Duché de Luxembourg était engagé à conserver 250 000 actions reçues en rémunération de son apport jusqu'au 23 octobre 2009.

En conséquence de ces quatre apports, le capital de BNP Paribas a été augmenté de 133 435 603 actions ordinaires d'une valeur nominale de 2 euros.

Actions de préférence émises par BNP Paribas

À la suite de l'accord de l'Assemblée Générale des actionnaires du 27 mars 2009, BNP Paribas a procédé le 31 mars 2009 à l'émission de 187 224 669 actions de préférence pour un montant de 5,1 milliards d'euros au prix unitaire de 27,24 euros au profit de la Société de Prise de Participation de l'État (SPPE) dans le cadre du Plan français de soutien à l'économie. Ces actions sont dépourvues de droit de vote, ne sont pas convertibles en actions ordinaires et ont droit à un dividende uniquement si un dividende est payé aux porteurs d'actions ordinaires. Ce dividende s'élève à 105 % prorata temporis du dividende payé aux actions ordinaires au titre de 2009 et soumis à un plancher et un plafond exprimés en pourcentage du prix d'émission. Le plancher est un taux fixe de 7,65 % pour l'exercice 2009 prorata temporis.

Ces actions de préférence ont fait l'objet d'un rachat le 28 octobre 2009 et ont été annulées le 26 novembre 2009.

Actions émises par BNP Paribas détenues par le Groupe

En application de la 5^{ème} résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 12 mai 2010 qui annule et remplace la 5^{ème} résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 13 mai 2009, BNP Paribas a été autorisé à acquérir, pour un prix maximum d'achat de 75 euros par action (contre 68 euros précédemment), un nombre d'actions n'excédant pas 10 % du nombre des actions composant le capital social de BNP Paribas SA en vue de leur annulation dans les conditions fixées par l'Assemblée Générale Extraordinaire, dans le but d'honorer des obligations liées à l'émission de titres donnant accès au capital, à des programmes d'options d'achat d'actions, à l'attribution d'actions gratuites, à l'attribution ou à la cession d'actions aux salariés dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, de plans d'actionnariat salarié ou de plans d'épargne d'entreprise, et de couvrir toute forme d'allocation d'actions au profit des salariés de BNP Paribas et des sociétés contrôlées exclusivement par BNP Paribas au sens de l'article L233-16 du Code de commerce, aux fins de les conserver et de les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe, de fusion, de scission ou d'apport, dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers et à des fins de gestion patrimoniale et financière.

Cette autorisation a été consentie pour une durée de dix-huit mois.

En outre, une des filiales du Groupe intervenant sur des opérations de transaction (de négociation et d'arbitrage) sur indices boursiers procède dans le cadre de son activité à des ventes à découvert portant sur des actions émises par BNP Paribas.

Actions émises par BNP Paribas détenues par le Groupe

	Opérations pour compte propre		Opérations de transaction		Total	
	en nombre	valeur comptable (en millions d'euros)	en nombre	valeur comptable (en millions d'euros)	en nombre	valeur comptable (en millions d'euros)
Actions détenues au 31 décembre 2008	5 448 848	345	(1 450 832)	(44)	3 998 016	301
Acquisitions effectuées	127 087	5			127 087	5
Actions remises au personnel	(1 079 980)	(78)			(1 079 980)	(78)
Autres mouvements	(847 639)	(61)	(2 953 477)	(202)	(3 801 116)	(263)
Actions détenues au 31 décembre 2009	3 648 316	211	(4 404 309)	(246)	(755 993)	(35)
Acquisitions effectuées	2 609 576	140			2 609 576	140
Actions remises au personnel	(921 772)	(55)			(921 772)	(55)
Réduction de capital	(600 000)	(40)			(600 000)	(40)
Autres mouvements	(1 821 942)	(94)	(95 485)	32	(1 917 427)	(62)
Actions détenues au 31 décembre 2010	2 914 178	162	(4 499 794)	(214)	(1 585 616)	(52)

Au cours de l'exercice 2010, en vertu des autorisations susvisées, BNP Paribas SA a racheté sur le marché 800 000 actions, à un cours moyen de 58,63 euros par action de nominal 2 euros, dans le but d'honorer des obligations liées aux plans d'actionnariat ou d'intéressement en actions des salariés.

Dans le cadre du contrat de liquidité conforme à la Charte de déontologie reconnue par l'AMF conclu avec Exane BNP Paribas, 1 809 576 actions ont été achetées au cours de l'année 2010 au prix moyen de 51,41 euros et 1 806 987 actions ont été vendues au prix moyen de 51,63 euros. Au 31 décembre 2010, 149 596 titres représentant 7,6 millions d'euros sont détenus par BNP Paribas SA au titre de ce contrat.

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010, 865 220 actions BNP Paribas ont été livrées à la suite de l'attribution définitive d'actions gratuites à leurs bénéficiaires.

Preferred shares et Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée (TSSDI) éligibles aux fonds propres prudentiels de catégorie Tier 1

Preferred shares émises par les filiales étrangères du Groupe

En octobre 2000, le Groupe a effectué une émission de 500 millions de dollars de preferred shares de droit américain sans droit de vote. Cette émission non dilutive sur les actions ordinaires de BNP Paribas a été effectuée par l'intermédiaire de la filiale BNP Paribas Capital Trust contrôlée de façon exclusive par le Groupe. Les actions, qui ont la forme de titres perpétuels non cumulatifs, offrent aux souscripteurs un revenu à taux fixe pendant dix ans. À l'issue de cette période, les titres pourront être remboursés au pair à l'initiative de l'émetteur à chaque fin de trimestre civil ; tant que ce remboursement ne sera pas intervenu, le dividende servi sera indexé sur le Libor. Les dividendes sur les preferred shares peuvent ne pas être payés si aucun dividende n'a été versé sur les actions ordinaires de BNP Paribas SA, ni aucun coupon sur les titres assimilés aux preferred shares (Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée) au cours de l'année précédente. Les dividendes non versés ne sont pas reportés. Cette émission a été remboursée au cours de l'exercice 2010.

En octobre 2001, une émission perpétuelle, de même nature que celle précédemment décrite, de 500 millions d'euros, a été effectuée par l'intermédiaire de la filiale BNP Paribas Capital Trust III contrôlée de façon exclusive par le Groupe. Elle offre aux souscripteurs une rémunération à taux fixe versée durant 10 ans. Les titres de cette émission pourront être remboursés à l'initiative de l'émetteur à l'issue d'une période de dix ans puis à chaque date anniversaire du coupon, la rémunération devenant indexée sur l'Euribor.

En janvier 2002, une émission perpétuelle, de même nature que celle précédemment décrite, de 660 millions d'euros, a été effectuée par l'intermédiaire de la filiale BNP Paribas Capital Trust IV contrôlée de façon exclusive par le Groupe. Elle offre aux souscripteurs une rémunération à taux fixe versée respectivement annuellement sur 10 ans. Les titres de cette émission pourront être remboursés à l'initiative de l'émetteur à l'issue d'une période de dix ans puis à chaque date anniversaire du coupon, la rémunération devenant indexée sur l'Euribor.

En janvier 2003, une émission perpétuelle, de même nature que celle précédemment décrite, de 700 millions d'euros a été effectuée par l'intermédiaire de la filiale BNP Paribas Capital Trust VI contrôlée de façon exclusive par le Groupe. Elle offre aux souscripteurs une rémunération annuelle à taux fixe. Les titres pourront être remboursés à l'issue d'une période de 10 ans puis à chaque date anniversaire du coupon. En cas de non remboursement en 2013, il sera versé trimestriellement un coupon indexé sur l'Euribor.

Le sous-groupe LaSer-Cofinoga, consolidé par intégration proportionnelle, a procédé en 2003 et 2004 à trois émissions de preferred shares, sans échéance et sans droit de vote, par l'intermédiaire de structures dédiées de droit anglais contrôlées de façon exclusive par ce sous-groupe. Les actions donnent droit pendant 10 ans à un dividende prioritaire non cumulatif, à taux fixe pour celle émise en 2003 ou indexé pour celles émises en 2004. À l'issue de cette période de 10 ans, les actions pourront être remboursées au pair à l'initiative de l'émetteur à chaque fin de trimestre anniversaire du coupon, la rémunération de l'émission réalisée en 2003 devenant alors indexée sur l'Euribor.

► **PREFERRED SHARES ÉMISES PAR LES FILIALES DU GROUPE**

Émetteur	Date d'émission	Devise	Montant (en millions d'euros)	Taux et durée avant la première date de call		Taux après la première date de call
BNPP Capital Trust III	octobre 2001	EUR	500	6,625 %	10 ans	Euribor 3 mois + 2,6 %
BNPP Capital Trust IV	janvier 2002	EUR	660	6,342 %	10 ans	Euribor 3 mois + 2,33 %
BNPP Capital Trust VI	janvier 2003	EUR	700	5,868 %	10 ans	Euribor 3 mois + 2,48 %
Cofinoga Funding I LP	mars 2003	EUR	100 ⁽¹⁾	6,820 %	10 ans	Euribor 3 mois + 3,75 %
Cofinoga Funding II LP	janvier et mai 2004	EUR	80 ⁽¹⁾	TEC 10 ⁽²⁾ + 1,35 %	10 ans	TEC 10 ⁽²⁾ + 1,35 %
TOTAL			1 892 ⁽³⁾			

(1) Avant application du pourcentage d'intégration proportionnelle.

(2) TEC 10 est l'indice quotidien des rendements des emprunts d'État à long terme correspondant au taux de rendement actuariel d'une obligation du Trésor fictive dont la durée serait de dix ans.

(3) Net des titres autodétenus par des entités du Groupe.

Les capitaux souscrits par le biais de ces émissions ainsi que la rémunération versée aux porteurs des titres correspondants sont repris dans la rubrique « Intérêts minoritaires » au bilan.

Au 31 décembre 2010, le groupe BNP Paribas détenait 58 millions d'euros de preferred shares (60 millions d'euros au 31 décembre 2009) qui ont été portés en diminution des intérêts minoritaires.

Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée assimilés émis par BNP Paribas SA

Depuis 2005, BNP Paribas SA a procédé à dix-neuf émissions perpétuelles prenant la forme de Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée, pour un montant global de 10 612 millions en contre-valeur euros. Ces émissions offrent aux souscripteurs une rémunération à taux fixe ou variable et peuvent être remboursées à l'issue d'une période fixe puis à

chaque date anniversaire du coupon. En cas de non-remboursement à l'issue de cette période, il sera versé pour certaines de ces émissions un coupon indexé sur Euribor ou Libor.

L'émission de 2 550 millions d'euros souscrite en décembre 2008 par la Société de Prise de Participation de l'État, a été remboursée lors de l'émission des actions de préférence en mars 2009.

Fortis Banque France, société absorbée par BNP Paribas SA le 12 mai 2010, avait émis en décembre 2007 des Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée pour un montant de 60 millions d'euros. Cette émission offre aux souscripteurs une rémunération à taux variable et pourra être remboursée à l'issue de 10 ans, puis à chaque date anniversaire du coupon.

Les caractéristiques de ces différentes émissions sont résumées dans le tableau suivant :

► **TITRES SUPER SUBORDONNÉS À DURÉE INDÉTERMINÉE**

Date d'émission	Devise	Montant (en millions)	Périodicité de tombée du coupon	Taux et durée avant la première date de call	Taux après la première date de call	
Juin 2005	USD	1 350	semestrielle	5,186 %	10 ans USD Libor 3 mois + 1,680 %	
Octobre 2005	EUR	1 000	annuelle	4,875 %	6 ans 4,875 %	
Octobre 2005	USD	400	annuelle	6,250 %	6 ans 6,250 %	
Avril 2006	EUR	750	annuelle	4,730 %	10 ans Euribor 3 mois + 1,690 %	
Avril 2006	GBP	450	annuelle	5,945 %	10 ans GBP Libor 3 mois + 1,130 %	
Juillet 2006	EUR	150	annuelle	5,450 %	20 ans Euribor 3 mois + 1,920 %	
Juillet 2006	GBP	325	annuelle	5,945 %	10 ans GBP Libor 3 mois + 1,810 %	
Avril 2007	EUR	750	annuelle	5,019 %	10 ans Euribor 3 mois + 1,720 %	
Juin 2007	USD	600	trimestrielle	6,500 %	5 ans 6,50 %	
Juin 2007	USD	1 100	semestrielle	7,195 %	30 ans USD Libor 3 mois + 1,290 %	
Octobre 2007	GBP	200	annuelle	7,436 %	10 ans GBP Libor 3 mois + 1,850 %	
Décembre 2007	EUR	60 ⁽¹⁾	trimestrielle	Euribor 3 mois + 2,880 %	10 ans Euribor 3 mois + 3,880 %	
Juin 2008	EUR	500	annuelle	7,781 %	10 ans Euribor 3 mois + 3,750 %	
Septembre 2008	EUR	650	annuelle	8,667 %	5 ans Euribor 3 mois + 4,050 %	
Septembre 2008	EUR	100	annuelle	7,570 %	10 ans Euribor 3 mois + 3,925 %	
Décembre 2009	EUR	2	trimestrielle	Euribor 3 mois + 3,750 %	10 ans Euribor 3 mois + 4,750 %	
Décembre 2009	EUR	17	annuelle	7,028 %	10 ans Euribor 3 mois + 4,750 %	
Décembre 2009	USD	70	trimestrielle	USD Libor 3 mois + 3,750 %	10 ans USD Libor 3 mois + 4,750 %	
Décembre 2009	USD	0,5	annuelle	7,384 %	10 ans USD Libor 3 mois + 4,750 %	
TOTAL EN CONTREVALEUR EURO		8 029 ⁽²⁾				

(1) Par absorption de Fortis Banque France le 12 mai 2010.

(2) Net des titres autodétenus par des entités du Groupe.

Les intérêts normalement dus sur les Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée peuvent ne pas être payés si aucun dividende n'a été versé sur les actions ordinaires de BNP Paribas SA, ni aucun dividende sur les titres assimilés aux Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée au cours de l'année précédente. Les coupons non versés ne sont pas reportés.

Du fait de la présence d'une clause d'absorption de pertes, les modalités contractuelles des Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée prévoient, qu'en cas d'insuffisance de fonds propres prudentiels – non intégralement compensée par une augmentation de capital ou toute autre mesure équivalente – le nominal des titres émis puisse être réduit pour servir de nouvelle base de calcul des coupons, tant que l'insuffisance n'est pas corrigée et le nominal d'origine des titres reconstitué. En cas de liquidation de BNP Paribas SA et notwithstanding toute réduction éventuelle du

nominal d'origine des titres émis, les porteurs produiront leurs créances pour leur montant nominal d'origine.

Les capitaux collectés résultant de ces émissions sont repris sous la rubrique « Réserves consolidées » au sein des capitaux propres. Les émissions réalisées en devises sont maintenues à la valeur historique résultant de leur conversion en euros à la date d'émission conformément aux prescriptions d'IAS 21. La rémunération relative à ces instruments financiers de capital est traitée comme un dividende.

Au 31 décembre 2010, le groupe BNP Paribas détenait 93 millions d'euros de Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée qui ont été portés en diminution des capitaux propres.

Résultat par action ordinaire

Le résultat de base par action ordinaire correspond au résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires divisé par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période. Le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires est déterminé sous déduction du résultat attribuable aux porteurs d'actions de préférence.

Le résultat dilué par action ordinaire correspond au résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires, divisé par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires ajusté de l'impact maximal de la conversion des instruments dilutifs en actions ordinaires. Il est tenu compte des options de souscriptions d'actions dans la monnaie ainsi que des actions gratuites allouées dans le Plan Global d'Intéressement en Actions dans le calcul du résultat dilué par action ordinaire. La conversion de ces instruments n'a pas d'effet sur le résultat net servant au calcul du résultat dilué par action ordinaire.

	Exercice 2010	Exercice 2009
Résultat net pour le calcul du résultat de base et du résultat dilué par action (en millions d'euros) ⁽¹⁾	7 531	5 504
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice	1 188 848 011	1 057 526 241
Effet des actions ordinaires potentiellement dilutives		
■ Plan d'option de souscription d'actions ⁽²⁾	1 668 736	641 601
■ Plan d'attribution d'actions gratuites ⁽²⁾	773 515	999 589
■ Plan d'achat d'actions	39 191	69 725
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le calcul du résultat dilué par action	1 191 329 452	1 059 237 156
Résultat de base par action ordinaire (en euros)	6,33	5,20
Résultat dilué par action ordinaire (en euros)	6,32	5,20

(1) Le résultat net pour le calcul du résultat de base et du résultat dilué par action ordinaire correspond au résultat net part du Groupe, ajusté de la rémunération des actions de préférence et des titres super subordonnés à durée indéterminée assimilés à des actions de préférence émis par BNP Paribas SA, traitée comptablement comme un dividende.

(2) cf. note 7c. Paiement à base d'actions.

Le dividende par action versé en 2010 au titre du résultat de l'exercice 2009 s'est élevé à 1,5 euro contre 1 euro versé en 2009 au titre du résultat de l'exercice 2008.

8.b PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Dénomination	Pays	Mouvement de périmètre	Méthode	% contrôle	% intérêt		
Société consolidante							
BNP Paribas SA	France		IG	100,00%	100,00%		
Banque De Détail en France							
Banque de Bretagne ^(*)	France		IG	100,00%	100,00%		
BNP Paribas Développement SA	France		IG	100,00%	100,00%		
BNP Paribas Factor ^(*)	France		IG	100,00%	100,00%		
BNP Paribas Factor Portugal	Portugal		IG	100,00%	100,00%		
Compagnie pour le Financement des Loisirs - Cofloisirs	France	31/12/2010	Acquisition complémentaire	ME	44,62%	44,62%	
		31/12/2009		ME	33,33%	33,33%	
Finagen Holding SA	1	France	31/12/2010	Acquisition complémentaire & Fusion			
			31/12/2009	Acquisition	IG	100,00%	74,93%
Fortis Banque France SA	1	France	31/12/2010	Acquisition complémentaire & Fusion			
			31/12/2009	Acquisition	IG	99,98%	74,92%
Fortis Gestion Privée	1	France	31/12/2010	Acquisition complémentaire & Fusion			
			31/12/2009	Acquisition	IG	99,99%	74,91%

Dénomination	Pays	Mouvement de périmètre	Méthode	% contrôle	% intérêt		
Fortis Mediacom Finance	1	France	31/12/2010	Acquisition complémentaire	IG	100,00%	100,00%
			31/12/2009	Acquisition	IG	99,99%	74,91%
GIE Services Groupe Fortis France	1	France	31/12/2010	< seuils			
			31/12/2009	Acquisition	IG	80,33%	59,51%
GIE Immobilier Groupe Fortis France	1	France	31/12/2010	< seuils			
			31/12/2009	Acquisition	IG	92,48%	68,10%
Belux Retail Banking							
Alpha Card SCRL	1	Belgique	31/12/2010		ME	50,00%	37,47%
			31/12/2009	Acquisition	ME	50,00%	37,47%
Alsabail	1	France	31/12/2010		ME	40,68%	21,73%
			31/12/2009	Acquisition	ME	40,68%	21,74%
Banking Funding Company SA	1	Belgique	31/12/2010	< seuils			
			31/12/2009	Acquisition	ME	33,47%	25,08%
Banque de La Poste SA	1	Belgique	31/12/2010		IP	50,00%	37,47%
			31/12/2009	Acquisition	IP	50,00%	37,47%
BCC Corporate	1	Belgique	31/12/2010		ME	49,99%	37,47%
			31/12/2009	Acquisition	ME	49,99%	37,46%

(*) Filiales françaises dont la surveillance prudentielle individuelle des ratios de gestion est assurée dans le cadre des ratios de gestion consolidés du Groupe conformément aux dispositions de l'article 4.1 du règlement 2000.03 du Comité de la réglementation bancaire et financière.

1 Ventilation des activités de BNP Paribas Fortis et BGL BNP Paribas dans les métiers et pôles du groupe BNP Paribas.

2 Entités faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de leur caractère peu significatif.

3 Entités exclues du périmètre de consolidation prudentiel.

4 Entités mises en équivalence dans le périmètre de consolidation prudentiel.

Dénomination	Pays	Mouvement de périmètre	Méthode	% contrôle	% intérêt	
Belgolaïse SA	1	Belgique	31/12/2010	ME 2	100,00%	74,93%
			31/12/2009	Acquisition	ME 2	100,00%
BNP Paribas Fortis Factor	1	Belgique	31/12/2010	IG	100,00%	74,94%
			31/12/2009	Création	IG	100,00%
Brand & Licence Company SA	1	Belgique	31/12/2010	< seuils		
			31/12/2009	Acquisition	ME	20,00%
Certijmmo V SA	1	Belgique	31/12/2010	< seuils		
			31/12/2009	Acquisition	IG	100,00%
Comptoir Agricole de Wallonie	1	Belgique	31/12/2010	< seuils		
			31/12/2009	Acquisition	ME 2	100,00%
Credissimo	1	Belgique	31/12/2010	< seuils		
			31/12/2009	Acquisition	ME 2	100,00%
Credissimo Hainaut SA (ex- La Maison Sociale de Tourmai-Ath SA)	1	Belgique	31/12/2010	< seuils		
			31/12/2009	Acquisition	ME 2	99,72%
Crédit pour Habitations Sociales	1	Belgique	31/12/2010	ME 2	81,66%	61,19%
			31/12/2009	Acquisition	ME 2	77,56%
Demetris NV	1	Belgique	31/12/2010	ME 2	100,00%	74,93%
			31/12/2009	Acquisition	ME 2	100,00%
Dikodi BV	1	Pays-Bas	31/12/2010	< seuils		
			31/12/2009	Acquisition	IG	100,00%
Europay Belgium	1	Belgique	31/12/2010	ME	40,02%	29,88%
			31/12/2009	Acquisition	ME	39,80%
Fortis Banque SA (BNP Paribas Fortis)	1	Belgique	31/12/2010	IG	74,93%	74,93%
			31/12/2009	Acquisition	IG	74,93%
Fortis Finance Belgium S.C.R.L.	1	Belgique	31/12/2010	IG	100,00%	74,93%
			31/12/2009	Acquisition	IG	100,00%
FV Holding NV	1	Belgique	31/12/2010	ME	40,00%	29,97%
			31/12/2009	Acquisition	ME	40,00%
Het Werkmanshuis NV	1	Belgique	31/12/2010	< seuils		
			31/12/2009	Acquisition	ME	41,04%
Immobilière Sauvenière SA	1	Belgique	31/12/2010	ME 2	100,00%	74,93%
			31/12/2009	Acquisition	IG	100,00%
Isabel SA	1	Belgique	31/12/2010	< seuils		
			31/12/2009	Acquisition	ME	25,33%
La Propriété Sociale de Binche-Morlanwelz SA	1	Belgique	31/12/2010	< seuils		
			31/12/2009	Acquisition	ME	20,81%
Landbouwkantoor van Vlaanderen NV	1	Belgique	31/12/2010	< seuils		
			31/12/2009	Acquisition	ME 2	100,00%
Nieuwe Maatschappij Rond Den Heerd NV	1	Belgique	31/12/2010	< seuils		
			31/12/2009	Acquisition	ME	23,26%
Société Alsacienne de développement et d'expansion	1	France	31/12/2010	IG	100,00%	53,43%
			31/12/2009	Acquisition	IG	100,00%
Sowo Investment SA	1	Belgique	31/12/2010	< seuils		
			31/12/2009	Acquisition	IG	87,50%
Visa Belgium SRCL	1	Belgique	31/12/2010	< seuils		
			31/12/2009	Acquisition	ME	24,86%
Structures Ad Hoc						
BASS Master Issuer NV	1	Belgique	31/12/2010	IG		
			31/12/2009	Acquisition	IG	
Esmée Master Issuer	1	Belgique	31/12/2010	IG		
			31/12/2009	Création	IG	
Park Mountain SME 2007-1 BV	1	Pays-Bas	31/12/2010	Liquidation		
			31/12/2009	Acquisition	IG	
Banque de Détail en Italie (BNL Banca Commerciale)						
Artigiancassa SPA		Italie		IG	73,86%	73,86%
Artigiansoa - Org. Di Attestazione SPA		Italie		ME 2	80,00%	59,08%
Banca Nazionale del Lavoro SPA		Italie		IG	100,00%	100,00%

Dénomination	Pays	Mouvement de périmètre	Méthode	% contrôle	% intérêt	
BNL Broker Assicurazioni SPA	Italie	31/12/2009	Cession			
BNL Edizioni SRL	Italie	31/12/2009	Fusion			
BNL Finance SPA	Italie		IG	100,00%	100,00%	
BNL Partecipazioni SPA	Italie	31/12/2009	Fusion			
BNL Positivity SRL	Italie		IG	51,00%	51,00%	
BNP Paribas Personal Finance SPA	Italie		IG	100,00%	100,00%	
Creaimpresa SPA (Groupe)	Italie	31/12/2009	Cession			
International Factors Italia SPA - Ijitalia	Italie		IG	99,64%	99,64%	
Serfactoring SPA	Italie		ME	27,00%	26,94%	
Structures Ad Hoc						
EMF IT-2008-1 SRL	Italie		IG			
UCB Service SRL	Italie		IG			
Vela ABS	Italie		IG			
Vela Home SRL	Italie		IG			
Vela Mortgages SRL	Italie		IG			
Vela Public Sector SRL	Italie		IG			
Banque de Détail aux États-Unis						
1897 Services Corporation	États-Unis		IG	100,00%	100,00%	
521 South Seventh Street LLC	États-Unis	31/12/2010	Création	IG	69,23%	69,23%
AmerUS Leasing, Inc.	États-Unis	31/12/2009	Dissolution			
BancWest Corporation	États-Unis		IG	100,00%	100,00%	
Bancwest Investment Services, Inc.	États-Unis		IG	100,00%	100,00%	
Bank of the West Business Park Association LLC	États-Unis		IG	38,00%	38,00%	
Bank of the West	États-Unis		IG	100,00%	100,00%	
Bishop Street Capital Management Corporation	États-Unis		IG	100,00%	100,00%	
BW Insurance Agency, Inc.	États-Unis		IG	100,00%	100,00%	
BW Leasing, Inc.	États-Unis		IG	100,00%	100,00%	
Center Club, Inc.	États-Unis		IG	100,00%	100,00%	
CFB Community Development Corporation	États-Unis		IG	100,00%	100,00%	
Claas Financial Services LLC	États-Unis	31/12/2010	Cession partielle	IG	75,90%	63,64%
		31/12/2009	IG	100,00%	80,45%	
Commercial Federal Affordable Housing, Inc.	États-Unis		IG	100,00%	100,00%	
Commercial Federal Community Development Corporation	États-Unis		IG	100,00%	100,00%	
Commercial Federal Insurance Corporation	États-Unis		IG	100,00%	100,00%	
Commercial Federal Investments Services, Inc.	États-Unis		IG	100,00%	100,00%	
Commercial Federal Realty Investors Corporation	États-Unis		IG	100,00%	100,00%	
Commercial Federal Service Corporation	États-Unis		IG	100,00%	100,00%	
Community First Insurance, Inc.	États-Unis	31/12/2010	Dissolution			
		31/12/2009	IG	100,00%	100,00%	
Community Service, Inc.	États-Unis		IG	100,00%	100,00%	
Equity Lending, Inc.	États-Unis		IG	100,00%	100,00%	
Essex Credit Corporation	États-Unis		IG	100,00%	100,00%	
FHL Lease Holding Company Inc.	États-Unis		IG	100,00%	100,00%	
FHL SPC One, Inc.	États-Unis		IG	100,00%	100,00%	
First Bancorp	États-Unis		IG	100,00%	100,00%	
First Hawaiian Bank	États-Unis		IG	100,00%	100,00%	
First Hawaiian Leasing, Inc.	États-Unis		IG	100,00%	100,00%	
First National Bancorporation	États-Unis		IG	100,00%	100,00%	
First Santa Clara Corporation	États-Unis		IG	100,00%	100,00%	
FIS Acquisition LLC	États-Unis	31/12/2010	Création	IG	100,00%	100,00%
Glendale Corporate Center Acquisition LLC	États-Unis	31/12/2010	Création	IG	50,00%	50,00%
KIC Technology, Inc.	États-Unis	31/12/2010	Dissolution			
		31/12/2009	IG	100,00%	100,00%	

Dénomination	Pays	Mouvement de périmètre	Méthode	% contrôle	% intérêt
KIC Technology2, Inc.	États-Unis	31/12/2010	Dissolution		
		31/12/2009	IG	100,00%	100,00%
KIC Technology3, Inc.	États-Unis	31/12/2010	Dissolution		
		31/12/2009	IG	100,00%	100,00%
Laveen Village Center Acquisition LLC	États-Unis	31/12/2010	Création	IG	58,33%
Liberty Leasing Company	États-Unis			IG	100,00%
Mountain Falls Acquisition Corporation	États-Unis			IG	100,00%
Real Estate Delivery 2 Inc.	États-Unis	31/12/2010		IG	100,00%
		31/12/2009	Création	IG	100,00%
Riverwalk Village Three Holdings LLC	États-Unis	31/12/2010	Création	IG	100,00%
Roxborough Acquisition Corporation	États-Unis	31/12/2009	Dissolution		
Santa Rita Townhomes Acquisition LLC	États-Unis	31/12/2010	Création	IG	100,00%
The Bankers Club, Inc.	États-Unis			IG	100,00%
Ursus Real Estate Inc.	États-Unis			IG	100,00%
Structures Ad Hoc					
Beacon Hill	États-Unis	31/12/2010	Acquisition & Cession		
CFB Capital 3	États-Unis	31/12/2009	Dissolution		
CFB Capital 4	États-Unis	31/12/2009	Dissolution		
Commercial Federal Capital Trust 1	États-Unis	31/12/2009	Dissolution		
Commercial Federal Capital Trust 2	États-Unis			IG	
Commercial Federal Capital Trust 3	États-Unis			IG	
C-One Leasing LLC	États-Unis			IG	
First Hawaiian Capital 1	États-Unis			IG	
BNP Paribas Personal Finance					
Alpha Crédit SA	1 Belgique	31/12/2010		IG	100,00%
		31/12/2009	Acquisition	IG	100,00%
Axa Banque Financement	France			ME	35,00%
Banco BGN SA	Brésil			IG	100,00%
Banco BNP Paribas Personal Finance SA (ex- Banco Cetelem Portugal)	Portugal			IG	100,00%
		31/12/2010		IG	100,00%
Banco Cetelem Argentina	Argentine	31/12/2009	Acquisition complémentaire	IG	100,00%
		31/12/2008		IG	60,00%
Banco Cetelem SA	Espagne			IG	100,00%
BGN Holding Financeira Limitada	Brésil	31/12/2010	Fusion		
		31/12/2009		IG	100,00%
Bieffe 5 SPA	Italie	31/12/2010		IG	100,00%
		31/12/2009	Acquisition complémentaire	IG	100,00%
		31/12/2008		ME	50,00%
BNP Paribas Personal Finance	France			IG	100,00%
BNP Paribas Personal Finance EAD	Bulgarie			IG	100,00%
BNP Paribas Personal Finance Belgium	Belgique	31/12/2010	Cession		
		31/12/2009		IG	100,00%
BNP Paribas Personal Finance BV	Pays-Bas			IG	100,00%
BNP Paribas Personal Finance SA de CV	Mexique			IG	100,00%

Dénomination	Pays	Mouvement de périmètre	Méthode	% contrôle	% intérêt
Cajineo ^(*)	France	31/12/2010		IG	50,99%
		31/12/2009	Franchissement de seuils	IG	50,99%
Carrefour Promotora de Vendas e Participações (CPVP) Limitada (ex-Carrefour Administration Cartos de Creditos - CACC)	Brésil			ME	40,00%
Cetelem Algérie	Algérie			IG	100,00%
Cetelem America	Brésil			IG	100,00%
Cetelem Asia	Hong-Kong	31/12/2010	Cession		
		31/12/2009		IG	100,00%
Cetelem Bank SA (Palier Laser)	Pologne	31/12/2010	Fusion		
		31/12/2009	Cession partielle	IP	50,00%
Cetelem Benelux BV	Pays-Bas	31/12/2008		IG	100,00%
				IG	100,00%
Cetelem Brésil	Brésil			IG	100,00%
Cetelem CR	République Tchèque			IG	100,00%
Cetelem Holding Participações Limitada	Brésil	31/12/2010	Fusion		
		31/12/2009		IG	100,00%
Cetelem IFN SA	Roumanie			IG	100,00%
Cetelem Latin America Holding Participações Ltda	Brésil	31/12/2010		IG	100,00%
		31/12/2009	Création	IG	100,00%
Cetelem Maroc	Maroc			IG	99,86%
Cetelem Polska Expansion SA (Palier LaSer)	Pologne	31/12/2009	Cession partielle & Intégration au Groupe LaSer		
		31/12/2008		IG	100,00%
Cetelem Processing Services (Shanghai) Ltd.	Chine	31/12/2010	Cession		
		31/12/2009		IG	100,00%
Cetelem Serviços Limitada	Brésil			ME ²	100,00%
Cetelem Servicios SA de CV	Mexique	31/12/2010		IG	100,00%
		31/12/2009	Franchissement de seuils	IG	100,00%
Cetelem Slovensko	Slovaquie			IG	100,00%
Cetelem Thaïlande	Thaïlande			IG	100,00%
Cetelem UK	Royaume-Uni	31/12/2009	< seuils		
CMV Médiforce ^(*)	France			IG	100,00%
Cofica Bail ^(*)	France			IG	100,00%
Cofinoga Portugal SGPS	Portugal	31/12/2010	Fusion		
		31/12/2009	Acquisition complémentaire	IG	100,00%
Cofiparc SNC	France	31/12/2008		IP	50,00%
				IG	100,00%
Cofiplan ^(*)	France			IG	99,99%
Commerz Finanz GmbH (ex-Dresdner-Cetelem Kreditbank)	Allemagne			IG	50,10%
Credial Italie SPA	Italie	31/12/2009	Fusion		
		31/12/2010		IG	100,00%
Credifin Banco SA	Portugal	31/12/2009	Acquisition complémentaire	IG	100,00%
		31/12/2008		IP	50,00%
		31/12/2010		IG	51,00%
Credirama SPA	Italie	31/12/2009	Acquisition complémentaire	IG	51,00%
		31/12/2008		IP	50,00%
Credisson Holding Ltd.	Chypre			IG	100,00%

(*) Filiales françaises dont la surveillance prudentielle individuelle des ratios de gestion est assurée dans le cadre des ratios de gestion consolidés du Groupe conformément aux dispositions de l'article 4.1 du règlement 2000.03 du Comité de la réglementation bancaire et financière.

1 Ventilation des activités de BNP Paribas Fortis et BGL BNP Paribas dans les métiers et pôles du groupe BNP Paribas.

2 Entités faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de leur caractère peu significatif.

3 Entités exclues du périmètre de consolidation prudentiel.

4 Entités mises en équivalence dans le périmètre de consolidation prudentiel.

Dénomination	Pays	Mouvement de périmètre	Méthode	% contrôle	% intérêt
Crédit Moderne Antilles Guyane ⁽¹⁾	France		IG	100,00%	100,00%
Crédit Moderne Océan Indien ⁽¹⁾	France		IG	97,81%	97,81%
Direct Services	Bulgarie		IG	100,00%	100,00%
		31/12/2010	IG	55,00%	55,00%
Domofinance SA ⁽²⁾	France	31/12/2009	Prise de contrôle	IG	55,00%
		31/12/2008	IP	55,00%	55,00%
Ejico Iberia	Espagne		IG	100,00%	100,00%
Ejico Portugal	Portugal		ME ²	100,00%	100,00%
Ejico	France		IG	99,96%	99,96%
Eos Aremas Belgium SA ¹	Belgique	31/12/2010	ME	49,97%	37,44%
		31/12/2009	Acquisition	ME	49,97%
Eurocredito	Espagne		IG	100,00%	100,00%
Facet ⁽¹⁾	France		IG	100,00%	100,00%
Fideicomiso Financiero Cetelem	1 Argentine	31/12/2010	Liquidation		
		31/12/2009	Création	IG	100,00%
Fidem ⁽¹⁾	France		IG	51,00%	51,00%
Fidexis	Belgique	31/12/2009	Fusion		
Fimestic Expansion SA	Espagne		IG	100,00%	100,00%
Finalia ¹	Belgique	31/12/2010	IG	51,00%	38,22%
		31/12/2009	Acquisition	IG	51,00%
		31/12/2010	IG	75,00%	75,00%
Findomestic Banca SPA	Italie	31/12/2009	Acquisition complémentaire	IG	75,00%
		31/12/2008	IP	50,00%	50,00%
		31/12/2010	IG	100,00%	75,00%
Findomestic Banka a.d	Serbie	31/12/2009	Acquisition complémentaire	IG	100,00%
		31/12/2008	IP	50,00%	50,00%
Fortis Finanz GmbH	1 Allemagne	31/12/2009	Acquisition & fusion		
Geneve Credit & Leasing SA	Suisse	31/12/2010	Franchissement de seuils	IP	51,00%
Gesellschaft für Capital & Vermögensverwaltung GmbH	1 Allemagne	31/12/2010	< seuils		
		31/12/2009	Acquisition	IG	100,00%
Inkasso Kodat GmbH & Co. KG	1 Allemagne	31/12/2010	< seuils		
		31/12/2009	Acquisition	IG	100,00%
KBC Pinto Systems	Belgique	31/12/2010	Cession		
		31/12/2009	ME	39,99%	39,99%
LaSer - Cofinoga (Groupe)	France		IP	50,00%	50,00%
Loisirs Finance ⁽¹⁾	France		IG	51,00%	51,00%
Magyar Cetelem Bank Zrt.	Hongrie		IG	100,00%	100,00%
Merkur Beteiligungs und Verwaltungsgesellschaft mit Beschränkter Haftung	1 Allemagne	31/12/2010	< seuils		
		31/12/2009	Acquisition	IG	100,00%
Monabanq	France	31/12/2010	Cession		
		31/12/2009	ME	34,00%	34,00%
Natixis Financement	France		ME	33,00%	33,00%
Nissan Finance Belgium NV	1 Belgique	31/12/2010	Acquisition complémentaire	IG	100,00%
		31/12/2009	Acquisition	IG	100,00%
Norskten Finance ⁽¹⁾	France		IG	51,00%	51,00%
		31/12/2010	IG	100,00%	100,00%
Prestacomer SA de CV	Mexique	31/12/2009	Franchissement de seuils	IG	100,00%
		31/12/2008	ME	100,00%	100,00%
Prêts et Services SAS ⁽¹⁾	France		IG	100,00%	100,00%
Projeo ⁽¹⁾	France		IG	51,00%	51,00%
Servicios Financieros Carrefour EFC	Espagne		ME	37,28%	39,94%
Société des Paiement Pass	France		ME	39,17%	39,17%
Submarino Finance Promotora de Credito Limitada	Brésil		IP	50,00%	50,00%
Sundaram Home Finance Ltd.	Inde		IP	49,90%	49,90%

Dénomination	Pays	Mouvement de périmètre	Méthode	% contrôle	% intérêt
TEB Tuketici Finansman AS (ex-Palier TEB Mali)	Turquie	31/12/2010	Acquisition complémentaire	IG	100,00%
		31/12/2009	IP	50,00%	50,00%
UCB Ingatlanhitel RT	Hongrie		IG	100,00%	100,00%
UCB Suisse	Suisse		IG	100,00%	100,00%
Union de Creditos Inmobiliarios - UCI (Groupe)	Espagne		IP	50,00%	50,00%
Von Essen GmbH & Co. KG Bankgesellschaft	1 Allemagne	31/12/2010	IG	100,00%	74,93%
		31/12/2009	Acquisition	IG	100,00%
Fonds Communs de Créances					
FCC Retail ABS Finance - Noria 2005	France	31/12/2010	Dissolution		
		31/12/2009	IG		
FCC Retail ABS Finance - Noria 2008	France		IG		
FCC Retail ABS Finance - Noria 2009	France	31/12/2010	IG		
		31/12/2009	Création	IG	
FCC Domos 2008	France		IG		
FCC Master Domos	France		IG		
FCC Master Domos 5	France		IG		
FCC U.C.I 5 -18	Espagne		IP		
FCC U.C.I 19	Espagne	31/12/2010	IP		
		31/12/2009	Création	IP	
Fundo de Investimento EM Direitos Creditorios BGN Life	Brésil		IG		
Fundo de Investimento EM Direitos Creditorios BGN Premium	Brésil		IG		
Phedina Hypotheken 2010 BV	Pays-Bas	31/12/2010	Création	IG	
		31/12/2010	IG		
Viola Finanza SRL	Italie	31/12/2009	Acquisition complémentaire	IG	
		31/12/2008	IP		
Equipment Solutions					
Ace Equipment Leasing	1 Belgique	31/12/2010	Acquisition complémentaire	IG	100,00%
		31/12/2009	Acquisition	IG	100,00%
Ace Leasing	1 Belgique	31/12/2010	Acquisition complémentaire	IG	100,00%
		31/12/2009	Acquisition	IG	100,00%
Ace Leasing BV	1 Pays-Bas	31/12/2010	Acquisition complémentaire	IG	100,00%
		31/12/2009	Acquisition	IG	100,00%
AFL Lease BV	1 Pays-Bas	31/12/2010	Acquisition complémentaire	IG	100,00%
		31/12/2009	Acquisition	IG	100,00%
Agrilease BV	1 Pays-Bas	31/12/2010	Acquisition complémentaire	IG	100,00%
		31/12/2009	Acquisition	IG	100,00%
Albury Asset Rentals Ltd.	Royaume-Uni	31/12/2010	Acquisition complémentaire	IG	100,00%
		31/12/2009	Acquisition	IG	100,00%
All In One Vermietungsgesellschaft für Telekommunikationsanlagen mbH.	Allemagne	31/12/2010	Cession partielle	IG	100,00%
		31/12/2009	IG	100,00%	100,00%
All In One Vermietung GmbH	Autriche	31/12/2010	Cession partielle	IG	100,00%
		31/12/2009	IG	100,00%	100,00%
Allstar Business Solutions Ltd. (ex-Overdrive Business Solutions Ltd.)	Royaume-Uni		IG	100,00%	100,00%
Antin Bail 2 (ex-Antin Bail) ⁽¹⁾	France		IG	100,00%	100,00%
Aprolis Finance	France	31/12/2010	Cession partielle	IG	51,00%
		31/12/2009	IG	51,00%	51,00%
Arius SA	France	31/12/2010	Cession partielle	IG	100,00%
		31/12/2009	IG	100,00%	100,00%
Artegy Ltd.	Royaume-Uni	31/12/2010	Cession partielle	IG	100,00%
		31/12/2009	IG	100,00%	100,00%
Artegy SAS	France	31/12/2010	Cession partielle	IG	100,00%
		31/12/2009	IG	100,00%	100,00%
Arval Austria GmbH	Autriche		IG	100,00%	100,00%

Dénomination	Pays	Mouvement de périmètre	Méthode	% contrôle	% intérêt
Anval Belgium SA	Belgique		IG	100,00%	100,00%
Anval Benelux BV	Pays-Bas		IG	100,00%	100,00%
		31/12/2010	IG	100,00%	100,00%
Anval Brasil Limitada	Brésil	31/12/2009	Franchissement de seuils	IG	100,00%
		31/12/2008	ME 2	100,00%	100,00%
Anval Business Services Ltd.	Royaume-Uni		IG	100,00%	100,00%
Anval BV	Pays-Bas		IG	100,00%	100,00%
Anval Deutschland GmbH	Allemagne		IG	100,00%	100,00%
Anval ECL SAS	France		IG	100,00%	100,00%
Anval Hellas Car Rental SA	Grèce		ME 2	100,00%	100,00%
		31/12/2010	Fusion		
Anval Holding	France	31/12/2009	IG	100,00%	100,00%
Anval India Private Ltd.	Inde		ME 2	100,00%	100,00%
Anval Ltd.	Royaume-Uni		IG	100,00%	100,00%
Anval Luxembourg	Luxembourg		IG	100,00%	100,00%
		31/12/2010	IG	100,00%	88,91%
Anval Maroc	Maroc	31/12/2009	Franchissement de seuils	IG	100,00%
		31/12/2008	ME 2	88,73%	88,73%
Anval NV	Belgique		IG	100,00%	100,00%
Anval PHH Holdings Ltd.	Royaume-Uni		IG	100,00%	100,00%
Anval PHH Holdings UK Ltd.	Royaume-Uni		IG	100,00%	100,00%
Anval PHH Service Lease CZ	République Tchèque		IG	100,00%	100,00%
		31/12/2010	IG	100,00%	100,00%
Anval OOO (ex-Anval Russie)	Russie	31/12/2009	Franchissement de seuils	IG	100,00%
		31/12/2008	ME 2	100,00%	100,00%
Anval Schweiz AG	Suisse		IG	100,00%	100,00%
Anval Service Lease	France		IG	100,00%	100,00%
Anval Service Lease Aluger Operational Automoveis	Portugal		IG	100,00%	100,00%
Anval Service Lease Italia S.p.A.	Italie		IG	100,00%	100,00%
Anval Service Lease Polska sp. z o.o.	Pologne		IG	100,00%	100,00%
Anval Service Lease Romania SRL	Roumanie		ME 2	100,00%	100,00%
Anval Service Lease SA	Espagne		IG	99,99%	99,99%
		31/12/2010	IG	100,00%	100,00%
Anval Slovakia	Slovaquie	31/12/2009	Franchissement de seuils	IG	100,00%
		31/12/2008	ME 2	100,00%	100,00%
Anval Trading	France		IG	100,00%	100,00%
Anval UK Group Ltd.	Royaume-Uni		IG	100,00%	100,00%
Anval UK Ltd.	Royaume-Uni		IG	100,00%	100,00%
Autovalley	France	31/12/2010	Franchissement de seuils	ME 2	100,00%
Barloworld Heftruck BV	Pays-Bas	31/12/2010	Cession partielle	ME	50,00%
		31/12/2009	ME	50,00%	50,00%
BNP Paribas Fleet Holdings Ltd.	Royaume-Uni		IG	100,00%	100,00%
		31/12/2010	Cession partielle	IG	100,00%
BNP Paribas Lease Group ^(*)	France	31/12/2009	IG	100,00%	100,00%
		31/12/2010	Cession partielle	IG	100,00%
BNP Paribas Lease Group (Rentals) Ltd.	Royaume-Uni	31/12/2009	IG	100,00%	100,00%

Dénomination	Pays	Mouvement de périmètre	Méthode	% contrôle	% intérêt
BNP Paribas Lease Group BV	Pays-Bas	31/12/2010	Cession partielle	IG	100,00%
		31/12/2009	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Lease Group GmbH & Co KG	Autriche	31/12/2010	Cession partielle	IG	100,00%
		31/12/2009	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Lease Group KFT	Hongrie	31/12/2010	Cession partielle	IG	100,00%
		31/12/2009	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Lease Group Luxembourg SA (ex-Fortis Lease Luxembourg)	1 Luxembourg	31/12/2010	Acquisition complémentaire	IG	100,00%
		31/12/2009	Acquisition	IG	53,43%
BNP Paribas Lease Group Netherlands BV	Pays-Bas	31/12/2010	Cession partielle	IG	100,00%
		31/12/2009	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Lease Group Polska SP z.o.o	Pologne	31/12/2010	Cession partielle	IG	100,00%
		31/12/2009	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Lease Group RT	Hongrie	31/12/2010	Cession partielle	IG	100,00%
		31/12/2009	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Lease Group SA Belgium	Belgique	31/12/2010	Cession partielle	IG	100,00%
		31/12/2009	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Lease Group SPA	Italie	31/12/2010	Cession partielle	IG	100,00%
		31/12/2009	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Lease Group PLC	Royaume-Uni	31/12/2010	Cession partielle	IG	100,00%
		31/12/2009	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Leasing GmbH	Allemagne	31/12/2009	Fusion		
CA Motor Finance Ltd.	1 Royaume-Uni	31/12/2010	Acquisition complémentaire	IG	100,00%
		31/12/2009	Acquisition	IG	53,43%
Captive Finance Ltd.	1 Hong-Kong	31/12/2010	< seuils		
		31/12/2009	Acquisition	IG	100,00%
Captive Finance Taiwan Co. Ltd.	1 Taiwan	31/12/2010	< seuils		
		31/12/2009	Acquisition	IG	53,43%
Claas Financial Services ^(*)	France	31/12/2010	Cession partielle	IG	60,11%
		31/12/2009	IG	60,11%	60,11%
Claas Financial Services Inc.	États-Unis	31/12/2010	Cession partielle	IG	100,00%
		31/12/2009	IG	100,00%	60,11%
Claas Financial Services Ltd.	Royaume-Uni	31/12/2010	Cession partielle	IG	51,00%
		31/12/2009	IG	51,00%	51,00%
Claas Leasing GmbH	Allemagne	31/12/2009	Fusion		
CNH Capital Europe ^(*)	France	31/12/2010	Cession partielle	IG	50,10%
		31/12/2009	IG	50,10%	50,10%
		31/12/2010	Franchissement de seuils	IG	100,00%
CNH Capital Europe BV	Pays-Bas	31/12/2009	< seuils		
		31/12/2008	IG	100,00%	100,00%
CNH Capital Europe GmbH	Autriche	31/12/2010	Cession partielle	IG	100,00%
		31/12/2009	Franchissement de seuils	IG	50,10%
CNH Capital Europe Ltd.	Royaume-Uni	31/12/2010	Cession partielle	IG	100,00%
		31/12/2009	IG	100,00%	50,10%
Commercial Vehicle Finance Ltd.	Royaume-Uni	31/12/2010	Cession partielle	IG	100,00%
		31/12/2009	IG	100,00%	100,00%
Dexia Location Longue Durée	France		ME 2	51,00%	51,00%
Dialcard Fleet Services Ltd.	Royaume-Uni		IG	100,00%	100,00%

(*) Filiales françaises dont la surveillance prudentielle individuelle des ratios de gestion est assurée dans le cadre des ratios de gestion consolidés du Groupe conformément aux dispositions de l'article 4.1 du règlement 2000.03 du Comité de la réglementation bancaire et financière.

1 Ventilation des activités de BNP Paribas Fortis et BGL BNP Paribas dans les métiers et pôles du groupe BNP Paribas.

2 Entités faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de leur caractère peu significatif.

3 Entités exclues du périmètre de consolidation prudentiel.

4 Entités mises en équivalence dans le périmètre de consolidation prudentiel.

Dénomination	Pays	Mouvement de périmètre	Méthode	% contrôle	% intérêt	
Diamond Finance UK Ltd.	Royaume-Uni	31/12/2010	Cession partielle	IG	60,00%	50,69%
		31/12/2009		IG	60,00%	60,00%
Dreieck One Ltd.	Îles Cayman	31/12/2010	Dissolution			
		31/12/2009	Acquisition	IG	100,00%	53,43%
Elfa Auto	1 Luxembourg	31/12/2010	Acquisition complémentaire	IG	100,00%	84,16%
		31/12/2009	Acquisition	IG	100,00%	53,43%
Equipment Lease BV	Pays-Bas	31/12/2010	Cession partielle	IG	100,00%	84,48%
		31/12/2009		IG	100,00%	100,00%
ES-Finance	1 Belgique	31/12/2010	Acquisition complémentaire	IG	100,00%	84,48%
		31/12/2009	Acquisition	IG	100,00%	53,43%
Euro-Scribe SAS	1 France	31/12/2010	Acquisition complémentaire	IP	50,00%	42,24%
		31/12/2009	Acquisition	ME	50,00%	26,71%
F.L. Zeebrugge	1 Belgique	31/12/2010	Acquisition complémentaire	IG	75,00%	63,36%
		31/12/2009	Acquisition	IG	75,00%	40,07%
Folea Grundstücksverwaltungs und Vermietungs GmbH & Co. Objekt Burtenbach KG	1 Allemagne	31/12/2010	Acquisition complémentaire	IG	85,00%	7,64%
		31/12/2009	Acquisition	IG	90,00%	3,21%
Folea Grundstücksverwaltungs und Vermietungs GmbH & Co. Objekt Leckerhusen KG	1 Allemagne	31/12/2010	Acquisition complémentaire	ME 2	85,00%	7,64%
		31/12/2009	Acquisition	IG	90,00%	3,21%
Folea Grundstücksverwaltungs und Vermietungs GmbH & Co. Objekt Thalfingen	1 Allemagne	31/12/2010	< seuils			
		31/12/2009	Acquisition	IG	100,00%	53,43%
Folea Verwaltungs GmbH	1 Allemagne	31/12/2010	< seuils			
		31/12/2009	Acquisition	IG	100,00%	53,43%
Folea II Verwaltungs GmbH	1 Allemagne	31/12/2010	< seuils			
		31/12/2009	Acquisition	IG	100,00%	53,43%
Folea III Verwaltungs GmbH	1 Allemagne	31/12/2010	< seuils			
		31/12/2009	Acquisition	IG	100,00%	53,43%
Fortis Energy Leasing XI	1 Pays-Bas	31/12/2010	Acquisition complémentaire	IG	100,00%	84,48%
		31/12/2009	Acquisition	IG	100,00%	53,43%
Fortis Energy Leasing X2	1 Pays-Bas	31/12/2010	Acquisition complémentaire	IG	100,00%	84,48%
		31/12/2009	Acquisition	IG	100,00%	53,43%
Fortis Energy Leasing X3 BV	1 Pays-Bas	31/12/2010	Acquisition complémentaire	IG	100,00%	84,48%
		31/12/2009	Acquisition	IG	100,00%	53,43%
Fortis Energy Leasing XIV BV	1 Pays-Bas	31/12/2010	Acquisition complémentaire	IG	100,00%	84,48%
		31/12/2009	Acquisition	IG	100,00%	53,43%
Fortis Finansal Kiralama AS	1 Turquie	31/12/2010	Acquisition complémentaire	IG	100,00%	84,48%
		31/12/2009	Acquisition	IG	100,00%	53,43%
Fortis Lease	1 Belgique	31/12/2010	Acquisition complémentaire	IG	100,00%	84,48%
		31/12/2009	Acquisition	IG	100,00%	53,43%
Fortis Lease (China) Co Ltd.	1 Chine	31/12/2010	Acquisition complémentaire	IG	100,00%	84,48%
		31/12/2009	Acquisition	IG	100,00%	53,43%
Fortis Lease (France) ¹⁾	1 France	31/12/2010	Acquisition complémentaire	IG	100,00%	84,48%
		31/12/2009	Acquisition	IG	100,00%	53,43%
Fortis Lease (Malaysia) Sdn. Bhd	1 Malaisie	31/12/2010	< seuils			
		31/12/2009	Acquisition	IG	100,00%	53,43%
Fortis Lease Car & Truck	1 Belgique	31/12/2010	Acquisition complémentaire	IG	100,00%	84,48%
		31/12/2009	Acquisition	IG	100,00%	53,43%
Fortis Lease Czech	1 République Tchèque	31/12/2010	Acquisition complémentaire	IG	100,00%	84,48%
		31/12/2009	Acquisition	IG	100,00%	53,43%
Fortis Lease Danmark AS	1 Danemark	31/12/2010	< seuils			
		31/12/2009	Acquisition	IG	100,00%	53,43%

Dénomination	Pays	Mouvement de périmètre	Méthode	% contrôle	% intérêt	
Fortis Lease Deutschland AG	1 Allemagne	31/12/2010	Acquisition complémentaire	IG	100,00%	84,48%
		31/12/2009	Acquisition	IG	100,00%	53,43%
Fortis Lease Finland Oy	1 Finlande	31/12/2009	Acquisition & Dissolution			
Fortis Lease Group SA	1 Luxembourg	31/12/2010	Acquisition complémentaire	IG	100,00%	84,48%
		31/12/2009	Acquisition	IG	100,00%	53,43%
Fortis Lease Group Services	1 Belgique	31/12/2010	Acquisition complémentaire	IG	100,00%	84,48%
		31/12/2009	Acquisition	IG	100,00%	53,43%
Fortis Lease Holding Norge AS	1 Norvège	31/12/2010	< seuils			
		31/12/2009	Acquisition	IG	100,00%	53,43%
Fortis Lease Holdings UK Ltd.	1 Royaume-Uni	31/12/2010	< seuils			
		31/12/2009	Acquisition	IG	100,00%	53,43%
Fortis Lease Hong Kong Ltd.	1 Hong-Kong	31/12/2010	< seuils			
		31/12/2009	Acquisition	IG	100,00%	53,43%
Fortis Lease Hungaria Equipment Financing Financial Leasing Company	1 Hongrie	31/12/2010	Acquisition complémentaire	ME	100,00%	84,48%
		31/12/2009	Acquisition	IG	100,00%	53,43%
Fortis Lease Hungaria Real estate	1 Hongrie	31/12/2010	< seuils			
		31/12/2009	Acquisition	IG	100,00%	53,43%
Fortis Lease Hungaria Vehicle Financing Financial Leasing Company	1 Hongrie	31/12/2010	Acquisition complémentaire	ME 2	100,00%	84,48%
		31/12/2009	Acquisition	IG	100,00%	53,43%
Fortis Lease Iberia	1 Espagne	31/12/2010	Acquisition complémentaire	IG	100,00%	82,44%
		31/12/2009	Acquisition	IG	100,00%	58,01%
Fortis Lease Immobilier Suisse	1 Suisse	31/12/2010	Acquisition complémentaire	IG	100,00%	84,48%
		31/12/2009	Acquisition	IG	100,00%	53,43%
Fortis Lease Nederland NV	1 Pays-Bas	31/12/2010	Acquisition complémentaire	IG	100,00%	84,48%
		31/12/2009	Acquisition	IG	100,00%	53,43%
Fortis Lease Norge AS	1 Norvège	31/12/2010	Cession			
		31/12/2009	Acquisition	IG	100,00%	53,43%
Fortis Lease Operativ Lizing Zartkoruen Mukodo Reszvenytarsasag	1 Hongrie	31/12/2010	Acquisition complémentaire	ME 2	100,00%	84,48%
		31/12/2009	Acquisition	IG	100,00%	53,43%
Fortis Lease Polska Sp.z o.o.	1 Pologne	31/12/2010	Acquisition complémentaire	IG	100,00%	84,48%
		31/12/2009	Acquisition	IG	100,00%	53,43%
Fortis Lease Portugal	1 Portugal	31/12/2010	Acquisition complémentaire	IG	100,00%	84,48%
		31/12/2009	Acquisition	IG	100,00%	53,43%
Fortis Lease Romania IFN SA	1 Roumanie	31/12/2010	Acquisition complémentaire	IG	100,00%	84,48%
		31/12/2009	Acquisition	IG	100,00%	53,43%
Fortis Lease S.p.A.	1 Italie	31/12/2010	Acquisition complémentaire	IG	100,00%	84,48%
		31/12/2009	Acquisition	IG	100,00%	53,43%
Fortis Lease Singapore Pte Ltd.	1 Singapour	31/12/2010	< seuils			
		31/12/2009	Acquisition	IG	100,00%	53,43%
Fortis Lease Suisse	1 Suisse	31/12/2010	Acquisition complémentaire	IG	100,00%	84,48%
		31/12/2009	Acquisition	IG	100,00%	53,43%
Fortis Lease Sweden AB	1 Suède	31/12/2010	Cession			
Fortis Lease UK Ltd.	Royaume-Uni	31/12/2010	Acquisition complémentaire	IG	100,00%	84,48%
		31/12/2009	Acquisition	IG	100,00%	53,43%
Fortis Lease (1) Ltd.	1 Royaume-Uni	31/12/2010	Acquisition complémentaire	IG	100,00%	84,48%
		31/12/2009	Acquisition	IG	100,00%	53,43%
Fortis Lease UK (2) Ltd.	1 Royaume-Uni	31/12/2010	Acquisition complémentaire	IG	100,00%	84,48%
		31/12/2009	Acquisition	IG	100,00%	53,43%

Dénomination	Pays	Mouvement de périmètre	Méthode	% contrôle	% intérêt	
Fortis Lease UK (3) Ltd.	1 Royaume-Uni	31/12/2010	Acquisition complémentaire	IG	100,00%	84,48%
		31/12/2009	Acquisition	IG	100,00%	53,43%
Fortis Lease UK (4) Ltd.	1 Royaume-Uni	31/12/2010	Acquisition complémentaire	IG	100,00%	84,48%
		31/12/2009	Acquisition	IG	100,00%	53,43%
Fortis Lease UK (5) Ltd.	1 Royaume-Uni	31/12/2010	Acquisition complémentaire	IG	90,00%	76,03%
		31/12/2009	Acquisition	IG	90,00%	48,09%
Fortis Lease UK Retail Ltd.	1 Royaume-Uni	31/12/2010	Acquisition complémentaire	IG	100,00%	84,48%
		31/12/2009	Acquisition	IG	100,00%	53,43%
Fortis Vastgoedlease BV	1 Pays-Bas	31/12/2010	Acquisition complémentaire	IG	100,00%	84,48%
		31/12/2009	Acquisition	IG	100,00%	53,43%
Friedland Participation et Gestion	1 France	31/12/2010	Acquisition complémentaire	IG	100,00%	84,48%
		31/12/2009	Acquisition	IG	100,00%	53,43%
Gestion et Location Holding	France			IG	100,00%	100,00%
Global Management Services	1 Roumanie	31/12/2010	< seuils			
		31/12/2009	Acquisition	IG	100,00%	53,43%
Greenval Insurance Company Ltd.	Irlande			IG 4	100,00%	100,00%
H.F.G.I. Ltd.	Royaume-Uni	31/12/2010	Cession partielle	IG	100,00%	84,48%
		31/12/2009		IG	100,00%	100,00%
Harpur UK Ltd.	Royaume-Uni	31/12/2010	Dissolution			
		31/12/2009		IG	100,00%	100,00%
Humberclyde Commercial Investments Ltd.	Royaume-Uni	31/12/2010	Cession partielle	IG	100,00%	84,48%
		31/12/2009		IG	100,00%	100,00%
Humberclyde Commercial Investments N° 4 Ltd.	Royaume-Uni	31/12/2010	Cession partielle	IG	100,00%	84,48%
		31/12/2009		IG	100,00%	100,00%
Humberclyde Commercial Investments N°1 Ltd.	Royaume-Uni	31/12/2010	Cession partielle	IG	100,00%	84,48%
		31/12/2009		IG	100,00%	100,00%
Humberclyde Finance Ltd.	Royaume-Uni			IG	100,00%	100,00%
Humberclyde Industrial Finance Ltd.	Royaume-Uni	31/12/2010	Cession partielle	IG	100,00%	84,48%
		31/12/2009		IG	100,00%	100,00%
Humberclyde Investments Ltd.	Royaume-Uni	31/12/2010	Cession partielle	IG	100,00%	84,48%
		31/12/2009		IG	100,00%	100,00%
ICB Finance ^(*)	France	31/12/2010	Cession partielle	IG	100,00%	42,32%
		31/12/2009		IG	100,00%	50,10%
ICB Finance Holdings Ltd.	Royaume-Uni	31/12/2010	Cession partielle	IG	50,10%	42,32%
		31/12/2009		IG	50,10%	50,10%
Kota Jaya Ltd.	1 Hong-Kong	31/12/2010	Acquisition complémentaire	IG	100,00%	84,48%
		31/12/2009	Acquisition	IG	100,00%	53,43%
Kota Jata Ltd.	1 Hong-Kong	31/12/2010	Acquisition complémentaire	IG	100,00%	84,48%
		31/12/2009	Acquisition	IG	100,00%	53,43%
Locatrice Italiana SPA	Italie	31/12/2010	Cession partielle	IG	100,00%	95,94%
		31/12/2009		IG	100,00%	100,00%
Manitou Finance Ltd.	Royaume-Uni	31/12/2010	Cession partielle	IG	51,00%	43,08%
		31/12/2009		IG	51,00%	51,00%
Marie Lease SARL	1 Luxembourg	31/12/2010	< seuils			
		31/12/2009	Acquisition	ME	50,00%	26,71%

Dénomination	Pays	Mouvement de périmètre	Méthode	% contrôle	% intérêt	
MFF SAS ^(*)	France	31/12/2010	Cession partielle	IG	51,00%	43,08%
		31/12/2009		IG	51,00%	51,00%
Natiobail 2	France	31/12/2010	Cession partielle	IG	100,00%	84,48%
		31/12/2009		IG	100,00%	100,00%
Natiocrédibail ^(*)	France	31/12/2010	Cession partielle	IG	100,00%	84,48%
		31/12/2009		IG	100,00%	100,00%
Natiocrédimus ^(*)	France	31/12/2010	Cession partielle	IG	100,00%	84,48%
		31/12/2009		IG	100,00%	100,00%
Natioénergie ^(*)	France	31/12/2010	Cession partielle	IG	100,00%	84,48%
		31/12/2009		IG	100,00%	100,00%
Otis Vehicle Rentals Ltd.	1 Royaume-Uni	31/12/2010	Acquisition complémentaire	ME	40,00%	33,79%
		31/12/2009	Acquisition	ME	40,00%	21,37%
Overdrive Credit Card Ltd.	Royaume-Uni					
Pad Gas Leasing Monroe LLC	1 États-Unis					
Parcomi ^(*)	France			IG	100,00%	100,00%
PHH Financial services Ltd.	Royaume-Uni			IG	100,00%	100,00%
PHH Holdings Ltd.	Royaume-Uni					
PHH Investment Services Ltd.	Royaume-Uni			IG	100,00%	100,00%
PHH Leasing (N°9) Ltd.	Royaume-Uni					
PHH Treasury Services Ltd.	Royaume-Uni			IG	100,00%	100,00%
PHH Truck Management Services Ltd.	Royaume-Uni					
Pointeuro Ltd.	Royaume-Uni					
Same Deutz Fahr Finance Ltd.	Royaume-Uni	31/12/2010	Cession partielle	IG	100,00%	84,48%
		31/12/2009		IG	100,00%	100,00%
Same Deutz-Fahr Finance ^(*)	France	31/12/2010	Cession partielle	IG	100,00%	84,48%
		31/12/2009		IG	100,00%	100,00%
SCI Champvernier	1 France	31/12/2010	Acquisition complémentaire	IG	100,00%	84,48%
		31/12/2009	Acquisition	IG	100,00%	53,43%
SCI FLIF Azur	1 France	31/12/2010	Acquisition complémentaire	IG	100,00%	84,48%
		31/12/2009	Acquisition	IG	100,00%	53,43%
SCI FLIF Château Landon	1 France	31/12/2010	Acquisition complémentaire	IG	100,00%	84,48%
		31/12/2009	Acquisition	IG	100,00%	53,43%
SCI FLIF Evry 2	1 France	31/12/2010	Acquisition complémentaire	IG	100,00%	84,48%
		31/12/2009	Acquisition	IG	100,00%	53,43%
SCI FLIF Le Gallo	1 France	31/12/2010	Acquisition complémentaire	IG	100,00%	84,48%
		31/12/2009	Acquisition	IG	100,00%	53,43%
SCI FLIF Le Port	1 France	31/12/2010	Dissolution			
		31/12/2009	Acquisition	IG	100,00%	53,43%
SCI FLIF Sainte Marie	1 France	31/12/2010	Dissolution			
		31/12/2009	Acquisition	IG	100,00%	53,43%
SREI Equipement Finance Private Ltd.	Inde	31/12/2010	Cession partielle	IP	50,00%	42,24%
		31/12/2009		IP	50,00%	50,00%
TEB Arval Arac Filo Kiralama	Turquie	31/12/2010	Cession partielle	IG	75,00%	68,73%
		31/12/2009	Acquisition complémentaire	IG	75,00%	75,00%
TEB Finansal Kiralama (ex- Palier TEB Mali)	Turquie	31/12/2010	Acquisition complémentaire	IG	98,43%	79,19%
		31/12/2009		IP	42,10%	50,00%

(*) Filiales françaises dont la surveillance prudentielle individuelle des ratios de gestion est assurée dans le cadre des ratios de gestion consolidés du Groupe conformément aux dispositions de l'article 4.1 du règlement 2000.03 du Comité de la réglementation bancaire et financière.

1 Ventilation des activités de BNP Paribas Fortis et BGL BNP Paribas dans les métiers et pôles du groupe BNP Paribas.

2 Entités faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de leur caractère peu significatif.

3 Entités exclues du périmètre de consolidation prudentiel.

4 Entités mises en équivalence dans le périmètre de consolidation prudentiel.

Dénomination	Pays	Mouvement de périmètre	Méthode	% contrôle	% intérêt
The Harpur Group UK Ltd.	Royaume-Uni	31/12/2009	Dissolution		
UFB Asset Finance Ltd.	Royaume-Uni	31/12/2010	Cession partielle	IG	100,00%
		31/12/2009		IG	100,00%
United Care (Cheshire)Ltd.	Royaume-Uni	31/12/2010	Dissolution		
		31/12/2009		IG	100,00%
United Care Group Ltd.	Royaume-Uni	31/12/2010	Dissolution		
		31/12/2009		IG	100,00%
Structures Ad Hoc					
Royale Neuve I Sarl	Luxembourg			IG	
Vela Lease SRL	Italie			IG	
Europe Méditerranée					
3D Güvenlik Sistemleri ve Org Tic. AS	1 Turquie	31/12/2010	Dissolution		
		31/12/2009	Acquisition	IG	99,00%
Banque de Nankin	Chine			ME	12,68%
Banque de Wallis et Futuna ⁽¹⁾	France			IG	50,98%
Banque du Sahara LSC	Libye	31/12/2010	Perte de contrôle	ME	19,00%
		31/12/2009		IG	19,00%
Banque Internationale du Commerce et de l'Industrie Burkina Faso	Burkina Faso			IG	51,00%
Banque Internationale du Commerce et de l'Industrie Côte d'Ivoire	Côte d'Ivoire			IG	59,79%
		31/12/2010		ME	46,67%
Banque Internationale du Commerce et de l'Industrie Gabon	Gabon	31/12/2009	Perte de contrôle	ME	46,67%
		31/12/2008		IG	46,67%
Banque Internationale du Commerce et de l'Industrie Guinée	Guinée			ME	30,83%
Banque Internationale du Commerce et de l'Industrie Mali	Mali			IG	85,00%
Banque Internationale du Commerce et de l'Industrie Sénégal	Sénégal			IG	54,11%
Banque Malgache de l'Océan Indien	Madagascar			IG	75,00%
Banque Marocaine du Commerce et de l'Industrie	Maroc			IG	66,74%
Banque Marocaine du Commerce et de l'Industrie Crédit Conso	Maroc			IG	100,00%
Banque Marocaine du Commerce et de l'Industrie Gestion	Maroc			ME 2	100,00%
Banque Marocaine du Commerce et de l'Industrie Leasing	Maroc			IG	72,03%
Banque Marocaine du Commerce et de l'Industrie Offshore	Maroc			IG	100,00%
BNP Intercontinentale - BNPI ⁽¹⁾	France			IG	100,00%
BNP Paribas BDDI Participations	France			IG	100,00%
BNP Paribas El Djazair	Algérie			IG	100,00%
BNP Paribas Fortis Yatirimlar Holding AS	Turquie	31/12/2010	Création	IG	100,00%
BNP Paribas Guadeloupe ⁽¹⁾	France			IG	100,00%
BNP Paribas Guyane ⁽¹⁾	France			IG	100,00%
BNP Paribas Martinique ⁽¹⁾	France			IG	100,00%
BNP Paribas Mauritanie	Mauritanie	31/12/2010	Cession		
		31/12/2009		ME 2	59,99%
BNP Paribas Nouvelle Calédonie ⁽¹⁾	France			IG	100,00%
BNP Paribas Réunion ⁽¹⁾	France			IG	100,00%
BNP Paribas SAE (ex- BNP Paribas Egypt)	Égypte			IG	95,19%
BNP Paribas Vostok LLC	Russie			IG	100,00%
Dominet Bank Spolka Akcyjna	1 Pologne	31/12/2009	Acquisition & fusion		
		31/12/2010	Cession		
Dominet Finanse SA	1 Pologne	31/12/2009	Acquisition	IG	100,00%
		31/12/2010		IG	100,00%
Dominet SA	1 Pologne	31/12/2009	Acquisition	IG	100,00%
		31/12/2010	< seuils		
Dominet SPV-II Sp. z o.o.	1 Pologne	31/12/2009	Acquisition	IG	100,00%

Dénomination	Pays	Mouvement de périmètre	Méthode	% contrôle	% intérêt
Fortis Bank Anonim Sirketi	1 Turquie	31/12/2010		IG	94,11%
		31/12/2009	Acquisition	IG	94,11%
Fortis Bank Malta Ltd.	1 Malte	31/12/2010		IG	100,00%
		31/12/2009	Acquisition	IG	100,00%
Fortis Bank Polska SA	1 Pologne	31/12/2010		IG	99,87%
		31/12/2009	Acquisition	IG	99,87%
Fortis Holding Malta BV	1 Pays-Bas	31/12/2010		IG	100,00%
		31/12/2009	Acquisition	IG	100,00%
Fortis Holding Malta Ltd.	1 Malte	31/12/2010		IG	100,00%
		31/12/2009	Acquisition	IG	100,00%
Fortis Private Investment Polska	1 Pologne	31/12/2010	< seuils		
		31/12/2009	Acquisition	IG	100,00%
IC Axia Insurance	Ukraine	31/12/2010	Acquisition complémentaire	ME 2	49,67%
		31/12/2009	Acquisition complémentaire	ME 2	49,67%
		31/12/2008	Acquisition	ME 2	49,63%
IC Axia Ukraine	Ukraine	31/12/2010	Acquisition complémentaire	ME 2	50,00%
		31/12/2009		ME 2	50,00%
		31/12/2010		ME	15,00%
Orient Commercial Bank	Vietnam	31/12/2009	Franchissement de seuils	ME	15,00%
TEB Mali Yatirimlar Anonim Sirketi (Groupe)	Turquie	31/12/2010	Cession partielle	IP	50,00%
		31/12/2009		IP	50,00%
Ukrainian Leasing Company	Ukraine	31/12/2010	Acquisition complémentaire	IG	100,00%
		31/12/2009	Franchissement de seuils	IG	100,00%
		31/12/2008	Acquisition	ME 2	100,00%
		31/12/2010	Acquisition complémentaire	ME 2	99,94%
Ukrsib Asset Management	Ukraine	31/12/2009	Acquisition complémentaire	ME 2	99,94%
		31/12/2008		ME 2	99,94%
		31/12/2010	Acquisition complémentaire	ME 2	100,00%
Ukrsib Asset Management PI Fund	Ukraine	31/12/2009	Acquisition complémentaire	ME 2	99,94%
		31/12/2008		ME 2	99,94%
		31/12/2010	Acquisition complémentaire	IG	99,99%
UkrSibbank	Ukraine	31/12/2009	Acquisition complémentaire	IG	81,42%
		31/12/2008		IG	51,00%
Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie	Tunisie			IG	50,00%
Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie Leasing	Tunisie	31/12/2010	Fusion		
		31/12/2009		IG	75,40%
Investment Solutions					
BGL BNP Paribas (ex- BGL)	1 Luxembourg	31/12/2010		IG	65,96%
		31/12/2009	Acquisition	IG	65,96%
BNP Paribas Luxembourg SA	Luxembourg	31/12/2010	Fusion		
		31/12/2009		IG	100,00%
BNP Paribas Suisse SA	Suisse			IG	99,99%
Cofhylux SA	1 Luxembourg	31/12/2010		IG	100,00%
		31/12/2009	Acquisition	IG	100,00%
Fortis Intertrust Group Holding (Groupe)	1 Suisse	31/12/2009	Acquisition & Cession		
Immoparibas Royale-Neuve SA	Luxembourg	31/12/2010	Reconsolidation	IG	100,00%
		31/12/2010	Acquisition complémentaire	IG	100,00%
IMS ABS FCP	France	31/12/2009	Franchissement de seuils	IG	80,74%
Assurance					
6 Square Foch SCI	France			IG 4	100,00%
8-10 place du Commerce SCI	France			IG 4	100,00%
14 rue Vivienne SCI	France			IG 4	100,00%

Dénomination	Pays	Mouvement de périmètre	Méthode	% contrôle	% intérêt	
100 rue Lauriston SCI	France		IG	4 100,00%	100,00%	
104-106 rue Cambronne SCI	France		IG	4 100,00%	100,00%	
AG Insurance-Groupe	1 Belgique	31/12/2010	ME	25,00%	18,73%	
		31/12/2009	Acquisition	ME	25,00%	18,73%
Alpha Park SCI	France		IP	4 50,00%	50,00%	
Antin Epargne Pension	France	31/12/2010	Acquisition	IG	4 100,00%	100,00%
Asnieres 1 SCI	France		IG	4 100,00%	100,00%	
Assu-Vie SA	France		ME	2 50,00%	50,00%	
Beausejour SCI	France		IG	4 100,00%	100,00%	
BNL Vita SPA	Italie		ME	49,00%	49,00%	
BNP Paribas Assurance	France		IG	4 100,00%	100,00%	
BNP Paribas Assurance BV	Pays-Bas		IG	4 100,00%	100,00%	
BNP Paribas Assurance TCB Life Insurance Company Ltd	Taiwan	31/12/2010	Franchissement de seuils	ME	49,00%	49,00%
BNP Paribas Pierre 2 SCI	France		IG	4 100,00%	100,00%	
Bobigny Jean Rostand SCI	France	31/12/2010	Création	IG	4 100,00%	100,00%
Boulevard Malesherbes SCI	France		IG	4 100,00%	100,00%	
Boulogne Centre SCI	France		IG	4 100,00%	100,00%	
Capital France Hotel SCA	France		IP	4 61,04%	60,14%	
Cardif Assicurazioni SPA	Italie		IG	4 100,00%	100,00%	
Cardif Assurances Risques Divers	France		IG	4 100,00%	100,00%	
Cardif Assurance Vie	France		IG	4 100,00%	100,00%	
Cardif Biztosito Magyarorszag Zrt	Hongrie		ME	2 100,00%	100,00%	
Cardif Colombia Seguros Generales	Colombie	31/12/2010	ME	2 100,00%	100,00%	
		31/12/2009	Franchissement de seuils	ME	2 100,00%	100,00%
Cardif del Peru Sa Compania de Seguros	Pérou		ME	2 100,00%	100,00%	
Cardif do Brasil Vida e Previdencia SA	Brésil		IG	4 100,00%	100,00%	
Cardif do Brasil Seguros e Garantias	Brésil	31/12/2010	Franchissement de seuils	IG	4 100,00%	100,00%
		31/12/2009	ME	2 100,00%	100,00%	
Cardif Forsakring AB	Suède		ME	2 100,00%	100,00%	
Cardif Hayat Sigorta Anonim Sirketi (VIE)	Turquie	31/12/2010	Franchissement de seuils	IG	100,00%	100,00%
Cardif Holdings Inc.	États-Unis		IG	4 99,60%	99,60%	
Cardif Insurance Company	Russie		ME	2 100,00%	100,00%	
Cardif Leven	Belgique		IG	4 100,00%	100,00%	
Cardif Levensverzekeringen NV	Pays-Bas		IG	4 100,00%	100,00%	
Cardif Life Insurance Company	États-Unis		IG	4 100,00%	99,60%	
		31/12/2010	IG	4 85,00%	85,00%	
Cardif Life Insurance Co.Ltd.	Corée du sud	31/12/2009	Acquisition complémentaire	IG	4 85,00%	85,00%
		31/12/2008	IP	4 50,00%	50,00%	
Cardif Lux International	Luxembourg		IG	4 100,00%	100,00%	
Cardif Mexico Seguros de Vida SA de CV	Mexique		ME	2 100,00%	100,00%	
Cardif Mexico Seguros Generales SA de CV	Mexique		ME	2 100,00%	100,00%	
Cardif Nordic AB	Suède		IG	4 100,00%	100,00%	
Cardif Pinnacle Insurance Holding Ltd.	Afrique du Sud	31/12/2009	Cession			
Cardif Pinnacle Insurance Holdings PLC	Royaume-Uni		IG	4 100,00%	100,00%	
Cardif Pinnacle Insurance Management Services PLC	Royaume-Uni		IG	4 100,00%	100,00%	

Dénomination	Pays	Mouvement de périmètre	Méthode	% contrôle	% intérêt	
Cardif Polska Towarzystwo Ubezpieczen na Zycie SA	Pologne		IG	4 100,00%	100,00%	
Cardif Retraite Assurance Vie	France		IG	4 100,00%	100,00%	
Cardif Schadeverzekeringen NV	Pays-Bas		IG	4 100,00%	100,00%	
Cardif Seguros SA	Argentine		IG	4 100,00%	100,00%	
Cardivida Correduria de Seguros SRL	Espagne		IG	4 100,00%	100,00%	
Carma Grand Horizon SARL	France		IG	4 100,00%	100,00%	
CB (UK) Ltd. (Fonds C)	Royaume-Uni		IG	4 100,00%	100,00%	
Centrovita Assicurazioni SPA	Italie	31/12/2010	Cession			
		31/12/2009	IP	4 49,00%	49,00%	
CJS Insurance Company Cardif	Ukraine		ME	2 100,00%	100,00%	
Compania de Seguros Generales Cardif SA	Chili		IG	4 100,00%	100,00%	
Compania de Seguros de Vida Cardif SA	Chili		IG	4 100,00%	100,00%	
Corosa SCI	France		IG	4 100,00%	100,00%	
Darnell Ltd.	Irlande		IG	4 100,00%	100,00%	
Defense Etoile SCI	France	31/12/2009	Cession			
Defense Vendome SCI	France	31/12/2009	Cession			
Direct Life & Pensions Services Ltd.	Royaume-Uni		ME	2 100,00%	100,00%	
Etoile SCI	France		IG	4 100,00%	100,00%	
European Reinsurance Ltd.	Royaume-Uni		ME	2 100,00%	100,00%	
F & B Insurance Holdings SA (Groupe)	Belgique	31/12/2010	ME	50,00%	50,00%	
		31/12/2009	Création	ME	50,00%	50,00%
Financial Telemarketing Services Ltd.	Royaume-Uni		ME	2 100,00%	100,00%	
Fonds d'Investissements Immobiliers pour le Commerce et la Distribution - Fondis	France		IP	4 25,00%	25,00%	
Fortis Emeklik ve Hayat A.S	Turquie	31/12/2010	Acquisition	IG	100,00%	100,00%
Fortis Epargne Retraite	1 France	31/12/2010	Acquisition complémentaire & Fusion			
		31/12/2009	Acquisition	IG	69,99%	51,45%
Fortis Luxembourg - Vie SA	1 Luxembourg	31/12/2010	ME	50,00%	26,71%	
		31/12/2009	Acquisition	ME	50,00%	26,71%
GIE BNP Paribas Assurance	France		IG	4 100,00%	99,00%	
Global Euro	France		IG	4 98,75%	98,75%	
Hibernia (France)	France		IP	4 61,04%	60,14%	
Immeuble Demours SCI	France		IG	4 100,00%	100,00%	
Luizaseg	Brésil	31/12/2010	Franchissement de seuils	IP	4 50,00%	50,00%
		31/12/2009	ME	2 50,00%	50,00%	
Maine 49 SCI (ex-SCI Courbevoie)	France		IG	4 100,00%	100,00%	
Maine 50 SCI (ex-SCI Boulogne Nungesser)	France		IG	4 100,00%	100,00%	
Malesherbes Courcelles CIMACO SCI	France		IG	4 100,00%	100,00%	
Moussorgski SCI	France		IG	4 100,00%	100,00%	
Natio Assurance	France		IP	4 50,00%	50,00%	
Natio Fonds Athenes Investissement 5	France		IG	4 100,00%	100,00%	
Natio Fonds Collines Investissement 1	France		IG	4 100,00%	100,00%	
Natio Fonds Collines Investissement 3	France		IG	4 100,00%	100,00%	
NCVP Participacoes Societarias SA	Brésil		IG	4 100,00%	100,00%	
Odyssey SCI	France		IG	4 99,90%	99,90%	

(*) Filiales françaises dont la surveillance prudentielle individuelle des ratios de gestion est assurée dans le cadre des ratios de gestion consolidés du Groupe conformément aux dispositions de l'article 4.1 du règlement 2000.03 du Comité de la réglementation bancaire et financière.

- Ventilation des activités de BNP Paribas Fortis et BGL BNP Paribas dans les métiers et pôles du groupe BNP Paribas.
- Entités faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de leur caractère peu significatif.
- Entités exclues du périmètre de consolidation prudentiel.
- Entités mises en équivalence dans le périmètre de consolidation prudentiel.

Dénomination	Pays	Mouvement de périmètre	Méthode	% contrôle	% intérêt	
Opera Rendement SCPI	France		IG	99,89%	99,89%	
Pantin les Moulins SCI	France	31/12/2010 Franchissement de seuils	IG	99,90%	99,90%	
Paris Cours de Vincennes SCI	France		IG	100,00%	100,00%	
Patrimoine Management & Associés	France	31/12/2010	Cession			
		31/12/2009	Dilution	IG	58,50%	58,50%
		31/12/2008		IG	61,50%	61,50%
Pinnacle Insurance PLC	Royaume-Uni		IG ⁴	100,00%	100,00%	
Pinnafrika Insurance Company Ltd.	Afrique du Sud	31/12/2009	Cession			
Pinnafrika Insurance Life Ltd.	Afrique du Sud	31/12/2009	Cession			
Pocztylion Arka Powszechnie Towarzystwo Emerytalne SA	Pologne		ME	33,33%	33,33%	
Pojistovna Cardif Pro Vita A.S	République Tchèque		IG	4 100,00%	100,00%	
Pojistovna Cardif Slovakia A.S	Slovaquie		ME	2 100,00%	100,00%	
Porte d'Anieres SCI	France	31/12/2010 Franchissement de seuils	IG	4 99,90%	99,90%	
Reumal Investissements SARL	France		IG	4 100,00%	100,00%	
Rubin SARL	Luxembourg		IP	4 50,00%	50,00%	
Rue de l'Ouest SCI (ex-SCI Levallois 2)	France		IG	4 100,00%	100,00%	
Rue Mederic SCI	France		IG	4 100,00%	100,00%	
Rueil Ariane SCI	France	31/12/2009	Cession			
Rueil Caudron SCI	France		IG	4 100,00%	100,00%	
State Bank of India Life Insurance Company	Inde		ME	26,00%	26,00%	
Suresnes 3 SCI	France		IG	4 100,00%	100,00%	
Thai Cardif Insurance Life Company Ltd.	Thaïlande		ME	25,00%	25,00%	
Valtires	France		IG	4 100,00%	100,00%	
Vendome Athenes SCI	France		IP	4 50,00%	50,00%	
Warranty Direct Ltd	Royaume-Uni	31/12/2010		ME	2 88,33%	90,29%
		31/12/2009	Franchissement de seuils	ME	2 90,29%	90,29%
Wealth Management						
Bank Insinger de Beaufort NV	Pays-Bas	31/12/2010	Acquisition complémentaire	IG	63,02%	63,02%
		31/12/2009	Acquisition	IG	59,08%	59,08%
Bank Insinger de Beaufort Safe Custody NV	Pays-Bas	31/12/2010	Acquisition complémentaire	IG	100,00%	63,02%
		31/12/2009	Acquisition	IG	100,00%	59,08%
Bergues Finance Holding	Bahamas		IG	100,00%	99,99%	
BNP Paribas Bahamas Ltd.	Bahamas		IG	100,00%	99,99%	
BNP Paribas Espana SA	Espagne		IG	99,59%	99,59%	
BNP Paribas Investment Services LLC	États-Unis		IG	100,00%	100,00%	
BNP Paribas Private Investment Management Ltd. (ex-Fortis Private Investment Management Ltd.)	1 Royaume-Uni	31/12/2010	Acquisition complémentaire	IG	100,00%	100,00%
		31/12/2009	Acquisition	IG	100,00%	74,93%
BNP Paribas Wealth Management [□]	France		IG	100,00%	100,00%	
BNP Paribas Wealth Management Monaco [□]	Monaco		IG	100,00%	99,99%	
Conseil Investissement	France		IG	100,00%	100,00%	
Continuing Care Retirement Community NV	1 Belgique	31/12/2010		IG	99,96%	74,90%
		31/12/2009	Acquisition	IG	99,96%	74,90%
Fortis Banque Monaco	1 Monaco	31/12/2009	Acquisition & Fusion			
Fortis Private Real Estate Holding	1 Luxembourg	31/12/2010		IG	100,00%	74,93%
		31/12/2009	Acquisition	IG	100,00%	74,93%
Fortis Wealth Management Hong Kong Ltd.	1 Hong-Kong	31/12/2010		IG	100,00%	74,93%
		31/12/2009	Acquisition	IG	100,00%	74,93%
Fortis Wealth Management Taiwan Co. Ltd.	1 Taiwan	31/12/2010	< seuils			
		31/12/2009	Acquisition	IG	100,00%	74,93%
FPRE Management (Belgium) SA	1 Belgique	31/12/2010		IG	100,00%	74,93%
		31/12/2009	Acquisition	IG	100,00%	74,93%

Dénomination	Pays	Mouvement de périmètre	Méthode	% contrôle	% intérêt	
FPRE Second Résidences SA	1 Belgique	31/12/2010	Fusion			
		31/12/2009	Acquisition	IG	100,00%	74,93%
FPRE Second Résidences SCA	1 Belgique	31/12/2010	Fusion			
		31/12/2009	Acquisition	IG	100,00%	74,93%
Fynaco	1 Belgique	31/12/2010		IG	100,00%	74,93%
		31/12/2009	Acquisition	IG	100,00%	74,93%
Fundamentum Asset Management (FAM)	1 Luxembourg	31/12/2010		IG	100,00%	53,43%
		31/12/2009	Acquisition	IG	100,00%	53,43%
Insinger de Beaufort Asset Management AG	Suisse	31/12/2010	Acquisition complémentaire	IG	100,00%	31,51%
		31/12/2009	Acquisition	IG	100,00%	29,54%
Insinger de Beaufort Asset Management NV	Pays-Bas	31/12/2010	Acquisition complémentaire	IG	100,00%	63,02%
		31/12/2009	Acquisition	IG	100,00%	59,08%
Insinger de Beaufort Associates BV	Pays-Bas	31/12/2010	Acquisition complémentaire	IG	100,00%	63,02%
		31/12/2009	Acquisition	IG	100,00%	59,08%
Insinger de Beaufort Consulting BV	Pays-Bas	31/12/2010	Acquisition complémentaire	IG	100,00%	63,02%
		31/12/2009	Acquisition	IG	100,00%	59,08%
Klein Haneveld Consulting BV	Pays-Bas	31/12/2010	Acquisition complémentaire	IG	100,00%	63,02%
		31/12/2009	Acquisition	IG	100,00%	59,08%
Mees Pierson Private Belgian Offices NV	1 Belgique	31/12/2010		IG	100,00%	74,93%
		31/12/2009	Acquisition	IG	100,00%	74,93%
Nachenius, Tjeenk et Co. NV	Pays-Bas	31/12/2009	Fusion			
Sodeji Holding AG	Suisse	31/12/2010	Acquisition complémentaire	IG	50,00%	31,51%
		31/12/2009	Acquisition	IG	50,00%	29,54%
Personal Investors						
B'Capital [□]	France			IG	99,96%	99,94%
Cortal Consors [□]	France			IG	100,00%	99,98%
Cortal Consors Select	France			ME	2 85,00%	84,98%
		31/12/2010		IP	33,85%	33,85%
Geojit BNP Paribas Financial Services Ltd - Groupe	Inde	31/12/2009	Acquisition complémentaire	IP	34,16%	34,16%
		31/12/2008		IP	27,11%	27,11%
		31/12/2010		IG	57,00%	57,00%
Geojit Technologies Private Ltd. (ex-palier Geojit)	Inde	31/12/2009	Acquisition complémentaire	IG	57,20%	57,20%
		31/12/2008		IP	27,11%	27,11%
Portzamparc Gestion	France	31/12/2010		IG	100,00%	50,97%
		31/12/2009	Acquisition	IG	100,00%	50,98%
Portzamparc société de Bourse [□]	France	31/12/2010		IG	51,00%	50,97%
		31/12/2009	Acquisition	IG	51,00%	50,98%
Investment Partners						
ABN AMRO Asset Management Investments (Asia) Ltd.	1 Îles Cayman	31/12/2010	Dissolution			
		31/12/2009	Acquisition	IG	100,00%	71,19%
ABN AMRO Asset Management Real Estate (Asia)	1 Îles Cayman	31/12/2010	< seuils			
		31/12/2009	Acquisition	IG	100,00%	71,19%
ABN AMRO Asset Management Real Estate, Korea (Cayman)	1 Îles Cayman	31/12/2010	< seuils			
		31/12/2009	Acquisition	IG	100,00%	71,19%
ABN AMRO Emerging Europe Private Equity (Curaçao)	1 Antilles Néerlandaises	31/12/2010	< seuils			
		31/12/2009	Acquisition	IG	100,00%	71,19%
ABN Amro Investment Trust Company	1 États-Unis	31/12/2010	Acquisition complémentaire	IG	100,00%	90,55%
		31/12/2009	Acquisition	IG	100,00%	71,19%
ABN Amro Teda Fund Management Co. Ltd.	1 Chine	31/12/2010	Cession			
		31/12/2009	Acquisition	ME	49,00%	34,88%
Alfred Berg Administration A/S	1 Danemark	31/12/2010	Acquisition complémentaire	IG	100,00%	90,55%
		31/12/2009	Acquisition	IG	100,00%	71,19%
Alfred Berg Asset Management AB	1 Suède	31/12/2010	Acquisition complémentaire	IG	100,00%	90,55%
		31/12/2009	Acquisition	IG	100,00%	71,19%

Dénomination	Pays	Mouvement de périmètre	Méthode	% contrôle	% intérêt		
Alfred Berg Kapitalforvaltning Finland AB	1	Finlande	31/12/2010	Acquisition complémentaire	IG	100,00%	90,55%
			31/12/2009	Acquisition	IG	100,00%	71,19%
Alfred Berg Asset Management Services	1	Suède	31/12/2010	Acquisition complémentaire	IG	100,00%	90,55%
			31/12/2009	Acquisition	IG	100,00%	71,19%
Alfred Berg Fonder AB	1	Suède	31/12/2010	Acquisition complémentaire	IG	100,00%	90,55%
			31/12/2009	Acquisition	IG	100,00%	71,19%
Alfred Berg Fondsmæglerelskab A/S	1	Danemark	31/12/2010	Acquisition complémentaire	IG	100,00%	90,55%
			31/12/2009	Acquisition	IG	100,00%	71,19%
Alfred Berg Forvaltning AS	1	Norvège	31/12/2010	Acquisition complémentaire	IG	100,00%	90,55%
			31/12/2009	Acquisition	IG	100,00%	71,19%
Alfred Berg Funds ¹	1	Finlande	31/12/2010	Acquisition complémentaire	IG	100,00%	90,55%
			31/12/2009	Acquisition	IG	100,00%	71,19%
Alfred Berg Kapitalforvaltning AB	1	Suède	31/12/2010	Acquisition complémentaire	IG	100,00%	90,55%
			31/12/2009	Acquisition	IG	100,00%	71,19%
Alfred Berg Kapitalforvaltning AS	1	Norvège	31/12/2010	Acquisition complémentaire	IG	100,00%	90,55%
			31/12/2009	Acquisition	IG	100,00%	71,19%
Antin Infrastructure Partners		France	31/12/2010	Cession partielle	ME 2	40,00%	36,22%
			31/12/2009		ME 2	56,50%	56,50%
Aramea Asset Management AG	1	Allemagne	31/12/2010	Acquisition complémentaire	ME	30,00%	27,16%
			31/12/2009	Acquisition	ME	30,00%	21,36%
Arnhem Investment Management Pty Ltd. (ex- Fortis Investment Partners Pty Ltd.)	1	Australie	31/12/2010	Acquisition complémentaire	ME	40,00%	36,22%
			31/12/2009	Acquisition	ME	40,00%	28,48%
Artemis Asset Management Ltd.	1	Royaume-Uni	31/12/2010	Cession			
			31/12/2009	Acquisition	IG	100,00%	74,93%
Artemis Fund Managers Ltd.	1	Royaume-Uni	31/12/2010	Cession			
			31/12/2009	Acquisition	IG	100,00%	74,93%
Artemis Investment Management Ltd.	1	Royaume-Uni	31/12/2010	Cession			
			31/12/2009	Acquisition	IG	100,00%	74,93%
Artemis Ocean Racing Ltd.	1	Royaume-Uni	31/12/2010	Cession			
			31/12/2009	Acquisition	IG	100,00%	74,93%
Artemis Ocean Racing 2 Ltd.	1	Royaume-Uni	31/12/2010	Cession			
			31/12/2009	Acquisition	IG	100,00%	74,93%
Artemis Strategic Asset Management Ltd.	1	Royaume-Uni	31/12/2010	Cession			
			31/12/2009	Acquisition	IG	100,00%	74,93%
Artemis Unit Trust Managers Ltd.	1	Royaume-Uni	31/12/2010	Cession			
			31/12/2009	Acquisition	IG	100,00%	74,93%
Athymis Gestion SA	1	France	31/12/2010	< seuils			
			31/12/2009	Acquisition	ME	34,00%	24,20%
Banco Estado Administradora General de Fondos		Chili	31/12/2010	Cession partielle	ME 2	49,99%	45,26%
			31/12/2009	Franchissement de seuils	ME 2	49,99%	49,99%
Bergère 2009		France	31/12/2009	Fusion			
BNP Paribas Asset Management		France	31/12/2010	Cession partielle	IG	100,00%	90,55%
			31/12/2009		IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Asset Management Uruguay SA		Uruguay	31/12/2010	Cession partielle	ME 2	100,00%	90,55%
			31/12/2009		ME 2	100,00%	100,00%

Dénomination	Pays	Mouvement de périmètre	Méthode	% contrôle	% intérêt		
BNP Paribas Asset Management Australia Ltd.		Australie	31/12/2010	< seuils			
			31/12/2009		IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Asset Management Brasil Ltda		Brésil	31/12/2010	Cession partielle	IG	100,00%	97,57%
			31/12/2009		IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Asset Management GmbH		Allemagne	31/12/2009	< seuils			
BNP Paribas Asset Management Inc.		États-Unis		IG	100,00%	100,00%	
BNP Paribas Asset Management India Private Ltd. (ex- Fortis Investment Management (India) Ltd.)	1	Inde	31/12/2010	Acquisition complémentaire & < seuils	ME 2	100,00%	90,55%
			31/12/2009	Acquisition	IG	100,00%	71,19%
BNP Paribas Asset Management SGIC		Espagne		ME 2	100,00%	99,59%	
BNP Paribas Clean Energy Partners Ltd. (ex- Fortis Clean Energy Fund GP Ltd.)	1	Royaume-Uni	31/12/2010	Acquisition complémentaire	IG	100,00%	90,55%
			31/12/2009	Acquisition	IG	100,00%	71,19%
BNP Paribas Fin' AMS ²		France	31/12/2010		IG	100,00%	100,00%
			31/12/2009		IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas FINAMS Asia (ex- BNP Paribas Asset Management Asia)		Hong-Kong	31/12/2010	Cession partielle	ME 2	100,00%	91,84%
			31/12/2009		ME 2	100,00%	100,00%
BNP Paribas Investment Partners		France	31/12/2010	Cession partielle	IG	100,00%	90,55%
			31/12/2009		IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Investment Partners Asia Ltd. (ex- ABN AMRO Asset Management (Asia) Ltd.)	1	Hong-Kong	31/12/2010	Acquisition complémentaire	IG	100,00%	90,55%
			31/12/2009	Acquisition	IG	100,00%	71,19%
BNP Paribas Investment Partners (Australia) Ltd. (ex- Fortis Investment Management Australia Ltd.)	1	Australie	31/12/2010	Acquisition complémentaire	IG	100,00%	90,55%
			31/12/2009	Acquisition	IG	100,00%	71,19%
BNP Paribas Investment Partners (Australia) Pty Ltd. (ex- Fortis Investment Management Australia Holdings Pty Ltd.)	1	Australie	31/12/2010	Acquisition complémentaire	IG	100,00%	90,55%
			31/12/2009	Acquisition	IG	100,00%	71,19%
BNP Paribas Investment Partners BE Holding (ex- Fortis Investment Management SA)	1	Belgique	31/12/2010	Acquisition complémentaire	IG	100,00%	90,55%
			31/12/2009	Acquisition	IG	100,00%	71,19%
BNP Paribas Investment Partners Belgium (ex- Fortis Investment Management Belgium)	1	Belgique	31/12/2010	Acquisition complémentaire	IG	100,00%	90,55%
			31/12/2009	Acquisition	IG	100,00%	71,19%
BNP Paribas Investment Partners BSC (ex- BNP Paribas Asset Management BSC)		Bahrein	31/12/2010	Cession partielle	ME 2	100,00%	90,59%
			31/12/2009	Franchissement de seuils	ME 2	99,58%	99,58%
BNP Paribas Investment Partners Canada Ltd. (ex- Fortis Investment Management Canada Ltd.)	1	Canada	31/12/2010	< seuils			
			31/12/2009	Acquisition	IG	100,00%	71,19%
BNP Paribas Investment Partners Funds (Nederland) NV (ex- Fortis Funds (Nederland) NV)	1	Pays-Bas	31/12/2010	Acquisition complémentaire	IG	100,00%	90,55%
			31/12/2009	Acquisition	IG	100,00%	71,19%
BNP Paribas Investment Partners Japan Ltd. (ex- BNP Paribas Asset Management Japan Ltd.)		Japon	31/12/2010	Cession partielle	IG	100,00%	90,55%
			31/12/2009		IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Investment Partners Luxembourg SA (ex- BNP Paribas Asset Management Luxembourg)		Luxembourg	31/12/2010	Cession partielle	IG	99,66%	90,24%
			31/12/2009		IG	99,66%	99,66%
BNP Paribas Investment Partners Netherlands NV (ex- Fortis Investment Management Netherlands NV)	1	Pays-Bas	31/12/2010	Acquisition complémentaire	IG	100,00%	90,55%
			31/12/2009	Acquisition	IG	100,00%	71,19%
BNP Paribas Investment Partners NL Holding NV (ex- Fortis Investment NL Holding NV)	1	Pays-Bas	31/12/2010	Acquisition complémentaire	IG	100,00%	90,55%
			31/12/2009	Acquisition	IG	100,00%	71,19%
BNP Paribas Investment Partners (Suisse) SA (ex- Fortis Investment Management (Schweiz) AG)	1	Suisse	31/12/2010	< seuils			
			31/12/2009	Acquisition	IG	100,00%	71,19%

(*) Filiales françaises dont la surveillance prudentielle individuelle des ratios de gestion est assurée dans le cadre des ratios de gestion consolidés du Groupe conformément aux dispositions de l'article 4.1 du règlement 2000.03 du Comité de la réglementation bancaire et financière.

1 Ventilation des activités de BNP Paribas Fortis et BGL BNP Paribas dans les métiers et pôles du groupe BNP Paribas.

2 Entités faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de leur caractère peu significatif.

3 Entités exclues du périmètre de consolidation prudentiel.

4 Entités mises en équivalence dans le périmètre de consolidation prudentiel.

Dénomination	Pays	Mouvement de périmètre	Méthode	% contrôle	% intérêt	
BNP Paribas Investment Partners Singapore Ltd. (ex- BNP Paribas Asset Management Singapore Ltd.)	Singapour	31/12/2010	Cession partielle	ME 2	100,00%	90,55%
		31/12/2009		ME 2	100,00%	100,00%
BNP Paribas Investment Partners Societa di Gestione del Risparmio SPA (ex- BNP Paribas Asset Management SGR Milan)	Italie	31/12/2010	Cession partielle	IG	100,00%	98,42%
		31/12/2009		IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Investment Partners Taiwan Co. Ltd. (ex- Fortis Sec Investment Consultant Co. Ltd.)	1 Taiwan	31/12/2010	< seuils			
		31/12/2009	Acquisition	IG	100,00%	71,9%
BNP Paribas Investment Partners UK Holdings Ltd. (ex- Fortis Investment Management Holdings UK Ltd.)	1 Royaume-Uni	31/12/2010	Acquisition complémentaire	IG	100,00%	90,55%
		31/12/2009	Acquisition	IG	100,00%	71,9%
BNP Paribas Investment Partners UK Ltd. (ex- BNP Paribas Asset Management UK Ltd.)	Royaume-Uni	31/12/2010	Cession partielle	IG	100,00%	90,55%
		31/12/2009		IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Private Equity	France	31/12/2010	Franchissement de seuils	IG	100,00%	100,00%
		31/12/2009		ME 2	100,00%	100,00%
Cadogan Associates LLC	1 États-Unis	31/12/2009	Acquisition & Cession			
Cadogan Management (UK) Ltd.	1 Royaume-Uni	31/12/2009	Acquisition & Cession			
Cadogan Management LLC	1 États-Unis	31/12/2009	Acquisition & Cession			
CamGestion	France	31/12/2010	Cession partielle	IG	100,00%	90,55%
		31/12/2009		IG	100,00%	100,00%
Cardif Gestion d'Actifs	France	31/12/2009	Fusion			
Charter Atlantic Capital corporation	États-Unis			IG	100,00%	100,00%
Charter Atlantic Corporation	États-Unis			IG	100,00%	100,00%
EISER Infrastructure Capital Management Ltd.	1 Royaume-Uni	31/12/2010	Cession			
		31/12/2009	Acquisition	IG	100,00%	71,9%
		31/12/2010	Acquisition complémentaire	IG	100,00%	79,22%
Fauchier General Partners Ltd	Royaume-Uni	31/12/2009	Acquisition complémentaire	IP	47,61%	75,00%
		31/12/2008		IP	42,17%	62,50%
Fauchier Partners Asset Management Ltd (ex- palier Fauchier)	Royaume-Uni	31/12/2010	Acquisition complémentaire	IG	100,00%	79,22%
		31/12/2009		IP	47,61%	75,00%
Fauchier Partners Corporation (ex-palier Fauchier)	États-Unis	31/12/2010	Acquisition complémentaire	IG	100,00%	79,22%
		31/12/2009		IP	47,61%	75,00%
Fauchier Partners International Ltd (ex-palier Fauchier)	Bermudes	31/12/2010	Acquisition complémentaire	IG	100,00%	79,22%
		31/12/2009		IP	47,61%	75,00%
Fauchier Partners Ltd. (ex-palier Fauchier)	Royaume-Uni	31/12/2010	Acquisition complémentaire	IG	100,00%	79,22%
		31/12/2009		IP	47,61%	75,00%
Fauchier Partners LLP (ex-palier Fauchier)	Royaume-Uni	31/12/2010	Acquisition complémentaire	IG	83,39%	66,06%
		31/12/2009		IP	39,70%	62,54%
Fauchier Partners Management Company Ltd. (ex-palier Fauchier)	Royaume-Uni	31/12/2010	Acquisition complémentaire	IG	100,00%	79,22%
		31/12/2009		IP	47,61%	75,00%
Fauchier Partners Management Ltd. (ex-palier Fauchier)	Royaume-Uni	31/12/2010	Acquisition complémentaire	IG	87,49%	79,22%
		31/12/2009		IP	47,61%	75,00%
Fimapierre	1 France	31/12/2010	Acquisition complémentaire	IG	100,00%	90,55%
		31/12/2009	Acquisition	IG	100,00%	71,9%
Fischer Francis Trees & Watts Inc.	États-Unis			IG	100,00%	100,00%
Fischer Francis Trees & Watts Kabushiki Kaisha	Japon	31/12/2010	Dissolution			
		31/12/2009		IG	100,00%	100,00%
Fischer Francis Trees & Watts Ltd.	Royaume-Uni			IG	100,00%	100,00%
Fischer Francis Trees & Watts Pte Ltd.	Singapour	31/12/2010	Fusion			
		31/12/2009		IG	100,00%	100,00%
Fischer Francis Trees & Watts Singapore Ltd. (ex- ABN AMRO Asset Management (Singapore) Ltd.)	1 Singapour	31/12/2010	Acquisition complémentaire & < seuils	ME 2	100,00%	90,55%
		31/12/2009	Acquisition	IG	100,00%	71,9%
Fischer Francis Trees & Watts UK	Royaume-Uni			IG	100,00%	100,00%

Dénomination	Pays	Mouvement de périmètre	Méthode	% contrôle	% intérêt	
Fischer Francis Trees & Watts UK Ltd. (ex- Fortis Investment Management UK Ltd.)	1 Royaume-Uni	31/12/2010	Acquisition complémentaire	IG	100,00%	90,55%
		31/12/2009	Acquisition	IG	100,00%	71,9%
Flexifund Associates	1 Luxembourg	31/12/2010	Dissolution			
		31/12/2009	Acquisition	IG	100,00%	71,9%
Fortis Asset Management Japan CO Ltd.	1 Japon	31/12/2010	Fusion			
		31/12/2009	Acquisition	IG	100,00%	71,9%
Fortis Bank Suisse SA	1 Suisse	31/12/2010	Fusion			
		31/12/2009	Acquisition	IG	100,00%	53,43%
Fortis Gesbeta SGIC	1 Espagne	31/12/2010	Fusion			
		31/12/2009	Acquisition	IG	100,00%	74,93%
Fortis Gestao de Investimentos Brasil Limitada	1 Brésil	31/12/2010	Acquisition complémentaire	IG	100,00%	90,55%
		31/12/2009	Acquisition	IG	100,00%	71,9%
Fortis Investment Finance	1 France	31/12/2010	Acquisition complémentaire	IG	100,00%	90,55%
		31/12/2009	Acquisition	IG	100,00%	71,9%
Fortis Investments Japan Holding Ltd.	1 Japon	31/12/2009	Acquisition & dissolution			
Fortis Investment Management (Cayman) Ltd.	1 Îles Cayman	31/12/2010	Liquidation			
		31/12/2009	Acquisition	IG	99,99%	71,9%
Fortis Investment Management Chile SA	1 Chili	31/12/2010	Acquisition complémentaire	IG	100,00%	90,55%
		31/12/2009	Acquisition	IG	100,00%	71,9%
Fortis Investment Management Argentina Soc. Gerente de FCI SA	1 Argentine	31/12/2010	Acquisition complémentaire	IG	100,00%	90,55%
		31/12/2009	Acquisition	IG	100,00%	71,9%
Fortis Investment Management France	1 France	31/12/2010	Fusion			
		31/12/2009	Acquisition	IG	100,00%	71,9%
Fortis Investment Management Hong Kong Ltd.	1 Hong-Kong	31/12/2010	Liquidation			
		31/12/2009	Acquisition	IG	100,00%	71,9%
Fortis Investment Management Luxembourg SA	1 Luxembourg	31/12/2010	Fusion			
		31/12/2009	Acquisition	IG	100,00%	71,9%
Fortis Investment Management USA Inc.	1 États-Unis	31/12/2010	Acquisition complémentaire	IG	100,00%	90,55%
		31/12/2009	Acquisition	IG	100,00%	71,9%
Fortis Liquidity High Grade USD	1 Luxembourg	31/12/2009	Acquisition & Cession			
Fortis Portfoy Yonetimi AS	1 Turquie	31/12/2010	Acquisition complémentaire	IG	100,00%	90,55%
		31/12/2009	Acquisition	IG	100,00%	71,9%
Fund Channel SA	Luxembourg	31/12/2010	Franchissement de seuils	ME 2	49,96%	45,24%
FundQuest	France	31/12/2010	Cession partielle	IG	100,00%	90,55%
		31/12/2009		IG	100,00%	100,00%
FundQuest Holdings Ltd.	Royaume-Uni	31/12/2010	Cession partielle	ME 2	100,00%	90,55%
		31/12/2009	Franchissement de seuils	ME 2	100,00%	100,00%
FundQuest Inc.	États-Unis			IG	100,00%	100,00%
FundQuest MM Ltd.	Royaume-Uni	31/12/2010	Cession partielle	ME	100,00%	90,55%
		31/12/2009	Franchissement de seuils	ME	100,00%	100,00%
FundQuest UK Ltd.	Royaume-Uni	31/12/2010	Cession partielle	ME 2	100,00%	90,55%
		31/12/2009	Franchissement de seuils	ME 2	100,00%	100,00%
Gestion Obligataire Diversifiée	France	31/12/2010	Cession partielle	IG	100,00%	93,26%
		31/12/2009	Franchissement de seuils	IG	100,00%	100,00%
Groevormogen NV	1 Pays-Bas	31/12/2010	Acquisition complémentaire	IG	100,00%	90,55%
		31/12/2009	Acquisition	IG	100,00%	71,9%
Haitong - Fortis Private Equity Fund Management Co. Ltd.	1 Chine	31/12/2010	Acquisition complémentaire	ME	33,00%	29,88%
		31/12/2009	Acquisition	ME	33,00%	23,49%
HFT Investment Management Co. Ltd. (ex- Fortis Haitong Invest Managt Co. Ltd.) - Groupe	1 Chine	31/12/2010	Acquisition complémentaire	ME	49,00%	44,37%
		31/12/2009	Acquisition	ME	49,00%	34,88%
HFT Investment Management (HK) Ltd.	1 Hong-Kong	31/12/2010	Création	ME	49,00%	44,37%

Dénomination	Pays	Mouvement de périmètre	Méthode	% contrôle	% intérêt	
Impax Asset Management Group PLC (ex- Impax Group PLC)	Royaume-Uni	31/12/2010	Cession partielle	ME	27,88%	25,24%
		31/12/2009		ME	27,88%	27,88%
Industrifinans Forskningsparken Eiendom AS	1 Norvège	31/12/2010	Acquisition complémentaire	IG	100,00%	90,55%
		31/12/2009	Acquisition	IG	100,00%	71,19%
KIT Fortis Investment Management	1 Kazakhstan	31/12/2010	Acquisition complémentaire	ME	50,00%	45,27%
		31/12/2009	Acquisition	ME	50,00%	35,60%
Malbec Partners Inc.	États-Unis	31/12/2010	Dissolution	IG	100,00%	100,00%
Malbec Partners LLP	Royaume-Uni	31/12/2010	Dissolution			
		31/12/2009		IG	100,00%	100,00%
Malbec UK Ltd.	Royaume-Uni	31/12/2010	Dissolution			
		31/12/2009		IG	100,00%	100,00%
Merconter SA	1 Argentine	31/12/2010	Acquisition complémentaire	IG	100,00%	90,55%
		31/12/2009	Acquisition	IG	100,00%	71,19%
Ostara Partners Inc.	1 Îles Cayman	31/12/2010	< seuils			
		31/12/2009	Acquisition	ME	50,00%	35,82%
Ostara Partners Inc. Korea	1 Îles Cayman	31/12/2010	< seuils			
		31/12/2009	Acquisition	ME	50,00%	35,82%
Overlay Asset Management	France	31/12/2010	Cession partielle	ME 2	100,00%	90,55%
		31/12/2009	< seuils	ME 2	100,00%	100,00%
		31/12/2008		IG	100,00%	100,00%
PT ABN AMRO Managemen Investasi	1 Indonésie	31/12/2010	< seuils	ME 2	84,99%	76,96%
		31/12/2009	Acquisition	IG	84,99%	60,50%
PT. BNP Paribas Investment Partners (ex- PT Fortis Investments)	1 Indonésie	31/12/2010	Acquisition complémentaire	IG	99,00%	89,64%
		31/12/2009	Acquisition	IG	99,00%	70,47%
SAIB BNP Paribas Asset Management Cy Ltd.	Arabie Saoudite	31/12/2010	Cession partielle	ME	25,00%	22,64%
		31/12/2009	Franchissement de seuils	ME	25,00%	25,00%
Shenyng & Wanguo BNP Paribas Asset Management Company Ltd.	Chine	31/12/2010	Cession partielle	ME	33,00%	29,88%
		31/12/2009		ME	33,00%	33,00%
		31/12/2010	Cession partielle	IP	35,00%	31,69%
Shinan BNP Paribas Asset Management Co. Ltd	Corée du Sud	31/12/2009	Dilution	IP	35,00%	35,00%
		31/12/2008		IP	50,00%	50,00%
		31/12/2010	Cession			
Sundaram BNP Paribas Asset Management Company Ltd.	Inde	31/12/2010				
		31/12/2009		ME	49,90%	49,90%
TFunds Mutual Fund Management Company SA (ex- ASPIS International Mutual Funds Management Co.)	1 Grèce	31/12/2010	Acquisition complémentaire	ME	45,00%	40,75%
		31/12/2009	Acquisition	ME	45,00%	32,03%
TKB BNP Paribas Investment Partners Holding BV (ex- KIT Fortis Investment Management Holding BV)	1 Pays-Bas	31/12/2010	Acquisition complémentaire	ME	50,00%	45,27%
		31/12/2009	Acquisition	ME	50,00%	35,60%
TKB BNP Paribas Investment Partners, Jsc (ex- KIT Fortis Investment Management)	1 Russie	31/12/2010	Acquisition complémentaire	ME	50,00%	45,27%
		31/12/2009	Acquisition	ME	50,00%	35,60%
TKB BNP Paribas Investment Partners LLC (ex- KIT Fortis Investment Management Consulting LLC)	1 Russie	31/12/2010	Acquisition complémentaire	ME	50,00%	45,27%
		31/12/2009	Acquisition	ME	50,00%	35,60%
Versiko AG	1 Allemagne	31/12/2010	Acquisition complémentaire	ME	25,00%	22,64%
		31/12/2009	Acquisition	ME	25,10%	17,87%
Securities Services						
BNP Paribas Fund Services Australasia Ltd.	Australie	31/12/2010		IG	100,00%	100,00%

Dénomination	Pays	Mouvement de périmètre	Méthode	% contrôle	% intérêt	
BNP Paribas Fund Services Dublin Ltd.	Irlande	31/12/2010		IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Fund Services France	France	31/12/2010		IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Fund Services Holdings	Royaume-Uni	31/12/2009	< seuils			
BNP Paribas Fund Services UK Ltd.	Royaume-Uni	31/12/2009	< seuils			
BNP Paribas Securities Services-BP2S ^(*)	France	31/12/2010		IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Securities Services Fund Administration Ltd.	Jersey	31/12/2010	Franchissement de seuils	ME 2	100,00%	100,00%
BNP Paribas Securities Services Custody bank Ltd	Jersey	31/12/2009	< seuils			
BNP Paribas Securities Services (Holdings) Ltd.	Jersey	31/12/2010		IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Trust Company (Guernsey) Ltd.	Guernsey	31/12/2010		ME 2	100,00%	100,00%
F.A.M. Fund Advisory	1 Luxembourg	31/12/2010	Dissolution			
		31/12/2009	Acquisition	IG	100,00%	53,43%
Fastnet Nederland	1 Pays-Bas	31/12/2010		ME	47,84%	25,56%
		31/12/2009	Acquisition	ME	47,84%	25,55%
Fund Administration Services & Technology Network Belgium	1 Belgique	31/12/2010		ME	47,80%	25,54%
		31/12/2009	Acquisition	ME	47,80%	25,53%
Fund Administration Services & Technology Network Luxembourg	1 Luxembourg	31/12/2010	Cession			
		31/12/2009	Acquisition	ME	47,79%	25,53%
Services Immobiliers						
Aberdeen Property Investors Belgium	Belgique	31/12/2009	Acquisition & Fusion			
Asset Partenaires	France	31/12/2010		IG	100,00%	96,77%
Auguste Thouard Expertise	France	31/12/2010		IG	100,00%	100,00%
		31/12/2009	Création	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Immobilier Promotion Immobilier d'Entreprise	France	31/12/2010		IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Immobilier Résidentiel	France	31/12/2010		IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Immobilier Résidentiel Promotion Ile de France	France	31/12/2010		IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Immobilier Résidentiel Promotion Méditerranée	France	31/12/2010		IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Immobilier Résidentiel Promotion Rhône Alpes	France	31/12/2010		IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Immobilier Résidentiel Promotion Sud Ouest	France	31/12/2010		IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Immobilier Résidentiel Promotion Var	France	31/12/2010		IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Immobilier Résidentiel Résidences Services	France	31/12/2010		IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Immobilier Résidentiel Résidences Services BSA	France	31/12/2010		IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Immobilier Résidentiel Résidences Services Sofjane	France	31/12/2010		IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Immobilier Résidentiel Service Clients	France	31/12/2010		IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Immobilier Résidentiel Transaction & Conseil	France	31/12/2010		IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Immobilier Résidentiel V2i	France	31/12/2010		IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Real Estate	France	31/12/2010		IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Real Estate Advisory Belgium SA	Belgique	31/12/2010		IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Real Estate Advisory Italy SPA	Italie	31/12/2010		IG	100,00%	100,00%
BNP PB Real Estate Advisory & Property Management Ireland Ltd.	Irlande	31/12/2010		IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Real Estate Advisory & Property Management International	France	31/12/2010	Fusion			
		31/12/2009		IG	100,00%	100,00%

(*) Filiales françaises dont la surveillance prudentielle individuelle des ratios de gestion est assurée dans le cadre des ratios de gestion consolidés du Groupe conformément aux dispositions de l'article 4.1 du règlement 2000.03 du Comité de la réglementation bancaire et financière.

1 Ventilation des activités de BNP Paribas Fortis et BGL BNP Paribas dans les métiers et pôles du groupe BNP Paribas.

2 Entités faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de leur caractère peu significatif.

3 Entités exclues du périmètre de consolidation prudentiel.

4 Entités mises en équivalence dans le périmètre de consolidation prudentiel.

Dénomination	Pays	Mouvement de périmètre	Méthode	% contrôle	% intérêt
BNP Paribas Real Estate Advisory & Property Management LLC	Émirats Arabes Unis	31/12/2010	IG	49,00%	49,00%
		31/12/2009	Création	49,00%	49,00%
BNP Paribas Real Estate Advisory & Property Management Luxembourg SA	Luxembourg		IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Real Estate Advisory & Property Management UK Ltd.	Royaume-Uni		IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Real Estate Advisory Spain SA	Espagne		IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Real Estate Advisory USA Inc.	États-Unis	31/12/2010	< seuils		
		31/12/2009	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Real Estate Consult France	France		IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Real Estate Consult GmbH	Allemagne		IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Real Estate Facilities Management Ltd.	Royaume-Uni		IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Real Estate Financial Partner (ex- BNP Paribas Participations Financières Immobilières)	France		IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Real Estate GmbH	Allemagne		IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Real Estate Holding Benelux SA	Belgique		IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Real Estate Holding GmbH	Allemagne		IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Real Estate Hotels France	France		IG	96,01%	96,01%
BNP Paribas Real Estate & Infrastructure Advisory Service Private Ltd.	Inde	31/12/2010	IG	55,00%	55,00%
		31/12/2009	Acquisition	55,00%	55,00%
BNP Paribas Real Estate Investment Management	France		IG	96,77%	96,77%
BNP Paribas Real Estate Investment Management Belgium	Belgique	31/12/2010	Création	100,00%	100,00%
BNP Paribas Real Estate Investment Management Italy	Italie		IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Real Estate Investment Management Ltd.	Royaume-Uni		IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Real Estate Investment Management Luxembourg SA	Luxembourg	31/12/2010	Création	100,00%	100,00%
BNP Paribas Real Estate Investment Management UK Ltd.	Royaume-Uni		IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Real Estate Investment Services SAS	France		IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Real Estate Jersey Ltd.	Jersey	31/12/2010	IG	100,00%	100,00%
		31/12/2009	Acquisition	100,00%	100,00%
BNP Paribas Real Estate Project Solutions GmbH	Allemagne		IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Real Estate Property Development Italy SPA	Italie		IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Real Estate Property Management Belgium	Belgique		IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Real Estate Property Management France SAS	France		IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Real Estate Property Management GmbH	Allemagne		IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Real Estate Property Management International	France		IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Real Estate Property Management Italy Srl	Italie		IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Real Estate Property Management Spain SA	Espagne		IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Real Estate Services Holding Italy	Italie	31/12/2010	Création	100,00%	100,00%
BNP Paribas Real Estate Transaction France	France		IG	95,91%	95,91%
BNP Paribas Real Estate Valuation France	France		IG	100,00%	100,00%
BRSI SAS	France	31/12/2009	Cession		
Cabinet Claude Sanchez	France	31/12/2009	Cession		
Cristolienne de Participations SAS	France		IG	100,00%	100,00%
F G Ingénierie et Promotion Immobilière	France		IG	100,00%	100,00%
Fortis Direct Real Estate Management	1 Luxembourg	31/12/2010	Acquisition complémentaire	100,00%	100,00%
		31/12/2009	Acquisition	100,00%	74,93%
Gerer SA	France	31/12/2010	Cession		
		31/12/2009		100,00%	100,00%
Immobilière des Bergues	France		IG	100,00%	100,00%

Dénomination	Pays	Mouvement de périmètre	Méthode	% contrôle	% intérêt
Euro Fashion Center SA	1 Belgique	31/12/2010	< seuils		
		31/12/2009	Acquisition	100,00%	74,93%
Fortis / KFH Scof Advisor Ltd.	1 Îles Vierges	31/12/2010	< seuils		
		31/12/2009	Acquisition	ME 50,00%	37,47%
Lot 2 Porte d'Asnières SNC	France	31/12/2010	< seuils		
		31/12/2009	IG	100,00%	100,00%
Meunier Hispania SA	Espagne		IG	100,00%	100,00%
Multi Vest (France) 4 SAS	France	31/12/2010	< seuils		
		31/12/2009	IG	100,00%	100,00%
Newport Management SAS	France		IG	100,00%	100,00%
Partner's & Services	France		IG	100,00%	100,00%
Pyrotex SARL	Luxembourg	31/12/2010	IG	100,00%	100,00%
		31/12/2009	Franchissement de seuils	IG 100,00%	100,00%
S.C BNP Paribas Real Estate Advisory SA	Roumanie	31/12/2010	IG	88,00%	88,00%
		31/12/2009	Acquisition	IG 88,00%	88,00%
Sesame Conseil SAS	France	31/12/2010	Acquisition	IG 95,25%	95,25%
Tasaciones Hipotecarias SA	Espagne		IG	100,00%	100,00%
Via Crespi 26 SRL	Italie	31/12/2010	IG	100,00%	100,00%
		31/12/2009	Franchissement de seuils	IG 100,00%	100,00%
Weatheralls Consultancy Services Ltd.	Royaume-Uni		IG	100,00%	100,00%
Corporate and Investment Banking					
France					
BNP Paribas Arbitrage ⁽¹⁾	France		IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Equities France ⁽¹⁾	France		IG	99,96%	99,96%
BNP Paribas Equity Strategies	France		IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Stratégies Actions	France		IG	100,00%	100,00%
Capstar Partners SAS France	France	31/12/2009	Fusion		
Esomet SAS	France		IG	100,00%	100,00%
Harewood Asset Management	France		IG	100,00%	100,00%
Laffitte Participation 22	France	31/12/2010	IG	100,00%	100,00%
		31/12/2009	Franchissement de seuils	IG 100,00%	100,00%
Paribas Dérivés Garantis SNC	France		IG 3	100,00%	100,00%
Parifergie ⁽¹⁾	France		IG	100,00%	100,00%
Parilease SAS ⁽¹⁾	France		IG	100,00%	100,00%
Taitbout Participation 3 SNC	France		IG	100,00%	100,00%
Europe					
Alleray	1 Luxembourg	31/12/2010	IG	100,00%	53,43%
		31/12/2009	Acquisition	IG 100,00%	53,43%
Argance	1 Luxembourg	31/12/2010	< seuils		
		31/12/2009	Acquisition	IG 100,00%	53,43%
BNP Paribas Ireland	Irlande		IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Bank NV	Pays-Bas		IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Capital Investments Ltd.	Royaume-Uni		IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas CMG Ltd.	Royaume-Uni		IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Commodity Futures Ltd.	Royaume-Uni		IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Cyprus Ltd.	Chypre		IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas E & B Ltd.	Royaume-Uni		IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Finance PLC	Royaume-Uni		IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Fortis Funding (ex-Fortis Luxembourg Finance SA)	1 Luxembourg	31/12/2010	IG	100,00%	74,93%
		31/12/2009	Acquisition	IG 100,00%	74,93%
BNP Paribas Net Ltd.	Royaume-Uni		IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas UK Holdings Ltd.	Royaume-Uni		IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas UK Ltd.	Royaume-Uni		IG	100,00%	100,00%
BNP PUK Holding Ltd.	Royaume-Uni		IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas ZAO	Russie		IG	100,00%	100,00%

Dénomination	Pays	Mouvement de périmètre	Méthode	% contrôle	% intérêt	
Calilux SARL	Luxembourg	31/12/2010	< seuils			
		31/12/2009	IG	60,00%	60,00%	
Camomile Asset Finance (N°5) Partnership	1 Royaume-Uni	31/12/2010	< seuils			
		31/12/2009	Acquisition	IG	100,00%	74,93%
Camomile Investments UK Ltd.	1 Royaume-Uni	31/12/2010	Acquisition complémentaire	IG	100,00%	100,00%
		31/12/2009	Acquisition	IG	100,00%	74,93%
Capstar Partners Ltd.	Royaume-Uni		IG	100,00%	100,00%	
Dalgarno	1 Luxembourg	31/12/2010	< seuils			
		31/12/2009	Acquisition	IG	100,00%	53,43%
Delvino	1 Luxembourg	31/12/2010	< seuils			
		31/12/2009	Acquisition	IG	100,00%	53,43%
Eris Investissements	1 Luxembourg	31/12/2010	< seuils			
		31/12/2009	Acquisition	IG	100,00%	53,43%
Euraussie Finance SARL	Luxembourg	31/12/2010		IG	100,00%	100,00%
		31/12/2009	Acquisition	IG	100,00%	74,93%
FB Energy Trading S.à R.L.	1 Luxembourg	31/12/2010		IG	100,00%	74,93%
		31/12/2009	Acquisition	IG	100,00%	74,93%
Fidex Holdings Ltd.	Royaume-Uni	31/12/2010		IG	100,00%	100,00%
		31/12/2009	Franchissement de seuils	IG	100,00%	100,00%
Fortis Film Fund SA	1 Belgique	31/12/2010	< seuils			
		31/12/2009	Acquisition	IG	100,00%	74,93%
Fortis International Finance (Dublin)	1 Irlande	31/12/2010		IG	100,00%	74,93%
		31/12/2009	Acquisition	IG	100,00%	74,93%
Fortis International Finance Luxembourg SARL	1 Luxembourg	31/12/2010	Acquisition complémentaire	IG	100,00%	100,00%
		31/12/2009	Acquisition	IG	100,00%	74,93%
Fortis Park Lane Ireland Ltd.	1 Irlande	31/12/2010	< seuils			
		31/12/2009	Acquisition	IG	100,00%	74,93%
Fortis PF Investments (UK) Ltd.	1 Royaume-Uni	31/12/2010	< seuils			
		31/12/2009	Acquisition	IG	100,00%	74,93%
Fortis Proprietary Investment Ireland Ltd.	1 Irlande	31/12/2010		IG	100,00%	74,93%
		31/12/2009	Acquisition	IG	100,00%	74,93%
Fortis Yatirim Menkul Degerler AS	1 Turquie	31/12/2010	< seuils	ME 2	100,00%	70,52%
		31/12/2009	Acquisition	IG	100,00%	70,52%
G I Finance	1 Irlande	31/12/2010		IG	100,00%	74,93%
		31/12/2009	Acquisition	IG	100,00%	74,93%
Harewood Holdings Ltd.	Royaume-Uni		IG	100,00%	100,00%	
Landspire Ltd.	Royaume-Uni		IG	100,00%	100,00%	
Mermoz Jet Finance	1 Espagne	31/12/2010	< seuils			
		31/12/2009	Acquisition	IG	100,00%	74,93%
Money Alpha	1 France	31/12/2010		IG	100,00%	74,93%
		31/12/2009	Acquisition	IG	100,00%	74,93%
Money Beta	1 France	31/12/2010		IG	100,00%	74,93%
		31/12/2009	Acquisition	IG	100,00%	74,93%
Paribas Trust Luxembourg SA	Luxembourg	31/12/2010	Cession partielle	IG	100,00%	53,43%
		31/12/2009		IG	100,00%	100,00%
Pattison	1 Luxembourg	31/12/2010	< seuils			
		31/12/2009	Acquisition	IG	100,00%	53,43%
Prestibel Left Village	1 Belgique	31/12/2010	< seuils			
		31/12/2009	Acquisition	ME 2	70,06%	52,50%

Dénomination	Pays	Mouvement de périmètre	Méthode	% contrôle	% intérêt	
Quinton Funding SARL	1 Luxembourg	31/12/2010	< seuils			
		31/12/2009	Acquisition	IG	100,00%	53,43%
Tabor Funding	1 Luxembourg	31/12/2010	< seuils			
		31/12/2009	Acquisition	IG	100,00%	53,43%
Upper Hatch Securities Ltd.	1 Irlande	31/12/2010	< seuils			
		31/12/2009	Acquisition	IG	100,00%	74,93%
Utexam Ltd.	Irlande		IG	100,00%	100,00%	
Utexam Logistics Ltd.	Irlande	31/12/2010		IG	100,00%	100,00%
		31/12/2009	Franchissement de seuils	IG	100,00%	100,00%
Varty Reinsurance Ltd.	Irlande		IG 4	100,00%	100,00%	
Amériques						
ACG Capital Partners LLC	1 États-Unis	31/12/2010	Acquisition complémentaire	ME	50,00%	50,00%
		31/12/2009	Acquisition	ME	50,00%	37,47%
ACG Capital Partners II LLC	États-Unis	31/12/2010	Création	ME	50,00%	50,00%
ACG Investment Capital Partners LLC	1 États-Unis	31/12/2010	Acquisition complémentaire & < seuils			
		31/12/2009	Acquisition	ME	50,00%	37,47%
Banco BNP Paribas Brasil SA	Brésil		IG	100,00%	100,00%	
Banexi Holding Corporation	États-Unis	31/12/2010	Franchissement de seuils	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Canada	Canada		IG	100,00%	100,00%	
BNP Paribas Capital Services Inc.	Canada	31/12/2010	Franchissement de seuils	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Capstar Partners Inc.	États-Unis		IG	100,00%	100,00%	
BNP Paribas Commodity Futures Inc.	États-Unis		IG	100,00%	100,00%	
BNP Paribas Energy Trading Canada Corp (ex- FB Energy Canada Corp)	1 Canada	31/12/2010	Acquisition complémentaire	IG	100,00%	100,00%
		31/12/2009	Acquisition	IG	100,00%	74,93%
BNP Paribas Energy Trading GP (ex- Fortis Energy Marketing & Trading GP)	1 États-Unis	31/12/2010	Acquisition complémentaire	IG	100,00%	100,00%
		31/12/2009	Acquisition	IG	100,00%	74,93%
BNP Paribas Energy Trading Holdings, Inc.	États-Unis	31/12/2010	Franchissement de seuils	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Energy Trading LLC	États-Unis	31/12/2010	Franchissement de seuils	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Leasing Corporation	États-Unis		IG	100,00%	100,00%	
BNP Paribas Mortgage Corporation	États-Unis		IG	100,00%	100,00%	
BNP Paribas North America Inc.	États-Unis		IG	100,00%	100,00%	
BNP Paribas Prime Brokerage Inc.	États-Unis		IG	100,00%	100,00%	
BNP Paribas Prime Brokerage International Ltd.	Îles Cayman		IG	100,00%	100,00%	
BNP Paribas Principal Inc.	États-Unis	31/12/2009	< seuils			
BNP Paribas RCC Inc.	États-Unis		IG	100,00%	100,00%	
BNP Paribas Securities Corporation	États-Unis		IG	100,00%	100,00%	
Camomile Alzette Investments (UK) Ltd.	1 Îles Cayman	31/12/2010	< seuils			
		31/12/2009	Acquisition	IG	100,00%	74,93%
Camomile Canopia Trading (UK) Ltd.	1 Îles Cayman	31/12/2010	Acquisition complémentaire	IG	100,00%	100,00%
		31/12/2009	Acquisition	IG	100,00%	74,93%
Camomile Pearl (UK) Ltd.	1 Îles Cayman	31/12/2010	Acquisition complémentaire	IG	100,00%	100,00%
		31/12/2009	Acquisition	IG	100,00%	74,93%
Camomile Ulster Investments (UK) Ltd.	1 Îles Cayman	31/12/2010	Acquisition complémentaire	IG	100,00%	100,00%
		31/12/2009	Acquisition	IG	100,00%	74,93%

(*) Filiales françaises dont la surveillance prudentielle individuelle des ratios de gestion est assurée dans le cadre des ratios de gestion consolidés du Groupe conformément aux dispositions de l'article 4.1 du règlement 2000.03 du Comité de la réglementation bancaire et financière.

1 Ventilation des activités de BNP Paribas Fortis et BGL BNP Paribas dans les métiers et pôles du groupe BNP Paribas.

2 Entités faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de leur caractère peu significatif.

3 Entités exclues du périmètre de consolidation prudentiel.

4 Entités mises en équivalence dans le périmètre de consolidation prudentiel.

Dénomination	Pays	Mouvement de périmètre	Méthode	% contrôle	% intérêt	
Capstar Partners LLC	États-Unis		IG	100,00%	100,00%	
CF Leasing Ltd.	1 Bermudes	31/12/2010	Cession partielle & Intégration au Groupe Cronos			
		31/12/2009	Acquisition	ME 2	50,00%	51,93%
CooperNeff Group Inc.	États-Unis		IG	100,00%	100,00%	
Cronos Holding Company Ltd. (Groupe)	Bermudes	31/12/2010	Acquisition	ME	30,00%	22,40%
FB Energy Holdings LLC	1 États-Unis	31/12/2010		IG	100,00%	74,93%
		31/12/2009	Acquisition	IG	100,00%	74,93%
FB Funding Company	1 Canada	31/12/2009	Acquisition & Cession			
		31/12/2010		IG	100,00%	74,93%
FB Holdings Canada Corp	1 Canada	31/12/2009	Acquisition	IG	100,00%	74,93%
		31/12/2010		IG	100,00%	74,93%
FB Transportation Capital LLC	1 États-Unis	31/12/2009	Acquisition	IG	100,00%	74,93%
		31/12/2010	Liquidation			
FBC Ltd.	1 Bermudes	31/12/2009	Acquisition	IG	100,00%	74,93%
		31/12/2010	Acquisition & Dissolution			
Fortis (USA) Financial Markets LLC	1 États-Unis	31/12/2009	Acquisition complémentaire	IG	100,00%	100,00%
Fortis Capital Corporation	1 États-Unis	31/12/2009	Acquisition	IG	100,00%	74,93%
		31/12/2010	Fusion			
Fortis Capital (Canada)Ltd.	1 Canada	31/12/2009	Acquisition	IG	100,00%	74,93%
		31/12/2010	Acquisition & Cession			
Fortis Clearing Americas LLC	1 États-Unis	31/12/2009	Acquisition & Fusion			
Fortis Financial Services LLC	1 États-Unis	31/12/2009	Acquisition	IG	100,00%	74,93%
		31/12/2010	Acquisition	IG	100,00%	74,93%
Fortis Ifico	1 Îles Cayman	31/12/2009	Acquisition & Dissolution			
		31/12/2010	< seuils			
Fortis Prime Fund Solutions (USA) LLC	1 États-Unis	31/12/2009	Acquisition	IG	100,00%	74,93%
		31/12/2010	Acquisition complémentaire	IG	100,00%	100,00%
Fortis Proprietary Capital Inc.	1 États-Unis	31/12/2009	Acquisition	IG	100,00%	74,93%
		31/12/2010	Acquisition complémentaire	IG	100,00%	100,00%
Fortis Securities LLC	1 États-Unis	31/12/2009	Acquisition	IG	100,00%	74,93%
		31/12/2010	Acquisition	IG	100,00%	74,93%
French American Banking Corporation - F.A.B.C	États-Unis		IG	100,00%	100,00%	
FSI Holdings Inc.	1 États-Unis	31/12/2010	Acquisition complémentaire	IG	100,00%	100,00%
		31/12/2009	Acquisition	IG	100,00%	74,93%
Harewood Asset Management (US) Inc.	États-Unis		IG	100,00%	100,00%	
Innocap Investment Management Inc.	Canada		ME	25,00%	25,00%	
Paribas North America Inc.	États-Unis		IG	100,00%	100,00%	
Petits Champs Participações e Serviços SA	Bésil		IG	100,00%	100,00%	
RFH Ltd.	1 Bermudes	31/12/2010	Acquisition complémentaire	ME	100,00%	74,68%
		31/12/2009	Acquisition	ME	50,00%	49,57%
TCG Fund I, LP	1 Îles Cayman	31/12/2010		IG	99,66%	74,68%
		31/12/2009	Création	IG	100,00%	74,68%
Textainer Marine Containers Ltd.	1 Bermudes	31/12/2010		ME	25,00%	18,67%
		31/12/2009	Acquisition	ME	25,00%	18,73%
Trip Rail Holdings LLC	États-Unis	31/12/2010	Franchissement de seuils	ME	16,33%	12,19%
Via North America, Inc.	États-Unis	31/12/2010	Franchissement de seuils	IG	100,00%	100,00%
Asie - Océanie						
ACG Capital Partners Singapore Pte. Ltd	Singapour	31/12/2010	Création	ME	50,00%	50,00%
BNP Equities Asia Ltd.	Malaisie		IG	100,00%	100,00%	
BNP Pacific (Australia)Ltd.	Australie		IG	100,00%	100,00%	
BNP Paribas (China)Ltd.	Chine		IG	100,00%	100,00%	

Dénomination	Pays	Mouvement de périmètre	Méthode	% contrôle	% intérêt	
BNP Paribas Arbitrage (Hong-Kong)Ltd.	Hong-Kong		IG	100,00%	100,00%	
BNP Paribas Capital (Asia Pacific)Ltd.	Hong-Kong		IG	100,00%	100,00%	
BNP Paribas Capital (Singapore)Ltd.	Singapour		IG	100,00%	100,00%	
BNP Paribas Finance (Hong-Kong)Ltd.	Hong-Kong		IG	100,00%	100,00%	
BNP Paribas Futures (Hong-Kong)Ltd.	Hong-Kong		IG	100,00%	100,00%	
BNP Paribas India Solutions Private Ltd.	Inde		IG	100,00%	100,00%	
BNP Paribas Japan Ltd.	Japon		IG	100,00%	100,00%	
BNP Paribas Principal Investments Japan Ltd.	Japon		IG	100,00%	100,00%	
BNP Paribas Securities (Asia)Ltd.	Hong-Kong	31/12/2010		IG	100,00%	100,00%
		31/12/2009	Création	IG	100,00%	67,08%
BNP Paribas Securities India Private Ltd.	Inde		IG	100,00%	66,93%	
BNP Paribas Securities (Japan)Ltd.	Hong-Kong		IG	100,00%	100,00%	
BNP Paribas Securities (Taiwan) Co Ltd.	Taiwan		IG	100,00%	100,00%	
BNP Paribas Securities Korea Company Ltd.	Corée du Sud		IG	100,00%	100,00%	
BNP Paribas Securities (Singapore) Pte Ltd.	Singapour		IG	100,00%	100,00%	
BNP Paribas Services (Hong Kong)Ltd.	Hong-Kong	31/12/2010		IG	100,00%	100,00%
		31/12/2009	Franchissement de seuils	IG	100,00%	100,00%
BPP Holdings Pte Ltd.	Singapour	31/12/2010	< seuils			
		31/12/2009	Acquisition	IG	100,00%	100,00%
Celestial Hong Kong Ltd. (ex- BNP Paribas SCM Asia (Hong Kong)Ltd.)	Hong-Kong	31/12/2010		IG	100,00%	100,00%
		31/12/2009	Acquisition complémentaire	IG	100,00%	74,93%
Generale Belgian Finance Cy Ltd.	1 Hong-Kong	31/12/2010	Acquisition complémentaire	IG	100,00%	74,93%
		31/12/2009	Acquisition	IG	100,00%	74,93%
Paribas Asia Equity Ltd.	Hong-Kong		IG	100,00%	100,00%	
PT Bank BNP Paribas Indonésia	Indonésie		IG	100,00%	99,99%	
PT BNP Paribas Securities Indonesia	Indonésie		IG	99,00%	99,00%	
Wa Pei Finance Company Ltd.	1 Hong-Kong	31/12/2010	Acquisition complémentaire	IG	100,00%	100,00%
		31/12/2009	Acquisition	IG	100,00%	74,93%
Wa Pei Properties Ltd.	1 Hong-Kong	31/12/2010	Acquisition complémentaire	IG	100,00%	100,00%
		31/12/2009	Acquisition	IG	100,00%	74,93%
Structures Ad Hoc						
54 Lombard Street Investments Ltd.	Royaume-Uni			IG		
2007 Panda Finance 2 SAS	France			IG		
2008 Marie Finance SAS	France			IG		
2008 Newine Finance 5 SAS	France			IG		
2008 Panda Finance 6 SAS	France			IG		
2008 Panda Finance 7 SAS	France			IG		
2008 Panda Finance 11 SAS	France			IG		
2009 Koala Finance - MSN 36742	France	31/12/2010		IG		
		31/12/2009	Création	IG		
Alandes BV	1 Pays-Bas	31/12/2010		IG	3	
		31/12/2009	Acquisition	IG	3	
Electra Finance PLC	Irlande			IG		
APAC Finance Ltd.	Nouvelle-Zélande	31/12/2010	Liquidation			
		31/12/2009		IG		
APAC Investments Ltd.	Nouvelle-Zélande	31/12/2010	Liquidation			
		31/12/2009		IG		
APAC NZ Holdings Ltd.	Nouvelle-Zélande			IG		
Aquarius Capital Investments Ltd.	Irlande			IG		
ARV International Ltd.	Îles Cayman			IG		
Astir BV	1 Pays-Bas	31/12/2010		IG		
		31/12/2009	Acquisition	IG		
Atargatis SNC	France			IG		

Dénomination	Pays	Mouvement de périmètre	Méthode	% contrôle	% intérêt
Aura Capital Investment SA	Luxembourg	31/12/2010	Création	IG	
Austin Finance	France			IG	
Betul 1 à 4	France	31/12/2010	Création	IG	
Black Kite Investment Ltd.	Irlande	31/12/2010		IG	
		31/12/2009	Création	IG	
BNP Paribas Arbitrage Issuance BV	Pays-Bas			IG	
BNP Paribas Complex Fundo de Investimento Multimercado	Brésil	31/12/2010		IG	
		31/12/2009	Franchissement de seuils	IG	
BNP Paribas EQD Brazil Fund Fundo Invest Multimercado	Brésil	31/12/2010	Franchissement de seuils	IG	
BNP Paribas Emission-und Handel GmbH	Allemagne			IG	
BNP Paribas Finance Inc.	États-Unis			IG	
BNP Paribas Islamic Issuance BV	Pays-Bas			IG	
BNP Paribas Proprietario Fundo de Investimento Multimercado	Brésil	31/12/2010		IG	
		31/12/2009	Franchissement de seuils	IG	
BNP Paribas Singapore Funding Partnership	Singapour	31/12/2009	< seuils		
BNP Paribas VPG Brookline Cre, LLC	États-Unis	31/12/2010	Création	IG	
BNP Paribas VPG Master LLC	États-Unis	31/12/2010	Création	IG	
BNP Paribas VPG SDI Media LLC	États-Unis	31/12/2010	Création	IG	
BNP Paribas VPG Semgroup LLC	États-Unis	31/12/2010	Création	IG	
Boug BV	Pays-Bas			IG	
China Jenna Finance 1 à 3 SAS	France			IG	
China Lucie Finance 1 à 3 SAS	France			IG	
China Marie Finance 1 et 2 SAS	France			IG	
China Newine Finance 1 à 4 SAS	France			IG	
China Samantha Finance 1 à 10 SAS	France			IG	
Compagnie Financière de la Porte Neuve SA	Luxembourg			IG	
Compagnie Investissement Italiens SNC	France			IG	
Compagnie Investissement Opéra SNC	France			IG	
Crisps Ltd.	Îles Cayman	31/12/2010	Dissolution		
		31/12/2009		IG	
CSACL Tiger Finance	France	31/12/2010	Création	IG	
Delphinus Titri 2010 SA	Luxembourg	31/12/2010	Création	IG	
Epping Funding Ltd.	Îles Cayman	31/12/2009	Dissolution		
Epsom Funding Ltd.	Îles Cayman			IG	
Esra 1 à 3 SAS	France			IG	
Fidex Ltd.	Royaume-Uni			IG	
Financière des Italiens SAS	France			IG	
Financière Paris Haussmann	France			IG	
Financière Taitbout	France			IG	
Fintrack Bayamo	France	31/12/2009	Fusion		
Fintrack Foehn	France	31/12/2009	Fusion		
Fintrack Sirocco	France	31/12/2010	Fusion		
		31/12/2009	Acquisition	IG	
Global Liberté	Irlande	31/12/2010	< seuils		
		31/12/2009		IG	
Grenache et Cie SNC	Luxembourg			IG	
Harewood Investments N°2 à 4 Ltd.	Royaume-Uni			IG	

Dénomination	Pays	Mouvement de périmètre	Méthode	% contrôle	% intérêt
Harewood Investments N°5 Ltd.	Îles Cayman			IG	
Harewood Investments N°7 Ltd.	Îles Cayman	31/12/2010	Création	IG	
		31/12/2009	< seuils		
Henaross Pty Ltd.	Australie			IG	
Highbridge Ltd.	Îles Cayman	31/12/2009	< seuils		
Iliad Investments PLC	Irlande			IG	
Laffitte Participation 2	France	31/12/2009	Fusion		
Laffitte Participation 10	France	31/12/2009	Fusion		
Laffitte Participation 12	France	31/12/2009	Fusion		
Leveraged Finance Europe Capital V BV	Pays-Bas			IG	
Liquidity Ltd.	Îles Cayman	31/12/2010	Franchissement de seuils	IG	
		31/12/2009	Dissolution		
Lisia I Ltd.	1 Jersey	31/12/2009	Acquisition	IG	
Lock-In Global Equity Ltd.	Îles Cayman	31/12/2009	Dissolution		
Marc Finance Ltd.	Îles Cayman			IG	
Méditerranéa SNC	France			IG	
Muscat Investments Ltd.	Jersey	31/12/2009	< seuils		
Omega Capital Investments Plc	Irlande			IG	
Omega Capital Europe PLC	Irlande			IG	
Omega Capital Funding Ltd.	Irlande			IG	
Optichamps	France			IG	
Paritaye Pty Ltd.	Australie	31/12/2010	< seuils		
		31/12/2009		IG	
Participations Opéra	France			IG	
Reconfiguration BV	Pays-Bas	31/12/2010	Création	IG	
Renaissance Fund III	Japon	31/12/2010		IG	
		31/12/2009	Franchissement de seuils	IG	
Renaissance Fund IV	Japon	31/12/2010		IG	
		31/12/2009	Franchissement de seuils	IG	
Ribera del Loira Arbitrage SL	Espagne			IG	
Robin Flight Ltd.	Irlande			IG	
Royale Neuve II Sarl	Luxembourg			IG	
Royale Neuve V Sarl	Luxembourg			IG	
Royale Neuve VI Sarl	Luxembourg			IG	
Royale Neuve Finance SARL	Luxembourg			IG	
Royale Neuve Investments Sarl	Luxembourg	31/12/2010		IG	
		31/12/2009	Création	IG	
Scaldis Capital (Ireland) Ltd.	1 Irlande	31/12/2010		IG	
		31/12/2009	Acquisition	IG	
Scaldis Capital Ltd.	1 Jersey	31/12/2010		IG	3
		31/12/2009	Acquisition	IG	3
Scaldis Capital LLC	1 États-Unis	31/12/2010	Franchissement de seuils	IG	
Singapore Emma Finance 1 & 2 SAS	France			IG	
Stradios FCP FIS	Luxembourg	31/12/2010	Création	IG	
Sunny Funding Ltd.	Îles Cayman			IG	
Swallow Flight Ltd.	Irlande			IG	
Swan 1 à 3 SAS	France			IG	

(*) Filiales françaises dont la surveillance prudentielle individuelle des ratios de gestion est assurée dans le cadre des ratios de gestion consolidés du Groupe conformément aux dispositions de l'article 4.1 du règlement 2000.03 du Comité de la réglementation bancaire et financière.

1 Ventilation des activités de BNP Paribas Fortis et BGL BNP Paribas dans les métiers et pôles du groupe BNP Paribas.

2 Entités faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de leur caractère peu significatif.

3 Entités exclues du périmètre de consolidation prudentiel.

4 Entités mises en équivalence dans le périmètre de consolidation prudentiel.

Dénomination	Pays	Mouvement de périmètre	Méthode	% contrôle	% intérêt
Tender Option Bond Municipal program	États-Unis		IG		
Thunderbird Investments PLC	Irlande		IG		
Autres Activités					
Private Equity (BNP Paribas Capital)					
Cobema	Belgique		IG	100,00%	100,00%
Compagnie Financière Ottomane SA	Luxembourg		IG	96,86%	96,86%
Erbe	Belgique		ME	47,01%	47,01%
FCM Private Equity II SL	1 Espagne	31/12/2009	Acquisition & Cession		
FCM Private Equity SL	1 Espagne	31/12/2010	< seuils		
		31/12/2009	Acquisition	IG	100,00%
		31/12/2010	Dissolution		
Fondo Nazca I FCR	1 Espagne	31/12/2009	Acquisition	IG	100,00%
Fondo Nazca II FCR	1 Espagne	31/12/2009	Acquisition & Cession		
		31/12/2010	< seuils		
Fortis Private Equity Asia Fund SA	1 Belgique	31/12/2009	Acquisition	IG	100,00%
		31/12/2010			
Fortis Private Equity Belgium NV	1 Belgique	31/12/2009	Acquisition	IG	100,00%
		31/12/2010			
Fortis Private Equity Expansion Belgium NV	1 Belgique	31/12/2009	Acquisition	IG	100,00%
		31/12/2010			
Fortis Private Equity France Fund	1 France	31/12/2009	Acquisition	IG	99,90%
		31/12/2010			
Fortis Private Equity France SAS	1 France	31/12/2009	Acquisition	IG	99,91%
		31/12/2010	< seuils		
Fortis Private Equity Management NV	1 Belgique	31/12/2009	Acquisition	IG	100,00%
		31/12/2010			
Fortis Private Equity Venture Belgium SA	1 Belgique	31/12/2009	Acquisition	IG	100,00%
		31/12/2010			
Gepeco	Belgique		IG	100,00%	100,00%
Nazca Capital S.G.E.C.R. SA	1 Espagne	31/12/2009	Acquisition & Cession		
Nazca Directorships I, S.L.	1 Espagne	31/12/2009	Acquisition & Cession		
Nazca Directorships II, S.L.	1 Espagne	31/12/2009	Acquisition & Cession		
Nazca Directorships III, S.L.	1 Espagne	31/12/2009	Acquisition & Cession		
Nazca Inversiones SA	1 Espagne	31/12/2010	< seuils		
		31/12/2009	Acquisition	IG	100,00%
Paribas Participations Limitée	Canada		IG	100,00%	100,00%
Sociétés Immobilières d'Exploitation					
Antin Participation 5	France		IG	100,00%	100,00%
Ejesur	Espagne		IG	100,00%	100,00%
Foncière de la Compagnie Bancaire SAS	France		IG	100,00%	100,00%
Noria SAS	France		IG	100,00%	100,00%
Société Immobilière Marché Saint-Honoré	France		IG	100,00%	100,00%
Société d'Études Immobilières de Constructions - Setic	France		IG	100,00%	100,00%
Sociétés de portefeuille et autres filiales					
Ardi Immo	Luxembourg	31/12/2010	IG	4 100,00%	100,00%
		31/12/2009	IG	4 100,00%	100,00%
BNL International Investment SA	Luxembourg		IG	100,00%	100,00%
BNL Multiservizi SRL	Italie		ME	2 100,00%	100,00%
BNP Paribas Home Loan Covered Bonds ⁽¹⁾	France		IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas International BV	Pays-Bas		IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Méditerranée Innovation & Technologies	Maroc		IG	100,00%	96,67%
BNP Paribas Partners for Innovation (Groupe)	France		ME	50,00%	50,00%

Dénomination	Pays	Mouvement de périmètre	Méthode	% contrôle	% intérêt
BNP Paribas Public Sector ⁽¹⁾	France	31/12/2010	IG	100,00%	100,00%
		31/12/2009	Création	IG	100,00%
BNP Paribas SB Re	Luxembourg	31/12/2010	IG	4 100,00%	100,00%
		31/12/2009	Création	IG	4 100,00%
BNP Paribas UK Treasury Ltd.	Royaume-Uni		IG	100,00%	100,00%
Compagnie d'Investissements de Paris - C.I.P.	France		IG	100,00%	100,00%
Financière BNP Paribas	France		IG	100,00%	100,00%
Financière du Marché Saint Honoré	France		IG	100,00%	100,00%
Fintrimo SA	1 Belgique	31/12/2010	< seuils		
		31/12/2009	Acquisition	ME	50,00%
Fortis Bank Reinsurance SA	1 Luxembourg	31/12/2010	IG	100,00%	74,93%
		31/12/2009	Acquisition	IG	100,00%
Fortis Money Short Term Fund	1 France	31/12/2010	Acquisition complémentaire & Liquidation		
		31/12/2009	Acquisition	IG	100,00%
GeneralCorp IO	1 Luxembourg	31/12/2010	IG	4 100,00%	74,93%
		31/12/2009	Acquisition	IG	4 100,00%
Generale Bank Pref II NV	1 Pays-Bas	31/12/2009	Acquisition & Dissolution		
Genfinance International SA	1 Belgique	31/12/2010	< seuils		
		31/12/2009	Acquisition	IG	100,00%
GIE Groupement Auxiliaire de Moyens	France		IG	100,00%	100,00%
Internaxx Bank	1 Luxembourg	31/12/2010	Cession		
		31/12/2009	Acquisition	ME	25,00%
Le Sphinx Assurances Luxembourg SA	Luxembourg		ME	2 100,00%	100,00%
Margaret Inc. (ex- Montag & Caldwell Inc.)	1 États-Unis	31/12/2010	IG	100,00%	74,93%
		31/12/2009	Acquisition	IG	100,00%
Omniem de Gestion et de Développement Immobilier	France		IG	100,00%	100,00%
Plagefin - Placement, Gestion, Finance Holding SA	Luxembourg	31/12/2010	Cession partielle	IG	100,00%
		31/12/2009	IG	100,00%	100,00%
Postbank Ireland Ltd.	1 Irlande	31/12/2010	ME	50,00%	26,71%
		31/12/2009	Acquisition	ME	50,00%
Sagip	Belgique		IG	100,00%	100,00%
Société Auxiliaire de Construction Immobilière - SACI	France		IG	100,00%	100,00%
Société Orbaisienne de Participations	France		IG	100,00%	100,00%
UCB Bail ⁽¹⁾	France		IG	100,00%	100,00%
UCB Entreprises ⁽¹⁾	France		IG	100,00%	100,00%
UCB Locabail immobilier ⁽¹⁾	France		ME	2 100,00%	100,00%
Verner Investissements (Groupe)	France		ME	40,00%	50,00%
WDI Reinsurance SA (ex-BNP Paribas de Réassurance au Luxembourg)	Luxembourg	31/12/2009	Cession		
Structures Ad Hoc					
BNP Paribas Capital Trust LLC 3-4-6	États-Unis		IG		
BNP Paribas US Medium Term Notes Program	États-Unis		IG		
BNP Paribas US Structured Medium Term Notes LLC	États-Unis		IG		
Park Mountain Lease 2008-1 BV	1 Pays-Bas	31/12/2009	Acquisition & Dissolution	IG	
Klépierre					
Klépierre SA	France		IG	56,74%	51,59%
Acheres 2000 SCI	France		ME	30,00%	15,48%
Albert 31 SCI	France		IG	100,00%	42,82%
Amanda Storesenter AS	Norvège		IG	100,00%	28,94%
Angoumars SNC	France		IG	100,00%	51,59%

Dénomination	Pays	Mouvement de périmètre	Méthode	% contrôle	% intérêt	
Anpartsselskabet AF	Danemark	31/12/2010	Dissolution			
		31/12/2009	IG	100,00%	28,73%	
Arcol Group AS	Slovaquie		IG	100,00%	51,59%	
Arken Drift AS	Norvège		IP	49,90%	14,45%	
Arken Holding AS	Norvège	31/12/2009	Fusion			
Asane Senter AS	Norvège	31/12/2010	Franchissement de seuils	IP	49,90%	14,44%
Asane Storsenter DA	Norvège		IP	49,90%	14,45%	
Aulnes Developpement SCI	France		IP	50,00%	13,15%	
Bassin Nord SCI	France		IP	50,00%	25,79%	
Beau Sevran Invest SCI	France		IG	100,00%	42,82%	
		31/12/2010	IG	52,00%	26,83%	
Begles Arcins SCS	France	31/12/2009	Acquisition complémentaire	IG	52,00%	26,82%
		31/12/2008	IP	50,00%	26,55%	
			IG	100,00%	51,59%	
Bègles Papin SCI	France		IG	100,00%	51,59%	
Belvedere Invest SARL	France		IG	75,00%	38,69%	
Besançon Chalezeule SCI	France		IG	100,00%	51,59%	
Bestes	République Tchèque		IG	100,00%	51,59%	
Bois des Fenêtres SARL	France		ME	20,00%	10,32%	
BPSA ID	Portugal	31/12/2009	Acquisition & Fusion			
Bruun's Galleri AS	Danemark		IG	100,00%	28,94%	
Bryggen Vejle AS	Danemark		IG	100,00%	28,94%	
Camato AS	Norvège	31/12/2009	Fusion			
Capucine BV	Pays-Bas		IG	100,00%	51,59%	
Carré Jaude 2	France		IG	100,00%	51,59%	
CB Pierre SAS	France		IG	100,00%	51,59%	
Cecobil SAS	France		IP	50,00%	25,79%	
Cecoville SAS	France		IG	100,00%	51,59%	
Centre Bourse SC	France		IG	100,00%	51,59%	
Centre Jaude Clermont SAS	France		IG	100,00%	51,59%	
Civita SPA	Italie		IP	50,00%	25,79%	
Combaut SCI	France		IG	100,00%	51,59%	
Compagnie Immobilière du Brabant Wallon - Coimbra SA	Belgique		IG	100,00%	51,59%	
Corvin Retail	Hongrie		IG	100,00%	51,59%	
Cspl 2002	Hongrie		IG	100,00%	51,59%	
Debrecen 2002	Hongrie		IG	100,00%	51,59%	
Des Dunes SCI	France		IP	50,00%	25,79%	
Des Salines SCI	France		IP	50,00%	25,79%	
Down Town Drift AS	Norvège	31/12/2010	Cession			
		31/12/2009	IG	100,00%	28,73%	
Du Plateau SCI	France		ME	30,00%	12,52%	
Duna Plaza	Hongrie		IG	100,00%	51,59%	
Duna Plaza Irodahaz	Hongrie		IG	100,00%	51,59%	
Edamarzy SCI	France	31/12/2009	Fusion			
Effe Kappa SARL	Italie	31/12/2009	Fusion			
Ejendomsselskabet Klampenborgvej IVS	Danemark	31/12/2010	Dissolution			
		31/12/2009	IP	50,00%	14,36%	
Entertainment Plaza	République Tchèque		IG	100,00%	51,59%	

Dénomination	Pays	Mouvement de périmètre	Méthode	% contrôle	% intérêt	
Entreprenorselskabet AF	Danemark		IG	100,00%	28,94%	
Fastighets AB Allum	Suède		IG	100,00%	28,94%	
Fastighets AB Borlange Kopcentrum	Suède		IG	100,00%	28,94%	
Fastighets AB Centrum Vasterort	Suède		IG	100,00%	28,94%	
Fastighets AB CentrumInvest	Suède		IG	100,00%	28,94%	
Fastighets AB Emporia	Suède		IG	100,00%	28,94%	
Fastighets AB Hagaby Centrum	Suède		IG	100,00%	28,94%	
Fastighets AB Lackeraren Borlange	Suède	31/12/2010	Acquisition	IG	100,00%	28,94%
Fastighets AB Lantmaterbacken	Suède		IG	100,00%	28,94%	
Fastighets AB Marieberg Centrum	Suède		IG	100,00%	28,94%	
Fastighets AB Molndal Centrum	Suède		IG	100,00%	28,94%	
Fastighets AB Overby Kopcentrum	Suède		IG	100,00%	28,94%	
Fastighets AB P Akanten	Suède		IG	100,00%	28,94%	
Fastighets AB P Brodalen	Suède		IG	100,00%	28,94%	
Fastighets AB P Porthalla	Suède		IG	100,00%	28,94%	
Fastighets AB Sollentuna Centrum	Suède		IG	100,00%	28,94%	
Fastighets AB Uddevallatorp	Suède		IG	100,00%	28,94%	
Fastighets AB Viskaholm	Suède		IG	100,00%	28,94%	
Farmandstredet ANS	Norvège		IG	100,00%	28,94%	
Farmandstredet Eiendom AS	Norvège		IG	100,00%	28,94%	
Farmandstredet Drift AS	Norvège	31/12/2010	Fusion			
		31/12/2009	IG	100,00%	29,04%	
Fayesgate 7 Eiendom AS	Norvège	31/12/2009	Fusion			
Field's Copenhagen IS	Danemark		IG	100,00%	28,94%	
Field's Ejer I AS	Danemark		IG	100,00%	28,94%	
Field's Ejer II AS	Danemark		IG	100,00%	28,94%	
Finascente SA	Portugal	31/12/2009	Dissolution			
Foncière de Louvain la Neuve SA	Belgique		IG	100,00%	51,59%	
Foncière Saint Germain SNC	France		IG	100,00%	51,59%	
Forving SARL	France		IG	90,00%	46,43%	
Fritzoe Brygge Drift AS	Norvège	31/12/2010	Dissolution			
		31/12/2009	IG	100,00%	28,73%	
Galae SNC	France		IG	100,00%	51,59%	
Galeria Parque Nascente - Exploracao de espaços comerciais SA	Portugal		IG	100,00%	51,59%	
Galerias Drancennes	France		IG	100,00%	51,59%	
Galleria Commerciale Assago SRL	Italie		IG	100,00%	51,59%	
Galleria Commerciale Cavallino SRL	Italie		IG	100,00%	51,59%	
Galleria Commerciale Collegno SRL	Italie		IG	100,00%	51,59%	
Galleria Commerciale Il Destriero SRL	Italie	31/12/2010	IP	50,00%	25,79%	
		31/12/2009	Acquisition	IP	50,00%	25,60%
Galleria Commerciale Klépière SRL	Italie		IG	100,00%	51,59%	
Galleria Commerciale Serravalle SPA	Italie		IG	100,00%	51,59%	
Galleria Commerciale Solbiate SRL	Italie		IG	100,00%	51,59%	
Général Leclerc 11-11bis Levallois SNC	France	31/12/2010	Fusion			
		31/12/2009	IG	100,00%	51,21%	
Girardin SCI	France		IP	33,40%	17,23%	
Gondobrico - Comercio de produtos e artigos de bricolage SA	Portugal		IG	100,00%	51,59%	
Gryttingen Nya AB	Suède		IG	64,79%	18,76%	

(*) Filiales françaises dont la surveillance prudentielle individuelle des ratios de gestion est assurée dans le cadre des ratios de gestion consolidés du Groupe conformément aux dispositions de l'article 4.1 du règlement 2000.03 du Comité de la réglementation bancaire et financière.

1 Ventilation des activités de BNP Paribas Fortis et BGL BNP Paribas dans les métiers et pôles du groupe BNP Paribas.

2 Entités faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de leur caractère peu significatif.

3 Entités exclues du périmètre de consolidation prudentiel.

4 Entités mises en équivalence dans le périmètre de consolidation prudentiel.

Dénomination	Pays	Mouvement de périmètre	Méthode	% contrôle	% intérêt
Gulskogen Prosjekt & Eiendom AS	Norvège		IG	100,00%	28,94%
Gulskogen Senter ANS	Norvège		IG	100,00%	28,94%
Győr 2002	Hongrie		IG	100,00%	51,59%
Hamar Panorama AS	Norvège	31/12/2009	Fusion		
Hamar Storsenter AS	Norvège		IG	100,00%	28,94%
Hamar Storsenterdrift AS	Norvège	31/12/2010	Fusion		
		31/12/2009	IG	100,00%	28,73%
Holding Gondomar 1 SAS	France		IG	100,00%	51,59%
Holding Gondomar 3 SAS	France		IG	100,00%	51,59%
Holding Gondomar 4 SAS	France		IG	100,00%	51,59%
Holding Klege SARL	Luxembourg		IP	50,00%	25,79%
Holmen Senterdrift AS	Norvège	31/12/2010	Cession		
		31/12/2009	IG	100,00%	28,73%
Hovlandbanen AS	Norvège		IG	100,00%	28,94%
ICD SPA	Luxembourg	31/12/2009	Fusion		
Immo Dauland	France		IG	100,00%	43,40%
		31/12/2010	IG	71,30%	36,78%
Immobiliare Gallerie Commerciali S.p.A.	Italie	31/12/2009	Acquisition complémentaire	IG	71,30%
		31/12/2008	IP	50,00%	26,55%
Immobiliare Magnolia SARL	Luxembourg	31/12/2009	Fusion		
Immobilier de la Pommerai SCI	France		IP	50,00%	25,79%
K2 Fund	Italie		IG	85,00%	43,85%
Kanizsa 2002	Hongrie		IG	100,00%	51,59%
Kaposvar 2002	Hongrie		IG	100,00%	51,59%
Karl Johansgate 16 AS	Norvège	31/12/2010	Cession		
		31/12/2009	IG	100,00%	28,73%
KC 1 à 12 SNC	France		IG	100,00%	42,82%
KC20 SNC	France		IG	100,00%	42,82%
KLE 1 SAS	France		IG	100,00%	51,59%
Kle Projet 1 SAS	France		IG	100,00%	51,59%
Kle Projet 2 SAS	France	31/12/2009	Fusion		
		31/12/2010	< seuils		
		31/12/2009	IG	100,00%	51,21%
Klebeiro Imobiliária SA	Portugal		IG	100,00%	51,59%
Kleber la Perouse SNC	France		IG	100,00%	51,59%
Klecapnor SAS	France		IG	100,00%	43,39%
Klecar Europe Sud SCS	France		IG	83,00%	42,82%
Klecar Foncier Espana SA	Espagne		IG	100,00%	42,82%
Klecar Foncier Iberica SA	Espagne		IG	100,00%	42,82%
Klecar France SNC	France		IG	83,00%	42,82%
Klecar Italia SPA	Italie		IG	100,00%	42,82%
Klecar Participations Italie SAS	France		IG	83,00%	42,82%
Klefn Italia SPA	Italie		IG	100,00%	51,59%
Klege Portugal SA	Portugal		IP	50,00%	25,79%
Klelou Imobiliária SA	Portugal		IG	100,00%	51,59%
Klementine BV	Pays-Bas	31/12/2010	IG	100,00%	51,59%
		31/12/2009	Création	IG	100,00%
				51,21%	
Kleminho Imobiliária SA	Portugal		IG	100,00%	51,59%
Klemurs SAS	France		IG	84,11%	43,39%
Klenord Imobiliária SA	Portugal		IG	100,00%	51,59%
Klepierre Athinon Foncière	Grèce		IG	100,00%	42,82%
Klépierre Conseil SNC	France		IG	100,00%	51,59%
Klepierre Corvin	Hongrie		IG	100,00%	51,59%
Klépierre Créteil SCI	France		IG	100,00%	51,59%
Klepierre CZ SRO	République Tchèque		IG	100,00%	51,59%
Klépierre Finance SAS	France		IG	100,00%	51,59%
Klepierre Galeria Krakow SP z.o.o	Pologne		IG	100,00%	51,59%
Klepierre Galeria Poznan SP z.o.o	Pologne		IG	100,00%	51,59%

Dénomination	Pays	Mouvement de périmètre	Méthode	% contrôle	% intérêt
Klepierre Krakow SP z.o.o	Pologne		IG	100,00%	51,59%
Klepierre Larissa Ltd.	Grèce		IG	100,00%	51,59%
Klepierre Lublin SP z.o.o	Pologne		IG	100,00%	51,59%
Klepierre Luxembourg SA	Luxembourg		IG	100,00%	51,59%
Klepierre Makedonia Foncière	Grèce		IG	100,00%	42,82%
Klepierre Matera SRL	Italie		IG	100,00%	51,59%
Klepierre Meteores	Luxembourg	31/12/2010	Fusion		
		31/12/2009	IG	100,00%	51,21%
Klepierre NEA Efkarpia Foncière	Grèce		IG	100,00%	42,82%
Klepierre Nordica BV	Pays-Bas		IG	100,00%	51,59%
Klépierre Participations et Financements SAS	France		IG	100,00%	51,59%
Klepierre Perivola of Patra Foncière	Grèce		IG	100,00%	42,82%
Klepierre Plzen AS	République Tchèque		IG	100,00%	51,59%
Klepierre Pologne SP z.o.o	Pologne		IG	100,00%	51,59%
Klepierre Portugal SGPS SA	Portugal		IG	100,00%	51,59%
Klepierre Poznan SP z.o.o	Pologne		IG	100,00%	51,59%
Klepierre Rybnik SP z.o.o	Pologne		IG	100,00%	51,59%
Klepierre Sadyba SP z.o.o	Pologne		IG	100,00%	51,59%
Klepierre Sosnowiec SP z.o.o	Pologne		IG	100,00%	51,59%
Klépierre Touville	France		IG	100,00%	51,59%
Klepierre Trading Energia Kereskedelmi es Szolgáltato KFT	Hongrie		IG	100,00%	51,59%
Klepierre Vallecas SA	Espagne		IG	100,00%	51,59%
Klepierre Vinaza SA	Espagne		IG	100,00%	51,59%
Klepierre Warsaw Sp z.o.o	Pologne		IG	100,00%	51,59%
Kletel Imobiliária SA	Portugal		IG	100,00%	51,59%
Kletransactions SNC	France		IG	100,00%	51,59%
Krakow Plaza SP z.o.o	Pologne		IG	100,00%	51,59%
Krokstadelva Senterdrift AS	Norvège	31/12/2010	Cession		
		31/12/2009	IG	100,00%	28,73%
KS Down Town Senter	Norvège	31/12/2010	Dissolution		
		31/12/2009	IG	100,00%	28,73%
KS Down Town Senter II	Norvège	31/12/2010	Dissolution		
		31/12/2009	IG	100,00%	28,73%
KS Markedet	Norvège		IG	100,00%	28,94%
Kvadrat Drift AS	Norvège	31/12/2010	Cession		
		31/12/2009	IG	100,00%	28,73%
L'Emperi SCI	France	31/12/2010	Cession		
		31/12/2009	ME	15,00%	7,68%
La Française SCI	France		IP	50,00%	25,79%
La Marquayssonne	France	31/12/2009	Fusion		
La Plaine du Moulin à vent SCI	France		IP	50,00%	25,79%
La Rive SCI	France	31/12/2010	Acquisition complémentaire	IG	51,50%
		31/12/2009	IG	47,30%	24,22%
La Rocade SCI	France		ME	38,00%	19,61%
La Rocade Ouest SCI	France		ME	36,73%	18,95%
La Roche Invest SCI	France		IG	100,00%	51,59%
Le Champs de Mais SCI	France		ME	40,00%	20,64%
Le Champs des Haies SCI	France		IG	60,00%	30,95%
LC SCI	France	31/12/2010	Acquisition complémentaire	IG	100,00%
		31/12/2009	IG	60,00%	18,43%
Le Barjac Victor SNC	France		IG	100,00%	51,59%
Le Grand Pré SCI	France		IG	60,00%	30,95%
Le Havre Lafayette SNC	France		IP	50,00%	25,79%
Le Havre Vauban SNC	France		IP	50,00%	25,79%

Dénomination	Pays	Mouvement de périmètre	Méthode	% contrôle	% intérêt	
Le Mais SCI	France	31/12/2010	Acquisition complémentaire	IG	80,00%	41,27%
		31/12/2009		IG	60,00%	30,72%
Le Plateau des Haies SCI	France		IG	90,00%	46,43%	
Les Bas Champs SCI	France		IP	50,00%	25,79%	
Les Boutiques de Saint Maximin	France		ME	42,50%	21,92%	
Les Boutiques d'Osny SCI	France		IG	67,00%	19,74%	
Les Cinémas de l'Esplanade SA	Belgique		IG	100,00%	51,59%	
Les Haies de la Haute Pommeraiie SCI	France		IG	53,00%	27,34%	
Les Jardins des Princes à Boulogne Billancourt SNC	France		IG	100,00%	51,59%	
Lille Eiendom AS	Norvège		IG	66,00%	19,11%	
Lokketangen Torv AS	Norvège	31/12/2009	Fusion			
LP7 SAS	France		IG	100,00%	51,59%	
Mass Center Torp AB	Suède		IG	100,00%	28,94%	
Maximeuble SCI	France		IG	100,00%	51,59%	
Metro Drift AS	Norvège	31/12/2010	Fusion			
		31/12/2009		IG	100,00%	28,73%
Metro Senter ANS	Norvège		IP	50,00%	14,48%	
Miskolc 2002	Hongrie		IG	100,00%	51,59%	
MittiCity i Karlstad FAB	Suède		IG	100,00%	28,94%	
Molindal Centrum Byggnads FAB	Suède		IG	100,00%	28,94%	
Molindal Centrum Kojlan IFAB	Suède	31/12/2010	Acquisition	IG	100,00%	28,94%
Molindal Centrum Karpen 12 FAB	Suède	31/12/2010	Acquisition	IG	100,00%	28,94%
Mosseporten Drift AS	Norvège	31/12/2010	Cession			
		31/12/2009		IG	100,00%	28,73%
Movement Poland SA	Pologne		IG	100,00%	51,59%	
Nancy Bonsecours SCI	France	31/12/2010	Franchissement de seuils			
		31/12/2009		IG	100,00%	51,21%
Nerstranda AS	Norvège		IG	100,00%	28,94%	
Nerstranda Drift AS	Norvège	31/12/2010	Fusion			
		31/12/2009		IG	100,00%	28,73%
Noblespecialiste	France	31/12/2009	Fusion			
Nordal ANS	Norvège		IP	50,00%	14,48%	
Nordbyen Senterforening AS	Norvège		IG	69,20%	20,04%	
Nordica Holdco AB	Suède		IG	56,10%	28,94%	
Norsk Automatløst AS	Norvège	31/12/2009	Fusion			
Norsk Kjøpesenterforvaltning AS	Norvège		IG	100,00%	28,94%	
North Man Sverige AB	Suède		IG	100,00%	28,94%	
Novak Eiendom AS	Norvège	31/12/2009	Fusion			
Novate SARL	Luxembourg	31/12/2009	Fusion			
Nyiregyhaza Plaza	Hongrie		IG	100,00%	51,59%	
Odysseum Place de France SAS	France		IP	50,00%	25,79%	
Okern Eiendom ANS	Norvège		IP	50,00%	14,48%	
Okern Holding AS	Norvège	31/12/2010	Fusion			
		31/12/2009		IG	100,00%	28,73%
Okern Sentrum ANS	Norvège		IP	50,00%	14,48%	
Okern Sentrum AS	Norvège		IP	50,00%	14,48%	
Okern Sentrum Drift AS	Norvège	31/12/2010	Fusion			
		31/12/2009		IG	100,00%	28,73%

Dénomination	Pays	Mouvement de périmètre	Méthode	% contrôle	% intérêt
Os Alle 3 AS	Norvège		IG	100,00%	28,94%
Os Alle Drift AS	Norvège	31/12/2010	Fusion		
		31/12/2009		IG	100,00%
Osny Invest SCI	France		IG	57,12%	29,47%
Ostfoldhallen Drift AS	Norvège	31/12/2010	Cession		
		31/12/2009		IG	100,00%
Parc de Coquelles SNC	France		IP	50,00%	25,79%
Partille Lexby AB	Suède		IG	100,00%	28,94%
Pasteur SNC	France		IG	100,00%	51,59%
Pilsen Plaza SRO	République Tchèque		IG	100,00%	51,59%
Place de l'accueil SA	Belgique		IG	100,00%	51,59%
Pommeraiie Parc SC	France		IG	60,00%	30,95%
Poznan Plaza SP z.o.o	Pologne		IG	100,00%	51,59%
Progest	France		IG	100,00%	51,59%
Proréal SARL	France		IG	51,00%	26,31%
Projektselskabet af 10.04.2001 APS	Danemark		IG	100,00%	28,94%
Rebecca SCI	France		IG	70,00%	36,11%
Restorens	France	31/12/2009	Fusion		
		31/12/2010		Cession	
Reze Sud SA	France	31/12/2009	ME	15,00%	7,68%
Ruda Slaska Plaza SP z.o.o	Pologne		IG	100,00%	51,59%
		31/12/2010			
Rybnik Plaza SP z.o.o	Pologne	31/12/2009	IG	100,00%	51,21%
Sadyba Center SA	Pologne		IG	100,00%	51,59%
Saint Maximin Construction SCI	France		IG	55,00%	28,37%
Sandens Drift AS	Norvège	31/12/2010	Cession		
		31/12/2009		IG	100,00%
Sandri-Rome SCI	France	31/12/2010	Cession		
		31/12/2009		ME	15,00%
Seco valde SCI	France		IG	55,00%	28,37%
Ségécé	France		IG	100,00%	51,59%
Ségécé Ceska Republika SRO	République Tchèque		IG	100,00%	51,59%
Ségécé Espana SLU	Espagne		IG	100,00%	51,59%
Ségécé Hellas Real Estate Management SA	Grèce		IG	100,00%	51,59%
Ségécé India Private Ltd.	Inde		IG	100,00%	51,59%
Ségécé Italia SRL	Italie		IG	100,00%	51,59%
Ségécé Magyarország	Hongrie		IG	100,00%	51,59%
Ségécé Polska SP z.o.o	Pologne		IG	100,00%	51,59%
Ségécé Portugal SA	Portugal		IG	100,00%	51,59%
Ségécé Slovensko SRO	Slovaquie		IG	100,00%	51,59%
Senterdrift Asane Senter AS	Norvège	31/12/2010	Fusion		
		31/12/2009		IP	49,90%
Sjosiden AS	Norvège		IG	100,00%	28,94%
Sjosiden Drift AS	Norvège	31/12/2010	Fusion		
		31/12/2009		IG	100,00%
Skarer Stormarked AS	Norvège		Fusion		
Soaval - Société d'aménagement et de valorisation de la Gare Saint-Lazare SAS	France		IG	100,00%	51,59%

(*) Filiales françaises dont la surveillance prudentielle individuelle des ratios de gestion est assurée dans le cadre des ratios de gestion consolidés du Groupe conformément aux dispositions de l'article 4.1 du règlement 2000.03 du Comité de la réglementation bancaire et financière.

1 Ventilation des activités de BNP Paribas Fortis et BGL BNP Paribas dans les métiers et pôles du groupe BNP Paribas.

2 Entités faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de leur caractère peu significatif.

3 Entités exclues du périmètre de consolidation prudentiel.

4 Entités mises en équivalence dans le périmètre de consolidation prudentiel.

Dénomination	Pays	Mouvement de périmètre	Méthode	% contrôle	% intérêt
Soccendre SNC	France	31/12/2010	Liquidation		
		31/12/2009	IG	100,00%	51,21%
Société des Centres d'Oc et d'Oil - SCOO SC	France		IG	100,00%	74,03%
Société des Centres Toulousains	France	31/12/2009	Fusion		
Société civile pour la location du centre commercial régional de Créteil SOLOREC	France		IG	80,00%	41,27%
Sodevac SNC	France		IG	100,00%	51,59%
Sodirev SNC	France	31/12/2009	Fusion		
Sogegamar SCI	France	31/12/2010	Cession partielle		
		31/12/2009	ME	33,12%	16,96%
Sosnowiec Plaza z.o.o	Pologne	31/12/2010	Liquidation		
		31/12/2009	IG	100,00%	51,21%
Stavanger Storsenter AS	Norvège		IG	100,00%	28,94%
Steen & Strom AS	Norvège		IG	100,00%	28,94%
Steen & Strom CenterDrift AS	Danemark		IG	100,00%	28,94%
Steen & Strom Centerudvikling IV AS	Danemark		IG	100,00%	28,94%
Steen & Strom Centerudvikling V AS	Danemark		IG	100,00%	28,94%
Steen & Strom Centerudvikling VI AS	Danemark		IG	100,00%	28,94%
Steen & Strom Centerservice AS (ex- Steen & Strom Centerudvikling VII AS)	Danemark		IG	100,00%	28,94%
Steen & Strom Danmark AS	Danemark		IG	100,00%	28,89%
Steen & Strom Drammen AS	Norvège	31/12/2009	Fusion		
Steen & Strom Drift AS	Norvège	31/12/2010	Cession		
		31/12/2009	IG	100,00%	28,73%
Steen & Strom Eiendomsforvaltning AS	Norvège	31/12/2010	Fusion		
		31/12/2009	IG	100,00%	28,73%
Steen & Strom Holding AB	Suède		IG	100,00%	28,94%
Steen & Strom Holding AS	Danemark		IG	100,00%	28,94%
Steen & Strom Invest Amanda Senterdrift AS	Norvège	31/12/2010	Fusion		
		31/12/2009	IG	100,00%	28,73%
Steen & Strom Invest AS	Norvège	31/12/2009	Fusion		
Steen & Strom Invest Gulskogen Senterdrift AS	Norvège	31/12/2010	Fusion		
		31/12/2009	IG	100,00%	28,73%

Dénomination	Pays	Mouvement de périmètre	Méthode	% contrôle	% intérêt
Steen & Strom Invest Lillestrom Senterdrift AS	Norvège	31/12/2010	Fusion		
		31/12/2009	IG	100,00%	28,73%
Steen & Strom Invest Lillestrom Torv AS	Norvège		IG	100,00%	28,94%
Steen & Strom Invest Markedet Drift AS	Norvège	31/12/2010	Fusion		
		31/12/2009	IG	100,00%	28,73%
Steen & Strom Narvik AS	Norvège	31/12/2010	Cession		
		31/12/2009	IG	100,00%	28,73%
Steen & Strom Norge AS	Norvège		IG	100,00%	28,94%
Steen & Strom Norges Storste Senterkjede AS	Norvège	31/12/2009	Fusion		
Steen & Strom Senterservice AS	Norvège		IG	100,00%	28,94%
Steen & Strom Stavanger Drift AS	Norvège	31/12/2010	Fusion		
		31/12/2009	IG	100,00%	28,73%
Steen & Strom Sverige AB	Suède		IG	100,00%	28,94%
Storm Holding Norway AS	Norvège		IG	100,00%	28,94%
Stovner Senter AS	Norvège		IG	100,00%	28,94%
Stovner Senter Holding AS	Norvège	31/12/2009	Fusion		
Stovner Senterdrift AS	Norvège	31/12/2010	Fusion		
		31/12/2009	IG	100,00%	28,73%
Svenor AS	Norvège		IG	100,00%	28,94%
Szeged Plaza	Hongrie		IG	100,00%	51,59%
Szolnok Plaza	Hongrie		IG	100,00%	51,59%
Tillertorget Drift AS	Norvège	31/12/2010	Cession		
		31/12/2009	IG	100,00%	28,73%
Torbyen Drift AS	Norvège		IG	38,00%	11,00%
Torbyen Senter AS	Norvège		IG	100,00%	28,94%
Torbyen Utvikling AS	Norvège		IG	100,00%	28,94%
Torvhjornet Lillestrom ANS	Norvège		IG	100,00%	28,94%
Uj Alba 2002	Hongrie		IG	100,00%	51,59%
Valdebac SCI	France	31/12/2010	Création	IG	55,00%
Vannes Coutume SAS	France		IG	100,00%	51,59%
Vastra Torp Mark AB	Suède		IG	100,00%	28,94%
Vintebro Senter DA	Norvège		IG	100,00%	28,94%
Vinterbro Eiendomsdrift AS	Norvège	31/12/2010	Fusion		
		31/12/2009	IG	100,00%	28,73%
Zalaegerszeg Plaza	Hongrie		IG	100,00%	51,59%

8.c VARIATION DE LA PART DU GROUPE ET DES ACTIONNAIRES MINORITAIRES DANS LES CAPITAUX PROPRES DES FILIALES

En 2010, le groupe BNP Paribas a procédé à différentes opérations de restructuration interne dans le cadre de l'intégration des activités de BNP Paribas Fortis et de BGL BNP Paribas.

Ces opérations ont conduit à faire varier la quote-part d'intérêts du Groupe et celle des actionnaires minoritaires dans les capitaux propres du Groupe au titre des filiales concernées. Il en est de même du fait de la reprise par BNP Paribas de la participation détenue par des actionnaires minoritaires dans UkrSibBank.

Opérations de restructuration interne ayant modifié la part des actionnaires minoritaires dans les capitaux propres des filiales

En million d'euros, au	31 décembre 2010		31 décembre 2009	
	Part du Groupe	Part des minoritaires	Part du Groupe	Part des minoritaires
Cession partielle de BNP Paribas Investment Partners à BNP Paribas Fortis et à BGL BNP Paribas	292	(292)		
Cession totale de BNP Paribas Investment Partners BE Holding (Ex FIM) à BNP Paribas Investment Partners	(269)	269		
Cession totale de BNP Paribas Luxembourg à BGL BNP Paribas	224	(224)		
Cession totale de Fortis Capital Corporation et ses filiales à Banexi Holding Corporation	(63)	63		
Cession d'actifs de succursales Fortis Banque aux succursales BNP Paribas situées sur le même territoire	(203)	203		
Autres	(4)	4	(17)	17
TOTAL	(23)	23	(17)	17

Opérations d'acquisition de participation complémentaire ou de cession partielle ayant modifié la part des actionnaires minoritaires dans les capitaux propres des filiales

En million d'euros, au	31 décembre 2010		31 décembre 2009	
	Part du Groupe	Part des minoritaires	Part du Groupe	Part des minoritaires
Ukrsibbank	(14)	(130)	(37)	(51)
Au cours de l'exercice 2009, à la suite d'acquisitions complémentaires successives, le taux d'intérêt de BNP Paribas dans Ukrsibbank a été porté de 51 % à 81,41 %				
BNP Paribas a souscrit le 1 ^{er} octobre 2010 à l'intégralité de l'augmentation de capital d'Ukrsibbank puis a procédé au rachat des parts des actionnaires minoritaires, portant ainsi sa participation dans cette filiale à 100 %.				
Fauchier	(16)	5		
Au premier trimestre 2010 BNP Paribas Investment Partners a repris 12,5 % de participation aux actionnaires minoritaires portant ainsi son taux de détention à 87,5 %				
Findomestic Banca			(73)	297
Acquisition par BNP Paribas Personal Finance de 25 % de participations aux actionnaires minoritaires, portant ainsi le taux de détention à 75 %				
SCS Bègles Arcin			24	93
Acquisition par Klépierre de 2 % de la SCS Bègles Arcin portant ainsi son taux de détention à 52 %				
CGI			23	62
Acquisition par Klépierre de 21,3 % de CGI faisant portant ainsi son taux de détention à 71,3 %				
Klépierre			26	43
Cessions partielles de titres Klépierre par différentes sociétés du Groupe				
Autres	(23)	(12)	(3)	62
TOTAL	(53)	(137)	(40)	506

Dans le cadre de l'acquisition de certaines entités, le Groupe a consenti à des actionnaires minoritaires des options de vente de leur participation à un prix déterminé.

La valeur totale de ces engagements, comptabilisés en diminution des capitaux propres, s'élève à 161 millions d'euros au 31 décembre 2010 contre 308 millions d'euros au 31 décembre 2009.

8.d REGROUPEMENT D'ENTREPRISES

Regroupement d'entreprise réalisé en 2010

Antin Épargne Pension

Le 30 avril 2010, BNP Paribas Assurance a finalisé le rachat de Dexia Épargne Pension, filiale du groupe Dexia spécialisée dans l'assurance-vie haut de gamme. L'offre de cette société, destinée aux partenaires bancaires et aux conseillers en gestion de patrimoine indépendants, sera commercialisée sous le nom de « Antin Épargne Pension », qui se substitue à celui de « Dexia Épargne Pension ». Consolidée par intégration globale dès le 30 juin 2010, la contribution aux résultats annuels du Groupe Antin Épargne Pension n'est pas significative sur l'exercice 2010.

Entreprise acquise	Pôle	Pays	Pourcentage acquis	En millions d'euros		
				Prix d'acquisition	Impact sur la trésorerie	Total bilan à la date d'acquisition ⁽¹⁾
Antin Épargne Pension	Investment Solution	France	100 %	-	72	4 475

(1) Données provisoires en valeur de marché ou en équivalent.

Regroupement d'entreprise réalisé en 2009

Acquisition de Fortis Banque SA (BNP Paribas Fortis) et de BGL SA (BGL BNP Paribas)

Au terme des protocoles d'accord conclus les 10 octobre 2008 et 8 mars 2009, BNP Paribas a procédé à l'acquisition de Fortis Banque SA et de BGL SA par voie de quatre apports dont deux de la part de l'État belge et deux de la part de l'État du Grand-Duché de Luxembourg.

Ces apports ont été réalisés les 12 et 13 mai 2009. À l'issue de ces apports :

- BNP Paribas détient 74,93 % du capital et des droits de vote de Fortis Banque SA (qui détient elle-même une participation de 50 % du capital plus une action dans BGL SA) ainsi qu'une participation directe de 15,96 % en capital et droits de vote dans BGL SA ;
- l'État belge (à travers la Société Fédérale de Participations et d'Investissement (SFPI), société anonyme d'intérêt public de droit belge agissant pour le compte de l'État belge) détient une minorité de blocage de 25 % plus une action dans Fortis Banque SA et l'État du Grand-Duché de Luxembourg détient une minorité de blocage de 34 % dans BGL SA ;
- l'État belge détient (à travers la SFPI) 9,83 % du capital et 11,59 % des droits de vote de BNP Paribas et l'État du Grand-Duché de Luxembourg détient 0,99 % du capital et 1,17 % des droits de vote de BNP Paribas. L'État belge s'est engagé à conserver les 88 235 294 actions BNP Paribas reçues en rémunération du premier des deux apports jusqu'au 10 octobre 2010 et l'État du Grand-Duché de Luxembourg s'est engagé à conserver 50 % des actions BNP Paribas reçues en rémunération de ses deux apports (soit 6 108 774 actions BNP Paribas) jusqu'au 23 octobre 2009.

Le coût d'acquisition des actions émises par Fortis Banque SA et BGL SA s'est élevé respectivement à 5 703 millions d'euros et 562 millions d'euros, y compris les frais d'acquisition, et a été déterminé sur la base

des cours de l'action BNP Paribas à la date des apports soit 46,69 euros pour les titres émis le 12 mai 2009 et 45,98 euros pour les titres émis le 13 mai 2009. La description des augmentations de capital rémunérant chacun des apports figure dans la note 8.a « Évolution du capital et résultat par action ».

L'opération comporte également trois transactions réalisées à la même date que le premier apport :

- l'acquisition par Fortis Banque SA auprès de Fortis Insurance N.V. de 25 % du capital plus une action de AG Insurance pour un prix de 1 375 millions d'euros ;
- la prise de participation par BNP Paribas à hauteur de 11,76 % en capital (soit 200 millions d'euros) dans une société de défaisance (Royal Park Investments SA/NV, ci-après RPI), qui a procédé à l'acquisition de certains crédits structurés auprès de Fortis Banque SA pour un prix total de 11,8 milliards d'euros. Le solde du capital de RPI est détenu à hauteur de 43,53 % par l'État belge et de 44,71 % par Fortis SA/NV et Fortis N.V. À la date d'acquisition, BNP Paribas participe également à hauteur de 519 millions d'euros (soit 10 % de la dette senior) au financement en dette du prix d'acquisition, dont le solde est assuré par Fortis Banque SA à hauteur de 4 891 millions d'euros en dette super senior et de 4 668 millions d'euros en dette senior (cette dernière tranche bénéficiant de la garantie à première demande de l'État belge) ;
- l'octroi par Fortis Banque SA à Fortis SA/NV d'un prêt de 1 000 millions d'euros bénéficiant de la garantie à première demande de l'État belge afin notamment de financer sa prise de participation au capital de RPI.

L'acquisition de Fortis Banque SA et de BGL SA permet à BNP Paribas de poursuivre le déploiement en Europe de son modèle de banque intégrée par l'adjonction de deux nouveaux marchés domestiques, la Belgique et le Luxembourg, à ses deux marchés domestiques actuels que sont la France et l'Italie.

Les activités de Fortis Banque SA et de BGL SA s'articulent autour de la banque de détail (« Retail Banking »), de la banque privée (« Private Banking »), de la gestion d'actifs (« Asset Management ») et de la banque d'entreprises (« Merchant Banking ») :

- l'activité de Banque de détail propose des services financiers aux particuliers, aux travailleurs indépendants, aux professions libérales et aux petites entreprises. Elle comprend un réseau de 1 064 agences et de trois millions de clients en Belgique, de 37 agences pour environ 280 000 clients au Luxembourg, ainsi que des réseaux en Pologne, en Turquie et en France. En outre, les activités postales en Belgique (Banque de La Poste) et en Irlande (Postbank) permettent à Fortis Banque SA et ses filiales de proposer un portefeuille élargi de produits par le biais de leurs réseaux postaux respectifs. Fortis Banque SA et ses filiales disposent de plus de 2 000 points de vente en Europe ;
- l'activité de banque privée propose des solutions intégrées et internationales de gestion d'actif et de passif à des particuliers fortunés, leurs entreprises et leurs conseillers. Son encours d'actifs sous gestion s'élevait à 43 milliards d'euros au 31 décembre 2008. Fortis Banque SA et BGL SA sont des acteurs de premier plan dans les segments de la banque privée en Belgique et au Luxembourg et ont une position bien établie en Suisse ;
- Fortis Banque SA opère essentiellement via sa filiale Fortis Investments des activités de gestion d'actifs, qui s'étendent de la gestion de portefeuille institutionnelle (« mandats ») au développement et à la gestion de fonds communs de placement (« mutual funds »). Son encours d'actifs sous gestion s'élevait à 170 milliards d'euros au 31 décembre 2008. Fortis Investments est le cinquième gestionnaire d'actifs européens, hors marché monétaire ;
- l'activité de banque d'entreprises propose un large éventail de produits et services financiers sur mesure aux entreprises de taille moyenne à vocation européenne, ainsi qu'aux grandes entreprises et clients institutionnels avec une attention particulière sur l'Europe et certaines régions d'Amérique du Nord et d'Asie. Fortis Banque SA dispose d'une franchise reconnue et de positions de niche intéressantes sur les marchés. L'apport de ces activités va permettre à BNP Paribas de compléter sa franchise actuelle sur ces métiers. Les activités de banque de financement et d'investissement de Fortis Banque SA se verront appliquer les politiques de gestion du risque en vigueur chez BNP Paribas.

Le groupe BNP Paribas a procédé au retraitement du dernier bilan consolidé établis par Fortis Banque SA et BGL SA et leurs filiales respectives avant la date de leur acquisition, dans le cadre de l'harmonisation des méthodes comptables de ces entités avec celles appliquées par le groupe BNP Paribas, et par application de la méthode de l'acquisition (« purchase accounting ») prescrite par les normes IFRS (cf. note 1.b.4 « regroupements d'entreprises et évaluation des écarts d'acquisition »).

Les retraitements opérés, d'un montant de - 6 765 millions d'euros après effet d'impôt et en part totale ont principalement porté sur :

- les provisions pour risque de crédit spécifiques et de portefeuille, pour l'essentiel liées à des modalités d'évaluation, et les provisions pour litiges et passifs éventuels, pour un total de - 2 715 millions d'euros ;

- l'évaluation des portefeuilles de crédits, de titres et des autres actifs au coût amorti ainsi que des dettes et des autres passifs au coût amorti à leur valeur de marché ou à son équivalent à la date d'acquisition (- 3 293 millions d'euros) ;
- l'amortissement des survaleurs préexistantes au regroupement d'entreprises et la dépréciation de certains autres actifs incorporels (- 2 526 millions d'euros), ainsi que sur une évaluation de la marque Fortis et BGL (respectivement + 50 millions d'euros et + 10 millions d'euros), soit au total - 2 466 millions d'euros ;
- l'évaluation des opérations de marché et des placements réalisés en titres à revenu variable selon les méthodes prévalant au sein du groupe BNP Paribas (- 767 millions d'euros) ;
- les engagements sociaux (- 1 595 millions d'euros), principalement pour tenir compte de la valeur des paramètres actuariels à la date de la prise de contrôle dans la mesure des engagements post emplois, et de passifs éventuels afférents aux plans de départ à la retraite ;
- l'évaluation de certains autres actifs, notamment immobiliers (+ 193 millions d'euros) ;
- la reconnaissance de créances fiscales notamment liées aux déficits reportables et aux différences temporaires, nette des passifs éventuels (+ 1 217 millions d'euros), ainsi que les effets nets d'impôts relatifs aux retraitements opérés (+ 2 661 millions d'euros), soit au total 3 878 millions d'euros.

Les marques Fortis et BGL ont été reconnues comme des actifs incorporels dans le cadre de l'affectation du coût d'acquisition. La valeur de la marque a été déterminée en considérant les pratiques observées pour évaluer ce type d'actif dans le secteur bancaire et par comparaison avec des banques cotées de taille comparable, en tenant compte de l'évolution récente de la notoriété de la marque Fortis et en particulier des conditions ayant conduit à la prise de contrôle de cette banque par le groupe BNP Paribas.

BNP Paribas n'a pas reconnu d'actif incorporel attaché aux relations clientèle en ce qui concerne les conventions de comptes et de dépôts souscrites par la clientèle. En effet, Fortis ne dispose d'aucun droit légal ou contractuel lui permettant de contrôler les fonds mis en dépôt. Le niveau de ces fonds dépend du seul comportement des clients de Fortis : un mouvement de retrait important de fonds a été observé dans la période de crise qui a précédé l'acquisition de Fortis par BNP Paribas. De surcroît, les conditions requises par la norme pour la reconnaissance de tels actifs ne sont pas réunies. Dans le modèle économique des banques européennes, l'avantage qui résulte de ces dépôts est imbriqué dans un ensemble de produits et prestations qui concourent à l'équilibre financier de l'offre clientèle - tels que la tenue de compte non tarifée et les crédits immobiliers faiblement tarifés ; il est résulte que cet avantage n'est pas séparable. En outre, aucune transaction isolée n'a été identifiée sur des actifs similaires. En l'absence de référence de prix sur un marché comparable, un tel actif incorporel ne pourrait donc être évalué de manière fiable.

Ces retraitements ont conduit à réduire de 5 041 millions d'euros les capitaux propres, part du Groupe, de Fortis Banque SA, de BGL SA et de leurs filiales à leur date d'acquisition dégageant ainsi un écart d'acquisition négatif de 770 millions d'euros.

Le tableau ci-après présente le bilan consolidé de Fortis Banque SA, de BGL SA et de leurs filiales au 30 avril 2009 établi selon les normes IFRS avant la prise de contrôle de ces deux groupes par le groupe BNP Paribas, et le bilan consolidé à cette même date tenant compte des retraitements opérés conformément aux règles applicables lors d'une acquisition d'entreprise telles que prescrites par les normes IFRS, et harmonisé aux normes et principes applicables au sein du groupe BNP Paribas :

En millions d'euros, au	30 avril 2009	30 avril 2009
	Après ajustements liés au regroupement	Avant regroupement
ACTIF		
Instruments financiers en valeur de marché par résultat	107 125	109 366
Actifs disponibles à la vente	69 692	96 526
Prêts et créances sur les établissements de crédit	50 763	39 793
Prêts et créances sur la clientèle	231 786	213 990
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	-	3 553
Immobilisations corporelles et incorporelles	3 889	3 657
Écarts d'acquisition	-	1 931
Autres actifs	55 767	51 420
TOTAL ACTIF	519 022	520 236
PASSIF		
Instruments financiers en valeur de marché par résultat	110 868	111 779
Dettes envers les établissements de crédit	110 550	110 720
Dettes envers la clientèle	203 214	202 616
Dettes représentées par un titre	39 384	39 177
Dettes subordonnées	18 090	18 246
Autres passifs	25 481	19 904
TOTAL DETTES	507 587	502 442
TOTAL CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS	11 435	17 794
TOTAL PASSIF	519 022	520 236

Consolidée par intégration globale depuis sa date de prise de contrôle, la contribution des sous-groupes Fortis Banque SA, de BGL SA et de leurs filiales aux résultats du groupe BNP Paribas s'est élevée au titre du premier semestre 2009 depuis leur date d'acquisition à 945 millions d'euros de résultat net et 682 millions d'euros de résultat net, part du Groupe.

L'impact de cette acquisition a été en 2009 une augmentation de la trésorerie nette du groupe BNP Paribas de 3 470 millions d'euros.

Le tableau ci-après présente la contribution qui aurait été celle de Fortis Banque SA, de BGL SA et de leurs filiales au titre du premier semestre 2009 si leur acquisition avait eu lieu au 1^{er} janvier 2009. Ces éléments ne tiennent compte que de façon estimée des effets qu'auraient eus, sur la période courant du 1^{er} janvier à la date effective de prise de contrôle, les retraitements d'acquisition qui auraient été opérés sur le bilan de ces deux sous-groupes à la date du 1^{er} janvier 2009.

En millions d'euros	Exercice 2009
Intérêts et produits assimilés	13 131
Intérêts et charges assimilés	(7 935)
Commissions (produits)	3 120
Commissions (charges)	(1 084)
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat	483
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	71
Produits des autres activités	338
Charges des autres activités	(95)
PRODUIT NET BANCAIRE	8 029
Charges générales d'exploitation	(4 755)
Dotations aux amortissements et aux provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles	(333)
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	2 941
Coût du risque	(1 560)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	1 381
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	84
Gains nets sur autres actifs immobilisés	34
Écart d'acquisition	(4)
RÉSULTAT AVANT IMPÔT	1 495
Impôt sur les bénéfices	(418)
RÉSULTAT NET	1 077
dont intérêts minoritaires	328
RÉSULTAT NET, PART DU GROUPE	749

Ce tableau, publié avec les États financiers consolidés au 30 juin 2009, a été modifié pour tenir compte des retraitements opérés depuis lors sur l'évaluation initiale des actifs, passifs, éléments de hors-bilan et passifs éventuels identifiables des sociétés acquises.

Les retraitements réalisés sur le résultat de Fortis Banque SA, BGL SA et de leurs filiales sur la période précédant la date effective de prise de contrôle sont les suivants :

- mise au format des comptes de résultats des sous-groupes selon le mode de présentation adopté par le groupe BNP Paribas ;
- identification dans les contributions des sous-groupes des éléments significatifs exceptionnels qui n'auraient pas été comptabilisés si l'acquisition avait eu lieu au 1^{er} janvier 2009 ; à ce titre, les résultats générés par le portefeuille des crédits structurés cédé à la société de defaisance Royal Park Investments SA/NV jusqu'à leur date de cession, ainsi que le résultat de cession de ce portefeuille, n'ont pas été retenus dans le résultat pro-forma ;
- simulation des effets de retournement des ajustements du bilan d'ouverture des sous-groupes en application de la méthode de l'acquisition préconisée par IFRS 3. Ces ajustements portent essentiellement sur l'évaluation à leur valeur de marché à la date d'acquisition des portefeuilles relatifs aux activités d'intermédiation bancaire. L'exercice d'évaluation du bilan d'ouverture n'ayant pas été effectuée en date du 1^{er} janvier 2009, l'information pro-forma a été

retraitée afin de simuler, sur la période du 1^{er} janvier à la date effective de prise de contrôle, les effets de ces retournements sur la base des ajustements du bilan d'ouverture à la date effective d'acquisition.

Il a également été tenu compte dans l'établissement du résultat pro-forma des effets de ces retraitements sur la charge d'impôt et sur la part du résultat revenant aux intérêts minoritaires.

Par convention, il est réputé que le compte de résultat de Fortis Banque SA, de BGL SA et de leurs filiales reflète les évolutions des conditions de marché de la période précédant la prise de contrôle. À ce titre, les effets de la convergence des méthodes comptables de ces entités vers les méthodes du groupe BNP Paribas relatifs aux ajustements liés aux activités de marché n'ont pas fait l'objet de retraitement particulier dans la détermination de l'information pro-forma.

Enfin, aucun retraitement n'a été effectué au titre des transactions réciproques. Un tel retraitement n'aurait pas d'impact sur le résultat net ni sur la présentation des soldes intermédiaires de gestion, mais pourrait avoir une incidence sur la présentation individuelle des produits et des charges composant le produit net bancaire.

► AUTRES REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES RÉALISÉS EN 2009

Entreprise acquise	Pôle	Pays	Pourcentage acquis	En millions d'euros			Chiffres clé du bilan à la date d'acquisition			
				Prix d'acquisition	Ecart d'acquisition ⁽¹⁾	Impact sur la trésorerie				
							Actif	Passif		
Groupe Bank Insinger de Beaufort										
	Investment Solution	Pays-Bas	58 %	158	103	5	Prêts aux établissements de crédit	176	Dettes envers la clientèle	352
							Prêts à la clientèle	111		
Credifin Banco SA										
	Retail Banking	Portugal	50 %	148 ⁽³⁾	93 ⁽³⁾	(146) ⁽³⁾	Prêts à la clientèle	597	Dettes envers les établissements de crédit ⁽²⁾	526
Findomestic										
	Retail Banking	Italie	25 %	517 ⁽³⁾	348 ⁽³⁾	(404) ⁽³⁾	Prêts à la clientèle	10 421	Dettes envers les établissements de crédit	8 502
								Dettes représentées par un titre		961
								Dettes subordonnées		152

(1) En contrevaieur euro à la date de clôture.

(2) Dette essentiellement souscrite par BNP Paribas SA.

(3) Donnée correspondant à la part complémentaire acquise.

Groupe Bank Insinger de Beaufort

En avril 2009, BNP Paribas Wealth Management International Paris a acquis 58 % du Groupe Insinger de Beaufort, composé de sociétés situées aux Pays-Bas, au Royaume Uni et en Suisse, spécialisées dans la gestion de fortune, et qui gèrent 6,4 milliards d'euros d'actifs pour le compte de particuliers fortunés.

Neuf sociétés du groupe Insinger de Beaufort sont entrées dans le périmètre de consolidation par intégration globale dès la date d'acquisition. Sa contribution au résultat net du groupe BNP Paribas n'est pas significative sur l'exercice 2009.

À la suite de cette acquisition la société Bank Insinger de Beaufort N.V. a absorbé la société Nachenius Tjeenk & Co N.V., entité déjà détenue par BNP Paribas Wealth Management International Paris et ayant une activité au Pays-Bas similaire à celle de Bank Insinger de Beaufort.

Credifin Banco SA

Fin mai 2009, Banco Cetelem Portugal a acquis auprès du groupe Laser la totalité des actions de la société Credifin Banco SA, conduisant ainsi à sa prise de contrôle par le groupe BNP Paribas. Credifin Banco SA. a été consolidée en intégration globale à compter de cette date. Sa contribution au résultat net de BNP Paribas n'est pas significative sur l'exercice 2009.

Findomestic

Le 10 décembre 2009, à la suite de l'autorisation reçue de la Banque d'Italie, BNP Paribas Personal Finance, filiale de BNP Paribas, a pris le contrôle de la société Findomestic en acquérant 25 % d'actions

complémentaires aux 50 % déjà détenues. À compter de cette date, Findomestic est consolidée par intégration globale. L'impact de cette acquisition complémentaire sur le résultat net du groupe BNP Paribas n'est pas significatif sur l'exercice 2009.

8.e RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES SOCIAUX BÉNÉFICIAINT AUX MANDATAIRES SOCIAUX

Politique de rémunération et d'attribution des avantages sociaux aux mandataires sociaux

Rémunération des dirigeants mandataires sociaux

La rémunération des dirigeants mandataires sociaux est déterminée selon des modalités proposées par le Comité des rémunérations et adoptées par le Conseil d'administration.

La rémunération comprend une partie fixe et une partie variable, dont les niveaux sont définis en considération de références de marché établies sur la base d'enquêtes de rémunération menées par des cabinets spécialisés.

MM. Michel Pébereau, Baudouin Prot et Georges Chodron de Courcel ne perçoivent aucune rémunération de la part d'autres sociétés du Groupe que BNP Paribas SA.

Le 3 août 2009, le Conseil d'administration avait considéré qu'une rémunération spécifique pourrait être attribuée à M. Jean-Laurent Bonnafé par BNP Paribas Fortis au titre de la responsabilité de Chef Executive Officer qu'il y exerce. Le 11 mai 2010, le Conseil d'administration de BNP Paribas Fortis a attribué à M. Jean-Laurent Bonnafé un salaire fixe de 200 000 euros, cette décision prenant effet au 1^{er} janvier 2010.

La partie variable de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux est déterminée à partir d'une rémunération cible établie en proportion du salaire fixe. Elle évolue en fonction de critères représentatifs des résultats du Groupe, de la performance managériale des mandataires sociaux et de l'appréciation par le Conseil d'administration de la politique de risque et de liquidité de BNP Paribas. La part variable est destinée à refléter la contribution effective des dirigeants mandataires sociaux à la réussite de BNP Paribas, s'agissant du Président, notamment au titre des missions qu'il accomplit en vertu des dispositions du règlement interne qui ne concernent pas exclusivement l'organisation et le fonctionnement du Conseil et, s'agissant du Directeur Général et des Directeurs Généraux délégués, notamment au titre de leurs fonctions respectives de dirigeants d'un groupe international de services financiers.

Les critères liés à la performance du Groupe portent sur 75 % de la rémunération variable cible et permettent de calculer la partie correspondante de la rémunération de manière proportionnelle à l'évolution d'indicateurs chiffrés. La part de rémunération variable liée aux critères personnels est limitée à 25 % de la rémunération variable cible.

- **Président et Directeur Général**
 - Évolution du bénéfice net par action (37,5 % de la rémunération variable cible).
 - Réalisation du budget de résultat brut d'exploitation du Groupe (37,5 % de la rémunération variable cible).
- **Directeurs Généraux délégués**
 - Évolution du bénéfice net par action (18,75 % de la rémunération variable cible).
 - Réalisation du budget de résultat brut d'exploitation du Groupe (18,75 % de la rémunération variable cible).
 - Évolution du résultat net avant impôt des activités sous responsabilité (18,75 % de la rémunération variable cible).
 - Réalisation des budgets de résultat brut d'exploitation des activités sous responsabilité (18,75 % de la rémunération variable cible).

Les critères personnels concernent la performance managériale évaluée par le Conseil d'administration en considération des capacités d'anticipation, de décision et d'animation :

- *anticiper* : définir une vision, préparer l'avenir, favoriser l'esprit d'innovation, assurer la relève et l'internationalisation des cadres dirigeants ;
- *décider* : déterminer, avec les responsables concernés, et mettre en œuvre les mesures nécessaires au développement du Groupe, à son efficacité interne et à l'adéquation de sa politique de risque, de contrôle interne et de gestion du capital ;
- *animer* : reconnaître les comportements conformes aux valeurs du Groupe (l'engagement, l'ambition, la créativité, la réactivité). Susciter l'initiative et la coopération interne. Promouvoir une culture du changement et de la performance.

Les critères liés à la politique de risque et de liquidité ne concernent que le Directeur Général et les Directeurs Généraux délégués. La part de rémunération variable correspondant à ces critères est conditionnée à la réalisation de plusieurs objectifs mesurables et préalablement définis ; elle ne peut être attribuée qu'à la condition que la rémunération variable liée aux indicateurs chiffrés représentatifs de la performance du Groupe soit au moins égale à la part correspondante de la rémunération cible.

Le Conseil d'administration de BNP Paribas Fortis peut attribuer une rémunération variable à M. Jean-Laurent Bonnafé en considération de ses performances et de ses réalisations. Le Conseil d'administration de BNP Paribas s'assure de la cohérence de la rémunération globale de M. Jean-Laurent Bonnafé avec les performances des activités placées sous sa responsabilité selon les critères applicables à l'ensemble des dirigeants mandataires sociaux.

Chacun des éléments constitutifs de la rémunération des mandataires sociaux est plafonné à un pourcentage du salaire fixe. Le Conseil d'administration s'assure que l'évolution des rémunérations attribuées aux mandataires sociaux est cohérente avec chacun des critères mentionnés ci-dessus et, en premier lieu, l'évolution des résultats du Groupe. Il en rend compte à l'Assemblée générale des actionnaires.

Une fraction de la partie variable de la rémunération des mandataires sociaux est différée, indexée sur la valeur de l'action et soumise à condition selon les modalités définies par le Conseil d'administration.

Avantages postérieurs à l'emploi

Indemnités de départ

Les mandataires sociaux ne bénéficient d'aucune compensation contractuelle au titre de la cessation de leur mandat.

Indemnités de fin de carrière

M. Michel Pébereau ne bénéficie d'aucune indemnité de fin de carrière. M. Baudouin Prot, Directeur Général et MM. Georges Chodron de Courcel et Jean-Laurent Bonnafé, Directeurs Généraux délégués bénéficient au titre de leur contrat de travail ⁽¹⁾ des dispositions applicables aux collaborateurs de BNP Paribas SA en matière d'indemnité de fin de carrière. Ce régime prévoit, selon la situation contractuelle initiale des bénéficiaires et le nombre de leurs années de présence dans le Groupe, le paiement, lors du départ en retraite du Groupe, d'une indemnité pouvant aller, selon le cas, jusqu'à 11,66 mensualités, chacune étant plafonnée à 14 112 euros, du salaire de base, hors dispositions de la convention collective applicables le cas échéant, au-delà de ce montant.

Régimes de retraite supplémentaire ⁽²⁾

Les régimes de retraite à prestations définies, dont bénéficiaient les cadres supérieurs du Groupe issus de la BNP, de Paribas et de la Compagnie Bancaire, ont tous été transformés en régimes de type additif. Les montants attribués aux bénéficiaires ont été figés lors de la fermeture des régimes antérieurs.

Une règle analogue a été appliquée à MM. Michel Pébereau, Baudouin Prot, Georges Chodron de Courcel, aujourd'hui respectivement Président du Conseil d'administration, Directeur Général et Directeur Général délégué. MM. Michel Pébereau, Baudouin Prot, Georges Chodron de Courcel relèvent, de ce fait, d'un régime collectif et conditionnel de retraite supplémentaire conforme aux dispositions des articles L137.11 et R137.16 du Code de la Sécurité sociale. Au titre de ce régime, les pensions seraient calculées, sous réserve de leur présence dans le Groupe au moment de leur départ à la retraite, sur la base des rémunérations

(1) Contrat de travail de M. Baudouin Prot Cf. rapport du Président sur le gouvernement d'entreprise (Paragraphe 4c).

(2) Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF (point 20-2-5).

fixes et variables perçues en 1999 et 2000, sans possibilité d'acquisition ultérieure de droits.

Les montants de retraite, comprenant les pensions servies par le régime général de la Sécurité sociale et les régimes complémentaires de l'ARRCO et l'AGIRC, ainsi que, le cas échéant, les compléments bancaires résultant de l'accord professionnel entré en vigueur le 1^{er} janvier 1994 et les pensions acquises avec le concours de l'entreprise auprès des régimes supplémentaires de capitalisation représenteraient au maximum 50 % des rémunérations ainsi déterminées.

Ces montants seraient revalorisés du 1^{er} janvier 2002 jusqu'à la date de la liquidation effective des pensions, sur la base du taux moyen annuel d'évolution des pensions versées par la Sécurité sociale, l'ARRCO et l'AGIRC. L'augmentation des droits potentiels, correspondant à l'année 2010, serait limitée aux effets de cette revalorisation. Au moment de la liquidation, les pensions additives seraient égales au différentiel constaté entre ces montants ainsi revalorisés et les prestations de retraite servies par le régime général et les régimes complémentaires ou supplémentaires précités. Ces pensions additives, alors définitivement calculées, seraient indexées sur le taux de croissance de la valeur de service du point AGIRC.

Ces engagements avaient fait l'objet de provisions par la Banque Nationale de Paris. Celles-ci ont été ajustées à l'occasion de la fermeture des régimes de retraite antérieurs ci-dessus mentionnée et les engagements ont été transférés à une compagnie d'assurance extérieure au Groupe.

Le Président du Conseil d'administration, le Directeur Général et les Directeurs Généraux délégués bénéficient du dispositif de retraite à cotisations définies (art. 83) établi au bénéfice de tous les collaborateurs de BNP Paribas SA.

L'avantage constitué par les régimes de retraite décrits ci-dessus a toujours été pris en compte par le Conseil d'administration dans la détermination des rémunérations globales des mandataires sociaux. Le Conseil d'administration a constaté en 2009 que ce régime était conforme aux dispositions du Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF.

Régime de prévoyance

Le Président du Conseil d'administration, le Directeur Général et les Directeurs Généraux délégués bénéficient des dispositifs de prévoyance flexible offerts aux salariés et mandataires sociaux de BNP Paribas SA en matière d'assurance décès et invalidité, ainsi que du régime commun de couverture des frais de santé.

Ils bénéficient par ailleurs du dispositif de la Garantie Vie Professionnelle Accidents (assurance décès et invalidité) en vigueur au bénéfice de l'ensemble des salariés de BNP Paribas SA, ainsi que du dispositif complémentaire mis en place au bénéfice des membres du Comité Exécutif du Groupe, offrant un capital complémentaire de 1,10 million d'euros en cas de décès ou d'infirmité permanente totale liés à l'activité professionnelle.

Outre les dispositifs ci-dessus, en cas de décès avant l'âge de 60 ans de M. Baudouin Prot, ses ayants droit percevraient une indemnité d'assurance. La prime correspondant à cette assurance est prise en charge par l'entreprise et traitée selon les dispositions relatives au régime social des contributions patronales au financement de la prévoyance complémentaire.

	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnité relative à une clause de non concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
M. Michel PÉBEREAU		✓	✓			✓		✓
M. Baudouin PROT	✓ ⁽¹⁾		✓		✓ ⁽³⁾			✓
M. Jean-Laurent BONNAFÉ	✓		✓ ⁽²⁾		✓ ⁽³⁾			✓
M. Georges CHODRON de COURCEL	✓		✓		✓ ⁽³⁾			✓

(1) Cf. rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration. Paragraphe 4c.

(2) Régime de retraite article 83 du Code général des impôts établi au bénéfice de tous les salariés de BNP Paribas SA.

(3) Cf. ci-dessus. Avantages postérieurs à l'emploi. Indemnités de fin de carrière.

Le tableau ci-dessous présente la rémunération brute due au titre de l'exercice 2010 ainsi que les avantages en nature et les jetons de présence de 2010.

Rémunérations dues en 2010 En euros	Rémunérations			Jetons de présence (4)	Avantages en nature (5)	Total Rémunérations
	Fixe (1)	Variable (2)	Différée (3)			
Michel PÉBEREAU Président du Conseil d'administration						
2010	700 000	(6)	(6)	37 160	4 124	741 284
(rappel 2009)	(700 000)	(280 000)	(280 000)	(29 728)	(3 598)	(1 293 326)
Baudouin PROT Directeur Général						
2010	950 000	(6)	(6)	84 907	4 055	1 038 962
(rappel 2009)	(950 000)	(712 500)	(712 500)	(90 318)	(5 212)	(2 470 530)
Georges CHODRON de COURCEL Directeur Général délégué						
2010	600 000	(6)	(6)	115 225	3 840	719 065
(rappel 2009)	(600 000)	(450 000)	(450 000)	(112 302)	(4 273)	(1 616 575)
Jean-Laurent BONNAFÉ Directeur Général délégué						
2010 (par BNP Paribas SA)	600 000	(6)	(6)	52 839	3 333	656 172
2010 (par BNP Paribas Fortis)	200 000	(6)	(6)	24 031	-	224 031
(rappel 2009)	(563 172)	(633 926)	(211 309)	(51 638)	(3 329)	(1 463 374)
Rémunération totale due aux mandataires sociaux au titre de 2010						3 379 514
(au titre de 2009)						(6 843 805)

(1) Salaire effectivement versé en 2010.

(2) & (3) Ces montants correspondent à la rémunération variable respectivement due au titre de 2009 et de 2010.

(3) Les rémunérations variables attribuées en 2009 aux mandataires sociaux sont différées et réparties sur les exercices 2011, 2012 et 2013 en proportion de 50 % pour MM. Michel Pébereau, Baudouin Prot, Georges Chodron de Courcel et de 25 % pour Jean-Laurent Bonnafé. Les montants ainsi différés seront indexés sur la valeur de l'action ; leur versement sera soumis pour chaque année considérée, à une condition de rentabilité des fonds propres.

(4) M. Michel Pébereau ne perçoit pas de jetons de présence au titre des mandats qu'il exerce dans les sociétés du Groupe, à l'exception de son mandat d'administrateur de BNP Paribas SA.

M. Baudouin Prot ne perçoit pas de jetons de présence au titre des mandats qu'il exerce dans les sociétés du Groupe, à l'exception de ses mandats d'administrateur de BNP Paribas SA et de la société Erbé. Le montant des jetons de présence perçus par le Directeur Général au titre de ce dernier mandat est déduit de la rémunération variable versée.

M. Jean-Laurent Bonnafé ne perçoit pas de jetons de présence au titre des mandats qu'il exerce dans les sociétés du Groupe, à l'exception de ses mandats d'administrateur de BNP Paribas SA, BNP Paribas Fortis, BNL et de Personal Finance. Le montant des jetons de présence perçus par M. Jean-Laurent Bonnafé au titre de ces deux derniers mandats est déduit de la rémunération variable versée.

M. Georges Chodron de Courcel ne perçoit pas de jetons de présence au titre des mandats qu'il exerce dans les sociétés du Groupe, à l'exception de ses mandats d'administrateur de BNP Paribas Suisse, de la société Erbé et de BNP Paribas Fortis. Le montant des jetons de présence perçus par M. Georges Chodron de Courcel au titre de ces mandats est déduit de la rémunération variable versée.

(5) Le Président du Conseil d'administration, le Directeur Général et les Directeurs Généraux délégués disposent d'une voiture de fonction et d'un téléphone portable.

(6) A la date d'élaboration de ce document :

■ le Conseil d'administration de BNP Paribas n'a pas arrêté la partie variable de la rémunération des mandataires sociaux au titre de 2010.

■ le Conseil d'administration de BNP Paribas Fortis n'a pas arrêté la partie variable de la rémunération de M. Bonnafé au titre de 2010.

Les décisions des Conseils d'administration feront l'objet d'une actualisation du Document de référence et de la présente note en temps voulu.

Le tableau ci-dessous présente la rémunération brute versée en 2010 ainsi que les avantages en nature et les jetons de présence du même exercice. La rémunération variable versée en 2010 est relative à l'exercice 2009.

Rémunérations versées en 2010 <i>En euros</i>	Rémunérations			Jetons de présence	Avantages en nature	Total Rémunérations ⁽²⁾
	Fixe	Variable ⁽¹⁾	Différée			
Michel PÉBEREAU Président du Conseil d'administration						
2010	700 000	280 000	-	37 160	4 124	1 021 284
<i>(rappel 2009)</i>	<i>(700 000)</i>	-	-	<i>(29 728)</i>	<i>(3 598)</i>	<i>(733 326)</i>
Baudouin PROT Directeur Général						
2010	950 000	651 910	-	84 907	4 055	1 690 872
<i>(rappel 2009)</i>	<i>(950 000)</i>	-	-	<i>(90 318)</i>	<i>(5 212)</i>	<i>(1 045 530)</i>
Georges CHODRON de COURCEL Directeur Général délégué						
2010	600 000	337 698	-	115 225	3 840	1 056 763
<i>(rappel 2009)</i>	<i>(600 000)</i>	-	-	<i>(112 302)</i>	<i>(4 273)</i>	<i>(716 575)</i>
Jean-Laurent BONNAFÉ Directeur Général délégué						
2010 (par BNP Paribas SA)	600 000	593 432	36 251 ⁽³⁾	52 839	3 333	1 285 855
2010 (par BNP Paribas Fortis)	200 000	-	-	24 031	-	224 031
<i>(rappel 2009)</i>	<i>(563 172)</i>	<i>(602 876)</i>	<i>(39 896) ⁽³⁾</i>	<i>(51 638)</i>	<i>(3 329)</i>	<i>(1 260 911)</i>
Rémunération totale versée aux mandataires sociaux en 2010						5 278 805
<i>(en 2009)</i>						<i>(3 756 342)</i>

(1) La rémunération variable de M. Baudouin Prot au titre de 2009 payée en 2010, a été réduite d'un montant de 60 590 euros correspondant à la reprise des jetons de présence perçus en 2009.

La rémunération variable de M. Georges Chodron de Courcel au titre de 2009 payée en 2010, a été réduite d'un montant de 112 302 euros correspondant à la reprise des jetons de présence perçus en 2009.

La rémunération variable de M. Jean-Laurent Bonnafé au titre de 2009 payée en 2010, a été réduite d'un montant de 40 494 euros correspondant à la reprise des jetons de présence perçus en 2009.

(2) Le taux de charges et contributions sociales moyen sur ces rémunérations en 2010 est de 33,8 % (34,9 % en 2009).

(3) Rémunération variable perçue au titre des responsabilités exercées par M. Jean-Laurent Bonnafé avant sa nomination comme mandataire social le 1^{er} septembre 2008.

► AVANTAGES SOCIAUX BÉNÉFICIAINT AUX MANDATAIRES SOCIAUX

Avantages sociaux bénéficiant aux mandataires sociaux	2010	2009
Avantages postérieurs à l'emploi		
Indemnités de fin de carrière		
<i>Valeur actualisée des engagements (hors charges sociales)</i>	516 531 €	496 031 €
Régime collectif et conditionnel de retraite supplémentaire à prestations définies		
<i>Valeur actualisée totale au terme des engagements</i>	30,7 Me ⁽¹⁾	29,5 Me ⁽¹⁾
Régime de retraite à cotisations définies		
<i>Cotisations versées par l'entreprise dans l'année</i>	1 524 €	1 510 €
Prévoyance		
Couverture incapacité/invalidité/décès - Remboursements de frais médicaux		
<i>Primes versées par l'entreprise dans l'année</i>	10 401 €	10 992 €
Garantie Vie Professionnelle Accidents		
<i>Primes versées par l'entreprise dans l'année</i>	7 763 €	8 095 €
Prévoyance Complémentaire		
<i>Primes versées par l'entreprise dans l'année</i>	115 553 €	84 212 €

(1) Hors contribution additionnelle de 30 %.

Les montants des droits à retraite supplémentaire sont figés. La variation de la valeur actualisée totale au terme des engagements entre 2009 et 2010 correspond à la charge d'actualisation de l'année, ainsi qu'à la mise à jour des hypothèses de calcul.

► JETONS DE PRÉSENCE VERSÉS AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

En euros	Jetons de présence versés en 2010	Jetons de présence versés en 2009
M. PEBEREAU	37 160	29 728
P. AUGUSTE	46 503	34 117
C. BEBEAR	35 568	31 746
J.L. BEFFA	28 914	33 055
S. BERGER	44 592	32 913
J.L. BONNAFE	12 918	
J.M. GIANNO	45 442	35 178
F. GRAPPOTTE	71 696	55 312
A. JOLY		27 781
D. KESSLER	59 669	35 951
M. KUNOVA	9 202	
J.F. LEPETIT	44 380	34 117
L. PARISOT	39 071	28 383
H. PLOIX	46 503	35 178
B. PROT	37 160	29 728
L. SCHWEITZER	60 654	47 915
M. TILMANT	42 469	2 654
E. VAN BROEKHOVEN	44 592	2 654
D. WEBER-REY	47 034	36 098
TOTAL	753 527	532 509

Plans d'options de souscription d'actions

Dans le cadre des autorisations données par l'Assemblée Générale, BNP Paribas met en œuvre un Plan Global d'Intéressement en Actions dont les caractéristiques sont décrites dans la note annexe consacrée aux rémunérations et avantages consentis au personnel (paiement à base d'actions).

Les dispositions de ce plan, approuvées par le Conseil d'administration, s'appliquent aux mandataires sociaux.

Le Conseil d'administration a exprimé, dès 2008, son intention d'appliquer l'ensemble des dispositions du Code de gouvernement d'entreprise AFEP-

MEDEF relatives aux options qui seraient attribuées aux mandataires sociaux. Le 27 mars 2009, M. Michel Pébereau a annoncé aux actionnaires de BNP Paribas, à l'occasion d'une Assemblée Générale extraordinaire, que les mandataires sociaux ne recevraient pas d'options de souscription d'actions en 2009. Lors du remboursement des actions de préférence souscrites par la Société de Prise de Participation de l'État, BNP Paribas a maintenu les engagements pris à l'égard des autorités françaises, dans le cadre du plan français de soutien à l'économie, en ce qui concerne l'attribution des stock-options aux dirigeants mandataires sociaux. Les dirigeants mandataires sociaux n'ont donc pas reçu d'options de souscription d'actions en 2010.

➤ OPTIONS CONSENTIES ET LEVÉES EN 2010

Options de souscription d'actions consenties aux mandataires sociaux et options levées par ces derniers	Nombre d'options	Prix d'acquisition (en euros)	Date d'attribution	Date d'échéance du plan	Valorisation de l'attribution individuelle		Attribution individuelle en pourcentage du nombre d'actions composant le capital
					en euros	en pourcentage de la charge comptable ⁽²⁾	
Options consenties en 2010	⁽¹⁾	-	-	-	-	-	-
Options levées en 2010							
Michel PÉBEREAU	80 000	47,37	15/05/2001	14/05/2011			
Baudouin PROT	50 000	47,37	15/05/2001	14/05/2011			
Options consenties en 2009	⁽¹⁾	-	-	-	-	-	-
Options levées en 2009							
Michel PÉBEREAU	223 855	43,67	22/12/1999	22/12/2009			
Baudouin PROT	132 296	43,67	22/12/1999	22/12/2009			

(1) Aucune option consentie au titre des exercices 2009 et 2010.

(2) En pourcentage de la charge comptable du Plan Global d'Intéressement en Actions, associant options de souscriptions d'actions et actions gratuites.

► **TABLEAU DE SYNTHÈSE DES RÉMUNÉRATIONS ET DES OPTIONS ATTRIBUÉES À CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL**

En euros	2010	2009
Michel PÉBEREAU		
Président du Conseil d'administration		
Rémunérations dues au titre de l'exercice	741 284 ⁽¹⁾	1 293 326
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
TOTAL	741 284	1 293 326
Baudouin PROT		
Directeur Général		
Rémunérations dues au titre de l'exercice	1 038 962 ⁽¹⁾	2 470 530
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
TOTAL	1 038 962	2 470 530
Georges CHODRON de COURCEL		
Directeur Général délégué		
Rémunérations dues au titre de l'exercice	719 065 ⁽¹⁾	1 616 575
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
TOTAL	719 065	1 616 575
Jean-Laurent BONNAFÉ		
Directeur Général délégué		
Rémunérations dues au titre de l'exercice	880 203 ⁽¹⁾	1 463 374
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
TOTAL	880 203	1 463 374

(1) À la date d'élaboration de ce document :

- le Conseil d'administration de BNP Paribas n'a pas arrêté la partie variable de la rémunération des mandataires sociaux au titre de 2010 ;
 - le Conseil d'administration de BNP Paribas Fortis n'a pas arrêté la partie variable de la rémunération de M. Bonnafé au titre de 2010.
- Les décisions des Conseils d'administration feront l'objet d'une actualisation du Document de référence et de la présente note en temps voulu.

Ce tableau présente le nombre d'options en vie à fin 2010 détenu par les mandataires sociaux.

Société émettrice du plan	BNP	BNP Paribas	BNP Paribas	BNP Paribas	BNP Paribas	BNP Paribas	BNP Paribas	BNP Paribas
Date d'attribution du plan	15/05/2001	21/03/2003	25/03/2005	05/04/2006	08/03/2007	18/04/2008	08/04/2009	05/03/2010
Michel PÉBEREAU	147 571	232 717	103 418	102 521	51 265	51 265	Néant	Néant
Baudouin PROT	94 018	201 688	155 125	184 537	174 300	174 299	Néant	Néant
Georges CHODRON de COURCEL	-	4 675	62 052	92 269	92 277	102 529	Néant	Néant
Jean-Laurent BONNAFÉ	-	-	41 368	51 261	61 518	61 517	Néant	Néant
NOMBRE D'OPTIONS EN VIE À FIN 2010 PAR PLAN ⁽¹⁾	241 589	439 080	361 963	430 588	379 360	389 610	NÉANT	NÉANT

(1) L'augmentation de capital par souscription de droits préférentiels réalisée en octobre 2009 a conduit, conformément à la réglementation en vigueur et pour tenir compte du détachement d'un Droit Préférentiel de Souscription (DPS), à l'ajustement du nombre et des prix d'exercices des options non encore exercées.

Détention d'actions et conservation d'actions issues de levées d'options

À compter du 1^{er} janvier 2008, MM. Michel Pébereau, Baudouin Prot et Georges Chodron de Courcel doivent détenir pendant la durée de leurs fonctions une quantité minimale d'actions déterminée sur la base du cours d'ouverture de l'action et de leur salaire fixe au 2 janvier 2007. Le nombre d'actions détenues doit correspondre à 7 années de salaire fixe pour MM. Michel Pébereau (58 700 actions) et Baudouin Prot (80 000 actions).

Le Conseil a fixé pour M. Jean-Laurent Bonnafé une obligation de détention de 30 000 actions, identique à celle à laquelle est tenu M. Georges Chodron de Courcel, également Directeur Général délégué. La mise en conformité avec cette obligation, sous forme de détention d'actions ou de détention de parts de fonds du Plan d'Épargne Entreprise intégralement investies en actions BNP Paribas, devra être réalisée par M. Jean-Laurent Bonnafé au plus tard le 1^{er} septembre 2013, soit cinq années après sa nomination en qualité de mandataire social.

Le Président du Conseil d'administration, le Directeur Général et les Directeurs Généraux délégués sont également tenus de conserver jusqu'à la cessation de leurs fonctions une quantité d'actions issues des levées d'options. Cette obligation de conservation est fixée à 50 % de la plus-value nette d'acquisition réalisée sur les options attribuées à compter du 1^{er} janvier 2008 pour MM. Michel Pébereau, Baudouin Prot et Georges Chodron de Courcel et à compter du 1^{er} septembre 2008 pour M. Jean-Laurent Bonnafé. Elle sera considérée comme remplie dès lors que le seuil défini au titre de la disposition relative à la détention d'actions sera lui-même atteint au moyen d'actions issues de la levée d'options attribuées à compter des deux dates précitées.

Rémunération et avantages sociaux bénéficiant aux administrateurs salariés élus

L'ensemble des rémunérations versées en 2010 aux administrateurs salariés élus par le personnel s'est élevé au prorata de leur présence à 99 785 euros (96 512 euros en 2009), à l'exclusion des jetons de présence liés à leur mandat. Les jetons de présence versés en 2010 aux administrateurs salariés élus par le personnel se sont élevés au total à 91 945 euros (69 295 euros en 2009). Ils ont été versés directement à leurs organisations syndicales.

Les administrateurs salariés élus par le personnel bénéficient des dispositifs offerts à tous les collaborateurs de BNP Paribas SA en matière d'assurance - décès et invalidité et de Garantie Vie Professionnelle Accidents ainsi qu'une couverture en remboursement des frais de santé. Le montant total des primes versées par BNP Paribas à ces régimes en 2010 pour le compte de ces administrateurs salariés élus a été de 1 619 euros (1 340 euros en 2009).

Les administrateurs salariés élus bénéficient du dispositif de retraite à cotisations définies (art. 83) établi au bénéfice de tous les collaborateurs de BNP Paribas SA. Le montant total des cotisations versées par BNP Paribas à ce régime en 2010 pour le compte de ces mandataires sociaux a été de 706 euros (660 euros en 2009). Ils bénéficient également des compléments bancaires résultant de l'accord professionnel entré en vigueur le 1^{er} janvier 1994.

Prêts, avances et garanties accordés aux mandataires sociaux

Au 31 décembre 2010, le montant des prêts en cours consentis directement ou indirectement aux mandataires sociaux s'élève à 3 286 908 euros (3 771 634 euros au 31 décembre 2009) ; il correspond à la somme des prêts accordés aux mandataires sociaux de BNP Paribas ainsi qu'à leurs conjoints. Ces prêts constitutifs d'opérations courantes ont été consentis à des conditions normales.

8.f RELATIONS AVEC LES AUTRES PARTIES LIÉES

Les autres parties liées au groupe BNP Paribas sont les sociétés consolidées, y compris les sociétés mises en équivalence, ainsi que les entités assurant la gestion des avantages postérieurs à l'emploi bénéficiant au personnel (exception faite des régimes multi-employeurs et intersectoriels).

Les transactions opérées entre BNP Paribas et les parties qui lui sont liées sont réalisées aux conditions de marché prévalant au moment de la réalisation de ces transactions.

Relations entre les sociétés consolidées du Groupe

La liste des sociétés consolidées du groupe BNP Paribas est présentée dans la note 8.b « Périmètre de consolidation ». Les transactions réalisées et les encours existant en fin de période entre les sociétés du Groupe consolidées par intégration globale étant totalement éliminés en consolidation, seules sont reprises dans les tableaux suivants les données relatives à ces opérations réciproques lorsqu'elles concernent les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint (consolidation par intégration proportionnelle) pour la part non éliminée en consolidation, et celles sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable, mises en équivalence.

► ENCOURS DES OPÉRATIONS RÉALISÉES AVEC LES PARTIES LIÉES

En millions d'euros, au	31 décembre 2010		31 décembre 2009	
	Entreprises consolidées par intégration proportionnelle	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Entreprises consolidées par intégration proportionnelle	Entreprises consolidées par mise en équivalence
ACTIF				
Prêts, avances et titres				
Comptes ordinaires	91	456	193	2
Prêts	4 111	1 240	3 975	2 128
proposition European Financial Reporting Package				
Titres	195	77	209	1 416
Opérations de location-financement	5	-	-	-
Titres détenus en portefeuille autre que de négoce	550	850	-	-
Actifs divers	3	67	23	66
TOTAL	4 955	2 690	4 400	3 612
PASSIF				
Dépôts				
Comptes ordinaires	102	1 811	146	1 924
Autres emprunts	69	44	35	330
Dettes représentées par un titre	65	177	132	57
Passifs divers	17	28	49	76
TOTAL	253	2 060	362	2 387
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE				
Engagements de financement donnés	777	568	44	275
Engagements de garantie donnés	120	185	4	1 702
TOTAL	897	753	48	1 977

En outre, dans le cadre de son activité de banque de financement et d'investissement, le Groupe effectue également avec ces parties liées des opérations de négoce aux conditions de marché sur instruments financiers dérivés (swaps, options, contrats à terme...) et sur des instruments financiers émis par celles-ci (actions, titres obligataires...).

► ÉLÉMENTS DE RÉSULTAT RELATIFS AUX OPÉRATIONS RÉALISÉES AVEC LES PARTIES LIÉES

En millions d'euros	Exercice 2010		Exercice 2009	
	Entreprises consolidées par intégration proportionnelle	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Entreprises consolidées par intégration proportionnelle	Entreprises consolidées par mise en équivalence
Intérêts et produits assimilés	122	115	174	106
<i>Intérêts et charges assimilés</i>	(5)	-	(10)	(23)
Commissions (produits)	20	120	49	207
<i>Commissions (charges)</i>	(65)	(46)	(70)	(67)
Prestations de services rendues	5	54	4	46
<i>Prestations de services reçues</i>	-	(344)	-	(277)
Loyers perçus	2	28	-	2
TOTAL	79	(73)	147	(6)

Entités assurant la gestion des avantages postérieurs à l'emploi consentis au personnel

Les principaux avantages postérieurs à l'emploi sont constitués par les indemnités de fin de carrière et les plans de retraites supplémentaires à prestations définies ou à cotisations définies.

En Belgique, BNP Paribas Fortis finance certains régimes de pension auprès de la compagnie d'assurance AG Insurance dans laquelle le groupe BNP Paribas est actionnaire pour 18,73 %.

Pour les autres entités à l'étranger, la gestion des plans d'avantages postérieurs à l'emploi est pour l'essentiel réalisée par des organismes de gestion ou des compagnies d'assurance indépendants et ponctuellement par des sociétés du Groupe, en particulier BNP Paribas Asset Management, BNP Paribas Assurance, Bank of the West et First Hawaiian Bank. En Suisse, une fondation dédiée gère les plans de retraite bénéficiant au personnel de BNP Paribas Suisse.

Au 31 décembre 2010, la valeur des actifs des plans gérés par des sociétés contrôlées par le Groupe ou sur lesquelles celui-ci exerce une influence notable s'élève à 3 111 millions d'euros (3 173 millions d'euros au

31 décembre 2009). Le montant des prestations perçues (notamment des frais de gestion et de conservation d'actifs) par des sociétés du Groupe au titre de l'exercice 2010 s'élève à 4,3 millions d'euros (3,5 millions d'euros au titre de l'exercice 2009).

8.g ÉCHÉANCIER PAR MATURITÉ

Le tableau qui suit présente les soldes au bilan des actifs et passifs financiers par date d'échéance contractuelle. L'échéance des actifs et passifs financiers évalués en valeur de marché par résultat relevant du portefeuille de transaction est réputée « non déterminée » dans la mesure où ces instruments financiers sont destinés à être cédés ou remboursés avant la date de leur maturité contractuelle. Les actifs financiers à revenu variable disponibles à la vente, les instruments de dérivés de couverture, les écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux et les dettes subordonnées perpétuelles sont également réputés à échéance « non déterminée ». Les provisions techniques des sociétés d'assurance, pour l'essentiel considérées comme des dépôts à vue, ne sont pas reprises dans ce tableau.

31 décembre 2010 <i>En millions d'euros</i>	Non déterminé	De JJ, et à vue	De JJ (exclu) à 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Caisse, Banques centrales et CCP		33 568						33 568
Actifs financiers en valeur de marché par résultat	832 945							832 945
Instruments financiers dérivés de couverture	5 440							5 440
Actifs financiers disponibles à la vente	17 397		6 734	10 629	29 947	56 659	98 592	219 958
Prêts et créances sur établissements de crédit	-	12 949	14 577	7 714	7 381	8 591	11 506	62 718
Prêts et créances sur la clientèle	12	56 314	62 104	56 170	75 625	209 000	225 461	684 686
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	2 317							2 317
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance			-	281	54	5 729	7 709	13 773
ACTIFS FINANCIERS PAR ÉCHÉANCE	858 111	102 831	83 415	74 794	113 007	279 979	343 268	1 855 405
Banques centrales et CCP		2 123						2 123
Passifs financiers en valeur de marché par résultat	674 280		539	2 491	9 917	25 800	12 078	725 105
Instruments financiers dérivés de couverture	8 480							8 480
Dettes envers les établissements de crédit		28 248	86 138	20 586	11 357	13 238	8 418	167 985
Dettes envers la clientèle		337 186	139 416	38 018	21 202	26 575	18 517	580 913
Dettes représentées par un titre			39 224	54 288	50 891	48 228	16 037	208 669
Dettes subordonnées	3 316		-	41	471	8 610	12 312	24 750
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	301							301
PASSIFS FINANCIERS PAR ÉCHÉANCE	686 377	367 557	265 317	115 424	93 838	122 451	67 362	1 718 326

31 décembre 2009 <i>En millions d'euros</i>	Non déterminé	JJ, et à vue	De JJ (exclu) à 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Caisse, Banques centrales et CCP		56 076						56 076
Actifs financiers en valeur de marché par résultat	828 784							828 784
Instruments financiers dérivés de couverture	4 952							4 952
Actifs financiers disponibles à la vente	19 709		8 139	14 853	33 831	58 063	86 830	221 425
Prêts et créances sur établissements de crédit		35 049	25 354	10 573	7 534	6 154	4 256	88 920
Prêts et créances sur la clientèle	16	51 624	68 682	61 451	77 398	175 381	244 214	678 766
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	2 407							2 407
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance				409	130	4 421	9 063	14 023
ACTIFS FINANCIERS PAR ÉCHÉANCE	855 868	142 749	102 175	87 286	118 893	244 019	344 363	1 895 353
Banques centrales et CCP		5 510						5 510
Passifs financiers en valeur de marché par résultat	655 330		615	3 935	8 348	27 264	13 845	709 337
Instruments financiers dérivés de couverture	8 108							8 108
Dettes envers les établissements de crédit		20 372	102 613	23 303	47 281	16 624	10 503	220 696
Dettes envers la clientèle		334 942	175 397	40 147	22 109	13 936	18 372	604 903
Dettes représentées par un titre			57 856	55 989	36 582	49 929	10 673	211 029
Dettes subordonnées	3 088		29	483	1 058	5 915	17 636	28 209
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	356							356
PASSIFS FINANCIERS PAR ÉCHÉANCE	666 882	360 824	336 510	123 857	115 378	113 668	71 029	1 788 148

Les engagements de financement et de garantie donnés qui s'élèvent respectivement à 314 731 millions d'euros et 102 563 millions d'euros au 31 décembre 2010 (273 764 millions d'euros et 104 650 millions d'euros au 31 décembre 2009) ont pour l'essentiel une date de tirage à vue.

8.h VALEUR DE MARCHÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS COMPTABILISÉS AU COÛT AMORTI

Les éléments d'information mentionnés dans cette note doivent être utilisés et interprétés avec la plus grande précaution pour les raisons suivantes :

- Ces valeurs de marché représentent une estimation de la valeur instantanée des instruments concernés au 31 décembre 2010. Elles sont appelées à fluctuer d'un jour à l'autre du fait des variations de plusieurs paramètres, dont les taux d'intérêt et la qualité des crédits des contreparties. En particulier, elles peuvent être significativement différentes des montants effectivement reçus ou payés à l'échéance des instruments. Dans la plupart des cas, cette valeur de marché réévaluée n'est pas destinée à être immédiatement réalisée, et ne pourrait en pratique pas l'être. Elle ne représente donc pas la valeur effective des instruments dans une perspective de continuité de l'activité de BNP Paribas.
- La plupart de ces valeurs de marché instantanées ne sont pas pertinentes, donc ne sont pas prises en compte, pour les besoins de la gestion des activités de banque commerciale qui utilisent les instruments financiers correspondants.
- La réévaluation des instruments financiers comptabilisés au coût historique suppose souvent d'utiliser des modèles de valorisation, des conventions et des hypothèses qui peuvent varier d'une institution à l'autre. Par conséquent, la comparaison des valeurs de marché présentées, pour les instruments financiers comptabilisés au coût historique, par différentes institutions financières n'est pas nécessairement pertinente.
- Enfin, les valeurs de marché reprises ci-après ne comprennent pas les valeurs de marché des instruments non financiers tels que les immobilisations et les survaleurs, mais aussi les autres actifs incorporels tels que la valeur attachée aux portefeuilles de dépôts à vue ou à la clientèle en relation avec le Groupe dans ses différentes activités. Ces valeurs de marché ne sauraient donc être considérées comme la valeur contributive des instruments concernés à la valeur du groupe BNP Paribas.

En millions d'euros, au	31 décembre 2010		31 décembre 2009	
	Valeur au bilan ⁽¹⁾	Valeur de marché estimée	Valeur au bilan ⁽¹⁾	Valeur de marché estimée
ACTIF FINANCIERS				
Prêts et créances sur les établissements de crédit	62 718	63 868	88 920	89 770
Prêts et créances sur la clientèle	684 686	702 077	678 766	693 126
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	13 773	14 487	14 023	15 033
PASSIFS FINANCIERS				
Dettes envers les établissements de crédit	167 985	168 360	220 696	222 000
Dettes envers la clientèle	580 913	581 894	604 903	606 661
Dettes représentées par un titre	208 669	208 921	211 029	210 987
Dettes subordonnées	24 750	23 649	28 209	27 752

(1) La valeur au bilan n'inclut pas la réévaluation des portefeuilles d'instruments financiers faisant l'objet d'une relation de couverture de valeur, inscrite au 31 décembre 2010 dans le poste « Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux » à l'actif pour 2 317 millions d'euros et au passif pour 301 millions d'euros (respectivement 2 407 millions d'euros et 356 millions d'euros au 31 décembre 2009)

La valeur de marché d'un instrument financier est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre parties bien informées, consentantes, et agissant dans des conditions de concurrence normales.

Les techniques de valorisation utilisées et les hypothèses retenues assurent une mesure homogène de la valeur de marché des instruments financiers actifs et passifs au sein du groupe BNP Paribas : lorsque les prix cotés sur un marché actif sont disponibles, ils sont retenus pour la détermination de la valeur de marché. A défaut, la valeur de marché est déterminée à l'aide de techniques de valorisation, telles que l'actualisation des flux futurs estimés pour les prêts, les dettes et les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance, ou telles que des modèles de valorisation spécifiques pour les autres instruments financiers, ainsi qu'ils sont décrits dans la note 1 relative aux principes comptables appliqués par le Groupe. La valeur de marché retenue pour les prêts, les dettes et les actifs détenus jusqu'à l'échéance dont la maturité initiale est inférieure à un an (y compris exigibles à vue), ou dont les conditions se réfèrent à un taux variable, ainsi que pour la plupart des produits d'épargne réglementée, est la valeur comptabilisée.

8.i PASSIF ÉVENTUEL : PROCÉDURES JUDICIAIRES ET D'ARBITRAGE

Plusieurs banques algériennes et internationales, dont BNP Paribas El Djazair, filiale de BNP Paribas SA, font l'objet de poursuites pour des erreurs de traitement administratif de dossiers de commerce international. Mise en cause dans sept affaires pour infraction à la réglementation des changes devant les juridictions algériennes, BNP Paribas El Djazair a été condamnée en première instance à un total d'amendes de l'ordre de 200 millions d'euros, pour ensuite obtenir devant la cour d'appel trois relaxes dont l'une portant sur l'amende la plus

significative de 150 millions d'euros, pendant que deux autres décisions d'appel intervenues en 2008, et une en 2009, ont confirmé à hauteur de 52 millions d'euros les condamnations de première instance. L'ensemble de ces arrêts a fait l'objet de pourvois en cassation qui sont suspensifs sous l'empire du droit algérien. BNP Paribas El Djazair continue à se défendre vigoureusement devant les juridictions algériennes pour voir reconnaître sa bonne foi vis-à-vis de l'administration qui n'a subi aucun préjudice.

Le 27 juin 2008, la République d'Irak a intenté une action en justice à New York à l'encontre de 92 sociétés internationales ayant participé au programme pétrole contre nourriture, dont BNP Paribas. La plainte allègue, entre autres griefs, que les défendeurs auraient prétendument participé à une conspiration visant à corrompre le programme pétrole contre nourriture, ce qui aurait abouti à priver le peuple irakien de plus de 10 milliards de dollars en nourriture, médicaments et autres biens humanitaires. La plainte invoque aussi à l'encontre de BNP Paribas une violation de prétendus devoirs fiduciaires et d'obligations contractuelles découlant de l'accord de services bancaires liant BNP Paribas à l'Organisation des Nations Unies. La plainte est présentée au titre d'une loi (RICO) qui permet dans le cas où des dommages et intérêts seraient accordés, de tripler ces dommages et intérêts. La procédure est actuellement dans sa phase juridictionnelle. Aucun échange sur le fond n'est prévu avant que le tribunal statue sur sa compétence courant 2011.

Il n'existe aucun fondement à toute accusation ou allégation quant à une quelconque faute de la banque quant à des paiements effectués par d'autres personnes dans le cadre de l'exportation de biens humanitaires en Irak au titre du programme pétrole contre nourriture. La Banque entend se défendre fermement contre cette plainte.

Il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, dont la Société ait connaissance, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des douze derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société ni du Groupe.

8.j HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Au titre de 2010 <i>Montant hors taxe, en milliers d'euros</i>	Deloitte		PricewaterhouseCoopers		Mazars		Total	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés dont :								
Émetteur	4 162	17 %	4 438	22 %	1 187	11 %	9 787	18 %
Filiales consolidées	10 641	45 %	10 157	51 %	8 654	84 %	29 452	55 %
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux comptes dont :								
Émetteur	253	1 %	451	2 %	202	2 %	906	2 %
Filiales consolidées	2 229	10 %	3 836	19 %	190	2 %	6 255	11 %
TOTAL AUDIT	17 285	73 %	18 882	94 %	10 233	99 %	46 400	86 %
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales consolidées par intégration globale et proportionnelle								
Juridiques, fiscal, social	106	0 %	191	1 %	-	0 %	297	0 %
Autres	6 363	27 %	924	5 %	99	1 %	7 386	14 %
TOTAL AUTRES PRESTATIONS	6 469	27 %	1 115	6 %	99	1 %	7 683	14 %
TOTAL HONORAIRES	23 754	100 %	19 997	100 %	10 332	100 %	54 083	100 %

Au titre de 2009 <i>Montant hors taxe, en milliers d'euros</i>	Deloitte		PricewaterhouseCoopers		Mazars		TOTAL	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés dont :								
Émetteur	3 261	19 %	5 686	27 %	1 134	12 %	10 081	21 %
Filiales consolidées	8 996	52 %	12 660	59 %	7 803	85 %	29 459	61 %
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux comptes dont :								
Émetteur	15	0 %	63	0 %	41	0 %	119	0 %
Filiales consolidées	224	1 %	1 296	6 %	166	2 %	1 686	4 %
TOTAL AUDIT	12 496	72 %	19 705	92 %	9 144	99 %	41 345	86 %
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales consolidées par intégration globale et proportionnelle								
Juridiques, fiscal, social	1 330	8 %	504	2 %	17	0,2 %	1 851	4 %
Autres	3 567	20 %	1 158	6 %	62	1 %	4 787	10 %
TOTAL AUTRES PRESTATIONS	4 897	28 %	1 662	8 %	79	1 %	6 638	14 %
TOTAL HONORAIRES	17 393	100 %	21 367	100 %	9 223	100 %	47 983	100 %

Le montant total des honoraires d'audit versés aux Commissaires aux comptes n'appartenant pas au réseau de l'un de ceux certifiant les comptes consolidés et individuels de BNP Paribas SA, mentionnés dans

le tableau ci-dessus, s'élève à 2 325 milliers d'euros au titre de l'exercice 2010 (4 825 milliers d'euros en 2009).

4.7 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Deloitte & Associés

185, avenue Charles de Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

PricewaterhouseCoopers Audit

63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

Mazars

61, rue Henri Regnault
92400 Courbevoie

Aux Actionnaires
BNP Paribas
16, boulevard des Italiens
75009 Paris

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de BNP Paribas, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par votre Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages, ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Provisionnement des risques de crédit et de contrepartie

Votre société comptabilise des dépréciations pour couvrir les risques de crédit et de contrepartie inhérents à ses activités (notes 1.c.5, 2.f, 4.a, 4.b, 4.d, 5.f et 5.g de l'annexe). Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi des risques de crédit et de contrepartie, aux méthodologies de dépréciation, et à la couverture des pertes de valeur par des dépréciations individuelles et de portefeuille.

Valorisation des instruments financiers

Votre société utilise des modèles internes et des méthodologies pour la valorisation des instruments financiers qui ne sont pas traités sur des marchés actifs, ainsi que pour la constitution de certaines provisions et l'appréciation de la pertinence de la qualification en opérations de couverture. Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif à la détermination du caractère inactif d'un marché, à la vérification des modèles et à la détermination des paramètres utilisés.

Dépréciations relatives aux actifs disponibles à la vente

Votre société comptabilise des dépréciations sur des actifs disponibles à la vente lorsqu'il existe une indication objective de baisse prolongée ou significative de la valeur de ces actifs (notes 1.c.5, 2.d et 5.c de l'annexe). Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif à l'identification d'indices de perte de valeur, la valorisation des lignes les plus significatives, ainsi que les estimations ayant conduit, le cas échéant, à la couverture des pertes de valeur par des dépréciations.

Dépréciations relatives aux écarts d'acquisition

Votre société a procédé à des tests de dépréciation de valeur des écarts d'acquisition, qui ont conduit, le cas échéant, à la constatation de dépréciations au titre de cet exercice (notes 1.b.4 et 5.n de l'annexe). Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests, les principales hypothèses et paramètres utilisés, ainsi que les estimations ayant conduit, le cas échéant, à la couverture des pertes de valeur par des dépréciations.

Regroupement d'entreprises

Votre société a procédé au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2009 à l'acquisition de Fortis Banque SA et de BGL SA et a finalisé au cours de l'exercice l'affectation du coût d'acquisition, par application de la méthode de l'acquisition prescrite par la norme IFRS 3 (notes 1.b.4 et 8.d de l'annexe). Nous avons examiné, dans le contexte de cette acquisition, les modalités d'identification et de valorisation des actifs, passifs et passifs éventuels comptabilisés en date d'acquisition, ainsi que la détermination de l'écart d'acquisition négatif définitif.

Impôts différés actif

Votre société a comptabilisé des impôts différés actif notamment au titre des déficits fiscaux reportables (notes 1.k, 2.g et 5.j de l'annexe). Nous avons examiné les principales estimations et hypothèses ayant conduit à la reconnaissance de ces impôts différés.

Provisionnement des engagements sociaux

Votre société constitue des provisions pour couvrir les engagements sociaux (notes 1.h et 7.b de l'annexe). Nous avons examiné la méthodologie d'évaluation de ces engagements, ainsi que les principales hypothèses et paramètres utilisés.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Neuilly-sur-Seine et à Courbevoie, le 7 mars 2011

Les Commissaires aux comptes

Deloitte & Associés

Pascal Colin

PricewaterhouseCoopers Audit

Patrice Morot

Mazars

Guillaume Potel

5

PILIER 3

5.1	Champ d'application	258
	Périmètre prudentiel	258
	Filiales « significatives »	262
	Surveillance sur base individuelle du superviseur français	262
5.2	Gestion des risques	262
5.3	Gestion du capital et adéquation des fonds propres	263
	Fonds propres	263
	Adéquation des fonds propres	263
5.4	Risque de crédit et de contrepartie	269
	Le risque de crédit	269
	Politique de gestion du risque de crédit	269
	Diversification de l'exposition au risque de crédit	269
	Risque de crédit : approche IRBA	269
	Risque de crédit : approche standard	276
	Expositions en défaut, provisions et coût du risque	277
	Le risque de contrepartie	279
	Opérations de titrisation	281
	Techniques de réduction du risque de crédit	285
5.5	Risque de marché	286
	Risque de marché relatif aux activités de transaction sur instruments financiers	286
	Risque de marché relatif aux activités bancaires	289
5.6	Risque opérationnel	289
	Politique de couverture et de réduction des risques	289
	Approches retenues et périmètres respectifs	289
	Exposition du groupe BNP Paribas au risque opérationnel	290
	Exigences de fonds propres par type d'approche	291
	Réduction du risque via les techniques d'assurance	291
5.7	Annexe : informations relatives aux exigences en fonds propres pour les filiales « significatives »	291
	BNP Paribas Fortis	292
	BNL	293
	BancWest	294
	Personal Finance	295
	BNP Paribas Suisse SA	296

Le troisième pilier de l'accord de Bâle relatif à la discipline de marché consiste à enrichir les prescriptions minimales de fonds propres (Pilier 1) et le processus de surveillance prudentielle (Pilier 2) par un ensemble de données venant compléter la communication financière. L'objectif de cette communication est de permettre aux acteurs de marché d'apprécier des éléments d'informations essentiels sur le champ d'application, les fonds propres, les expositions aux différents types de risques, les procédures d'évaluation des risques et, par conséquent, l'adéquation des fonds propres de l'établissement à son profil de risque.

Une partie significative des informations demandées au titre du Pilier 3 est publiée dans le cadre du chapitre États financiers consolidés, au sein de la note annexe 4 « Gestion des risques et adéquation des fonds propres ». Il y sera fait référence à de nombreuses reprises dans le cours du présent chapitre.

Le présent chapitre répond aux exigences du titre IX de l'arrêté du 20 février 2007⁽¹⁾ relatif aux exigences de fonds propres applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement et s'applique (cf. article 1) sur une base consolidée à BNP Paribas.

5.1 Champ d'application

Le champ d'application du périmètre prudentiel tel qu'il est défini dans l'arrêté du 20 février 2007 relatif aux exigences de fonds propres est différent de celui du périmètre de consolidation comptable. Conformément

aux prescriptions réglementaires, un exposé sommaire des différences entre ces périmètres est présenté ci-après.

PÉRIMÈTRE PRUDENTIEL

Conformément à la réglementation bancaire française⁽²⁾, un périmètre prudentiel est défini par le groupe BNP Paribas pour l'exercice de la surveillance sur base consolidée des ratios de gestion.

Ce périmètre prudentiel correspond au périmètre consolidé tel que décrit dans la note annexe 8.b aux États financiers à quelques différences près :

- exclusion des sociétés d'assurance selon l'article 1 du règlement n° 90-20 du 23 février 1990 ; les sociétés d'assurance font l'objet d'une déduction des fonds propres prudentiels Tier 1 conformément à l'article 6-II du règlement CRBF 90-02 modifié par l'arrêté du 20 février 2007 ;

- les opérations de cession d'actifs ou de risques sont appréciées au regard de la nature du transfert des risques qui en résulte ; ainsi les véhicules de titrisation sont exclus du périmètre prudentiel, dans la mesure où l'opération de titrisation concernée est jugée efficace en Bâle II, c'est-à-dire apportant un transfert de risques significatif ;
- enfin, l'entité BNP Paribas Dérivés Garanties est exclue du périmètre prudentiel consolidé de BNP Paribas car faisant l'objet d'un dispositif de surveillance individuelle par l'Autorité de Contrôle Prudentiel.

Les principes de consolidation comptable et le périmètre de consolidation propre à chacune des méthodes de consolidation comptable utilisées sont décrits respectivement dans les notes annexes 1.b et 8.b aux États financiers.

⁽²⁾ Règlement CRBF 2000-03 du 6 septembre 2000.

Le Groupe détient des participations supérieures à 10 % du capital dans les établissements de crédit et établissements financiers suivants :

Accea Finance
Agricultural Finance Corporation Limited
AMP Partners SA
Associatie Cassa BV
Athymis Gestion SA
Atlanticonnium SA
Baiduri Bank Berhad
BAll Recouvrement
Banca Impresa Lazio Spa
Banco Cofidis SA
Banco de Servicios Financieros SA
Banexi (UK) Limited (in members voluntary liquidation)
Banking Funding Company SA
Banque Franco Yougoslave
Banque Internationale pour le Commerce et l'Industrie (BICI)
Banque pour l'Industrie et le Commerce Comores
Bewaarbedrijf Ameuro NV
BGN Leasing
BIAO Recouvrement
BICI Bourse
BMCI Bourse
BNP Capital Markets Limited (In Members Voluntary Liquidation)
BNP Equities Mauritius
BNP Nominees Limited
BNP PAM Malaysia SDN BHD
BNP Paribas (Canada) Valeurs Mobilières, Inc.
BNP Paribas (Montevideo) SA - Oficina de Representacion de BNP Paribas
BNP Paribas Andes
BNP Paribas Asset Management (Part II) (Luxembourg) SA
BNP Paribas Asset Management GmbH
BNP Paribas Asset Management Monaco
BNP Paribas Bank & Trust Cayman
BNP Paribas Fund Services (Guernesey) Limited
BNP Paribas Fund Services UK Limited
BNP Paribas Futures Singapore Pte Ltd
BNP Paribas Investment Company KSA
BNP Paribas Investment Management CI Limited
BNP Paribas Investment Partners (Suisse) SA
BNP Paribas Investment Partners Argentina SA Sociedad Gerente de Fondos Comunes de inversion
BNP Paribas Investment Partners Canada Ltd.
BNP Paribas Lease Group IFN SA
BNP Paribas Leasing Egypt
BNP Paribas Panama SA
BNP Paribas Securities (Japan) Preparatory Company Limited
BNP Paribas Securities Services AM Limited

BNP Paribas Securities Services Trust Company (Jersey) Limited

BNP Paribas Trust Company (IOM) Limited

BNP Paribas Trust Corporation UK Limited

BNP Paribas Trust Services Singapore Limited

BNP Paribas Uruguay SA

BNP Representative Office (Nigeria) Ltd

BPI

Caceis Fastnet

Captive Finance Limited

CD-PME (SOC LUX de Capital Développement pour PME)

Cetelem (UK) Limited

Cetelem Expansion Société en Nom Collectif

Cetelem Renting

Comptoir Agricole de Wallonie

Credifarma Spa

Credissimo

Credissimo Hainaut SA

Crédit Logement

Crédit Social de la Province du Brabant Wallon

CTN Promotora de Negocios Ltda

Ecommerce Holding GmbH

Elimmo

Emirates Lebanon Bank

Euromezzanine Conseil

Europay Luxembourg SC

F P Consult Guernsey Limited

Fimaser

Findomestic Network Spa

Finest SA

Fortis Lease Danmark A/S

Fortis Lease Holdings Uk Limited

Fortis Private Equity France SAS

France Titrisation

GIM Vastgoed Management BV

Het Werkmanshuis NV

Insinger de Beaufort (SA) Pty Ltd

Insinger de Beaufort UK Holding BV

Integro Finance BV

Integro Property BV

Integro Securities BV

Investment Fund Services Limited

Istituto per il Credito Sportivo

La Propriete Sociale de Binche-Morlanwelz SA

Landbouwkantoor Van Vlaanderen NV

Le Crédit Social de Tubize SA

Le Crédit Social et Les Petits Propriétaires Réunis

Le Petit Propriétaire SA

Leval 3

Liquiditats - Und Konsortialbank GmbH

Marie Lease Sarl

Massilia Bail 2

Nachenius Tjeenk & Co Global Custody NV

Neuilly Contentieux

ONEY Magyarorszag ZRT

Orange - BNP Paribas Services

Par Trois

Parcadia Asset Management SA

Paribas Petroleum Participations BV

Personal Finance Solutions SA

Premier Bank ZRT

Primera Fund - Fortinbras Global Bond Trend Institutional Privilege (D)

Primonial Fundquest

Rothesay

Select Manager Ltd

Sicovam Holding

Sint-Jozefskredietmaatschappij NV

SNC Gestimur

Societa Regionale per la Promozione dello Sviluppo Economico dell'umbria Spa

Société Belge d'investissement International SBI - Belgische Maatschappij Voor Internationale Investerings BMI

Société Financière de Beyrouth BNP Paribas

Sofracem

Soservi Société en Nom Collectif

Tous Propriétaires SA

Tradegate AG Wertpapierhandelsbank

Tuileries Financement 2

Tuileries Financement 3

UEB Investment Management, Inc.

Union Méditerranéenne de Finance

Visalux

Watamar & Partners SA

WMI Limited

En raison du caractère d'établissements de crédit et financiers des entités concernées, ces participations font l'objet d'une déduction des fonds propres prudentiels au 31 décembre 2010.

FILIALES « SIGNIFICATIVES »

Des informations agrégées sur le montant des exigences de fonds propres des sous-groupes et filiales significatifs de BNP Paribas en contribution au Groupe sont présentées en annexe 5.7, comme cela est requis par la réglementation. Les exigences de fonds propres présentées correspondent à la contribution au Groupe des entités retenues après transfert des risques intragroupe le cas échéant.

Au regard du seuil de significativité retenu (actifs pondérés supérieurs au seuil de 3 % des actifs pondérés du Groupe), les sous-groupes suivants sont considérés comme « significatifs » au 31 décembre 2010 :

- BNP Paribas Fortis ;
- Banca Nazionale del Lavoro (BNL) ;
- BancWest ;
- Personal Finance.

Concernant les sous-groupes BNP Paribas Fortis, BNL, BancWest et Personal Finance, les montants d'actifs pondérés publiés correspondent au périmètre sous-consolidé de ces sous-groupes.

Les informations relatives aux périmètres concernés sont décrites dans la note annexe 8.b aux États financiers sous les rubriques respectives : BeLux Retail Banking, Banque De Détail en Italie (BNL banca commerciale), Banque De Détail aux États-Unis et BNP Paribas Personal Finance.

Les différences décrites en début de section 5.1 entre périmètre de consolidation et périmètre prudentiel s'appliquent.

SURVEILLANCE SUR BASE INDIVIDUELLE DU SUPERVISEUR FRANÇAIS

Sur la base des principes édictés par l'Autorité de Contrôle Prudentiel, et des échanges intervenus entre BNP Paribas et le superviseur français, les entités Personal Finance et BNP Paribas Dérivés Garantis font l'objet

d'une surveillance sur base individuelle par le Secrétariat Général de l'Autorité de Contrôle Prudentiel.

5.2 Gestion des risques

Les politiques et les dispositifs de gestion mis en place pour la gestion de chaque catégorie de risque sont présentés dans la note annexe 4 aux États financiers, dans ses différentes parties (4.a - Organisation de

la gestion des risques, 4.d - Risque de crédit et risque de contrepartie, 4.e. - Risque de marché, 4.f - Risque opérationnel).

5.3 Gestion du capital et adéquation des fonds propres

FONDS PROPRES

Les informations relatives à la composition des fonds propres sont décrites dans la note annexe 4.c aux États financiers - Gestion du capital et adéquation des Fonds propres.

ADÉQUATION DES FONDS PROPRES

L'exigence en fonds propres du Groupe est calculée en application des règlements et instructions transposant en France les directives européennes relatives à l'« Adéquation des fonds propres des entreprises

d'investissement et des établissements de crédit » (arrêté du 20 février 2007 modifié par l'arrêté du 15 août 2010).

► EXIGENCES DE FONDS PROPRES ET ACTIFS PONDÉRÉS AU TITRE DU PILIER 1 AU 31 DÉCEMBRE 2010

Au 31 décembre 2010, le montant des actifs pondérés au titre du Pilier 1 de l'accord Bâle II pour le groupe BNP Paribas s'élève à 600 milliards d'euros, contre 621 milliards d'euros au 31 décembre 2009 et se décompose par type de risque, type d'approche et classe d'exposition bâloise, de la façon suivante :

En millions d'euros	31 décembre 2010		31 décembre 2009	
	Actifs pondérés	Exigences en Fonds propres	Actifs pondérés	Exigences en Fonds propres
RISQUE DE CRÉDIT ET DE CONTREPARTIE	503 872	40 310	510 379	40 830
Risque de crédit	481 103	38 488	482 944	38 636
Risque de crédit - IRBA	230 703	18 456	233 300	18 664
Administrations centrales et banques centrales	4 628	370	3 250	260
Entreprises	144 459	11 557	151 589	12 127
Établissements	18 253	1 460	18 280	1 462
Clientèle de détail	40 244	3 220	37 167	2 974
<i>Prêts immobiliers</i>	10 777	862	9 257	741
<i>Expositions renouvelables</i>	7 114	569	7 451	596
<i>Autres expositions</i>	22 353	1 788	20 459	1 637
Positions de titrisation	22 915	1 833	22 753	1 820
Autres Actifs Risqués	204	16	261	21
Risque de crédit - Approche standard	250 400	20 032	249 644	19 972
Administrations centrales et banques centrales	5 181	415	6 599	528
Entreprises	111 453	8 916	108 247	8 660
Établissements	7 237	579	7 535	603
Clientèle de détail	81 826	6 546	79 132	6 330
<i>Prêts immobiliers</i>	27 121	2 170	25 638	2 051
<i>Expositions renouvelables</i>	4 118	329	2 803	224
<i>Autres expositions</i>	50 588	4 047	50 691	4 055
Positions de titrisation	2 288	183	7 483	599
Autres Actifs Risqués	42 415	3 393	40 648	3 252
Risque de contrepartie	22 769	1 822	27 435	2 194
Risque de contrepartie - IRBA	20 092	1 608	23 377	1 870
Administrations centrales et banques centrales	153	13	253	20
Entreprises	14 463	1 157	16 844	1 348
Établissements	5 476	438	6 280	502
Risque de contrepartie - Approche standard	2 677	214	4 058	324
Administrations centrales et banques centrales	6	0	0	0
Entreprises	2 477	198	3 745	299
Établissements	185	15	302	24
Clientèle de détail	9	1	11	1
<i>Autres expositions</i>	9	1	11	1
RISQUE DE PARTICIPATIONS EN ACTIONS	22 475	1 798	29 447	2 356
Méthode des modèles internes	18 995	1 519	23 102	1 848
<i>Capital investissement dans des portefeuilles diversifiés</i>	4 802	384	6 575	526
<i>Actions cotées</i>	8 677	694	11 112	889
<i>Expositions sur actions</i>	5 516	441	5 415	433
Méthode de pondération simple	1 406	113	3 446	276
<i>Capital investissement dans des portefeuilles diversifiés</i>	1 085	87	1 099	88
<i>Actions cotées</i>	15	1	807	65
<i>Autres expositions sur actions</i>	307	25	1 540	123
Approche Standard	2 074	166	2 899	232
RISQUE DE MARCHÉ	17 187	1 375	23 665	1 893
Modèle interne	9 532	763	13 577	1 086
Approche Standard	7 655	612	10 088	807
RISQUE OPÉRATIONNEL	56 890	4 551	57 223	4 578
Approche modèle interne AMA	35 619	2 849	36 563	2 925
Approche Standard	13 624	1 090	13 015	1 041
Approche de Base	7 647	612	7 645	612
TOTAL	600 424	48 034	620 714	49 657

► ACTIFS PONDÉRÉS PAR TYPE DE RISQUE AU 31 DÉCEMBRE 2010^(*)



Montant total : 600 Mds € au 31 décembre 2010
621 Mds € au 31 décembre 2009

^(*) Les pourcentages entre parenthèses correspondent à la répartition au 31 décembre 2009.

^(**) Y compris comptes de régularisation et immobilisations.

Risque de crédit et de contrepartie

BNP Paribas a opté pour les formes les plus avancées de l'accord Bâle II. En conformité avec la Directive européenne et sa transposition en droit français, le Groupe a été autorisé en 2007, par l'Autorité de Contrôle Prudentiel, à utiliser ses méthodes internes pour calculer ses exigences minimales de capital à compter du 1^{er} janvier 2008. L'utilisation de ces méthodes est subordonnée à certaines conditions de progrès et de déploiement, que le Groupe s'est engagé à respecter. Préalablement à son acquisition, le Groupe Fortis bénéficiait d'un accord de la part de son superviseur, la Commission Bancaire, Financière et des Assurances de

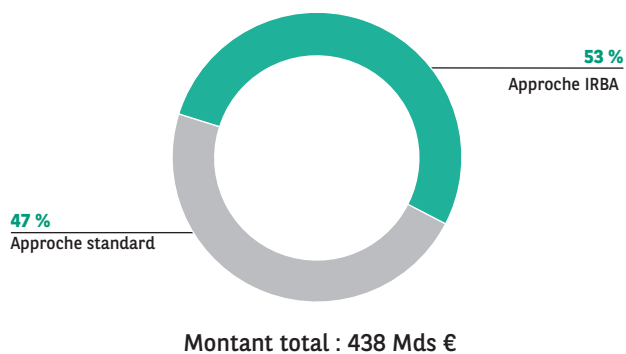
Belgique (CBFA) pour utiliser l'approche la plus avancée pour l'évaluation de son besoin en capital réglementaire. Les politiques et dispositifs de notation des sous-groupes BNP Paribas Fortis et BGL BNP Paribas d'une part et BNP Paribas d'autre part ont vocation à converger dans le cadre d'une méthodologie uniforme retenue par le Groupe. Les travaux entrepris dans cette direction ont notamment montré la compatibilité des concepts développés dans chacun des deux ensembles, et permis d'harmoniser les notations des principales contreparties, mais ne sont pas encore achevés. Aussi une approche hybride est-elle retenue au 31 décembre 2010, fondée respectivement sur les méthodes homologuées par les superviseurs français, belge ou luxembourgeois pour chacun des périmètres concernés.

Le risque de crédit et de contrepartie représente 84 % des actifs pondérés Bâle II dont 80 % pour le seul risque de crédit.

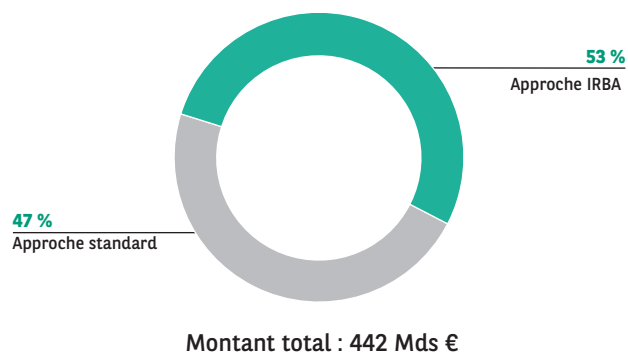
Sur le risque de crédit (hors comptes de régularisation et immobilisations), la part des actifs pondérés en approche IRBA est de 53 % au 31 décembre 2010, inchangé par rapport au 31 décembre 2009. Ce périmètre significatif inclut notamment le pôle Corporate and Investment Banking (CIB), la Banque De Détail en France (BDDF), une partie de l'activité de Personal Finance (Cetelem), BNP Paribas Securities Services (BP2S) ainsi que les entités des sous-groupes BNP Paribas Fortis et BGL BNP Paribas depuis le 30 juin 2009, pour lesquels des travaux de convergence et d'homogénéisation avec les méthodes, processus et outils du groupe BNP Paribas se poursuivent. Il laisse toutefois temporairement en dehors du champ certaines entités comme BNL et BancWest. D'autres entités plus petites ne se rallieront aux méthodes avancées du Groupe qu'à moyen terme, comme par exemple les filiales des pays émergents. L'approche standard représente donc 47 % des actifs pondérés Bâle II mais seulement 28 % des expositions en risque en raison d'un traitement plus défavorable des actifs correspondants en approche standard.

► **ACTIFS PONDÉRÉS ET EXPOSITIONS DU RISQUE DE CRÉDIT PAR TYPE D'APPROCHE⁽¹⁾**

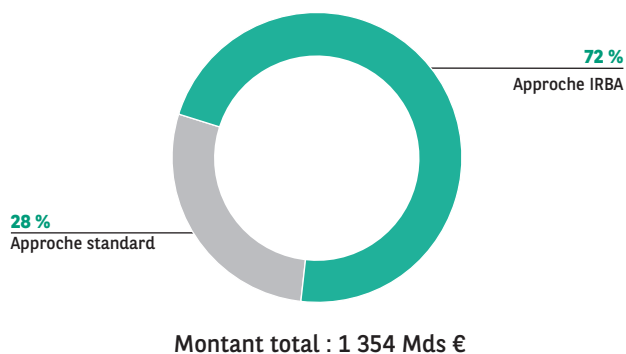
Actifs pondérés du risque de crédit au 31 décembre 2010



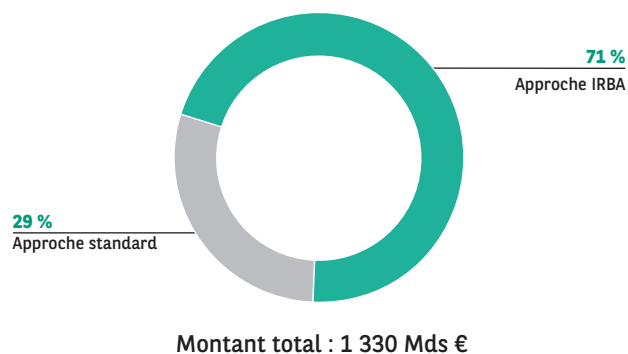
Actifs pondérés du risque de crédit au 31 décembre 2009



Exposition au risque de crédit au 31 décembre 2010



Exposition au risque de crédit au 31 décembre 2009

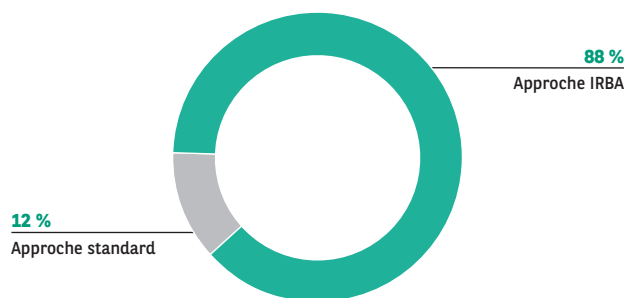


⁽¹⁾ Hors comptes de régularisation et immobilisations.

Sur le risque de contrepartie, la part des actifs pondérés en approche IRBA représente 88 % au 31 décembre 2010, contre 85 % au 31 décembre 2009. La part des expositions au défaut (EAD) en approche IRBA représente la quasi-totalité du périmètre : 96 % au 31 décembre 2010 contre 95 % au 31 décembre 2009.

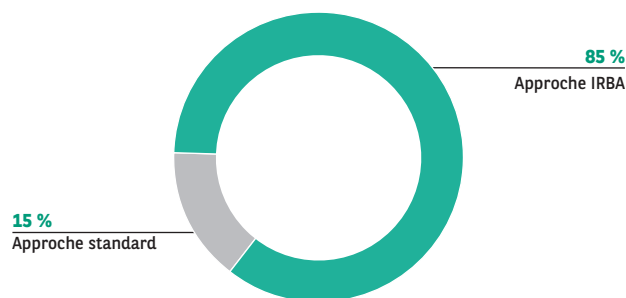
► **ACTIFS PONDÉRÉS ET VALEUR EXPOSÉE AU RISQUE DE CONTREPARTIE PAR TYPE D'APPROCHE**

Actifs pondérés du risque de contrepartie
au 31 décembre 2010



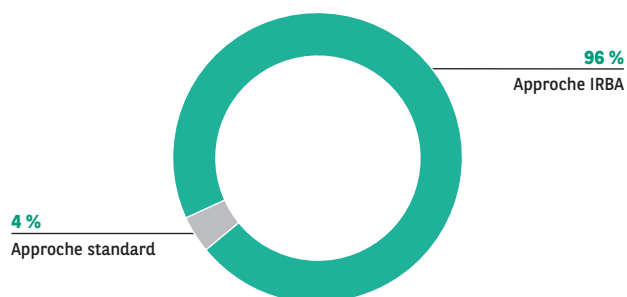
Montant total : 23 Mds €

Actifs pondérés du risque de contrepartie
au 31 décembre 2009



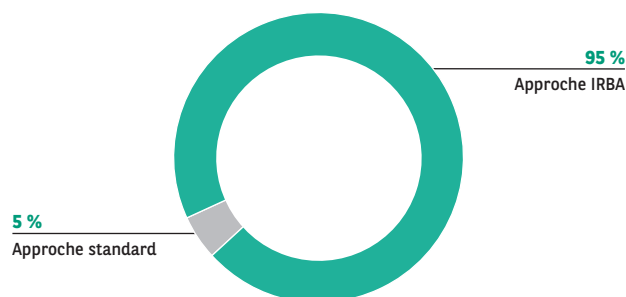
Montant total : 27 Mds €

Valeur exposée au risque de contrepartie
au 31 décembre 2010



Montant total : 92 Mds €

Valeur exposée au risque de contrepartie
au 31 décembre 2009



Montant total : 100 Mds €

Risque de participations en actions

La part du risque lié aux participations dans les actifs pondérés du Groupe en 2010 recule à 4 % au 31 décembre 2010 contre 5 % au 31 décembre 2009.

Risque de marché

Le risque de marché représente 3 % des actifs pondérés Bâle II au 31 décembre 2010, en baisse par rapport au 31 décembre 2009 (4 %).

► RATIO DE SOLVABILITÉ

En millions d'euros	31 décembre 2010	31 décembre 2009
FONDS PROPRES TIER 1	68 536	62 910
Total des fonds propres complémentaires (Tier 2)	20 109	25 298
Déductions prudentielles du Tier 2	(1 303)	(1 146)
Fonds propres surcomplémentaires (Tier 3) alloués	982	1 352
FONDS PROPRES PRUDENTIELS	88 324	88 414
Risque de crédit	481 103	482 944
Risque de contrepartie	22 769	27 435
Risque de participation en actions	22 475	29 446
Risque de marché	17 187	23 666
Risque opérationnel	56 890	57 223
Actifs pondérés Bâle II (hors floor)	600 424	620 714
<i>Effet du plancher Bâle I sur les actifs pondérés Tier 1</i>	847	
Actifs pondérés CRD pour ratio Tier 1⁽¹⁾	601 271	
<i>Effet du plancher Bâle I sur les actifs pondérés totaux</i>	6 872	
ACTIFS PONDÉRÉS CRD POUR RATIO GLOBAL⁽²⁾	607 296	
RATIO TIER 1	11,4 %	10,1 %
RATIO GLOBAL	14,5 %	14,2 %

⁽¹⁾ 80 % des actifs pondérés Bâle I.

⁽²⁾ 80 % des actifs pondérés Bâle I et prise en compte, en actifs pondérés, de l'écart positif entre provisions et pertes attendues.

Jusqu'au 31 décembre 2011, le dispositif de transition prévu par le régulateur fixe le plancher des actifs pondérés Bâle II à 80 % des actifs pondérés Bâle I. Au 31 décembre 2010, ce plancher, supérieur au niveau

Risque opérationnel

La part du risque opérationnel dans le total des actifs pondérés du Groupe est de 9 % au 31 décembre 2010, comme au 31 décembre 2009.

L'information sur chaque type de risque est détaillée dans les sections 5.4 à 5.6.

des actifs pondérés Bâle II, prévaut pour le calcul du ratio de solvabilité, soit 601,3 milliards d'euros pour le calcul du ratio Tier 1.

5.4 Risque de crédit et de contrepartie

(Voir États financiers – note 4.d – Risque de crédit et risque de contrepartie.)

LE RISQUE DE CRÉDIT

Cette section est hors risque de contrepartie, positions de titrisations et autres actifs risqués (comptes de régularisation et immobilisations).

POLITIQUE DE GESTION DU RISQUE DE CRÉDIT

(Voir États financiers – note 4.d – Risque de crédit et risque de contrepartie : la gestion du risque de crédit sur l'activité de financement.)

DIVERSIFICATION DE L'EXPOSITION AU RISQUE DE CRÉDIT

DIVERSIFICATION SECTORIELLE

(Voir États financiers – note 4.d – Risque de crédit et risque de contrepartie : Diversification sectorielle.)

DIVERSIFICATION GÉOGRAPHIQUE

(Voir États financiers – note 4.d – Risque de crédit et risque de contrepartie : Diversification géographique.)

RISQUE DE CRÉDIT : APPROCHE IRBA

DISPOSITIF DE NOTATION INTERNE

(Voir États financiers – note 4.d – Risque de crédit et risque de contrepartie : Le dispositif de notation)

Les tableaux ci-dessous présentent la répartition par note des encours relatifs au portefeuille des crédits et engagements pour tous les métiers du Groupe utilisant l'approche de notation interne avancée. Cette information est complétée par les taux moyens constatés des principaux facteurs de risque bâlois :

- moyenne pondérée des facteurs de conversion du hors-bilan : CCF moyen⁽¹⁾ ;
- moyenne des pertes en cas de défaut pondérée par la valeur exposée au risque : LGD moyen⁽²⁾ ;

ainsi que par le taux de pondération moyen : RW moyen⁽³⁾ défini comme le rapport entre les actifs pondérés et la valeur exposée au risque (EAD).

La dernière colonne présente la perte attendue à un an.

VENTILATION DES EXPOSITIONS DE RISQUE DE CRÉDIT PAR CLASSE D'EXPOSITION ET NOTE INTERNE

Portefeuille « Corporate »

Le tableau ci-dessous présente la répartition par note des encours relatifs au portefeuille des crédits et engagements sur les contreparties de type « Corporate » (classes d'exposition : entreprises, administrations centrales et banques centrales, établissements) pour tous les métiers du Groupe utilisant l'approche de notation interne avancée. L'exposition totale représente 721 milliards d'euros au 31 décembre 2010 contre 710 milliards d'euros au 31 décembre 2009 et concerne principalement les pôles CIB, BDDF, BeLux Retail Banking ainsi que le métier BNP Paribas Securities Services (BP2S) du pôle Investment Solutions.

⁽¹⁾ CCF moyen : « Credit Conversion Factor » - moyenne des facteurs de conversion pondérée par le montant d'engagement hors-bilan.

⁽²⁾ LGD moyen : « Loss Given Default » - moyenne des pertes en cas de défaut pondérée par la valeur exposée au risque

⁽³⁾ RW moyen : « Risk Weight » - taux de pondération moyen

En millions d'euros	31 décembre 2010								
	Note interne	Exposition totale	Montant bilan	Montant hors-bilan	CCF moyen du hors-bilan	Valeur exposée au risque	LGD moyen	RW moyen	Perte attendue
Administrations centrales et banques centrales	1	144 682	143 188	1 494	99 %	144 232	6 %	0 %	0
	2	13 682	13 142	540	65 %	13 455	9 %	4 %	0
	3	1 450	1 299	151	74 %	1 421	9 %	5 %	0
	4	5 923	5 735	188	60 %	5 837	21 %	27 %	2
	5	4 218	2 031	2 187	55 %	3 256	14 %	20 %	1
	6	1 580	1 080	500	55 %	1 369	9 %	24 %	2
	7	1 850	840	1 010	66 %	1 510	4 %	13 %	2
	8	574	401	173	70 %	526	3 %	19 %	2
	9	169	102	67	55 %	131	22 %	116 %	4
	10	203	188	15	50 %	194	68 %	358 %	25
	11	31	31	0		30		0 %	20
SOMME		174 362	168 037	6 325	69 %	171 961	7 %	3 %	58
Établissements	1	25 259	20 543	4 716	67 %	23 884	14 %	4 %	1
	2	29 934	24 051	5 883	70 %	28 475	10 %	5 %	2
	3	18 890	14 994	3 896	69 %	17 673	26 %	13 %	4
	4	7 037	5 035	2 002	61 %	6 349	30 %	26 %	3
	5	7 442	6 018	1 424	64 %	6 914	33 %	41 %	8
	6	3 337	2 204	1 133	57 %	2 910	40 %	78 %	12
	7	3 460	2 606	854	58 %	3 087	25 %	74 %	22
	8	1 804	1 214	590	57 %	1 586	23 %	87 %	25
	9	946	586	360	58 %	805	26 %	226 %	45
	10	863	168	695	78 %	726	26 %	155 %	40
	11	919	864	55	99 %	933		5 %	234
	12	213	207	6	100 %	216		2 %	143
SOMME		100 104	78 490	21 614	67 %	93 558	19 %	20 %	539
Entreprises	1	10 280	2 829	7 451	53 %	6 787	23 %	8 %	1
	2	62 360	17 414	44 946	57 %	42 998	36 %	11 %	5
	3	55 959	18 842	37 117	53 %	38 402	37 %	20 %	12
	4	69 439	28 766	40 673	58 %	51 632	33 %	27 %	28
	5	73 445	37 659	35 786	64 %	58 489	31 %	40 %	67
	6	76 646	45 447	31 199	69 %	64 687	24 %	50 %	173
	7	55 747	34 261	21 486	73 %	48 459	23 %	71 %	331
	8	19 894	13 808	6 086	76 %	18 217	22 %	83 %	260
	9	4 307	3 220	1 087	59 %	3 858	23 %	111 %	104
	10	6 037	4 146	1 891	66 %	5 253	23 %	125 %	229
	11	9 072	7 849	1 223	81 %	8 695		14 %	3 628
	12	2 955	2 784	171	87 %	2 949		1 %	2 371
SOMME		446 141	217 025	229 116	62 %	350 426	29 %	41 %	7 209
TOTAL		720 607	463 552	257 055	62 %	615 945	21 %	27 %	7 806

En millions d'euros	31 décembre 2009								
	Note interne	Exposition totale	Montant bilan	Montant hors-bilan	CCF moyen du hors-bilan	Valeur exposée au risque	LGD moyen	RW moyen	Perte attendue
Administrations centrales et banques centrales	1	161 739	159 338	2 401	91 %	162 581	9 %	0 %	0
	2	8 508	7 539	969	88 %	8 354	4 %	1 %	0
	3	2 961	2 794	167	76 %	2 904	19 %	16 %	0
	4	1 490	1 356	134	96 %	1 492	15 %	14 %	0
	5	3 372	1 651	1 721	56 %	2 608	17 %	22 %	2
	6	1 400	998	402	60 %	1 241	12 %	31 %	2
	7	1 175	742	433	55 %	981	9 %	24 %	2
	8	571	395	176	54 %	491	10 %	35 %	3
	9	18	18	0	50 %	18	6 %	32 %	0
	10	355	159	196	79 %	306	35 %	190 %	20
	11	102	26	76	94 %	97		0 %	25
SOMME		181 691	175 016	6 675	76 %	181 073	9 %	2 %	54
Établissements	1	26 106	20 089	6 017	68 %	24 380	12 %	4 %	1
	2	41 112	34 377	6 735	68 %	38 733	22 %	6 %	3
	3	13 647	9 759	3 888	71 %	12 545	31 %	16 %	3
	4	9 861	7 204	2 657	63 %	8 870	38 %	27 %	6
	5	7 548	6 030	1 518	68 %	7 101	34 %	40 %	8
	6	3 840	2 316	1 524	67 %	3 382	34 %	68 %	11
	7	2 257	1 523	734	68 %	2 019	38 %	115 %	20
	8	2 295	1 458	837	55 %	1 948	18 %	68 %	23
	9	626	298	328	59 %	501	34 %	155 %	19
	10	878	474	404	59 %	718	26 %	141 %	32
	11	1 236	957	279	84 %	1 184		7 %	250
	12	295	288	7	96 %	287		1 %	58
SOMME		109 701	84 773	24 928	67 %	101 668	24 %	18 %	434
Entreprises	1	10 268	3 160	7 108	58 %	7 271	33 %	8 %	1
	2	50 784	15 527	35 257	61 %	36 841	35 %	11 %	5
	3	51 140	16 827	34 313	57 %	36 253	37 %	21 %	11
	4	69 990	30 450	39 540	62 %	54 038	35 %	31 %	33
	5	67 796	38 195	29 601	67 %	56 708	32 %	44 %	70
	6	75 122	45 345	29 777	73 %	64 349	26 %	53 %	168
	7	53 606	35 069	18 537	76 %	47 737	26 %	75 %	349
	8	18 121	12 221	5 900	80 %	16 790	23 %	86 %	251
	9	3 934	2 777	1 157	63 %	3 500	27 %	126 %	108
	10	5 859	4 266	1 593	78 %	5 481	23 %	122 %	249
	11	9 831	8 334	1 497	81 %	9 395		23 %	4 191
	12	2 549	2 333	216	85 %	2 545		4 %	2 587
SOMME		419 000	214 504	204 496	66 %	340 908	31 %	44 %	8 023
TOTAL		710 392	474 293	236 099	66 %	623 649	24 %	28 %	8 511

Tant sur les administrations centrales que sur les établissements, le Groupe est principalement exposé sur des contreparties de très bonne qualité, pour la plupart de pays développés, et bénéficiant par conséquent d'excellentes notes internes et d'une moyenne des pertes en cas de défaut très faible. Cependant, la hausse des déficits publics à la suite de la crise a conduit le Groupe à dégrader certains risques souverains, ce qui contribue aux variations d'encours par note entre fin 2009 et fin 2010, notamment la baisse des encours notés 1 et 3 et la hausse des encours notés 2 et 4.

La majorité des engagements sur les entreprises porte sur des clients de très bonne ou de bonne qualité, reflétant le poids important des grands groupes multinationaux dans la clientèle du Groupe. Les autres engagements correspondent en grande partie à des opérations structurées ou garanties par des actifs de bonne qualité, ce que reflètent les niveaux moyens des pertes en cas de défaut.

Portefeuille de la clientèle de détail

Le tableau ci-dessous présente la répartition par note des encours relatifs au portefeuille des crédits et engagements sur les contreparties de la clientèle de détail pour tous les métiers du Groupe utilisant l'approche de notation interne avancée. L'exposition totale représente 198 milliards d'euros au 31 décembre 2010, contre 184 milliards d'euros au 31 décembre 2009 et concerne principalement les pôles Banque De Détail en France (BDDF) et BeLux Retail Banking ainsi que les filiales de crédits aux particuliers en Europe de l'Ouest de Personal Finance.

En millions d'euros	31 décembre 2010								
	Note interne	Exposition totale	Montant bilan	Montant hors-bilan	CCF moyen du hors-bilan	Valeur exposée au risque	LGD moyen	RW moyen	Perte attendue
Prêts immobiliers	2	23 388	22 314	1 074	100 %	23 406	14 %	1 %	1
	3	10 679	10 077	602	100 %	10 725	14 %	3 %	2
	4	11 460	10 955	505	100 %	11 489	14 %	5 %	3
	5	24 094	23 165	929	100 %	24 087	13 %	9 %	13
	6	13 298	12 980	318	100 %	13 174	11 %	20 %	16
	7	7 548	6 984	564	100 %	7 510	11 %	31 %	24
	8	640	603	37	100 %	650	9 %	50 %	10
	9	1 324	1 301	23	100 %	1 327	16 %	84 %	26
	10	708	696	12	100 %	707	14 %	79 %	29
	11	146	146	0	100 %	146		200 %	16
	12	924	921	3	100 %	920		0 %	118
	SOMME		94 209	90 142	4 067	100 %	94 141	13 %	11 %
Expositions renouvelables	2	900	203	697	52 %	1 778	50 %	1 %	0
	3	1 698	365	1 333	22 %	1 764	49 %	2 %	0
	4	4 632	277	4 355	45 %	2 746	56 %	5 %	3
	5	5 129	369	4 760	41 %	2 800	50 %	9 %	5
	6	5 114	677	4 437	33 %	2 508	48 %	20 %	13
	7	5 055	2 193	2 862	49 %	3 757	42 %	38 %	47
	8	1 716	1 172	544	49 %	1 501	44 %	65 %	41
	9	1 070	845	225	49 %	1 032	47 %	100 %	56
	10	1 438	1 187	251	44 %	1 338	48 %	138 %	200
	11	1 446	1 017	429	4 %	1 038		86 %	546
	12	458	458	0	101 %	458		0 %	274
	SOMME		28 656	8 763	19 893	40 %	20 720	48 %	34 %
Autres expositions	1	2	2	0		2	32 %	18 %	0
	2	3 774	2 955	819	100 %	3 660	34 %	4 %	0
	3	3 906	3 127	779	93 %	3 862	35 %	8 %	1
	4	6 193	5 184	1 009	88 %	6 169	35 %	13 %	3
	5	15 252	12 738	2 514	94 %	14 843	28 %	22 %	19
	6	14 075	12 743	1 332	87 %	13 633	22 %	28 %	35
	7	13 898	12 679	1 219	90 %	13 693	21 %	35 %	83
	8	7 115	6 626	489	85 %	7 082	19 %	38 %	93
	9	3 440	3 308	132	86 %	3 500	30 %	58 %	123
	10	3 031	2 972	59	90 %	3 033	27 %	67 %	289
	11	2 847	2 804	43	83 %	2 827		88 %	1 356
	12	1 906	1 894	12	100 %	1 966		0 %	1 071
SOMME		75 439	67 032	8 407	91 %	74 270	26 %	30 %	3 074
TOTAL		198 304	165 937	32 367	61 %	189 131	22 %	21 %	4 516

En millions d'euros	31 décembre 2009								
	Note interne	Exposition totale	Montant bilan	Montant hors-bilan	CCF moyen du hors-bilan	Valeur exposée au risque	LGD moyen	RW moyen	Perte attendue
Prêts immobiliers	2	20 751	19 957	794	100 %	20 750	15 %	1 %	1
	3	9 589	9 274	315	100 %	9 588	15 %	3 %	1
	4	11 055	10 656	399	100 %	11 045	14 %	5 %	3
	5	22 036	21 308	728	100 %	22 009	13 %	9 %	12
	6	11 165	10 805	360	100 %	11 136	11 %	20 %	20
	7	6 230	5 874	356	100 %	6 216	12 %	31 %	22
	8	441	430	11	100 %	440	12 %	48 %	4
	9	1 169	1 150	19	100 %	1 169	17 %	87 %	23
	10	592	584	8	100 %	591	15 %	84 %	22
	11	457	457	0	100 %	457		44 %	102
	12	454	451	3	100 %	450		0 %	40
	SOMME		83 939	80 946	2 993	100 %	83 851	14 %	11 %
Expositions renouvelables	2	1 333	346	987	48 %	1 962	47 %	1 %	0
	3	2 179	477	1 702	58 %	2 549	57 %	3 %	1
	4	3 164	302	2 862	44 %	2 011	52 %	5 %	2
	5	5 887	449	5 438	50 %	3 598	46 %	8 %	6
	6	5 390	958	4 432	54 %	3 685	45 %	20 %	18
	7	4 171	1 945	2 226	60 %	3 421	43 %	39 %	44
	8	1 997	1 304	693	65 %	1 808	46 %	68 %	52
	9	1 045	840	205	62 %	1 035	46 %	97 %	54
	10	1 588	1 299	289	46 %	1 466	48 %	138 %	204
	11	1 786	1 409	377	6 %	1 434		45 %	810
	SOMME		28 540	9 329	19 211	52 %	22 969	47 %	32 %
Autres expositions	1	17	17	0	100 %	17	19 %	2 %	0
	2	3 623	3 030	593	98 %	3 472	35 %	4 %	0
	3	4 463	3 658	805	92 %	4 242	35 %	8 %	1
	4	7 541	6 234	1 307	88 %	7 289	34 %	12 %	4
	5	12 546	10 592	1 954	89 %	12 319	33 %	23 %	18
	6	12 220	10 596	1 624	84 %	11 907	28 %	31 %	36
	7	12 371	11 159	1 212	82 %	12 066	23 %	34 %	74
	8	7 518	6 977	541	78 %	7 410	22 %	38 %	98
	9	3 409	3 259	150	81 %	3 451	30 %	57 %	120
	10	3 256	3 196	60	91 %	3 245	24 %	57 %	269
	11	4 627	4 472	155	93 %	4 596		40 %	2 657
	12	312	297	15	80 %	303		0 %	782
SOMME		71 903	63 487	8 416	87 %	70 317	29 %	29 %	4 059
TOTAL		184 382	153 762	30 620	66 %	177 137	24 %	21 %	5 500

Les prêts immobiliers sont logés essentiellement dans les portefeuilles de la Banque De Détail en France (BDDF), de BNP Paribas Fortis et BGL BNP Paribas. La politique de distribution s'appuie sur un dispositif encadré. Le faible niveau moyen des pertes en cas de défaut matérialise l'effet des garanties mises en place au moment de l'octroi de crédit.

Les « expositions renouvelables » et « autres expositions » sont, pour une grande part, relatives aux activités des filiales de crédits aux particuliers, dont la clientèle est plus dispersée en terme de qualité et le niveau de garanties plus limité.

Le Groupe considère que la publication d'une comparaison, pour le périmètre en méthode IRBA, entre les pertes attendues à l'horizon d'un an (EL) et le coût du risque de crédit réalisé, conformément à la demande

de la réglementation (art. 384-4 i) n'est pas pertinente pour les raisons suivantes :

- les paramètres de risque utilisés pour le calcul des pertes attendues à l'horizon d'un an selon les principes de Bâle II et telles que publiées dans les tableaux précédents, constituent des estimations statistiques sur la durée du cycle ;
- en revanche, les pertes réalisées se rapportent par nature à l'année écoulée, donc à un point particulier du cycle.

RISQUE DE CRÉDIT : APPROCHE STANDARD

(Voir États financiers - note 4.d - Risque de crédit et risque de contrepartie : Qualité du portefeuille exposé au risque de crédit.)

Le tableau ci-dessous présente la répartition par échelon de qualité de crédit des encours relatifs au portefeuille des crédits et engagements

sur les contreparties de tous les métiers du Groupe utilisant l'approche standard. Cette exposition représente 378 milliards d'euros du montant brut du risque de crédit au 31 décembre 2010 contre 377 milliards d'euros au 31 décembre 2009.

En millions d'euros	Rating externe ^(*)	31 décembre 2010			31 décembre 2009		
		Exposition brute ^(**)	Valeur exposée au risque (EAD)	Exposition pondérée (RWA)	Exposition brute ^(**)	Valeur exposée au risque (EAD)	Exposition pondérée (RWA)
Administrations centrales et banques centrales	AAA à AA-	11 516	11 486	91	18 882	18 814	195
	A+ à A-	1 947	1 903	135	1 808	1 737	108
	BBB+ à BBB-	1 829	1 801	908	7 324	7 291	3 006
	BB+ à BB-	2 299	2 296	2 227	2 140	2 137	2 137
	B+ à B-	990	990	993	350	345	343
	Sans note externe	1 037	1 036	826	855	803	810
SOMME :		19 618	19 512	5 180	31 359	31 127	6 599
Établissements	AAA à AA-	22 219	20 557	4 166	20 418	19 064	3 737
	A+ à A-	574	475	236	698	619	254
	BBB+ à BBB-	1 124	829	723	662	542	423
	BB+ à BB-	651	517	517	145	63	62
	B+ à B-	245	209	209	40	36	35
	CCC+ à D	0	0	0	7	5	7
Sans note externe	2 404	2 184	1 386	6 691	5 969	3 017	
SOMME :		27 217	24 771	7 237	28 661	26 298	7 535
Entreprises	AAA à AA-	1 516	1 463	546	887	862	167
	A+ à A-	1 072	948	477	1 113	1 078	539
	BBB+ à BBB-	549	435	436	671	582	582
	BB+ à BB-	425	359	360	444	389	388
	B+ à B-	437	398	602	219	167	250
	CCC+ à D	9	7	10	78	77	115
Sans note externe	150 675	114 149	109 022	145 929	113 419	106 205	
SOMME :		154 683	117 759	111 453	149 341	116 575	108 246
Clientèle de détail	Sans note externe	176 009	145 748	81 826	167 960	138 593	79 132
SOMME :		176 009	145 748	81 826	167 960	138 593	79 132
TOTAL		377 527	307 790	205 696	377 321	312 593	201 512

(*) Selon Standard and Poor's.

(**) Bilan et hors-bilan.

Le tableau ci-dessus est hors risque de contrepartie, autres actifs risqués et positions de titrisations.

Au 31 décembre 2010, 84 % des expositions sur les administrations centrales, les banques centrales et les établissements de crédit sont de bonne ou très bonne qualité (« investment grade »), contre 83 % au 31 décembre 2009.

Les entités du Groupe calculant leurs besoins en capital selon la méthode standard ont une activité axée principalement vers les particuliers ou les petites et moyennes entreprises ou bien se situent dans des régions du monde où l'activité des agences de notation est peu développée (Turquie, Ukraine, Moyen-Orient, etc.). Ceci explique qu'une majorité des entreprises ne dispose pas de note externe en approche standard.

EXPOSITIONS EN DÉFAUT, PROVISIONS ET COÛT DU RISQUE

(Voir États financiers – note 4.d – Risque de crédit et risque de contrepartie et notamment les procédures de dépréciation et les encours dépréciés ou non présentant des impayés et garanties reçues au titre de ces encours. - Tableau n° 9)

► DISTRIBUTION DES EXPOSITIONS EN DÉFAUT PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

En millions d'euros	31 décembre 2010			
	Exposition brute totale	Expositions en défaut ^(*)		Ajustements de valeur
		Approche Standard	Approche IRBA	
France	343 764	3 555	8 225	5 523
Belgique et Luxembourg	180 919	156	4 615	2 093
Italie	155 504	10 397	128	5 369
Royaume-Uni	57 292	179	1 362	1 335
Pays-Bas	48 400	41	614	175
Allemagne	37 070	213	567	398
Autres pays d'Europe de l'Ouest	112 788	1 643	2 485	2 354
Europe de l'Est	38 970	2 376	863	1 967
Turquie	20 898	348	9	237
Bassin méditerranéen	19 121	543	195	474
Pays du Golfe - Afrique	33 670	434	1 178	659
Amérique du Nord	165 363	1 265	2 189	954
Amérique latine	31 383	499	700	776
Japon et Australie	43 523	38	751	343
Pays Émergents d'Asie	64 889	147	231	178
TOTAL	1 353 554	21 834	24 112	22 835

(*) Montant correspondant aux expositions brutes (bilan et hors-bilan) avant prise en compte des garanties.

En millions d'euros	31 décembre 2009			
	Exposition brute totale	Expositions en défaut ^(*)		Ajustements de valeur
		Approche Standard	Approche IRBA	
France	341 622	3 144	7 906	5 534
Belgique et Luxembourg	171 809	215	4 070	2 742
Italie	162 469	7 719	615	4 369
Royaume-Uni	55 961	183	1 361	1 078
Pays-Bas	37 592	55	283	323
Allemagne	35 765	198	755	512
Autres pays d'Europe de l'Ouest	107 976	1 638	2 183	1 544
Europe de l'Est	45 881	2 119	1 074	1 277
Turquie	16 946	431	12	225
Bassin méditerranéen	27 195	634	200	642
Pays du Golfe - Afrique	31 363	437	901	466
Amérique du Nord	175 537	1 537	2 687	1 291
Amérique latine	27 214	351	719	770
Japon et Australie	41 977	51	811	415
Pays Émergents d'Asie	50 669	102	360	196
TOTAL	1 329 976	18 814	23 937	21 384

(*) Montant correspondant aux expositions brutes (bilan et hors-bilan) avant prise en compte des garanties.

► DISTRIBUTION DES EXPOSITIONS EN DÉFAUT, DES AJUSTEMENTS DE VALEUR ET DU COÛT DU RISQUE PAR CLASSE D'EXPOSITION BÂLOISE

Le coût du risque présenté ci-dessous est relatif au risque de crédit et n'inclut donc pas les dépréciations constatées au titre du risque de contrepartie des instruments financiers de marché. (Voir États financiers - note 2.f - Coût du risque)

En millions d'euros	31 décembre 2010					
	Exposition brute totale	Expositions en défaut ^(*)		Ajustements de valeur	Provisions de portefeuille	Coût du risque
		Approche Standard	Approche IRBA			
Administrations centrales et banques centrales	193 980	26	32	65		
Entreprises	600 824	9 947	12 027	11 382		
Établissements	127 321	548	1 132	638		
Clientèle de détail	374 313	10 756	7 726	9 535		
Positions de titrisation	57 116	557	3 195	1 215		
TOTAL	1 353 554	21 834	24 112	22 835	5 495	(4 635)

(*) Montant correspondant aux expositions brutes (bilan et hors-bilan) avant prise en compte des garanties.

En millions d'euros	31 décembre 2009					
	Exposition brute totale	Expositions en défaut ⁽¹⁾		Ajustements de valeur	Provisions de portefeuille	Coût du risque
		Approche Standard	Approche IRBA			
Administrations centrales et banques centrales	213 050	92	102	90		
Entreprises	568 341	7 782	12 380	9 734		
Établissements	138 362	432	1 531	596		
Clientèle de détail	352 342	9 501	7 636	9 492		
Positions de titrisation	57 881	1 007	2 288	1 472		
TOTAL	1 329 976	18 814	23 937	21 384	5 661	(8 239)

⁽¹⁾ Montant correspondant aux expositions brutes (bilan et hors-bilan) avant prise en compte des garanties.

► DISTRIBUTION DES EXPOSITIONS NON DÉPRÉCIÉES PRÉSENTANT DES IMPAYÉS PAR CLASSE D'EXPOSITION BÂLOISE ET TYPE D'APPROCHE

En millions d'euros	31 décembre 2010				
	Échéancement des encours non dépréciés présentant des impayés ^(*)				
	< 90 jours	> 90 jours < 180 jours	> 180 jours < 1 an	> 1 an	Total
Administrations centrales et banques centrales	80	3	1	0	84
Entreprises	4 475	263	23	55	4 816
Etablissements	155	0	3	23	181
Clientèle de détail	4 092	181	11	34	4 318
TOTAL PÉRIMÈTRE STANDARD	8 802	447	38	112	9 399
Administrations centrales et banques centrales	24			16	40
Entreprises	2 539	27	31	101	2 698
Etablissements	173	3		1	177
Clientèle de détail	3 203	45	16	15	3 279
TOTAL PÉRIMÈTRE IRBA	5 939	75	47	133	6 194
TOTAL	14 741	522	85	245	15 593

^(*) Sur base FINREP, montant correspondant aux expositions brutes (bilan) avant prise en compte des garanties.

LE RISQUE DE CONTREPARTIE

(Voir États financiers - note 4.d - Risque de crédit et risque de contrepartie.)

Les expositions au risque de contrepartie sur instruments dérivés recouvrent l'ensemble des expositions sur dérivés du portefeuille de BNP Paribas, tous sous-jacents et tous pôles confondus. Les expositions de Fixed Income représentent la grande majorité de ces expositions.

Les expositions sur opérations de financements de titres et opérations à règlement différé se partagent entre les opérations de Fixed Income, principalement sur obligations, celles des métiers Actions et Conseil, principalement sur actions (opérations de prêt-emprunt de titres) et celles de BNP Paribas Securities Services (BP2S), sur actions et obligations.

► VALEUR EXPOSÉE AU RISQUE PAR TYPE D'APPROCHE

En millions d'euros	31 décembre 2010						
	Modèle interne (EEPE) ^(*)			NPV ^(**) + Add-On			Total
	IRBA	Standard	Sous-total	IRBA	Standard	Sous-total	
Instruments dérivés	59 491	67	59 558	13 094	3 401	16 495	76 053
Opérations de financement de titres et opérations à règlement différé	13 715	3	13 718	2 544		2 544	16 262
TOTAL	73 206	70	73 276	15 638	3 401	19 040	92 315

En millions d'euros	31 décembre 2009						
	Modèle interne (EEPE) ^(*)			NPV ^(**) + Add-On			Total
	IRBA	Standard	Sous-total	IRBA	Standard	Sous-total	
Instruments dérivés	62 028	89	62 117	16 715	4 822	21 537	83 654
Opérations de financement de titres et opérations à règlement différé	12 898	0	12 898	3 397	12	3 409	16 307
TOTAL	74 926	89	75 015	20 112	4 834	24 946	99 961

(*) *Effective Expected Positive Exposure.*

(**) *Net Present Value.*

La valeur exposée au risque (EAD) pour le risque de contrepartie est mesurée principalement sur la base de la méthode des modèles internes décrite dans la note 4.d des États financiers et tient compte directement dans le calcul de l'Effective Expected Positive Exposure (EEPE) des garanties sur dérivés.

Sur le périmètre non couvert par les modèles internes (environ 3 % des expositions du périmètre historique de BNP Paribas, auquel s'ajoute depuis 2009 le périmètre issu de Fortis) la valeur exposée au risque est calculée selon la méthode d'évaluation au prix de marché (Net Present Value + Add-On).

Pour les expositions des opérations sur dérivés de crédit, le modèle interne intègre une corrélation entre les données de marché et les probabilités de défaut, l'exposition est ainsi conditionnelle au défaut et intègre le risque de corrélation défavorable. Au cas par cas, pour des opérations matérielles, une remodelisation spécifique de l'exposition en cas de défaut intègre le risque de corrélation défavorable. Par ailleurs, des stress tests spécifiques complémentaires pour le suivi des opérations pouvant présenter un risque de corrélation défavorable sont réalisés.

Les garanties sous forme de collatéral utilisées en méthode standard en réduction de l'EAD s'élèvent à 199 millions d'euros au 31 décembre 2010.

Les actifs pondérés au titre du risque de contrepartie sont ensuite calculés en multipliant la valeur exposée au risque par un taux de pondération qui résulte du type d'approche utilisé (approche standard ou approche IRBA).

Quand l'EAD est modélisée et pondérée en approche IRBA, la LGD n'est pas ajustée en fonction des sûretés réelles dans la mesure où elles sont directement prises en compte dans le calcul de l'« Effective Expected Positive Exposure ».

L'exposition au risque de contrepartie a diminué entre le 31 décembre 2009 et le 31 décembre 2010 du fait des instruments financiers dérivés, principalement sur les expositions en NPV + Add-On du périmètre BNP Paribas Fortis.

OPÉRATIONS DE TITRISATION

ACTIVITÉ DE BNP PARIBAS EN MATIÈRE DE TITRISATION

(Voir États financiers – note 4.d – Risque de crédit et risque de contrepartie : Activité de BNP Paribas en matière de titrisation)

MÉTHODES COMPTABLES

(Voir États financiers – note 1. – Résumé des principes comptables appliqués par le Groupe)

EXPOSITIONS TITRISÉES

(Voir États financiers – note 4.d – Risque de crédit et risque de contrepartie : Activité de BNP Paribas en matière de titrisation)

➤ EXPOSITIONS TITRISÉES ORIGINÉES PAR BNP PARIBAS PAR TYPE DE TITRISATION

En millions d'euros	Type de titrisation	Type approche	Expositions titrisées originées par BNP Paribas	
			31 décembre 2010	31 décembre 2009
	Classique	IRBA	13 312	14 066
		Standard	2 890	4 701
	TOTAL		16 202	18 767

➤ EXPOSITIONS TITRISÉES ORIGINÉES PAR BNP PARIBAS PAR CATÉGORIE D'ACTIF SOUS-JACENT

En millions d'euros	Catégories d'actifs ^(*)	Expositions titrisées originées par BNP Paribas	
		31 décembre 2010	31 décembre 2009
	Biens immobiliers résidentiels	14 277	16 584
	Prêts à des entreprises ou à des petites ou moyennes entreprises	787	909
	Re-titrations	928	956
	Autres actifs	210	318
	TOTAL	16 202	18 767

(*) Cette répartition se fonde sur l'actif sous-jacent dominant des expositions titrisées.

Au 31 décembre 2010, 5 opérations de titrisation sur des actifs immobiliers sont déconsolidantes prudemment en Bâle II, toutes sur des actifs immobiliers résidentiels : Vela Home 3 réalisée par BNL ; UCI 14, UCI 15, UCI 16 et UCI 17 pour la filiale espagnole UCI, pour un total d'expositions titrisées de 2,7 milliards d'euros.

À la même date, aucune opération de titrisation sur crédits à la consommation n'est déconsolidante prudemment en Bâle II.

Au 31 décembre 2010, 0,8 milliard d'euros de prêts à des entreprises ont été titrisés dans le cadre des opérations arrangées par le groupe BNP Paribas.

Dans les expositions titrisées intégrées à la suite du rapprochement avec BNP Paribas Fortis figure 0,9 milliard d'euros de re-titrisation. Par ailleurs, les expositions titrisées logées au sein de la structure dédiée Royal Park Investment (RPI), 11,5 milliards d'euros, sont essentiellement constituées de biens immobiliers résidentiels.

POSITIONS DE TITRISATION

Positions de titrisation conservées ou acquises par type d'approche

Dans le cadre de l'approche standard, le montant des actifs pondérés est calculé en appliquant à la valeur exposée au risque le taux des pondérations associés à la note externe de la position de titrisation, conformément à l'article 222 de l'arrêté du 20 février 2007. Dans un nombre très limité de cas, une pondération par transparence peut être appliquée. Le taux de pondération de 1 250 % est attribué aux positions ayant une note inférieure ou égale à B+ ou sans note externe. Les positions de titrisation des programmes originés par les filiales BNL et UCI ainsi que les investissements de BancWest et du pôle Investment Solutions dans les programmes de titrisation sont traités en approche standard.

Les actifs pondérés en approche IRBA sont calculés selon une des méthodes suivantes :

- pour les expositions qui bénéficient d'une notation externe, la pondération est obtenue par l'application de la méthode dite « fondée sur les notations ». Celle-ci permet de déduire directement la pondération applicable à l'exposition en fonction de sa note, grâce à une table de correspondance fournie par le superviseur ;

- pour les expositions ne bénéficiant pas d'une notation externe, quand BNP Paribas est originateur ou arrangeur, c'est la méthode de la formule réglementaire (Supervisory Formula Approach – SFA) qui est appliquée. Sur la base d'une notation interne de la qualité de crédit du portefeuille d'actifs sous-jacent, la pondération applicable à l'exposition est obtenue par utilisation d'une formule mathématique fournie par le superviseur, qui tient également compte de la structuration de l'opération (en particulier du niveau de rehaussement de crédit dont bénéficie BNP Paribas) ;
- pour certaines lignes de liquidité dans les programmes ABCP du portefeuille de BNP Paribas Fortis et BGL BNP Paribas ne bénéficiant pas d'une notation externe, c'est une approche d'évaluation interne qui s'applique. Celle-ci bénéficie de l'homologation de la CBFA ;
- dans un nombre très limité de cas, une pondération par transparence est appliquée.

Au 31 décembre 2010, l'approche IRBA est utilisée pour les positions détenues par le pôle CIB et le périmètre BNP Paribas Fortis.

Pour les positions de titrisation notées, BNP Paribas utilise les notations externes des agences de notation Standard & Poor's, Moody's et Fitch. La mise en correspondance de ces notations avec les échelons de qualité de crédit prévus par la réglementation est conforme aux prescriptions de l'Autorité de Contrôle Prudentiel.

En millions d'euros	31 décembre 2010		31 décembre 2009	
	Positions de titrisation conservées ou acquises (EAD)	Actifs pondérés	Positions de titrisation conservées ou acquises (EAD)	Actifs pondérés
IRBA	48 147	22 916	46 817	22 753
Standard	3 784	2 288	5 260	7 483
TOTAL	51 931	25 204	52 077	30 236

Le montant des actifs pondérés correspondant aux positions de titrisation conservées ou acquises par le Groupe s'élève à 25 milliards d'euros au 31 décembre 2010 (4 % des actifs pondérés du groupe BNP Paribas), contre 30,2 milliards au 31 décembre 2009 (soit 4,9 % à cette date).

Cette évolution reflète principalement les amortissements du portefeuille ainsi que les cessions réalisées en 2010.

► POSITIONS DE TITRISATION CONSERVÉES OU ACQUISES PAR CATEGORIE D'ACTIF SOUS-JACENT

En millions d'euros		Position de titrisation détenues (EAD)	
Code Rôle BNP Paribas	Catégorie d'actifs ^(*)	31 décembre 2010	
Originateur	Biens immobiliers résidentiels	4 201	
	Prêts à des entreprises ou à des petites ou moyennes entreprises	130	
	Titrisation de positions de titrisation	16	
	Autres actifs	4	
TOTAL ORIGINATEUR		4 351	
Arrangeur	Biens immobiliers résidentiels	819	
	Prêts à la consommation	2 087	
	Créances sur cartes de crédit	810	
	Prêts à des entreprises ou à des petites ou moyennes entreprises	4 395	
	Créances commerciales	3 714	
	Biens immobiliers commerciaux	884	
	Location-financement	2 713	
	Titrisation de positions de titrisation	880	
	Autres actifs	1 138	
TOTAL ARRANGEUR		17 440	
Investisseur	Biens immobiliers résidentiels	14 639	
	Prêts à la consommation	4 054	
	Créances sur cartes de crédit	180	
	Prêts à des entreprises ou à des petites ou moyennes entreprises	6 120	
	Créances commerciales	31	
	Biens immobiliers commerciaux	3 829	
	Location-financement	226	
	Titrisation de positions de titrisation	423	
	Autres actifs	638	
TOTAL INVESTISSEUR		30 140	
TOTAL		51 931	

(*) Correspond à la catégorie d'actif dominante à l'actif de la structure de titrisation dans laquelle la position est détenue.

► QUALITÉ DES POSITIONS DE TITRISATION

Les positions de titrisation conservées ou acquises sont au 31 décembre 2010 à hauteur de 89 % des tranches senior, contre 87 % au 31 décembre 2009, ce qui reflète la très bonne qualité du portefeuille. Elle se traduit par les niveaux de pondération appliqués tels que présentés dans les tableaux ci-dessous :

En millions d'euros	Positions de titrisation conservées ou acquises (EAD)	
	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Type approche		
Tranche avec le rang le plus élevé	46 091	45 343
Tranche mezzanine	5 162	6 193
Tranche de première perte	678	541
TOTAL	51 931	52 077

► POSITIONS DE TITRISATION PAR MÉTHODE DE CALCUL ET PONDÉRATION

► Approche IRBA

En millions d'euros	Positions de titrisation conservées ou acquises (EAD)	
Taux de pondération	31 décembre 2010	31 décembre 2009
6 % - 10 %	24 151	20 842
12 % - 18 %	1 860	1 890
20 % - 35 %	3 514	2 753
50 % - 75 %	1 131	870
100 %	456	386
250 %	290	145
425 %	350	155
650 %	115	84
Méthode fondée sur les notations externes	31 867	27 125
1 250 %	1 600	2 065
Internal Assessment Approach	1 856	2 005
[0 % - 7 %]	8 145	10 179
]7 % - 100 %]	3 986	4 871
]100 % - 350 %]	164	43
]350 % - 1 250 %]	529	529
Méthode de la formule réglementaire	12 824	15 622
TOTAL	48 147	46 817

Sur l'ensemble des positions de titrisation évaluées sur la base des notes externes (32 milliards d'euros) :

- 76 % de l'EAD bénéficient d'une notation supérieure à A+ et donc d'une pondération inférieure à 10 % au 31 décembre 2010, contre 77 % au 31 décembre 2009 ;

- la très grande majorité (93 % de l'EAD) bénéficie d'une note supérieure à BBB+ au 31 décembre 2010, contre 94 % au 31 décembre 2009.

► Approche standard

En millions d'euros	Positions de titrisation conservées ou acquises (EAD)	
Taux de pondération	31 décembre 2010	31 décembre 2009
20 %	2 808	3 508
50 %	355	537
100 %	294	246
350 %	162	347
Méthode fondée sur les notations externes	3 619	4 638
1 250 %	162	614
Méthode par transparence	3	8
TOTAL	3 784	5 260

Sur l'ensemble des positions de titrisation évaluées sur la base des notes externes (3,6 milliards d'euros), la très grande majorité (78 % de l'exposition en défaut au 31 décembre 2010, contre 76 % au

31 décembre 2009) bénéficie d'une notation supérieure à AA- et donc d'une pondération de 20 %.

Engagements sur opérations de titrisation pour le compte de la clientèle

(Voir *Activité et éléments Comptables en 2010 - 3.3. - Expositions sensibles selon les recommandations du Conseil de stabilité financière*)

Les opérations de titrisation réalisées par le groupe BNP Paribas et conduisant à la création d'entités spécifiques effectuées pour le compte de sa clientèle s'accompagnent de lignes de liquidités et le cas échéant de l'octroi de garanties. Ces entités spécifiques ne sont pas consolidées lorsque le Groupe n'en a pas le contrôle.

TECHNIQUES DE RÉDUCTION DU RISQUE DE CRÉDIT

Les techniques de réduction du risque de crédit sont prises en compte conformément à la réglementation de Bâle II. En particulier leur effet est évalué dans les conditions d'un ralentissement économique. Elles sont distinguées en deux grandes catégories :

Les sûretés personnelles d'une part et les sûretés réelles d'autre part.

- Une sûreté personnelle correspond à l'engagement pris par un tiers de se substituer au débiteur primaire en cas de défaillance de ce dernier. Par extension, les assurances crédit et les dérivés de crédit (achat de protection) font partie de cette catégorie ;
- Les sûretés réelles constituées au profit de la Banque garantissent l'exécution à bonne date des engagements financiers d'un débiteur.

Pour le périmètre traité en approche IRBA, les sûretés personnelles et réelles sont prises en compte, sous réserve de leur éligibilité, par une diminution du paramètre de « perte en cas de défaut » (LGD) applicable aux transactions concernées pour les opérations du portefeuille d'intermédiation bancaire.

Pour le périmètre traité en approche standard, les sûretés personnelles sont prises en compte, sous réserve de leur éligibilité, par une pondération bonifiée correspondant à celle du garant, sur la part garantie de l'exposition qui tient compte des asymétries de devise et de maturité. Les sûretés réelles viennent, quant à elles, en diminution de l'exposition après prise en compte le cas échéant des asymétries de devise et de maturité.

Les garants font l'objet d'une analyse de risque de même nature que les débiteurs primaires et se voient attribuer des paramètres de risque selon des méthodologies et des processus similaires.

L'évaluation de l'effet des instruments de réduction de risque de crédit suit une méthodologie validée centralement et commune à l'ensemble du Groupe pour chaque activité. Dans le pôle CIB, ces effets prennent en compte la possible corrélation du garant et de l'emprunteur (en cas d'appartenance au même secteur industriel par exemple). Ils sont validés par les comités de crédits pour chaque dossier lors de leur approbation initiale puis à l'occasion des revues annuelles.

Les sûretés réelles se distinguent en deux classes : les sûretés financières d'une part et les autres sûretés réelles de l'autre.

- Les sûretés de nature financière correspondent aux espèces (y compris l'or), aux actions (cotées ou non cotées) et aux obligations ;
- Les autres sûretés réelles sont diverses et peuvent prendre la forme d'hypothèques immobilières ou maritimes, de nantissement de stock, de cession de contrats ou de tout autre droit sur un actif de la contrepartie.

Afin d'être prises en compte, les sûretés doivent remplir les conditions suivantes :

- leur valeur ne doit pas être fortement corrélée au risque du débiteur (les actions de l'emprunteur ne sont en particulier pas éligibles) ;
- le nantissement doit être documenté ;
- la Banque doit être en mesure d'évaluer la valeur de l'actif nanti dans des conditions de ralentissement économique ;
- la Banque doit avoir obtenu un confort raisonnable sur la possible appropriation puis réalisation de l'actif considéré.

Pour le pôle CIB, chaque sûreté est évaluée selon des techniques propres et l'effet sur chaque dossier est évalué individuellement. Pour l'activité de la Banque De Détail, la présence ou non de tel ou tel type de sûreté réelle peut, en fonction du taux de couverture, conduire à affecter l'exposition à une classe de LGD particulière, sur la base d'un traitement statistique.

Les sûretés sont consenties par la maison mère de la contrepartie ou par d'autres entités telles que les institutions financières. Les couvertures par dérivés de crédit, le recours à des assureurs crédit publics pour le financement export ou à des assureurs crédit privés constituent d'autres exemples de garanties.

Une garantie ne peut être éligible pour améliorer les paramètres de risque d'une transaction que si le garant est mieux noté que la contrepartie concernée, le garant étant soumis aux mêmes exigences d'analyse préalable que le débiteur primaire.

Conformément à la politique générale de notation, les sûretés personnelles et réelles sont prises en compte pour leur valeur économique et ne sont acceptées en tant que source principale de remboursement que par exception. Dans le contexte de financement de matières premières par exemple, la capacité de remboursement de l'emprunteur doit être évaluée sur la base de ses flux opérationnels.

La valeur économique des actifs remis en garantie est évaluée de manière objective et vérifiable : valeur de marché, valeur à dire d'expert, valeur comptable. Elle représente la valeur des actifs à la date de l'évaluation et non à la date de défaut qui s'apprécie dans un second temps.

Enfin, les procédures du Groupe prévoient une revalorisation des garanties réelles au moins annuelle.

➤ APPROCHE IRBA POUR LE PORTEFEUILLE CORPORATE

Le tableau ci-dessous présente la répartition pour le portefeuille « corporate », par classe d'exposition bâloise, de la réduction de risque procurée par les sûretés relatives au portefeuille des crédits et engagements sur les contreparties de tous les métiers du Groupe utilisant l'approche de notation interne avancée..

En millions d'euros	31 décembre 2010			
	Montant exposition total	Montant de la réduction de risque		
		Sûretés personnelles et dérivés de crédit	Sûretés réelles	Total des sûretés
Administrations centrales et banques centrales	174 362	5 106	31 523	36 630
Entreprises	446 141	80 885	72 338	153 223
Établissements	100 104	4 903	10 228	15 131
TOTAL	720 607	90 894	114 089	204 983

Les garanties concernant les positions de titrisation s'élèvent à 5,1 milliards d'euros au 31 décembre 2010, dont principalement

la garantie apportée par l'État Belge à la tranche senior de RPI pour 4,8 milliards d'euros.

➤ APPROCHE STANDARD POUR LE PORTEFEUILLE CORPORATE

Le tableau ci-dessous présente la répartition pour le portefeuille « corporate », par classe d'exposition bâloise, de la réduction de risque procurée par les sûretés relatives au portefeuille des crédits et engagements sur les contreparties de tous les métiers du Groupe utilisant l'approche standard.

En millions d'euros	31 décembre 2010			
	Montant exposition total	Montant de la réduction de risque		
		Sûretés personnelles et dérivés de crédit	Sûretés réelles	Total des sûretés
Administrations centrales et banques centrales	19 618		40	40
Entreprises	154 683	761	7 921	8 682
Établissements	27 217	254	143	397
TOTAL	201 518	1 015	8 104	9 119

5.5 Risque de marché

RISQUE DE MARCHÉ RELATIF AUX ACTIVITÉS DE TRANSACTION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS

EXIGENCES DE FONDS PROPRES RELATIVES AU RISQUE DE MARCHÉ PAR TYPE D'APPROCHE

En attente de convergence, le risque de marché est calculé suivant deux modèles internes qui s'appliquent respectivement sur le périmètre BNP Paribas hors Fortis d'une part, et BNP Paribas Fortis d'autre part.

Le risque de marché en standard correspond d'une part, au risque émetteur du périmètre BNP Paribas Fortis non homologué dans le modèle interne, et d'autre part, aux quelques entités du Groupe non couvertes par les modèles internes.

Le risque de change est déterminé selon l'approche standard pour l'ensemble des portefeuilles bancaires et de négociation, à l'exception de BNP Paribas Fortis Belgique dont le risque de change est appréhendé au sein de la VaR de BNP Paribas Fortis.

En millions d'euros	31 décembre 2010			31 décembre 2009		
	Risque de marché hors risque de change	Risque de change	Total risque de marché	Risque de marché hors risque de change	Risque de change	Total risque de marché
Modèle interne	756	7	763	1 068	18	1 086
Approche Standard	79	533	612	310	497	807
TOTAL	835	540	1 375	1 378	515	1 893

ASPECTS GÉNÉRAUX DU RISQUE DE MARCHÉ DU PORTEFEUILLE DE NÉGOCIATION

(Voir États financiers - note 4.e - Risque de marché : Couverture des risques de taux et de change.)

LA POLITIQUE DE SURVEILLANCE

(Voir États financiers - note 4.e - Risque de marché : Mesure des risques de marché.)

► EXIGENCES DE FONDS PROPRES PAR SOUS-FACTEUR DE RISQUE SPÉCIFIQUE

Catégorie de risque	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Approche modèle interne	763	1 086
Approche standard	612	807
<i>Risque de positions sur produits de base</i>	15	32
<i>Risque de taux d'intérêt</i>	62	278
<i>Risque de positions sur titres de propriété</i>	2	1
<i>Risque de change</i>	533	496
TOTAL	1 375	1 893

MODÈLE INTERNE DU RISQUE DE MARCHÉ

(Voir États financiers - note 4.e - Risque de marché relatif aux activités de transaction sur instruments financiers.)

Mesures en conditions de marché normales

(Voir États financiers - note 4.e - Risque de marché relatif aux activités de transaction sur instruments financiers.)

Mesures en conditions de marché extrêmes

(Voir États financiers - note 4.e - Risque de marché relatif aux activités de transaction sur instruments financiers.)

Parallèlement aux stress tests réalisés afin de simuler la variation de valeur des portefeuilles de négociation dans des conditions extrêmes définies dans le cadre de scénarii de rupture, Group Risk Management définit des scénarii spécifiques par activité de marché, de manière à encadrer très précisément chacun des risques, y compris les plus complexes.

Les résultats de ces stress tests sont présentés au management des lignes de métier ; le cas échéant des limites en stress test sont définies. Depuis le début de la crise du subprime, Group Risk Management a produit pour certaines activités une simulation quotidienne de manière à permettre une appréciation quasiment en temps réel de la déformation du profil de risque.

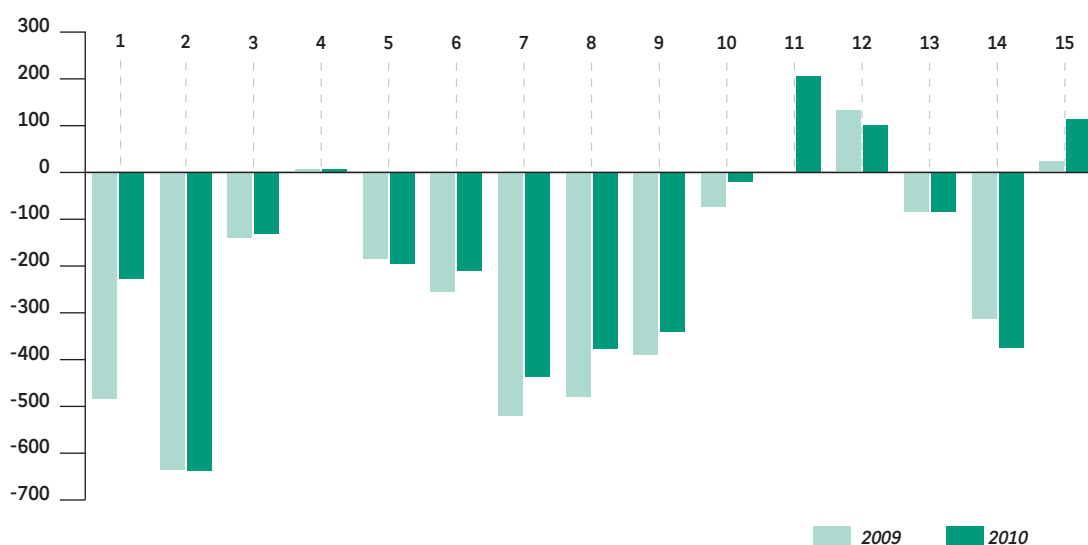
Les quinze scénarii présentés correspondent à des situations de crise, c'est-à-dire à des chocs de forte amplitude sur chacun des paramètres de risque (taux, action, crédit, volatilité, change, etc.). Le niveau de pertes potentielles qui en résulterait confirme la solidité du Groupe à l'égard des risques de marché : aucun des scénarii, en dépit de leur caractère extrême, ne menace gravement à lui seul, sa solidité financière. Il convient de garder à l'esprit que les scénarios 2 et 8 se sont matérialisés tous les deux au cours du quatrième trimestre 2008.

Quinze scénarii simulent un panel de crises, notamment :

- scénario 1 : hausse inattendue des taux directeurs définis par les banques centrales et aplatissement de la courbe des taux d'intérêt ;
- scénario 2 : chute des marchés d'actions accompagnée d'un recours aux valeurs refuges et de l'intervention des banques centrales, générant une baisse des taux et une pentification de la courbe des taux d'intérêt ;
- scénario 3 : attaque terroriste majeure dans des pays occidentaux ;
- scénario 4 : effondrement du dollar ;
- scénario 5 : crise sur les pays émergents ayant pour moteur l'Asie ;
- scénario 6 : crise sur les pays émergents ayant pour moteur l'Amérique latine ;
- scénario 7 : crise sur les pays du Moyen-Orient entraînant de sévères conséquences sur le marché de l'énergie ;
- scénario 8 : crise systémique sur les hedge funds, générant des mouvements d'une extrême violence dans les marchés sur lesquels ils opèrent (par exemple : corrélation CDO, convertibles, etc.) ;

- scénario 9 : crise du crédit entraînant une aversion générale au risque ;
- scénario 10 : crise de l'euro ;
- scénario 11 : augmentation des anticipations d'inflation conduisant à une hausse des taux associée à une pentification de la courbe des taux d'intérêt ;
- scénario 12 : changement de politique monétaire au Japon : hausse brutale des taux et aplatissement de la courbe des taux d'intérêt japonaise ayant de sérieuses conséquences sur le Yen ;
- scénario 13 : tremblement de terre majeur en Californie ayant des conséquences sur le taux de change USD/EUR et sur les différentiels de taux d'intérêt ;
- scénario 14 : pandémie grave entraînant une aversion au risque généralisée et une chute brutale des marchés d'actions et du crédit ;
- scénario 15 : mouvement haussier modéré sur les marchés d'actions et les marchés émergents, faible volatilité constatée et chute de la volatilité implicite sur tous les marchés.

► **MOYENNE ANNUELLE POUR 2009 ET 2010 DES RÉDUCTIONS DE REVENUS DES MÉTIERS DE MARCHÉ SIMULÉES POUR QUINZE SCENARII DE CRISE EXTRÊME (EN MILLIONS D'EUROS)**



Les scénarii de stress-tests pratiqués par BNP Paribas Fortis et BGL BNP Paribas ont des caractéristiques légèrement différentes de celles de BNP Paribas sur son périmètre historique. Des travaux de convergence des méthodologies de stress-testing de marché sont en cours de finalisation.

Règles d'évaluation applicables au portefeuille de négociation

Le portefeuille de négociation est évalué en juste valeur par résultat, en conformité avec la méthode Comptable résultant de la norme IAS 39.

RISQUE DE MARCHÉ RELATIF AUX ACTIVITÉS BANCAIRES

RISQUE DE PARTICIPATIONS EN ACTIONS

(Voir États financiers – note 4.e – Risque de marché relatif aux activités bancaires.)

Le tableau suivant présente une répartition des expositions en fonction de l'objectif poursuivi par le Groupe dans le cadre de la gestion de ses participations en actions.

► RÉPARTITION DES EXPOSITIONS PAR OBJECTIF DE GESTION

En millions d'euros	Exposition ^(*)	
	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Objectif stratégique	2 254	3 139
Objectif de valorisation à moyen terme	6 017	5 646
Participations liées à l'activité d'un métier	7 312	6 728
TOTAL	15 883	15 513

(*) Fair value (bilan + hors-bilan).

Les expositions au 31 décembre 2010 s'élèvent à 15,9 milliards d'euros, contre 15,5 milliards d'euros au 31 décembre 2009. La part du hors-bilan s'élève à 5,1 milliards d'euros au 31 décembre 2010 contre 4,2 milliards d'euros au 31 décembre 2009, et est constituée de garanties données à des porteurs de parts d'OPCVM.

RISQUE DE CHANGE

(Voir États financiers – note 4.e – Risque de marché relatif aux activités bancaires.)

RISQUE DE TAUX

(Voir États financiers – note 4.e – Risque de marché relatif aux activités bancaires.)

5.6 Risque opérationnel

POLITIQUE DE COUVERTURE ET DE RÉDUCTION DES RISQUES

(Voir États financiers – note 4.f – Risque Opérationnel : Dispositif de gestion.)

APPROCHES RETENUES ET PÉRIMÈTRES RESPECTIFS

Les principes de gestion et de mesure du risque opérationnel sont définis par la fonction Conformité Groupe, par délégation du responsable réglementaire de la filière Risques. Le dispositif de risque opérationnel est mis en œuvre dans le groupe BNP Paribas de façon proportionnée aux risques encourus et dans un souci de couverture large.

Le calcul de l'exigence de fonds propres se fait au niveau des entités juridiques du périmètre prudentiel du groupe BNP Paribas. Le calcul des actifs pondérés est obtenu en multipliant l'exigence en fonds propres par 12,5.

Le Groupe a retenu une approche hybride combinant l'Approche de Mesure Avancée (AMA), l'approche standard et l'approche de base.

Pour le Groupe, dans son périmètre avant acquisition de Fortis, les entités ayant déployé la méthodologie AMA sont les entités les plus significatives de chaque Pôle ou Ensemble Opérationnel Retail. Les activités de Banque De Détail en France, de CIB et d'Investment Solutions sont ainsi largement couvertes par cette approche.

Les entités dans lesquelles l'Approche de Mesure Avancée est en cours de déploiement, comme BNL Spa, appliquent en général, l'approche standard. Dans les Pôles ou Ensembles Opérationnels ayant déjà couvert la majeure partie de leurs activités, certaines entités de petite taille et jugées peu significatives sont maintenues en approche standard.

L'approche de base n'est utilisée que dans des cas limités : entités récemment acquises, ainsi que certaines entités en intégration proportionnelle (partenariats), et/ou entités situées dans certains pays émergents.

Par ailleurs, plusieurs entités issues de Fortis, dont BNP Paribas Fortis et BGL BNP Paribas sont également des établissements homologués AMA avec un dispositif similaire à celui de BNP Paribas. Les autres entités de taille plus petite sont traitées selon l'approche de base. Ce dispositif a vocation à épouser progressivement le dispositif du groupe BNP Paribas, au gré des opérations d'intégration, des travaux de migration et des autorisations données par les autorités de supervision bancaire.

MÉTHODE AMA

Le calcul du capital en Approche de Mesure Avancée (AMA), tel que déployé dans le périmètre historique de BNP Paribas (i.e. avant acquisition de Fortis) impose l'élaboration d'un modèle interne de calcul du capital relatif au risque opérationnel, fondé sur des données de pertes internes (potentielles et historiques), des données de pertes externes, l'analyse de scénarii et des facteurs d'environnement et de contrôle interne.

Le modèle interne répondant aux exigences AMA s'appuie sur les principes suivants :

- Le modèle développé s'appuie sur la distribution de perte annuelle agrégée ; ce qui signifie qu'une approche actuarielle est développée dans laquelle les fréquences et les sévérités des pertes pour risque opérationnel sont modélisées selon des distributions calibrées sur les données disponibles ;

- les données historiques et prospectives sont utilisées dans le calcul du capital avec une prépondérance des données prospectives, seules capables de représenter les risques extrêmes ;
- le modèle utilisé se veut fidèle aux données l'alimentant, de manière à permettre aux métiers l'appropriation des résultats produits : de ce fait, la plus grande part des hypothèses est intégrée dans les données elles-mêmes ;
- les calculs de capital sont réalisés de manière prudente : dans ce cadre, il est procédé à une revue approfondie des données utilisées afin de les compléter éventuellement de risques nécessitant une représentation dans le profil du Groupe.

Le capital réglementaire sur le périmètre AMA correspond à la VaR (Value at Risk), c'est-à-dire au montant maximum de perte possible sur une année, pour un niveau de certitude donné (99,9 % au titre du capital réglementaire).

Le calcul est effectué globalement sur l'ensemble des données relatives au périmètre AMA du Groupe, puis alloué aux entités juridiques composant ce périmètre.

(Voir États financiers – note 4.f - Risque Opérationnel.)

MÉTHODES FORFAITAIRES

Le groupe BNP Paribas a choisi de mettre en œuvre un calcul de capital selon une approche forfaitaire (standard ou de base) pour les entités du périmètre de consolidation qui ne sont pas traitées dans le modèle interne.

L'approche de base : le calcul du capital est défini comme la moyenne sur les trois dernières années du Produit Net Bancaire (indicateur d'exposition) multiplié par un facteur alpha unique fixé par le superviseur (coefficient de pondération de 15 %).

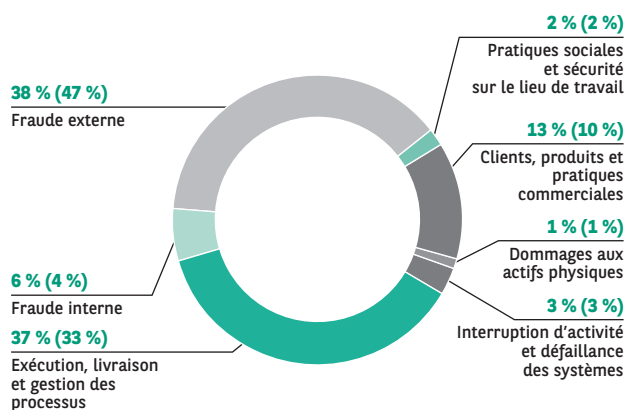
L'approche standard : le calcul du capital est défini comme la moyenne sur les trois dernières années du Produit Net Bancaire multiplié par un facteur bêta correspondant (défini par le superviseur) pour chaque ligne de métier. Pour réaliser ce calcul, toutes les lignes de métiers du Groupe sont ventilées dans les huit catégories d'activité sans exception ni chevauchement.

EXPOSITION DU GROUPE BNP PARIBAS AU RISQUE OPÉRATIONNEL

Les incidents opérationnels tels que définis par la réglementation bancaire, recouvrent 7 catégories : (i) fraude interne, (ii) fraude externe, (iii) pratiques sociales et sécurité sur le lieu de travail (telles qu'une anomalie résultant de la gestion d'un recrutement), (iv) clients, produits

et pratiques commerciales (défaut dans un produit, vente inappropriée...), (v) dommages occasionnés aux actifs physiques, (vi) interruption d'activité et défaillance de systèmes, (vii) exécution, livraison et gestion de processus (erreur de saisie, erreur dans la documentation...).

► **PERTES LIÉES AU RISQUE OPÉRATIONNEL : RÉPARTITION PAR TYPE D'ÉVÉNEMENT (MOYENNE 2006 À 2010)^(*)**



(*) Les pourcentages entre parenthèses correspondent à la moyenne des pertes par type d'événement 2006-2009.

Les fraudes externes représentent le premier type d'incidents de risque opérationnel. Il s'agit soit des fraudes assez fréquentes dans le monde de la banque de détail, comme les fraudes aux moyens de paiement ou au crédit, soit d'événements plus rares mais d'ampleur, que l'on rencontre en particulier dans les activités de Corporate and Investment Banking.

Se classent juste après, les défaillances dans les processus, provenant bien souvent d'erreurs dans l'exécution ou le traitement d'opérations.

Le troisième type d'incident correspond à des événements liés aux pratiques commerciales, dont le poids a tendance à croître avec le temps. La fraude interne représente environ 6 % des incidents du Groupe, avec des concentrations géographiques marquées.

Les autres types d'incidents représentent des montants d'incidents plus limités en poids relatif.

Le groupe BNP Paribas porte la plus grande attention à analyser ces différents incidents de façon à améliorer régulièrement son dispositif de contrôle déjà bien structuré.

EXIGENCES DE FONDS PROPRES PAR TYPE D'APPROCHE

(Voir 5.3. - Gestion de capital et adéquation des fonds propres.)

RÉDUCTION DU RISQUE VIA LES TECHNIQUES D'ASSURANCE

(Voir États financiers - note 4.f - Risque Opérationnel : Polices d'assurance.)

5.7 Annexe : informations relatives aux exigences en fonds propres pour les filiales « significatives »

Les exigences en fonds propres des filiales significatives en contribution au Groupe sont présentées par type de risque, à l'exception du risque de marché du portefeuille de négociation.

BNP PARIBAS FORTIS

En millions d'euros	31 décembre 2010		31 décembre 2009	
	Actifs pondérés ^(*)	Exigences en Fonds propres ^(*)	Actifs pondérés ^(*)	Exigences en Fonds propres ^(*)
RISQUE DE CRÉDIT ET DE CONTREPARTIE	113 008	9 041	123 713	9 897
Risque de crédit	108 326	8 666	115 047	9 204
Risque de crédit - IRBA	64 074	5 126	86 442	6 916
Administrations centrales et banques centrales	1 593	127	1 194	96
Entreprises	32 798	2 624	52 127	4 170
Etablissements	6 037	483	9 724	778
Clientèle de détail	12 401	992	10 997	880
Prêts immobiliers	5 263	421	4 287	343
Expositions renouvelables	65	5	58	5
Autres expositions	7 073	566	6 652	532
Positions de titrisation	11 042	883	12 139	971
Autres Actifs Risqués	203	16	261	21
Risque de crédit - Approche standard	44 252	3 540	28 605	2 288
Administrations centrales et banques centrales	2 307	185	1 366	109
Entreprises	20 474	1 638	15 538	1 243
Etablissements	1 932	155	1 232	99
Clientèle de détail	12 235	979	5 033	402
Prêts immobiliers	445	36	893	71
Expositions renouvelables	442	35	318	25
Autres expositions	11 348	908	3 822	306
Positions de titrisation	212	17	0	0
Autres Actifs Risqués	7 092	567	5 436	435
Risque de contrepartie	4 682	375	8 666	693
Risque de contrepartie - IRBA	3 673	294	6 236	499
Administrations centrales et banques centrales	5	0	18	1
Entreprises	1 481	119	3 022	242
Etablissements	2 187	175	3 196	256
Risque de contrepartie - Approche standard	1 009	81	2 430	194
Administrations centrales et banques centrales	6	0	0	0
Entreprises	982	79	2 291	183
Etablissements	12	1	129	10
Clientèle de détail	9	1	10	1
RISQUE DE PARTICIPATIONS EN ACTIONS	4 437	355	6 234	499
Méthode des modèles internes	978	78	0	0
Actions cotées	13	1	0	0
Expositions sur actions	965	77	0	0
Méthode de pondération simple	1 407	113	3 446	276
Capital investissement dans des portefeuilles diversifiés	1 085	87	1 099	88
Actions cotées	15	1	807	65
Autres expositions sur actions	307	25	1 540	123
Approche Standard	2 052	164	2 788	223
RISQUE DE MARCHÉ	3 485	279	5 556	445
Modèle interne	1 304	104	1 449	116
Approche Standard	2 181	175	4 107	329
RISQUE OPÉRATIONNEL	12 042	963	11 037	883
Approche modèle interne AMA	8 256	660	7 963	637
Approche Standard	269	22	0	0
Approche de Base	3 517	281	3 074	246
TOTAL	132 972	10 638	146 540	11 723

(*) Fin de période.

Les variations d'actifs pondérés entre fin 2009 et fin 2010 proviennent essentiellement des changements de périmètre dus au recentrage de BNP Paribas Fortis sur son cœur de métier conformément au plan d'intégration dans le groupe BNP Paribas.

BNL

En millions d'euros	31 décembre 2010		31 décembre 2009	
	Actifs pondérés ^(*)	Exigences en Fonds propres ^(*)	Actifs pondérés ^(*)	Exigences en Fonds propres ^(*)
RISQUE DE CRÉDIT ET DE CONTREPARTIE	68 524	5 482	60 912	4 873
Risque de crédit	67 840	5 427	60 238	4 819
Risque de crédit - IRBA	145	12	151	12
Administrations centrales et banques centrales	10	1	0	0
Entreprises	111	9	151	12
Etablissements	24	2	0	0
Risque de crédit - Approche standard	67 695	5 416	60 086	4 807
Administrations centrales et banques centrales	56	5	2	0
Entreprises	45 761	3 661	40 588	3 247
Etablissements	1 554	124	1 442	115
Clientèle de détail	16 825	1 346	14 749	1 180
<i>Prêts immobiliers</i>	8 960	717	6 620	530
<i>Autres expositions</i>	7 865	629	8 129	650
Positions de titrisation	212	17	407	33
Autres Actifs Risqués	3 287	263	2 898	232
Risque de contrepartie	684	55	674	54
Risque de contrepartie - Approche standard	684	55	674	54
Entreprises	600	48	586	47
Etablissements	84	7	88	7
RISQUE DE PARTICIPATIONS EN ACTIONS	575	46	704	56
Méthode des modèles internes	575	46	704	56
<i>Capital investissement dans des portefeuilles diversifiés</i>	0	0	67	5
<i>Actions cotées</i>	1	0	1	0
<i>Expositions sur actions</i>	574	46	637	51
RISQUE DE MARCHÉ	16	1	38	3
Approche Standard	16	1	38	3
RISQUE OPÉRATIONNEL	4 682	375	4 491	360
Approche modèle interne AMA	39	3	0	0
Approche Standard	4 561	365	4 223	338
Approche de Base	82	7	268	22
TOTAL	73 797	5 904	66 145	5 292

(*) Fin de période.

BANCWEST

En millions d'euros	31 décembre 2010		31 décembre 2009	
	Actifs pondérés ^(*)	Exigences en Fonds propres ^(*)	Actifs pondérés ^(*)	Exigences en Fonds propres ^(*)
RISQUE DE CRÉDIT ET DE CONTREPARTIE	39 968	3 197	40 543	3 243
Risque de crédit	39 650	3 172	40 265	3 221
Risque de crédit - Approche standard	39 650	3 172	40 265	3 221
Entreprises	22 787	1 823	20 699	1 656
Établissements	1 246	100	1 210	97
Clientèle de détail	12 106	969	11 128	890
<i>Prêts immobiliers</i>	5 639	451	5 394	432
<i>Expositions renouvelables</i>	509	41	460	37
<i>Autres expositions</i>	5 958	477	5 274	422
Positions de titrisation	707	57	4 823	386
Autres Actifs Risqués	2 804	224	2 405	192
Risque de contrepartie	318	25	278	22
Risque de contrepartie - Approche standard	318	25	278	22
Entreprises	318	25	278	22
RISQUE DE PARTICIPATIONS EN ACTIONS	5	0	12	1
Méthode des modèles internes	5	0	12	1
<i>Actions cotées</i>	0	0	7	1
<i>Expositions sur actions</i>	5	0	5	0
RISQUE DE MARCHÉ	75	6	36	3
Approche Standard	75	6	36	3
RISQUE OPÉRATIONNEL	3 002	240	2 813	225
Approche Standard	3 002	240	2 813	225
TOTAL	43 050	3 444	43 405	3 472

(*) Fin de période.

PERSONAL FINANCE

En millions d'euros	31 décembre 2010		31 décembre 2009	
	Actifs pondérés ^(*)	Exigences en Fonds propres ^(*)	Actifs pondérés ^(*)	Exigences en Fonds propres ^(*)
RISQUE DE CRÉDIT ET DE CONTREPARTIE	42 543	3 403	43 161	3 452
Risque de crédit	42 527	3 402	43 145	3 451
Risque de crédit - IRBA	9 305	744	9 485	759
Entreprises	18	1	11	1
Etablissements	102	8	65	5
Clientèle de détail	9 185	735	9 409	753
Expositions renouvelables	4 929	394	5 521	442
Autres expositions	4 256	341	3 889	311
Risque de crédit - Approche standard	33 222	2 658	33 660	2 692
Administrations centrales et banques centrales	77	6	78	6
Entreprises	233	19	245	20
Etablissements	253	20	138	11
Clientèle de détail	31 025	2 482	31 948	2 555
Prêts immobiliers	12 495	1 000	12 455	996
Expositions renouvelables	2 076	166	2 063	165
Autres expositions	16 454	1 316	17 430	1 394
Positions de titrisation	266	21	209	17
Autres Actifs Risqués	1 368	109	1 042	83
Risque de contrepartie	16	1	16	1
Risque de contrepartie - Approche standard	16	1	16	1
Etablissements	16	1	16	1
RISQUE DE PARTICIPATIONS EN ACTIONS	152	12	157	13
Méthode des modèles internes	152	12	157	13
Expositions sur actions	152	12	157	13
RISQUE DE MARCHÉ	124	10	49	4
Approche Standard	124	10	49	4
RISQUE OPÉRATIONNEL	4 462	357	4 806	385
Approche modèle interne AMA	1 738	139	2 555	204
Approche Standard	959	77	770	62
Approche de Base	1 765	141	1 481	119
TOTAL	47 281	3 783	48 173	3 854

(*) Fin de période.

BNP PARIBAS SUISSE SA

En millions d'euros	31 décembre 2010		31 décembre 2009	
	Actifs pondérés ^(*)	Exigences en Fonds propres ^(*)	Actifs pondérés ^(*)	Exigences en Fonds propres ^(*)
RISQUE DE CRÉDIT ET DE CONTREPARTIE	11 408	913	9 566	766
Risque de crédit	11 393	911	9 557	765
Risque de crédit - IRBA	9 056	724	8 820	705
Administrations centrales et banques centrales	7	1	5	0
Entreprises	7 873	630	7 943	635
Établissements	1 176	94	872	70
Risque de crédit - Approche standard	2 337	187	737	60
Entreprises	1 116	89	343	27
Clientèle de détail	819	66	185	15
Autres expositions	819	66	185	15
Autres Actifs Risqués	402	32	209	18
Risque de contrepartie	15	1	9	1
Risque de contrepartie - Approche standard	15	1	9	1
Entreprises	15	1	9	1
RISQUE DE PARTICIPATIONS EN ACTIONS	1	0	1	0
Méthode des modèles internes	1	0	1	0
Expositions sur actions	1	0	1	0
RISQUE OPÉRATIONNEL	916	73	729	58
Approche Modèle interne AMA	916	73	729	58
TOTAL	12 325	986	10 296	824

(*) Fin de période.

6

INFORMATIONS SUR LES COMPTES SOCIAUX

6.1	États financiers de BNP Paribas SA	298
	Compte de résultat de l'exercice 2010	298
	Bilan au 31 décembre 2010	299
	Notes annexes aux États financiers des comptes sociaux	300
	Note 1 Résumé des principes comptables appliqués par BNP Paribas SA	300
	Note 2 Notes relatives au compte de résultat de l'exercice 2010	307
	Note 3 Notes relatives au bilan au 31 décembre 2010	309
	Note 4 Engagements de financement et de garantie	319
	Note 5 Rémunérations et avantages consentis au personnel	320
	Note 6 Informations complémentaires	322
6.2	L'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2010 et la mise en distribution de dividende	329
6.3	Tableau des 5 derniers exercices de BNP Paribas SA	330
6.4	Principales filiales et participations de BNP Paribas SA	331
6.5	Informations relatives aux prises de participations de BNP Paribas SA en 2010 portant sur au moins 5 % du capital de sociétés françaises	334
6.6	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	335

6.1 États financiers de BNP Paribas SA

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2010

<i>En millions d'euros au 31 décembre</i>	Notes	Exercice 2010	Exercice 2009
Intérêts et produits assimilés	2.a	21 516	23 509
Intérêts et charges assimilées	2.a	(15 261)	(17 611)
Revenus des titres à revenu variable	2.b	1 796	2 257
Commissions (produits)	2.c	4 878	4 481
Commissions (charges)	2.c	(1 047)	(1 418)
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation		2 533	4 325
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés		(788)	382
Autres produits d'exploitation bancaire		180	139
Autres charges d'exploitation bancaire		(194)	(203)
PRODUIT NET BANCAIRE		13 613	15 861
Frais de personnel	5.a	(5 517)	(5 551)
Autres frais administratifs		(3 103)	(2 533)
Dotation aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles		(507)	(471)
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION		4 485	7 306
Coût du risque	2.d	(1 289)	(2 379)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		3 196	4 927
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	2.e	343	(404)
Dotations nettes aux provisions réglementées		43	26
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT		3 583	4 549
Impôt sur les bénéfices	2.f	(118)	(540)
RÉSULTAT NET		3 465	4 009

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2010

<i>En millions d'euros, au</i>	Notes	31 décembre 2010	31 décembre 2009
ACTIF			
Caisse, banques centrales et CCP		23 453	27 845
Effets publics et valeurs assimilées	3.c	136 232	115 249
Créances sur les établissements de crédit	3.a	336 700	355 813
Opérations avec la clientèle	3.b	365 772	310 232
Obligations et autres titres à revenu fixe	3.c	95 816	103 687
Actions et autres titres à revenu variable	3.c	8 717	6 243
Participations et autres titres détenus à long terme	3.c	4 924	5 522
Parts dans les entreprises liées	3.c	55 266	51 605
Crédit-bail et location avec option d'achat		94	47
Immobilisations incorporelles	3.i	6 124	5 438
Immobilisations corporelles	3.i	2 185	2 200
Actions propres	3.d	68	108
Autres actifs	3.g	189 633	182 349
Comptes de régularisation	3.h	73 190	70 915
TOTAL ACTIF		1 298 176	1 237 253
DETTES			
Banques centrales et CCP		1 714	5 094
Dettes envers les établissements de crédit	3.a	365 432	385 104
Opérations avec la clientèle	3.b	324 378	290 599
Dettes représentées par un titre	3.f	173 946	155 940
Autres passifs	3.g	295 004	267 296
Comptes de régularisation	3.h	60 779	55 395
Provisions	3.j	3 070	2 891
Dettes subordonnées	3.k	21 083	24 389
TOTAL DETTES		1 245 406	1 186 708
CAPITAUX PROPRES			
Capital souscrit	6.b	2 397	2 371
Prime d'émission		21 850	21 331
Réserves		25 059	22 834
Résultat de l'exercice		3 465	4 009
TOTAL CAPITAUX PROPRES		52 770	50 545
TOTAL PASSIF		1 298 176	1 237 253
Hors-bilan, au			
Engagements donnés			
Engagements de financement	4.a	210 259	182 137
Engagements de garantie	4.b	141 933	122 932
Engagements sur titres		370	593
Engagements reçus			
Engagements de financement	4.a	105 266	87 554
Engagements de garantie	4.b	185 441	146 344
Engagements sur titres		135	15

Notes annexes aux États financiers des comptes sociaux

Note 1 RÉSUMÉ DES PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUÉS PAR BNP PARIBAS SA

Les comptes de BNP Paribas SA sont établis conformément aux principes comptables généraux applicables en France aux établissements de crédit.

CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET SUR LA CLIENTÈLE

Les créances sur les établissements de crédit recouvrent l'ensemble des créances, y compris les créances subordonnées, détenues au titre d'opérations bancaires sur des établissements de crédit à l'exception de celles matérialisées par un titre. Elles comprennent également les valeurs reçues en pension, quel que soit le support de l'opération, et les créances se rapportant à des pensions livrées sur titres. Elles sont ventilées entre créances à vue et créances à terme.

Les créances sur la clientèle comprennent les concours distribués aux agents économiques autres que les établissements de crédit, à l'exception de celles qui sont matérialisées par un titre, les valeurs reçues en pension, quel que soit le support de l'opération, et les créances se rapportant à des pensions livrées sur titres. Elles sont ventilées en créances commerciales, comptes débiteurs de la clientèle et autres crédits.

Les créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle sont inscrites au bilan à leur valeur nominale augmentée des intérêts courus non échus.

Les prêts consentis et les engagements de crédit confirmés sont répartis entre les encours réputés sains, qu'ils aient ou non fait l'objet d'une restructuration et les encours jugés douteux. Il en est de même des risques de crédit attachés aux instruments financiers à terme dont la valeur actuelle est représentative d'un actif pour l'entreprise.

Le suivi des créances s'appuie sur le système de notation des risques de crédit de BNP Paribas SA. Ce dernier prend en compte deux paramètres fondamentaux : la probabilité de défaut de la contrepartie qui s'exprime au moyen d'une note et le taux de récupération global qui est attaché à la nature des transactions. L'échelle de note de contrepartie comprend douze niveaux : dix couvrant les créances saines et deux relatifs aux clients douteux et douteux compromis.

Sont considérées comme douteuses les créances pour lesquelles la banque estime qu'il existe un risque de voir les débiteurs dans l'impossibilité d'honorer tout ou partie de leurs engagements. Les crédits présentant des échéances impayées depuis plus de trois mois, plus de six mois en matière immobilière, ou plus de six mois en matière de crédits aux collectivités locales, ainsi que les crédits faisant l'objet d'une procédure contentieuse sont considérés comme douteux. La classification en douteux d'une créance entraîne immédiatement celle de l'ensemble des encours et des engagements relatifs au débiteur dans cette même catégorie.

Ces crédits donnent lieu à la constitution de dépréciations pour créances douteuses, qui correspondent à la différence entre la valeur brute de la créance et la valeur actualisée au taux effectif d'origine du crédit (pour

les crédits à taux fixe) ou au dernier taux contractuel connu (pour les crédits à taux variables) des flux futurs estimés recouvrables comprenant les flux en capital et en intérêts, ainsi que ceux résultant de la réalisation des garanties. Les garanties considérées sont constituées de garanties hypothécaires et nantissements, ainsi que de dérivés de crédit que la banque a acquis pour protéger le risque de crédit attaché aux portefeuilles de créances.

La restructuration d'une créance pour cause de difficultés financières de l'emprunteur donne lieu au calcul d'une décote représentant l'écart, en valeur actualisée, entre les nouvelles conditions de rémunération et les conditions initiales de rémunération de ladite créance. Les décotes sont comptabilisées en déduction de l'actif et reprises en résultat de façon actuarielle sur la durée de vie résiduelle de la créance. Lorsqu'une créance ayant fait l'objet d'une première restructuration présente à nouveau des échéances impayées, la créance est immédiatement déclassée en créances douteuses ou en créances douteuses compromises.

Lorsque le paiement des échéances initiales d'un crédit devenu douteux a repris de manière régulière, celui-ci peut à nouveau être classé dans la catégorie des créances saines. De même, les créances douteuses ayant fait l'objet d'une restructuration dont les termes sont respectés, et pour lesquelles le risque de crédit n'est plus avéré, sont également reclassées en créances saines.

Sont considérées comme douteuses compromises, les créances sur des contreparties dont les conditions de solvabilité sont telles qu'après une durée raisonnable de classement en douteux, aucun reclassement en sain n'est prévisible, les créances pour lesquelles la déchéance du terme a été prononcée, la plupart des créances issues de restructurations pour lesquelles le débiteur est à nouveau en défaut, ainsi que les créances classées en douteux depuis plus d'un an, sur lesquelles un défaut de paiement a été constaté, et qui ne sont pas assorties de garanties de recouvrement quasi intégral de la créance.

Les dépréciations pour créances douteuses couvrant des risques inscrits à l'actif du bilan sont affectées en déduction des actifs concernés. Les provisions maintenues au passif du bilan sont constituées des provisions pour engagements par signature, des provisions pour pertes à terminaison relatives aux prises de participation dans des programmes immobiliers et des provisions pour procès et autres préjudices, ainsi que des provisions pour risques non spécifiquement identifiés et pour risques sectoriels éventuels.

Au compte de résultat, les dotations et reprises de provisions et de dépréciations, les pertes sur créances irrécupérables, les récupérations sur créances amorties et les décotes calculées sur créances restructurées sont regroupées dans la rubrique « Coût du risque ».

Les intérêts correspondant à la rémunération de la valeur comptable des créances dépréciées, ou à la reprise de l'effet d'actualisation, sont comptabilisés en « produits d'intérêts », tout comme les reprises de décote sur créances restructurées.

CONTRATS D'ÉPARGNE ET DE PRÊT RÉGLEMENTÉS

Les Comptes Épargne Logement (CEL) et Plans d'Épargne Logement (PEL) sont des produits d'épargne réglementés par les pouvoirs publics, destinés aux particuliers. Ils associent une phase d'épargne et une phase de crédit, indissociablement liées, la phase de crédit étant contingente à la phase d'épargne.

Ces produits comportent deux types d'engagements pour BNP Paribas SA qui s'est engagé d'une part à rémunérer l'épargne, pour une durée indéterminée, à un taux d'intérêt fixé à l'ouverture du contrat par les pouvoirs publics pour les Plans d'Épargne Logement ou à un taux refixé chaque semestre en fonction d'une formule d'indexation fixée par la loi pour les Comptes d'Épargne Logement, et d'autre part à prêter au client, s'il le demande, pour un montant fonction des droits acquis pendant la phase d'épargne, à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour les Plans d'Épargne Logement ou à un taux fonction de la phase d'épargne pour les contrats de Compte d'Épargne Logement.

Les engagements futurs de BNP Paribas SA relatifs à chaque génération - les Plans d'Épargne Logement de même taux à l'ouverture formant une génération, et les Comptes d'Épargne Logement formant, pour leur ensemble, une génération - sont mesurés par actualisation des résultats potentiels futurs associés aux encours en risque de la génération considérée.

Les encours en risque sont estimés sur la base d'une analyse des historiques des comportements clientèle, et correspondent aux encours statistiquement probables pour les crédits, et à la différence entre les encours statistiquement probables et les encours minimum attendus pour l'épargne, les encours minimum attendus étant assimilables à des dépôts à terme certains.

Les résultats des périodes futures afférents à la phase d'épargne sont estimés par la différence entre le taux de remplacement et le taux fixe de rémunération de l'épargne sur l'encours en risque d'épargne de la période considérée. Les résultats des périodes futures afférents à la phase de crédit sont estimés par la différence entre le taux de refinancement et le taux fixe de rémunération des crédits sur l'encours en risque de crédit de la période considérée.

Les taux de placement de l'épargne et les taux de refinancement des crédits sont déduits de la courbe de taux de swap et des marges attendues sur des instruments financiers de nature et de maturités comparables. Les marges sont déterminées à partir de celles observées sur les crédits à l'habitat à taux fixe pour la phase de crédit, et de celles observées sur les produits d'assurance-vie en euro pour la phase d'épargne.

Pour traduire l'incertitude sur les évolutions potentielles des taux et leurs conséquences sur les comportements futurs modélisés des clients et sur les encours en risque, les engagements sont estimés par application de la méthode Monte-Carlo.

Lorsque la somme algébrique de la mesure des engagements futurs sur la phase d'épargne et sur la phase de crédit d'une même génération de contrats traduit une situation potentiellement défavorable pour BNP Paribas SA, une provision est constituée, sans compensation entre les générations, et enregistrée dans la rubrique « Provisions » du bilan. Les variations de cette provision sont enregistrées au compte de résultat en « Produits et charges d'intérêts et assimilés ».

TITRES

Le terme « Titres » recouvre les titres du marché interbancaire, les bons du Trésor et les autres titres de créances négociables, les obligations et les autres valeurs mobilières dites à revenu fixe - c'est-à-dire à rendement non aléatoire - qu'il soit fondé sur des taux fixes ou sur des taux variables, les actions et les autres titres à revenu variable.

Selon les dispositions du règlement CRC n° 2005-01 les titres sont classés dans les catégories suivantes : titres de transaction, titres de placement, titres de l'activité de portefeuille, titres d'investissement, autres titres détenus à long terme, titres de participation et parts dans les entreprises liées.

En cas de risque de crédit avéré, les titres à revenu fixe des portefeuilles de placement et d'investissement sont identifiés comme des titres douteux, selon les mêmes critères que ceux applicables aux créances et engagements douteux.

Lorsque des titres supportant un risque de contrepartie sont classés en douteux, la dépréciation relative à ce risque, lorsqu'il peut être isolé, est inscrite dans la rubrique « Coût du risque ».

Titres de transaction

Les titres qui à l'origine sont acquis ou vendus avec l'intention de les revendre ou de les racheter à court terme et ceux détenus du fait d'une activité de mainteneur de marché, sont comptabilisés dans la rubrique « Titres de transaction », et évalués individuellement à leur prix de marché, s'ils répondent aux caractéristiques suivantes :

- ces titres sont négociables sur un marché actif (tout marché sur lequel les prix de marché des titres concernés sont constamment accessibles aux tiers auprès d'une Bourse de valeurs, ou auprès de courtiers, de négociateurs ou d'établissements assujettis mainteneurs de marché) ;
- les prix de marché ainsi accessibles doivent être représentatifs de transactions réelles intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normales.

Sont également considérés comme des titres de transaction les titres acquis ou vendus dans le cadre d'une gestion spécialisée (notamment en sensibilité) de portefeuille de transaction comprenant des instruments financiers à terme, des titres, ou d'autres instruments financiers appréhendés globalement.

Les variations de valeur contribuent à la formation du résultat de ce portefeuille. Les titres enregistrés parmi les titres de transaction ne peuvent être reclassés dans une autre catégorie comptable, et continuent de suivre les règles de présentation et de valorisation des titres de transaction jusqu'à leur sortie du bilan par cession, remboursement intégral ou passage en pertes.

Dans des situations exceptionnelles de marché nécessitant un changement de stratégie, les titres de transaction peuvent être reclassés dans les catégories « Titres de placement » ou « Titres d'investissement » en fonction de la nouvelle stratégie de détention adoptée.

De même, lorsque les titres de transaction à revenu fixe ne sont plus, postérieurement à leur acquisition, négociables sur un marché actif et si l'établissement a l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à leur échéance, ils peuvent être transférés dans les catégories « Titres de placement » ou « Titres d'investissement ».

Les dispositions de chaque catégorie concernée sont applicables à la date du transfert.

Si les caractéristiques du marché sur lequel les titres de transaction ont été acquis évoluent de sorte que ce marché ne puisse plus être considéré comme actif, la valeur de réévaluation des titres concernés est déterminée en utilisant des techniques de valorisation qui tiennent compte des nouvelles caractéristiques du marché.

Titres de placement

Sont comptabilisés en titres de placement les titres qui ne sont inscrits dans aucune des autres catégories existantes.

Les obligations et les autres titres dits à revenu fixe sont évalués au plus bas du prix d'acquisition (hors intérêts courus non échus) ou de la valeur probable de négociation. Celle-ci est généralement déterminée par référence au cours de Bourse. Les intérêts courus sont comptabilisés en compte de résultat dans la rubrique « Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

L'écart éventuel entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement des titres de placement à revenu fixe acquis sur le marché secondaire est enregistré en résultat selon la méthode actuarielle, sur la durée de vie résiduelle des titres. Au bilan, la valeur comptable des titres est ainsi progressivement ajustée à la valeur de remboursement.

Les actions sont évaluées au plus bas du prix d'acquisition ou de la valeur probable de négociation. Celle-ci est généralement déterminée par référence au cours de Bourse pour les actions cotées et par référence à la quote-part de capitaux propres revenant à BNP Paribas SA, calculée à partir des informations disponibles les plus récentes pour les actions non cotées. Les dividendes perçus sont comptabilisés au compte de résultat lors de leur encaissement dans la rubrique « Revenus des titres à revenu variable ».

Le prix de revient des titres de placement cédés est calculé selon la méthode « premier entré, premier sorti ». Les plus-values et moins-values de cession sont enregistrées dans la rubrique « Gains nets sur opérations liées aux portefeuilles de placement et assimilés » du compte de résultat, de même que les dépréciations de titres dotés ou reprises.

Dans le cas de situations exceptionnelles nécessitant un changement de stratégie ou lorsque les titres ne sont plus négociables sur un marché actif, les titres classés dans la catégorie « Titres de placement » peuvent être transférés dans la catégorie « Titres d'investissement » et doivent être identifiés au sein de ce portefeuille. Ces titres sont alors comptabilisés selon les dispositions relatives à la catégorie « Titres d'investissement ».

Titres de l'activité de portefeuille

Relèvent d'une activité de portefeuille, les investissements réalisés de façon régulière avec pour seul objectif, d'en retirer le gain en capital à moyen terme sans intention d'investir durablement dans le développement du fonds de commerce de l'entreprise émettrice. C'est notamment le cas des titres détenus dans le cadre d'une activité de capital-risque.

Les titres de l'activité de portefeuille sont comptabilisés individuellement au plus bas de leur coût historique ou de leur valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée en tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur et de l'horizon de détention. La valeur d'utilité des titres cotés est déterminée par référence au cours sur une période d'un mois.

Titres d'investissement

Les titres à revenu fixe assortis d'une échéance déterminée (notamment les obligations, les titres du marché interbancaire, les bons du Trésor et autres titres de créances négociables) sont comptabilisés en « Titres d'investissement » lorsqu'existent l'intention et la capacité de les conserver jusqu'à leur échéance.

Les obligations entrant dans cette catégorie font l'objet d'un financement adossé ou d'une couverture en taux d'intérêt sur leur durée de vie résiduelle.

L'écart éventuel entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement des titres d'investissement est enregistré en résultat selon la méthode actuarielle, sur la durée de vie résiduelle des titres. Au bilan, la valeur comptable des titres est ainsi progressivement ajustée à la valeur de remboursement.

Les intérêts afférents à ces titres sont comptabilisés au compte de résultat dans la rubrique « Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

Une dépréciation est constituée lorsque la dégradation de la qualité de la signature des émetteurs est susceptible de compromettre le remboursement des titres à leur échéance.

En cas de cession de titres ou de transferts vers une autre catégorie, pour un montant significatif par rapport au montant total des autres titres d'investissement détenus, le classement dans cette catégorie n'est plus autorisé pour la période en cours et pendant les deux exercices suivants. Tous les titres détenus et classés en « Titres d'investissement » sont alors reclassés dans la catégorie « Titres de placement ».

Lorsque, dans les cas de situations exceptionnelles de marché nécessitant un changement de stratégie, des titres de transaction et de placement ont été transférés dans cette catégorie, les cessions réalisées avant l'échéance de ces titres d'investissement, si elles sont liées au fait qu'ils redeviennent négociables sur un marché actif, n'entraînent pas l'application de la règle de reclassement des autres titres détenus décrite au paragraphe précédent.

Titres de participation, autres titres détenus à long terme et parts dans les entreprises liées

Les titres de participation sont constitués des participations pour lesquelles BNP Paribas SA dispose d'une influence notable sur les organes d'administration des sociétés émettrices et des participations présentant un caractère stratégique pour le développement des activités de BNP Paribas SA. Cette influence est présumée lorsque le pourcentage de contrôle de BNP Paribas SA est supérieur ou égal à 10 %.

Les « Autres titres détenus à long terme » sont des actions et valeurs assimilées que BNP Paribas SA entend détenir durablement pour en retirer à plus ou moins longue échéance une rentabilité satisfaisante, sans pour autant intervenir dans la gestion des entreprises dont les titres sont détenus, mais avec l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice.

Les parts dans les entreprises liées sont constituées d'actions et autres titres à revenus variables détenus dans les entreprises liées pour lesquelles BNP Paribas SA dispose d'un contrôle exclusif, c'est-à-dire celles susceptibles d'être incluses par intégration globale dans le Groupe.

Les titres détenus dans ces catégories sont comptabilisés individuellement au plus bas de leur valeur d'acquisition ou de leur valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée par référence à une méthode d'évaluation multicritère fondée sur les éléments disponibles tels que l'actualisation des flux futurs, la somme des parties, l'actif net réévalué et les rapports communément utilisés qui leur sont relatifs pour apprécier les perspectives de rentabilité et de réalisation de chaque ligne de titre. Pour les titres cotés, la valeur d'utilité est considérée au moins égale au coût quand le cours de Bourse à la clôture n'est pas inférieur de plus de 20 % au coût et que le cours de Bourse n'est pas inférieur au coût depuis les 12 derniers mois consécutifs. Au-delà, si l'évaluation multicritère fait apparaître que la valeur comptable doit être dépréciée, la valeur d'utilité est considérée égale au cours de Bourse. Il en est de même en tout état de cause, si le cours de Bourse est inférieur au coût depuis 60 mois consécutifs ou si le cours de Bourse à la clôture est inférieur de 50 % au coût ou encore si le cours moyen sur 12 mois est inférieur de plus de 30 % au coût. Les lignes de titres cotés représentant une valeur d'acquisition inférieure à dix millions d'euros peuvent être évaluées, par mesure de simplification, par référence au cours de Bourse moyen de clôture.

Les plus ou moins-values de cession et les mouvements de dotations ou reprises de dépréciation sont enregistrés dans la rubrique « Gains ou pertes sur actifs immobilisés » du compte de résultat.

Les dividendes sont enregistrés dès que leur paiement a fait l'objet d'une résolution d'Assemblée Générale ou lors de leur encaissement lorsque la décision de l'Assemblée n'est pas connue. Ils sont enregistrés dans la rubrique « Revenus des titres à revenu variable ».

Actions propres

Les actions propres détenues par BNP Paribas SA sont classées et évaluées selon les modalités suivantes :

- les actions détenues, acquises dans le cadre d'un contrat de liquidité ainsi que celles acquises dans le cadre d'opérations d'arbitrage sur indices, sont inscrites dans la catégorie des titres de transaction et évaluées au prix de marché ;
- les actions détenues dans la perspective d'une attribution aux salariés sont inscrites dans la catégorie des titres de placement et évaluées au plus bas de leur valeur de marché et de leur prix d'acquisition. La différence entre le prix d'acquisition et le prix d'exercice de l'option d'achat par les salariés de BNP Paribas SA (qui est nul pour les attributions d'actions gratuites) a fait l'objet, le cas échéant, d'une dépréciation : la quote-part des actions attribuées aux salariés des filiales de BNP Paribas SA est refacturée à celles-ci sur la période d'acquisition des droits.

Le règlement n° 2008-17 du Comité de la Réglementation Comptable publié le 30 décembre 2008 a modifié les dispositions qui précèdent afin que les actions propres détenues dans le but d'une attribution aux salariés suivent les règles d'évaluation du règlement n° 2008-15 relatif à la comptabilisation des plans d'option d'achat ou de souscription d'actions et des plans d'attribution d'actions gratuites aux salariés, qui prévoient qu'elles ne soient pas dépréciées, en raison de la constitution au passif d'une provision déterminée en fonction des services rendus par les bénéficiaires. Les règlements n° 2008-15 et 2008-17 n'ont pas été appliqués rétroactivement ;

- les actions détenues en vue de leur annulation ou dont l'intention de détention ne répond en particulier à aucun des motifs précédemment mentionnés sont inscrites en valeurs immobilisées. Les actions destinées à être annulées sont maintenues à leur coût d'acquisition. Les autres actions sont évaluées au plus bas de leur valeur d'acquisition ou de leur valeur d'usage.

IMMOBILISATIONS

Les immeubles et le matériel figurent au coût d'acquisition ou au coût réévalué pour ceux ayant fait l'objet d'une réévaluation, conformément aux lois de finances de 1977 et 1978 en France. L'écart de réévaluation sur biens non amortissables, dégagé à l'occasion de ces réévaluations légales, a été incorporé au capital.

Les immobilisations sont enregistrées à leur coût d'acquisition augmenté des frais directement attribuables, et des coûts d'emprunt encourus lorsque la mise en service des immobilisations est précédée d'une période de construction ou d'adaptation.

Les logiciels développés par la banque, lorsqu'ils remplissent les critères d'immobilisation sont immobilisés pour leur coût direct de développement qui inclut les dépenses externes et les frais de personnel directement affectables au projet.

Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes éventuelles de valeur.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire et sur la durée d'utilité attendue du bien. Les dotations aux amortissements sont comptabilisées dans la rubrique « Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles » du compte de résultat.

La fraction des amortissements pratiqués qui excède l'amortissement économique, principalement calculé sur le mode linéaire, est enregistrée dans la rubrique « Provisions réglementées : amortissements dérogatoires » au passif du bilan. Aucun effet d'impôt n'est calculé sur les amortissements dérogatoires.

Lorsqu'une immobilisation est composée de plusieurs éléments pouvant faire l'objet de remplacement à intervalles réguliers, ayant des utilisations différentes ou procurant des avantages économiques selon un rythme différent, chaque élément est comptabilisé séparément et chacun des composants est amorti selon un plan d'amortissement qui lui est propre. Cette approche par composants a été retenue pour les immeubles d'exploitation.

Les durées d'amortissement pour les immeubles de bureaux sont de 80 et 60 ans pour le gros œuvre des immeubles de prestige et les autres immeubles respectivement, 30 ans pour les façades, 20 ans pour les installations générales et techniques et 10 ans pour les agencements.

Les logiciels sont amortis selon leur nature, sur des durées n'excédant pas 3 ou 5 ans pour les développements essentiellement liés à la production de services rendus à la clientèle et 8 ans pour les développements d'infrastructure.

Les immobilisations amortissables font en outre l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'à la date de clôture, d'éventuels indices de perte de valeur sont identifiés. Les immobilisations non amortissables font l'objet d'un test de dépréciation systématique au moins une fois par an.

Si un indice de dépréciation est identifié, la nouvelle valeur recouvrable de l'actif est comparée à la valeur nette comptable de l'immobilisation. En cas de perte de valeur une dépréciation est constatée en compte de résultat. La dépréciation est reprise en cas de modification de l'estimation de la valeur recouvrable ou de disparition des indices de dépréciation. Les dépréciations sont comptabilisées dans la rubrique « Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles » du compte de résultat.

Les plus ou moins-values de cession des immobilisations d'exploitation sont enregistrées au compte de résultat dans la rubrique « Gains ou pertes sur actifs immobilisés ».

DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET COMPTES CRÉDITEURS DE LA CLIENTÈLE

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont présentées selon leur durée initiale ou leur nature : dettes à vue ou à terme pour les établissements de crédit ; comptes d'épargne à régime spécial et autres dépôts pour la clientèle. Sont incluses dans ces différentes rubriques, en fonction de la nature de la contrepartie, les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs. Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés au bilan parmi les dettes rattachées.

DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE

Les dettes représentées par un titre sont présentées selon la nature de leur support : bons de caisse, titres du marché interbancaire, titres de créances négociables, titres obligataires et assimilés, à l'exclusion des titres subordonnés classés parmi les dettes subordonnées.

Les intérêts courus non échus attachés à ces titres sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties selon la méthode actuarielle sur la durée de vie de l'emprunt, les frais afférents à leur émission étant répartis linéairement sur cette même durée.

PROVISIONS POUR ENGAGEMENTS INTERNATIONAUX

Les provisions pour engagements internationaux sont constituées en fonction de l'appréciation portée d'une part sur le risque de non-transfert attaché à la solvabilité future de chacun des pays composant la base provisionnable et d'autre part sur le risque systémique de crédit auquel sont exposés les débiteurs dans l'hypothèse d'une dégradation continue et persistante de la situation économique et générale des pays compris dans cette base. Les provisions constituées ou libérées au titre de ces risques sont regroupées au compte de résultat consolidé dans la rubrique « Coût du risque ».

PROVISIONS NON LIÉES À DES OPÉRATIONS BANCAIRES

BNP Paribas SA constitue des provisions afin de couvrir des risques et des charges nettement précisés quant à leur objet, et dont le montant ou l'échéance ne peuvent être fixés de façon précise. Conformément aux textes en vigueur, la constitution de telles provisions non liées à des opérations bancaires est subordonnée à l'existence d'une obligation envers un tiers à la clôture, à la probabilité de sortie de ressources au bénéfice de ce tiers et à l'absence de contrepartie équivalente attendue de ce tiers.

COÛT DU RISQUE

La rubrique « Coût du risque » comprend les charges résultant de la manifestation de risques de contrepartie, litiges et fraudes inhérents à l'activité bancaire réalisée avec des tiers. Les dotations nettes aux

provisions ne relevant pas de tels risques sont classées dans les rubriques du compte de résultat correspondant à leur nature.

INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME

Les engagements sur instruments financiers à terme sont contractés sur différents marchés pour des besoins de couverture spécifique ou globale des actifs et des passifs ou à des fins de transaction.

Les engagements relatifs à ces instruments sont enregistrés au hors-bilan pour la valeur nominale des contrats. Leur traitement comptable dépend de la stratégie de gestion de ces instruments.

Instruments financiers dérivés détenus à des fins de couverture

Les produits et charges relatifs aux instruments financiers dérivés à terme utilisés à titre de couverture, affectés dès l'origine à un élément ou à un ensemble homogène d'éléments identifiés, sont constatés dans les résultats de manière symétrique à la prise en compte des produits et des charges sur les éléments couverts et sous la même rubrique comptable.

Les charges et produits relatifs aux instruments financiers à terme ayant pour objet de couvrir et de gérer un risque global de taux d'intérêt sont inscrits au prorata temporis au résultat.

Instruments financiers dérivés détenus à des fins de transaction

Les instruments dérivés détenus à des fins de transaction peuvent être négociés sur des marchés organisés ou assimilés ou sur des marchés de gré à gré.

Les instruments inclus dans un portefeuille de transaction sont évalués par référence à leur valeur de marché à la date de clôture. Les gains ou pertes correspondants sont directement portés dans les résultats de l'exercice, qu'ils soient latents ou réalisés. Ils sont inscrits au compte de résultat, dans la rubrique « Gains nets sur opérations liées aux portefeuilles de négociation ».

L'évaluation de la valeur de marché est effectuée :

- soit par référence à la valeur de cotation lorsque celle-ci est disponible ;
- soit à partir d'une technique de valorisation faisant appel à des méthodes de calcul mathématiques fondées sur des théories financières reconnues, et des paramètres dont la valeur est déterminée, pour certains, à partir des prix de transactions observés sur des marchés actifs et pour d'autres, à partir d'estimations statistiques ou d'autres méthodes quantitatives.

Dans tous les cas, des corrections de valeur conservatrices sont effectuées afin de tenir compte des risques de modèle, de contrepartie ou de liquidité.

Certains instruments complexes, généralement réalisés sur mesure et peu liquides et résultant de la combinaison synthétique d'instruments, sont évalués avec des modèles d'évaluation utilisant des paramètres pour partie non observables sur un marché actif.

La marge dégagée lors de la négociation de ces instruments financiers complexes a été immédiatement comptabilisée en résultat pour les opérations initiées jusqu'au 31 décembre 2004.

Pour les opérations initiées à partir du 1^{er} janvier 2005, la marge dégagée lors de la négociation de ces instruments financiers complexes est différée et reprise en résultat sur la durée d'inobservabilité anticipée

des paramètres de valorisation. Lorsque les paramètres non observables à l'origine le deviennent ou lorsque la valorisation peut être justifiée par comparaison avec celle de transactions récentes et similaires opérées sur un marché actif, la part de la marge non encore reconnue est alors comptabilisée en résultat.

Autres opérations de transaction sur instruments financiers dérivés

Les résultats relatifs aux contrats négociés de gré à gré constituant des positions ouvertes isolées sont enregistrés dans le compte de résultat au dénouement des contrats ou prorata temporis, selon la nature de l'instrument. Les pertes latentes éventuelles font l'objet d'une provision pour risques par ensembles homogènes de contrats.

IMPÔTS SUR LES SOCIÉTÉS

L'impôt sur les bénéfices constitue une charge de la période à laquelle se rapportent les produits et les charges, quelle que soit la date de son paiement effectif. Lorsque la période sur laquelle les produits et les charges concourant au résultat comptable ne coïncide pas avec celle au cours de laquelle les produits sont imposés et les charges déduites, BNP Paribas SA comptabilise un impôt différé, déterminé selon la méthode du report variable prenant pour base l'intégralité des différences temporaires entre les valeurs comptables et fiscales des éléments du bilan et les taux d'imposition applicables dans le futur dès lors qu'ils ont été votés. Les impôts différés actifs font l'objet d'un enregistrement comptable tenant compte de la probabilité de récupération qui leur est attachée.

PARTICIPATION DES SALARIÉS

Conformément à la réglementation française, BNP Paribas SA enregistre le montant de la participation dans le compte de résultat de l'exercice au titre duquel le droit des salariés est né. La dotation est inscrite dans la rubrique « Frais de personnel ».

AVANTAGES BÉNÉFICIAIRE AU PERSONNEL

Les avantages consentis au personnel de BNP Paribas SA sont classés en quatre catégories :

- les indemnités de fin de contrat de travail versées notamment dans le cadre de plans de cessation anticipée d'activité ;
- les avantages à court terme tels que les salaires, les congés annuels, l'intéressement, la participation, l'abondement ;
- les avantages à long terme qui comprennent les congés rémunérés (le compte épargne temps) et les primes liées à l'ancienneté, certaines rémunérations différées versées en numéraire ;
- les avantages postérieurs à l'emploi constitués notamment en France par les compléments de retraite bancaire versés par les Caisses de retraite de BNP Paribas SA, par les primes de fin de carrière, et à l'étranger par les régimes de retraite portés pour certains d'entre eux par des fonds de pension.

Indemnités de fin de contrat de travail

Les indemnités de fin de contrat de travail résultent de l'avantage accordé aux membres du personnel lors de la résiliation par BNP Paribas SA du

contrat de travail avant l'âge légal du départ en retraite ou de la décision de membres du personnel de partir volontairement en échange d'une indemnité. Les indemnités de fin de contrat de travail exigibles plus de douze mois après la date de clôture font l'objet d'une actualisation.

Avantages à court terme

L'entreprise comptabilise une charge lorsqu'elle a utilisé les services rendus par les membres du personnel en contrepartie des avantages qui leur ont été consentis.

Avantages à long terme

Les avantages à long terme désignent les avantages, autres que les avantages postérieurs à l'emploi et les indemnités de fin de contrat de travail, qui ne sont pas dus intégralement dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lequel les membres du personnel ont rendu les services correspondants. La méthode d'évaluation actuarielle est similaire à celle qui s'applique aux avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies, mais les écarts actuariels sont comptabilisés immédiatement tout comme l'effet lié à d'éventuelles modifications de régime.

Sont notamment concernées par cette catégorie les rémunérations versées en numéraire et différées de plus de douze mois, qui sont provisionnées dans les comptes des exercices au cours desquels le salarié rend les services correspondants. Lorsque ces rémunérations variables différées sont soumises à une condition d'acquisition liée à la présence, les services sont présumés reçus sur la période d'acquisition et la charge de rémunération correspondante est inscrite, prorata temporis sur cette période, en frais de personnel en contrepartie d'une dette. La charge est révisée pour tenir compte de la non-réalisation des conditions de présence ou de performance, et pour les rémunérations différées indexées sur le cours de l'action BNP Paribas, de la variation de valeur du titre.

En l'absence de condition de présence, la rémunération variable différée est provisionnée immédiatement sans étalement dans les comptes de l'exercice auquel elle se rapporte ; le passif est ensuite réestimé à chaque clôture en fonction des éventuelles conditions de performance et pour les rémunérations différées indexées sur le cours de l'action BNP Paribas, de la variation de valeur du titre, et ce jusqu'à son règlement.

Avantages postérieurs à l'emploi

Les avantages postérieurs à l'emploi dont bénéficient les salariés de BNP Paribas SA en France et à l'étranger résultent de régimes à cotisations définies et de régimes à prestations définies.

Les régimes qualifiés de « régimes à cotisations définies », comme la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse qui verse une pension de retraite aux salariés français de BNP Paribas SA ainsi que les régimes de retraite nationaux complémentaires et interprofessionnels, ne sont pas représentatifs d'un engagement pour l'entreprise et ne font l'objet d'aucune provision. Le montant des cotisations appelées pendant l'exercice est constaté en charges.

Seuls les régimes qualifiés de « régimes à prestations définies », soit notamment les compléments de retraite versés par les Caisses de retraite de BNP Paribas SA et les primes de fin de carrière, sont représentatifs d'un engagement à la charge de l'entreprise qui donne lieu à évaluation et provisionnement.

Le classement dans l'une ou l'autre de ces catégories s'appuie sur la substance économique du régime pour déterminer si BNP Paribas SA est tenu ou pas, par les clauses d'une convention ou par une obligation implicite, d'assurer les prestations promises aux membres du personnel.

Les avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies font l'objet d'évaluations actuarielles tenant compte d'hypothèses démographiques et financières. Le montant provisionné de l'engagement est déterminé en utilisant les hypothèses actuarielles retenues par l'entreprise et en appliquant la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode d'évaluation tient compte d'un certain nombre de paramètres tels que des hypothèses démographiques, de départs anticipés, d'augmentations des salaires et de taux d'actualisation et d'inflation. La valeur d'actifs éventuels de couverture est ensuite déduite du montant de l'engagement.

La mesure de l'obligation résultant d'un régime et de la valeur de ses actifs de couverture peut évoluer fortement d'un exercice à l'autre en fonction de changements d'hypothèses actuarielles et entraîner des écarts actuariels. BNP Paribas SA applique la méthodologie dite « du corridor » pour comptabiliser les écarts actuariels sur ces engagements. Cette méthode autorise à ne reconnaître, à partir de l'exercice suivant et de façon étalée sur la durée résiduelle moyenne d'activité des membres du personnel, que la fraction des écarts actuariels qui excède la plus élevée des deux valeurs suivantes : 10 % de la valeur actualisée de l'obligation brute ou 10 % de la valeur de marché des actifs de couverture du régime à la fin de l'exercice précédent.

Les conséquences des modifications de régimes relatives aux services passés sont reconnues en résultat de façon étalée dans le temps jusqu'à l'acquisition complète des droits sur lesquels ont porté lesdites modifications.

La charge annuelle comptabilisée en frais de personnel au titre des régimes à prestations définies est représentative des droits acquis pendant la période par chaque salarié correspondant au coût des services rendus, du coût financier lié à l'actualisation des engagements, du produit attendu des placements, de l'amortissement des écarts actuariels et des coûts des services passés résultant des éventuelles modifications de régimes, ainsi que des conséquences des réductions et des liquidations éventuelles de régimes.

ENREGISTREMENT DES PRODUITS ET DES CHARGES

Les intérêts et commissions assimilées sont comptabilisés pour leur montant couru, constaté prorata temporis. Les commissions assimilées aux intérêts comprennent notamment certaines commissions perçues lorsque celles-ci sont incorporées dans la rémunération des prêts (participation, engagement, frais de dossier). Les coûts marginaux de transaction que la Banque supporte à l'occasion de l'octroi ou de

l'acquisition d'un concours font également l'objet d'un étalement sur la durée de vie effective du crédit.

La première application au 1^{er} janvier 2010 du règlement n° 2009-03 du Comité de la Réglementation Comptable relatif à la comptabilisation des commissions reçues par un établissement de crédit et des coûts marginaux de transaction à l'occasion de l'octroi ou de l'acquisition d'un concours n'a pas eu d'incidences significatives sur les comptes.

Les commissions non assimilées à des intérêts et correspondant à des prestations de service sont enregistrées à la date de réalisation de la prestation ou de façon proratisée sur la durée du service rendu lorsque celui-ci est continu.

OPÉRATIONS EN DEVISES

Les positions de change sont, d'une manière générale, évaluées aux cours de change officiels de fin de période. Les profits et les pertes de change résultant des opérations courantes conclues en devises sont enregistrés dans le compte de résultat.

Les écarts de change résultant de la conversion des actifs en devises détenus de façon durable, comprenant les autres titres détenus à long terme, les dotations des succursales et les titres des filiales et participations étrangères, libellés en devises et financés en euros, sont inscrits dans des comptes d'écarts de conversion rattachés aux comptes de bilan enregistrant ces différents actifs.

Les écarts de change résultant de la conversion des actifs en devises détenus de façon durable, comprenant les autres titres détenus à long terme, les dotations des succursales et les titres des filiales et participations étrangères, libellés et financés en devises, sont comptabilisés de manière symétrique aux écarts de change des financements correspondants.

CONVERSION DES COMPTES EN DEVISES ÉTRANGÈRES

Tous les éléments d'actif et de passif, monétaires ou non monétaires, des succursales étrangères exprimés en devises sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice. L'écart résultant de la conversion des dotations en capital des succursales étrangères est enregistré dans les comptes de régularisation.

Note 2 NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2010

2.a MARGE D'INTÉRÊTS

BNP Paribas SA, présente sous les rubriques « Intérêts et produits assimilés » et « Intérêts et charges assimilées » la rémunération déterminée des instruments financiers évalués au coût amorti, ainsi que la rémunération des instruments financiers en valeur de marché qui ne répondent pas à la définition d'un instrument dérivé. La variation de

valeur calculée hors intérêts courus sur ces instruments financiers en valeur de marché par résultat est comptabilisée sous la rubrique « Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation ».

Les produits et charges d'intérêts sur les dérivés de couverture sont présentés avec les revenus des éléments dont ils contribuent à la couverture des risques.

En millions d'euros	Exercice 2010		Exercice 2009	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Établissements de crédit	5 682	(4 878)	7 362	(6 607)
Comptes à vue, prêts et emprunts	4 911	(3 902)	5 728	(4 753)
Titres reçus (donnés) en pension livrée	683	(977)	1 526	(1 854)
Prêts subordonnés	87		108	
Clientèle	9 092	(4 186)	9 543	(3 780)
Comptes à vue, prêts et comptes à terme	8 860	(3 861)	9 095	(3 223)
Titres reçus (donnés) en pension livrée	200	(326)	410	(557)
Prêts subordonnés	32		38	
Crédit-bail	19	(17)	23	(20)
Dettes représentées par un titre	873	(4 491)	789	(5 208)
Obligations et autres titres à revenu fixe	5 850		5 792	
Titres de transaction	1 453		1 950	
Titres de placement	3 940		3 092	
Titres d'investissement	456		477	
Titres de développement industriel relevant de la gestion collective des Livrets de Développement Durable	-		273	
Instruments de macro-couverture		(1 688)		(1 996)
PRODUITS ET CHARGES D'INTÉRÊTS	21 516	(15 261)	23 509	(17 611)

2.b REVENUS DES TITRES À REVENU VARIABLE

En millions d'euros	Exercice 2010	Exercice 2009
Titres de placement et assimilés	63	98
Participations et autres titres détenus à long terme	278	292
Parts dans les entreprises liées	1 454	1 867
REVENUS DES TITRES À REVENU VARIABLE	1 796	2 257

2.c COMMISSIONS

En millions d'euros	Exercice 2010		Exercice 2009	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Opérations bancaires et financières	2 472	(796)	2 290	(1 191)
Opérations avec la clientèle	2 012	(134)	1 722	(136)
Autres	461	(663)	568	(1 055)
Prestations de services financiers	2 406	(250)	2 191	(227)
PRODUITS ET CHARGES DE COMMISSIONS	4 878	(1 047)	4 481	(1 418)

2.d COÛT DU RISQUE, PROVISIONS POUR CRÉANCES DOUTEUSES OU RISQUES

Le coût du risque recouvre la charge des dépréciations constituées au titre du risque de crédit inhérent à l'activité d'intermédiation de BNP Paribas SA ainsi que des dépréciations éventuellement constituées en cas de risque de défaillance avéré de contreparties d'instruments financiers dérivés négociés de gré à gré.

En millions d'euros	Exercice 2010	Exercice 2009
Dotations ou reprises nettes aux provisions de l'exercice	(1 188)	(2 335)
Clientèle et établissements de crédit	(954)	(1 790)
Engagements par signature	(114)	(84)
Titres	(25)	(303)
Créances risquées et assimilées	37	(97)
Instruments financiers des activités de marché	(132)	(61)
Créances irrécouvrables non couvertes par des provisions	(145)	(91)
Récupération sur créances amorties	44	47
COÛT DU RISQUE	(1 289)	(2 379)

En millions d'euros	Exercice 2010	Exercice 2009
Solde au 1 ^{er} janvier	7 837	6 433
Dotations ou reprises nettes aux provisions de l'exercice	1 188	2 335
Amortissement de créances irrécouvrables antérieurement provisionnées	(968)	(1 018)
Variation des parités monétaires et divers	1 160	87
PROVISIONS POUR CRÉANCES DOUTEUSES OU RISQUES	9 217	7 837

Les provisions se décomposent comme suit :

En millions d'euros	Exercice 2010	Exercice 2009
Provisions déduites de l'actif	8 354	7 092
Relatives aux créances sur les établissements de crédit (note 3.a)	653	371
Relatives aux créances sur la clientèle (note 3.b)	6 876	5 697
Relatives aux opérations de crédit-bail	4	2
Relatives aux titres	326	427
Relatives aux instruments financiers des activités de marché	495	595
Provisions inscrites au passif (note 3.j)	863	745
Relatives aux engagements par signature	720	578
Relatives aux créances risquées et assimilées	144	167
PROVISIONS POUR CRÉANCES DOUTEUSES OU RISQUES	9 217	7 837

2.e GAINS OU PERTES SUR ACTIFS IMMOBILISÉS

En millions d'euros	Exercice 2010		Exercice 2009	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Participations et autres titres détenus à long terme	391	(771)	647	(650)
Cessions	48	(52)	229	(51)
Provisions	343	(719)	418	(599)
Parts dans les entreprises liées	1 186	(550)	464	(867)
Cessions	1 068	(3)	399	(42)
Provisions	118	(547)	65	(825)
Immobilisations d'exploitation	90	(2)	4	(2)
TOTAL	1 667	(1 323)	1 115	(1 519)
GAINS OU PERTES NETTES SUR ACTIFS IMMOBILISÉS	343			(404)

2.f IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

En millions d'euros	Exercice 2010	Exercice 2009
Impôts courants de l'exercice	(291)	14
Impôts différés de l'exercice	173	(554)
IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES	(118)	(540)

Note 3 NOTES RELATIVES AU BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2010**3.a CRÉANCES ET DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT**

En millions d'euros, au	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Prêts et créances	216 268	235 419
Comptes ordinaires débiteurs	8 069	9 629
Comptes à terme et prêts	202 779	220 782
Prêts subordonnés	5 420	5 008
Titres et valeurs reçus en pension	121 085	120 765
PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT AVANT DÉPRÉCIATION	337 354	356 184
<i>dont créances rattachées</i>	<i>1 040</i>	<i>1 302</i>
Dépréciations relatives aux créances sur les établissements de crédit (note 2.d)	(653)	(371)
PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT NETS DE DÉPRÉCIATION	336 700	355 813

En millions d'euros, au	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Dépôts et emprunts	229 498	247 709
Comptes ordinaires créditeurs	18 058	19 044
Comptes à terme et emprunts	211 440	228 665
Titres et valeurs donnés en pension	135 935	137 395
DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	365 432	385 104
<i>dont dettes rattachées</i>	<i>985</i>	<i>1 076</i>

3.b OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE

<i>En millions d'euros, au</i>	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Prêts et créances	322 274	286 335
Créances commerciales	2 286	1 519
Comptes ordinaires débiteurs	10 823	10 456
Crédits de trésorerie	66 652	59 630
Crédits à l'habitat	69 742	61 807
Crédits à l'équipement	51 117	48 511
Crédits à l'exportation	17 175	15 389
Autres crédits à la clientèle	101 260	86 595
Prêts subordonnés	3 220	2 428
Titres et valeurs reçus en pension	50 374	29 594
OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE AVANT DÉPRÉCIATION - ACTIF	372 648	315 928
<i>dont créances rattachées</i>	694	654
<i>dont créances éligibles au refinancement de la Banque de France</i>	236	139
<i>dont créances douteuses</i>	5 137	4 378
<i>dont créances douteuses compromises</i>	5 339	4 501
<i>dont créances sur encours restructurés</i>	53	37
Dépréciations relatives aux créances sur la clientèle (note 2.d)	(6 876)	(5 697)
OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE NETS DE DÉPRÉCIATION - ACTIF	365 772	310 232

Le total des prêts et créances sur la clientèle nets de dépréciations, ventilé par contrepartie se décline comme suit :

<i>En millions d'euros, au</i>	31 décembre 2010			31 décembre 2009		
	Encours sains	Encours douteux	Total	Encours sains	Encours douteux	Total
Clientèle financière	9 838	766	10 604	20 813	506	21 319
Entreprises	215 257	3 282	218 539	179 786	2 985	182 771
Entrepreneurs	12 666	344	13 010	10 945	191	11 136
Particuliers	63 952	773	64 725	58 723	703	59 426
Autres non financiers	8 513	8	8 521	5 976	10	5 986
TOTAL DES PRETS ET CREANCES NETS DE DEPRECIATION	310 226	5 173	315 398	276 243	4 395	280 638

<i>En millions d'euros, au</i>	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Dépôts	263 618	243 636
Comptes ordinaires créditeurs	69 584	57 528
Comptes à terme	147 864	143 041
Comptes d'épargne à régime spécial	46 170	43 067
<i>dont comptes d'épargne à régime spécial à vue</i>	33 726	30 997
Titres donnés en pension livrée	60 760	46 963
OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE - PASSIF	324 378	290 599
<i>dont dettes rattachées</i>	871	721

3.c TITRES DÉTENUS

En millions d'euros, au	31 décembre 2010		31 décembre 2009	
	Valeur nette comptable	Valeur de marché	Valeur nette comptable	Valeur de marché
Transaction	78 345	78 345	58 668	58 668
Placement	54 715	54 852	53 406	54 468
<i>dont provisions</i>	<i>(1 414)</i>		<i>(451)</i>	
Investissement	3 172	3 299	3 175	3 396
EFFETS PUBLICS ET VALEURS ASSIMILÉES	136 232	136 497	115 249	116 532
<i>dont créances représentatives de titres prêtés</i>	<i>15 883</i>		<i>7 211</i>	
<i>dont écarts d'acquisition</i>	<i>1 159</i>		<i>727</i>	
Transaction	71 386	71 386	77 036	77 036
Placement	19 642	20 269	20 397	20 713
<i>dont provisions</i>	<i>(972)</i>		<i>(791)</i>	
Investissement	4 789	4 942	6 254	7 047
<i>dont provisions</i>	<i>(144)</i>		<i>(164)</i>	
OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES À REVENU FIXE	95 816	96 597	103 687	104 796
<i>dont titres non cotés</i>	<i>12 648</i>	<i>12 998</i>	<i>13 417</i>	<i>14 194</i>
<i>dont créances rattachées</i>	<i>1 624</i>		<i>1 527</i>	
<i>dont créances représentatives de titres prêtés</i>	<i>2 579</i>		<i>6 112</i>	
<i>dont écarts d'acquisition</i>	<i>(92)</i>		<i>(44)</i>	
Transaction	6 519	6 519	3 541	3 541
Placement	2 198	2 383	2 702	3 032
<i>dont provisions</i>	<i>(248)</i>		<i>(303)</i>	
ACTIONS ET AUTRES TITRES À REVENU VARIABLE	8 717	8 902	6 243	6 573
<i>dont titres non cotés</i>	<i>2 306</i>	<i>2 460</i>	<i>1 780</i>	<i>1 972</i>
<i>dont créances représentatives de titres prêtés</i>	<i>2 639</i>		<i>2 056</i>	
Participations	4 210	5 667	4 772	5 864
<i>dont provisions</i>	<i>(940)</i>		<i>(320)</i>	
Autres titres détenus à long terme	714	821	750	780
<i>dont provisions</i>	<i>(120)</i>		<i>(114)</i>	
PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES DÉTENUS À LONG TERME	4 924	6 488	5 522	6 644
<i>dont titres non cotés</i>	<i>1 698</i>	<i>2 930</i>	<i>1 704</i>	<i>2 770</i>
Parts dans les entreprises liées	55 266	83 412	51 605	73 122
<i>dont provisions</i>	<i>(1 809)</i>		<i>(1 341)</i>	
PARTS DANS LES ENTREPRISES LIÉES	55 266	83 412	51 605	73 122

Les participations et parts dans les entreprises liées détenues par BNP Paribas SA dans des établissements de crédit s'élèvent respectivement à 1 983 millions d'euros et 27 461 millions d'euros au 31 décembre 2010 contre 2 064 millions d'euros et 26 484 millions d'euros au 31 décembre 2009.

3.d ACTIONS PROPRES

En millions d'euros, au	31 décembre 2010		31 décembre 2009
	Valeur brute comptable	Valeur nette comptable	Valeur nette comptable
Transaction	7	7	6
Placement	2	0	1
Titres de participation	61	61	101
ACTIONS PROPRES	70	68	108

Au 31 décembre 2010, BNP Paribas SA détient 27 817 actions enregistrées en titres de placement et destinées à l'attribution d'actions gratuites aux membres du personnel du Groupe, à l'attribution ou à la cession d'actions aux salariés du Groupe dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, du plan d'actionnariat salarié du Groupe ou du Plan d'Épargne d'Entreprise. BNP Paribas SA détient également 990 691 actions enregistrées en titres de participation avec pour objectif de les annuler.

En outre, dans le cadre du contrat de liquidité conforme à la Charte de déontologie reconnue par l'AMF et conclu avec Exane BNP Paribas, BNP Paribas SA détient au 31 décembre 2010, 149 596 actions enregistrées en titre de transaction.

En application de la cinquième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 12 mai 2010 qui annule et remplace la cinquième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 13 mai 2009, BNP Paribas a été autorisé à acquérir, pour un prix maximum d'achat de 75 euros par action

(contre 68 euros précédemment), un nombre d'actions n'excédant pas 10 % du nombre des actions composant le capital social de BNP Paribas SA en vue de leur annulation dans les conditions fixées par l'Assemblée Générale Extraordinaire, dans le but d'honorer des obligations liées à l'émission de titres donnant accès au capital, à des programmes d'options d'achat d'actions, à l'attribution d'actions gratuites, à l'attribution ou à la cession d'actions aux salariés dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, de plans d'actionnariat salarié ou de plans d'épargne d'entreprise, et de couvrir toute forme d'allocation d'actions au profit des salariés de BNP Paribas et des sociétés contrôlées exclusivement par BNP Paribas au sens de l'article L233-16 du Code de commerce, aux fins de les conserver et de les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe, de fusion, de scission ou d'apport, dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la Charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers et à des fins de gestion patrimoniale et financière.

Cette autorisation a été consentie pour une durée de dix-huit mois.

3.e IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

En millions d'euros	Valeurs brutes					Provisions					Valeurs nettes	
	01/01/2010	Acquisitions	Remboursements et cessions	Transferts et autres variations	31/12/2010	01/01/2010	Dotations	Reprises	Autres variations	31/12/2010	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Titres d'investissement (note 3.c)	9 598	695	(1 774)	(414)	8 105	164	24	(47)	3	144	7 960	9 429
Participations et ATDLT (note 3.c)	5 955	155	(155)	29	5 984	434	694	(73)	5	1 059	4 924	5 522
Parts dans les entreprises liées (note 3.c)	52 946	5 014	(975)	90	57 075	1 342	572	(117)	12	1 809	55 266	51 605
Actions propres (note 3.d)	101		(40)		61						61	101
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	68 600	5 864	(2 945)	(295)	71 225	1 940	1 291	(237)	20	3 012	68 212	66 657

Le règlement n° 2008-17 du 10 décembre 2008 du Comité de la Réglementation Comptable a permis de reclasser les instruments initialement détenus à des fins de transaction au sein du portefeuille de titres d'investissement.

Ces reclassements ont été réalisés au quatrième trimestre de l'année 2008 et au premier semestre 2009 et sont résumés dans le tableau suivant :

En millions d'euros, au	Montants à la date du reclassement		31 décembre 2010		31 décembre 2009	
	1 ^{er} semestre 2009	4 ^{ème} trimestre 2008	Valeur de bilan	Valeur de marché ou de modèle	Valeur de bilan	Valeur de marché ou de modèle
Actifs financiers extraits du portefeuille de transaction et reclassés	2 760	4 404	4 232	4 248	5 125	5 138
Titres d'investissements	2 760	4 404	4 232	4 248	5 125	5 138

Le tableau ci-dessous présente les éléments de résultats afférents à ces actifs reclassés tels que comptabilisés sur la période, ainsi que ceux qui auraient été comptabilisés si ces actifs n'avaient pas été reclassés :

En millions d'euros	Exercice 2010		Exercice 2009		
	Réalisé	Pro forma ⁽¹⁾	Réalisé		Pro forma ⁽¹⁾
			après reclassement ⁽²⁾	avant reclassement ⁽²⁾	
Éléments de résultats (avant impôts)	217	240	151	(75)	615
En intérêts et produits assimilés	224	156	250		183
En gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation		84		(75)	432
En gains ou pertes sur actifs immobilisés	(4)		10		
En coût du risque	(3)		(109)		

(1) Résultats (avant impôts) qui auraient été ceux des instruments reclassés en 2008 et 2009 si le reclassement n'avait pas été effectué.

(2) L'effet en résultat (avant impôts) est distingué pour les instruments reclassés sur l'exercice 2009.

3.f DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE

En millions d'euros, au	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Titres de créances négociables	169 779	149 602
Emprunts obligataires	3 405	5 361
Autres dettes représentées par un titre	762	977
DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE	173 946	155 940
<i>dont primes d'émission non amorties</i>	<i>776</i>	<i>566</i>

► EMPRUNTS OBLIGATAIRES

Au 31 décembre 2010, les emprunts obligataires émis par BNP Paribas SA présentent, selon les clauses des contrats d'émission les échéances suivantes :

En millions d'euros	Encours au 31/12/2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016 à 2020	Au-delà de 2020
Emprunts obligataires	3 405	275	525	610	242	1 014	707	32

3.g AUTRES ACTIFS ET PASSIFS

<i>En millions d'euros, au</i>	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Instruments conditionnels achetés	160 925	157 817
Comptes de règlement relatif aux opérations sur titres	3 607	3 650
Impôts différés - actif	1 768	1 488
Autres actifs divers	23 333	19 394
AUTRES ACTIFS	189 633	182 349
Instruments conditionnels vendus	156 344	156 463
Comptes de règlement relatif aux opérations sur titres	3 431	4 015
Dettes rattachées aux opérations sur titres	110 847	82 707
Impôts différés - passif	44	129
Autres passifs divers ⁽¹⁾	24 338	23 982
AUTRES PASSIFS	295 004	267 296

(1) Les dettes fournisseurs de BNP Paribas SA Métropole s'élevaient au 31 décembre 2010 à 22,8 millions d'euros dont 93,8 % présentent une antériorité inférieure à 60 jours.

3.h COMPTES DE RÉGULARISATION

<i>En millions d'euros, au</i>	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Réévaluation des instruments dérivés et de change	48 262	53 005
Produits à recevoir	8 866	7 447
Comptes d'encaissement	2 764	2 821
Autres comptes de régularisation débiteurs	13 300	7 642
COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF	73 190	70 915
Réévaluation des instruments dérivés et de change	46 647	42 261
Charges à payer	10 785	9 973
Comptes d'encaissement	748	906
Autres comptes de régularisation créditeurs	2 599	2 255
COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF	60 779	55 395

3.i IMMOBILISATIONS D'EXPLOITATION

<i>En millions d'euros, au</i>	31 décembre 2010			31 décembre 2009
	Montant brut	Amort. et provisions	Montant net	Montant net
Logiciels informatiques	1 747	(1 227)	520	482
Autres immobilisations incorporelles	5 633	(29)	5 604	4 956
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	7 380	(1 256)	6 124	5 438
Terrains et constructions	2 132	(636)	1 496	1 474
Équipement, mobilier, installations	1 966	(1 513)	453	506
Autres immobilisations	236		236	220
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	4 334	(2 148)	2 185	2 200

3.j PROVISIONS

En millions d'euros, au	31 décembre 2009	Dotations	Reprises	Autres variations	31 décembre 2010
Provisions pour engagements sociaux	483	232	(173)	24	566
Provisions pour créances risquées et assimilées (note 2.d)	167	3	(40)	14	144
Provisions pour engagements par signature (note 2.d)	578	191	(77)	28	720
Autres provisions					
■ liées à des opérations bancaires et assimilées	832	291	(382)	10	751
■ non liées à des opérations bancaires	831	147	(128)	41	890
PROVISIONS	2 891	863	(800)	117	3 070

► PROVISIONS POUR RISQUES SUR PRODUITS D'ÉPARGNE RÉGLEMENTÉE

En millions d'euros, au	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne logement	14 171	14 003
dont au titre des plans d'épargne logement	11 400	11 176
Ancienneté de plus de 10 ans	3 764	3 385
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	5 752	5 221
Ancienneté de moins de 4 ans	1 884	2 570
Crédits en vie octroyés au titre des comptes et plans d'épargne logement	515	587
dont au titre des plans d'épargne logement	126	159
Provisions et assimilées constituées au titre des comptes et plans d'épargne logement	226	201
dont au titre des plans d'épargne logement	203	165
Ancienneté de plus de 10 ans	67	61
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	102	59
Ancienneté de moins de 4 ans	34	45

► VARIATION DES PROVISIONS RELATIVES AUX PRODUITS D'ÉPARGNE RÉGLEMENTÉE

En millions d'euros	Exercice 2010	
	Provisions et assimilées constituées au titre des Plans d'Épargne Logement	Provisions et assimilées constituées au titre des Comptes d'Épargne Logement
Provisions et assimilées constituées au 1 ^{er} janvier 2010	165	36
Dotations aux provisions	37	
Reprises de provisions		(12)
Provisions et assimilées constituées au 31 décembre 2010	203	23

3.k DETTES SUBORDONNÉES

En millions d'euros, au	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Dettes subordonnées remboursables	11 079	14 009
Dettes subordonnées perpétuelles	9 925	9 985
Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée	7 750	7 479
Titres Subordonnés à Durée Indéterminée	1 947	2 282
Titres participatifs	228	224
Dettes rattachées	79	395
DETTES SUBORDONNÉES	21 083	24 389

Dettes subordonnées remboursables

Les emprunts subordonnés remboursables émis par le Groupe sont des titres à moyen et long terme assimilables à des créances de rang subordonné simple dont le remboursement avant l'échéance contractuelle interviendrait, en cas de liquidation de la société émettrice, après les autres créanciers mais avant les titulaires de prêts participatifs et de titres participatifs.

Après accord de l'autorité de surveillance bancaire et à l'initiative de l'émetteur, ils peuvent faire l'objet d'une clause de remboursement anticipé par rachat en Bourse, offre publique d'achat ou d'échange, ou de gré à gré lorsqu'il s'agit d'émissions privées.

Les emprunts ayant fait l'objet d'un placement international, émis par BNP Paribas SA peuvent faire l'objet d'un remboursement anticipé du principal et d'un règlement avant l'échéance des intérêts payables in fine, à l'initiative de l'émetteur, à partir d'une date fixée dans la notice d'émission (call option), ou dans l'hypothèse où des modifications aux règles fiscales en vigueur imposeraient à l'émetteur au sein du Groupe l'obligation de compenser les porteurs des conséquences de ces modifications. Ce remboursement peut intervenir moyennant un préavis, de 15 à 60 jours selon les cas, et en toute hypothèse sous réserve de l'accord des autorités de surveillance bancaire.

Au 31 décembre 2010, l'échéancier des emprunts subordonnés remboursables se présente de la façon suivante :

En millions d'euros	Encours au 31/12/2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016 à 2020	Au-delà de 2020
Dettes subordonnées remboursables	11 079	304	1 856	670	363	771	6 071	1 044

Dettes subordonnées perpétuelles

Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée

Depuis 2005, BNP Paribas SA a procédé à dix-neuf émissions perpétuelles prenant la forme de Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée, pour un montant global de 7 750 millions en contre-valeur euros. Ces émissions offrent aux souscripteurs une rémunération à taux fixe et peuvent être remboursées à l'issue d'une période fixe puis à chaque date anniversaire du coupon. En cas de non-remboursement à l'issue de cette période, il sera versé pour certaines de ces émissions un coupon indexé sur Euribor ou Libor.

L'émission de 2 550 millions d'euros souscrite en décembre 2008 par la Société de Prise de Participation de l'État, a été remboursée lors de l'émission des actions de préférence en mars 2009.

Fortis Banque France, qui a été absorbée par BNP Paribas SA le 12 mai 2010, avait émis en décembre 2007 des Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée pour un montant de 60 millions d'euros. Cette émission offre aux souscripteurs une rémunération à taux variable et pourra être remboursée à l'issue de 10 ans, puis à chaque date anniversaire du coupon.

Les caractéristiques de ces différentes émissions sont reprises dans le tableau suivant :

Émetteur	Date d'émission	Devise	Montant en devises à l'origine (en millions)	Durée	Taux	31 décembre 2010	31 décembre 2009
BNP Paribas SA	juin 2005	USD	1 350	10 ans	USD Libor 3 mois + 1,68 %	1 010	943
BNP Paribas SA	octobre 2005	EUR	1 000	6 ans	4,875 %	1 000	1 000
BNP Paribas SA	octobre 2005	USD	400	6 ans	6,25 %	299	279
BNP Paribas SA	avril 2006	EUR	750	10 ans	Euribor 3 mois + 1,69 %	750	750
BNP Paribas SA	avril 2006	GBP	450	10 ans	GBP Libor 3 mois + 1,13 %	525	508
BNP Paribas SA	juillet 2006	EUR	150	20 ans	Euribor 3 mois + 1,92 %	150	150
BNP Paribas SA	juillet 2006	GBP	325	10 ans	GBP Libor 3 mois + 1,81 %	379	367
BNP Paribas SA	avril 2007	EUR	750	10 ans	Euribor 3 mois + 1,72 %	750	750
BNP Paribas SA	juin 2007	USD	600	5 ans	6,50 %	449	419
BNP Paribas SA	juin 2007	USD	1 100	30 ans	USD Libor 3 mois + 1,29 %	823	768
BNP Paribas SA	octobre 2007	GBP	200	10 ans	GBP Libor 3 mois + 1,85 %	233	226
BNP Paribas SA	décembre 2007	EUR	60 ⁽¹⁾	10 ans	Euribor 3 mois + 3,880 %	60	
BNP Paribas SA	juin 2008	EUR	500	10 ans	Euribor 3 mois + 3,750 %	500	500
BNP Paribas SA	septembre 2008	EUR	650	5 ans	Euribor 3 mois + 4,050 %	650	650
BNP Paribas SA	septembre 2008	EUR	100	10 ans	Euribor 3 mois + 3,925 %	100	100
BNP Paribas SA	décembre 2009	EUR	2	10 ans	Euribor 3 mois + 4,75 %	2	2
BNP Paribas SA	décembre 2009	EUR	17	10 ans	Euribor 3 mois + 4,75 %	17	17
BNP Paribas SA	décembre 2009	USD	70	10 ans	USD Libor 3 mois + 4,75 %	52	49
BNP Paribas SA	décembre 2009	USD	0,5	10 ans	USD Libor 3 mois + 4,75 %	1	1
TITRES SUPER SUBORDONNÉS À DURÉE INDÉTERMINÉE						7 750	7 479

(1) Par absorption de Fortis Banque France le 12 mai 2010.

Les intérêts normalement dus sur les Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée peuvent ne pas être payés si aucun dividende n'a été versé sur les actions ordinaires de BNP Paribas SA, ni aucun dividende sur les titres assimilés aux Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée au cours de l'année précédente. Les coupons non versés ne sont pas reportés.

Du fait de la présence d'une clause d'absorption de pertes, les modalités contractuelles des Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée

prévoient, qu'en cas d'insuffisance de fonds propres prudentiels - non intégralement compensée par une augmentation de capital ou toute autre mesure équivalente - le nominal des titres émis puisse être réduit pour servir de nouvelle base de calcul des coupons, tant que l'insuffisance n'est pas corrigée et le nominal d'origine des titres reconstitué. En cas de liquidation de BNP Paribas SA et nonobstant toute réduction éventuelle du nominal d'origine des titres émis, les porteurs produiront leurs créances pour leur montant nominal d'origine.

Titres Subordonnés à Durée Indéterminée

Les Titres Subordonnés à Durée Indéterminée (TSDI) émis par BNP Paribas SA sont des obligations subordonnées perpétuelles remboursables à la liquidation de la société, après le remboursement de toutes les autres dettes mais avant celui des titres participatifs. Ils ne donnent aucun droit aux actifs résiduels. Les émissions successives de TSDI se présentent de la façon suivante :

Émetteur	Date d'émission	Devise	Montant en devises à l'origine (en millions)	Taux	31 décembre 2010	31 décembre 2009
BNP SA	octobre 1985	EUR	305	TMO - 0,25 %	254	254
BNP SA	septembre 1986	USD	500	Libor 6 mois + 0,75 %	205	191
BNP Paribas SA	octobre 2000	USD	500	9,003 % puis Libor 3 mois + 3,26 %		349
BNP Paribas SA	octobre 2001	EUR	500	6,625 % puis Euribor 3 mois + 2,6 %	500	500
BNP Paribas SA	janvier 2002	EUR	660	6,342 % puis Euribor 3 mois + 2,33 %	660	660
BNP Paribas SA	janvier 2003	EUR	328	5,868 % puis Euribor 3 mois + 2,48 %	328	328
TITRES SUBORDONNÉS À DURÉE INDÉTERMINÉE					1 947	2 282

Pour les TSDI émis en octobre 1985, d'un nominal de 305 millions d'euros, le paiement des intérêts est obligatoire, sauf si le Conseil d'administration décide de différer cette rémunération lorsque l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires a constaté qu'il n'existe pas de bénéfice distribuable, et ceci dans les douze mois précédant l'échéance de paiement des intérêts.

Les autres TSDI émis présentent la particularité de pouvoir être remboursés au pair par anticipation, à l'initiative de l'émetteur, à partir d'une date fixée dans la notice d'émission, mais après accord des autorités de surveillance bancaire (call option). Ils ne sont pas assortis de clause de majoration d'intérêt. Le paiement des intérêts est obligatoire, sauf si le Conseil d'administration décide de différer cette rémunération lorsque l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires a validé la décision de ne pas procéder à une distribution de dividendes, et ceci dans les douze mois précédant l'échéance de paiement des intérêts.

Titres participatifs

Les titres participatifs émis par BNP Paribas SA entre 1984 et 1988 pour un montant global de 337 millions d'euros ne sont remboursables qu'en cas de liquidation de la société BNP Paribas SA mais peuvent faire l'objet de rachats dans les conditions prévues par la loi du 3 janvier 1983. Dans ce cadre, il a été procédé entre 2004 et 2007 au rachat de 434 267 titres sur 2 212 761 titres émis à l'origine qui ont fait l'objet d'une annulation. Le paiement d'intérêts est obligatoire, bien que le Conseil d'administration puisse décider de différer la rémunération lorsque l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires statuant sur les comptes constate qu'il n'existe pas de bénéfice distribuable.

En décembre 2009, ces titres ont fait l'objet d'une offre publique associant une offre d'échange contre des Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée et une offre de rachat. Cette opération a dégagé un gain brut de 7 millions d'euros sur la valeur comptable des titres participatifs reçus en échange ou rachetés.

Note 4 ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE

4.a ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT

En millions d'euros, au	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Établissements de crédit	53 701	56 962
Clientèle	156 559	125 175
Ouverture de crédits confirmés	87 209	86 920
Autres engagements en faveur de la clientèle	69 350	38 255
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT DONNÉS	210 259	182 137
Établissements de crédit	81 886	81 004
Clientèle	23 380	6 550
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT REÇUS	105 266	87 554

4.b ENGAGEMENTS DE GARANTIE

En millions d'euros, au	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Établissements de crédit	37 207	30 225
Clientèle	104 725	92 707
ENGAGEMENTS DE GARANTIE DONNÉS	141 933	122 932
Établissements de crédit	61 901	52 128
Clientèle	123 540	94 216
ENGAGEMENTS DE GARANTIE REÇUS	185 441	146 344

4.c INSTRUMENTS FINANCIERS DONNÉS OU REÇUS EN GARANTIE

► INSTRUMENTS FINANCIERS DONNÉS EN GARANTIE

En millions d'euros, au	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Instruments financiers (titres négociables et créances privées) déposés auprès des Banques Centrales et mobilisables à tout instant en garantie d'opérations éventuelles de refinancement	74 301	76 285
■ Mobilisés en garantie auprès des Banques Centrales	15 623	34 917
■ Disponibles pour des opérations de refinancement	58 678	41 368
Autres actifs donnés en garantie d'opérations auprès des établissements de crédits et de la clientèle financière	65 483	51 659

Au 31 décembre 2010, la banque a déposé ou rendu éligibles à un dépôt 74 301 millions d'euros (76 285 millions d'euros au 31 décembre 2009) d'instruments financiers (titres négociables et créances privées) auprès des Banques Centrales qui sont mobilisables à tout instant en garantie d'opérations éventuelles de refinancement, dont 50 154 millions (51 604 millions d'euros au 31 décembre 2009) auprès de la Banque de France dans le cadre du système de Gestion Globale des Garanties couvrant les opérations de politique monétaire de l'Eurosystème et d'emprunts intrajournaliers. Dans ce cadre, la banque avait mobilisé auprès des Banques Centrales 15 623 millions d'euros au

31 décembre 2010 (34 917 millions d'euros au 31 décembre 2009) dont 7 000 millions d'euros (27 117 millions d'euros au 31 décembre 2009) auprès de la Banque de France.

Les autres actifs donnés en garantie d'opérations auprès des établissements de crédit et de la clientèle financière concernent notamment des financements de BNPP HL Covered Bonds, de la Société de Financement de l'Économie Française et de la Caisse de Refinancement de l'Habitat et s'élèvent à 45 916 millions d'euros au 31 décembre 2010 (39 974 millions d'euros au 31 décembre 2009).

► INSTRUMENTS FINANCIERS REÇUS EN GARANTIE

En millions d'euros, au	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Instruments financiers reçus en garantie	27 025	12 984

Note 5 RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES CONSENTIS AU PERSONNEL

5.a FRAIS DE PERSONNEL

En millions d'euros	Exercice 2010	Exercice 2009
Salaires et traitements	(3 788)	(3 625)
Charges sociales et fiscales	(1 479)	(1 736)
Participation et intéressement des salariés	(250)	(190)
TOTAL FRAIS DE PERSONNEL	(5 517)	(5 551)

L'effectif de BNP Paribas SA se répartit de la façon suivante :

Effectif, au	31 décembre 2010	31 décembre 2009
BNP Paribas Métropole	39 523	37 946
<i>dont cadres</i>	21 319	19 653
Succursales hors Métropole	10 148	8 855
TOTAL BNP PARIBAS SA	49 671	46 801

5.b ENGAGEMENTS SOCIAUX

Avantages postérieurs à l'emploi relevant de régimes à cotisations définies

En France, le groupe BNP Paribas cotise à différents organismes nationaux et interprofessionnels de retraites de base et complémentaires. BNP Paribas SA a mis en place, par accord d'entreprise, une retraite par capitalisation. À ce titre, les salariés bénéficieront au moment de leur départ en retraite d'une rente venant s'ajouter aux pensions servies par les régimes nationaux.

A l'étranger, les plans à prestations définies ayant été fermés dans la plupart des pays (États-Unis, Allemagne, Luxembourg, Royaume-Uni, Irlande, Norvège, Australie principalement) aux nouveaux collaborateurs, ceux-ci se voient offrir le bénéfice de plans de pension à cotisations définies. Dans le cadre de ces plans, l'engagement de l'entreprise consiste essentiellement à verser, au plan de pension, un pourcentage du salaire annuel du bénéficiaire.

Les montants versés au titre des régimes postérieurs à l'emploi à cotisations définies français et étrangers sont de 232 millions d'euros pour l'exercice 2010 contre 211 millions d'euros pour l'exercice 2009.

Avantages postérieurs à l'emploi relevant de régimes à prestations définies

Les régimes à prestations définies subsistant en France et à l'étranger font l'objet d'évaluations actuarielles indépendantes selon la méthodologie des unités de crédit projetées afin de déterminer la charge correspondant aux droits acquis par les salariés et aux prestations restant à verser aux préretraités et retraités. Les hypothèses démographiques et financières utilisées pour estimer la valeur actualisée des obligations et des actifs de couverture de ces régimes tiennent compte des conditions économiques propres à chaque pays ou sociétés du Groupe. La fraction des écarts actuariels à amortir, après application de la limite conventionnelle de 10 % (méthode du corridor), est calculée séparément pour chaque plan à prestations définies.

Les provisions constituées au titre des régimes postérieurs à l'emploi à prestations définies s'élèvent à 319 millions d'euros au 31 décembre 2010 (268 millions d'euros au 31 décembre 2009), dont 255 millions d'euros pour les engagements français et 64 millions d'euros pour les engagements étrangers.

Les excédents de valeur des actifs de retraite sur les obligations liées aux régimes correspondants représentent 35 millions d'euros au 31 décembre 2010 (5 millions au 31 décembre 2009).

Régimes de retraite et autres avantages liés à la retraite

Régimes de retraite

En France, BNP Paribas verse un complément de pension bancaire au titre des droits acquis jusqu'au 31 décembre 1993 par les retraités et les salariés en activité à cette date. Ces engagements résiduels sont couverts par une provision constituée dans les comptes du Groupe, ou sont externalisés auprès d'une compagnie d'assurance.

Les régimes de retraite à prestations définies dont bénéficiaient les cadres supérieurs du Groupe issus de la BNP, de Paribas et de la Compagnie Bancaire, ont tous été fermés et transformés en régimes de type additif. Les montants attribués aux bénéficiaires, sous réserve de leur présence dans le Groupe au moment de leur départ à la retraite, ont été définitivement déterminés lors de la fermeture des régimes antérieurs. Ces régimes de retraite ont été externalisés auprès de compagnies d'assurance, dans le bilan desquelles la valeur de marché des actifs investis en représentation de ces régimes se répartit à hauteur de 82 % en obligations, 9 % en actions et 9 % en immobilier.

À l'étranger, les régimes de retraite reposent, soit sur l'acquisition d'une pension définie en fonction du dernier salaire et du nombre d'années de service (Royaume-Uni), soit sur l'acquisition annuelle d'un capital constitutif d'une pension exprimée en pourcentage du salaire annuel et rémunéré à un taux prédéfini (États-Unis). La gestion de certains régimes est assurée par des organismes de gestion indépendants (Royaume-Uni). Au 31 décembre 2010, 84 % des engagements bruts de ces régimes sont concentrés sur 6 plans situés au Royaume-Uni et aux États-Unis. La valeur de marché des actifs de ces régimes se répartit à hauteur de 38 % en actions, 53 % en obligations, et 9 % en autres instruments financiers.

Autres avantages liés à la retraite

Le personnel des différentes sociétés du Groupe bénéficie de diverses prestations contractuelles telles que les indemnités de départ ou de fin de carrière. En France, la couverture de ces indemnités fait l'objet d'un contrat externalisé auprès d'une compagnie d'assurance extérieure au Groupe.

Régimes d'aide médicale postérieure à l'emploi

En France, BNP Paribas n'a plus d'engagement au titre des régimes de couverture médicale à l'égard de ses retraités.

À l'étranger, il existe plusieurs régimes de couverture médicale pour les retraités dont les principaux se situent aux États-Unis. Les provisions constituées au titre des engagements existant à l'égard des ayants droit s'élèvent à 9 millions d'euros au 31 décembre 2010 contre 6 millions d'euros au 31 décembre 2009.

Les engagements existant au titre des régimes d'aide médicale postérieure à l'emploi sont évalués en utilisant les tables de mortalité en vigueur dans chaque pays et les hypothèses d'évolution des coûts médicaux. Ces hypothèses, basées sur des observations historiques, tiennent compte des évolutions futures estimées du coût des services médicaux résultant à la fois du coût des prestations médicales et de l'inflation.

Indemnités de fin de contrat de travail

La banque favorise en France le départ anticipé fondé sur le volontariat de salariés répondant à certains critères d'éligibilité. Les charges liées aux plans de départ volontaire font l'objet de provisions au titre des personnels en activité éligibles dès lors que le plan concerné a fait l'objet d'un accord ou d'une proposition d'accord paritaire. Les plans en cours d'exécution en France concernent BNP Paribas Métropole.

Au 31 décembre 2010, les provisions existant au sein de BNP Paribas SA au titre des plans de départ volontaire et de préretraite s'élèvent à 5 millions d'euros (5 millions d'euros au 31 décembre 2009).

Note 6 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

6.a ÉVOLUTION DU CAPITAL

Résolutions de l'Assemblée Générale des actionnaires utilisables au cours de l'exercice 2010

Les délégations suivantes en cours de validité en 2010, ont été accordées par l'Assemblée Générale des actionnaires au Conseil d'administration pour procéder à des augmentations ou réductions de capital :

Résolutions de l'Assemblée Générale des actionnaires		Utilisation faite au cours de l'exercice 2010
Assemblée Générale Mixte du 21 mai 2008 (21 ^{ème} résolution)	Autorisation de procéder à l'attribution d'actions gratuites aux salariés de BNP Paribas et aux salariés et mandataires sociaux des sociétés liées <i>Les actions attribuées pourront être existantes ou à émettre et représenteront au maximum 1,5 % du capital social de BNP Paribas, soit moins de 0,5 % par an. Cette autorisation a été donnée pour une durée de 38 mois.</i>	Attribution de 998 015 actions gratuites lors du Conseil d'administration du 5 mars 2010
Assemblée Générale Mixte du 21 mai 2008 (22 ^{ème} résolution)	Autorisation de consentir à certains membres du personnel et aux mandataires sociaux des options de souscription ou d'achat d'actions <i>Cette autorisation porte sur un nombre de titres représentant au maximum 3 % du capital social de BNP Paribas, soit moins de 1 % par an. Ce plafond est global, commun aux 21^{ème} et 22^{ème} résolutions de l'Assemblée Générale Mixte du 21 mai 2008. Cette autorisation a été donnée pour une durée de 38 mois.</i>	Attribution de 2 423 700 options de souscription lors du Conseil d'administration du 5 mars 2010
Assemblée Générale Mixte du 13 mai 2009 (5 ^{ème} résolution)	Autorisation donnée au Conseil d'administration de mettre en place un programme de rachat d'actions par la Société jusqu'à détenir au maximum 10 % du capital. <i>Les dites acquisitions d'actions seraient destinées à remplir plusieurs objectifs, notamment :</i> <ul style="list-style-type: none"> ■ L'attribution ou la cession d'actions aux salariés dans le cadre de la participation au fruit de l'expansion de l'Entreprise, de plans d'actionnariat salarié ou épargne d'entreprise, de programmes d'options d'achat d'actions, ainsi que l'attribution d'actions gratuites aux membres du personnel ; ■ L'annulation des actions après autorisation de l'Assemblée Générale (15^{ème} résolution de l'Assemblée Générale du 13 mai 2009) ; ■ L'échange ou le paiement dans le but de réaliser des opérations de croissance externe ; ■ La mise en œuvre d'un contrat de liquidité. <i>Cette autorisation a été donnée pour une durée de 18 mois et a été privée d'effet par la 5^{ème} résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 12 mai 2010.</i>	Hors contrat de liquidité, 800 000 actions d'un nominal de 2 euros ont été rachetées en mars 2010 Dans le cadre du contrat de liquidité, 1 809 576 actions d'un nominal de 2 euros ont été achetées et 1 806 987 actions d'un nominal de 2 euros ont été vendues au cours de l'année 2010
Assemblée Générale Mixte du 13 mai 2009 (15 ^{ème} résolution)	Autorisation conférée au Conseil d'administration à l'effet de réduire le capital par annulation d'actions <i>L'autorisation est donnée d'annuler, en une ou plusieurs fois, par voie de réduction du capital social, tout ou partie des actions que BNP Paribas détient et qu'elle pourrait détenir, dans la limite de 10 % du nombre total d'actions composant le capital social existant à la date de l'opération, par période de 24 mois. Délégation de tous pouvoirs pour réaliser cette réduction de capital, et imputer la différence entre la valeur d'achat des titres annulés et leur valeur nominale sur les primes et réserves disponibles, y compris sur la réserve légale à concurrence de 10 % du capital annulé. Cette autorisation a été donnée pour une durée de 18 mois et a été privée d'effet par la 20^{ème} résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 12 mai 2010.</i>	600 000 actions d'un nominal de 2 euros ont été annulées le 30 mars 2010
Assemblée Générale Mixte du 12 mai 2010 (3 ^{ème} résolution)	Décision de l'Assemblée Générale de proposer aux actionnaires un dividende payable en numéraire ou en actions nouvelles. <i>Le paiement du dividende en actions nouvelles a eu pour conséquence d'augmenter le capital de 18 320 436 euros, soit 9 160 218 actions. Cette opération a dégagé une prime d'émission de 401 858 763,66 euros.</i>	9 160 218 actions nouvelles d'un nominal de 2 euros ont été émises le 15 juin 2010

Résolutions de l'Assemblée Générale des actionnaires	Utilisation faite au cours de l'exercice 2010	
Assemblée Générale Mixte du 12 mai 2010 (5 ^{ème} résolution)	<p>Autorisation donnée au Conseil d'administration de mettre en place un programme de rachat d'actions par la Société jusqu'à détenir au maximum 10 % du capital.</p> <p><i>Les dites acquisitions d'actions seraient destinées à remplir plusieurs objectifs, notamment :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ■ <i>L'attribution ou la cession d'actions aux salariés dans le cadre de la participation au fruit de l'expansion de l'Entreprise, de plans d'actionnariat salarié ou épargne d'entreprise, de programmes d'options d'achat d'actions, ainsi que l'attribution d'actions gratuites aux membres du personnel ;</i> ■ <i>L'annulation des actions après autorisation de l'Assemblée Générale (20^{ème} résolution de l'Assemblée Générale du 12 mai 2010) ;</i> ■ <i>L'échange ou le paiement dans le but de réaliser des opérations de croissance externe ;</i> ■ <i>La mise en œuvre d'un contrat de liquidité.</i> <p><i>Cette autorisation a été donnée pour une durée de 18 mois et se substitue à celle accordée par la 5^{ème} résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 13 mai 2009.</i></p>	Il n'a pas été fait usage de cette résolution
Assemblée Générale Mixte du 12 mai 2010 (12 ^{ème} résolution)	<p>Émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions et de valeurs mobilières donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance.</p> <p><i>Le montant nominal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement et/ou à terme, en vertu de cette délégation, ne peut être supérieur à 1 milliard d'euros (soit 500 millions d'actions).</i></p> <p><i>Le montant nominal des titres de créance donnant accès au capital de la Société, susceptibles d'être émis en vertu de cette délégation, ne peut être supérieur à 10 milliards d'euros.</i></p> <p><i>Cette autorisation a été donnée pour une durée de 26 mois et prive d'effet l'autorisation conférée par la 13^{ème} résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 21 mai 2008.</i></p>	Il n'a pas été fait usage de cette résolution
Assemblée Générale Mixte du 12 mai 2010 (13 ^{ème} résolution)	<p>Émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription et faculté d'octroi d'un délai de priorité, d'actions et de valeurs mobilières donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance.</p> <p><i>Le montant nominal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement et/ou à terme, en vertu de cette délégation, ne peut être supérieur à 350 millions d'euros (soit 175 millions d'actions).</i></p> <p><i>Le montant nominal des titres de créance donnant accès au capital de la Société, susceptibles d'être émis en vertu de cette délégation, ne peut être supérieur à 7 milliards d'euros.</i></p> <p><i>Cette autorisation a été donnée pour une durée de 26 mois et prive d'effet l'autorisation conférée par la 14^{ème} résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 21 mai 2008.</i></p>	Il n'a pas été fait usage de cette résolution
Assemblée Générale Mixte du 12 mai 2010 (14 ^{ème} résolution)	<p>Émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions et de valeurs mobilières donnant accès au capital, destinées à rémunérer les titres apportés dans le cadre d'offres publiques d'échange.</p> <p><i>Le montant maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées, en une ou plusieurs fois, en vertu de cette délégation, ne peut être supérieur à 350 millions d'euros.</i></p> <p><i>Cette délégation a été donnée pour une durée de 26 mois et prive d'effet la délégation conférée par la 15^{ème} résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 21 mai 2008.</i></p>	Il n'a pas été fait usage de cette résolution
Assemblée Générale Mixte du 12 mai 2010 (15 ^{ème} résolution)	<p>Émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions destinées à rémunérer des apports de titres non cotés dans la limite de 10 % du capital.</p> <p><i>Le montant nominal maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées, en une ou plusieurs fois, en vertu de cette délégation, ne peut être supérieur à 10 % du capital social de BNP Paribas.</i></p> <p><i>Cette délégation a été donnée pour une durée de 26 mois et prive d'effet la délégation conférée par la 13^{ème} résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 13 mai 2009.</i></p>	Il n'a pas été fait usage de cette résolution

Résolutions de l'Assemblée Générale des actionnaires		Utilisation faite au cours de l'exercice 2010
Assemblée Générale Mixte du 12 mai 2010 (16 ^{ème} résolution)	<p>Limitation globale des autorisations d'émission avec suppression du droit préférentiel de souscription.</p> <p><i>La décision est prise de limiter le montant global des autorisations d'émissions avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'une part, à hauteur de 350 millions d'euros le montant nominal maximal des augmentations de capital, immédiates et/ou à terme, susceptibles d'être réalisées dans le cadre des autorisations conférées par les 13^{ème} à 15^{ème} résolutions de la présente Assemblée Générale, et d'autre part, à hauteur de 7 milliards d'euros le montant nominal maximal des titres de créance susceptibles d'être émis dans le cadre des autorisations conférées par les 13^{ème} à 15^{ème} résolutions de la présente Assemblée Générale.</i></p>	Sans objet
Assemblée Générale Mixte du 12 mai 2010 (17 ^{ème} résolution)	<p>Augmentation de capital par incorporation de réserves ou de bénéfices, de primes d'émission ou d'apport.</p> <p><i>L'autorisation est donnée d'augmenter, en une ou plusieurs fois, le capital social dans la limite d'un montant nominal de 1 milliard d'euros par l'incorporation, successive ou simultanée, au capital, de tout ou partie des réserves, bénéfices ou primes d'émission, de fusion, ou d'apport, à réaliser par création et attribution gratuite d'actions ou par élévation du nominal des actions ou par l'emploi conjoint de ces deux procédés. Cette autorisation a été donnée pour une durée de 26 mois et prive d'effet l'autorisation conférée par la 4^{ème} résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 mars 2009.</i></p>	Il n'a pas été fait usage de cette résolution
Assemblée Générale Mixte du 12 mai 2010 (18 ^{ème} résolution)	<p>Limitation globale des autorisations d'émission avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription.</p> <p><i>La décision est prise de limiter le montant global des autorisations d'émissions, avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription, d'une part, à hauteur de 1 milliard d'euros le montant nominal maximal des augmentations de capital, immédiates et/ou à terme, susceptibles d'être réalisées dans le cadre des autorisations conférées par les 12^{ème} à 15^{ème} résolutions de la présente Assemblée Générale, et d'autre part, à hauteur de 10 milliards d'euros le montant nominal maximal des titres de créance susceptibles d'être émis en vertu des autorisations conférées par les 12^{ème} à 15^{ème} résolutions de la présente Assemblée Générale.</i></p>	Sans objet
Assemblée Générale Mixte du 12 mai 2010 (19 ^{ème} résolution)	<p>Autorisation donnée au Conseil d'administration de réaliser des opérations réservées aux adhérents du Plan d'Épargne d'Entreprise de Groupe de BNP Paribas pouvant prendre la forme d'augmentations de capital et/ou de cessions de titres réservées.</p> <p><i>L'autorisation est donnée d'augmenter, en une ou plusieurs fois, le capital social d'un montant nominal maximal de 46 millions d'euros, par l'émission d'actions (avec suppression du droit préférentiel de souscription) réservée aux adhérents du Plan d'Épargne d'Entreprise de groupe BNP Paribas ou par cession d'actions. Cette autorisation a été donnée pour une durée de 26 mois, et prive d'effet l'autorisation conférée par la 3^{ème} résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 mars 2009.</i></p>	Émission de 3 700 076 actions nouvelles pour un nominal de 2 euros constatée le 16 juillet 2010
Assemblée Générale Mixte du 12 mai 2010 (20 ^{ème} résolution)	<p>Autorisation à conférer au Conseil d'administration à l'effet de réduire le capital par annulation d'actions.</p> <p><i>L'autorisation est donnée d'annuler, en une ou plusieurs fois, par voie de réduction du capital social, tout ou partie des actions que BNP Paribas détient et qu'elle pourrait détenir dans le cadre de l'autorisation donnée par ladite Assemblée, dans la limite de 10 % du nombre total d'actions composant le capital social existant à la date de l'opération, par période de 24 mois. Délégation de tous pouvoirs, pour réaliser cette réduction de capital, et d'imputer la différence entre la valeur d'achat des titres annulés et leur valeur nominale sur les primes et réserves disponibles, y compris sur la réserve légale à concurrence de 10 % du capital annulé. Cette autorisation a été donnée pour une durée de 18 mois et se substitue à celle accordée par la 15^{ème} résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 13 mai 2009.</i></p>	Il n'a pas été fait usage de cette résolution

Résolutions de l'Assemblée Générale des actionnaires		Utilisation faite au cours de l'exercice 2010
Assemblée Générale Mixte du 12 mai 2010 (21 ^{ème} résolution)	Approbation du projet de fusion-absorption de Fortis Banque France par BNP Paribas ; augmentation corrélative du capital social. <i>Émission de 354 actions nouvelles pour un nominal de 2 euros dans le cadre de la fusion absorption de Fortis Banque France constatée le 12 mai 2010.</i>	Émission de 354 actions nouvelles pour un nominal de 2 euros le 12 mai 2010

Augmentations de capital liées à l'acquisition de Fortis Banque SA/NV et BGL SA

BNP Paribas a conclu un accord avec l'État Belge et l'État du Grand-Duché de Luxembourg portant sur l'acquisition par BNP Paribas de certaines sociétés du groupe Fortis auprès de l'État Belge, agissant à travers la SFPI et de l'État du Grand-Duché de Luxembourg (ci-après l'opération).

L'opération comprend quatre apports, rémunéré chacun par une augmentation de capital :

- de 88 235 294 actions ordinaires BNP Paribas d'une valeur nominale de 2 euros chacune pour le Premier Apport, lequel consiste en l'apport par la SFPI de 263 586 083 actions de Fortis Banque SA/NV, représentant environ 54,55 % du capital et des droits de vote de cette dernière. Le Conseil d'administration a approuvé le 12 mai 2009 ce Premier Apport en faisant usage de la délégation que lui a conférée l'Assemblée Générale du 21 mai 2008 aux termes de sa 16^{ème} résolution. Les actions émises en rémunération de cet apport étaient soumises à un engagement de conservation jusqu'au 10 octobre 2010 ;
- de 32 982 760 actions ordinaires BNP Paribas d'une valeur nominale de 2 euros chacune pour le Deuxième Apport, lequel consiste en l'apport par la SFPI de 98 529 695 actions supplémentaires de Fortis Banque SA/NV, représentant environ 20,39 % du capital et des droits de vote de cette dernière. L'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue le 13 mai 2009 a, aux termes de sa 11^{ème} résolution, approuvé ce Deuxième Apport, constaté sa réalisation définitive ainsi que celle de l'augmentation de capital corrélative ;

- de 11 717 549 actions ordinaires BNP Paribas d'une valeur nominale de 2 euros chacune pour le Troisième Apport, lequel consiste en l'apport par l'État du Grand-Duché de Luxembourg de 4 540 798 actions de BGL SA, représentant environ 16,57 % du capital et des droits de vote de cette dernière. L'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue le 13 mai 2009 a, aux termes de sa 12^{ème} résolution, approuvé ce Troisième Apport, constaté sa réalisation définitive ainsi que celle de l'augmentation de capital corrélative. L'État du Grand-Duché de Luxembourg était engagé à conserver 5 858 774 actions reçues en rémunération de son apport jusqu'au 23 octobre 2009 ;
- de 500 000 actions ordinaires BNP Paribas d'une valeur nominale de 2 euros chacune pour le Quatrième Apport, lequel consiste en l'apport par l'État du Grand-Duché de Luxembourg de 193 760 actions de BGL SA, représentant environ 0,69 % du capital et des droits de vote de cette dernière. Le Conseil d'administration a approuvé le 13 mai 2009 ce Quatrième Apport, sa réalisation définitive ainsi que celle de l'augmentation de capital corrélative en faisant usage de la délégation que lui a conféré l'Assemblée Générale Extraordinaire du 13 mai 2009 aux termes de sa 13^{ème} résolution. L'État du Grand-Duché de Luxembourg était engagé à conserver 250 000 actions reçues en rémunération de son apport jusqu'au 23 octobre 2009.

En conséquence de ces quatre apports, le capital de BNP Paribas a été augmenté de 133 435 603 actions ordinaires d'une valeur nominale de 2 euros.

Opérations sur le capital	En nombre	Valeur unitaire en euros	date d'autorisation par l'Assemblée Générale	date de décision du Conseil d'administration
NOMBRE D' ACTIONS ÉMISES AU 31 DÉCEMBRE 2008	912 096 107	2		
Augmentation de capital par l'exercice d'options de souscription d'actions	74 024	2	(1)	(1)
Augmentation de capital par l'exercice d'options de souscription d'actions	1 824 582	2	(1)	(1)
Augmentation de capital résultant de l'opération d'acquisition de Fortis	133 435 603	2	(2)	(2)
Augmentation de capital résultant de l'émission des actions de préférence	187 224 669	2	27 mars 2009	27 mars 2009
Augmentation de capital réservée aux adhérents du Plan d'Épargne Entreprise	9 000 000	2	27 mars 2009	05 mai 2009
Augmentation de capital résultant du paiement du dividende en actions	21 420 254	2	13 mai 2009	13 mai 2009
Réduction de capital	(219 294)	2	13 mai 2009	03 août 2009
Augmentation de capital	107 650 488	2	21 mai 2008	25 sept 2009
Réduction de capital résultant de l'annulation des actions de préférence	(187 224 669)	2		04 nov 2009
NOMBRE D' ACTIONS ÉMISES AU 31 DÉCEMBRE 2009	1 185 281 764	2		
Augmentation de capital par l'exercice d'options de souscription d'actions	595 215	2	(1)	(1)
Augmentation de capital par l'exercice d'options de souscription d'actions	522 529	2	(1)	(1)
Réduction de capital	(600 000)	2	13 mai 2009	05 mars 2010
Augmentation de capital liée à la fusion de Fortis Banque France	354	2	12 mai 2010	12 mai 2010
Augmentation de capital résultant du paiement du dividende en actions	9 160 218	2	12 mai 2010	12 mai 2010
Augmentation de capital réservée aux adhérents du Plan d'Épargne Entreprise	3 700 076	2	12 mai 2010	12 mai 2010
NOMBRE D' ACTIONS ÉMISES AU 31 DÉCEMBRE 2010	1 198 660 156	2		

(1) Diverses résolutions prises par l'Assemblée Générale des actionnaires et décisions du Conseil d'administration autorisant l'attribution des options de souscription d'actions levées au cours de la période.

(2) Diverses résolutions prises par l'Assemblée Générale des actionnaires et décisions du Conseil d'administration autorisant les augmentations de capital relatives à l'acquisition de Fortis.

6.b TABLEAU DE PASSAGE DES CAPITAUX PROPRES DU 31 DÉCEMBRE 2008 AU 31 DÉCEMBRE 2010

<i>En millions d'euros</i>	Capital	Primes d'émission et autres primes	Résultat et réserves de la période	Total capitaux propres
CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2008	1 824	8 819	23 858	34 501
Dividendes sur le résultat de l'exercice 2008			(1 044)	(1 044)
Augmentations de capital	547	12 528	50	13 125
Réduction de capital par annulation d'actions		(16)		(16)
Autres variations			(30)	(30)
Résultat de l'exercice 2009			4 009	4 009
CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2009	2 371	21 331	26 843	50 545
Dividendes sur le résultat de l'exercice 2009	18	402	(1 776)	(1 356)
Augmentations de capital	9	191	3	203
Réduction de capital par annulation d'actions	(1)	(39)		(40)
Autres variations		(35)	(12)	(47)
Résultat de l'exercice 2010			3 465	3 465
CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2010	2 397	21 850	28 523	52 770

6.c NOTIONNEL DES INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME

Le montant notionnel des instruments financiers dérivés ne constitue qu'une indication de volume de l'activité de BNP Paribas SA sur les marchés d'instruments financiers et ne reflète pas les risques de marché attachés à ces instruments.

Portefeuille de transaction

<i>En millions d'euros, au</i>	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Instruments dérivés de cours de change	1 973 422	1 610 990
Instruments dérivés de taux d'intérêt	37 120 905	35 304 751
Instruments dérivés sur actions	1 825 489	1 655 137
Instruments dérivés de crédit	2 384 781	1 606 945
Instruments dérivés de matières premières	88 124	111 590
Autres instruments dérivés	3	3
INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME DE TRANSACTION	43 392 724	40 289 416

Les opérations sur instruments financiers réalisés sur des marchés organisés représentent 44 % des opérations portant sur des instruments financiers dérivés au 31 décembre 2010 (41 % au 31 décembre 2009).

Stratégie de couverture

Le montant total des notionnels des instruments financiers dérivés utilisés en couverture s'établit à 502 412 millions d'euros au 31 décembre 2010 contre 401 940 millions d'euros au 31 décembre 2009.

Les opérations sur instruments financiers dérivés contractés à des fins de couverture sont conclues de gré à gré.

Valeur de marché

La valeur de marché de la position nette des opérations fermes est évaluée à environ 1 500 millions d'euros au 31 décembre 2010 contre 4 800 millions d'euros au 31 décembre 2009. La valeur de marché de la position nette acheteuse des opérations conditionnelles est évaluée à environ 3 100 millions d'euros au 31 décembre 2010 contre une position nette acheteuse de 850 millions d'euros au 31 décembre 2009.

6.d INFORMATIONS SECTORIELLES

Les encours au bilan des opérations interbancaires et assimilées ainsi que des opérations avec la clientèle se répartissent géographiquement de la manière suivante :

En millions d'euros, au	Opérations interbancaires et assimilées		Opérations avec la clientèle et crédit-bail		Total par zone géographique	
	31 décembre 2010	31 décembre 2009	31 décembre 2010	31 décembre 2009	31 décembre 2010	31 décembre 2009
France	336 431	334 972	239 552	206 996	575 984	541 968
Autres pays de l'espace économique européen	99 431	96 731	63 275	52 685	162 706	149 416
Pays des zones Amérique et Asie	57 948	65 105	58 415	45 328	116 364	110 433
Autres pays	2 575	2 099	4 625	5 270	7 199	7 369
TOTAL DES EMPLOIS	496 385	498 907	365 867	310 279	862 252	809 186
France	254 311	274 765	179 210	158 639	433 522	433 404
Autres pays de l'espace économique européen	49 714	62 352	94 024	78 611	143 738	140 963
Pays des zones Amérique et Asie	56 805	47 924	46 870	49 620	103 676	97 544
Autres pays	6 316	5 157	4 273	3 729	10 589	8 886
TOTAL DES RESSOURCES	367 146	390 198	324 378	290 599	691 524	680 797

Le produit net bancaire de BNP Paribas SA en 2010 pour l'ensemble de ses activités est réalisé à hauteur de 86 % avec des contreparties appartenant à l'espace économique européen (88 % en 2009).

6.e ÉCHÉANCES DES EMPLOIS ET DES RESSOURCES

En millions d'euros	Opérations à vue au jour le jour	Durée restant à courir					Provisions	Total
		Jusqu'à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans			
Emplois								
Caisse, banques centrales et CCP	23 453							23 453
Effets publics et valeurs assimilées		37 373	23 524	29 709	47 041	(1 414)		136 232
Créances sur les établissements de crédit	32 735	188 659	33 512	53 517	28 930	(653)		336 700
Opérations avec la clientèle et crédit-bail	19 758	139 800	33 160	101 969	78 058	(6 879)		365 867
Obligations et autres titres à revenu fixe		23 436	15 088	25 196	33 213	(1 116)		95 816
Ressources								
Dettes envers les établissements de crédit et Banques Centrales et CCP	59 228	231 163	25 749	38 780	12 226			367 146
Opérations avec la clientèle	118 453	147 597	23 880	30 267	4 180			324 378
Dettes représentées par un titre hors emprunts obligataires et autres dettes représentées par un titre (note 3.f)		139 716	24 362	4 790	919			169 788

6.f ÉTATS ET TERRITOIRES NON COOPÉRATIFS

La création d'implantations du Groupe dans les États considérés comme non coopératifs au sens de l'article 238-O A du CGI est soumise à une procédure spéciale d'autorisation par la Conformité. Ces implantations, conformément au principe d'uniformité et d'universalité du dispositif

de contrôle interne du Groupe, et à son principe de « mieux disant déontologique », sont soumises aux règles du Groupe en matière de contrôle des risques de toute nature, de lutte contre le blanchiment, la corruption et le financement du terrorisme et de respect des embargos financiers.

Dénomination	% intérêt	Forme juridique	Nature d'agrément	Activité
Brunei				
BNP Paribas Asset Management (B) SDN BHD	90,55	SDN BHD (Private Limited Company)	Investment Advisor License	Gestion d'actifs
Panama				
BNP Paribas - succursale Panama	100,00	Sucursal	Licence bancaire	Inactive - en cours de radiation
BNP Paribas (Panama) SA	99,68	Sociedad anonima	-	Inactive - en liquidation
BNP Paribas Wealth Management - succursale Panama	100,00	Sucursal	Licence bancaire	Inactive - en cours de radiation
Philippines				
BNP Paribas Investments (Phils.) Inc.	65,36	Corporation	Entreprise d'investissement	Entreprise d'investissement
BNP Paribas - succursale Manille	100,00	Branch	Licence bancaire offshore	Banque commerciale
FPSP Holdings Corporation	68,97	Corporation	-	Holding

6.2 L'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2010 et la mise en distribution de dividende

Le Conseil d'Administration proposera à l'Assemblée Générale du 11 mai 2011 une affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2010 et une mise en distribution du dividende selon les modalités suivantes :

<i>(en millions d'euros)</i>	
Bénéfice net de l'exercice	3 465
Report à nouveau bénéficiaire	15 804
TOTAL À AFFECTER	19 269
Dividende	2 518
Report à nouveau	16 751
TOTAL AFFECTÉ	19 269

Le dividende d'un montant de 2 518 millions d'euros à verser aux actionnaires de BNP Paribas - sur la base du nombre d'actions existantes au 31 janvier 2011 - correspond à une distribution de 2,10 euros par action au nominal de 2 euros.

6.3 Tableau des 5 derniers exercices de BNP Paribas SA

	2006	2007	2008	2009	2010
Situation financière en fin d'exercice					
■ Capital social (en euros)	1 860 934 954	1 810 520 616	1 824 192 214	2 370 563 528	2 397 320 312
■ Nombre d'actions émises	930 467 477	905 260 308	912 096 107	1 185 281 764	1 198 660 156
■ Nombre d'obligations convertibles en actions	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Résultat global des opérations effectives (en millions d'euros)					
■ Chiffre d'affaires hors taxes	37 957	47 028	48 642	33 104	28 426
■ Bénéfice avant impôts, amortissements et provisions	5 024	5 257	3 400	7 581	7 193
■ Impôts sur les bénéfices	(45)	285	1 201	(540)	(118)
■ Bénéfice après impôts, amortissements et provisions	5 375	4 532	715	4 009	3 465
■ Montant des bénéfices distribués ⁽¹⁾	2 892	3 034	912	1 778	2 518
Résultats des opérations réduits à une seule action en euros					
■ Bénéfice après impôts, mais avant amortissements et provisions	5,36	6,12	5,04	5,94	5,90
■ Bénéfice après impôts amortissements et provisions	5,76	5,00	0,78	3,38	2,89
■ Dividende versé à chaque action ⁽¹⁾	3,10	3,35	1,00	1,50	2,10
Personnel					
■ Nombre de salariés au 31 décembre	46 152	47 466	47 443	46 801	49 671
■ Montant de la masse salariale (en millions d'euros)	3 376	3 554	3 112	3 812	3 977
■ Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, Œuvres sociales, etc.) (en millions d'euros)	1 474	1 106	1 053	1 750	1 141

(1) Sous réserve de l'approbation par l'Assemblée Générale du 11 mai 2011.

6.4 Principales filiales et participations de BNP Paribas SA

Libellé titre	Dev.	Capital	Réserves et RAN avant affectation des résultats	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Quote-part de capital détenue
		en millions de devises			en %
I - Renseignements détaillés sur chaque filiale et participation dont la valeur nette excède 1 % du capital de BNP Paribas					
1. Filiales (détenues à + de 50 %)					
ANTIN PARTICIPATION 5	EUR	170	18	1	100,00 %
AUSTIN FINANCE	EUR	799	212	48	92,00 %
BANCA NAZIONALE DEL LAVORO SPA	EUR	2 077	2 832	32	100,00 %
BANCO BNP PARIBAS BRASIL SA	BRL	506	629	156	84,10 %
BANEXI HOLDING CORPORATION	USD	59	(35)	46	100,00 %
BANCWEST CORPORATION	USD	1	(1 868)	118	98,74 %
BANQUE DE BRETAGNE	EUR	53	51	17	100,00 %
BNL INTERNATIONAL INVESTMENT SA	EUR	110	330	(17)	100,00 %
BNP INTERCONTINENTALE	EUR	31	5	(1)	100,00 %
BNP PARIBAS ASSURANCE	EUR	965	3 713	318	100,00 %
BNP PARIBAS BDDI PARTICIPATIONS	EUR	46	59	50	100,00 %
BNP PARIBAS CANADA	CAD	533	249	46	100,00 %
BNP PARIBAS CHINA LTD	USD	520	135	20	100,00 %
BNP PARIBAS COMMODITY FUTURES LTD	USD	75	84	32	100,00 %
BNP PARIBAS DÉVELOPPEMENT SA	EUR	89	267	27	100,00 %
BNP PARIBAS EGYPT	EGP	1 700	167	156	95,19 %
BNP PARIBAS EL DJAZAIR	DZD	10 000	3 299	4 374	84,17 %
BNP PARIBAS EQUITIES FRANCE	EUR	6	21	(1)	99,96 %
BNP PARIBAS ESPANA SA	EUR	52	37	(3)	99,59 %
BNP PARIBAS FACTOR	EUR	3	23	14	100,00 %
BNP PARIBAS FACTOR PORTUGAL	EUR	13	67	2	64,26 %
BNP PARIBAS HOME LOAN COVERED BONDS	EUR	175	2	0	100,00 %
BNP PARIBAS INTERNATIONAL BV	EUR	14	1 470	1 662	100,00 %
BNP PARIBAS INVESTMENT PARTNERS	EUR	23	2 481	21	66,67 %
BNP PARIBAS IRELAND	EUR	902	402	56	100,00 %
BNP PARIBAS LEASE GROUP SPA	EUR	164	108	(17)	73,83 %
BNP PARIBAS PERSONAL FINANCE	EUR	453	4 691	116	98,94 %
BNP PARIBAS PUBLIC SECTOR	EUR	24	0	7	100,00 %
BNP PARIBAS REAL ESTATE	EUR	329	124	62	100,00 %
BNP PARIBAS RÉUNION	EUR	25	26	7	100,00 %
BNP PARIBAS SB RE	EUR	450	15	12	100,00 %
BNP PARIBAS SECURITIES ASIA LTD	HKD	1 578	404	(129)	100,00 %
BNP PARIBAS SECURITIES JAPAN LTD	JPY	80 800	28 698	(19 061)	100,00 %
BNP PARIBAS SECURITIES KOREA COMPANY LTD	KRW	250 000	(5 586)	(3 801)	100,00 %
BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES - BP2S	EUR	165	420	21	94,44 %

INFORMATIONS SUR LES COMPTES SOCIAUX

Principales filiales et participations de BNP Paribas SA

Libellé titre	Dev.	Capital	Réserves et RAN avant affectation des résultats	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Quote-part de capital détenue
		en millions de devises			en %
BNP PARIBAS SERVICES HONG KONG LTD	HKD	336	(97)	0	100,00 %
BNP PARIBAS SUISSE SA	CHF	320	2 895	421	53,15 %
BNP PARIBAS UK HOLDINGS LTD	GBP	1 227	16	38	100,00 %
BNP PARIBAS VOSTOK LLC	RUB	1 890	216	(212)	100,00 %
BNP PARIBAS VPG MASTER LLC	USD	34	12	0	100,00 %
BNP PARIBAS WEALTH MANAGEMENT	EUR	103	239	(49)	100,00 %
BNP PARIBAS ZAO	RUB	4 162	760	(37)	100,00 %
BNP PUK HOLDING LTD	GBP	257	24	(29)	100,00 %
BNPP ANDES SA ⁽²⁾	USD	50	0	0	100,00 %
BNPP SECURIT JAPAN PREPAR CO LTD	JPY	3 001	0	0	100,00 %
COBEMA	EUR	439	1 677	51	99,20 %
COMPAGNIE D'INVESTISSEMENTS DE PARIS - C.I.P.	EUR	395	309	26	100,00 %
COMPAGNIE FINANCIÈRE OTTOMANE SA	EUR	9	277	1	96,85 %
CORTAL CONSORS	EUR	58	290	16	94,21 %
DEALREMOTE LIMITED	GBP	90	(58)	0	100,00 %
FIDEX HOLDINGS LTD	EUR	300	(5)	6	100,00 %
FINANCIÈRE BNP PARIBAS	EUR	227	218	10	100,00 %
FINANCIÈRE DES ITALIENS SAS	EUR	412	26	2	100,00 %
FINANCIÈRE DU MARCHÉ ST HONORÉ	EUR	42	9	(5)	100,00 %
FORTIS BANQUE SA	EUR	9 375	2 526	3 245	74,93 %
FORTIS LEASE GROUP SA	EUR	2 261	521	8	65,00 %
GESTION ET LOCATION HOLDING	EUR	266	931	21	99,24 %
GRENACHE & CIE SNC	EUR	832	596	71	56,14 %
HAREWOOD HELENA 1 LTD ⁽¹⁾	USD	25	(1)	(1)	100,00 %
HAREWOOD HOLDINGS LTD	GBP	100	20	18	100,00 %
IMS ABS FCP	EUR	33	0	3	100,00 %
OMNIUM DE GESTION ET DE DÉVELOPPEMENT IMMOBILIER	EUR	459	51	58	100,00 %
OPTICHAMPS	EUR	411	41	2	100,00 %
PARIBAS DÉRIVÉS GARANTIS SNC	EUR	42	0	0	100,00 %
PARIBAS NORTH AMERICA INC.	USD	2 839	1 149	142	100,00 %
PARILEASE SAS	EUR	54	267	1	100,00 %
PARTICIPATIONS OPERA	EUR	410	28	2	100,00 %
PETITS CHAMPS PARTICIPACOES E SERVICOS SA	BRL	102	(17)	36	100,00 %
PT BANK BNP PARIBAS INDONESIA	IDR	726 320	337 822	69 821	99,00 %
ROYALE NEUVE I	GBP	0	503	1	100,00 %
SAGIP	EUR	218	45	964	100,00 %
SOCIÉTÉ ORBAISIENNE DE PARTICIPATIONS	EUR	311	(414)	6	100,00 %
TAITBOUT PARTICIPATION 3 SNC	EUR	792	37	(4)	100,00 %
UCB ENTREPRISES	EUR	97	100	1	100,00 %
UKRSIBBANK	UAH	7 512	(2 197)	(2 429)	100,00 %
WA PEI FINANCE COMPANY LTD	HKD	341	(300)	306	100,00 %

Libellé titre	Dev.	Capital	Réserves et RAN avant affectation des résultats	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Quote-part de capital détenue
		en millions de devises			en %
2. Participations (détenues entre 10 et 50 %)					
BANK OF THE WEST	USD	0	10 467	236	16,78 %
BANQUE DE NANKIN	CNY	2 969	13 676	2 377	12,68 %
BANQUE DU SAHARA LSC	LYD	252	344	(99)	19,00 %
BGL BNP PARIBAS	EUR	713	4 536	471	15,96 %
BNL VITA SPA	EUR	301	160	12	49,00 %
CRÉDIT LOGEMENT ⁽¹⁾	EUR	1 254	62	120	16,50 %
ERBE	EUR	120	2 374	86	47,01 %
GEOJIT BNP PARIBAS FINANCIAL SERVICES LTD	INR	227	2 867	543	33,85 %
GESTION OBLIGATAIRE DIVERSIFIÉE	EUR	169	3	0	28,73 %
STRADIOS FCP FIS	EUR	270	0	(1)	34,44 %
PARGESA HOLDING SA ⁽²⁾	CHF	7 668	0	792	15,00 %
VERNER INVESTISSEMENTS	EUR	15	325	79	50,00 %

En millions d'euros	Filiales		Participations	
	Françaises	Étrangères	Françaises	Étrangères

II - Renseignements globaux concernant toutes les filiales et participations

Valeur Comptable des titres détenus

■ Valeur brute	20 618	36 457	3 114	2 036
■ Valeur Nette	19 900	35 366	2 512	1 698
Montants des prêts et avances accordés	104 762	21 775	1 501	2 066
Montants des cautions et avals donnés	60 770	33 758	9 559	72
Montants des dividendes encaissés	1 035	419	128	74

(1) Données au 31 décembre 2009.

(2) Données au 31 octobre 2009.

L'ensemble des transactions avec les parties liées ont été conclues aux conditions normales de marché.

6.5 Informations relatives aux prises de participations de BNP Paribas SA en 2010 portant sur au moins 5 % du capital de sociétés françaises

Franchissement de seuil supérieur à 5% du capital		
Non coté	CENTRE DE DIVERTISSEMENT ASSOCIÉS SNC	SNC
Non coté	CHEYENNE HOTEL ASSOCIÉS SNC	SNC
Non coté	HOTEL NEW YORK ASSOCIÉS SNC	SNC
Non coté	HOTEL SANTA FE ASSOCIÉS SNC	SNC
Non coté	NEWPORT BAY CLUB ASSOCIÉS SNC	SNC
Non coté	SEQUOIA LODGE ASSOCIÉS SNC	SNC
Franchissement de seuil supérieur à 10% du capital		
Néant		
Franchissement de seuil supérieur à 20% du capital		
Non coté	KARUVEFA SCI	SCI
Franchissement de seuil supérieur à 33,33% du capital		
Non coté	Compagnie de Financement pour les Loisirs (COFILOISIRS)	SA
Franchissement de seuil supérieur à 66,66% du capital		
Non coté	B.PC.DÉVELOPPEMENT	SA
Non coté	FIMAGEN HOLDING	SA
Non coté	FORTIS BANQUE FRANCE - SA	SA
Non coté	FORTIS ÉPARGNE RETRAITE	SA
Non coté	FORTIS MEDIACOM FINANCE	SA
Non coté	FORTIS SERVICES MONÉTIQUES	SA
Non coté	PARISIENNE D'ACQUISITION FONCIÈRE	SAS
Non coté	PHILIPPE LE BON SCI	SCI
Non coté	FORTIS GESTION PRIVÉE	SA
Non coté	SOFICINEMA	SA

6.6 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Deloitte & Associés

185, avenue Charles de Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

PricewaterhouseCoopers Audit

63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

Mazars

61, rue Henri Regnault
92400 Courbevoie

Aux Actionnaires

BNP Paribas

16, boulevard des Italiens

75009 Paris

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010 sur :

- le contrôle des comptes annuels de BNP Paribas, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1 de l'annexe qui expose le changement de méthodes comptables lié à l'application du règlement n° 2009-03 du Comité de la réglementation comptable relatif à la comptabilisation des commissions reçues par un établissement de crédit et des coûts marginaux de transaction à l'occasion de l'octroi ou de l'acquisition d'un concours.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants:

Provisionnement des risques de crédit et de contrepartie

Votre société comptabilise des dépréciations pour couvrir les risques de crédit et de contrepartie inhérents à ses activités (notes 1, 2.d, 3.a, 3.b, 3.c et 3.e de l'annexe). Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi des risques de crédit et de contrepartie, aux méthodologies de dépréciation.

Valorisation des instruments financiers

Votre société utilise des modèles internes et des méthodologies pour la valorisation des instruments financiers qui ne sont pas traités sur des marchés actifs, ainsi que pour la constitution de certaines provisions et l'appréciation de la pertinence de la qualification en opérations de couverture. Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif à la détermination du caractère inactif d'un marché, à la vérification des modèles et à la détermination des paramètres utilisés.

Valorisation des titres de participation et autres titres détenus à long terme

Les titres de participation et autres titres détenus à long terme sont évalués à leur valeur d'utilité en retenant une approche multicritères (notes 1 et 3.e de l'annexe). Dans le cadre de notre appréciation de ces estimations, nous avons examiné les éléments ayant conduit à la détermination des valeurs d'utilité pour les principales lignes de portefeuille.

Provisionnement des engagements sociaux

Votre société constitue des provisions pour couvrir les engagements sociaux (notes 1et 5.b de l'annexe). Nous avons examiné la méthodologie d'évaluation de ces engagements, ainsi que les principales hypothèses et paramètres utilisés.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III – Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Neuilly-sur-Seine et à Courbevoie, le 7 mars 2011

Les commissaires aux comptes

Deloitte & Associés

Pascal Colin

PricewaterhouseCoopers Audit

Patrice Morot

Mazars

Guillaume Potel

7 INFORMATIONS SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES

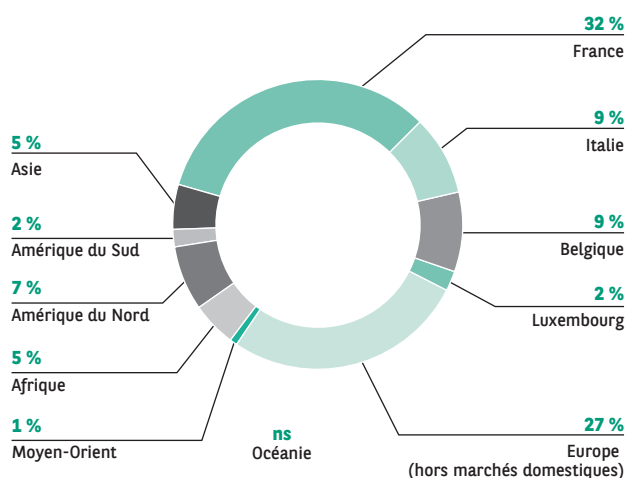
7.1	Le développement des ressources humaines	338
	Évolution des effectifs	338
	Développer et renforcer le sentiment d'appartenance	339
	Promouvoir la diversité	341
	Accompagner les collaborateurs pour qu'ils soient acteurs du développement et du changement	346
	Fidéliser et motiver les collaborateurs sur la durée	350
	Concertation, écoute, attention aux personnes	354
7.2	Annexes NRE – Social	357
7.3	Annexes NRE – Environnemental	366

7.1 Le développement des ressources humaines

ÉVOLUTION DES EFFECTIFS

RÉPARTITION PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

À la fin de l'année 2010, les effectifs gérés par le Groupe ont atteint 205 348 ETP(*) (Équivalent Temps Plein), soit une augmentation de 2 256 ETP par rapport au 31 décembre 2009.



	2005	2010
France	55 499	65 357
Europe (hors France)	25 205	96 836
Amérique du Nord	14 979	15 137
Asie	4 785	11 012
Afrique	5 661	9 811
Amérique latine	2 363	4 323
Moyen-Orient	868	2 233
Océanie	420	638
TOTAL	109 780	205 348

En 2010, la répartition des effectifs par zone géographique est demeurée stable par rapport à 2009.

La part des effectifs travaillant dans les quatre marchés domestiques (France, Belgique, Italie, Luxembourg) représente 52 % des effectifs du Groupe.

(*) Dont 183 999 ETP en effectif financier.

RÉPARTITION DES EFFECTIFS PAR MÉTIER



Les effectifs de BNP Paribas Fortis ont été réaffectés dans les différents métiers au cours de l'année 2010 et une nouvelle entité opérationnelle « BeLux Retail Banking » a été créée au sein de l'ensemble Retail Banking.

DÉVELOPPER ET RENFORCER LE SENTIMENT D'APPARTENANCE

LES VALEURS DU GROUPE

Pour BNP Paribas, l'ambition d'être la banque d'un monde qui change est fondée sur des valeurs choisies par la Direction Générale sur proposition des cadres dirigeants, lors de la fusion entre BNP et Paribas en 2000 : Réactivité, Créativité, Engagement, Ambition. Ces valeurs expriment la volonté :

- de fédérer un Groupe d'envergure mondiale et multiculturel ;
- d'affirmer une identité forte et originale ;
- de mobiliser les salariés pour le projet de l'entreprise en lui donnant un sens pour le long terme.

Une vocation fédératrice

BNP Paribas, entreprise mondiale, exerce ses métiers et gère ses équipes en veillant à respecter les cultures et la personnalité de tous ses salariés. Dans ce cadre très diversifié, les valeurs forment le ciment d'une communauté humaine qui rassemble des femmes et des hommes d'origines les plus diverses dans un sentiment de forte appartenance au Groupe.

Un facteur d'identité

BNP Paribas affirme son identité et sa personnalité dans tous ses métiers et dans toutes ses implantations. Ses valeurs, à la fois individuelles et collectives, sont originales : seuls trois groupes mondiaux ont aussi choisi l'Engagement et l'Ambition ; BNP Paribas est le seul à avoir choisi la Créativité et la Réactivité.

Des valeurs pour l'action

Les cadres dirigeants ont précisé ensemble le sens de ces valeurs et l'orientation des comportements individuels et collectifs qu'elles appellent :

La Réactivité incite à évaluer rapidement les situations, à identifier opportunités et risques, à prendre des décisions et à agir efficacement.

La Créativité incite à promouvoir les initiatives et les idées nouvelles et à distinguer leurs auteurs.

L'Engagement incite à s'impliquer pour les clients et la réussite collective, tout en étant exemplaire dans ses comportements.

L'Ambition incite au goût du challenge et du leadership pour gagner ensemble une compétition dont l'arbitre est le client.

DES CULTURES PARTAGÉES AU TRAVERS D'ACADÉMIES GROUPE

Les Académies BNP Paribas

La culture d'entreprise au sein d'un groupe de taille significative renforce le sentiment d'appartenance et fidélise les collaborateurs. C'est dans cet esprit que les Académies BNP Paribas ont été conçues. Il s'agit de structures évolutives et gérées dans la durée qui :

- assurent la promotion de politiques, de principes et d'expertises techniques avec pour objectif la diffusion et le partage des cultures ;
- créent un espace de formation à modalités multiples, permettant notamment l'échange de bonnes pratiques ;
- participent au développement des communautés au sein du Groupe.

Lancement de la Risk Academy : l'attention aux risques

La culture de gestion des risques a toujours été au cœur des préoccupations de BNP Paribas. La croissance significative du Groupe au cours des cinq dernières années et le contexte de crise ont mis en évidence la nécessité de continuer à renforcer la diffusion de cette culture. Dans ce cadre, BNP Paribas a lancé, le 31 mai 2010, une initiative dans l'ensemble du Groupe : la Risk Academy. Cette structure s'inscrit dans une démarche évolutive et participative, associant tous les métiers et fonctions de BNP Paribas.

Soutenue par le Comité Exécutif du Groupe, la Risk Academy a pour objectifs de :

- renforcer et diffuser la culture de la gestion du risque dans le Groupe ;
- promouvoir la formation et le développement professionnel dans le domaine des risques ;
- animer les communautés des personnes en charge de la gestion des risques de la Banque et favoriser le partage des connaissances entre ses membres.

La Risk Academy permet l'accès à différents produits et services à tous les collaborateurs du Groupe.

Projet de la Management Academy : l'attention aux personnes

Avec les principes de management, le Groupe formalise le socle commun constitutif de la culture managériale. La Management Academy a pour objectif de permettre aux managers de partager à la fois cette culture et les bonnes pratiques et de développer leurs compétences.

Cette académie viendra en appui de la diffusion des principes de management élaborés par le Comité Exécutif. Comme pour la Risk Academy, il s'agira d'une structure ouverte mise à disposition du Groupe dans tous les pays.

LA COMMUNICATION INTERNE, VECTEUR DE COHÉSION DES COLLABORATEURS

La communication interne a concentré ses efforts sur le partage de l'information, les échanges entre les collaborateurs et les synergies éventuelles entre les métiers. À travers les différents médias de la communication interne mis à disposition de tous les collaborateurs (Ambition - magazine trimestriel -, Starlight - la WebTV mensuelle -, Echo'Net^(*), le Flash Groupe - newsletter hebdomadaire du Groupe - et la Web-radio), les collaborateurs ont été sensibilisés sur les changements du Groupe (de 80 000 à 200 000 collaborateurs en dix ans), les nouvelles réglementations de la finance mondiale, les grands projets et la stratégie mise en place par le Groupe. La Direction de la Communication Interne avait également comme enjeu, de restaurer la confiance des collaborateurs et de renforcer la fierté de travailler au sein d'un Groupe responsable qui est au service de l'économie réelle. L'année 2010 a par ailleurs été marquée par des temps d'échanges entre les collaborateurs et la Direction : les collaborateurs ont en effet pu poser leurs questions à Baudouin Prot qui leur a apporté une réponse lors de la vidéo interne des résultats annuels. Des petits-déjeuners entre les membres de la Direction et des collaborateurs ont également été organisés mensuellement.

LA FIERTÉ D'APPARTENANCE

Le respect des principes du Pacte Mondial

Le Groupe est implanté dans plus de 80 pays, ce qui le conduit à exercer ses activités dans des contextes politiques et réglementaires hétérogènes qui exigent une vigilance particulière pour assurer le respect des principes du Pacte Mondial des Nations Unies auquel BNP Paribas a adhéré.

En 2010, 46 pays sont identifiés comme les plus risqués en matière de respect des droits de l'homme, par les organisations faisant autorité sur le sujet (**). BNP Paribas est présent dans 14 de ces pays, avec 4,7 % de ses effectifs mondiaux. Dans les pays les plus exposés, dont les réglementations locales sont souvent peu exigeantes, les règles du Groupe qui garantissent le respect du Pacte Mondial s'appliquent aux gestionnaires de ressources humaines pour tous les actes de gestion des salariés.

(*) Le site Intranet du groupe BNP Paribas.

(**) Source : Amnesty International, Freedom House et Eiris.

BNP Paribas, avec sept autres grands groupes français, a contribué à créer *Entreprises pour les Droits de l'Homme* (EDH). Ce groupement, désormais constitué en association, a pour vocation de mieux identifier les modalités d'application par les entreprises des principes de respect des droits humains fondamentaux. Il associe des experts de la question des droits de l'homme, de grandes organisations non gouvernementales et des universitaires et souhaite favoriser la promotion de cette démarche auprès des autres entreprises. Un module de formation destiné aux managers et aux Responsables Ressources Humaines dans les pays à risques a été conçu en 2009.

L'insertion de BNP Paribas dans la cité

En tant qu'entreprise citoyenne, le groupe BNP Paribas contribue au développement économique et social des pays dans lesquels il est implanté, en mettant en place des actions solidaires déclinées autour de trois grands champs d'actions :

- la lutte contre les discriminations et la promotion de la diversité : il s'agit de fournir une aide sur mesure à des populations victimes de discriminations en relation avec leur état de santé, leur âge, leur origine, notamment ;
- la lutte contre l'exclusion, dont l'objectif est de soutenir grâce à un appui financier, des populations qui subissent une rupture économique et sociale ;

- le développement et le transfert de la connaissance : favoriser la transmission et l'acquisition des savoirs, de l'alphabétisation à la recherche de pointe.

Quelques actions soutenues par le Groupe en 2010 :

- En France, engagement d'une centaine de collaborateurs dans l'opération « *Nos Quartiers ont des Talents* » qui consiste à parrainer des jeunes diplômés potentiellement discriminés à l'embauche ; poursuite du *Projet Banlieues*, programme d'aide à la création d'emplois et de lien social dans les quartiers sensibles et d'accompagnement scolaire de jeunes en difficultés ; signature d'une Charte RH BNP Paribas en Seine-Saint-Denis pour fédérer toutes les actions en faveur de l'emploi, de la formation et de l'insertion, engagées par les entités du Groupe implantées dans le département ;
- En Italie, partenariat avec l'association « *Libera* », visant à faciliter l'intégration et l'autonomie des jeunes issus de l'immigration avec le financement de formations, une assistance sociale et linguistique, notamment ;
- Aux États-Unis, création d'un partenariat entre BNP Paribas New York et « *Prep for Prep* », une association qui finance les études d'étudiants méritants issus des minorités.

PROMOUVOIR LA DIVERSITÉ



DES POLITIQUES À L'ÉCHELLE DU GROUPE

La diversité des origines

L'égalité d'accès à l'embauche

BNP Paribas s'engage sur des opérations en France et dans d'autres pays, afin de diversifier les profils recrutés via notamment la participation à des forums de recrutement spécialisés pour promouvoir l'égalité des chances.

Le Groupe mène également des actions répétées pour s'assurer de l'absence de discrimination à l'embauche : contrôles permanents sur le tri de CV et les comptes-rendus d'entretien ; poursuite des opérations « Entretiens immédiats » et renouvellement des audits.

Pour assurer la mise en œuvre de ces politiques, une large sensibilisation de l'ensemble des collaborateurs a été menée au cours des dernières années, au travers d'un guide pratique du recrutement comprenant :

- une Charte de déontologie pour tous les collaborateurs du Groupe intervenant dans le processus de recrutement ;
- un guide méthodologique d'entretien individuel ;
- une grille permettant de formaliser et de documenter la décision prise à la suite de l'entretien avec le candidat.

Par ailleurs, les engagements pris en matière de non-discrimination – objectivité, transparence et respect – ont été diffusés auprès des managers concernés dans les entités au cours de sessions de sensibilisation et par la création d'un portail Diversité sur l'Intranet du Groupe, à destination de tous les collaborateurs.

Les actions de sensibilisation ont été poursuivies tout au long de l'année 2010, permettant de former tous les managers en charge de recrutement.

Ainsi, afin de lutter contre les stéréotypes, une formation « Manager la diversité : un enjeu de performance » continue à être déployée pour les managers et les collaborateurs des Ressources Humaines. Plus de 1 500 collaborateurs ont été formés notamment en France, aux États-Unis, au Luxembourg, au Royaume-Uni, en Suisse et à Bahreïn.

Le Groupe se dote d'outils afin de contrôler que les principes de non-discrimination sont appliqués. Par exemple des actions de contrôle de l'activité du recrutement en France, ont été initiées au cours de l'année 2009 (contrôles trimestriels sur le processus de recrutement de plusieurs candidats, contrôle de la qualité des comptes-rendus d'entretien et des commentaires associés aux candidatures présents dans l'outil de gestion de candidatures). Dans un souci d'amélioration continue des processus de recrutement, l'année 2010 a été l'occasion de poursuivre ces actions et de les renforcer en ajoutant des contrôles périodiques des annonces diffusées sur le site de recrutement (critères de sélection annoncés/critères de sélection utilisés dans la sélection des CV), un contrôle sur la qualité de comptes rendus d'entretien de managers et sur la qualité des entretiens (à travers des entretiens en binôme avec des chargés de recrutement ou des responsables d'équipe).

De plus, un audit sur les discriminations a été réalisé en 2010. Il avait pour objectif de mesurer les écarts de chance dans le processus de recrutement au regard des quatre critères suivants : le sexe, les origines, le handicap et l'âge.

Un atelier de travail a été réalisé avec les représentants de onze pays pour partager les bonnes pratiques en matière de recrutement et travailler sur la création d'un outil Groupe de gestion de candidatures. Le déploiement de cet outil prévu pour 2011 contribuera à renforcer l'image employeur du Groupe, garantira la traçabilité des différentes étapes liées au recrutement et encadrera davantage tout risque de discrimination.

Un effort important est fait pour communiquer en externe sur quatre actions en faveur de la diversité au sein du Groupe sur le site institutionnel de BNP Paribas www.bnpparibas.com/diversite ainsi que sur le blog externe : www.pourunmondequichange.com.

L'internationalisation du senior management

Accompagnant la croissance de tous les métiers et l'expansion de BNP Paribas, les effectifs mondiaux du Groupe n'ont cessé d'augmenter depuis 2000 pour atteindre plus de 205 000 collaborateurs à la fin de l'année 2010. Parallèlement, en dix ans, la part du personnel hors de France est passée de 40,8 % à 68,2 %.

Les emplois locaux contribuent directement au développement des pays où BNP Paribas exerce ses activités. Le Groupe s'intègre ainsi naturellement aux différentes cultures et communautés permettant aux collaborateurs locaux(*) d'accéder aux postes à responsabilité des filiales et succursales et de réaliser leur carrière dans le Groupe.

(*) Collaborateurs qui ne sont pas sous le régime d'un contrat d'expatriation.

L'égalité entre les femmes et les hommes

En 2004, en application des dispositions légales en vigueur, BNP Paribas a choisi d'examiner les conditions dans lesquelles s'exerce pour lui-même le principe d'égalité entre les femmes et les hommes. Malgré une répartition équilibrée des effectifs, les femmes se heurtent parfois au *plafond de verre* qui les empêche de progresser au-delà d'un certain niveau. Sur ce constat, le Groupe s'est engagé à favoriser l'égalité des chances et de traitement entre femmes et hommes à toutes les étapes de la vie professionnelle et l'accèsion des femmes aux postes d'encadrement.

Globalement, le pourcentage de femmes promues à des postes de cadres supérieurs (hors classification dans la convention collective des banques, ou cadres de direction pour les filiales non régies par cette convention en France) est en augmentation par rapport aux années précédentes (en France : 39 % à fin 2010 contre 28,5 % en 2007).

Objectif 2012 : 20 % de femmes au sein du senior management du Groupe

La mixité dans l'entreprise étant facteur d'efficacité, la Direction Générale du Groupe s'engage aujourd'hui sur un objectif volontariste : au moins 20 % des postes de senior managers du Groupe seront occupés par des femmes d'ici fin 2012. Cela suppose une action spécifique et volontariste pour faire accéder au moins 100 femmes supplémentaires à ces positions.

À fin 2010, le Groupe compte près de 19 % de femmes senior managers.

Représentation des femmes au Conseil d'administration

Au 31 décembre 2010, le taux de représentation des femmes au sein du Conseil d'administration de BNP Paribas s'élève à 27,8 %, faisant de celui-ci l'un des plus féminisés de France.

Les réseaux en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes



L'association BNP Paribas MixCity a connu un essor qui s'est confirmé tout au long de l'année 2010 et a fêté son premier anniversaire. Son ambition reste de devenir un réseau social actif et porteur de valeur ajoutée dans l'entreprise en devenant acteur de la promotion de la mixité interne et externe. Fin 2010, l'association BNP Paribas MixCity compte plus de 400 adhérentes. Les résultats d'un questionnaire de satisfaction font ressortir que 97 % des membres sont satisfaites de la qualité et de l'organisation de l'association BNP Paribas MixCity.

Plus généralement, le développement de réseaux féminins se poursuit dans l'ensemble du Groupe :

- le réseau de femmes WIN (Women's Internal Network) a fêté sa première année d'existence chez BNP Paribas Londres ;
- CIB USA est un partenaire privilégié de l'association américaine « les femmes de la finance ». Cette association à but non lucratif du secteur financier, anime un forum public sur des sujets importants contemporains tels que les affaires et la finance ;

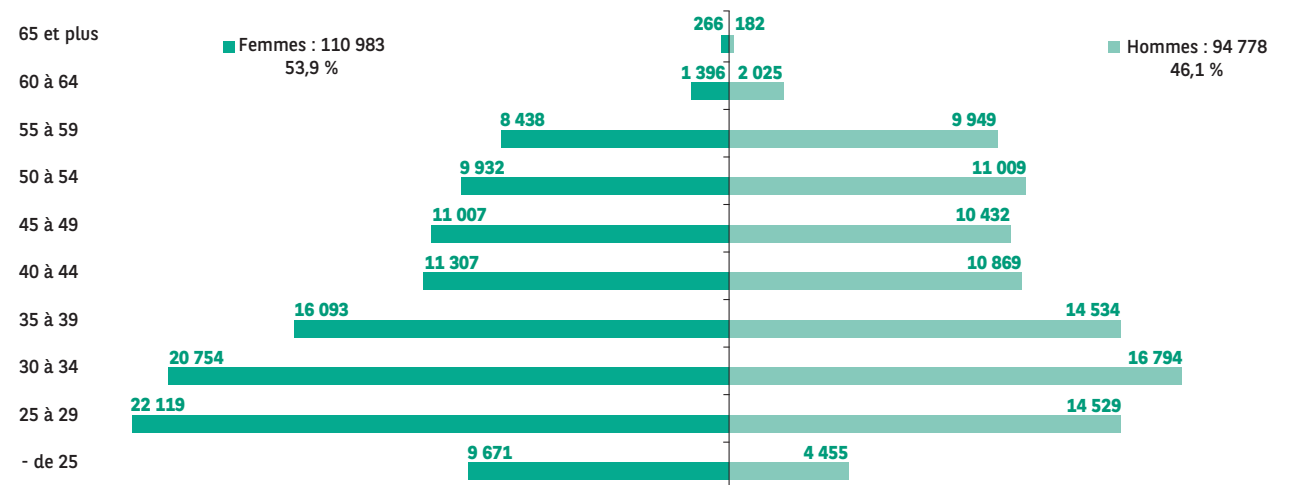
■ ces différents réseaux (France, Luxembourg, UK, Golfe, etc.) échangent régulièrement au travers de conférences téléphoniques pour partager les bonnes pratiques.

À noter également qu'un projet d'association interbancaire « Financi'Elles » est en cours de lancement en France.

La diversité des âges

Au sein du groupe BNP Paribas, les pyramides des âges sont très variées selon les pays et les métiers et nécessitent la mise en place de politiques seniors différenciées.

► **PYRAMIDE DES ÂGES DU GROUPE – EFFECTIFS PHYSIQUES – DÉCEMBRE 2010**



Âge moyen dans le Groupe : 39,2 ans.

La pyramide des âges du Groupe reste globalement équilibrée. Elle recouvre des réalités différentes marquées par une prédominance des tranches d'âge les plus jeunes dans la plupart des métiers du Groupe et une forte proportion de seniors dans les réseaux de banque de détail en Europe de l'Ouest. Cette diversité de situations conduit à privilégier des politiques définies localement en fonction des enjeux.

LES POLITIQUES LOCALES DE PROMOTION DE LA DIVERSITÉ

La politique volontariste de Diversité du Groupe se décline dans de nombreux pays qui mettent en œuvre des politiques adaptées à leurs spécificités juridiques, culturelles et contextuelles.

En France

Les seniors

Les entités du Groupe en France ont décliné leur politique d'emploi des salariés seniors dans un plan d'action (chez BNP Paribas SA, BNP Paribas Personal Finance, etc.) ou dans un accord d'entreprise (chez BNP Paribas Assurance, BNP Paribas Leasing Solutions, Arval,

Ségécé, BNP Paribas Arbitrage, etc.) mis en œuvre dès janvier 2010 pour trois ans. Les plans d'action et l'accord présentent tous un objectif global de maintien dans l'emploi et des dispositions favorables à l'emploi des seniors, assortis d'indicateurs chiffrés, prenant en compte les caractéristiques démographiques de chaque entité, et s'inscrivant dans la démarche globale et volontaire de non-discrimination et d'égalité professionnelle dans laquelle le groupe BNP Paribas est engagé depuis plusieurs années.

Chez BNP Paribas SA, la moitié des collaborateurs ont 45 ans et au-delà, et plus d'un tiers a plus de 50 ans. Pour atteindre l'objectif global de maintien dans l'emploi des collaborateurs seniors dans les meilleures conditions, les dispositions retenues sont de trois ordres : gestion de carrière, formation professionnelle et santé au travail.

Par exemple, en matière de gestion de carrière, l'entreprise s'engage à ce que tout collaborateur, quel que soit son âge, bénéficie au minimum d'un entretien avec son gestionnaire RH tous les cinq ans. Elle s'engage également à encourager la mobilité professionnelle des collaborateurs seniors. Par ailleurs, l'accès à la formation des collaborateurs confirmés doit être identique pour tous. Enfin, un suivi médical rapproché des 55 ans et plus est assuré par les services de santé au travail dans l'entreprise.

Faire vivre le Label Diversité



L'obtention du Label Diversité en janvier 2009 a constitué non seulement une reconnaissance des actions menées depuis 2004 mais également un formidable levier pour aller plus loin dans l'engagement de l'ensemble des collaborateurs. Aller plus loin, c'est valoriser toutes les différences dans un « Esprit Diversité » en évitant le communautarisme, en sensibilisant tous les collaborateurs pour que la diversité devienne véritablement une valeur.

En juin 2010, l'audit intermédiaire de l'Afnor, organisme certificateur, prévu 18 mois après l'obtention initiale, a intégré de nouvelles entités du Groupe dans son périmètre de certification (nouvelles Directions de réseau et BNP Paribas Assurance) et a conduit à un avis favorable.

Une variété d'initiatives traduit la réalité de ce label :

- formation à la diversité de l'intégralité des acteurs du recrutement qui sera complétée prochainement par une sensibilisation à l'identification des stéréotypes de chacun. L'objectif est de permettre à chaque acteur d'être conscient de ses préjugés ;
- association en 2010, pour une durée de trois ans, au Plan Espoir Banlieues initié par le gouvernement afin de favoriser l'emploi des jeunes résidant dans les zones urbaines sensibles et les quartiers couverts par un contrat urbain de cohésion sociale. Dans le cadre de ce nouveau partenariat, BNP Paribas s'est engagé à informer et à promouvoir ses métiers, à favoriser la découverte de l'entreprise, notamment au travers de stages et à faciliter l'accès à l'emploi des jeunes issus de quartiers sensibles ;
- accompagnement du Pôle emploi dans l'expérimentation, initiée par le gouvernement, pour la mise en place du CV anonyme ;
- partenariats avec des institutions publiques ou privées et des associations spécialisées : Afev^(*), Nos Quartiers ont des Talents ou encore Mozaik RH.

Les accords d'entreprise

Le handicap : suivi de l'accord de BNP Paribas SA en faveur de l'emploi des personnes handicapées signé en 2008 pour quatre années (2008-2011)



L'intégration de personnes handicapées constitue un important enjeu de responsabilité sociale pour BNP Paribas. La Banque mène ainsi une politique volontariste et durable en faveur de l'emploi direct et indirect (via les établissements spécialisés) des personnes handicapées et de leur insertion.

Elle conduit en continu des actions de **sensibilisation** auprès de tous les salariés : expositions, ateliers itinérants, mises en situation sur le thème du handicap sensoriel ou physique. Des sessions spécifiques sont

mises en œuvre pour les chargés de recrutement, les assistantes sociales ainsi que pour les correspondants et référents du Projet Handicap au sein des différents pôles, métiers, fonctions. Une sensibilisation a également été réalisée lors de la commission de suivi annuel de l'accord.

En matière **de recrutement**, pour répondre à l'objectif d'embauches de 170 salariés, chez BNP Paribas SA, en France, l'équipe Projet Handicap a développé le sourcing de salariés en situation de handicap. Ainsi, le nombre de CV envoyés directement au Projet Handicap a doublé de 2009 à 2010. Fin 2010, 65 % de l'objectif d'embauches est atteint.

Un volet important des actions est consacré au **maintien dans l'emploi** et à la sécurisation des parcours professionnels des personnes en situation de handicap, déclarées à ce jour ou qui le deviendront au cours de leur carrière. Le nombre d'actions de ce type a pratiquement doublé depuis 2009. 87 personnes ont été concernées en 2010.

J'en Crois Pas mes Yeux : « faire passer des messages de manière ludique et concrète »

Comment apprendre à mieux se comprendre, à mieux communiquer ? En découvrant des scènes de la vie quotidienne que deux amis, l'un voyant et l'autre pas, ont réellement vécues et ont eu envie de faire partager avec humour via des vidéos accessibles sur l'Intranet.

Engagé pour rendre l'information numérique plus accessible

Le Projet Handicap a pris part à une opération de transfert de savoir faire technique afin de rendre accessibles aux malvoyants les versions PDF des documents d'édition produits par le Groupe. Ont été traités en premier lieu, le magazine *Ambition* (depuis le n° 33) et des plaquettes concernant la mobilité et le handicap.

Avenant 2010 sur l'égalité professionnelle

BNP Paribas SA a signé en 2007 un accord d'entreprise sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes pour une durée indéterminée. Cet accord fait suite au précédent conclu sur le même thème en 2004 pour trois ans. Le nouvel accord définit les principes applicables pour respecter et développer l'égalité des chances et de traitement à toutes les étapes de la vie professionnelle. Il définit également les moyens de favoriser la conciliation entre vie privée et vie professionnelle, ainsi qu'un rattrapage salarial sur trois ans lorsque des écarts entre hommes et femmes de niveau, de formation, de responsabilité, d'efficacité professionnelle telle qu'elle ressort des évaluations professionnelles, de compétence et d'expérience comparables sont constatés. Ce dispositif a été doté d'une enveloppe de 3 millions d'euros et des rattrapages ont été effectués sur 2008 et 2009.

L'opération a été renouvelée en 2010 et un avenant à cet accord a été signé en juillet 2010 avec de nouveaux engagements volontaristes, dont la création d'un *Réfèrent à l'égalité professionnelle*. Le Groupe ouvre donc au niveau national une voie d'examen de dossiers individuels de salariés s'estimant discriminés dans leur situation professionnelle.

Cet accord se traduit par une progression régulière au cours des dernières années de la proportion de femmes cadres. Ainsi chez BNP Paribas SA, elles étaient 38,8 % en 2005, 40,3 % en 2006, 41,4 %

(*) Association de la Fondation Étudiante pour la Ville.

en 2007, 43,1 % en 2008, 44 % en 2009 et 44,6 % en 2010 (cf. annexe NRE volet Social). En 2006, BNP Paribas a dépassé l'objectif de 40 % fixé pour 2010 par la profession bancaire en termes de proportion de femmes dans la population cadre. Dès fin 2009, soit avec un an d'avance, BNP Paribas a atteint son objectif de 44 %. Dans l'avenant de l'accord, un nouvel objectif a été fixé à 46 % de femmes cadres d'ici fin 2012.

La parentalité et la conciliation entre la vie privée et la vie professionnelle

En 2009, le Groupe a adhéré à l'Observatoire de la parentalité, réseau engagé dans la recherche d'une conciliation entre vie privée et vie professionnelle et continue à être actif sur sa politique parentalité.

Cette année, plusieurs entités du Groupe ont organisé des Family Days, notamment CIB, BNP Paribas Assurance, Cortal Consors et Ressources Humaines Groupe. L'objectif de ces initiatives est non seulement de faire découvrir aux enfants des collaborateurs l'environnement de travail de l'un de leurs parents, mais également de contribuer à faire évoluer les représentations liées à la parentalité dans l'entreprise. Ces événements ont remporté un vif succès auprès des collaborateurs car c'est un moment unique d'échanges et un cercle vertueux de motivation et d'engagement au travail.

Par ailleurs, pour les entités de grande taille appelées à changer de localisation géographique, un service de crèche est désormais proposé aux collaborateurs. Ainsi, par exemple, en juin 2010, BNP Paribas Securities Services France a inauguré la crèche « Les petits minotiers » lors de son installation dans ses nouveaux locaux de Pantin.

En Belgique

Depuis son intégration dans le Groupe, BNP Paribas Fortis déploie une politique Diversité active définie après la réalisation d'audits. Le plan d'action Diversité a été validé par le Comité Exécutif de BNP Paribas Fortis, illustrant un engagement fort au plus haut niveau. Des groupes de travail sur la diversité sont en place dans chaque métier. La Banque bénéficie du support des pouvoirs publics en présentant un plan Diversité dans trois régions de Belgique.

Des actions spécifiques sont menées en matière de prévention des discriminations : une formation de lutte contre les discriminations est dispensée aux responsables RH et aux chargés de recrutement ; un e-learning est mis à la disposition de tous les managers ; la lutte contre les discriminations a été intégrée dans la formation aux techniques d'entretien.

BNP Paribas Fortis s'est par ailleurs saisi du sujet handicap lors de l'analyse de données RH réalisée au 1er trimestre 2010 dans le cadre de l'audit global sur la diversité. La création d'un guide pratique pour faciliter le recrutement de personnes en situation de handicap est à l'étude en partenariat avec Wheelit, premier site belge de recrutement spécialisé.

En Italie

BNL poursuit son objectif d'optimisation de l'intégration des salariés en situation de handicap. En 2010, une étude a été menée auprès des salariés handicapés. Les gestionnaires RH ont également communiqué sur les différents aménagements possibles en terme d'infrastructures et de technologies. Des résultats sont déjà visibles : accès aux immeubles, équipements de bureaux et logiciels spécifiques pour les salariés malvoyants.

Enfin, la Banque a fortement travaillé à renforcer la parité. Ainsi, 40,8 % des collaborateurs sont des femmes en 2010 (contre 37,9 % en 2009). Elles représentent désormais 29,1 % des cadres (contre 26,6 % en 2009) et 11,7 % des équipes dirigeantes (contre 10,7 % en 2009).

Au Luxembourg

En matière de parité, on dénombre :

- 9 % de femmes au sein du Comité de direction de BGL BNP Paribas ;
- 14,6 % de femmes cadres dirigeants ;
- 25,7 % de femmes cadres.

Aux États-Unis

CIB dispense systématiquement son séminaire « Inclusion and Leadership » auprès de tous ses managers. Dans ce pays, un système d'évaluation par objectifs des managers sur les sujets de diversité a été mis en place.

Par ailleurs, l'entité dispose de réseaux professionnels de femmes, d'Hispano-Américains, d'Asiatiques, de Gays Lesbiennes Bisexuels et Transsexuels (LGBT) et propose un atelier de développement de réseau professionnel. Dans le but de promouvoir ces réseaux, plusieurs événements ont été organisés. Chaque année à New York se déroule la journée Diversité.

Au Royaume-Uni

Dans ce pays, la Banque propose un accompagnement lors du retour de congé maternité pour ses collaboratrices et leurs managers afin d'assurer une meilleure compréhension des attentes de chacun. BNP Paribas Londres a élaboré un guide des bonnes pratiques pour établir son propre réseau Diversité. Le premier réseau Lesbiennes, Gays et Bisexuels a vu le jour au cours de l'automne.

À Bahreïn

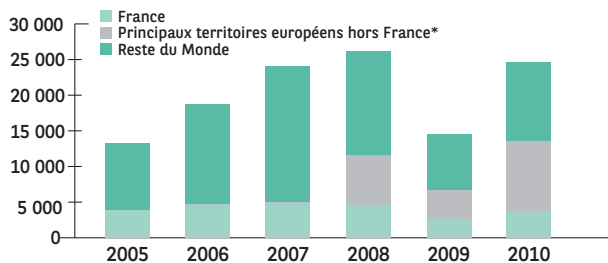
BNP Paribas a lancé en février 2010 le « BNP Paribas Kids Club » destiné aux enfants (jusqu'à dix-huit mois) des collaborateurs. Des installations adaptées ont été mises en place pour le confort et le plaisir de tous.

ACCOMPAGNER LES COLLABORATEURS POUR QU'ILS SOIENT ACTEURS DU DÉVELOPPEMENT ET DU CHANGEMENT

UN GROUPE QUI RECRUTE

Un recrutement en phase avec les besoins des métiers

Après un ralentissement des recrutements mondiaux en 2009, avec 15 000 recrutements contre 26 000 en 2008, le nombre de recrutements de nouveaux collaborateurs permanents pour le Groupe s'élève en 2010 à 24 559. Les pays qui recrutent le plus sont par ordre décroissant : la France, les États-Unis, la Russie, l'Ukraine^(*), l'Inde, la Belgique et la Turquie, avec une part significative des quatre marchés domestiques pour 26,5 % des recrutements totaux.



(*) Belgique (à partir de 2010 uniquement), Grande-Bretagne, Italie, Russie, Turquie, Ukraine.

BNP Paribas, un employeur apprécié

En France

Un sondage réalisé auprès de 9 000 internautes a élu BNP Paribas employeur préféré des Français au niveau national et en Ile-de-France, notamment sur les critères de politique RH : qualité du management, engagement sociétal, image économique de l'entreprise et fierté d'y travailler.

Une notoriété accrue au plan mondial

Ace Manager : succès renouvelé pour la deuxième édition et lancement du troisième set

« Ace Manager » est un jeu conçu par le Groupe qui met en avant, de manière ludique, le rôle central du banquier pour financer les projets de ses clients dans l'économie réelle. Il s'inscrit dans la stratégie de développement de la notoriété et de l'attractivité de BNP Paribas auprès des jeunes.

La deuxième version de ce jeu d'entreprise en ligne a réuni en 2010 deux fois plus de participants qu'en 2009, soit 8 133 participants (2 711 équipes de trois étudiants) provenant de 98 pays des 5 continents. Afin d'être sélectionnés, plus d'un million d'étudiants du monde entier ont été en contact avec la marque BNP Paribas (versus 700 000 en 2009) durant le tour des campus et la promotion du jeu.

Le site « Ace Manager » a totalisé plus de 230 000 visites depuis sa mise en ligne et la page Facebook compte plus de 2 300 fans.

En Belgique

En 2010, malgré une réduction globale de 750 employés inscrite dans le Plan Industriel de Rapprochement entre les entités contrôlées de l'ex-groupe Fortis et BNP Paribas, BNP Paribas Fortis a finalement recruté 1 250 nouveaux employés, essentiellement dans le secteur commercial. En concertation avec le département communication, une nouvelle politique de marque entreprise a été élaborée, destinée à positionner BNP Paribas Fortis comme un employeur de premier plan sur le marché du travail et à attirer les jeunes talents. La campagne intitulée « *Votre avenir commence aujourd'hui* » a rencontré un grand succès, notamment lors des journées de recrutement organisées dans l'ensemble du pays.

En Italie

Le 11 octobre 2010, BNL a organisé sa première *Journée du Recrutement* à Rome. 40 candidats choisis parmi les meilleurs jeunes diplômés, préalablement présélectionnés lors de tests d'évaluation, ont été accueillis par des managers de BNL. Ils ont visité la principale agence de Rome et se sont entretenus avec des salariés qui leur ont parlé de leurs fonctions, avant d'être reçus par des responsables RH et des managers. Une vingtaine de candidats ont été retenus et ont reçu une lettre de confirmation d'embauche. Dorénavant, quatre journées du recrutement seront organisées annuellement par BNL.

Au Luxembourg

BGL BNP Paribas est engagé dans des programmes en faveur des jeunes diplômés. À titre d'exemple, le « Associate et Graduate Programme », destiné à de jeunes diplômés sans ou avec peu d'expérience professionnelle. La Banque leur offre un emploi fixe tout en leur permettant, pendant une période de 18 mois, de réaliser des projets dans différents métiers/fonctions et de découvrir la Banque et ses activités. L'affectation définitive du jeune collaborateur est définie à l'issue du stage, en fonction de ses compétences et de ses aspirations. En 2010, 19 jeunes diplômés d'universités ou de grandes écoles, d'une moyenne d'âge de 25 ans, ont participé à ce programme : 68 % sont de nationalité luxembourgeoise, 21 % de nationalité française et 11 % de nationalité belge.

En Allemagne

Comme les années précédentes, BNP Paribas a participé à la plus importante « Bourse d'emplois » allemande (« Absolventenkongress »), à Cologne, les 24 et 25 novembre 2010. Le Groupe était représenté par BNP Paribas et ses différentes filiales (BNP Paribas Leasing Solutions, BNP Paribas Real Estate, Commerzfinanz et Cortal Consors). Cette approche groupée a permis de renforcer l'image de la Banque sur le marché de l'emploi, et de se positionner ainsi comme un employeur attractif dans son secteur d'activité.

Presque simultanément, était organisée la visite d'une délégation d'étudiants de l'université de Maastricht à la succursale BNP Paribas de Francfort. Au programme entre autres : présentation des activités de la succursale par son Secrétaire Général, suivie de trois études de cas (Corporate Finance/Fusions et Acquisitions, Equity Derivatives et Leverage Finance). L'objectif était double : établir une relation privilégiée avec les étudiants de l'université de Maastricht et présenter BNP Paribas comme un employeur à part.

(*) En Russie, fort développement du crédit automobile sur le lieu de vente via BNP Paribas Personal Finance et en Ukraine turnover important.

Au Royaume-Uni

Pour appuyer les nombreuses campagnes de recrutement menées par BNP Paribas au Royaume-Uni, diverses initiatives originales ont été prises :

- réalisation d'une quinzaine de films pour le « Graduate Recruitment Website », dont le plus populaire a été tourné dans le sillage d'un trader londonien et est intitulé « Une journée dans la vie d'un trader » ;
- création d'une page Facebook « BNP Paribas CIB Students », avec par mois 5 100 utilisateurs actifs, sur laquelle ont été organisés des quiz pour tester les connaissances financières des étudiants ;
- concours permettant aux lauréats d'acquérir un iPad.

BNP Paribas Londres entre au classement du Times Top 100 Graduate Employers

Au Royaume-Uni, BNP Paribas entre à la 91^e position du Times Top 100 Graduate Employer, classement des meilleurs employeurs selon les jeunes diplômés britanniques.

Ce palmarès résulte d'une enquête menée auprès de quelque 16 000 étudiants en dernière année d'étude parmi les plus grandes universités britanniques. Depuis 2009, le Groupe a gagné plus de 10 places dans ce classement, grâce à son engagement et à ses efforts soutenus qui concrétisent le développement du Graduate programme à horizon 2011.

Une politique de partenariat avec les écoles et les universités**En France****La formation des jeunes en entreprise : une priorité**

En 2010, le Groupe a intégré en France 1 358 nouveaux alternants (versus 1 054 en 2009 soit une progression de 29 %), portant ceux-ci à 2 000 dans le Groupe à fin 2010. Ces jeunes préparant des diplômes bac + 2 à bac + 5 reçoivent une formation en alternance aux futurs métiers, assortie d'une expérience permettant d'être opérationnel dès l'obtention du diplôme. Grâce à ces formations, l'entreprise dispose d'un vivier de jeunes diplômés formés à ses métiers et à sa culture, dont elle a évalué le potentiel sur une longue période. Ascenseur social et facteur d'intégration, l'alternance permet de recevoir un salaire pendant la formation, et parfois de faire financer par l'entreprise les frais de scolarité. Des jeunes issus notamment de milieux défavorisés accèdent ainsi à un niveau de formation supérieur et à un emploi.

En 2010, le Groupe a transformé 52 % de ses alternants en CDD ou CDI (contre 43 % en 2009).

Partenariat Inde – France pour le financement de bourses d'études

Les équipes métiers RH de l'Inde et du Recrutement en France ont décidé de financer un trimestre d'étude à l'ESSEC pour 15 étudiants des meilleures universités indiennes. La finalité de ce partenariat est d'intégrer de façon durable dans le Groupe ces étudiants, en leur proposant un financement d'une partie de leurs études.

Par ailleurs, la politique active de campus management a été poursuivie et renforcée en particulier avec les universités : deux partenariats globaux ont été signés en France avec l'Université de Paris Est Créteil (UPEC, Paris XII) et Dauphine (Paris IX).

En Belgique

En 2010, BNP Paribas Fortis a été particulièrement actif en ce qui concerne la communication employeur. En effet, après la campagne « 1 200 Talents » mettant en lumière le recrutement de 1 200 CDI dans l'année, la Banque a lancé une opération de recrutement spéciale entre le 24 juin et fin août, qui avait pour but de préparer la nouvelle campagne employeur de BNP Paribas Fortis en Belgique.

Un site spécifique a été créé pour cette campagne : www.summeriseyourtalents.be, complété par une approche multicanal (campagne Facebook, mailing personnalisé aux diplômés, presse et Web) générant du trafic sur le site Internet.

En Italie

BNL a reçu en octobre 2010 le prix du Meilleur Projet Universitaire 2010, devançant 60 grandes entreprises dont Coca-Cola, HSBC, Microsoft, Bosch, Vodafone, McDonald's et Accenture, lors de la 5^e conférence « Employer Branding Strategy » à Rome. Cet événement a été organisé par les RH et l'université La Sapienza. Le projet de BNL vise à détecter des talents.

INTÉGRATION DES COLLABORATEURS : UN DISPOSITIF GROUPE, DES DISPOSITIFS LOCAUX

Pour renforcer le sentiment d'appartenance au Groupe et favoriser les échanges inter-activités, le dispositif d'intégration corporate permet au nouvel entrant de découvrir BNP Paribas et de situer sa nouvelle activité par rapport à l'ensemble des métiers. Il permet également aux collaborateurs de créer un premier lien avec le Groupe.

En 2010, un kit d'intégration Groupe a été déployé dans le monde entier. Ce kit contient un message de bienvenue de Baudouin Prot ainsi qu'un livret d'accueil présentant BNP Paribas.

Par ailleurs, l'ensemble des entités met en œuvre des dispositifs d'intégration locaux que ce soit au niveau des pôles, des métiers ou des pays.

Ainsi, en 2010 au Luxembourg, dans le cadre de la fusion entre BGL et BNP Paribas, le projet *Team Contact* a été mis en place pour accompagner l'intégration des collaborateurs, avec pour principaux objectifs de mieux comprendre le passé et les richesses de chacun, de lever les barrières et les préjugés et de se préparer aux changements futurs.

En Belgique, après avoir été sélectionnés, les nouveaux collaborateurs sont accueillis lors d'un *Induction Day* et au contenu novateur. L'objectif de cette journée d'accueil est de présenter au nouvel entrant les valeurs et les ambitions du Groupe.

L'INNOVATION AU CŒUR DE LA STRATÉGIE DE BNP PARIBAS**Un programme : Esprit d'Innovation**

L'innovation est un des leviers qui permet au groupe BNP Paribas de s'adapter rapidement dans un environnement en perpétuelle évolution, pour satisfaire ses clients à la recherche de produits et de services novateurs. Pour atteindre cet objectif, l'entreprise mobilise ses collaborateurs au travers du programme Esprit d'Innovation.

Cette démarche émane d'experts qui innoveront dans le cadre de leurs missions au sein du Groupe et de collaborateurs apportant des suggestions sur les processus et les organisations. Elle induit des pratiques managériales innovantes et suscite des réflexions communes aux activités.

A titre d'exemples, parmi les projets développés, la Direction des Ressources Humaines du Groupe a réalisé les actions suivantes :

- le lancement de l'opération Déclik Mozaik œuvrant pour le recrutement de jeunes diplômés issus des quartiers de Seine St Denis, consistant en une préparation intensive à l'entretien d'embauche en amont d'entretiens officiels avec des chargés de recrutement de BNP Paribas ;
- la création d'une plateforme multimédia, espace collaboratif de communication, d'échanges et de travail mis à la disposition des jeunes collaborateurs identifiés Hauts Potentiels et participant au *Share To Lead* (voir paragraphe *L'adaptation et le déploiement du Talent Development Program*).

Une animation : les prix de l'innovation Groupe

Pour stimuler et récompenser la créativité et le savoir-faire des collaborateurs, BNP Paribas a lancé en 2007 un concours appelé les « Prix de l'Innovation ».

En 2010, avec 217 projets innovants présentés dans 21 pays, 112 dossiers parvenus jusqu'au comité de sélection Groupe et 24 lauréats, cette nouvelle édition des prix de l'Innovation Groupe témoigne de la volonté de BNP Paribas d'innover.

UN EFFORT SOUTENU EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES

La formation au service de l'efficacité professionnelle

Avec l'arrivée des entités contrôlées de Fortis dans son périmètre, BNP Paribas a pris une nouvelle dimension faisant émerger de nouvelles priorités. Ainsi il apparaît essentiel, dans un environnement en évolution permanente, d'être capable de fidéliser les collaborateurs et de les faire contribuer au déploiement des nouvelles stratégies du Groupe.

Ces éléments créent de nouveaux défis de gestion des ressources humaines qui touchent :

- à la responsabilisation de chacun ;
- au développement du sentiment d'appartenance au Groupe ;
- à la gestion des carrières.

Les objectifs de la formation et du développement des compétences sont en cohérence avec ces défis et contribuent à les relever. Ils restent les suivants :

- valoriser et fidéliser les collaborateurs ;
- véhiculer la culture et les messages stratégiques du Groupe ;
- élever le niveau de performance des collaborateurs ;
- développer l'employabilité au sein de l'entreprise.

L'offre de formation du Groupe répond aux objectifs décrits précédemment et est construite en associant des formations professionnelles issues des métiers à des formations transversales au Groupe facilitant le partage d'une culture et de principes d'actions communs.

Le Campus BNP Paribas



Situé dans un cadre exceptionnel proche de Paris, il constitue une véritable université d'entreprise dont la mission est de développer les compétences, tout en constituant un lieu d'échanges et un cadre fédérateur. Il réunit des collaborateurs issus de tous métiers, de tous pays et de toutes cultures.

En 2010, près de 25 000 salariés y ont été accueillis pour participer aussi bien à des séminaires d'intégration, à des formations métiers ou transversales qu'à des événements marquants pour le Groupe.

Toutes les informations relatives au Campus sont disponibles sur Internet en quatre langues : français, anglais, italien et néerlandais à l'adresse suivante : <http://www.campus-louveciennes.bnpparibas.com>

Élever le niveau de performance des collaborateurs

Les formations métiers

Les formations des métiers ont pour vocation première d'élever le niveau de professionnalisme et d'expertise des collaborateurs dans leur métier. C'est pourquoi chaque métier, en établissant son plan de formation, veille à maintenir le niveau de compétence nécessaire aux collaborateurs dans l'exercice de leurs responsabilités. Les programmes de formation sont ensuite conçus et développés avec l'aide de spécialistes de la formation afin d'utiliser de manière optimale de nouvelles modalités d'apprentissage. Ainsi les parcours de formation combinent désormais des temps de formation présentielle et du e-learning ; des tests viennent également compléter l'approche de formation dans un souci d'appropriation des connaissances.

Développer la transmission des connaissances

La valorisation des compétences des collaborateurs passe également par la transmission des savoirs vers d'autres collaborateurs du Groupe. Des offres de formation ont été développées en ce sens à destination des formateurs et des tuteurs.

Ces parcours initiés au niveau Groupe et déployés initialement en France, offrent un socle commun tout en respectant les particularités locales ; ils peuvent être repris ou être utilisés en complément d'une offre locale.

Développer l'employabilité des collaborateurs

Le développement des compétences des salariés renforce leur employabilité et contribue à la mobilité interne. Les dispositifs aménagés en 2010 en France concernent :

- la qualification des compétences grâce aux formations diplômantes ;
- la validation des connaissances dans le cadre de la réglementation AMF ;

Depuis le 1^{er} juillet 2010, le Groupe, en tant que prestataire de services d'investissement (PSI), est soumis à une nouvelle réglementation qui définit les connaissances minimales devant être acquises par des collaborateurs qui exercent des fonctions liées à la commercialisation des produits financiers.

Pour répondre à cette obligation, un dispositif de formation et de vérification des connaissances requises est en cours de déploiement dans l'ensemble du Groupe en France.

En Belgique, le principe de certification (sur une base légale) existe depuis plusieurs années et concerne tout collaborateur en contact avec un client.

- le développement professionnel via des formations relatives à la gestion de projet, à l'efficacité personnelle et au management opérationnel.

UNE GESTION DE L'EMPLOI À LONG TERME

Sous l'effet de son développement, les effectifs totaux de BNP Paribas ont presque doublé en cinq ans. Pour s'adapter à cette nouvelle donne, le Groupe doit relever deux défis principaux :

- anticiper l'évolution de l'emploi par la mesure prévisionnelle des effets cumulés de la croissance organique, des gains de productivité et d'une pyramide des âges qui provoquera plus de 1 100 départs en retraite par an en moyenne d'ici 2020 pour la seule société mère du Groupe en France ;
- dégager les ressources managériales nécessaires non seulement pour assurer la relève des postes de senior managers libérés par les départs naturels, mais aussi pour nourrir le développement du Groupe et ses aspirations de croissance.

La gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences

Dans le cadre des opérations de croissance externe, deux types de mesures ont été mis en œuvre : des actions de mobilité entre les métiers et la coordination du recrutement externe.

Pour ce faire, sur ses quatre marchés domestiques, BNP Paribas s'est doté d'un dispositif composé d'un outil de prévision d'une part, d'un ensemble de mesures de gestion d'autre part. L'outil de prévision permet d'évaluer par anticipation le niveau du turnover ainsi que les variations d'emplois, pour l'année en cours et les deux années à venir, de manière à identifier, dans la mesure du possible par anticipation, les besoins éventuels d'ajustement d'emploi.

Les mesures de gestion de l'emploi, mises en œuvre en fonction des besoins d'adaptation de l'emploi identifiés, portent sur les différents compartiments de la gestion des ressources humaines : recrutement, mobilité interne, formation, etc. Le périmètre d'application de ces mesures est adapté en fonction des enjeux et de l'ampleur des problématiques d'emploi.

Par ailleurs, une fonction de veille et de coordination est assurée sur les sujets d'emploi du Groupe en France afin de garantir la cohérence des politiques RH, en particulier en matière de recrutement, avec la situation de l'emploi de toutes les entités, et le cas échéant initier et coordonner des opérations de reclassement interne.

Dans le cadre plus spécifique du rapprochement de BNP Paribas avec les entités contrôlées de Fortis, conformément à ses valeurs et à ses pratiques, le Groupe entend respecter des principes d'intégration garantissant le respect des personnes et des cultures. La priorité est accordée au repositionnement interne des collaborateurs en cas de suppressions de postes, au respect des engagements sociaux individuels et collectifs ainsi qu'à un processus de nominations équitable et fondé sur des considérations professionnelles.

Dans ce contexte, tous les leviers permettant de mener à bien les projets de restructuration dans le respect du pacte social du Groupe ont été mis en œuvre.

En outre, le turnover naturel en Belgique comme dans les autres pays concernés par le rapprochement, en particulier les autres marchés domestiques, la France, l'Italie et le Luxembourg, offrira des possibilités de reclassement aux collaborateurs dont le poste sera touché par les réorganisations prévues en Belgique. À cet effet, le Groupe s'est doté d'importants moyens pour la mobilité interne (des centres de mobilité, des budgets de formation, un dispositif d'accompagnement des collaborateurs en reconversion, etc.) et est engagé dans une politique privilégiant la mobilité au recrutement externe.

En France

Le reclassement des salariés qui étaient employés dans les différentes structures de BNP Paribas Fortis en France, soit 1 600 personnes, est pratiquement achevé.

En Belgique

Le plan industriel de rapprochement entre BNP Paribas et BNP Paribas Fortis a impliqué d'importants réalignements d'effectifs et de talents. En dépit de synergies importantes dans certains métiers, mais grâce à un certain nombre d'investissements dans d'autres métiers (par exemple Private Banking) et aux nombreux départs de fin de carrière liés à la pyramide des âges, la priorité de la politique RH en 2010 a été le recrutement. D'importants efforts ont été déployés pour repositionner le Groupe sur le marché de l'emploi : lancement d'une campagne de recrutement en mars 2010 ; actions de communication ciblées visant à

reconstruire la marque employeur en septembre 2010 ; refonte du site « emplois » et mise en place d'un programme de recommandation de candidats par les collaborateurs. Finalement, 1 250 recrutements en contrat à durée indéterminée ont été réalisés en 2010 chez BNP Paribas Fortis, conformément aux besoins définis dans le plan industriel.

En Italie

En Italie, une gestion prévisionnelle efficace des ressources a permis d'améliorer les compétences du réseau et d'accompagner l'expansion de celui-ci pour le porter à 1 000 agences d'ici fin 2013. En premier lieu, il a fallu compenser l'important turnover naturel ainsi que les départs en retraite et préretraite par un nombre substantiel de recrutements à durée déterminée et indéterminée, grâce à l'organisation de journées de recrutement innovantes. Il a fallu également gérer de façon précise (en tenant compte, par exemple, des déplacements géographiques entre les lieux d'implantation du Groupe en Italie) la mobilité vers BNL de près de 450 salariés en provenance d'entités du Groupe sujettes à restructuration, telles que BNP Paribas Fortis Italie, Personal Finance et Findomestic. A cet effet, la gestion de la mobilité, les contacts avec les organisations syndicales et certains aspects de la politique de recrutement et de formation ont été mutualisés entre les différentes entités juridiques du Groupe présentes en Italie.

Au Luxembourg

La gestion de l'emploi a été impactée essentiellement par l'implantation au Grand-Duché du Global Competence Centre for International Wealth Management et le renforcement de BNP Paribas Securities Services.

C'est ainsi que le Mobility Centre, en concertation avec les métiers et fonctions, a permis de trouver rapidement aux collaborateurs concernés une affectation leur permettant de mettre en avant leurs compétences professionnelles.

Au total, la Banque a accueilli près de 220 nouveaux collaborateurs.

En Espagne

L'intégration des entités contrôlées de Fortis en Espagne a conduit, en accord avec les partenaires sociaux, à la proposition d'un plan de départ aidé et de départs en préretraite afin d'ajuster le niveau des effectifs à la nouvelle organisation des métiers de Corporate Investment Banking et de Wealth Management. Ce plan de départ se poursuivra jusqu'au 31 décembre 2012.

Par ailleurs, la mobilité interne (fonctionnelle ou géographique) a permis le reclassement d'une trentaine de collaborateurs.

FIDÉLISER ET MOTIVER LES COLLABORATEURS SUR LA DURÉE

UNE GESTION DES PARCOURS INDIVIDUELS

La gestion de carrière des collaborateurs est effectuée dans le cadre de la politique définie par les Ressources Humaines du groupe BNP Paribas, selon un principe général de décentralisation. Chaque collaborateur est en effet suivi par un gestionnaire de carrière local. Cependant, dans le cadre de la préparation de la relève du Groupe, deux catégories de populations spécifiques sont identifiées : le Senior Management et les Hauts Potentiels, et font l'objet d'une attention particulière à un niveau plus global.

Les principales actions menées en 2009 portant sur l'amélioration des processus de gestion des carrières (comme l'élargissement de l'identification des cadres à potentiel) ont été poursuivies. 2010 a par ailleurs constitué une année d'intense activité suscitée par l'intégration de BNP Paribas Fortis au sein du Groupe : les différents processus de gestion de carrière (et les systèmes d'informations qui les soutiennent) ont fait l'objet d'une revue systématique afin de les adapter aux nouvelles dimensions du Groupe et à l'accentuation de son caractère international.

Par ailleurs, le groupe BNP Paribas met en œuvre une politique de gestion des carrières qui permet à chacun de se développer dans le cadre d'une évolution construite et cohérente.

Au cœur de cette politique de gestion des carrières se trouve la relation régulière du collaborateur avec son manager. Les gestionnaires de carrière ont pour mission d'accompagner cette relation et de mettre en œuvre un suivi de carrière individualisé. Ils sont les interlocuteurs privilégiés des collaborateurs sur toutes les questions liées à l'évolution de leur carrière : évolution professionnelle, mobilité et rémunération. Ils connaissent les collaborateurs à travers leurs évaluations professionnelles, leurs contacts ponctuels ou réguliers avec leur manager, et bien sûr, les entretiens de carrière. Ils sont également garants de l'absence de discrimination tout au long de la carrière.

Une politique mobilité organisée et dynamique

Des enjeux

Pour BNP Paribas, la mobilité permet d'accompagner la croissance du Groupe et l'évolution des métiers. Elle est un moyen privilégié pour répondre aux besoins des entités en utilisant de façon optimale les compétences disponibles en interne. Au-delà de cet enjeu de croissance, la mobilité constitue également un atout dans la carrière des collaborateurs.

Enfin, en cohérence avec la vision RH, la mobilité constitue une contribution indispensable au « pacte social » garanti par le Groupe dans ses marchés domestiques. Elle répond aux objectifs majeurs suivants : développer les perspectives d'évolution et accompagner les collaborateurs dans leur parcours professionnel, anticiper les situations de changement et gérer les réorganisations.

Des principes d'action

La mobilité interne est privilégiée avant tout recrutement externe, mais s'effectue de la même manière dans le respect de la diversité et de la non discrimination à chaque étape du processus.

Pour permettre aux collaborateurs de bénéficier effectivement des opportunités de mobilité offertes à l'échelle d'un grand groupe, l'information sur les postes disponibles est accessible via *e-jobs*, l'outil interne de publication des postes ouverts, désormais déployé dans 14 pays. Le nombre de ces postes sur *e-jobs* est en croissance constante et s'établit pour 2010 à plus de 3 489 dans le monde, dont 2 646 en France.

La valorisation de tous les talents

L'adaptation et le déploiement du Talent Development Program

Le Talent Development Program est dédié aux collaborateurs à fort potentiel international. Élaboré de manière participative avec le concours des managers et des responsables Ressources Humaines des entités du Groupe, son objectif est de préparer la relève à moyen terme de la population Senior Management et d'accompagner la croissance du Groupe.

Dans ce cadre, les Hauts Potentiels du Groupe bénéficient d'une gestion de carrière rapprochée et engageante au travers d'actions menées par les gestionnaires des Ressources Humaines.

Par ailleurs, trois programmes de formation rassemblant des participants de toutes les entités du Groupe au niveau mondial permettant l'acquisition de compétences transversales, au-delà des programmes de formation des pôles et des métiers, sont organisés au Campus BNP Paribas.

Ces programmes permettent également aux participants de tisser des liens professionnels privilégiés au sein de l'ensemble des activités du Groupe.

La mobilité internationale

Pour accompagner le développement du Groupe, de plus en plus de collaborateurs sont invités à travailler en dehors des frontières de leur pays ou société d'origine afin de faciliter le déploiement de stratégies opérationnelles transversales et de promouvoir l'échange de connaissances, de compétences et de bonnes pratiques. Mais la mobilité à l'échelle internationale n'est pas toujours chose facile, tant d'un point de vue légal que social (conformité avec différents environnements réglementaires). Aussi, une politique a-t-elle été mise en place en 2010 afin d'assurer que le processus de transition d'un pays à l'autre est conduit de la manière la plus souple et dans le respect des différentes réglementations. Cette politique est désormais totalement mise en œuvre.

Le dispositif « International Retail Key Resources » au sein de Retail Banking

Les « International Retail Key Resources » (IRKR) sont les collaborateurs issus du Retail Banking dotés de capacités professionnelles techniques, comportementales (interculturelles/managériales) et linguistiques, ayant les appétences et l'envie de s'ouvrir à une carrière à vocation internationale, pour prendre en charge, au sein de Retail Banking, à court ou moyen terme, une mission, un projet ou une responsabilité managériale dans un autre pays que celui de leur nationalité ou au sein d'une équipe multinationale dans leur pays ou dans un autre pays.

L'identification des IRKR se fait sur l'ensemble des populations Retail Banking, soit 146 000 collaborateurs dans 54 pays.

A fin décembre 2010, ont été identifiés : 236 « IRKR » de 24 nationalités différentes, issus de 27 pays différents, ainsi que 174 successeurs potentiels à ces IRKR, représentant 21 nationalités et issus de 28 pays.

Depuis 2009, 96 mobilités d'IRKR et successeurs potentiels (dont 52 en 2010) ont été organisées.

65 % des mobilités sont internationales (changement de pays).
28 % des mobilités concernent des femmes.

(*) Capital Requirements Directive.

Le plan de relève du Groupe

Une des missions essentielles fixée par le Groupe pour la gestion des carrières est de préparer l'avenir en assurant la relève à plus long terme de ses dirigeants. Pour cela, des comités de relève réunissent régulièrement, à tous niveaux, des échelons opérationnels jusqu'aux cadres dirigeants du Groupe, les managers et les gestionnaires Ressources Humaines, en vue de détecter les cadres susceptibles d'assurer la relève du Senior Management de l'entreprise. Les fonctions de management proposées par le Groupe permettent de valoriser les talents, de favoriser leur intégration au sein du Groupe et de développer leurs capacités de « leadership ».

UNE POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION COMPÉTITIVE ET EN LIGNE AVEC LES RÈGLES INTERNATIONALES

La rémunération du travail et de la performance

Le travail réalisé, les compétences, l'implication dans les tâches confiées et le niveau de responsabilité sont rémunérés par un salaire fixe en adéquation avec l'expérience acquise par les salariés et les pratiques observées pour chaque métier sur le marché. Les performances individuelles et collectives de l'année au regard des objectifs fixés déterminent le niveau des rémunérations variables. Celles-ci revêtent différentes formes selon les métiers.

Plus généralement, la politique de rémunération du Groupe repose sur des principes d'équité et de transparence qui se traduisent notamment par :

- un processus annuel mondial unique ;
- un système de délégation rigoureux fonctionnant dans le cadre des directives décidées au niveau du Groupe ;
- une gouvernance renforcée reposant sur des comités CRIF (conformité - risque - finance), et l'implication renforcée du Comité des rémunérations du Conseil d'administration.

L'adaptation de la politique de rémunération aux nouvelles réglementations et aux exigences de marché

La crise a mis en lumière en 2009 la nécessité de réformer profondément le système de rémunération variable des opérateurs de marché. BNP Paribas entend être un acteur de ces évolutions dans une logique de développement durable de ses activités, en alliant responsabilité et compétitivité. La politique de rémunération a été harmonisée pour se conformer sans délai à la directive européenne CRD III(*) et à l'arrêté du Ministère de l'Économie et des Finances du 13 décembre 2010, ce qui traduit une fois encore une forte volonté du Groupe de prudence et de rigueur en matière de rémunération. Le Groupe entend promouvoir la cohérence nécessaire entre les comportements des salariés dont l'activité est susceptible d'avoir une incidence sur le profil de risque de l'entreprise et ses objectifs à long terme, particulièrement en matière de risques. (Pour 2010, les informations à publier en application de l'article 43-2 du règlement 97-02, d'une part pour les membres de l'organe exécutif et d'autre part pour les personnes dont l'activité professionnelle a une influence significative sur le profil de risque de l'entreprise, seront disponibles sur le site Internet BNP Paribas <http://invest.bnpparibas.com> avant le 11 mai 2011, date de l'Assemblée Générale Mixte.)

Les nouvelles pratiques de rémunérations variables des personnels exerçant des activités susceptibles d'avoir une incidence sur le profil de risque de l'entreprise

La mise en œuvre de cette politique conduit notamment à :

- différer une fraction importante des rémunérations variables sur une durée de trois ans, le paiement des parts différées étant soumis à chaque échéance à des conditions dont le non respect entraîne la perte totale ou partielle de la fraction annuelle (système de « malus ») ;
- indexer une partie de la rémunération variable à la performance de l'action BNP Paribas, pour aligner les intérêts des bénéficiaires et des actionnaires.

Le mode de détermination des rémunérations variables individuelles intègre l'examen de la performance quantitative et qualitative par rapport aux objectifs fixés. L'appréciation du comportement professionnel de chacun au regard du respect des valeurs, de la déontologie, de l'esprit d'équipe et des procédures du Groupe, de la contribution à la maîtrise des risques, (notamment le risque opérationnel), entrent également explicitement dans ce cadre.

UNE PALETTE D'AVANTAGES SOCIAUX QUI TRADUIT UNE VISION RESPONSABLE DE LA RELATION DE TRAVAIL DANS LA DURÉE

L'actionnariat des salariés

Depuis 10 ans, BNP Paribas réalise chaque année une augmentation de capital en faveur de ses salariés. Cette opération permet aux collaborateurs de participer à la croissance de BNP Paribas et de renforcer le sentiment d'appartenance au Groupe.

Avec la participation pour la première fois en 2010 des entités contrôlées du sous-groupe Fortis, près de 180 000 collaborateurs répartis dans 75 pays, étaient éligibles à la souscription d'actions BNP Paribas dans le cadre du Plan d'Épargne Groupe (Plan Mondial), avec une décote de 20 %.

Par ailleurs, un plan de fidélisation à long terme du management (« Plan Global d'Intéressement en Actions ») est mis en œuvre chaque année, sous forme d'attribution de stock-options soumises à conditions de performance, et d'actions de performance.

A fin 2010, la part de capital détenue directement ou indirectement par les salariés du Groupe s'élève à 5,8 %.

En France

Parallèlement aux rémunérations fixes et variables, le groupe BNP Paribas offre une large gamme d'avantages sociaux avec d'une part ceux qui touchent au cadre du travail et à l'équilibre entre vie privée et vie professionnelle et d'autre part, ceux qui permettent aux collaborateurs de financer leurs projets personnels et d'appréhender les risques de la vie et ceux qui contribuent à la préparation de la retraite.

Le temps de travail

L'exercice de l'activité professionnelle se fait dans un cadre aménagé, autant que possible, en fonction des besoins de chacun : travail à temps partiel, congés annuels, réduction du temps de travail (RTT), dispositifs de temps à la carte, compte Épargne Temps, etc.

Les circonstances particulières de la vie privée sont également prises en compte, au travers de congés spéciaux pour mariage, décès, déménagement, naissance, etc.

L'épargne salariale

Le Groupe cherche à optimiser les dispositifs d'intéressement collectif aux résultats selon le contexte légal, social et fiscal des entités : participation et intéressement en France qui permettent la redistribution au profit des collaborateurs d'une partie des bénéfices qu'ils ont contribué, par leur travail, à réaliser dans le groupe BNP Paribas et plans de *profit sharing* dans de nombreux territoires.

Participation et Intéressement BNP Paribas SA en euros

Au titre des exercices	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Montant brut	148 701 874	186 076 788	227 719 000	232 530 560	84 879 969	181 349 984	235 833 607
Montant minimum par salarié	2 945	3 772	4 696	4 728	1 738	3 782	4 627
Montant maximum par salarié	10 020	10 689	12 732	12 800	4 641	10 128	12 447

Épargne et retraite

Le groupe BNP Paribas accompagne les efforts de ses salariés, au travers du Plan d'Épargne Entreprise, du PERCO et des régimes de retraite supplémentaires.

Le plan d'épargne salariale est un système d'épargne collectif qui permet aux salariés de se constituer une épargne, notamment en vue de leur retraite. Ainsi en France, le Plan d'Épargne Retraite Collectif (PERCO) a été souscrit par près de 15 000 salariés qui disposeront de cette épargne à leur départ en retraite, sous la forme soit d'une rente soit d'un capital. Le montant des abondements versé dans le PERCO s'élève à 8,915 millions d'euros en 2010.

La protection sociale

Le groupe BNP Paribas contribue, au-delà des dispositifs légaux ou conventionnels, à la protection sociale de ses salariés ainsi qu'à celle de leur famille.

Aussi, le Groupe a mis en place des dispositifs de couverture sociale assurant une protection de haut niveau à ses salariés. Ces mécanismes ont fait l'objet d'une harmonisation avec l'objectif d'assurer une plus grande cohérence entre des systèmes parfois marqués par de fortes spécificités locales. Dans les différents pays où il est présent, le Groupe s'efforce d'assurer la couverture sociale des collaborateurs locaux et de leurs familles pour qu'ils bénéficient de régimes sociaux couvrant les frais de consultations et d'hospitalisation.

La prévoyance flexible et personnalisée en France

Créé par un accord d'entreprise, le régime de prévoyance flexible de BNP Paribas a peu d'équivalents dans les entreprises françaises. Il offre aux salariés un niveau élevé de garanties en matière d'arrêts de travail liés à la maladie, d'invalidité et de décès. À partir d'un régime de base applicable par défaut, chacun personnalise sa protection selon sa situation personnelle ou familiale en choisissant le niveau de prestations ou de garanties complémentaires adapté : capital supplémentaire en cas de décès accidentel, rente éducation, rente temporaire de conjoint, capital en cas de décès du conjoint. Les choix peuvent être régulièrement modifiés.

Le « BSI » : Bilan Social Individuel

En 2010, pour la seconde année consécutive, près de 48 000 collaborateurs travaillant en France ont reçu à leur domicile le Bilan Social Individuel. Ce document propose une présentation synthétique et structurée de l'ensemble des éléments, monétaires ou non, qui constituent la rétribution globale de chaque collaborateur au titre de l'année 2009. Il a pour ambition de donner à chacun une vision simple et pédagogique de sa situation personnelle en regroupant dans un document unique des informations souvent éparpillées.

En Belgique**L'harmonisation des avantages sociaux pour l'ensemble des collaborateurs de BNP Paribas Fortis**

À la suite de l'intégration en 2010 des activités BNP Paribas déjà existantes en Belgique, avant l'acquisition de Fortis, les membres du personnel de ces entités ont été transférés chez BNP Paribas Fortis et bénéficient – à partir de leur transfert – du modèle de rémunération et des avantages sociaux statutaires de BNP Paribas Fortis. La conséquence est que ces personnes sont affiliées aux plans de pension extra-légale, aux plans collectifs de revenu garanti et aux assurances soins de santé conclus par BNP Paribas Fortis.

En Italie

À côté des dispositifs de rémunération variable traditionnels, BNL propose depuis 2009 à certains de ses collaborateurs des mesures incitatives ponctuelles visant à les récompenser pour l'excellence de leurs résultats. Ainsi le programme BNL Master proposé aux filières Retail, Private, Corporate, Recouvrement Créances et Production et Assistance commerciale prévoit que les premiers classés participent à un stage de formation *ad hoc*.

Par ailleurs, BNL propose un certain nombre de dispositifs permettant à l'ensemble des collaborateurs de bénéficier d'avantages tels qu'une assurance maladie, une assurance accidents, une prévoyance complémentaire, des prêts à taux préférentiels, des tickets repas, une prime d'ancienneté (après 25 années de service), des bourses d'étude, etc.

Au Luxembourg**Un « statut unique » pour l'ensemble des collaborateurs**

Dans le cadre de la fusion de BGL et de BNP Paribas, un « statut unique » pour l'ensemble des collaborateurs des deux entités garant d'une vision commune de leur bien-être a été mis en place fin 2010 afin d'instaurer un socle commun d'avantages sociaux et d'améliorer le cadre général des relations de travail :

- L'organisation du travail : nouveaux horaires, redéfinition des périodes de référence et du Compte Épargne Temps, révision de la gestion des jours de congé et de repos, possibilité d'acheter des jours de repos, ainsi que des congés sans solde ;
- les avantages bancaires : conditions de crédits immobiliers et de crédits à la consommation identiques pour tous ;
- la pension complémentaire incluant la contribution personnelle et les assurances invalidité/décès ;
- des avantages extra-légaux (nouvelle complémentaire santé, check-up médicaux, conciergerie, crèche, subvention des transports publics, etc.) participant au bien-être des collaborateurs et préservant leur qualité de vie. Corollaire du plan industriel ambitieux dont s'est doté le Groupe, cet ensemble de mesures accompagnera sereinement les collaborateurs du pays dans la mobilité « inter-entreprise ». Il leur facilitera également des opportunités de carrière et d'évolution à l'intérieur de ce nouveau périmètre.

CONCERTATION, ÉCOUTE, ATTENTION AUX PERSONNES

UN DIALOGUE SOCIAL DE QUALITÉ

Le Comité européen

Le nouveau dispositif

Depuis 1996, le Groupe s'est doté d'un Comité européen, avant même que sa mise en place soit rendue obligatoire par la loi. Ce comité suit le développement du Groupe en Europe. Il est présidé par le Directeur Général de BNP Paribas.

En 2009, l'intégration des entités bancaires européennes du groupe Fortis a donné à BNP Paribas une nouvelle dimension et une implantation renforcée dans plusieurs pays européens. Il est donc apparu nécessaire de revoir la composition du Comité européen, qui avait déjà été porté à 25 membres issus de seize pays après intégration en 2006 de BNL.

Désormais le Groupe compte plus de 162 000 collaborateurs en Europe, répartis dans un très grand nombre de pays, dont ceux des quatre marchés domestiques (France, Italie, Belgique, Luxembourg).

Après plusieurs mois de négociation, un nouvel avenant a été signé en juin 2010 par les cinq organisations syndicales françaises et deux européennes.

Le Comité européen se compose désormais de 49 représentants des salariés en provenance de 20 pays. La composition du bureau reflète la diversité européenne : dix membres, devant représenter au moins six pays différents avec trois représentants au plus pour un même état, le Secrétaire et les deux Secrétaires adjoints étant obligatoirement issus de trois pays différents.

Le nouveau comité se réunira désormais au moins deux fois par an. Il dispose de nouveaux moyens aptes à faciliter son fonctionnement.

Le dialogue social au niveau national

En France

En 2010, la Commission de Droit Social, instance nationale d'information et de négociation de BNP Paribas SA, s'est réunie à vingt et une reprises et a permis la signature de huit accords d'entreprise. Certains améliorent ou pérennisent les dispositifs sociaux existants en faveur des salariés et d'un dialogue social efficace, d'autres renforcent la présence des représentants du personnel dans certaines instances.

Il faut notamment citer la signature de deux nouveaux accords d'intéressement et de participation qui concernent la presque totalité des salariés en France, en confirmant la politique menée depuis plusieurs années visant à associer les salariés à la performance du Groupe.

De plus, un nouvel avenant à l'accord égalité entre les femmes et les hommes a également été conclu.

Enfin, l'entreprise s'est dotée de différents outils et dispositifs afin de prévenir les situations de stress et a conclu un accord avec les organisations syndicales dans ce domaine.

En Belgique

Répondant à une préoccupation commune du développement de l'entreprise et dans un esprit de respect mutuel, management et représentants du personnel ont poursuivi leur dialogue permanent sur les enjeux sociaux du moment, bien au-delà des réunions officielles des instances représentatives.

Dans ce climat de confiance, une dizaine de nouveaux accords collectifs, certains rendus nécessaires par le plan industriel, ont été conclus au niveau de l'entreprise, sur l'aménagement du temps de travail, sur la sécurité de l'emploi dans un contexte de mobilité fonctionnelle organisée, et sur le statut financier des employés de la succursale belge de BNP Paribas à la suite du transfert de l'activité vers BNP Paribas Fortis.

En Italie

Le dialogue social a été nourri et les échanges avec les organisations syndicales ont été nombreux au cours de l'année 2010. Ils ont notamment porté sur la mise en œuvre du plan à trois ans de la fonction Ressources Humaines et sur les modalités de gestion des sureffectifs issus des opérations de restructurations ayant touché certaines sociétés du Groupe en Italie.

Dans ce contexte, un plan social global a été mis en place et a permis la conclusion d'une série d'accords, parmi lesquels, un accord sur la réactivation du recours volontaire au « fond de solidarité pour l'aide au revenu, à l'emploi et à la reconversion professionnelle du personnel des entreprises de crédit ». Des modalités spécifiques ont été définies pour les collaborateurs concernés (plus de 700).

Enfin, conformément au décret de janvier 2010, un accord d'entreprise a été conclu concernant la Caisse d'Assurance Maladie. Il permet de compléter les prestations d'assurance maladie offertes aux salariés de BNL.

Au Luxembourg

La majeure partie du dialogue social a été consacrée à la présentation et à la validation, le 25 novembre 2009, du plan industriel de rapprochement entre BGL et BNP Paribas.

En plus de cet accord, des conventions ont été signées avec le Ministère du Travail, sur l'autorisation de mettre du personnel BGL BNP Paribas à disposition de BNP Paribas Luxembourg, et avec les quatre grands syndicats représentés dans le secteur financier, sur la prolongation en 2010 des dispositions de la convention collective 2009 des salariés de banque.

UNE ÉCOUTE ACTIVE DES COLLABORATEURS AVEC LE GLOBAL PEOPLE SURVEY

Un dispositif mondial

Fidèle à sa tradition d'écoute de ses collaborateurs se traduisant notamment, dès 1991, par la réalisation d'enquêtes sur le climat social, BNP Paribas a mis en place en 2008 un dispositif d'enquête annuelle mondiale, en partenariat avec Towers Watson (spécialisé dans la mise en place et la réalisation de baromètres internationaux), qui analyse et traite les données sur une base strictement anonyme et confidentielle.

Le *Global People Survey* est ainsi devenu un véritable outil de management pour identifier les attentes des collaborateurs, définir les priorités et élaborer des plans d'action.

L'édition 2010 a été réalisée en ligne avec :

- un questionnaire disponible en 19 langues (contre 17 langues en 2009 - ajout du coréen et de l'ukrainien) ;

- un périmètre couvrant tous les continents (183 140 collaborateurs interrogés versus 163 000 en 2009) ;
- un taux de participation de 52 %, en progression dans pratiquement toutes les entités et les pays ;
- 78 questions posées dont 2 ouvertes portant sur 15 thématiques (l'engagement, le leadership, l'environnement de travail, le manager de proximité, les objectifs et évaluations, la formation, les carrières, la rémunération, l'information et la communication, l'efficacité opérationnelle et la transversalité, l'image concurrentielle et l'orientation client, la promotion de la diversité, l'éthique et la responsabilité sociale, la culture managériale et le rapprochement entre BNP Paribas et les entités contrôlées du groupe Fortis).

Les principaux enseignements

La fierté d'appartenir au Groupe est particulièrement forte. Les résultats globaux de l'enquête reflètent comme les années précédentes le fort engagement des salariés dans l'entreprise, leur confiance dans les choix stratégiques des dirigeants et la cohérence de ceux-ci avec les valeurs du Groupe. Les salariés considèrent que l'entreprise est bien armée pour relever les défis du futur. La très grande majorité des collaborateurs a également une vision claire de ses objectifs, qu'il s'agisse de ceux de l'entreprise, du métier ou de ses objectifs personnels.

Les initiatives de BNP Paribas sur les composantes sociale et environnementale sont appréciées par un nombre de collaborateurs encore plus important que dans l'enquête 2009 et les verbatim apportent des éléments complémentaires d'actions à mettre en place au quotidien.

La Responsabilité Sociale et Environnementale du Groupe devient avec le « leadership » le premier facteur de l'engagement des salariés, donc de leur mobilisation. « Les perspectives de carrières », troisième pilier de l'engagement, apparaissent plus visibles qu'en 2009.

Les collaborateurs de BNP Paribas Fortis ont été associés dès 2009 au dispositif d'enquête. En 2010, une part croissante et importante d'entre eux a une idée claire de leurs opportunités de carrières au sein du Groupe, signe positif de leur intégration.

LA PROTECTION DE LA SANTÉ DES COLLABORATEURS

La politique de santé au travail du Groupe va au-delà de la simple conformité à l'évolution des législations. Les enjeux majeurs tiennent à la prévention des risques, à la prise en compte des problèmes de santé publique et à l'accompagnement des fragilités et inaptitudes.

En France

La prévention des risques professionnels

En 2010, l'équipe en charge de la prévention des risques professionnels a focalisé ses travaux sur :

- la poursuite de l'actualisation du document unique d'évaluation des risques professionnels (décret du 5 novembre 2001), document permettant d'identifier les risques professionnels liés aux métiers exercés au sein du Groupe ;
- les chocs acoustiques pour les salariés des plateformes téléphoniques ;
- le référencement du matériel informatique ;
- la poursuite du programme de prise en charge des risques psychosociaux.

La prévention des risques professionnels fait l'objet de mesures adaptées : campagnes d'information, formation, ergonomie de conception, ergonomie de correction et procédures d'alerte.

L'accompagnement médical des salariés victimes d'agression, notamment en région parisienne, s'intègre dans un dispositif développé avec les Urgences médicales de Paris mis en place depuis 2001. Progressivement renforcé ces dernières années, ses effets bénéfiques se mesurent par la diminution des arrêts de travail post-agression et par la baisse de la durée des arrêts de travail et du nombre de mutations pour inaptitude au poste.

Pour le métier Banque De Détail en France, le Service de Santé au Travail de BNP Paribas SA a participé au groupe de travail sur la gestion des incivilités commerciales afin de prévenir ces incivilités, accompagner et soutenir les collaborateurs concernés.

La prise en compte des problèmes de santé publique

Le Service de Santé au Travail de BNP Paribas SA est engagé depuis de nombreuses années dans une démarche de promotion de la santé des salariés.

Les initiatives en matière de santé publique qui ont marqué l'année 2010 sont notamment :

- action de prévention cardio-vasculaire en Médecine du Travail avec le dépistage de facteurs de risques cardio-vasculaires : cholestérol, hypertension, tabagisme et stress ;
- organisation d'une journée de prévention des maladies cardio-vasculaires animée par un cardiologue, un tabacologue, un nutritionniste et des formateurs aux gestes qui sauvent (défibrillateur).

L'accompagnement des fragilités et inaptitudes

Comme pour la prévention, le reclassement des salariés après plusieurs mois d'absence à la suite d'une maladie fait l'objet d'une collaboration entre le Service de Santé, les gestionnaires Ressources Humaines et les managers. Compte tenu de la rapidité des évolutions dans l'entreprise, la réintégration doit prendre en compte les changements, dissiper les inquiétudes des salariés et donner le temps de trouver de nouveaux repères.

L'Observatoire Médical du Stress, de l'Anxiété et de la Dépression (OMSAD)

Compte tenu de sa prévalence, le stress, deuxième pathologie professionnelle après les troubles musculo-squelettiques, fait l'objet d'un dispositif dédié avec l'Observatoire Médical du Stress, de l'Anxiété et de la Dépression (OMSAD) en collaboration avec l'Institut Français d'Action sur le Stress (IFAS) à Paris et à Lyon. Lors de la visite médicale périodique, le collaborateur peut remplir en début de visite un questionnaire anonyme et confidentiel immédiatement analysé et commenté par le médecin du travail en vue d'un diagnostic personnel. Les données sont ensuite compilées et traitées par l'IFAS, cabinet indépendant, qui restitue les résultats à BNP Paribas. Ils mesurent le niveau de stress, localisent les populations à risques pour mettre en place des actions préventives. Ce dispositif a été mis en place chez BNP Paribas SA, BNP Paribas Personal Finance, BNP Paribas Assurance, BNP Paribas Leasing Solutions et Arval. A fin 2010, 15 864 collaborateurs ont renseigné ce questionnaire.

Ligne téléphonique « Stress, Information, Assistance »

Cette ligne téléphonique d'aide et d'écoute est opérationnelle depuis le 1^{er} décembre 2010.

De 8 heures 15 à 17 heures, une infirmière ou un médecin du travail du Service de Santé au Travail à Paris, répond aux salariés désirant s'informer sur le stress ou demandant une aide. Le Service de Santé au Travail pourra éventuellement recourir à l'assistance d'un médecin spécialisé dans cette problématique qui rappellera le collaborateur dans les meilleurs délais.

En Belgique

Le rapprochement de BNP Paribas avec les entités contrôlées de Fortis a donné lieu à des échanges entre le Service de Santé au Travail de BNP Paribas SA et celui de Bruxelles, visant à comparer leurs expériences professionnelles respectives et partager leurs bonnes pratiques.

En Ukraine

Les salariés d'UkrSibbank irradiés à la suite de l'accident de la centrale nucléaire de Tchernobyl bénéficient d'indemnités et de congés supplémentaires et font l'objet d'un suivi dans le cadre du dispositif mis en place par les autorités ukrainiennes.

En Afrique

BNP Paribas est membre actif de l'association *Sida Entreprises* qui regroupe les principaux investisseurs français de ce continent pour contribuer à résoudre les problèmes persistants de prévention, d'accès aux soins et de suivi des traitements qui restent dominants malgré l'aide financière bénéficiant aux pays exposés. BNP Paribas contribue à la constitution de plates-formes interentreprises dans les pays de l'Afrique de l'Ouest où le Groupe est présent par le réseau de ses banques associées (BICI).

BNP Paribas Oslo pour un environnement de travail de qualité

En octobre 2010, l'équipe RH de Norvège en collaboration avec le Service de la Sécurité et de la Santé a organisé une journée sur le thème « un mode de vie équilibré ». Les collaborateurs ont ainsi pu bénéficier de séances de massage, de cours de cuisine, d'une formation aux techniques de réanimation cardio-pulmonaires et d'exercices permettant de mieux gérer le stress.

Campagne de prévention des risques au travail en Espagne

Les RH ont lancé avec le Comité Santé & Sécurité, les représentants des salariés, le service médical et le service communication, une campagne de sensibilisation et de prévention contre les risques au travail.

Dans le cadre de la Journée Mondiale pour la Sécurité et la Santé au Travail (28 avril 2010), des conseils d'ergonomie ont été postés sur le site Intranet : positionnement du siège, du clavier et de la souris, hauteur de l'écran d'ordinateur, maniement des appareils électriques et des prises de courant, protection des yeux, etc.

UN ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ DES COLLABORATEURS**En France**

Le Service d'Action Sociale composé d'une trentaine d'assistantes sociales d'entreprise, déploie des actions et services en direction des collaborateurs confrontés à une problématique d'ordre privé ou professionnel, ou qui ont simplement besoin de conseils et orientation.

Ce rôle d'aide et d'information se traduit également par la publication de guides traitant des thèmes essentiels de la vie privée (la maternité, la paternité, l'adoption, les modes de garde et l'emploi direct d'une garde d'enfant, les enfants étudiants, les aidants familiaux, les parents âgés, les régimes de protection des majeurs, le décès d'un collaborateur en cours d'activité, etc.).

Bien d'autres aspects peuvent être abordés au sujet du couple, de la famille, du budget, de la maladie ou du handicap.

Au carrefour de la vie privée et de la vie au travail, l'Action Sociale propose également aux collaborateurs proches de l'âge de la retraite des journées d'information animées par une assistante sociale spécialisée, sur les aspects financiers et la dimension psychosociale de la retraite. En 2010, près de 900 personnes ont participé à ces réunions.

En Belgique

L'équipe sociale, composée de 5 assistants sociaux, travaille dans le même esprit et la même philosophie que l'Action Sociale en France. En 2010, 900 personnes, confrontées à des préoccupations d'ordre privé ou professionnel, ont bénéficié d'une aide et d'un soutien dans des domaines tels que des situations de séparation, de décès, de surendettement ou d'incertitude professionnelle, etc.

En étroite collaboration avec le service médical, les assistants sociaux maintiennent le contact avec les salariés en incapacité de travail dans un but de facilitation de leur réinsertion professionnelle.

Ils ont participé à différentes actions collectives : Projet Diversité, suivi des employés atteints d'un handicap, promotion du bien-être psychosocial, etc.

Le rôle légal de la personne de confiance en cas de harcèlement moral ou sexuel sur le lieu du travail est également assuré par les assistants sociaux.

Ils font aussi partie de l'équipe d'assistance qui intervient en cas de hold-up ou de tout autre événement traumatisant afin d'apporter un soutien psychologique aux victimes.

7.2 Annexes NRE – Social

Indicateurs de la loi NRE - Exercice 2010	Périmètre 2010
1. Rémunération totale et avantages de toute nature versés durant l'exercice à chaque mandataire social	
Voir le Document de référence dans le chapitre 2 <i>Gouvernement d'entreprise</i> .	Groupe
2. Rémunérations et avantages de toute nature que chacun des mandataires sociaux a reçus durant l'exercice de la part des sociétés contrôlées au sens de l'article L.233-13	
Voir le Document de référence dans le chapitre 2 <i>Gouvernement d'entreprise</i> .	Groupe
3. Liste de l'ensemble des mandataires et fonctions exercées dans toute société par chacun de ces mandataires durant l'exercice	
Voir le Document de référence dans le chapitre 2 <i>Gouvernement d'entreprise</i> .	Groupe
4. Effectif total de l'entreprise dont Contrats à Durée Déterminée	
Voir le Document de référence dans la partie <i>Évolution des effectifs</i> .	
L'effectif Équivalent Temps Plein (ETP) du Groupe à fin 2010 est de 205 348 ETP, en progression de 2 256 ETP par rapport à 2009. A cet écart, viennent s'ajouter principalement les CDD de moins de 6 mois pris en compte à partir de 2010 et les effets périmètre pour 1 352 ETP. Les ETP sont mesurés au prorata du temps de travail. Dans ces effectifs sont comptés les collaborateurs actifs ou absents payés en CDI et CDD (hors stagiaires, apprentis, VIE, prestataires et intérimaires).	Groupe
À fin 2010, l'effectif géré par le Groupe en France a atteint 65 357 ETP, dont 2 099 CDD.	France
La notion de <i>cadre</i> , utilisée dans un environnement français, n'est pas transposable en tant que telle au plan mondial. À titre indicatif, la proportion de cadres au sein de BNP Paribas SA progresse :	
■ 35,7 % en 2002 ;	
■ 37,7 % en 2003 ;	
■ 39,7 % en 2004 ;	
■ 42,4 % en 2005 ;	
■ 44,6 % en 2006 ;	
■ 47,4 % en 2007 ;	
■ 47,3 % en 2008 ;	
■ 49,0 % en 2009 ;	
■ 51,1 % en 2010.	
À partir de 2008, cet indicateur est basé sur l'effectif total comprenant les absents non rémunérés et les contrats en alternance.	BNP Paribas SA Métropole
5. Embauches en distinguant Contrats à Durée Déterminée et Contrats à Durée Indéterminée	
Au 31 décembre 2010, le nombre total de recrutements au niveau mondial s'est élevé à 24 559 nouveaux collaborateurs permanents dont 53,1 % de femmes.	Groupe
Le Groupe a réalisé 3 852 recrutements en CDI en France pour l'année 2010. Voir le Document de référence dans la partie <i>Un Groupe qui recrute</i> .	France
6. Difficultés éventuelles de recrutement	
L'attractivité du groupe BNP Paribas reste très élevée avec 191 000 candidatures en 2010 (contre 170 000 en 2009). En 2010, la répartition par profil des recrutements reste équilibrée avec 45 % de jeunes diplômés (ayant moins de 2 ans d'expérience professionnelle) et 55 % de collaborateurs expérimentés (au moins 2 ans d'expérience professionnelle). Voir le Document de référence dans la partie <i>Un Groupe qui recrute</i> .	France
7. Licenciements et leurs motifs	
Pour l'année 2010, le nombre total de licenciements s'établit à 4 897 au sein du Groupe.	Groupe
En France, ce nombre s'élève à 410. Les motifs de licenciement demeurent les insuffisances professionnelles, les inaptitudes et les fautes.	France
8. Heures supplémentaires	
En 2010, le volume d'heures supplémentaires payées au sein de BNP Paribas SA en France métropolitaine a atteint 83 823 heures.	BNP Paribas SA Métropole

Indicateurs de la loi NRE - Exercice 2010	Périmètre 2010
9. Main-d'œuvre extérieure à la Société	
<i>Intérim :</i>	
En 2010, le nombre moyen mensuel d'intérimaires est de 1 124 ETP pour Le Groupe en France.	France
En 2010, le nombre moyen mensuel d'intérimaires est de 510 ETP pour BNP Paribas SA en France métropolitaine, avec une durée moyenne des contrats qui s'établit à 32 jours.	BNP Paribas SA Métropole
<i>Assistance extérieure :</i>	
A fin décembre 2010, le nombre de salariés appartenant à une entreprise extérieure est de 4 093 (en équivalent mois/hommes).	BNP Paribas SA Métropole
Une vigilance particulière est exercée sur les contrats liant BNP Paribas aux agences d'intérim et sociétés de services quant au respect des législations sociales et à la prévention du délit de marchandage	BNP Paribas SA Métropole
10. Le cas échéant, informations relatives aux plans de réduction des effectifs et de sauvegarde de l'emploi, aux efforts de reclassement, aux réembauches et aux mesures d'accompagnement	
Voir le Document de référence dans la partie <i>Une gestion de l'emploi à long terme</i> .	BNP Paribas SA Métropole
11. Organisation du temps de travail	
Des possibilités multiples d'aménagement du temps de travail sont offertes aux salariés. Le pourcentage des effectifs physiques utilisant la formule de temps partiel s'établit à 10,4 % pour BNP Paribas SA Métropole.	
À partir d'un an d'ancienneté, les salariés peuvent bénéficier d'un Compte Épargne Temps alimenté par des jours de congés. Les jours ainsi placés peuvent être pris sous diverses formes (congés pour convenance personnelle, co-investissement en formation, financement d'un passage à temps partiel).	
À fin 2010, 19 885 salariés disposaient d'un Compte Épargne Temps.	
En accord avec leur responsable, les salariés peuvent également bénéficier de 5 à 20 jours de congés supplémentaires sans solde.	
Voir le <i>Bilan Social</i> .	BNP Paribas SA Métropole
Le pourcentage des effectifs physiques utilisant la formule de temps partiel s'établit à 9,4 % en France.	France
12. Durée de travail pour le salarié à temps plein	
En France, la durée de travail hebdomadaire moyenne d'un salarié à temps complet selon la règle générale est de 35 heures. Pour BNP Paribas SA, le nombre de jours théoriques annuels travaillés par salarié en horaire collectif était de 206 jours en 2010.	BNP Paribas SA Métropole
13. Durée du temps de travail pour le salarié à temps partiel	
Pour le Groupe en France, 94,2 % des salariés ayant opté pour le temps partiel sont des femmes. Les principales formules permettent de travailler à 50 %, 60 %, ou 80 % d'un équivalent temps plein.	
79 % des salariés à temps partiel ont opté pour un temps partiel supérieur ou égal à 80 %.	
France	
Sur le périmètre BNP Paribas SA en France métropolitaine, 93,7 % des salariés ayant opté pour le temps partiel sont des femmes.	
73,6 % des salariés ont opté pour un temps partiel supérieur ou égal à 80 %.	
BNP Paribas SA Métropole	
14. L'absentéisme et ses motifs	
Le taux d'absentéisme 2010 relatif aux absences rémunérées s'élève à 6,1 %, dont 2,1 % concernant les absences pour maternité.	France
15. Les rémunérations	
Pour le Groupe en France :	
■ la rémunération annuelle moyenne (fixe et variable) s'élève à 48 148 euros ;	
■ 88,5 % des salariés ont bénéficié d'une rémunération variable (87,3 % des femmes et 90 % des hommes) ;	
■ 46,6 % d'une augmentation du salaire fixe (contre 43,2 % en 2009).	
Voir le Document de référence dans la partie <i>Une politique de rémunération compétitive et en ligne avec les règles internationales</i> .	
France	
La rémunération mensuelle moyenne pour BNP Paribas SA en France métropolitaine s'est établie à 3 389 euros en 2010 (contre 3 255 euros en 2009) :	
13,8 % des salariés ont bénéficié d'une promotion à un niveau supérieur.	BNP Paribas SA Métropole

Indicateurs de la loi NRE - Exercice 2010

Périmètre
2010**16. L'évolution des rémunérations**

La négociation salariale annuelle de 2010 au titre de 2011 a abouti à un accord signé par trois des cinq organisations syndicales représentant à elles trois 51,9 % de suffrages exprimés aux dernières élections professionnelles.

L'accord comporte notamment :

- une mesure d'augmentation des salaires pérenne : allocation de 500 euros aux salariés dont le salaire brut annuel de base est inférieur ou égal à 30 000 euros et allocation de 450 euros aux salariés dont le salaire brut annuel de base est supérieur à 30 000 euros et inférieur ou égal à 75 000 euros ;
- la création d'un salaire fixe minimal pour les cadres âgés de 50 ans et plus.

BNP Paribas SA
Métropole**17. Les charges sociales**

Le montant des charges sociales au titre de 2010 pour le Groupe s'élève à 3 234 millions d'euros.

Groupe

18. Application des dispositions du Titre IV Livre IV du Code du travail (intéressement et participation et plans d'épargne salariale)

Voir le Document de référence dans la partie *Une palette d'avantages sociaux qui traduit une vision responsable de la relation de travail dans la durée*.

La participation et l'intéressement aux résultats du Groupe pour les collaborateurs de BNP Paribas SA au titre de l'année 2010, ont atteint 235,9 millions d'euros soit un minimum par collaborateur de 4 627 euros et un maximum de 12 447 euros (sur une base collaborateur à temps complet).

BNP Paribas SA

Pour l'augmentation de capital mondiale réservée aux salariés en 2010, le montant des souscriptions d'actions s'est élevé à 155,4 millions d'euros, avec un taux de participation global de 31 %. Dans chaque zone géographique, la participation est la suivante :

- France : 51 % ;
- Asie : 42 % ;
- Océanie : 25 % ;
- Moyen-Orient : 21 %
- Amérique du Nord : 18 % ;
- Europe (hors France) : 15 % ;
- Amérique latine : 11 % ;
- Afrique : 6 %.

Hors de France, la répartition mondiale des souscripteurs d'actions par zone géographique s'établit comme suit :

- Europe (hors France) : 69,6 % ;
- Asie : 17,9 %
- Amérique du Nord : 4,2 % ;
- Amérique latine : 3,0 % ;
- Afrique : 2,9 % ;
- Océanie : 1,4 % ;
- Moyen-Orient : 1,0 %

Groupe

Indicateurs de la loi NRE - Exercice 2010	Périmètre 2010
19. Égalité professionnelle entre les hommes et les femmes de l'entreprise	
Voir le Document de référence dans la partie <i>Promouvoir la diversité</i> .	
53,9 % des collaborateurs de BNP Paribas (effectif physique) dans le monde sont des femmes.	Groupe
Pour le Groupe en France la répartition de l'effectif physique s'établit à 44,1 % d'hommes et 55,9 % de femmes.	
La proportion des femmes dans la catégorie cadres, poursuit sa progression :	
■ 43,4 % en 2009 ;	
■ 43,9 % en 2010.	France
A fin 2010, pour BNP Paribas SA Métropole la répartition de l'effectif physique s'établit à 19 057 hommes et 25 388 femmes (contre 18 479 hommes et 24 391 femmes à fin 2009).	
L'accord d'entreprise du 9 avril 2004 sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes a été complété en 2005 et 2006, puis remplacé par l'accord du 30 juillet 2007. Celui-ci définit les principes qu'il convient d'appliquer afin de respecter et de développer l'égalité des chances et de traitement entre les femmes et les hommes à toutes les étapes de la vie professionnelle.	
Un avenant a été signé en juillet 2010 avec de nouveaux engagements volontaristes, dont la création d'un Référent à l'égalité professionnelle. Le Groupe ouvre donc une voie d'examen de dossiers individuels de salariés s'estimant discriminés dans leur situation professionnelle.	
La proportion des femmes dans la catégorie cadres, poursuit sa progression :	
■ 34,2 % en 2001 ;	
■ 35,7 % en 2002 ;	
■ 36,9 % en 2003 ;	
■ 37,7 % en 2004 ;	
■ 38,8 % en 2005 ;	
■ 40,3 % en 2006 ;	
■ 41,4 % en 2007 ;	
■ 43,1 % en 2008 ;	
■ 44,0 % en 2009 ;	
■ 44,6 % en 2010.	
La proportion de femmes dans les promotions à une catégorie supérieure évolue comme suit :	
■ 54,7 % en 2002 ;	
■ 55,6 % en 2003 ;	
■ 55,8 % en 2004 ;	
■ 57,1 % en 2005 ;	
■ 58,1 % en 2006 ;	
■ 58 % en 2007 ;	
■ 59 % en 2008 ;	
■ 59,6 % en 2009 ;	
■ 60,6 % en 2010.	BNP Paribas SA Métropole
En 2010, pour BNP Paribas en France, 39 % des nominations cadres hors classification et cadres de direction sont des femmes contre 38 % en 2009, 32 % en 2008 et 28,5 % en 2007.	Groupe en France
20. Relations professionnelles et bilan des accords collectifs	
Voir le Document de référence dans la partie <i>Un dialogue social de qualité</i> .	
Comme lors des années précédentes, le dialogue social au sein de BNP Paribas SA a été constructif en 2010. Instance de négociation, la Commission de Droit Social s'est réunie à 21 reprises et 8 nouveaux accords ont été conclus avec les organisations syndicales.	BNP Paribas SA Métropole

Indicateurs de la loi NRE - Exercice 2010

Périmètre
2010**21. Les conditions d'hygiène et de sécurité**

Voir le Document de référence dans la partie *Une protection de la santé des collaborateurs*.

- Accompagnement médical des salariés victimes d'agression
En 2010, 20 personnes ont bénéficié d'un accompagnement médical à la suite d'une agression et 3 ont été orientées en consultation spécialisée pour une prise en charge psychologique.
- Formation du personnel médical et recyclage des secouristes
 - Formations aux gestes d'urgence pour les infirmières, animées par un Médecin du Travail : 26 infirmières formées.
 - Formation organisée par le SAMU 92 pour les infirmières : 10 infirmières formées.
 - Formations des Sauveteurs Secouristes du Travail, animées par 2 médecins et 1 infirmière du Service de Santé au Travail : 187 formations initiales et 602 recyclages.
- Prévention et prise en charge des risques psychosociaux
 - Observatoire Médical du Stress, de l'Anxiété et de la Dépression (OMSAD) : en 2010, 15 864 collaborateurs ont répondu au questionnaire qui permet d'identifier les collaborateurs à risques.
 - Plateforme d'assistance psychologique : 16 dossiers ouverts.
 - Ligne téléphonique « Stress, Information, Assistance » mise à la disposition des collaborateurs : 3 appels reçus depuis sa mise en service le 1er décembre 2010.
 - Consultation créée en septembre 2010, assurée par un médecin écoutant externe et destinée aux salariés en situation de souffrance psychologique, qui lui sont adressés par le Médecin du Travail : 47 rendez-vous à fin 2010.
 - Concernant les incivilités commerciales dans les agences bancaires : recensement des incivilités et mise en place d'une formation dédiée aux collaborateurs concernés (2 853 collaborateurs formés au sein de l'entité Banque De Détail en France).
- Autres actions de prévention
 - Forum « prévention des maladies cardiovasculaires » organisé en décembre, à l'intention des collaborateurs : 100 personnes inscrites aux ateliers « Formation aux gestes d'urgence » et 165 bilans sanguins effectués,
 - Campagne de vaccination contre la grippe : 2 111 vaccinations,
 - Dans le cadre du maintien dans l'emploi des seniors, 2 281 visites médicales annuelles « Senior » à l'intention des collaborateurs de plus de 55 ans (Paris, IDF et Lyon),
 - Troubles musculo squelettiques : mise en place d'une formation « Gestes et postures » animée par un infirmier : 55 personnes formées en 2010.
 - Ambiance sonore : dépistage d'éventuels troubles auditifs chez les collaborateurs travaillant sur les plate-formes téléphoniques avec 4 283 tests effectués en 2010.
 - Ergonomie des postes de travail : 5 études de plans, 108 visites de locaux et 11 études de postes réalisées en 2010.
 - Dépistage du cancer colo-rectal par HémoCult proposé aux collaborateurs de plus de 50 ans.
 - Dépistage du glaucome et du diabète.
- 1 218 personnes ont participé à la campagne de don du sang.

BNP Paribas SA
Métropole**22. La formation**

Voir le Document de référence dans la partie *Un effort soutenu en faveur du développement des compétences*.

Pour l'année scolaire 2009-2010, le nombre d'inscrits en formations diplômantes sur le périmètre BNP Paribas SA en Métropole s'est établi à : 245 pour le Brevet Professionnel (BP) de Banque ; 355 pour le Brevet de Technicien Supérieur (BTS) Banque et 224 pour l'Institut Technique de Banque (ITB).

Pour l'année scolaire 2010-2011, le nombre d'inscrits en formations diplômantes sur le périmètre BNP Paribas SA en Métropole s'est établi à : 265 pour le Brevet Professionnel (BP) de Banque ; 396 pour le Brevet de Technicien Supérieur (BTS) Banque et 219 pour l'Institut Technique de Banque (ITB).

En 2010, le nombre de collaborateurs de BNP Paribas SA Métropole qui ont engagé un DIF est de 9 042.

Par ailleurs, le nombre moyen d'heures de formation par collaborateur s'élève à 33,7.

BNP Paribas SA
Métropole

Indicateurs de la loi NRE - Exercice 2010

Périmètre
2010**23. Emploi et insertion des travailleurs handicapés dans l'entreprise**

Voir le Document de référence dans la partie *Promouvoir la diversité*.

À fin décembre 2010 :

- BNP Paribas SA emploie 893 salariés handicapés (contre 850 en 2009, 754 en 2008 et 730 en 2007) et en a recruté 48 en 2010 (41 en 2009) ;
- le nombre d'unités de handicap (unités bénéficiaires liées à la situation de chaque salarié) s'établit à 1 044 et le nombre d'unités de handicap complémentaires générés par les travaux confiés aux ESAT (Établissement et Service d'Aide par le Travail) à 22 ; soit un total d'unités bénéficiaires (UB) de 1 066 contre 1 021 en 2009 ;
- 87 salariés handicapés ont bénéficié de mesures liées au maintien dans l'emploi.

Un accord dans le domaine de l'emploi et de l'insertion professionnelle de personnes handicapées a été signé en 2008.

Il participe à la démarche globale de BNP Paribas de non-discrimination et d'ouverture à la diversité et accompagne les engagements pris par le Groupe en 2004 dans le cadre de la Charte de la Diversité. Cet accord exprime la volonté de voir mise en œuvre une politique volontariste et durable en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées. Il prévoit des actions concrètes dans 4 domaines :

- développement d'un plan d'embauche en milieu ordinaire ;
- amélioration des conditions d'accueil et d'insertion des personnes handicapées en favorisant notamment leurs conditions de travail, leur accès à la formation professionnelle et l'adaptation aux mutations technologiques ;
- recherche d'un partenariat accru avec le secteur adapté et protégé ;
- attention soutenue aux divers aspects du maintien dans l'emploi des personnes handicapées.

Une démarche active de recensement des acteurs du secteur protégé permet de référencer des sous-traitants auxquels les entités du Groupe pourront avoir recours.

BNP Paribas SA
Métropole**24. Les œuvres sociales**

Les activités sociales et culturelles à caractère national sont gérées par le Comité Central d'Entreprise. Les services de proximité sont gérés par les Comités d'Établissement Locaux. Leurs prestations vont de l'organisation de séjours de vacances pour les enfants et les salariés, à la participation aux frais de repas, l'aide sociale aux familles et la mise à disposition de bibliothèques, de discothèques, vidéothèques, médiathèques et d'abonnements à tarifs réduits pour des théâtres et cinémas. Par ailleurs, une amicale sportive et culturelle offre la possibilité de pratiquer différents sports collectifs et de nombreuses activités culturelles.

La répartition des concours apportés par BNP Paribas SA au financement des œuvres sociales figure dans le bilan social de BNP Paribas SA.

Le budget consacré en 2010 aux œuvres sociales est estimé à 93,55 millions d'euros (contre 93 millions d'euros en 2009).

BNP Paribas SA
Métropole

Indicateurs de la loi NRE - Exercice 2010

Périmètre
2010**25. Les relations entretenues par la Société avec les associations d'insertion, les établissements scolaires, les associations de défense de l'environnement, les associations de consommateurs et les populations riveraines**

Le réseau de banque de proximité de BNP Paribas SA en France est historiquement engagé dans plus de 1 500 partenariats volontaires dans le cadre d'accords formalisés ou non. Des relations avec plus de 1 000 établissements de formation passent souvent par des offres de stages, des contrats d'apprentissage ou de qualification. 500 de ces partenariats ont pour objectif de promouvoir les initiatives sportives, culturelles et artistiques de jeunes, ainsi que des initiatives locales en faveur de l'insertion, de la lutte contre l'exclusion et de la protection de l'environnement.

Projet Banlieues : Dans le cadre du Projet Banlieues lancé en décembre 2005, la Fondation BNP Paribas apporte son soutien à l'Association pour le Droit à l'Initiative Économique (Adie) pour aider au développement économique dans les quartiers sensibles au travers de plusieurs initiatives :

- la création d'emploi et d'entreprises : en cinq ans, ce projet a permis de financer l'ouverture de dix antennes sur l'ensemble du territoire français. En 2010, 968 micro-crédits ont été octroyés sur ces antennes, permettant la création de 647 entreprises ;
- l'accompagnement scolaire : en partenariat avec l'Association de la fondation étudiante pour la ville (Afev), la mobilisation de plus de 1 000 étudiants supplémentaires a permis l'accompagnement de près de 1 400 jeunes en zones sensibles ;
- le soutien aux actions de proximité : la Fondation a apporté en 2010 son appui à 69 actions de proximité (renouvellements inclus) qui portent essentiellement sur des thèmes liés à l'éducation, l'insertion professionnelle, l'insertion par le sport et la culture, ainsi qu'à des actions de formation.

Odyssée Jeunes : Lancé en décembre 2009 par la Fondation BNP Paribas en partenariat avec le Conseil général de la Seine-Saint-Denis, ce programme destiné à soutenir la réalisation de voyages scolaires organisés par les collèges du département, a permis en un an la réalisation de 202 projets. Les subventions attribuées au travers de ce programme ont permis de financer plus de la moitié du coût de ces voyages et de réduire significativement la contribution financière des familles. Au total plus de 8 400 collégiens issus de 108 établissements, sur les 144 que compte le département, en auront bénéficié. Ces voyages ont pour objectif l'étude d'une langue étrangère ou l'histoire d'un pays, en abordant les notions de développement durable ou de citoyenneté et la découverte d'autres cultures.

Coup de pouce aux projets du personnel : En 2010, la Fondation BNP Paribas à travers ce programme, a soutenu 70 projets portés par des associations d'intérêt général, œuvrant principalement dans cinq domaines, l'humanitaire, la proximité, la solidarité, la santé et le handicap.

ESJ Bondy : La Fondation BNP Paribas apporte un soutien à la classe prépa « Égalité des chances » de l'antenne de l'ESJ Lille à Bondy. Cette classe permet aux 20 étudiants à Bac + 3, issus de familles défavorisées, de préparer les concours d'entrée des grandes écoles de journalisme.

Bondy Blog : Le soutien apporté à l'école du blog du Bondy Blog permet aux jeunes des quartiers, impliqués dans des associations, de se former aux outils du blog (écrit, radio et vidéo) en s'initiant aux techniques éditoriales et de diffusion de l'information.

Associations de consommateurs : Le département Qualité et Relations Consommateurs du métier de Banque De Détail en France a établi des partenariats avec une dizaine d'associations de consommateurs.

Médiation bancaire : BNP Paribas est l'un des rares établissements financiers à s'être engagés depuis 2003 à suivre en tout état de cause les recommandations et avis rendus par le Médiateur. Dès mars 2009, désireux de répondre à l'attente de sa clientèle d'entrepreneurs, BNP Paribas a décidé de mettre en place une procédure de médiation spécifique et a nommé un Médiateur des Entrepreneurs, au même titre que le poste de Médiateur des Particuliers créé en 2001.

En 2010, les Médiateurs ont vu leurs prérogatives élargies et participent par le biais de leurs rapports à l'évolution de la Banque pour une prise en compte croissante de l'équité dans le règlement des litiges.

Relations avec les écoles :

- la politique très active du Groupe en termes de campus management – avec plus de 100 événements organisés dans les écoles en 2010 – a permis d'augmenter le flux de candidatures de pré-recrutement (stages, Volontariat International en Entreprise, alternance) avec près de 65 000 candidatures ;
- dans le cadre de conventions de partenariat, ou ponctuellement sur des opérations spécifiques, les groupes d'agences de BNP Paribas du réseau entretiennent des relations très soutenues avec les associations et les écoles de leurs secteurs. Ces partenariats dépassent souvent le cadre des relations purement commerciales, pour s'étendre au soutien financier, technique ou organisationnel des actions menées par les partenaires ;
- BNP Paribas a attribué 850 000 euros à des établissements scolaires situés en Zones Urbaines Sensibles au titre de versement de la taxe d'apprentissage. Cette enveloppe a permis l'achat, la location et l'entretien de matériels et de biens d'équipement pédagogiques et professionnels.

France

Indicateurs de la loi NRE - Exercice 2010

26. Méthodes selon lesquelles l'entreprise prend en compte l'impact territorial de ses activités en matière d'emploi et de développement régional

Pour faire face aux craintes de *credit crunch* et répondre aux besoins des petites et moyennes entreprises, des artisans et des commerçants, la Banque De Détail en France a mis en place, en septembre 2009, un dispositif dédié pour financer 40 000 projets représentant au moins cinq milliards d'euros à l'échéance du 31 décembre 2010. Cet objectif a été atteint avec un trimestre d'avance et le financement de 49 881 projets pour 6 milliards d'euros. Ce résultat témoigne de la forte mobilisation des équipes du réseau et de la volonté de la Banque d'accompagner les porteurs de projets, malgré une conjoncture difficile, pour favoriser la sortie de crise.

Pour répondre aux attentes des entreprises, BNP Paribas a regroupé en un lieu unique, toutes les forces commerciales dédiées aux entrepreneurs et aux petites et moyennes entreprises. Le projet de Maison des Entrepreneurs est un concept inédit, destiné à accompagner les entrepreneurs et les petites et moyennes entreprises dans la gestion de leurs projets patrimoniaux et dans le cycle de vie de leur entreprise. Cette démarche illustre la volonté de BNP Paribas à s'engager auprès de ce type d'acteurs économiques.

France

À l'international, BNP Paribas contribue également au financement et au développement des économies locales des territoires où ses réseaux de banque de proximité sont implantés.

En Belgique en 2009, BNP Paribas Fortis a mené à bien une opération de crédit à l'investissement en prêtant un milliard d'euros aux entrepreneurs belges. Cette opération a été suivie, en 2010, par la mise en place de 75 000 crédits professionnels finançant des projets répondant aux besoins de petites et moyennes entreprises, d'artisans et de commerçants.

La Banque Européenne d'Investissement (BEI) et BNP Paribas Fortis ont aussi signé un nouvel accord de partenariat portant sur un prêt de 150 millions d'euros à l'intention des PME belges. Au total, ce sont plus de 500 entreprises de tous les secteurs, services et industrie, qui ont bénéficié de cette enveloppe, à des conditions très favorables. À la suite d'une première opération menée en 2009, les agences du réseau BNP Paribas Fortis rétrocèdent les fonds BEI sous forme de crédits aux petites et moyennes entreprises afin d'appuyer leurs projets d'investissement.

En Italie, BNL et sa filiale *Artigiancassa* spécialisée dans le financement des artisans par des prêts à taux préférentiels accordés grâce à des fonds publics, ont emporté l'appel d'offres de la région Lombardie et de *Finlombarda SpA* pour le projet *Made in Lombardy*. Ce projet vise à renforcer la compétitivité des entreprises lombardes et à favoriser l'innovation. Grâce à *Made in Lombardy*, 500 millions d'euros de prêts ont été accordés dont 400 millions par BNL et *Artigiancassa*.

Enfin, le 3 décembre 2010, BNL a signé avec la Banque Européenne d'Investissement un protocole portant sur un prêt de 300 millions d'euros destiné à financer, à taux préférentiel, les projets des petites et moyennes entreprises favorisant le développement économique et social. Pour la première fois, ces prêts sont éligibles aux entreprises clientes du réseau de la banque de détail.

Au Maroc, la Banque Marocaine pour le Commerce et l'Industrie (BMCI), filiale de BNP Paribas a favorisé l'accès au crédit des petites et moyennes entreprises, en signant, le 28 avril 2010, une convention cadre pour installer des plateformes de rating facilitant le financement des petites et moyennes entreprises. Cette convention permet à ces dernières, clientes de la Banque, de soumettre leurs dossiers aux programmes *Imtiaz* et *Moussanda*. Le programme *Imtiaz* soutient les entreprises à forts potentiels de croissance disposant de projets de développement mais ayant une faible capacité de financement. Le programme *Moussanda* a pour objectif d'améliorer la productivité en accélérant l'usage des technologies de l'information.

Groupe

27. Importance de la sous-traitance – Méthodes selon lesquelles la Société promeut auprès de ses sous-traitants les dispositions des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail

Dans le cadre de la politique achat du Groupe, les Normes et Standards Achats du Groupe prévoient que tous les contrats signés par les entités en France et à l'étranger avec des fournisseurs doivent intégrer des clauses spécifiques relatives au respect des pratiques sociales. Ces clauses, quelles soient les clauses type préconisées par le Groupe ou celles proposées par les fournisseurs eux-mêmes, doivent intégrer, outre la réglementation sociale applicable au pays concerné, le respect par le fournisseur des conventions fondamentales de l'OIT, notamment en ce qui concerne l'âge minimum et le travail des enfants, la liberté syndicale, le droit d'organisation et de négociation, le travail forcé ou obligatoire, l'égalité de rémunération entre femmes et hommes, la discrimination dans l'emploi, le temps de travail ainsi que le salaire minimum. Le prestataire s'engage en signant les contrats contenant ces clauses sur la mise en œuvre de sa politique sociale dans tous les pays où il est présent et chez ses propres sous-traitants.

Dans la même logique, la fonction Achats a lancé en fin d'année 2009 un projet visant à intégrer davantage les composantes de la RSE dans les processus de sélection des fournisseurs. Ainsi depuis mi-2010, la plupart des appels d'offres intègrent des questions portant notamment sur la politique mise en place en matière d'égalité des chances et de prévention des discriminations (handicap, égalité professionnelle, diversité des âges, diversité des origines, etc.). Les réponses à ce questionnaire entrent en ligne de compte dans la sélection finale des fournisseurs.

Enfin, le dispositif de contrôle interne du Groupe prévoit la mise en œuvre par les équipes opérationnelles ou de contrôle permanent, des contrôles sur le respect des engagements contractuels.

Groupe

Indicateurs de la loi NRE - Exercice 2010

Périmètre
2010**28. Méthodes selon lesquelles la Société s'assure du respect par ses filiales des dispositions des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail**

Au-delà des contrôles hiérarchiques définis par le système de contrôle interne du Groupe, la responsabilité de la vérification de la conformité à ces directives est du ressort des équipes d'audit et de l'Inspection. En 2008, la méthodologie d'audit RSE du Groupe a fait l'objet d'une refonte avec l'actualisation des documents de référence et des guides méthodologiques et la prise en compte plus systématique des problématiques et des enjeux que rencontrent les entités du Groupe en France et sur les territoires.

Le dispositif de droit d'alerte éthique permet à tout collaborateur de faire part d'interrogations sur les risques de dysfonctionnement en matière de conformité auxquels il peut se trouver confronté.

Groupe

29. Méthodes selon lesquelles les filiales étrangères de l'entreprise prennent en compte l'impact de leurs activités sur le développement régional et les populations locales

Toutes les filiales du Groupe sont systématiquement rattachées à un pôle, contribuant à la réalisation de sa stratégie, à la mise en œuvre de ses politiques et à l'exercice de sa responsabilité sociale.

Le niveau de rémunération assuré par BNP Paribas à ses collaborateurs, notamment dans les pays émergents, et les dispositifs de prévention et de couverture santé dont ils bénéficient, contribuent à l'amélioration du niveau de vie de leur environnement familial et social.

Le Groupe limite son recours à l'expatriation et ouvre aux salariés locaux la possibilité d'accéder à des postes de responsabilité et de management.

Groupe

7.3 Annexes NRE – Environnemental

Indicateurs NRE 2010

Périmètre

L'ensemble des données ci-dessous sont des données Groupe extrapolées depuis les données collectées sur le périmètre de reporting, soit 17 pays sollicités et qui représentent 82,9 % des 205 348 effectifs Equivalents Temps Plein (ETP) gérés par le Groupe au 31 décembre 2010. Seules les données usuelles (énergie, eau, papier, produits...) ont toutefois été extrapolées ; contrairement aux initiatives responsables (énergies renouvelables, papier responsable, déchets recyclés...) dont l'adoption n'a pas été présumée dans les pays non inclus dans la collecte d'information.

1. Consommation de ressources en eau

La consommation totale d'eau du Groupe est de 4,57 millions de m³. La consommation d'eau moyenne par ETP s'élève à 22,3 m³/ETP.

Cette consommation moyenne recouvre des réalités assez hétérogènes suivant la géographie des territoires et la nature des dispositifs sur place. Plusieurs entités ont mis en place des systèmes d'économie d'eau sanitaire ou encore de récupération d'eau de pluie pour les usages non alimentaires, notamment dans les régions du monde où la ressource hydrique est plus rare qu'ailleurs, ou bien dans celles où existe une sensibilité particulière au sujet.

2. Consommation de matières premières

Le Groupe consomme des matières premières au travers de ses achats (immobilier, mobilier, fournitures de bureau, matériel IT, etc.) qui font l'objet d'une démarche d'optimisation continue. Les **achats verts** (produits dont la performance environnementale est reconnue par un label *ad hoc*) représentent 10,6 % du volume total de fournitures achetées par le Groupe.

Politique Papier : Le Groupe a consommé en 2010 **47 715 tonnes de papier**, soit **232 kg/ETP**.

Cette consommation prend en compte les ramettes, les bobines de papier des centres éditiques, les enveloppes et le papier acheté par les imprimeurs pour le compte de BNP Paribas.

Le **papier responsable** (papier recyclé à plus de 50 % ou papier labellisé FSC ou PEFC) représente **22,8 %** du total. Une politique Papier « consommer moins, consommer mieux » visant à réduire significativement la consommation et à améliorer la performance environnementale du papier acheté est en cours d'élaboration à l'échelle du Groupe.

3. Consommation d'énergie

Pour chauffer ses **bâtiments**, les éclairer et y alimenter les équipements (PC, Data Centers, printing, téléphonie, divers...), le Groupe a consommé en 2010 **2 039 GWh (soit 264 kWh/m²)** répartis entre **74,1 % d'électricité, 16,1 % de gaz naturel, 3,7 % de fioul, 3,9 % de chaleur urbaine**, le reste étant du froid urbain et de la chaleur renouvelable produite et consommée sur place. Autre source importante de consommation énergétique, les déplacements professionnels ont représenté en 2010 **984 millions de km (soit 4 794 km/ETP)** répartis entre **63,3 % en avion** (dont 41,9 % en classe économique), **24,5 % en voiture et 12,2 % en train**.

4. Mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique

L'**efficacité énergétique dans les bureaux** se déploie à travers le Groupe, que ce soit au travers de l'optimisation des éclairages (éclairage basse consommation dans certains bâtiments en Italie, en Espagne, au Royaume Uni, programmation des systèmes d'éclairage aux USA sur un périmètre de plus de 3 000 personnes, etc.) ou des systèmes de chauffage optimisés comme à Saran (OAV France) où l'installation d'un système de cogénération permet de valoriser la chaleur émise lors de la production d'électricité destinée au réseau électrique local. La chaleur est ainsi récupérée et couvre 30 % des besoins annuels de chauffage du site.

En France toujours, la consommation électrique des agences BDDF rénovées a diminué de 10 % depuis 2009 grâce à la modification des plages horaires des enseignes lumineuses, l'installation d'équipements plus performants et la qualité de la maintenance des installations techniques.

Le Groupe a signé en 2010 le Manifeste pour l'Efficacité Énergétique dans les Bureaux du *World Business Council for Sustainable Development* (WBCSD) qui l'engage dans une démarche globale sur ses bureaux.

En parallèle, le Groupe travaille à la **réduction des consommations du système informatique** : intégration de critères énergétiques significatifs dans les appels d'offres pour les PC et écrans individuels, mise en place de programmes de gestion de veille permettant la réduction de la consommation des PC individuels – du type NightWatchMan – certification ISO 14001 de notre filiale BNP Paribas Partners for Innovation (BP2I) qui gère l'ensemble des Data Centers de BNP Paribas en France et la grande majorité de ses postes de travail.

Indicateurs NRE 2010

5. Recours aux énergies renouvelables	<p>Les énergies renouvelables ont représenté 11,1 % de la consommation totale d'énergie du Groupe dans ses bâtiments (i.e. hors transports). Dans ce cadre, l'électricité renouvelable (kWh faisant l'objet d'un « certificat vert », soit un contrat certifiant l'affectation « virtuelle » au client d'une production équivalente d'électricité verte) a représenté 14,6 % des achats totaux d'électricité ; et la chaleur renouvelable a représenté 4,0 % des achats de chaleur urbaine.</p> <p>En parallèle, quelques sites du Groupe sont producteurs d'électricité renouvelable (le plus souvent au moyen de panneaux photovoltaïques) comme par exemple le site d'Arval Italie à Scandicci qui a produit ainsi plus de 8 MWh en 2010. Cette électricité n'est le plus souvent pas consommée sur place mais revendue au réseau local.</p>
6. Conditions d'utilisation des sols	<p>Pour chaque opération immobilière pour le compte de ses clients, BNP Paribas Immobilier désigne un bureau d'étude spécialisé qui établit un diagnostic sur l'état de pollution des sols. Un programme de reconnaissance des sols est défini, les études de pollution sont mises en œuvre (sondages, analyses) et un rapport est rédigé. Après analyse, BNP Paribas Immobilier s'appuie sur le diagnostic pour réaliser les travaux de dépollution nécessaires à l'obtention d'un sol en parfaite conformité avec la réglementation.</p>
7. Rejets dans l'air, l'eau et le sol	<p>Les émissions de gaz à effet de serre (GES) sont mesurées avec soin en convertissant en tonnes équivalentes CO₂ (teqCO₂, prenant en compte les 6 GES de Kyoto) les énergies consommées dans les bâtiments (chauffage, climatisation, éclairage, alimentation des équipements IT) et dans les moyens de transports (avion, train, voiture) utilisés par les collaborateurs du Groupe dans le cadre de leurs déplacements professionnels.</p> <p>Sur cette base-ci, le Groupe a émis en 2010 701 827 teqCO₂ (soit 3,42 teqCO₂/ETP) répartis entre 76,3 % pour ses bâtiments et 23,7 % pour les déplacements professionnels.</p> <p>BNP Paribas a intégré en 2010 l'indice <i>Carbon Disclosure Leadership Index France</i>, issu du <i>Carbon Disclosure Project</i>, ce qui traduit la qualité du reporting carbone du Groupe.</p> <p>Les rejets dans l'eau et le sol ne sont en revanche pas significatifs pour un groupe de services tertiaires comme BNP Paribas.</p>
8. Nuisances sonores et olfactives	<p>Aucune plainte juridique liée à des nuisances sonores ni olfactives n'a été déposée contre le Groupe en 2010.</p> <p>L'impact des projets de BNP Paribas Immobilier sur l'environnement extérieur du point de vue du bruit et des odeurs fait l'objet d'études spécifiques et d'un dialogue avec les populations riveraines. Les équipements techniques pouvant être source de nuisances sonores sont choisis en fonction de leurs caractéristiques acoustiques. Des contrôles spécifiques sont réalisés après la construction, et, si besoin, des moyens complémentaires sont mis en place pour respecter les seuils de nuisances acoustiques. Le positionnement des prises d'air neuf et de rejet d'air vicié est conçu en fonction des constructions avoisinantes et du régime des vents. Les méthodes et outils de chantier, et la gestion des déchets de chantier sont définis pour limiter au maximum l'impact des travaux sur l'environnement immédiat.</p>
9. Traitement des déchets	<p>Le Groupe a généré en 2010 37 662 tonnes de déchets (hors mobilier de bureau) soit 183 kg/ETP. La part recyclée ou traitée pour revalorisation de ces déchets s'est élevée à 27,7 %.</p> <p>Le déchet papier s'est élevé à 123 kg de papier/ETP. Le tri et la récupération du papier en vue de son recyclage ont été généralisés aux agences et immeubles centraux en France et en Belgique (chantier CrocFeuilles et prestataires assimilés en France : 2 103 sites soit 17 432 collaborateurs impactés, 10 382 contenants installés et 2 315 tonnes de papier recyclées en 2010).</p> <p>Les douilles en aluminium et le verre des tubes fluorescents qui éclairent la plupart des bureaux des immeubles centraux en France sont aussi recyclés et le gaz retiré.</p>
10. Mesures prises pour limiter les atteintes à l'équilibre biologique	<p>L'impact direct des activités bancaires sur l'équilibre biologique se traduit principalement au travers de la consommation énergétique et des émissions de gaz à effet de serre induites, et de la consommation de matière première. C'est donc prioritairement par la maîtrise de sa consommation énergétique ainsi que par sa politique papier « consommer moins, consommer mieux », toutes deux explicitées ci-dessus, que le Groupe cherche à limiter ses atteintes à l'équilibre biologique.</p>

Indicateurs NRE 2010

<p>11. Mesures prises pour assurer la conformité de l'activité aux dispositions législatives</p>	<p>La fonction Conformité Groupe (CG), dont le responsable est membre du Comité Exécutif, et dont fait partie la Délégation à la RSE, dispose de larges attributions concernant la coordination du système de contrôle interne du Groupe. La fonction CG diffuse des directives de niveau Groupe dans le domaine du contrôle permanent et suit l'évolution du dispositif des entités du Groupe. La conformité aux exigences réglementaires en matière de RSE s'inscrit pleinement dans ce processus interne.</p> <p>Le Groupe exerce une veille active sur l'évolution de la réglementation environnementale et l'intègre de suite dans ses procédures et directives. L'année 2011 verra ainsi la publication de plusieurs décrets d'application de la loi Grenelle II en France, qui pourraient venir modifier la façon dont le Groupe anime son reporting RSE ; en prévision de ces nouvelles attentes, le Groupe a notamment mis à jour son Protocole de Reporting Environnemental, mis en place un Protocole d'élaboration du Bilan GES, et engagé le déploiement d'un outil spécialisé et dédié au reporting environnemental.</p> <p>Cette démarche de mise en conformité s'exerce aussi envers les fournisseurs notamment au travers d'un questionnaire portant sur leur responsabilité sociale et environnementale et systématiquement inclus dans les appels d'offres menés par les Achats Groupe (fonction ARF) à travers la plate-forme d'appels d'offres électronique (e-Sourcing).</p>
<p>12. Démarches d'évaluation ou de certification entreprises en matière d'environnement</p>	<p>Les entités suivantes sont certifiées ISO 14001 au 31 décembre 2010 :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ 1 463 agences en France dans le cadre de la démarche Accueil & Service ; ■ BNP Paribas Editique en France ; ■ BP2I en France, ce qui intègre les 3 principaux Data Centers en France et les postes de travail qui sont sous gestion de cette entité ; ■ BNP Paribas Factor en France ; ■ Personal Finance Métier Automobile en France ; ■ BNP Paribas Real Estate au Royaume Uni ; ■ Arval au Royaume Uni ; ■ Arval en Italie ; ■ Türk Ekonomi Bankasi (TEB) en Turquie. <p>L'ensemble de ces périmètres certifiés représente 11 880 collaborateurs. D'autres entités se sont d'ores et déjà engagées dans une démarche d'obtention de la certification ISO 14001 en 2011.</p>
<p>13. Dépenses engagées pour prévenir les conséquences de l'activité sur l'environnement</p>	<p>Les fournisseurs sont tenus de répondre à un questionnaire RSE lors des phases d'appels d'offres menés par les Achats Groupe (ARF). La réponse à ce questionnaire compte pour au moins 5 % dans l'évaluation globale du fournisseur et de ses produits.</p> <p>Les achats verts (produits dont la performance environnementale est reconnue par un label <i>ad hoc</i>) représentent 10,6 % du montant total de fournitures achetées par le Groupe.</p> <p>De même, le papier responsable (papier recyclé à plus de 50 % ou papier labellisé FSC ou PEFC) a représenté 10 898 tonnes de papier acheté par le Groupe.</p> <p>Avec 45 salles de visioconférence haute définition (plus 9 autres attendues en 2011) et 4 salles de téléprésence déployées à travers le monde, le Groupe propose à ses collaborateurs une alternative efficace et à faible impact environnemental au voyage.</p>
<p>14. Existence de services internes de gestion de l'environnement</p>	<p>2010 a vu la création d'une équipe Environnement au sein de la Délégation à la RSE, sous la direction du Responsable Environnement Groupe. Cette équipe définit et anime la politique environnementale du Groupe, en coordination avec les relais RSE/Environnement au sein des pôles et entités et avec la fonction Groupe ITP (Informatique, Technologie et Processus) qui assure le pilotage de l'IT (PC et Data centers) pour une bonne partie du Groupe, la gestion des immeubles occupés par le Groupe en France ou encore les Achats Groupe. Le reporting environnemental sollicite plus d'une centaine de contributeurs et plus de soixante-dix validateurs à l'international.</p> <p>Toujours au sein d'ITP, une équipe se consacre au déploiement de la certification ISO 14001 dans les entités du Groupe et a permis d'atteindre les résultats mentionnés dans la rubrique n° 12 ci-dessus.</p> <p>La fonction Achats intègre aussi depuis 2009 des compétences RSE/Environnement afin de systématiser la prise en compte des enjeux environnementaux dans les relations avec les fournisseurs.</p> <p>Enfin, un Climate Change Steering Committee, dirigé par le membre du Comité Exécutif auquel est rattaché la RSE, pilote depuis 2010 dans sa globalité les démarches de réduction des impacts climatiques du Groupe au travers de ses impacts directs ou indirects.</p>

Indicateurs NRE 2010

15. Formation et information des salariés	<p>BNP Paribas a mis en place un module de formation RSE en ligne (bilingue français/anglais) pour sensibiliser l'ensemble des collaborateurs aux enjeux de la RSE et à la politique de BNP Paribas dans ce domaine. Le participant se voit confier 6 « missions » comme identifier les éléments qui contribuent à réduire les impacts directs de la Banque sur l'environnement, sélectionner une opération de financement en tenant compte de son impact environnemental et social, ou encore constituer un portefeuille d'Investissements Socialement Responsables (ISR). Ce module est de plus intégré au parcours de formation des nouveaux arrivants.</p> <p>Le climatologue Jean Jouzel, Vice-Président du GIEC et Prix Nobel de la Paix, a répondu aux questions des collaborateurs lors d'un chat en ligne de 2 heures, avec traduction simultanée en anglais pour permettre à l'ensemble des collaborateurs à travers le Monde de participer. Enfin, une formation RSE en cours cible plus de 70 acheteurs Groupe afin de renforcer dans leurs pratiques opérationnelles la prise en compte des enjeux environnementaux et sociaux.</p>
16. Moyens consacrés à la réduction des risques pour l'environnement	<p>En tant qu'acteur financier responsable, BNP Paribas travaille à réduire les risques environnementaux de ses activités de financement et d'investissement.</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Depuis 2008, le Groupe adhère aux Equator Principles et procède à une analyse extra-financière pour son activité de financement de projet et en rend compte dans un reporting annuel. ■ L'adhésion aux Climate Principles en 2010 permet d'approfondir cette démarche et de réaffirmer l'engagement du Groupe pour une économie moins émettrice de carbone. Au titre des Climate Principles, plusieurs chantiers ont été ouverts et en particulier un travail d'amélioration de l'évaluation de la dimension environnementale dans le processus d'analyse des risques. ■ BNP Paribas développe des politiques sectorielles qui permettront de réduire les risques environnementaux pour les secteurs les plus sensibles. En 2010, BNP Paribas a publié une politique relative à l'industrie de l'huile de palme. ■ La réduction des risques environnementaux passe également par le développement de produits plus favorables à l'environnement comme les fonds ISR ou encore la finance carbone dédiée à la recherche et à la promotion de solutions de marchés pour ses clients désireux de remplir leurs obligations de réduction d'émissions de gaz à effet de serre dans le cadre du protocole de Kyoto et des directives européennes sur les quotas d'émission de CO₂. ■ Les filiales du Groupe s'engagent aussi sur leurs secteurs d'activités. Ainsi, dans le cadre de la démarche européenne <i>Cleaner Car Contracts</i> (CCC), Arval Netherlands s'est engagé à réduire au plus tard en 2012 à 120gCO₂/km la moyenne des émissions au km de son parc de voitures neuves. ■ BNP Paribas continue de participer activement à différents groupes de place et associations pour améliorer ses connaissances sur les risques environnementaux et leur atténuation. À ce titre, BNP Paribas est membre de EpE (Entreprises pour l'Environnement, www.epe-asso.org).
17. Organisation mise en place pour faire face aux accidents de pollution au-delà des établissements de la Société	<p>Toute situation de crise est gérée par un comité ad hoc impliquant les plus hauts responsables du Groupe. Le comité prend alors les mesures qui lui semblent les plus appropriées et les transmet auprès des entités opérationnelles concernées. Si l'ampleur de la crise le justifie, une information est transmise à l'ensemble du Groupe et des appels à la solidarité peuvent être lancés.</p> <p>Dans le cadre de la validation du modèle de risque opérationnel, des travaux approfondis ont été menés pour définir et renforcer le Plan de Continuité d'Activité, notamment en cas de pollution ou d'accident.</p>
18. Montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement	<p>3,4 millions USD. Il s'agit d'une provision pour litige de nature privée et non d'une provision destinée à couvrir un risque de condamnation pour non-respect de la réglementation.</p>
19. Montant des indemnités versées sur décision de justice en matière d'environnement	<p>Le Groupe n'a fait l'objet en 2010 d'aucune condamnation ou procédure judiciaire en matière environnementale.</p>
20. Éléments sur les objectifs assignés aux filiales à l'étranger	<p>Toutes les politiques et directives environnementales s'appliquent à l'échelle du Groupe. Les pôles d'activité assurent la mise en œuvre des principes d'action du Groupe dans toutes les entités qui leur sont rattachées, y compris dans les filiales et les territoires.</p> <p>Par ailleurs, le reporting environnemental sollicite 17 pays représentant 82,9 % des effectifs du Groupe.</p>

8

INFORMATIONS GÉNÉRALES

8.1	Documents accessibles au public	372
8.2	Contrats importants	372
8.3	Situation de dépendance	372
8.4	Changement significatif	373
8.5	Investissements	373
8.6	Actes constitutifs et statuts	374
8.7	Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés	379

8.1 Documents accessibles au public

Ce document est disponible sur le site Internet www.invest.bnpparibas.com ou sur celui de l'Autorité des marchés financiers www.amf-france.org.

Toute personne désireuse d'obtenir des renseignements complémentaires sur le groupe BNP Paribas peut, sans engagement, demander les documents :

- par courrier : BNP Paribas – Finances – Développement Groupe
Relations Investisseurs et Information Financière
3, rue d'Antin – CAA01B1
75002 Paris

- par téléphone : 01 40 14 63 58

L'information réglementée est accessible sur le site : <http://invest.bnpparibas.com/fr/pid757/information-r-eglement-ee.html>

8.2 Contrats importants

À ce jour, BNP Paribas n'a pas conclu de contrat important, autre que ceux conclus dans le cadre normal de ses affaires, conférant une obligation ou un engagement dirimant pour l'ensemble du Groupe.

8.3 Situation de dépendance

En avril 2004 est entrée en fonctionnement la co-entreprise « BNP Paribas Partners for Innovation » (BP2I) qui, constituée avec IBM fin 2003, assure progressivement la production informatique pour BNP Paribas et plusieurs de ses filiales. Fin 2008, la production informatique de BNL a été ajoutée au périmètre de BP2I.

BNP Paribas exerce une forte influence sur cette entité qu'elle détient à parts égales aux côtés d'IBM : les personnels de BNP Paribas mis à disposition de BP2I composent l'essentiel de son effectif, les bâtiments et

centres de traitement sont la propriété du Groupe, la gouvernance mise en œuvre garantit contractuellement à BNP Paribas une surveillance du dispositif et sa réintégration au sein du Groupe si nécessaire.

La production informatique de BancWest est assurée par un fournisseur externe : Fidelity Information Services. La production informatique de Cofinoga France est assurée par SDDC, société détenue à 100 % par IBM.

8.4 Changement significatif

Aucun changement significatif de la situation financière ou commerciale du Groupe n'est survenu depuis la fin du dernier exercice pour lequel des États financiers vérifiés ont été publiés et en particulier depuis la signature du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés en date du 7 mars 2011.

8.5 Investissements

Les investissements d'un montant unitaire supérieur à 500 millions d'euros, considéré comme significatif à l'échelle du Groupe, sont les suivants depuis le 1^{er} janvier 2008 :

Pays	Date de l'annonce	Transaction	Montant de la transaction	Commentaires
Norvège	28 juillet 2008	Acquisition avec le fond de pension néerlandais ABP de la foncière norvégienne Steen & Strøm ; Quote-part Klépierre : 56,1 %	628 M€ (pour Klépierre)	Prise de contrôle de la structure au côté d'ABP opérant comme investisseur minoritaire
Belgique	6 octobre 2008	Acquisition d'une participation de 74,93 % du capital et des droits de vote de Fortis Banque (qui détient elle-même une participation de 50 % du capital plus 1 action dans BGL) ainsi qu'une participation directe de 15,96 % en capital et droits de vote dans BGL SA	Émission de 133 435 603 actions BNP Paribas (soit 6 265 M€ sur la base du cours aux dates d'émission)	L'acquisition de Fortis Banque SA et de BGL SA, réalisée en mai 2009, permet à BNP Paribas de poursuivre le déploiement en Europe de son modèle de banque intégrée par l'adjonction de deux nouveaux marchés domestiques, la Belgique et le Luxembourg, à ses deux marchés domestiques actuels que sont la France et l'Italie
Belgique	8 mars 2009	Acquisition par Fortis Banque d'une participation de 25 % plus 1 action dans Fortis Insurance Belgium (AG Insurance)	1 375 M€ (pour 25 %)	Participation de 25 % dans Fortis Insurance Belgium (AG Insurance) permettant de nouer un partenariat industriel fort dans le domaine de la bancassurance en Belgique
Italie	4 août 2009	BNP Paribas et Intesa Sanpaolo ont conclu un accord sur Findomestic, la société de crédit à la consommation détenue à 50 % par les deux groupes, au terme duquel BNP Paribas augmente sa participation à hauteur de 75 %	517 M€ (pour 25 % avant augmentation de capital)	Prise de contrôle de Findomestic

Le financement de l'acquisition de Fortis Banque est décrit dans la note 8d des annexes aux États financiers – Regroupement d'entreprises.

8.6 Actes constitutifs et statuts

Les statuts de BNP Paribas peuvent être consultés sur le site Internet www.invest.bnpparibas.com et sont disponibles sur simple demande à l'adresse indiquée au point 8.1.

Les statuts mis à jour au 17 janvier 2011 sont reproduits ci-après dans leur intégralité :

TITRE I

FORME - DÉNOMINATION - SIÈGE SOCIAL - OBJET

Article 1

La Société dénommée BNP PARIBAS est une société anonyme agréée en qualité de banque en application des dispositions du Code Monétaire et Financier (Livre V, Titre 1^{er}) relatives aux établissements du secteur bancaire.

La Société a été fondée suivant un décret du 26 mai 1966, sa durée est portée à quatre-vingt dix neuf années à compter du 17 septembre 1993.

Outre les règles particulières liées à son statut d'établissement du secteur bancaire (Livre V, Titre 1^{er} du Code Monétaire et Financier), BNP PARIBAS est régie par les dispositions du Code de Commerce relatives aux sociétés commerciales, ainsi que par les présents Statuts.

Article 2

Le siège de BNP PARIBAS est établi à PARIS (9^e arrondissement) 16, Boulevard des Italiens.

Article 3

BNP PARIBAS a pour objet, dans les conditions déterminées par la législation et la réglementation applicable aux établissements de crédit ayant reçu l'agrément du Comité des Établissements de Crédit et des Entreprises d'Investissement en tant qu'établissement de crédit, de fournir ou d'effectuer avec toutes personnes physiques ou morales, tant en France qu'à l'étranger :

- tous services d'investissement ;
- tous services connexes aux services d'investissement ;
- toutes opérations de banque ;
- toutes opérations connexes aux opérations de banque ;
- toutes prises de participations ;

au sens du Livre III, Titre 1^{er} relatif aux opérations de banque, et Titre II relatif aux services d'investissement et leurs services connexes, du Code Monétaire et Financier.

BNP PARIBAS peut également à titre habituel, dans les conditions définies par la réglementation bancaire, exercer toute autre activité ou effectuer toutes autres opérations que celles visées ci-dessus et notamment toutes opérations d'arbitrage, de courtage et de commission.

D'une façon générale, BNP PARIBAS peut effectuer, pour elle-même et pour le compte de tiers ou en participation, toutes opérations financières, commerciales, industrielles ou agricoles, mobilières ou immobilières pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus énoncées ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

TITRE II

CAPITAL SOCIAL - ACTIONS

Article 4

Le capital social est fixé à 2 397 320 312 euros ; il est divisé en 1 198 660 156 actions de 2 euros nominal chacune entièrement libérées.

Article 5

Les actions entièrement libérées sont de forme nominative ou au porteur, au choix du titulaire, sous réserve des dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Les actions donnent lieu à inscription en compte dans les conditions et selon les modalités prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur et se transmettent par virement de compte à compte.

La Société peut demander communication des renseignements relatifs à la composition de son actionnariat conformément aux dispositions de l'article L228-2 du Code de Commerce.

Tout actionnaire agissant seul ou de concert, sans préjudice des seuils visés à l'article L233-7, alinéa 1, du Code de Commerce, venant à détenir directement ou indirectement 0,5 % au moins du capital ou des droits de vote de la Société ou un multiple de ce pourcentage inférieur à 5 % est tenu d'informer, par lettre recommandée avec avis de réception, la Société dans le délai prévu à l'article L233-7 du Code de Commerce.

Au-delà de 5 %, l'obligation de déclaration prévue à l'alinéa précédent porte sur des fractions du capital ou des droits de vote de 1 %.

Les déclarations mentionnées aux deux alinéas précédents sont également faites lorsque la participation au capital devient inférieure aux seuils ci-dessus mentionnés.

Le non-respect de déclaration des seuils, tant légaux que statutaires, donne lieu à privation des droits de vote dans les conditions prévues à l'article L233-14 du Code de Commerce sur demande d'un ou plusieurs actionnaires détenant ensemble au moins 2 % du capital ou des droits de vote de la Société.

Article 6

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le boni de liquidation à une part égale à la quotité de capital qu'elle représente.

Chaque fois qu'il sera nécessaire de posséder plusieurs titres pour exercer un droit quelconque, notamment en cas d'échange, de regroupement ou d'attribution de titres, ou à la suite d'une augmentation ou d'une réduction de capital, qu'elles qu'en soient les modalités, d'une fusion ou de toute autre opération, les propriétaires de titres en nombre inférieur à celui requis ne peuvent exercer leurs droits qu'à la condition de faire leur affaire personnelle du groupement et éventuellement, de l'achat ou de la vente du nombre de titres ou de droits formant rompus nécessaire.

TITRE III

ADMINISTRATION

Article 7

La Société est administrée par un Conseil d'administration composé :

1/ D'administrateurs nommés par l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires.

Leur nombre est de neuf au moins et de dix-huit au plus. Les administrateurs élus par les salariés ne sont pas pris en compte pour la détermination du nombre minimal et maximal d'administrateurs.

La durée de leurs fonctions est de trois années.

Lorsqu'en application des dispositions législatives et réglementaires en vigueur, un administrateur est nommé en remplacement d'un autre, il n'exerce ses fonctions que pendant la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur.

Les fonctions d'un administrateur prennent fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale ordinaire qui statue sur les comptes de l'exercice écoulé, tenue dans l'année au cours de laquelle expire son mandat.

Les administrateurs sont toujours rééligibles, sous réserve des dispositions légales relatives notamment à leur âge.

Chaque administrateur, y compris les administrateurs élus par les salariés, doit être propriétaire de 10 actions au moins.

2/ D'administrateurs élus par le personnel salarié de BNP PARIBAS SA.

Le statut et les modalités d'élection de ces administrateurs sont fixés par les articles L225-27 à articles L225-34 du Code de Commerce, ainsi que par les présents Statuts.

Leur nombre est de deux, dont un représentant les cadres et l'autre les techniciens des Métiers de la banque.

Ils sont élus par le personnel salarié de BNP PARIBAS SA.

La durée de leurs mandats est de trois années.

Les élections sont organisées par la Direction Générale. Le calendrier et les modalités des opérations électorales sont établis par elle en concertation avec les organisations syndicales représentatives sur le plan national dans l'entreprise de telle manière que le second tour puisse avoir lieu au plus tard quinze jours avant la fin du mandat des administrateurs sortants.

L'élection a lieu dans chacun des collèges au scrutin majoritaire à deux tours.

Chaque candidature présentée lors du premier tour des élections doit comporter outre le nom du candidat celui de son remplaçant éventuel.

Aucune modification des candidatures ne peut intervenir à l'occasion du second tour.

Les candidats doivent appartenir au collège dans lequel ils sont présentés.

Les candidatures autres que celles présentées par une organisation syndicale représentative au niveau de l'entreprise doivent être accompagnées d'un document comportant les noms et signatures de cent électeurs appartenant au collège dont elles dépendent.

Article 8

Le Président du Conseil d'administration est nommé parmi les membres du Conseil d'administration.

Sur proposition du Président, le Conseil d'administration peut désigner un ou plusieurs vice-Présidents.

Article 9

Le Conseil se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Il se réunit sur convocation de son Président. Le tiers au moins des administrateurs peut demander au Président de convoquer le Conseil sur un ordre du jour déterminé, même si la dernière réunion date de moins de deux mois. Le Directeur Général peut également demander au Président de convoquer le Conseil sur un ordre du jour déterminé.

Les réunions du Conseil d'administration ont lieu soit au siège social, soit en tout autre endroit indiqué dans l'avis de convocation.

Les convocations sont faites par tout moyen et même verbalement.

Le Conseil peut toujours valablement délibérer, même en l'absence de convocation, si tous ses membres sont présents ou représentés.

Article 10

Les réunions du Conseil d'administration sont présidées par le Président, un administrateur proposé par le Président pour ce faire, ou à défaut par l'administrateur le plus âgé.

Tout administrateur pourra assister et participer au Conseil d'administration par visioconférence ou par tous moyens de télécommunication et télétransmission y compris Internet dans les conditions prévues par la réglementation applicable au moment de son utilisation.

Tout administrateur empêché d'assister à une réunion du Conseil peut mandater, par écrit, un de ses collègues à l'effet de le représenter, mais chaque administrateur ne peut représenter qu'un seul de ses collègues et chaque pouvoir ne peut être donné que pour une réunion déterminée du Conseil.

La présence de la moitié au moins des membres du Conseil est nécessaire pour la validité des délibérations.

En cas de vacance pour quelque raison que ce soit d'un ou des sièges d'administrateurs élus par les salariés, ne pouvant donner lieu au remplacement prévu à l'article L225-34 du Code de Commerce, le Conseil d'administration est régulièrement composé des administrateurs élus par l'Assemblée générale des actionnaires et peut se réunir et délibérer valablement.

Des membres de la direction peuvent assister, avec voix consultative, aux réunions du Conseil à la demande du Président.

Un membre titulaire du comité central d'entreprise, désigné par ce dernier, assiste, avec voix consultative, aux séances du Conseil dans les conditions prévues par la législation en vigueur.

Les délibérations sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés. En cas de partage des voix, celle du Président de séance est prépondérante, sauf lorsqu'il s'agit de la proposition de la nomination du Président du Conseil d'administration.

Les délibérations du Conseil sont constatées par des procès-verbaux inscrits sur un registre spécial, établi conformément à la législation en vigueur et signés par le Président de séance, ainsi que par l'un des membres du Conseil ayant pris part à la délibération.

Le Président désigne le secrétaire du Conseil qui peut être choisi en dehors de ses membres.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux sont valablement signés par le Président, le Directeur Général, les Directeurs Généraux délégués ou l'un des fondés de pouvoirs spécialement habilité à cet effet.

Article 11

L'Assemblée générale ordinaire peut allouer aux administrateurs des jetons de présence dans les conditions prévues par la loi.

Le Conseil d'administration répartit cette rémunération entre ses membres comme il l'entend.

Le Conseil peut allouer des rémunérations exceptionnelles pour les missions ou mandats confiés à des administrateurs dans les conditions applicables aux conventions sujettes à autorisation, conformément aux dispositions des articles L225-38 à articles L225-43 du Code de Commerce. Il peut aussi autoriser le remboursement des frais de voyage et de déplacement et des dépenses engagées par les administrateurs dans l'intérêt de la Société.

TITRE IV

ATTRIBUTIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION, DU PRÉSIDENT, DE LA DIRECTION GÉNÉRALE ET DES CENSEURS

Article 12

Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de BNP PARIBAS et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux Assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de BNP PARIBAS et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Le Conseil d'administration reçoit du Président ou du Directeur Général de la Société tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

Les décisions du Conseil d'administration sont exécutées, soit par le Président, le Directeur Général ou les Directeurs Généraux délégués, soit par tout délégué spécial que le Conseil désigne.

Sur proposition de son Président, le Conseil d'administration peut décider la création de comités chargés de missions spécifiques.

Article 13

Le Président organise et dirige les travaux du Conseil d'administration, dont il rend compte à l'Assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de BNP PARIBAS et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

La rémunération du Président est fixée librement par le Conseil d'administration.

Article 14

Au choix du Conseil d'administration, la Direction Générale de la Société est assumée, sous sa responsabilité, soit par le Président du Conseil d'administration, soit par une autre personne physique nommée par le Conseil et portant le titre de Directeur Général.

Ce choix est porté à la connaissance des actionnaires et des tiers conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.

Le Conseil d'administration aura la faculté de décider que ce choix est à durée déterminée.

Dans l'hypothèse où le Conseil déciderait que la Direction Générale est assurée par le Président du Conseil d'administration, les dispositions des présents Statuts relatives au Directeur Général s'appliqueront au Président du Conseil d'administration qui prendra dans ce cas le titre de Président Directeur général. Il est réputé démissionnaire d'office à l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice au cours duquel il a atteint l'âge de 65 ans.

Dans l'hypothèse où le Conseil déciderait de la dissociation des fonctions, le Président est réputé démissionnaire d'office à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice au cours duquel il a atteint l'âge de 68 ans ; toutefois, le Conseil peut décider de prolonger les fonctions du Président jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice au cours duquel il a atteint l'âge de 69 ans. Le Directeur Général est réputé démissionnaire d'office à l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice au cours duquel il a atteint l'âge de 63 ans ; toutefois, le Conseil peut décider de prolonger les fonctions du Directeur Général jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice au cours duquel il a atteint l'âge de 64 ans.

Article 15

Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de BNP PARIBAS. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux Assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration.

Il représente BNP PARIBAS dans ses rapports avec les tiers. BNP PARIBAS est engagée même par les actes du Directeur Général qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des Statuts suffise à constituer cette preuve.

Le Directeur Général est responsable de l'organisation et des procédures de contrôle interne et de l'ensemble des informations requises par la loi au titre du rapport sur le contrôle interne.

Le Conseil d'administration peut limiter les pouvoirs du Directeur Général, mais cette limitation est inopposable aux tiers.

Le Directeur Général a la faculté de substituer partiellement dans ses pouvoirs, de façon temporaire ou permanente, autant de mandataires qu'il avisera, avec ou sans la faculté de substituer.

La rémunération du Directeur Général est fixée librement par le Conseil d'administration.

Le Directeur Général est révocable à tout moment par le Conseil. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à dommages-intérêts, sauf lorsque le Directeur Général assume les fonctions du Président du Conseil d'administration.

Lorsque le Directeur Général est administrateur, la durée de ses fonctions ne peut excéder celle de son mandat.

Article 16

Sur proposition du Directeur Général, le Conseil d'administration peut nommer, dans les limites légales, une ou plusieurs personnes physiques chargées d'assister le Directeur Général, avec le titre de Directeur Général délégué.

En accord avec le Directeur Général, le Conseil détermine l'étendue et la durée des pouvoirs conférés aux Directeurs Généraux délégués. Ces derniers disposent toutefois à l'égard des tiers des mêmes pouvoirs que le Directeur Général.

Lorsque le Directeur Général cesse ou est empêché d'exercer ses fonctions, les Directeurs Généraux délégués conservent, sauf décision contraire du Conseil, leurs fonctions et leurs attributions jusqu'à la nomination du nouveau Directeur Général.

Les rémunérations des Directeurs Généraux délégués sont fixées librement par le Conseil d'administration, sur proposition du Directeur Général.

Les Directeurs Généraux délégués sont révocables à tout moment, sur proposition du Directeur Général, par le Conseil. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à dommages-intérêts.

Lorsqu'un Directeur Général délégué est administrateur, la durée de ses fonctions ne peut excéder celle de son mandat.

Les fonctions des Directeurs Généraux délégués prennent fin au plus tard à l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice au cours duquel ils atteignent l'âge de 65 ans.

Article 17

Sur proposition du Président, le Conseil d'administration peut désigner un ou deux censeurs.

Les censeurs sont convoqués et participent avec voix consultative aux réunions du Conseil d'administration.

Ils sont nommés pour six ans et peuvent être renouvelés dans leurs fonctions, de même qu'il peut à tout moment être mis fin à celles-ci dans les mêmes conditions.

Ils sont choisis parmi les actionnaires et peuvent recevoir une rémunération déterminée par le Conseil d'administration.

TITRE V

ASSEMBLÉES DES ACTIONNAIRES

Article 18

Les Assemblées générales sont composées de tous les actionnaires.

Les Assemblées générales sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par le Code de Commerce.

Elles sont réunies au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Elles sont présidées par le Président du Conseil d'administration ou, à défaut, par un administrateur désigné à cet effet par l'Assemblée.

Tout actionnaire a le droit, sur justification de son identité, de participer aux Assemblées générales, en y assistant personnellement, en retournant un bulletin de vote par correspondance ou en désignant un mandataire.

Cette participation est subordonnée à l'enregistrement comptable des titres soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité, dans les délais et conditions prévus par la réglementation en vigueur. Dans le cas des titres au porteur, l'enregistrement comptable des titres est constaté par une attestation de participation délivrée par l'intermédiaire habilité.

La date ultime du retour des bulletins de vote par correspondance est fixée par le Conseil d'administration et communiquée dans l'avis de réunion publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (BALO).

Dans toutes les Assemblées générales, le droit de vote attaché aux actions comportant un droit d'usufruit est exercé par l'usufruitier.

Si le Conseil d'administration le décide au moment de la convocation de l'Assemblée, la retransmission publique de l'intégralité de l'Assemblée par visioconférence ou par tous moyens de télécommunication et télétransmission y compris Internet est autorisée. Le cas échéant, cette décision est communiquée dans l'avis de réunion publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (BALO).

Tout actionnaire pourra également, si le Conseil d'administration le décide au moment de la convocation de l'Assemblée, participer au vote par visioconférence ou par tous moyens de télécommunication et télétransmission y compris Internet dans les conditions prévues par la réglementation applicable au moment de son utilisation. En cas d'utilisation d'un formulaire électronique, la signature de l'actionnaire pourra prendre la forme soit d'une signature sécurisée soit d'un procédé fiable d'identification garantissant son lien avec l'acte auquel elle s'attache pouvant notamment consister en un identifiant et un mot de passe. Le cas échéant, cette décision est communiquée dans l'avis de réunion publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (BALO).

TITRE VI

COMMISSAIRES AUX COMPTES

Article 19

Au moins deux commissaires aux comptes titulaires et au moins deux commissaires aux comptes suppléants sont nommés par l'Assemblée générale des actionnaires pour six exercices, leurs fonctions expirant après approbation des comptes du sixième exercice.

TITRE VII

COMPTES ANNUELS

Article 20

L'exercice commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre.

À la fin de chaque exercice, le Conseil d'administration établit les comptes annuels, ainsi qu'un rapport écrit sur la situation de la Société et l'activité de celle-ci pendant l'exercice écoulé.

Article 21

Les produits de l'exercice, déduction faite des charges, amortissements et provisions constituent le résultat.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice, diminué des pertes antérieures ainsi que des sommes à porter en réserve en application de la loi et augmenté du report bénéficiaire.

Sur le bénéfice distribuable, l'Assemblée générale a la faculté de prélever toutes sommes pour les affecter à la dotation de toutes réserves facultatives, ordinaires ou extraordinaires, ou pour les reporter à nouveau.

L'Assemblée générale peut également décider la distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition.

Toutefois, hors le cas de réduction de capital, aucune distribution ne peut être faite aux actionnaires lorsque les capitaux propres sont ou

deviendraient, à la suite de celle-ci, inférieurs au montant du capital augmenté des réserves que la loi ou les Statuts ne permettent pas de distribuer.

L'Assemblée générale peut, conformément aux dispositions de l'article L232-18 du Code de Commerce, proposer aux actionnaires une option du paiement du dividende ou des acomptes sur dividende en tout ou partie par remise d'actions nouvelles de la Société.

TITRE VIII

DISSOLUTION

Article 22

En cas de dissolution de BNP PARIBAS, les actionnaires déterminent le mode de liquidation, nomment les liquidateurs sur la proposition du Conseil d'administration et, généralement, assument toutes les fonctions dévolues à l'Assemblée générale des actionnaires d'une société anonyme pendant le cours de la liquidation et jusqu'à sa clôture.

TITRE IX

CONTESTATIONS

Article 23

Toutes les contestations qui peuvent s'élever au cours de l'existence de BNP PARIBAS ou lors de sa liquidation, soit entre les actionnaires, soit entre eux et BNP PARIBAS, à raison des présents Statuts, seront jugées conformément à la loi et soumises à la juridiction des tribunaux compétents.

8.7 Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Deloitte & Associés

185, avenue Charles de Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

PricewaterhouseCoopers Audit

63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

Mazars

61, rue Henri Regnault
92400 Courbevoie

Aux Actionnaires

BNP Paribas

16, boulevard des Italiens

75009 Paris

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés de la convention suivante qui a fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'administration.

- Protocole fixant les relations avec Axa (autorisé par le Conseil d'administration du 30 juillet 2010)

Administrateur concerné :

-M. Michel Pébereau, Membre du Conseil d'administration d'AXA.

Le Conseil d'administration de BNP Paribas, lors de sa séance du 30 juillet 2010, a autorisé la signature d'un protocole d'accord entre la société BNP Paribas, d'une part, et la société AXA d'autre part.

Le protocole, conclu en date du 5 août 2010, entre la société BNP Paribas (agissant pour elle-même et pour le compte des sociétés du Groupe BNP Paribas) et la société AXA (agissant pour elle-même et pour le compte des sociétés du Groupe AXA) est entré en vigueur à sa date de signature et s'est substitué à compter de cette date au précédent protocole du 15 décembre 2005.

Le protocole prévoit des obligations d'information réciproques en cas de mouvements sur les participations détenues par chaque Groupe dans l'autre Groupe.

Aux termes du protocole, les parties se sont également consenties des options d'achat réciproques en cas de changement de contrôle inamicale de l'une d'elle : en cas de prise de contrôle majoritaire inamicale du capital de BNP Paribas par un tiers, le Groupe AXA aura la faculté de racheter tout ou partie de la participation en capital encore détenue par le groupe BNP Paribas dans AXA à la date d'exercice de l'option d'achat. Réciproquement, en

cas de prise de contrôle majoritaire inamicale du capital d'AXA par un tiers, le Groupe BNP Paribas bénéficiera d'une option d'achat identique sur la participation détenue par le groupe AXA dans BNP Paribas.

Conclu pour une durée de trois ans à compter du 5 août 2010, le protocole est renouvelable ensuite par tacite reconduction pour des périodes successives d'un an chacune, sauf dénonciation par l'une des parties avec un préavis de trois mois avant échéance.

Le protocole a fait l'objet d'une publicité par l'Autorité des Marchés Financiers le 9 août 2010.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DÉJÀ APPROUVÉS PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution de la convention suivante, déjà approuvée par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

- Protocole fixant les relations avec Axa (autorisé par le Conseil d'administration du 23 novembre 2005)

Le protocole signé le 5 août 2010 et repris dans la partie « Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé » précédemment exposé se substitue à cette convention.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Courbevoie, le 7 mars 2011

Les commissaires aux comptes

Deloitte & Associés

Pascal Colin

PricewaterhouseCoopers Audit

Patrice Morot

Mazars

Guillaume Potel

9

RESPONSABLES DU CONTRÔLE DES COMPTES

9.1 Commissaires aux comptes

382

9.1 Commissaires aux comptes

Deloitte & Associés	PricewaterhouseCoopers Audit	Mazars
185, avenue Charles de Gaulle 92524 Neuilly-sur-Seine Cedex	63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex	61, rue Henri Regnault 92400 Courbevoie

- Deloitte & Associés a été nommé Commissaire aux comptes lors de l'Assemblée Générale du 23 mai 2006 pour une durée de 6 exercices qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer en 2012 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Deloitte & Associés est représenté par M. Pascal Colin.

Suppléant :

Société BEAS, 7-9 Villa Houssay, Neuilly-sur-Seine (92), identifiée au SIREN sous le numéro 315 172 445 RCS Nanterre.

- PricewaterhouseCoopers Audit a été renouvelé en tant que Commissaire aux comptes lors de l'Assemblée Générale du 23 mai 2006 pour une durée de 6 exercices qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer en 2012 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011. Son premier mandat lui a été confié par l'Assemblée Générale du 26 mai 1994.

PricewaterhouseCoopers Audit est représenté par M. Patrice Morot.

Suppléant :

Pierre Coll, 63, rue de Villiers, Neuilly-sur-Seine (92).

- Mazars a été renouvelé en tant que Commissaire aux comptes lors de l'Assemblée Générale du 23 mai 2006 pour une durée de 6 exercices qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer en 2012 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011. Son premier mandat lui a été confié par l'Assemblée Générale du 23 mai 2000.

Mazars est représenté par M. Guillaume Potel.

Suppléant :

Michel Barbet-Massin, 61, rue Henri Regnault, Courbevoie (92).

Deloitte & Associés, PricewaterhouseCoopers Audit et Mazars sont enregistrés comme Commissaires aux comptes auprès de la Compagnie Régionale des Commissaires aux comptes de Versailles et placés sous l'autorité du « Haut Conseil du Commissariat aux Comptes ».

10

RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

10.1	Personne responsable du Document de référence et du rapport financier annuel	384
10.2	Attestation du responsable	384

10.1 Personne responsable du Document de référence et du rapport financier annuel

M. Baudouin PROT, Directeur Général de BNP Paribas

10.2 Attestation du responsable

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que les informations relevant du rapport de gestion, dont une table de correspondance indique le contenu en page 387, présentent un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes, Deloitte & Associés, PricewaterhouseCoopers Audit et Mazars, une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent Document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du Document.

Les comptes annuels relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2010 présentés dans ce document ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux, figurant en pages 335 à 336, qui contient une observation.

Les États financiers consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2008 présentés dans le Document de référence déposé à l'AMF sous le numéro de visa D.09.0114 ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux, figurant en pages 244 à 246 dudit document, qui contient une observation.

Fait à Paris, le 11 mars 2011

Le Directeur Général

Baudouin PROT

11

TABLE DE CONCORDANCE

Afin de faciliter la lecture du Document de référence, la table de concordance suivante renvoie aux principales rubriques exigées par l'annexe 1 du Règlement Européen n° 809/2004 pris en application de la Directive dite « Prospectus ».

Rubriques de l'annexe I du règlement européen n° 809/2004		N° de page
1.	Personnes responsables	384
2.	Contrôleurs légaux des comptes	382
3.	Informations financières sélectionnées	
3.1.	Informations historiques	4
3.2.	Informations intermédiaires	NA
4.	Facteurs de risque	131-171 ; 262-291
5.	Informations concernant l'émetteur	
5.1.	Histoire et évolution de la société	5
5.2.	Investissements	236-240 ; 334 ; 373
6.	Aperçu des activités	
6.1.	Principales activités	6-15 ; 128-130
6.2.	Principaux marchés	6-15 ; 128-130
6.3.	Événements exceptionnels	NA
6.4.	Dépendance éventuelle	372
6.5.	Éléments fondateurs de toute déclaration de l'émetteur concernant sa position concurrentielle	6-15
7.	Organigramme	
7.1.	Description sommaire	4
7.2.	Liste des filiales importantes	212-233 ; 331-333
8.	Propriétés immobilières, usines et équipements	
8.1.	Immobilisation corporelle importante existante ou planifiée	187-188 ; 314
8.2.	Question environnementale pouvant influencer l'utilisation des immobilisations corporelles	366-369
9.	Examen de la situation financière et du résultat	
9.1.	Situation financière	104-106 ; 298-299
9.2.	Résultat d'exploitation	104-105 ; 298

Rubriques de l'annexe I du règlement européen n° 809/2004		N° de page
10.	Trésorerie et capitaux	
10.1.	Capitaux de l'émetteur	108-109 ; 327
10.2.	Source et montant des flux de trésorerie	107
10.3.	Conditions d'emprunt et structure financière	250-251
10.4.	Information concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement sur les opérations de l'émetteur	NA
10.5.	Sources de financement attendues	NA
11.	Recherche et développement, brevets et licences	NA
12.	Information sur les tendances	99-100
13.	Prévisions ou estimations du bénéfice	NA
14.	Organes d'administration, de direction et de surveillance et direction générale	
14.1.	Organes d'administration et de direction	30-40 ; 70
14.2.	Conflit d'intérêt au niveau des organes d'administration et de direction	45 ; 240-248
15.	Rémunération et avantages	
15.1.	Montant de la rémunération versée et avantages en nature	40-41 ; 240-248
15.2.	Montant total des sommes provisionnées ou constatées aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages	240-248
16.	Fonctionnement des organes d'administration et de direction	
16.1.	Date d'expiration des mandats actuels	30-40
16.2.	Contrats de service liant les membres des organes d'administration	NA
16.3.	Informations sur le Comité d'audit et le Comité des rémunérations	50-53 ; 56
16.4.	Gouvernement d'entreprise en vigueur dans le pays d'origine de l'émetteur	42
17.	Salariés	
17.1.	Nombre de salariés	338-339 ; 343
17.2.	Participation et stock-options	198-203 ; 240-248 ; 352
17.3.	Accord prévoyant une participation des salariés au capital de l'émetteur	352
18.	Principaux actionnaires	
18.1.	Actionnaires détenant plus de 5 % du capital social ou des droits de vote	17-18
18.2.	Existence de droits de vote différents	16
18.3.	Contrôle de l'émetteur	17
18.4.	Accord connu de l'émetteur dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure entraîner un changement de son contrôle	17-18
19.	Opérations avec des apparentés	240-250
20.	Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur	
20.1.	Informations financières historiques	4 ; 104-253 ; 298-334
20.2.	Informations financières pro forma	NA

Rubriques de l'annexe I du règlement européen n° 809/2004		N° de page
20.3.	États financiers	104-253 ; 298-329
20.4.	Vérification des informations historiques annuelles	254-255 ; 335-336
20.5.	Date des dernières informations financières	101-103 ; 297
20.6.	Informations financières intermédiaires et autres	NA
20.7.	Politique de distribution des dividendes	25
20.8.	Procédures judiciaires et d'arbitrage	252
20.9.	Changement significatif de la situation financière ou commerciale	373
21.	Informations complémentaires	
21.1.	Capital social	16 ; 203-212 ; 316-318 ; 322-327 ; 374
21.2.	Acte constitutif et statuts	374-378
22.	Contrats importants	372
23.	Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts	NA
24.	Documents accessibles au public	372
25.	Informations sur les participations	186-187 ; 331-333

Afin de faciliter la lecture du Rapport Financier Annuel, la table thématique suivante permet d'identifier les principales informations prévues par l'article L451-1-2 du Code monétaire et financier.

Rapport financier annuel		N° de page
Attestation du responsable du document		384
Rapport de gestion		
■	Analyse des résultats, de la situation financière, des risques et liste des délégations en matière d'augmentation du capital de la société mère et de l'ensemble consolidé (art. R225-100 et L225-100-2 du Code de commerce)	72-97 ; 131-171 ; 203-212 ; 258-296 ; 322-326
■	Informations requises par l'article L225-100-3 du Code de commerce relatives aux éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique	NA
■	Informations relatives aux rachats d'actions (art. R225-211, al.2, du Code de commerce)	208-209
États financiers		
■	Comptes annuels	298-329
■	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels	335-336
■	Comptes consolidés	104-253
■	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	254-255

En application de l'article 28 du règlement 809-2004 sur les prospectus, les éléments suivants sont inclus par référence :

- les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2009 et le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2009, présentés respectivement aux pages 103 à 243 et 244 à 246 du Document de référence n° D10-0102 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 11 mars 2010 ;

- les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2008 et le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2008, présentés respectivement aux pages 97 à 243 et 244 à 246 du Document de référence n° D09-0114 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 11 mars 2009 ;

Les chapitres des Documents de références n° D10-0102 et n° D09-0114 non visés ci-dessus sont soit sans objet pour l'investisseur, soit couverts à un autre endroit du présent Document de référence.

Conception & réalisation  Labrador +33 (0)1 53 06 30 80

Ce document a été imprimé en France par un imprimeur certifié Imprim'Vert sur un papier recyclable, exempt de chlore élémentaire, certifié PEFC, à base de pâtes provenant de forêts gérées durablement sur un plan environnemental, économique et social.

SIÈGE SOCIAL

16, boulevard des italiens - 75009 Paris (France)

Tél : +33 (0)1 40 14 45 46

RCS Paris 662 042 449

Société anonyme au capital de 2 397 320 312 euros

RELATIONS AVEC LES ACTIONNAIRES

Tél : +33 (0)1 42 98 21 61 / +33 (0)1 40 14 63 58

www.bnpparibas.com



BNP PARIBAS | La banque d'un monde qui change